REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SEPTIÈME

QUATRIÈME ANNÉE — PREMIER SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Halle.

REVUE
DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

ARCIS-SUR-AUBE. — IMPRIMERIE LÉON FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SEPTIÈME

QUATRIÈME ANNÉE. — PREMIER SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 30, RUE JACOB, 30

1879

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

SOMMAIRE DE LA PREMIÈME LIVRAISON

DE LA QUATRIÈME ANNÉE

A. Deschamps	La relique de Saint-Etienne apportée de Constantinople à Châlons-sur-Marne en 1205	5
J. Chardon	Monographie de l'abbaye d'Igny	25
L. Grignon	Les chausses de Jehan de Soudron	30
Alp. Rozerot	Notice historique sur Villemaure	38
E. de B.	Correspondance inédite de M. de Dinteville	45
Cte David de Riocourt	Les Archives des actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne	50
Nécrologie	M. Paul Jolly, né a Châlons. — M. Prieur, né à la Ferté-Gaucher	52
Bibliographie	Dom Mabillon. — Un poëte champenois. — Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne. — Une lettre de l'empereur Alexis Ier à Robert Ier de Flandre. — Histoire de Vandières. — Le Bulletin de la Société historique de Langres	53
Chronique	Notes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims sur le curé Jean Meslier. — Un mariage champenois. — La statue de Louis XV à Reims. — Le monument d'Urbain II. — Le domaine de Chapelaine. — La Société archéologique de Seine-et-Marne à Provins. — Le général Etienne Dulong. — Le vin de Champagne. — La fête de Saint-Ayoul de Provins. — Don au Musée de Châlons. — Découverte à Cumières. — Excursion botanique dans le canton de Verzy. — Les artistes de la Champagne et de la Brie au salon de 1879	60

A nos Souscripteurs

Par application de la loi du 7 avril dernier, tous les bureaux de postes de France sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Revue de Champagne et de Brie*. Prenant à notre charge la remise perçue par l'administration, nos abonnés n'ont à verser que le montant de l'abonnement sans aucun frais. Ils nous éviteront de faire traite sur eux avec addition de 50 centimes.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1879

Juillet 1879. — Première Livraison. — Quatrième année.

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

DE LA QUATRIÈME ANNÉE

D'Arbois de Jubainville	Trois sceaux inédits de Troyes	81
Paulin Paris	Sur un évangéliaire carolingien de la Bibliothèque d'Epernay	87
Alp. Rozerot	Notice historique sur Villemaur	91
J. Chardon	Monographie de l'abbaye d'Igny	100
L. Grignon	Les chausses de Jehan de Soudron	109
E. de B	Le prix général de l'arquebuse à Châlons	121
Ed. de Barthélemy	Correspondance inédite de M. de Dinteville	126
Bibliographie	Nouvelles grottes sépulcrales découvertes à Avigny. — Histoire populaire de la ville de Reims. — Recherches historiques et chronologiques sur les villages de l'arrondissement de Vitry-le-François. — L'abbaye d'Avenay. Armorial de Waignart. — Le pouillé du diocèse de Reims. — Bibliothèque champenoise. — Plaisir des champs	138
Chronique	Académie nationale de Reims. — Société académique de l'Aube. — Un tableau intéressant la Champagne. — Inauguration de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. — Un Louis XVII inconnu. — Bédigis, né a Servois, canton de Ville-en-Tardenois. — Un extrait d'un discours de M. Depeyre. — Châtillon-sur-Marne. — L'église de Mourmelon-le-Grand, sa chaire et son autel. — L'excursion de la Société « la Fraternelle Rémoise. »	

A nos Souscripteurs

Par application de la loi du 7 avril dernier, tous les bureaux de postes de France sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Revue de Champagne et de Brie*. Prenant à notre charge la remise perçue par l'administration, nos abonnés n'ont à verser que le montant de l'abonnement sans aucun frais. Ils nous éviteront de faire traite sur eux avec addition de 50 centimes.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1879

Août 1879. — Deuxième Livraison. — Quatrième année.

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

DE LA QUATRIÈME ANNÉE

Henri Jadart	Les opérations électorales du Tiers-Etat dans le bailliage de Vitry-le-François pour les états généraux de 1789.	161
H.	La décade historique du diocèse de Langres	171
Alp. Roserot	Notice historique sur Villemaur	180
E. de B.	Mémoires de Jean Foulquart	191
David de Riocourt	Les archives des actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne	209
J. Chardon	Monographie de l'abbaye d'Igny	215
Bibliographie	Mémoire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — Le bon berger. L'histoire du Gault	218
Chronique	Société Académique de l'Aube. — Châtillon-sur-Marne, inauguration du monument élevé à Urbain II. — Bénédiction d'une nouvelle église à Châlons. — Touchant usage ardennais. — M. Lévesque, de Blives. — Un souvenir du vieux Reims	221

A nos Souscripteurs

Par application de la loi du 7 avril dernier, tous les bureaux de postes de France sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Revue de Champagne et de Brie*. Prenant à notre charge la remise perçue par l'administration, nos abonnés n'ont à verser que le montant de l'abonnement sans aucun frais. Ils nous éviteront de faire traite sur eux avec addition de 50 centimes.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1879

Septembre 1879. — Troisième Livraison. — Quatrième année.

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

DE LA QUATRIÈME ANNÉE

Albert Babeau	Le frère de Grosley et ses enfants	225
A. Deschamps	La relique de saint Etienne apportée de Constantinople à Châlons-sur-Marne	231
H	La décade historique du diocèse de Langres	246
J. Chardon	Monographie de l'abbaye d'Igny	256
E. B	Le prix général de l'arquebuse à Châlons	261
L. Grignon	Les chausses de Jehan de Soudron	376
E. de B	Correspondance inédite de M. de Dinteville	388
Nécrologie	M. Amable-Deuvé Thomassin. — M. l'abbé Prudent	390
Bibliographie	Le plaisir des champs. — L'élection de Vitry-le-François.	391
Chronique	Diverses communications relatives au département de la Marne. — Le congrès archéologique de France. — La décade historique du diocèse de Langres. — Notes sur les localités de la Marne. — Notes intéressantes publiées par la *Revue* des sociétés savantes. — Les fortifications de notre province. — Le conseil municipal de Reims. — Un travail de M. l'abbé Genet, de Charleville. — L'histoire de l'église de St-Loup, de Châlons. — Discussion de la société des antiquaires de France. — Les travaux des monuments historiques de la Champagne et de la Brie. — L'abbaye de Beaulieu. — L'église de Thugny (Ardennes). — Concours de l'académie de Reims. — Les fêtes du département de la Marne, etc.	398

Le Comité de Rédaction ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les chroniques, notices ou travaux particuliers insérés dans la Revue de Champagne et de Brie.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1879

Octobre 1879. —Quatrième Livraison. — Quatrième année.

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

DE LA QUATRIÈME ANNÉE

B	Les mauscrits de la bibliothèque de Charleville	321
A. Deschamps	La relique de saint Etienne apportée de Constantinople à Châlons-sur-Marne	324
Ulysse Robert	Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne	338
A. Millard	L'Eglise de Margerie	344
E. de B	Correspondance inédite de M. de Dinteville	352
J. Chardon	Monographie de l'abbaye d'Igny	356
E. B	Le prix général de l'arquebuse à Châlons	368
Nécrologie	Gabriel Clépin. — Jean-Louis Gonzalle. — Henri Tombeck. — Jean-Baptiste Carnandet. — Uhrich	371
Bibliographie	Chronique de l'abbaye de Huiron. — Les manuscrits des bibliothèques de France. — Le diocèse de Langres. — Le cardinal Gousset. — L'ouvrage de M. Palustre. — Panégyrique du bienheureux Urbain II. — Portail de la cathédrale de Reims. — Guide du voyageur dans Reims. — La France africaine, colonisation de l'Algérie. — Les Héroïnes de la vie privée. — La tolérance religieuse de prêtre à Rabbin. — Mémoire de tante Gertrude. — Chronique d'un village en Champagne. — Le saint jour du Dimanche	377
Chronique	Société académique de l'Aube. — La famille Colbert. — Tableau des fiefs titrés de la province de Champagne. — Correspondance de Diderot. — Le pèlerinage de St-Rouin, etc	388

Le Comité de Rédaction ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les chroniques, notices ou travaux particuliers insérés dans la Revue de Champagne et de Brie.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1879

Novembre 1879. —Cinquième Livraison. — Quatrième année.

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

DE LA QUATRIÈME ANNÉE

Georges Hérelle	Correspondance inédite de Dom Thierry de Viaixnes	401
Alfred de Besancenet	Bourbonne-les-Bains	410
Ulysse Robert	Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne	422
E. de B	L'Abbaye de Saint-Basle de Verzy pendant la Révolution	428
E. B	Correspondance inédite de M. de Dinteville	434
Nécrologie	M. l'abbé Charles Hannesse. — M. Louis de Gauville. — Mme la princesse douairière de Monaco. — M. de Boullenois de Senuc. — Mme Henriette de Rauglaudre. — Mlle Jenny, de Bontemps de Saint-Cernin. — M. l'abbé Josse. — Mme Louise Becquey. — M. le duc de La Rochefoucauld	439
Bibliographie	Documents inédits sur les Etats généraux. — Un travail de M. A. Renard. — Notice historique du canton de Mézières. — Dom Jean Mabillon. — Toutes deux	442
Chronique	Société académique de l'Aube. — Les portraits de famille en Champagne. — Le petit-fils du général de Dampierre. — La contre Révolution à Troyes après le 5 Thermidor. — M. Henri Nadaud, fondateur de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs de Brest. — etc..	451

Les abonnements non payés au 1er Janvier seront touchés à domicile avec addition de 50 centimes.

Le Comité de Rédaction ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les chroniques, notices ou travaux particuliers insérés dans la Revue de Champagne et de Brie.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1879

Décembre 1879. — Sixième Livraison. — Quatrième année.

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

LA RELIQUE DE SAINT ÉTIENNE

APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A CHALONS-SUR-MARNE EN 1205 PAR NIVELON DE CHÉRIZY, ÉVÊQUE DE SOISSONS, A LA SUITE DE LA IVe CROISADE

La précieuse relique donnée à la cathédrale de Châlons par l'un des cinq évêques de la IVe croisade, Nivelon de Chérizy, est un *cubitus* du protomartyr saint Etienne, patron de cette église. Cette relique, dont les riches et gracieux ornements en argent ciselé et doré nous révèlent déjà l'antique origine, faisait partie des dépouilles religieuses conservées à Constantinople jusqu'au moment où la capitale de l'empire grec allait tomber une seconde fois, et d'une manière définitive, au pouvoir des Latins, qui avaient pris la croix, non pour aboutir misérablement au renversement de l'ancienne dynastie des successeurs de Constantin, mais pour marcher, selon le vœu ardent d'Innocent III, à la conquête des saints lieux sur les oppresseurs du nom chrétien.

Nous avons donc d'abord à jeter un coup d'œil général sur les dépouilles sans nombre destinées à quitter les sanctuaires et les palais de Byzance pour prendre, de 1204 jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le chemin de nos cathédrales et de nos abbayes d'Occident.

Nous indiquerons, en second lieu, comment nous avons été amené à nous occuper spécialement de celle de ces pieuses

dépouilles qui est venue, dès l'année 1205, enrichir le Trésor de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, où elle existe encore, mais non sans avoir eu à traverser des périls de plus d'une sorte, comme nous le verrons. Cette dépouille constantinopolitaine, c'est notre *Cubitus*, vers lequel convergent les différentes parties de ce travail. Après avoir esquissé l'histoire de cette relique, considérée dans ses dernières phases, nous nous rendrons compte de la place que lui avait faite, dans le culte public, l'antique liturgie diocésaine ; et nous examinerons les circonstances qui ont valu à Châlons le privilège de la posséder, alors qu'elle était naturellement appelée à suivre jusqu'à Soissons son illustre porteur. Il ne nous restera plus, pour terminer, qu'à commenter les principaux passages de sa charte de donation, un des documents les plus intéressants de ce genre parmi les sources historiques de la IVe croisade nées de la translation des reliques byzantines durant les cinquante premières années qui suivirent la seconde prise de Constantinople par les Latins, ce grand évènement si diversement apprécié dans ses causes [1].

Pour une grande partie de cette tâche, notre guide sera le beau travail récemment publié par M. le comte Riant, qui, aux deux volumes dont l'œuvre devait se composer, se voit obligé d'en ajouter un troisième, rendu nécessaire par de nouveaux documents que l'auteur a pu se procurer depuis [2]. Nous ne nous bornerons point à interroger ce livre, « fruit de longues, patientes et consciencieuses recherches, » selon le mot de M. Miller [3], l'un des juges les plus compétents, nous nous servi-

1. Voir *Innocent III. Examen des causes qui modifièrent le plan primitif de la IVe croisade*, par le comte Riant.

2. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ. Fasciculus documentorum minorum, ad byzantina lipsana in Occidentem sæculo XIIIo translata spectantium, et Historiam quarti belli sacri imperiique gallo-græci illustrantium*, par le comte Riant. Genevæ, 1878, deux vol. in-8o de CCXXIV-196 et de XX-399 pages. L'ouvrage a été tiré à 421 exemplaires numérotés, dont un nous est échu, grâce à l'obligeance de l'auteur. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude. — Une chose capitale dans cette œuvre, et que tous les critiques ont jugée avec la même faveur, c'est la préface étendue dans laquelle l'auteur discute la valeur des documents qu'il a réunis, grâce à des efforts persévérants et à une érudition, en archéologie liturgique notamment, dont un lecteur attentif et versé dans les matières traitées ici peut seul se rendre compte. — Ce qui rehausse encore la valeur de l'ouvrage, c'est le *Calendrier* des fêtes instituées pour les reliques constantinopolitaines du XIIIe siècle en différents diocèses. — Que dire enfin de l'*Index nominum et rerum*, un chef-d'œuvre de patience, de clarté et d'exactitude ?

3. *Journal des Savants* (mai 1878), p. 294.

rons souvent des paroles mêmes de l'écrivain, seul moyen, du reste, de se faire conduire par un critique chez qui, « les analyses sont si bien faites, le raisonnement si serré, l'enchaînement des idées si bien combiné, les déductions si justes et si naturelles, qu'on ne sait comment lui emprunter une idée ou une phrase, sans regretter de ne pas prendre aussi celle qui suit ou celle qui précède [1]. »

Pour l'histoire spéciale de notre grande relique nivelonienne, depuis son arrivée à Châlons, au commencement du XIIIe siècle, jusqu'à nos jours, c'est à des sources locales, la plupart inédites, que nous puiserons en grande partie nos renseignements.

I

Le livre de M. Riant se range parmi les savants travaux dont l'histoire des croisades est depuis longtemps l'objet en France et en Allemagne. Quand on l'a étudié attentivement, on comprend parfaitement que M. N. de Wailly, le maître sous les auspices de qui nous le présente l'auteur, l'ait offert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme « un de ceux dont l'érudition française pourra se faire honneur. » Mais, pour l'histoire de la IVe croisade, cet ouvrage est d'un intérêt tout particulier. Il met en lumière des documents relégués jusqu'à ce jour loin des regards de la critique historique. Ces documents ont ce caractère d'originalité qu'ils sont nés de la translation en Occident des trésors religieux de l'Orient, à la suite des évènements, qui amenèrent la fondation du premier empire latin sur les ruines de l'empire grec, au lendemain de la seconde prise de Constantinople, en 1204.

Pour se faire une idée de ces sources nouvelles, mi-partie historiques, mi-partie religieuses, il suffit, au moyen d'un « pélerinage accompli à rebours, » comme dit M. Riant, d'accompagner dans leur voyage d'Orient en Occident les saintes reliques enlevées à la ville impériale par les nouveaux maîtres de Byzance. A qui voudrait l'entreprendre, cette série de pélerinages ne présenterait aucune difficulté, tant M. le comte Riant nous en a tracé avec soin l'itinéraire ! Le voyage se borne d'ailleurs, comme les envois officiels et les apports privés de tant de richesses pieuses, aux limites géographiques des pays d'où étaient partis les croisés : Venise d'abord,

1. *Journal des Savants* (juillet 1878), p. 403.

puis la Picardie, la Champagne, les deux Bourgognes, les états de Louis de Blois, les Flandres, les diocèses du Rhin, et Halberstadt [1].

Plus loin, nous aurons à interroger un de ces documents, à propos de la relique de Châlons. Pour le moment, contentons-nous de rappeler que si les reliques, en général, ont tenu, au Moyen-Age, une très-large place dans la vie publique, comme dans la vie privée, de toutes les reliques, les plus vénérées étaient celles qui provenaient de l'Orient. Il y avait, toutefois, une circonstance dont les croisés, pour estimer la valeur d'une relique, tenaient un aussi grand compte que de son origine orientale : c'était la nomination au canon de la messe du saint martyr auquel elle avait appartenu.

Après la Vraie Croix, c'étaient les reliques de l'Enfance et de la Passion de Notre-Seigneur, celles de la Vierge, des Apôtres, de saint Jean le Précurseur, du *protomartyr saint Etienne*, de saint Laurent, de saint Georges et de saint Nicolas que les Latins recherchaient avec le plus d'avidité. Une idée dont les croisés paraissent avoir été pénétrés, nous dit M. Riant, c'est l'intérêt que pouvaient avoir certaines grandes églises de l'Europe à posséder des reliques considérables et authentiques des saints *orientaux*, sous le vocable desquels elles avaient été dédiées. C'est ainsi, ajoute l'auteur, que les cathédrales de *Châlons-sur-Marne* et de Langres, qui reçurent chacune, pendant le temps des croisades, trois envois successifs des restes de saint Etienne et de saint Mammès, leurs patrons respectifs, furent redevables à la prise de Constantinople des plus importants de ces envois : témoin, pour Châlons, le *Cubitus*.

On peut le penser avec M. Riant, pendant toute la durée des croisades, ces riches trésors de l'Orient, reliques et autres objets sacrés, ont été considérés par les Latins qui avaient

1. Des pays qui avaient pris la croix, un seul est excepté, « la Lombardie, » sans qu'aucun texte contemporain puisse rendre raison de ce fait anormal, nous dit M. Riant, « tandis que l'on a la preuve écrite » que c'est seulement par suite de circonstances tout-à-fait accidentelles, que des points placés hors des limites indiquées plus haut, — comme Gênes, Cortone, Bromholm, — ont pu recevoir des reliques provenant de la IVe croisade, et que le corps de saint Germain de Constantinople a pu venir s'égarer à Bort, en Auvergne (*Acta SS.* Mai, III, 678), et peut-être aussi le frein de Constantin, à Carpentras (v. Rohault de Fleury, *Instr. de la Passion*, 172 et suiv., et Mgr Terris, *Le S. Mors*). — *Des dép. relig. enlevées à Constantinople*, par le comte Riant (Paris, 1875), p. 72.

pris la croix, « comme une part immense de la conquête à faire. »

Ce culte, nous dirions volontiers cette passion des Latins pour les reliques orientales était allée toujours croissant ; mais, de toutes les villes de l'Orient, sans excepter la Terre-Sainte, c'était encore Constantinople qui, à ce point de vue, offrait le plus grand intérêt à nos pères.

« C'était là que, pour les soustraire aux outrages des Infidèles, les empereurs grecs avaient centralisé les reliques les plus précieuses, auparavant disséminées dans toutes les provinces asiatiques de l'empire. »

Entre les deux sièges que subit la ville pendant la IVe croisade, les Latins y avaient fait un séjour de courte durée; mais, si rapide qu'il eût été, cela leur avait permis de se rendre un compte exact de tant de richesses religieuses [1]! Cet examen avait dépassé de beaucoup leur attente. Naturellement, ils se crurent en présence d'une immense « collection » préparée pour eux et prédestinée « au futur approvisionnement des trésors, encore presque vides, des basiliques occidentales. » On ne saurait douter que l'appât exercé alors sur les croisés par la vue de tant de pieuses merveilles, n'ait pesé « d'un grand poids » sur la détermination qu'ils prirent, sept mois plus tard, de tenter une attaque définitive contre Byzance, alors que subsistait toujours la défense expresse « de toucher aux Grecs » que Nivelon de Chérisy, deux ans auparavant, avait été chargé par Innocent III de leur porter au camp de Zara [2].

1. D'autres richesses encore les avaient frappés. On le voit dans ce que raconte Günther de Pairis : « Invenerunt passim et copiose tantam auri argentique pecuniam, tantum splendorem gemmarum ac vestium, tantam preciosarum mercium exuberantiam,..... ut omnes repente, de advenis et pauperibus, cives ditissimi redderentur. » — *Histor. Constantinop.*, n° 18.

2. Nous n'avons pas à expliquer ici en quel sens Innocent III accepta le fait accompli. On peut relire, sur cette question, la lettre adressée par le grand pape aux évêques, abbés et autres clercs de l'armée des croisés, dans Migne, t. 215, p. 455 et suiv., et une autre lettre du même aux mêmes, *ibid.* p. 523 et suiv. — Pour la défense en question, voir, *ibid. ep.* 101, l. VI. — Si l'on veut être juste, il faut reconnaître que les embarras inextricables où se trouvaient les croisés, et que nous dépeignent Günther de Pairis et l'Anonyme de Soissons étaient de nature à forcer les Latins de tenter pour la seconde fois le siège de la ville impériale. « Cum nec mare sine mortis imminentis periculo intrare possent, nec in terram morari diutius propter victualium et rerum suorum ingruentem egestatem. » (*Anonymus Suess.*).

Cette supposition ne trouve-t-elle point une confirmation irréfragable dans l'ardeur, plus que voisine du sacrilège, avec laquelle nous voyons les Latins se ruer avant tout sur les reliques en pénétrant dans la ville prise d'assaut ? C'est plus que de la passion, c'est de la fureur ! Et cela dura les trois jours de pillage proprement dit. « Quand li Latin, dit Ernoul, orent « prise Constantinoble, il avaient l'écu Dame-Dieu enbracé, « et, tantost come il furent dedens, ils le geterent jus, « et enbracerent l'escu au diable : il corurent sus à sainte « Iglise premierement, et briserent les abbaïes et les robe- « rent[1]. » On connaît le mot foudroyant d'Innocent III : « Vous avez enlevé les tables d'argent des autels, enfoncé les « sacristies, volé les croix, les images et les reliques[2]. » Les Allemands, entre autres, même les clercs, allèrent si loin dans cette besogne, que le moine Günther, écrivant sous la dictée d'un témoin oculaire, Martin de Pairis, s'ingénie à trouver un mot capable tout à la fois d'exprimer la vérité et de l'amnistier. Sous sa plume, cela s'appelle un « *saint brigandage*, » et, grâce à ce singulier euphémisme, l'abbé de Pairis, dont Günther est le moine et le scribe, se voit décerner le titre de « *prædo sanctus*, » qu'il semble accepter.

Nous dirons la même chose de la « spoliation régulière et méthodique » substituée au pillage de la première heure, et qui dégénéra bientôt « en une sorte de chasse aux reliques[3]. » Il y a là, aussi bien que dans le pillage des trois premiers jours, la preuve manifeste que la certitude de retrouver dans les sanctuaires de la ville impériale les trésors religieux entrevus naguère avait fini par l'emporter sur le respect des injonctions pontificales en faisant taire les derniers scrupules qui avaient empêché les chefs de l'armée de consommer plus tôt l'attentat projeté contre Byzance. En faisant prêcher, comme cela avait eu lieu précédemment[4], la légitimité de la tentative,

1. Ernoul l. c.; *Eracles* l. c.

2. *Innoc.*, *Gesta*. L. 8, *ep.* 133.

3. Est-il nécessaire de faire observer, avec Rohrbacher, que la profanation des reliques stigmatisée ici par Innocent III, n'a rien à voir avec la profanation systématique des reliques dont l'hérésie, au XVIe siècle, et l'impiété révolutionnaire, en 1793, ont eu seules le secret ? — L'or, l'argent, les pierreries, tel était l'objet de la sacrilège rapacité des profanateurs dans l'armée des croisés : *ipsas vero reliquias pro nihilo reputabant*, dit le chanoine anonyme de Langres (*Liber de Translat. reliq. S. Mamantis in Gall.*).

4. « Et... disent que che n'estoit mie péchiés, ains estoit grans aumosnes, car puisqu'il avaient le *droit oir*, qui deserités estoit, bien li pooient aidier à son droit conquerre, et de ses ennemis vengier. » Clari, p. 33.

on avait agi moins puissamment sur l'esprit des croisés, qu'en leur montrant, dans la prise de la ville, la conquête assurée des plus grandes richesses religieuses de la chrétienté, dont elle était la dépositaire depuis des siècles.

Le pillage proprement dit et la spoliation postérieure produisirent deux sortes bien distinctes d'objets sacrés, fait observer M. Riant : « les reliques avec ou sans leurs reliquaires, et le mobilier ecclésiastique. » Ce sont ces deux classes de dépouilles religieuses que l'Europe Occidentale devait recevoir de Constantinople jusqu'au milieu dn XIIIe siècle [1], les unes, « parties avec l'attache officielle de l'empereur, des évêques, légats et abbés de l'armée et, postérieurement, du clergé latin de Romanie; » les autres, « apportées par des clercs ou des pélerins isolés, qui se les étaient procurées, soit par voie d'achat, soit de tout autre façon encore moins avouable. » Aujourd'hui, les antiquaires en sont à se demander comment un petit chevalier des environs de Trèves, Henri d'Ulmen, a pu, à lui seul, apporter de Sainte-Sophie dans les villes du Rhin, une aussi prodigieuse quantité de dépouilles saintes, à en juger par ce qui reste encore [2].

C'est maintenant que nous pourrions assister au partage des reliques conquises, suivre ces reliques dans leurs translations d'Orient en Occident, en nous rendant compte des envois officiels et des apports privés. Ce serait aussi le moment de passer à l'examen des nombreux documents auxquels ont donné naissance, comme nous l'avons dit, les translations de tous ces trésors religieux : 1° documents agiographiques ; 2° documents liturgiques ; 3° lettres, actes et chartes relatifs à ces translations ; 4° documents divers, comprenant tous les textes

1. D'après l'important document récemment découvert par M. Miller et mis par ce savant au service de M. Riant pour le troisième volume promis des *Exuviæ*, on peut fixer définitivement les divers apports des reliques de la passion à Paris (Sainte Chapelle) comme il suit : 4 départs de Constantinople, 3 arrivées seulement en Europe.

1239. Sainte Couronne, (1er départ, 1re arrivée à Paris ;

1239 (peut-être avant) : Grande Croix (arrivée en Syrie) ;

1240 environ : Saint Sang, etc., (3e dép. de Const. pour la Syrie) ;

1241. Grande Croix, Saint Sang, etc., (2e arrivée à Paris) ;

1241 (après) : Sainte Lance, etc., (3e arrivée à Paris) ;

Chose extraordinaire, aucune trace n'est restée de la susception finale de la grande croix (1241 ou 1242), ni dans les bréviaires, ni dans les chartes, ni dans les comptes de saint Louis ! (*Journal des Savants*, mai 1878, p. 302).

2. M. Riant appelle quelque part cet Henri d'Ulmen « le dévastateur de Sainte-Sophie. » — *Exuviæ*, I, XXXIV.

dont il n'aurait pas été fait mention dans les trois classes précédentes.

Mais nous avons hâte d'arriver à la « grande relique » de Châlons, ainsi que l'appelle Nivelon de Chérizy.

II

Fermons un instant le livre de M. Riant, et ouvrons les lettres que l'auteur avait bien voulu nous adresser au sujet de la relique en question au moment où il se préparait à publier son Mémoire sur les dépouilles religieuses de Constantinople, le savant prélude des *Exuviæ*.

Dans une de ces lettres, M. le comte Riant nous posait, entre autres, les questions suivantes :

1° « En 1205, Nivelon de Chérizy apportait à Châlons le « *Cubitus* de saint Etienne. — Cette relique existe-t-elle en- « core ? — A-t-elle été décrite quelque part ? — 2° Au cas « contraire, à quelle époque a-t-elle disparu ? — 3° Le reli- « quaire a-t-il eu le sort de la relique ? — 4° A-t-on conservé « l'original de la charte de donation relative au *Cubitus*, dont « la copie se trouve dans la *Gallia Christiana ?* »

Un instant nous avions désespéré de pouvoir répondre à ces importantes questions.

« On ignore ce qu'est devenue la relique dont se préoccupe « M. Riant, le *Cubitus* de saint Etienne..... Il ne nous en « reste absolument rien, ni fragment, ni dessin, ni descrip- « tion. Notre vieil annaliste Rapine ne nous en parle aucune- « ment. Cette relique aura disparu à la Révolution. »

C'est en ces termes formels que nous écrivait M. l'abbé Lucot, aujourd'hui archiprêtre de la cathédrale de Châlons, un érudit de premier ordre, un investigateur familiarisé avec nos antiquités diocésaines, à qui nous nous étions naturellement adressé, en premier lieu, pour avoir quelques renseignements de nature à nous guider dans nos réponses à faire aux questions de notre savant correspondant[1].

Cependant, nous nous étions mis à l'œuvre, décidé à tout tenter pour arriver, s'il était possible, à retrouver la trace de la précieuse relique de 1205 et de sa charte de légitimation. Nos

1. On verra plus loin, page 20, note 1, que M. le chanoine Leydier, très-versé, lui aussi, dans la connaissance de nos antiquités châlonnaises, formule une crainte analogue à celle de M. le chanoine Lucot, au sujet de l'existence de notre *Cubitus*.

recherches furent couronnées de succès, et bientôt, en réponse à nos premières communications, M. le comte Riant nous témoignait le plaisir qu'il en éprouvait. « Si j'avais, ajoutait-il, « sur les différentes reliques constantinopolitaines dont j'ai à « m'occuper, des notes aussi précieuses que celles que vous « me transmettez, mon travail serait bientôt terminé. »

Ainsi, grâce à Dieu, ni la relique constantinopolitaine, ni sa charte d'authentique n'étaient perdues, et c'est du premier coup qu'il nous avait été donné de pouvoir dire, en présence du *Cubitus* de saint Etienne, ce que le pape saint Léon IX, consacrant la cathédrale de Besançon (1051) disait devant le « Bras » du glorieux premier martyr : « Propriis oculis cons- « peximus os quassatum ictibus lapidantium Judæorum [1] »

Notre jugement sur l'identité de la relique dont la seule vue nous avait inspiré presque la joie d'une découverte, avait rencontré ailleurs une hésitation partie d'un scrupule que nous avions respecté sans le partager. Cette dépouille sacrée était-elle réellement un os cubital, et ne prenions-nous pas pour le *Cubitus* du glorieux patron de notre église cathédrale ce qui était la *Costa* du même protomartyr, dont l'*Adventus* a sa fête solennelle marquée au 9 septembre dans les *Ordo* de la cathédrale des XIIIe et XIVe siècles? Telle était la question que se posait M. l'abbé Lucot. Mais après avoir résisté quelque temps, — un jour, du haut de la chaire de la cathédrale, M. l'archiprêtre, dans un discours éloquent, rappela lui-même aux fidèles réunis devant les châsses de la ville, exposées chaque année à leur vénération, le lundi et le mardi de la Pentecôte, qu'ils avaient là, sous les yeux, « la précieuse relique de saint Etienne (le *Cubitus*), rapportée de Constantinople, en 1205, par un évêque de Soissons, Nivelon de Chérizy. » Nous étions ravi d'entendre l'orateur nous donner jusqu'à ce point raison et en aussi solennelle circonstance. Toute hésitation avait disparu pour lui devant la constatation médicale de la sainte relique[2].

Le précieux *Cubitus*, rapporté de Byzance à Châlons-sur-Marne, il y aura bientôt 700 ans par l'illustre croisé que nous avons dit, existe donc toujours dans la cathédrale de cette ville, qui ne s'en est séparée en 1793 que pour en confier la

1. *Bullarium*, I, 605.

2. Nous avions, fait constater par la science que la relique est bien un *os cubital*. Le médecin chargé de cette vérification, le docteur Grisou, de Châlons, avait caractère officiel à cet effet, délégué qu'il avait été récemment par Mgr l'évêque, avec le docteur Delacroix, pour une autre vérification du même genre.

garde à des mains dignes et pour le soustraire aux profanations. C'est en 1805, que la relique a été placée pour la première fois dans le reliquaire de cristal désigné sous le nom de « Châsse de S. Etienne » et où se trouvent en même temps, renfermées dans un petit médaillon, deux parcelles du « Chef » du même saint[1].

Il restera toujours inexplicable comment le silence le plus profond s'est fait tout-à-coup, à partir d'une certaine époque, sur la présence du *Cubitus* dans la châsse que nous venons de dire. Ce qui nous étonne encore davantage, c'est que le bréviaire châlonnais de 1840, voulant mentionner cette châsse se soit contenté de reproduire une phrase empruntée textuellement à un bréviaire antérieur (1736) qui évidemment visait une autre châsse, aujourd'hui disparue, où se trouvaient réunies deux reliques de saint Etienne : celle *de Capite* que nous possédons toujours, et l'antique *portio sanguinis* dont nous n'avons pu encore retrouver la trace.

Voici la phrase en question, telle que le bréviaire de 1840 l'a prise, mot pour mot, nous le répétons, dans le bréviaire de 1736, donné par Mgr de Choiseul :

« Habetur in Ecclesia catalaunensi capsula inaurata, in qua quædam portiones capitis et *sanguinis* beatissimi protomartyris Stephani religiose asservantur. »

Une telle indication, revêtue d'un caractère officiel, était de nature, il faut bien le dire, à dérouter plus les intrépides recherches[2]. Comment aller demander la « grande relique » du

1. Ces deux parcelles, nous nous en sommes assuré, n'ont constitué primitivement qu'un seul et même fragment : la relique *de parte capitis superioris S. protom. Stephani ad modum unius unciæ*, etc., rapportée de Rome à Châlons, en 1253, par Pierre de Hans, qui la donnait à sa cathédrale la même année. Nous avons sous les yeux l'original de sa charte d'authentique (Rome, 28 décembre 1253). — Plus tard, en 1309, il y a eu la donation d'une autre parcelle » *du chief de mon signeur saint Estève*, » faite par « Jehans sires de Joinville » qui avait reçu cette relique de « li prince de Antioche, » comme il résulte de la charte originale dont nous devons la copie à l'obligeance de M. Vétault, l'ancien et savant archiviste du département de la Marne, document que nous nous proposons de publier plus tard avec d'autres instruments du même genre.

2. Au moment où nous recevions la première lettre de M. Riant, paraissait à Châlons, une brochure publiée par un vénérable chanoine, M. Boitel, sur les différentes reliques que possèdent les églises de la ville. Malheureusement le paragraphe intitulé : *le Trésor de la cathédrale*, se tait absolument sur la présence de notre *Cubitus* dans ce Trésor, et se borne à reproduire en abrégé la mention incomplète et inexacte du bréviaire de 1840. Grande avait été notre déception à la lecture de ces pages qui ne pouvaient qu'ajouter à notre crainte de ne pouvoir mettre la main sur aucun vestige de la précieuse relique de 1205 !

patron de la cathédrale à une châsse si clairement désignée comme étant exclusivement consacrée à deux autres reliques du même glorieux protomartyr, très-précieuses, mais d'une importance relativement secondaire ?

C'est à l'erreur dans laquelle on était tombé en copiant, sans contrôle, et en introduisant dans le bréviaire de 1840 l'indication fournie par le bréviaire de 1736, qu'est dû le silence qui a continué, à partir de cette date, à régner sur la présence du *Cubitus* dans la châsse dite « de saint Etienne. »

Somme toute, c'est un silence de plus de soixante ans, si l'on compte les années qui ont précédé 1840, car il nous a fallu remonter jusqu'à 1805 pour rencontrer la première pièce authentique constatant qu'au commencement de ce siècle le *Cubitus* du patron de la cathédrale de Châlons existait dans le Trésor de cette église, accompagné de sa charte originale donnée en 1205 au chapitre par Nivelon de Chérizy.

Cette pièce est un *Vidimus* rédigé en bonne et due forme par un homme compétent dans la matière, M. l'abbé Becquey, délégué par l'évêque de Meaux de qui relevait alors le diocèse de Châlons, pour procéder à la vérification des reliques de « l'église de Saint-Etienne » au moment où le culte venait d'y être rétabli.

La première partie de cette pièce nous a donné la description complète de la précieuse relique, description dont nous avons nous-même constaté la parfaite exactitude avant d'en envoyer copie à M. le comte Riant en réponse à l'une de ses questions. Ouverture faite « d'un petit sac de damas vert [1], » portant cette inscription : « Relique de saint Etienne, » on avait trouvé, dit le *Vidimus*,

« Un os de bras, le *Cubite* (sic), de la longueur de trois pouces sur un pouce et demi de circonférence, enchassé aux deux extrémités par un ornement d'argent vermeillé, de la longueur d'un pouce à l'une de ses extrémités, et de six lignes à l'autre : ledit ornement en vermeil, den-

1. Combien il est regrettable que ce « petit sac de damas vert » n'ait pas été conservé ! C'est sans doute dans ce sac que le précieux *Cubitus* a été placé par une main pieuse lors du pillage de la cathédrale en 1793. Nous avions souvent entendu dire autrefois à notre vénérable ami M. Martin de Noirlieu, mort curé de St-Louis d'Antin (Paris), qu'il était à sa connaissance qu'on avait soustrait les reliques de la cathédrale aux profanations de la Révolution. Le nom de la personne à qui l'on doit la conservation de notre *Cubitus*, en particulier, était sorti de notre mémoire. Nous l'avons retrouvé dans des documents authentiques que nous donnons plus loin.

telé et ciselé, et les deux bouts terminés par un petit morceau de même matière, que traverse un fil de laiton. »

Dans la seconde partie du *Vidimus*, on lit :

« On nous a présenté une authentique de parchemin, en bonne forme, de la donation de cette relique de l'os *cubite* d'un des bras de saint Etienne, premier martyr, faite à l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne le [1]... de l'an mil deux-cents-cinq, par Charles de Novelo [2], passant à Châlons, à son retour de la Terre-Sainte [3]. Laquelle précieuse relique, renfermée dans un vase de cristal... »

Le reste de la pièce ne fait que traduire le texte de la charte, sauf l'observation concernant « le sceau de cire verte attenant à l'authentique par un cordon de soie jaune [4]. »

La Providence veillait sur les destinées de notre précieux *Cubitus*. Le voilà vidimé à un moment où il se trouve encore là des témoins du culte public dont il a été l'objet jusqu'à la Révolution. Plus tard, ces témoins allaient disparaître, pour ne pas être remplacés ! M. Becquey avait été précédemment chanoine de la cathédrale de Châlons. C'est ce qu'il a soin de rappeler en procédant d'office à la reconnaissance de la relique, ajoutant qu'en cette qualité d'ancien membre du chapitre de cette église,

« Il déclare être à sa connaissance que ladite relique est la même qui, possédée par ledit chapitre de Châlons, était portée à toutes les processions solennelles et exposées avec les autres reliques dont cette cathédrale était enrichie, sur l'autel des châsses, les lundi et mardi

1. La charte de Nivelon n'indique pas le jour de l'*Adventus* de la relique. Nous suppléerons plus loin à cette omission.

2. C'est ainsi que se trouve écrit le nom de l'évêque de Soissons également dans l'*Inventaire* que possède l'évêché de Châlons. La *Table chronologique* de Cocquault (Reims, 1650) écrit « Nivel. »

3. Nous rectifions cette inexactitude historique dans le commentaire que nous donnons plus loin de la charte de l'évêque de Soissons.

4. Ce sceau de Nivelon de Chérizy existe toujours, avec le contre-sceau dont a omis de parler le *Vidimus*. Ce silence étonne de la part de M. Becquey, ordinairement si complet dans les authentiques qu'il délivre, où figurent tous les détails de nature à intéresser. Le sceau a la forme ogivale que nous offrent presque tous les sceaux d'évêques à compter de la fin du XIIe siècle et pendant les deux siècles suivants, dit M. de Wailly. Le prélat est représenté debout, en habits pontificaux, donnant la bénédiction de la main droite et tenant la crosse de la main gauche. On lit sur le sceau : *Sigill. Niv* [elonis...] *epi suessionensis*. Le contre-sceau est orbiculaire. L'empreinte porte une colombe en marche, autour de laquelle on lit, en majuscules, les unes romaines, les autres gothiques : *Signum Nivelon. epi.* C'est un curieux exemple du mélange de l'alphabet romain et de l'alphabet gothique. Voir, sur cette question paléographique, le Dict. de Diplomatique (Migne), col. 363, 364.

de la Pentecôte; ce que MM. Vallois et Meunier, témoins, anciennement attachés à la même église cathédrale, ont reconnu avec lui, » ajoute-t-il.

Nous avons vu, il y a un instant, comment le reliquaire actuel « de saint Etienne » a été confondu par les rédacteurs du bréviaire châlonnais de 1840 avec le reliquaire mentionné au bréviaire de 1736 (fête du 3 août). Le *Vidimus* de 1805 nous donne la preuve évidente que le reliquaire d'aujourd'hui, loin d'être le même que celui qui est visé dans le bréviaire de 1736 ne remonte pas au-delà de 1805, époque à laquelle on y a placé, pour la première fois, le *Cubitus* récemment vidimé.

Cette preuve nous est fournie surabondamment par les pièces authentiques que nous avons sous les yeux :

« Nous déclarons, dit d'abord le *Vidimus* déjà cité, que la dite relique (le *Cubitus*) est munie de tous les témoignages d'authenticité, qui permettent qu'elle soit exposée, comme par le passé, à la vénération des fidèles, *et qu'elle soit placée*, à cet effet, dans une châsse que lui *destine* la paroisse de Saint-Etienne, ainsi qu'à la relique *ex capite S Stephani*, enfermée dans un médaillon en argent doré, enrichi de *filagrammes* (filigranes) et d'ornements gravés, long d'environ un pouce et demi, large d'un pouce....., fermé par devant par une glace bombée, laquelle laisse apercevoir deux portions d'ossements de la tête, non assujetties[1]. »

C'est le 1er juin 1805 que la relique est déposée officiellement, et devant témoins, dans la châsse « destinée » à la recevoir, châsse qui n'est autre, comme nous en avons acquis la certitude, que la pyxide précédemment suspendue, au-dessus du maître-autel de la cathédrale, au ciel du baldaquin et où l'on conservait les saintes Espèces[2].

Le procès-verbal du « placement et de la déposition » est formel à ce sujet :

« Nous avons placé, y dit le délégué (toujours M. Becquey) au milieu d'un reliquaire de cuivre doré d'or moulu, de forme circulaire, haut d'un pied, ayant environ sept pouces de diamètre. surmonté d'un

1. Il importerait souverainement de réunir ces deux portions en un seul fragment, et d'assujettir la relique dans le médaillon en question.

2. La poulie qui servait à la suspension existe encore au ciel du baldaquin surmontant le maître-autel, et au-dessous de la pyxide se trouve un fort anneau de cuivre doré caché aujourd'hui dans le socle de bois du reliquaire. L'anneau supérieur a disparu. Mais la boule de cuivre qu'il traversait est restée sur le dôme dont parle le *Vidimus*. Il n'est pas jusqu'au deux pitons de fer doré, l'un à boucle, l'autre à crochet, où était fixée la chaîne de suspension, qui ne se voient encore à la base de l'une des colonnes du baldaquin. — *Pyxis ad hostias deputata desuper majus altare pendere solebat.* Du Cange.

dôme que supportent six consoles enrichies de têtes de chérubins et de divers ornements, lesquelles consoles entourant un globe de cristal, une tige au haut de laquelle nous avons fixé un médaillon.... où sont renfermées deux parties d'ossements du Chef de saint Etienne, et à laquelle tige nous avons lié avec un fil en soie rouge un os du bras, le *cubite*, du même saint martyr. Les pièces authentiques ont été déposées au même instant dans la base du dit reliquaire[1] »

Comme on le voit, ce reliquaire est désormais à l'abri de toute méprise semblable à celle dont les rédacteurs du bréviaire châlonnais de 1840 ont été victimes, pour avoir copié trop fidèlement le bréviaire de 1735. On ne confondra plus la châsse de saint Etienne avec une châsse disparue sans avoir laissé de traces, du moins que nous sachions.

Mais où la protection d'en haut se manifeste avec le plus d'évidence, en faveur de notre relique byzantine, c'est dans l'heureux concours de circonstances auquel nous devons sa miraculeuse conservation.

Comme toutes les autres reliques de la cathédrale de Châlons, le *Cubitus* de saint Etienne avait couru le plus grand danger de disparaître dans l'incendie de cette église, le 21 janvier 1668, où se trouva brûlé le « Bras » de saint Alpin. Lors de l'ouverture de la châsse de ce saint, par Mgr de Choiseul, on ne rencontra plus qu'une portion « assez notable de cette précieuse relique » perdue au milieu « d'ossements réduits en charbon[2]. »

Echappée à ce péril en 1668, la relique constantinopolitaine devait, en 1793, trouver un abri sûr à l'Hôtel-Dieu de Châlons, entre les pieuses mains de l'une des religieuses de cet établissement, dont le nom béni : la sœur Maupas, doit être associé, à celui d'une autre « sœur hospitalière, » la sœur Areintz, qui, de son côté, dans les mêmes conjonctures, sauvait les reliques de saint Quentin, de saint Louvent et de saint Lumier. C'est « au moment de la mort » de la sœur Maupas, que l'on trouva chez elle « les précieuses reliques du Chef et du *Bras* de saint Etienne. » Au lendemain de son décès, elles furent recueillies par la belle-sœur de la religieuse,

1. Nous avons constaté qu'elles y sont toujours renfermées. — Voir le *Procès-verbal du placement des reliques de S. Etienne, premier martyr, de S. Alpin et de S. Lumier, év. de Châl., de S. Louvent, de S. Saturnin, martyrs, et des martyrs de Trèves*, aux Arch. de la cath. de Châlons.

2. Voir le *Procès-verbal de la reconnaissance des reliques de S. Alpin*, par M. Becquey, aux Archives de la cathédrale.

la « dame veuve Maupas, » d'Allemant (Marne), qui les remit à M. Hurault, alors curé de la paroisse de Saint-Etienne [1].

Comme on le voit, notre « grande relique » byzantine a son histoire, et cette histoire qui, pour nous, commence en 1205 par la translation du *Cubitus* de Constantinople à Châlons, traverse une de ses phases les plus émouvantes en 1793, sous la tourmente révolutionnaire, pour prendre une nouvelle vie, en 1805, dans les documents authentiques dont nous avons voulu faire passer quelques extraits sous les yeux du lecteur.

Curieux rapprochement ! La relique constantinopolitaine est apportée à Chalons en 1205, et c'est en 1805, juste à six siècles de distance, année pour année, qu'après un court exil, qui devait la sauver à l'heure du pillage [2], qu'elle rentre triomphalement chez elle et reprend sa place sur l'autel où l'avait déposée Nivelon de Chérisy en en confiant la garde au chapitre de la cathédrale.

III

L'histoire de notre *Cubitus* compterait une page importante de plus, si le bréviaire châlonnais de 1840 avait mentionné sa présence dans la nouvelle châsse que la paroisse de Saint-Etienne lui avait « destinée » et où il fut placé en 1805. Le nouveau Propre diocésain, déposé naguère aux pieds de sa sainteté Léon XIII par Mgr l'évêque de Châlons, suppléera à cette omission, si Rome agrée, dans la teneur du projet, l'addition proposée et destinée à faire suite à la ve leçon de l'office de l'Invention de saint Etienne. Grâce à cette mention, due à l'initiative de l'éminent prélat qui s'efforce de ramener, dans le nouveau Propre, tant d'autres précieux souvenirs du glorieux passé de l'Eglise fondée par saint Memmie, Châlons ne saurait oublier, dans l'avenir, que le Trésor de sa cathédrale pos-

1. Voir le *Procès-verbal de la reconnaissance des reliques de S. Alpin*, par M. Becquey, aux Archives de la cathédrale de Châlons (1805, 19 mars). Inutile de faire observer que les reliques en question, du *Chef* et du *Bras* de S. Etienne ne sont autres que les deux parcelles *de Capite* et le *Cubitus*.

2. Voir Barbat. *Histoire de Châlons*, pp. 80, 81. — Cf. La *Déclaration* de Pierre Meunier, piéton de la préfecture de la Marne, chargé du transport (novembre 1793) à l'Hôtel-de-Ville des objets mobiliers de la cathédrale. Cette déclaration, faite en présence de MM. Meunier-Clauzet, Jayen et Mélinet, est du 13 août 1806. Pièce manuscrite, aux Archives de la cathédrale.

sède toujours l'antique palladium si cher à nos pères, cette relique dont le culte a occupé, durant de longs siècles, une si large place dans son ancienne liturgie, ainsi que l'on peut s'en convaincre en se reportant aux monuments liturgiques contemporains de sa susception [1].

Il existe à Châlons quatre de ces vieux témoins des premiers honneurs décernés, dans cette cité, à notre précieux *Cubitus*. Ce sont d'abord les trois exemplaires de l'*Ordo* suivi à la cathédrale, notamment au XIIIe et au XIVe siècle, et l'*Ordo* de Toussaints [2]. Ces quatre manuscrits, parfaitement conservés, sont la propriété, l'un de Mgr l'évêque, le deuxième du chapitre, le troisième du grand séminaire, auquel il a été donné par M. le chanoine Leydier. Pour le dire en passant, nous félicitons vivement M. Leydier de la pensée qu'il a eue de compléter ce manuscrit, comme il l'a fait, tant à l'aide de l'*Ordo* de la cathédrale que de celui de Toussaints [3]. Ce dernier est aux Archives de la Marne [4].

Le manuscrit de la cathédrale, consulté isolément par un éminent critique, avait d'abord laissé dans l'esprit de ce savant un doute sur la nature des reliques contenues dans le *philaterium* dont parle l'*Ordo*, et que l'on plaçait sur l'autel, entre deux cierges, à la messe de l'*Adventus cubiti* ? Etait-ce réellement le *Cubitus* que renfermait ce reliquaire ? Le manuscrit

1. Aux différentes raisons qui nous avaient fait craindre un instant que le *Cubitus* ne fût plus en notre possession, nous aurions pu ajouter ce que dit M. le chanoine Leydier dans une note sortie de sa plume en 1853, et que nous avions consultée : « On possédait, dit cette note manuscrite, au Trésor de la cathédrale de Châlons..., l'*os du coude* et une côte de saint Etienne, etc. Ces reliques, ajoute la note, *ont été sans doute perdues* pendant la Révolution. » — Voir l'*Ordo* du XIIIe ou XIVe siècle de la biblioth. du grand séminaire de Châlons.

2. Un cinquième manuscrit du même genre et de la même époque nous a été signalé par M. le chanoine Lucot. Nous l'avons consulté à la Bibliothèque nationale. Cet autre *Ordo* châlonnais, de la fin du XIIIe siècle (anc. fonds latin, n° 10,579) se trouve catalogué sous le titre inexact de *Rituel de Châlons*.

3. M. le chanoine Leydier aura été l'un des premiers à relever la note marginale qui, dans l'*Ordo* du grand séminaire et dans celui de Toussaints, indique, aux secondes vêpres de S. Barthélemy (24 août) la mémoire *de sancto Ludovico*, note du plus haut intérêt qui, en nous permettant d'assigner à ces deux manuscrits leur vraie date à quelques années près, nous montre combien l'Eglise de Châlons mit d'empressement à faire entrer dans sa liturgie le culte de ce saint roi, canonisé « vers le milieu de 1297. »

4. Voir l'analyse des deux premiers documents dans l'*Usuaire de la cath. de Châlons*, publié par M. le comte Ed. de Barthélemy (1878).

de la cathédrale ne l'indique en aucune façon[1]. Mais les trois autres exemplaires, que nous avons sous les yeux, tranchent formellement la question dans le sens de l'affirmative. Chacun des trois désigne expressément le « philaterium *Cubiti* » comme étant celui que l'on plaçait sur l'autel à la fête du 11 octobre. Evidemment, ce reliquaire n'était autre que celui dans lequel Nivelon de Chérizy avait rapporté de Constantinople à Châlons la sainte dépouille du glorieux protomartyr. Dans ce reliquaire se trouvait le « vase de cristal » dont parle la charte d'authentique, ainsi que nous le verrons plus loin, et où était renfermée la relique.

Quant à la date de la fête de l'*Adventus Cubiti*, elle nous est certifiée par tous les monuments contemporains de son institution. Tous portent, comme date de cette fête : *Quinto Idus octobris*. Nos bréviaires des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles la placent également au 11 octobre.

Dom François, dans son Histoire manuscrite de Châlons, fait observer que cette date manque dans la charte de Nivelon ; mais le savant bénédictin a soin d'ajouter que selon « l'ancien calendrier manuscrit de la cathédrale, cela se passa au mois d'octobre : *Quinto Idus octobris*[2]. »

Dans l'une des lettres que nous avait adressées M. le comte Riant et dont nous parlions précédemment, se trouvaient posées les questions suivantes : — « L'arrivée de la relique (le « *Cubitus*) a dû donner lieu à l'institution d'une fête de sus- « ception avec ses offices complets. — Pourrait-on rechercher « cet office dans les livres liturgiques du diocèse, imprimés « ou manuscrits (entre 1205 et 1550, mais pas plus tard) ? »

A quelque temps de là, M. Riant, à qui nous avions fait connaître le résultat des recherches dont, à notre prière, le savant M. Lucot avait bien voulu s'occuper, nous répondait que « Grâce aux indications liturgiques qu'il en recevait, Châlons « allait combler bien des lacunes dans son travail[3]. »

Plus tard, M. Riant se mettait en relation directe avec M. le chanoine Lucot et en recevait de nouvelles lumières[4].

1. Il se borne à dire : « Ad missam, ponitur philaterium beati Stephani super altare cum duobus cereis. »

2. C'est à l'obligeance de M. le chanoine Lucot que nous devons l'indication de ces renseignements. Cf. le *Kalendarium* des *Exuviæ*, II, 299.

3. Lettre de M. le comte Riant à l'auteur.

4. M. le comte Riant s'est montré reconnaissant, et surtout bon juge, en consacrant à M. l'abbé Lucot les lignes que voici, dans une note du 1er vol.

Toutefois, si l'arrivée du *Cubitus* a donné lieu à la fête solennelle de susception que présida l'illustre croisé, porteur de la relique, cet *Adventus* mémorable, qui a laissé des traces si profondes dans tous les monuments liturgiques de l'époque, n'a pas fait naître d'offices spéciaux. Du reste, ce n'est point dans les cathédrales, non plus que dans les abbayes de premier ordre, par exemple Saint-Denis, Corbie, Clairvaux, Cîteaux, qu'il faut s'attendre à trouver des offices particuliers à la susception des reliques constantinopolitaines. La raison en est que longtemps avant la IVe croisade les grands sanctuaires de l'Occident étaient déjà pour la plupart richement pourvus de reliques orientales.

« Au contraire, nous dit M. Riant, plus un sanctuaire était isolé des grands centres chrétiens, plus il était pauvre avant l'arrivée de la relique byzantine, plus aussi cette arrivée était jugée digne d'un long office annuel, à leçons nombreuses et étendues[1]. » C'est peut-être à la richesse de notre *Armariolum reliquiarum* d'alors, selon le mot employé dans nos *Ordo* châlonnais du temps, que se rattache la cause de cette absence de leçons particulières dans l'office de la nuit de l'*Adventus Cubiti*.

L'office indiqué au bréviaire châlonnais du XIIIe siècle[2] et aux différents exemplaires de l'*Ordo* de la même époque est du rite *tertium duplex*, qui correspond à notre « double de seconde classe, » au romain[3]. Cet office est le même que celui de l'Invention de saint Etienne (3 août), sans rien de propre. Les missels du XVe siècle renvoient, pour la messe de la même fête, à celle de l'*Adventus reliq. sancti Stephani*, qui est, à peu de chose près, la messe du 26 décembre : *In natali sancti Stephani*.

A quelle époque précise a disparu la fête de l'*Adventus Cubiti*, fixée, sans aucun doute, comme nous venons de le voir, au 11 octobre, dès le premier moment de son institution, quoique la charte de Nivelon ne prescrive ni ne dise rien sur ce point?

de ses *Exuviæ* (p. CCXIX) : « Je dois ici, dit-il, remercier M. le chanoine Lucot, dont la compétence exceptionnelle dans toutes les matières d'archéologie liturgique m'a permis de rectifier un certain nombre d'erreurs. »

1. *Exuviæ*, I, CXIV.

2. Voir le *Breviarium cathal.*, de la *Bibliothèque nationale*. C'est un Bréviaire *totum* ou plenier, noté, mais incomplet (ancien fonds latin, n° 1269). — Cf. le *Missale Confratriæ charitatis cathal.* de la même Biblioth. (anc. fs lat., n° 885).

3. L'indication de ce rite a été postérieurement ajoutée au Calendrier du *Breviarium cathal.* de la Bibliothèque nationale que nous avons sous les yeux.

C'est en 1665 que nous voyons, sous Mgr Vialart, disparaître du même coup du bréviaire chalonnais et la fête de l'*Adventus Costæ Sancti Stephani* (9 septembre), et celle de l'*Adventus Cubiti*, que nos bréviaires et nos missels des XVe et XVIe siècles, et même le bréviaire publié en 1636 par Mgr Henri Clausse, avaient maintenues religieusement, après les avoir empruntées aux bréviaires et aux missels contemporains de leur institution.

Le bréviaire de Mgr Vialart laissait toutefois subsister une autre fête relative aux reliques de notre glorieux protomartyr, celle de l'*Adventus reliquiarum*, tombant le 20 juin, et plus ancienne que celles des deux autres « Arrivées[1]. » Ce troisième *Adventus* ne devait pas trouver grâce devant un nouveau bréviaire, celui de Mgr de Choiseul (1736) où fut introduite, à la fête de l'Invention de saint Etienne, la mention des reliques de ce saint si malencontreusement reprise par le bréviaire de 1840, alors que l'une des deux reliques en question avait disparu, la *portio sanguinis*, et que depuis 1805, le reliquaire nouveau renferme le *Cubitus* avec les deux parcelles *de capite* du premier martyr.

De ce que nous venons de voir, il résulte que Châlons, à l'instar, notamment de Saint-Victor et de Paris, compte parmi les Eglises qui, durant la grande diffusion des reliques constantinopolitaines dans les sanctuaires d'Occident, ont attesté leur culte pour les saintes dépouilles venues de Byzance à la suite de la IVe croisade, « en instituant autant de fêtes commémoratives qu'elles avaient reçu de fois de fragments du corps de leurs patrons. » De plus, c'est dans notre province ecclésiastique que se célébrait la fête centrale, en quelque sorte, de l'*Adventus* général de toutes les reliques apportées de Byzance, après 1204, dans le nord de la France. Nous voulons parler de la grande fête des reliques instituée à Soissons, la ville par excellence des reliques niveloniennes jusqu'à la Réforme.

Durant les six siècles qui nous séparent de la IVe croisade, dit M. Riant, les livres liturgiques ont changé bien des fois dans leurs détails, surtout aux époques de la Renaissance et

1. Il y a dans l'*Ordo* manuscrit de la cathédrale de Châlons la trace d'une fête de l'*Adventus reliquarum sancti Stephani* tombant le 11 octobre. Le titre, à l'exception des deux premiers mots, a été gratté et on a substitué le mot CUBITI au mot *reliquiarum*.

du Jansénisme. Or, parmi « les rares séries ininterrompues de bréviaires qui nous présentent la liturgie d'un diocèse dans ses transformations successives depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe [1], » Châlons tient sa place entre Langres et Amiens, en ce qui regarde le point que nous traitons. Seulement, si Châlons a eu à regretter de voir disparaître de son Calendrier local, notamment la fête commémorative de la susception de sa « grande relique, » le *Cubitus*, il peut se consoler d'une certaine façon à la pensée que les leçons de l'office de cette fête n'ont jamais eu qu'un caractère général, sans relation avec le document officiel, la charte de Nivelon, qui eût été cependant si propre à fournir un texte de leçons appelées à mériter le rang de « sources historiques » au cas où la charte, ni en original ni en copie, ne fût point parvenue jusqu'à nous.

Mais comment expliquer que la relique de 1205 soit venue directement de Constantinople à Châlons, apportée par un des cinq évêques de la IVe croisade qui, nous le répétons, l'avait très-probablement destinée, en premier lieu, à Soissons, sa ville épiscopale ? Telle est la question qui s'offre actuellement à notre examen.

(*A suivre*).

A. Deschamps,
Vicaire général de Châlons.

1. *Exuviæ*, I, XIX.

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

Cruce et aratro

CHAPITRE I

ANCIENNE ABBAYE D'IGNY

Le XIIIe siècle, cet âge héroïque de la chevalerie et des croisades, fut aussi remarquable par la ferveur religieuse qui couvrit de nouveaux ordres et de nouveaux monastères la France catholique. La règle de Saint-Benoit, à laquelle saint Bernard devait donner un si vif éclat en embrassant la réforme de Cîteaux, prit une part active à ce grand développement de la vie monastique. Notre pays de Reims, si chrétien, fut dignement représenté dans ce mouvement religieux, et vit bientôt se former dans son sein de nombreuses communautés. C'étaient Igny (1126), qui devait bientôt, en prenant de l'extension, voir deux de ses filles, Signy (1135) et Laval-Roy (1148), affirmer sa vitalité énergique et féconde ; Chéhéry (1147) ; Elan (1148), et Bonne-Fontaine (1152).

Déjà cependant, le pays rémois avait donné asile, dans les siècles précédents, à plusieurs maisons de la même règle, mais non de la même observance.

Saint Remi, saint Basle, saint Nicaise, Hautvillers, saint Thierry, de la congrégation de saint Maur ; Mouzon et Novy, de la congrégation de saint Vanne, fruits de la piété de nos archevêques, de nos rois, de nos seigneurs, et monuments de la libéralité des habitants, attestaient la vivacité et l'énergie de la foi pratique de nos pères.

§ 1

FONDATION D'IGNY. — RÉSUMÉ HISTORIQUE

Igny (*Igniacum*) fut fondé en 1126, par Renauld II de Martigné des Prés, XLIXe archevèque de Reims. Cette abbaye qui devait, dans la suite, prendre de si grands développements, était la quatrième fille de Clairvaux et suivait la réforme de Cîteaux. Saint Bernard, à qui notre diocèse est redevable de

si grandes obligations, qu'on voulut le choisir en 1138 pour succéder à Renauld, prit à cette fondation une part active. Ce grand saint avait conçu pour ce monastère une si vive affection qu'il aimait à le visiter souvent, et son souvenir s'est conservé dans le nom d'une fontaine située dans l'enclos du monastère[1], et qui, de nos jours encore, s'appelle Fontaine de saint Bernard.

Le site d'Igny, dans un endroit désert, en fait un lieu bien propre à porter au recueillement et à la méditation. Aussi vit-on, dès les commencements, nos archevêques aimer à y venir passer plusieurs jours, afin de se retremper dans la prière et au contact de la piété des religieux. L'exemple des premiers pasteurs du diocèse fut bientôt suivi par les membres les plus illustres du clergé de Reims, et Igny devint alors la Thébaïde chérie de nos ancêtres.

Les trois premiers siècles de l'existence de cette abbaye sont une période de gloire et de splendeur. Peu de temps après son établissement, nous la voyons fonder Signy et Laval-Roy, fournir des abbés à ces monastères et même à celui de Clairvaux, posséder dans son sein des hommes aussi distingués par leurs connaissances variées que par leur profonde piété, et compter dans les XIIe et XIIIe siècles jusqu'à trois cents religieux.

Après cette ère de prospérité vint la décadence, qui ne fut pas, comme dans beaucoup d'autres communautés, le résultat du relâchement des religieux, mais la funeste conséquence des modifications apportées dans le gouvernement du monastère, par l'introduction des abbés commendataires. Cette décadence fut telle qu'en 1744, au moment où D. Guyton visitait Igny, cette communauté ne comptait plus que cinq religieux[2].

1. Voici en quels termes les Annales de Cîteaux rapportent la fondation d'Igny : « Anno J. C. M. C. XXVII, Cisterciij XXX. — Quo tempore Ebracum Morimundus, plùs minùsve, Claravallis Igniacum generavit in diœcesi Remensi noto et celebri satis fundatore Rainaldo a Pratis Archiepiscopo Remensi, qui Philippum Ludovici Crassi filium Remis in regem Francorum consecravit ; sed abbate notissimo sanctissimoque nempè Humberto, Priore Clarævallis, quem S. Pater Bernardus sibi substractum, mittendis filiis proposuit, sicut seipsum. « Non ulla domus sanctiores abbates habuit; non ulla sancto Patri fuit dilectior. » (Ann. Cisterc.)

2. Le voyage littéraire de D. Guyton en Champagne a été publié dans la 1re année de la *Revue de Champagne et de Brie*, 10e livraison, p. 278. Nous nous écarterons souvent dans ce travail des notes de D. Guyton, surtout pour la succession des abbés, parce que son opinion est contraire aux données historiques des auteurs modernes et surtout du *Gallia christiana*.

Ce régime de l'abbaye en commende fut très-nuisible à l'essor des vocations religieuses. En effet, l'abbé commendataire jouissait de la partie la plus considérable des revenus et réduisait les religieux au strict nécessaire. Ces abbés, nommés par le roi, n'avaient aucun pouvoir sur les religieux, le gouvernement intérieur et spirituel était confié à un supérieur qui prenait le titre de Prieur claustral ; leur autorité était donc purement temporelle. La perception des revenus, l'acquittement des charges de l'abbaye et la distribution des aumônes étaient de leur ressort. Il est facile de voir combien ce funeste état de choses entravait la prospérité des maisons religieuses, en leur retirant toute autorité sur le fruit de leur travail, et en les forçant à la plus rigoureuse parcimonie dans les dépenses du culte. Le devoir de la charité, si en honneur dans l'ordre de saint Benoît, ne pouvait pas non plus s'exercer aussi librement : le manque de ressources restreignait les aumônes et privait les religieux de cette consolation à laquelle ils attachent un si grand prix.

Ces inconvénients, que nous signalons ici, n'étaient pas particuliers à l'abbaye d'Igny. La situation était la même dans toute la France : aussi constate-t-on, à cette époque, une décadence générale dans tous les monastères soumis à ce régime. Il y eut, nous le savons, de nobles exceptions parmi les abbés commendataires, et c'est pour nous un bonheur véritable d'en constater une bien honorable pour notre diocèse. C'est durant la prélature de M. Charles de Coucy, vicaire-général de Reims, qu'eut lieu la construction, en 1787, de la nouvelle chapelle. C'est à lui aussi que l'on doit les réparations importantes qui furent exécutées à cette époque dans les bâtiments. Ce double fait nous permet de conjecturer, sans crainte de nous tromper, le désintéressement dont fit preuve M. de Coucy qui, trente ans plus tard, en 1817, devait monter sur le siége de Reims, auquel il appartenait déjà par sa naissance [1].

II. — BIENFAITEURS D'IGNY. — POSSESSIONS DE L'ABBAYE

La liste des bienfaiteurs d'Igny serait trop longue à dresser, bornons-nous à citer les principaux.

Le vallon dans lequel se trouve situé le monastère était la

1. Monseigneur de Coucy (Jean-Charles), était né au château d'Ecordal, village des Ardennes, canton de Tourteron. Il mourut à Reims, le 9 mars 1824, dans sa 78e année.

propriété de Renauld. Ce prélat l'abandonna à la nouvelle communauté, fit construire les bâtiments, et attribua en outre au nouvel établissement tous les biens qu'il possédait aux environs, ainsi que la terre et le fief de Montaon, situé à Bagneux, canton d'Anglure. Ces libéralités, confirmées en 1130 par le même prélat, et ratifiées en 1128 par le roi Charles-le-Gros, méritèrent au pieux archevêque le titre de premier fondateur, *primi fundatoris*, comme le mentionne la pierre que les religieux posèrent sur son tombeau, lors de la construction de la nouvelle chrpelle [1].

Samson de Mauvoisin, son neveu et son successeur sur le siége métropolitain de Reims, continua à l'abbaye la même bienveillance et mérita d'en être appelé le second fondateur. On lui est surtout redevâble de manuscrits précieux dont il enrichit la bibliothèque du monastère.

A leur suite et à leur exemple, nous voyons les seigneurs du voisinage rivaliser de munificence. Ainsi, ceux de Braine, dans la personne d'André de Baudiment, et d'Agnès de Champagne, sa femme, du consontement de leurs fils Guillaume et Guy, donnèrent la ferme de Ressons avec le vallon contigu ; Henri de Châtillon renonça en faveur de la nouvelle maison aux dîmes de Montaon, et Gaucher de Nanteuil, par son testament, lui laissa de nombreuses propriétés territoriales.

Ponsard, seigneur d'Arcis, donna aux religieux, à son départ pour la Terre-Sainte, la ferme de Raroy ou Raray ; et de plus, sur le bord des bois qui entouraient leur vallée, un terrain qui ne devait avoir de limites dans toute sa longueur que la portée d'une flèche lancée par un bras vigoureux. Cette fixation indécise fut la cause de fréquentes discussions qui se renouvelèrent en 1786 ; et le terrain contesté se nomme encore aujourd'hui le *Différend*, bien que le peuple ait pris ce nom dans un autre sens, et en ait fait une espèce de lien neutre entre le territoire d'Arcis-Ponsart et celui de Lagery.

« L'abbaye d'Igny, après quelques années d'existence, dit M. Mercier, possédait de beaux et vastes domaines, comprenant, outre les dotations que nous venons d'indiquer, les belles fermes de Party, commune de Coulonges, dont elle était en possession en 1134, par suite de la dotation qui lui avait

1. Confer 1° Charta fundationis monasterii Igniacensis, anno 1126. — 2° Confirmatur fundatio monasterii Igniacensis, anno 1130. Pièces justif. A. B.

été faite par Raoul, prieur de Saint-Thibaut, et Gauthier de Bazoches; la ferme de Villardel, commune de Courmont, construite par les moines sur l'emplacement d'un grand bois qu'ils défrichèrent, ce bois leur avait été concédé en 1172, par Guillaume, abbé d'Essommes, et Thibaut IV, comte de Champagne, moyennant 300 livres de Provins ; la ferme de Rosoy, commune d'Aougny ; la ferme de Montazin, dépendant de Savigny-sur-Ardre ; la ferme de Voisins, commune de Breuil, remarquable par sa cuisine antique et sa grange légendaire ; l'ancien moulin des Venteaux, dépendant de Montigny-sur-Vesle, aujourd'hui transformé en une filature importante, et environ deux mille arpents de bois, provenant de donations diverses. Sa taxe en cour de Rome était de 500 florins : ses revenus, en 1789, s'élevaient encore à la somme de 27,000 livres [1].

« Cette abbaye est en commende, dit le Pouillé, de l'abbé Bauny, elle est estimée aux décimes 18,000 livres, et paye de taxe 4,791 livres 12 sols.

La communauté est ordinairement composée de dix religieux et d'un Prieur. Elle est du Parlement de Paris, du bailliage royal de Reims, du Doyenné de Fismes, de la Généralité de Châlons, de l'Election des eaux et forêts de Reims.

« Les religieux de l'abbaye d'Igny, dit D. Guyton, font toutes les fonctions de curé dans leur paroisse, même baptisent sans visite d'évêque. Ils disent avoir été maintenus dans les fonctions par deux arrêts du grand conseil du huit octobre 1646 et deuxième may 1674. » Ces droits devaient être de simple tolérance, car le curé d'Arcis-Ponsart était à la nomination de l'abbé de Saint-Denis de Reims, et avait son curé qui n'était pas un religieux de l'abbaye. En 1790, ce curé était M. Fouquet, qui était titulaire depuis 1774.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

1. Précis historique sur Arcis-Ponsart et Igny, p. 71.

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE IV

COMMENT DAMOISELLE JACQUETTE LA FINAUDE OBTINT HUICT ESCUS AU SOLEIL POUR SA COTTE ET COUEFFE DE NOEL ET UNG LIVRE DE PATENOSTRES

Maître Jehan Finaud demeurait, comme nous l'avons dit, rue des Cordeliers, à l'entrée de la rue près du pont des Juifs appelé plus tard pont des Cloutiers, puis des Poissonniers ; il avait dans la ville la réputation d'un homme habile, retors, fin matois, âpre au gain et avare. Il plaidait souvent au bailliage les causes véreuses, il les perdait souvent mais il les gagnait quelquefois. Au fond, peu lui importait, puisque les unes et les autres lui étaient également payées par le client.

Maître Finaud était en 1536 le conseil de Claude Thibault au sujet de son affaire d'anoblissement. Il lui avait indiqué et énuméré les détails de la procédure à suivre, devant qui il fallait évoquer, où il faudrait se pourvoir, quel pourrait être le montant approximatif des frais d'actes, requêtes, consignations, dépôts, ratifications, confirmations, registrements, droits de scel etc, toutes choses sur lesquelles il comptait prélever de beaux honoraires et un certain bénéfice, car il savait, qu'en pareil cas, un bourgeois ne lésinait pas.

— Si vous pouviez retrouver les lettres de noblesse octroyées à votre aïeul Hugues Thibault, avait-il dit à Claude, la chose serait bien simplifiée et le succès plus certain, car au lieu de se pourvoir en matière d'anoblissement, ce ne serait plus qu'un cas de dérogeance ; mais à défaut d'icelles il faudra du temps, des démarches et surtout de l'argent.

— On fera tout ce qu'il faudra avait répondu Claude Thibault.

Et maître Finaud y comptait bien.

Quelques jours après la visite de Babolet, le procureur étant en son cabinet, aperçut les chausses que ce dernier y avait laissées et il ne put se défendre de les examiner.

* Voir page 427, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

— C'est chose étonnante, fit-il en tournant le vêtement en divers sens, chose très étonnante que ce raccomodage opéré avec un parchemin, idée fort drôle en vérité.

Puis, l'examinant de plus près, la beauté de l'écriture du parchemin parut l'intéresser.

— Quelle peut être cette pièce? se dit-il, une vieille Charte? Quelque donation? ou quelqu'autre grimoire comme tous gens de loi sont appelés à en écrire.

Et il se mit à la lire.

Dès les premiers mots il reconnut qu'il venait de faire une découverte importante. — En effet sur ce parchemin était écrit ce qui suit :

CHARLES par la grace de Dieu ROY DE FRANCE. A tous qui ces présentes orront ou veiront, Salut. Scavoir faisons que sur l'humble remonstrance et relation a nous faicte par nostre amé conseiller grand baillif de Vermandois, des mérites et actions vertueuses de messire Hugues Thibault, bourgeois de Chaalons, lequel auroit despensé partie de son bien donné soins et peines pour l'entretenement, réparations et mise en force des murs et fortifications de nostre ville de Chaalons, notamment la tour dicte Sallace et jouxte les avoisinantes qui ont esté menez à forte haulteur, garnies en machecoulis, crénaulx, merelonz et touttes choses nécessaires à bonne deffence, le tout faict en solide et bonne symmétrie à ses frais et despens — N'y ayant auculne chose plus juste que recognoistre et récompenser nos fidèles et amez qui ont bien mérité de nous et le mieulx faict pour le bien du royaume.

Avons par ces présentes anobli comme de faict nous anoblissons notre amé Hugues Thibault — bourgeois du dict Chaalons — l'autorisons a acquérir fief, terres et seigneuries nobles et en prendre le tiltre et pour le présent lui donnons à porter comme honorable et bien tenant, le nom de Thibault des Murs, pour d'iceluy jouir sans empeschement ny contraincte aulcune luy et ses descendans masles et user de tous privilèges, franchises, libertèz, préeminences, exemptions et immunitéz dont sont accoustumez de jouir les anciens nobles de nostre royaulme tant qu'il vivra noblement et ne fera acte de dérogeance.

Et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours avons aux présentes fait mettre notre scel de cire verde avec lacs de soye verde et rouge.

Donné au chasteau de Sarry-lez-Chaalons au mois de may l'an de Nostre Seigneur 1445 et de nostre règne la ving troisièsme.

Le procureur ne s'y trompa point, et bien que le sceau ne fut plus appendu et fixé à la lettre, il la jugea bonne, valable et authentique.

— Ah! Ah! fit-il en se frottant les mains, voici quelque chose que maître Thibault paiera, et paiera bien, m'est avis. — Merci Babolet.

Et séance tenante le parchemin fut décousu, mouillé, remis dans ses plis et serré précieusement jusqu'au moment ou Me Finaud jugea avoir suffisamment réfléchi sur le parti qu'il avait à prendre.

— Ce parchemin, dit-il, vaut au moins vingt livres; — aussi bien c'est encore trop peu — en insistant près de Claude Thibault j'en aurai trente. — A bien prendre une telle trouvaille vaut davantage et certes, ce n'est pas trop que demander quarante livres. — Je suis trop bon, ajouta-t-il après un moment de silence, pour Thibault, cela vaut cinquante livres au moins et si je compte que cette découverte lui épargnera peut-être cent livres de frais, je suis autorisé à ne lui lâcher cette pièce que pour soixante ou soixante-quinze livres.

Ayant à peu près arrêté son chiffre Finaud se rendit chez Claude Thibault et demanda à lui parler sur le champ.

— Eh mon cher procureur, fit Claude lorsque Finaud fut introduit, quelle heureuse circonstance vous amène, ça entrez, prenez place et nous annoncez quelle affaire importante vous pousse jusqu'ici.

— Importante! importante! répondit Finaud d'un air dégagé, elle pourrait le devenir.

— Parlez, parlez maître Finaud, vous ouïr m'est toujours un plaisir.

— Eh bien, maître Thibault, j'ai à vous dire que j'ai découvert.... ou plutot que je n'ai pas encore découvert...., mais que peut-être on pourra découvrir une pièce qui vous intéresse.

— Ah! merci de votre démarche, je reconnais là votre vigilance et votre activité, est-ce que par hasard vous auriez retrouvé mes lettres de noblesse?

— Hélas! non, pas encore, mais voici où en sont les choses; une personne que je ne puis nommer a, pendant la peste de 1521 cette triste et fâcheuse période, recueilli nombre d'épaves au milieu du désarroi général. — Il y a là un monceau de papiers, parchemins, dossiers de toute sorte dans lesquels il a déjà été possible de trouver des documents qui intéressent plusieurs familles, il peut se faire que d'autres s'y trouvent encore, mais les recherches sont longues et difficiles et peut-être faudrait-il, pour l'y encourager, promettre quelque rémunération à la personne en question.

— Très volontiers maître Finaud, et si elle retrouve la pièce qui nous intéresse je donnerais certainement..... voyons, dites-moi ce qu'il faut offrir.

— Peuh! répondit Me Finaud sur un ton dédaigneux, si nous tenons compte de l'économie de frais qui résulterait de la découverte, il ne serait pas de trop, je crois, d'offrir... voyons, mettons cent livres.

— Cent livres! s'écria Claude, oh mais! cent livres sont une somme.

— Bah! une somme, une petite somme.

— Comment petite somme, répliqua Claude qui savait à quel prix Finaud estimait l'argent, pas si petite il me semble.

— Si fait, très petite dans la circonstance, il s'agit ici d'une affaire majeure et ce n'est pas cent livres ni deux cents qui doivent vous arrêter.

— Cependant s'il était prouvé que la personne détient un titre qui est ma propriété, ne serait-on pas autorisé à le lui réclamer judiciairement?

— Un procès! exclama Me Finaud, ah gardez vous en bien car on ne sait jamais comment ils tournent; traitez plutôt à l'amiable se sera plus prompt et moins cher.

— Vous pouvez avoir raison, fit Claude après un moment de réflexion, mais cent livres, après tout, sont quelque chose, ne pourrait-on arriver à composition?

— Peut-être pourra-t-on s'entendre, quel chiffre fixez vous?

— Eh bien! rabattons d'un quart si vous voulez, c'est-à-dire que j'offre de dix à douze livres pour les recherches si elles restent sans résultat, et soixante-quinze livres si elles sont couronnées de succès.

— Est-ce dit?

— C'est dit!

Maître Finaud porta alors la main à son manteau, mais avant d'en tirer le précieux parchemin il ne put se défendre d'une nouvelle question qui, si la réponse était conforme à son désir, allait lier irrévocablement les deux parties.

— Seriez-vous disposé, dit-il, à compter vingt écus au soleil à celui qui remettrait en vos mains vos lettres de noblesse.

— Immédiatement, répondit Claude.

— Marché fait, dit Finaud.

Et se levant alors, il exhiba le parchemin décousu la veille

du fond des chausses que Babolet lui avait apportées, mais ledit parchemin nettoyé, lavé, séché et replié avec tant de soin et d'art qu'on l'eut cru tiré à l'instant, d'une liasse où il aurait dormi pendant vingt ans.

Claude Thibault le prit, le lut attentivement et, visiblement satisfait, il alla vers sa cassette dont il tira une certaine somme et compta à maitre Finaud les vingt écus promis.

Racontons ce qui se passait au logis de maitre Finaud pendant son absence.

Le procureur était depuis une vingtaine d'années marié à Jacquette, que l'on appelle dans le quartier : Jacquette la Finaude, non qu'elle fut plus fine qu'une autre, mais simplement parce qu'elle était la femme du susdit Finaud. — Pendant un très long temps elle avait patiemment supporté les incroyables traits d'avarice de son mari, attendu qu'elle ne lui avait apporté que peu de bien en mariage, mais depuis qu'il lui était échu certains héritages dont Me Finaud encaissait les revenus elle était devenue plus exigeante et n'entendait plus être traitée de la même façon. — Aussi, chaque fois qu'elle se trouvait dans la nécessité de recourir à la bourse dont le procureur était le sévère gardien, était-ce des scènes plus ou moins violentes, exaspérée qu'elle était par le vice incurable de son mari.

Depuis plusieurs jours Jacquette réclamait la somme nécessaire à l'achat d'une cotte, d'un corsage et d'une coiffe neuve pour la Noël prochaine, époque à laquelle on avait coutume de se vêtir de neuf si on ne l'avait fait à la St-Martin précédente. Quelques jours à peine la séparaient de cette fête solennelle et elle n'avait pu encore obtenir les vingt-quatre livres qu'elle réclamait et dont elle comptait faire pour sa toilette ce judicieux emploi. Dans le but de renouveler sa demande, car Me Finaud ne se rendait jamais en première instance, elle entra dans le cabinet ; le procureur était sorti.

— Tiens ! dit Jacquette après avoir jeté un coup dans l'appartement, qu'est-ce que cette paire de chausses ?

Elle l'examina et aperçu au fond deux trous que ne bouchaient plus le parchemin.

— Cet homme là est d'une telle avarice, fit-elle, qu'il va avec des chausses percées. S'il osait il ne porterait pas de chemise, par économie.

Puis elle fouilla dans le gousset et elle en tira le petit papier

dont nous avons parlé dans notre chapitre II, elle le déplia et y lut ce qui suit :

La Chevaulchée
Est commencée
Ah que Dieu gard
Mon doulx seigneur
De tout malheur
Qu'il ne s'espare
De son giron
Et ne s'esgare
En lieu félon
Dieu le ramène
Sans nulle peine
En son logis
Où dame au cœur
Toujours espris
. . . . . .

Le reste était effacé par le temps.

— Oh ! Oh ! dit Jacquette, comment se fait-il que Me Finaud ait dans ses poches des bergerades de cette sorte, est-ce que par hasard, à son âge, il se mettrait en tête d'avoir deux ménages ? — S'il en était ainsi je lui ferais bien voir que je suis la femme légitime et il n'aurait qu'à bien se tenir. — Mais non, reprit-elle après un silence, ce n'est pas possible, cet homme ne peut aimer et n'aime qu'une chose : l'argent. — Néanmoins cette roucoulade me servira à obtenir ma robe ou je me trompe fort.

Et elle le replaça soigneusement où elle l'avait pris.

Nous pouvons faire connaître au lecteur l'origine de ce petit papier. — La dame de Soudron se piquait de poësie et elle s'essayait à aligner quelques rimes dans l'occasion. — Lors d'un voyage que fit Jehan de Soudron elle rima cette petite pièce et la présenta à son seigneur et maître lors de son retour — Depuis plus de dix ans que la dame était morte, Jehan de Soudron n'avait pas manqué un seul jour de se rendre sur la tombe de son améé femme où il disait une prière, puis il dépliait ce petit papier, lisait les quelques vers qu'il contenait, puis le repliait religieusement et le replaçait dans le gousset de ses chausses jusqu'au lendemain.

Me Finaud rentra bientôt et n'avait pas encore eu le temps de serrer dans son coffre les vingt écus qu'il venait de recevoir de Claude Thibault, que Jacquette, qui était aux aguets, fit irruption dans son cabinet. — Il ne fut pas surpris de sa visite puisqu'une affaire d'intérêt était en instance entre eux.

— Je reviens pour vous dire, fit Jacquette, que la Noël s'approche et que si vous y allez de ce train pour vous décider je risque fort de manquer de tout pour ce jour-là.

— Encore de l'argent, n'est-ce pas, toujours de l'argent ! exclama Finaud, heureux ceux qui n'ont point de femme, car c'est ruineux.

— Ruineux? Ah ! vous ne dites pas cela quand vous recevez le fermage de ma cense de St-Germain et celui du pré de Coolus, ni quand vous touchez le loyer de ma maison de la rue Chambrault, mais vous êtes de ceux qui pensent que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

— Heureusement, oui fort heureusement que je garde et que je veille, que j'ai soin et souci de votre avoir, car il est avéré que la femme n'a point d'économie.

— Bien, bien, cette chanson est connue, je l'entends souvent, mais si je suis privée de tout, rien ne prouve que ce qui me revient n'est pas dissipé ailleurs.

— Eh! que dites-vous Jacquette?

— Je dis que si je manque de toutes choses, que si je suis obligée de mendier mon dû, que si l'on fait maigre chère en votre logis, que si la femme d'un procureur va plus mal accoutrée qu'une servante, c'est que vous portez ailleurs l'argent qui est dû à la femme légitime.

— Sur ma parole, je ne comprends pas un mot de ce que vous dites, devenez-vous folle? en vérité.

— Si vous ne comprenez pas je vais me faire comprendre, reprit Jacquette en faisant un pas vers les chausses d'où elle tira le papier. — Comment se fait-il qu'un homme qui dit avoir autant de souci de son bien et le désir de s'enrichir, ait dans ses chausses des chansons et miévreries qui lui sont certainement adressées par quelque nigueuse — hé vrai ! le nierez-vous? dit-elle en brandissant le papier d'un air courroucé.

— Finissez Jacquette ! pour Dieu, donnez ce papier qui n'est point à moi non plus que ces chausses, c'est pièce de conviction, pièce de procès que je pourrais perdre faute de ce, dit Finaud en se précipitant vers sa femme.

— Vous l'aurez, répliqua celle-ci en cachant le papier, vous l'aurez quand j'aurai reçu l'argent qui m'est nécessaire — Vous ne pouvez me refuser une juste part de mes revenus.

Maître Finaud voyant l'action engagée de telle sorte qu'il fallait que quelqu'un céda, sûr d'ailleurs que Jacquette ne

céderait point et qu'elle allait encore débrider plus d'un mauvais propos, crut prudent de faire des offres. — Ne venait-il pas, au reste, de recevoir vingt écus de Claude Thibault, bonne aubaine à laquelle il ne songeait point la veille.

— Eh bien! fit-il, finissons; quelle somme vous faut-il au juste?

— Pour la cotte, le corsage, la coiffe, la ceinture et l'aumonière trente livres, plus pour le livre de patenotres un écu au moins.

— Comment vous allez dépenser trente livres d'un seul coup, sans compter, sans en rien rabattre?

— Est-ce que vous allez recommencer vos jéremiades? est-ce que tout n'est pas dit sur ce sujet? voulez-vous ou ne voulez-vous pas — si c'est non, je saurai vous y contraindre, j'emploierai au besoin la justice et l'on saura comment vous traitez votre femme légitime.

Alors maitre Finaud compta en silence, l'un après l'autre huit écus sur la table, les empila un à un; — le dernier était à peine placé que Jacquette se précipita sur l'argent et se sauva en l'emportant car elle craignait un retour du procureur et de nouveaux débats; elle s'enfuit après lui avoir jeté le papier.

— Voleuse! voleuse! vociférait Finaud.

(A suivre). L. Grignon.

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR

II. COMTES DE CHAMPAGNE

Janvier 1152. — Henri Ier, dit le Libéral, mort le 16 mars 1181.

1181. — Henri II, mort le 10 septembre 1197.

1197. — Thibaut III, mort le 24 mai 1201.

1201. — Thibaut IV.

Vers 1222 Blanche de Navarre réunit cette châtellenie à son douaire, par échange et par suite d'arrangement avec son fils [1]. Elle mourut en mars 1229.

1229. — Thibaut IV, ci-dessus, mort le 14 juillet 1253.

1253. — Thibaut V, mort le 4 décembre 1270.

1270. — Henri III, dit le Gros, mort le 22 juillet 1274.

1274. — Jeanne de Navarre, fille d'Henri III. Elle épousa le 16 août 1284 Philippe de France, qui devint ainsi comte de Champagne, et monta sur le trône de France le 6 octobre 1285 sous le nom de Philippe le Bel. Jeanne de Navarre mourut le 2 avril 1305 (n. st.).

III. ROIS DE FRANCE

1305. — Louis de France, fils aîné de Philippe-le-Bel et de Jeanne de Navarre, devint par la mort de sa mère roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie. Par un accord du mois de janvier 1310 (n. st.), fait en présence de Philippe-le-Bel, les deux frères de Louis, Philippe (le-Long) et Charles (le-Bel) réglèrent avec lui le partage de la succession de leur mère [2]. Le 9 novembre 1314, Louis succéda à son père comme roi de France, sous le nom de Louis X, et l'histoire lui a donné le surnom de Hutin ; il mourut le 5 juillet, ou suivant certains auteurs, le 5 ou le 8 juin 1316.

1316. — Louis-le-Hutin laissait une fille, Jeanne de France, née de son mariage avec Marguerite de Bourgogne,

* Voir page 412, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

1. Idem, Catalogue des actes, n° 1508.

2. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-le-Mauvais*.

sous la tutelle de son oncle, Eudes IV, duc de Bourgogne. Ce dernier réclama pour sa pupille la couronne de France ; mais la loi salique était contraire à ses prétentions, et par un traité du 17 juillet 1316, il fut convenu que Jeanne et la fille qui naîtrait de Clémence de Hongrie, seconde femme et veuve de Louis-le-Hutin, auraient droit au royaume de Navarre et au comté de Champagne et Brie, en abandonnant leurs prétentions au royaume de France. Mais Philippe (le-Long), qui s'intitulait alors Régent du royaume, stipula que ces conventions seraient nulles si la reine Clémence accouchait d'un fils : or, elle mit au monde un fils qui fut JEAN Ier, roi de France et de Navarre, comte de Champagne et de Brie. Il mourut le 19 du même mois, et Philippe-le-Long fut couronné roi le 6 janvier 1317 (n. st.).

On voit par ce qui précède que Villemaur ne cessa pas de suivre le sort du comté de Champagne et continua d'avoir pour seigneur le roi de France.

1317. — PHILIPPE-LE-LONG n'était pas rassuré sur les dispositions du duc de Bourgogne agissant au nom de sa nièce ; aussi, pour empêcher une guerre civile imminente (le duc s'était déjà ligué avec les nobles de Champagne), il conclut avec lui le 27 mars 1317 un traité par lequel le duc renonçait à perpétuité, au nom de sa nièce, à ses prétentions sur le royaume de France, et aussi à ses droits sur le comté de Champagne et Brie, mais seulement pour le cas où Philippe-le-Long aurait des enfants mâles. En même temps on conclut le mariage de Jeanne de France avec Philippe d'Evreux, fils aîné de Louis, comte d'Evreux ; enfin, le duc de Bourgogne et les nobles de Champagne renoncèrent aux alliances qu'ils avaient faites et Philippe-le-Long leur en accorda le pardon.

Le roi de France mourut sans enfants mâles dans la nuit du 2 au 3 janvier 1322 (n. st.), et par suite Jeanne de France rentra dans ses droits sur le comté de Champagne.

1322. — CHARLES-LE-BEL, frère et successeur de Philippe-le-Long, prit les mesures nécessaires pour conserver à la couronne les comtés de Champagne et Brie et vers 1324 il obtint de Jeanne de France, alors mariée à Philippe d'Evreux, un traité par lequel elle renonçait de nouveau à ses droits sur la Champagne et la Brie ; mais le caractère de cette renonciation ne nous est pas connu.

Charles-le-Bel mourut le 1er février 1328 (n. st.) sans laisser de postérité masculine.

IV. DUCS DE BOURGOGNE DE LA PREMIÈRE RACE

1328. — A son avènement au trône PHILIPPE-DE-VALOIS se hâta de restituer à Jeanne le royaume de Navarre, auquel le duc de Bourgogne avait renoncé pour elle par le traité du 27 mars 1317 et l'on ne voit pas qu'elle ait renouvelé ses prétentions au comté de Champagne.

Mais d'autres réclamations avaient été faites par EUDES IV, duc de Bourgogne, qui demandait, cette fois au nom de sa femme, JEANNE DE FRANCE, la restitution de certains biens ayant appartenu en propre à Philippe-le-Long, père de la duchesse de Bourgogne. Pour mettre fin à ces réclamations Philippe-de-Valois accorda à la duchesse de Bourgogne 3,333 livres de rentes à asseoir d'abord sur la châtellenie de Villemaur, et subsidiairement sur d'autres. L'estimation de ces revenus fut faite le 2 octobre 1328 ; la châtellenie de Villemaur y figurait pour un revenu de 1,797 livres, 14 sols, un denier tournois [1].

La duchesse mourut en 1347 [2] et le duc en 1349 [3].

V. COMTES DE FLANDRE

1350. — MARGUERITE DE FRANCE, comtesse de Flandre, Artois et Bourgogne, autre fille de Philippe-le-Long, veuve de Louis II, dit de Crécy, comte de Flandre, avait eu des difficultés, avec sa sœur Jeanne de France, duchesse de Bourgogne, concernant le partage des biens ayant appartenu en propre à leur père. Elle en obtint la concession de 4,000 livres de rentes à asseoir par moitié sur des terres d'Artois et de Champagne, et notamment sur Villemaur. La prisée des rentes assises sur Villemaur eut lieu le 10 avril 1350 et jours suivants [4]. La comtesse de Flandre mourut le 9 mai 1382 [5].

1382. — LOUIS III, dit le MALE, comte de Flandre, son fils [6], mort le 9 janvier 1384 (n. st.).

1. Prisée de 1328, copie du XVIe siècle, appartenant à M. le duc d'Estissac.
2. P. Anselme, I, 94.
3. D. Plancher, II, 203.
4. Prisée de 1350, même registre que la prisée de 1328.
5. Art de vérifier les dates.
6. Arch. dép. Aube, 7. E. 9.

VI. DUCS DE BOURGOGNE DE LA MAISON DE VALOIS

1384. — MARGUERITE, COMTESSE DE FLANDRE, fille du précédent, femme de PHILIPPE-LE-HARDI, duc de Bourgogne[1].

Marguerite de Bourgogne, leur petite-fille, fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne sous le nom de Jean Sans-Peur, ayant été fiancée à Louis, dauphin de France, duc de Guyenne, fils de Charles VI, le duc et la duchesse de Bourgogne lui constituèrent en dot, avec d'autres biens, par son contrat de mariage du 5 mai 1403, la châtellenie de Villemaur, pour en jouir à compter du jour du décès de la comtesse de Flandre, duchesse de Bourgogne[2]. Mais ce don ne paraît pas avoir été suivi d'effet, car nous voyons que l'année même de la mort de la duchesse de Bourgogne, arrivée le 21 mars 1405[3], le seigneur de Villemaur était son fils, Philippe, comte de Nevers, ci-après. Or, le mariage de Louis de France fut consommé seulement en 1409[4].

VII. COMTES DE NEVERS DE LA MAISON DE BOURGOGNE

1405. — PHILIPPE, COMTE DE NEVERS, 3e fils des précédents[5], mort le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt. Il était attributaire des terres de Champagne appartenant à sa mère, suivant partage du 27 novembre 1401, pour en jouir à compter du décès de cette dernière[6].

1415. — CHARLES, COMTE DE NEVERS, fils du précédent[7]. Il mourut, sans enfants, en mai 1464[8].

L'attribution de la seigneurie de Villemaur paraît avoir donné lieu à des difficultés après son décès, car c'est à la suite d'un arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1466, que la veuve du comte de Nevers, Marie d'Albret, obtint la constitution de son douaire sur plusieurs terres de Champagne, provenant de son mari, parmi lesquelles figurait Villemaur[9].

1. Arch. dép. Aube, 7. E. 9 et 10.
2. D. Plancher, III, preuves, n° CCXIV.
3. D. Plancher, III, 217.
4. P. Anselme, I, 113.
5. Arch. dép. Aube, 7. E. 10 et 33. E. 13.
6. D. Plancher, III, preuves, n° CCI.
7. Arch. dép. Aube, 7. E. 9.
8. P. Anselme, I, 252.
9. Invent. des tit. de Nevers, par l'abbé de Marolles, Bib. nat. cinq-cents de Colbert, n° 281, p. 63.

L'assiette des revenus destinés à fournir le douaire fut faite le 10 octobre 1466 [1].

1466. — Marie d'Albret, comtesse douairière de Nevers. Nous ignorons la date de sa mort. Elle testa le 4 janvier 1485 [2] (v. st.) et mourut avant 1488, époque où Françoise d'Albret, ci-après, était déjà dame de Villemaur.

Entre 1485 et 1488. — Françoise d'Albret, 3e femme et veuve de Jean de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, frère de Charles, usufruitière [3]. La nu-propriété appartenait à Hélène et Charlotte d'Albret [4] petites-filles et héritières de Jean, comte de Nevers, par représentation de leur mère, Charlotte de Bourgogne, qui était issue du mariage de Jean avec Paule de Brosse, sa seconde femme. Françoise d'Albret mourut le 20 mars 1522 [5].

VIII. MAISON DE FOIX

1522. — Hélène d'Albret étant morte avant Françoise d'Albret, sa sœur, Charlotte d'Albret, mariée en 1520 [6] à Odet de Foix, comte de Comminge, maréchal de France, succéda seule à la comtesse de Nevers comme dame de Villemaur [7].

Nous ignorons la date de sa mort ; Odet de Foix mourut le 15 août 1528 [8].

Dès 1532. — Gaston et Henri de Foix, seigneur de Lautrec, enfants des précédents, leur succédèrent [9]. Gaston mourut en bas âge ; Henri lui survécut, et mourut, sans avoir été marié, le 20 septembre 1540 [8].

1540. — Claude de Foix, sœur de Gaston et d'Henri [10]. Elle épousa : en premières noces, en 1535 [11], Guy, comte de Laval, mort sans enfants en 1547, et en secondes noces, la

1. Invent. des tit. de Nevers, par l'abbé de Marolles, Bib. nat. cinq cents de Colbert, n° 283, p. 2230.
2. P. Anselme, VI, 213.
3. Arch. dép. Aube, G, 2737, et Inv. de Nevers, n° 283, p. 3162.
4. Arch. dép. Aube, 7 E. 13.
5. Art de vérifier les dates.
6. Inv. des tit. de Nevers, Extraits publiés par M. le comte de Seultrait, p. 7.
7. Inv. de Nevers, n° 283, p. 2375.
8. P. Anselme, III, 380.
9. Arch. dép. Aube, 7. E. 12.
10. Arch. dép. Aube, liasse E, 44 bis, et Inv. de Nevers, n° 283, p. 2238.
11. Inv. de Nevers, cinq cents de Colbert, n° 281, p. 31.

même année 1547[1], CHARLES DE LUXEMBOURG, vicomte de Martigues. Elle serait morte en 1553, ayant eu de ce second mariage : Henri de Luxembourg, mort en bas-âge[2].

Cependant, dès l'année 1549[3], le seigneur de Villemaur était François de Clèves, dont on va parler.

IX. MAISON DE CLÈVES

Dès 1549. — FRANÇOIS Ier DE CLÈVES, premier duc de Nevers, était cousin-germain de Claude de Foix par sa mère Marie d'Albret, sœur de Charlotte ci-dessus. Il mourut le 13 février 1562[4] (n. st.).

1562. — JACQUES DE CLÈVES, second fils du précédent, seigneur d'Orval, marquis d'Isles, duc de Nevers en 1562, après la mort de son frère aîné. Par son testament, du 24 mars 1560, le duc de Nevers, son père, l'institua légataire du marquisat d'Isles dans lequel était compris Villemaur[5]. Il mourut sans postérité le 6 septembre 1564[6].

1564. — Villemaur resta alors indivis entre les sœurs de Jacques de Clèves qui étaient : 1° HENRIETTE DE CLÈVES, duchesse de Nevers, mariée le 4 mars 1565 à LUDOVIC DE GONZAGUE ; 2° CATHERINE DE CLÈVES, comtesse d'Eu, alors femme de CHARLES DE CROY, comte de Porcien ; 3° et MARIE DE CLÈVES, mineure, sous la tutelle du cardinal de Bourbon, son oncle.

1566. — Suivant partage du 1er mars 1566, fait entre les trois sœurs sus-indiquées, le marquisat d'Isles, comprenant Villemaur, fut attribué à MARIE DE CLÈVES[7], qui épousa en juillet 1572 HENRI Ier DE BOURBON, prince de CONDÉ. Elle mourut le 30 octobre 1574[8].

1574. — CATHERINE DE BOURBON, fille des précédents, marquise d'Isles, sous la tutelle de son oncle le cardinal Charles de Bourbon[9]. Elle mourut, sans alliance, le 30 décembre 1595[10].

1. Inv. Nevers, IV, 155.
2. P. Anselme, III, 380.
3. Arch. dép. Aube, 7. E. 8 et 10.
4. P. Anselme, III, 451.
5. Arch. dép. Aube, 142/7, fol. 5, r°.
6. P. Anselme, III, 451.
7. Cte de Soultrait, Invent. de Nevers, etc., p. 15, et Arc. dép. Aube, 7. E.
8. P. Anselme, III, 451.
9. Arch. dép. Aube, 33, E. 13 et 7, E. 8 et 10.
10. P. Anselme, I, 335.

1595. — Villemaur fut de nouveau indivis entre les deux tantes de Catherine de Bourbon, ses seules héritières, HENRIETTE DE CLÈVES, duchesse de Nevers, veuve de LUDOVIC DE GONZAGUE, et CATHERINE DE CLÈVES, comtesse d'Eu, déjà mentionnée, veuve en secondes noces d'HENRI DE LORRAINE, duc de GUISE[1], jusqu'au partage de sa succession qui eut lieu le 4 février 1596.

1596. — Par cet acte, Villemaur fut attribué, avec le marquisat d'Isles, à HENRIETTE DE CLÈVES, duchesse de Nevers, veuve de LUDOVIC DE GONZAGUE[1].

(*A suivre*).

ALPH. ROSEROT,
Archiviste-Adjoint du départ. de l'Aube.

1. Comte de Soultrait, Invent. de Nevers, par l'abbé de Marolles, p. 16.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Du roi. Saint-Maur. 16 juin.

Au sujet de la jalousie des ennemis des Français qui sont dans Cambray, « lesquels se sont jetés entre les bras de la reyne madame ma mère qui les a voulu embrasser et recevoir « ; ordre de veiller plus soigneusement que jamais aux frontières et de forcer les gouverneur et commandants à la résidence.

Du roi. Spoy (maison à lui), 17 juin.

Ordre d'envoyer sa compagnie pour le 10 juillet en Flandres.

Du roi. 25 juin.

La faire partir tout de suite.

Au roi. Theuillières, 30 juin.

Qu'il a envoyé à chaque commandant de place l'ordre de s'y tenir ; que le sieur de Bourlémont, gouverneur de Montigny, demande des réparations.

De M. de Villerry. Lagny, 3 juillet.

Que M. de Mondreville [1], gouverneur de Sainte-Menehould est forcé de rester à Paris pour « affaires urgentes de son particulier jusques aux vacances du Parlement. »

Du roi. Fontainebleau, 10 juillet.

Qu'il a réuni au gouvernement de Champagne toutes les places qui en avaient été « éclipsées, pour faire l'apanage du duc d'Anjou (Lettres patentes du 7 juillet). »

Du roi. Même date.

Qu'il assigne 4,000 livres pour travaux aux fortifications des places des frontières ; pousser le départ de sa compagnie.

* Voir page 294, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

1. Jacques du Val, seigneur de Mondreville, gouverneur ligueur de Ste-Menehould, près de laquelle il possédait le château de Hans.

Du roi. Même date.

Qu'il autorise le sieur de Mondreville à rester absent de son gouvernement.

Règlement fait par le roi après la mort du duc d'Anjou, touchant les gouverneurs qui estoient de son apanage.

Le gouvernement d'Allanson et ce qui est en Normandie, M. de Joyeuse. — De Touraine, le Mayne et ce qui estoit du Perche, M. du Boschage; lieutenant, les sieurs des Arpentis en Touraine et de Fargue en ce qu'il tenoit. — D'Anjou, M. de Puygaillard. — De l'Isle de France, ce qui pouvoit y avoir, remis à M. de Villequier. — Ce qui estoit de la Champagne et de la Brie, remis à M. de Guise et à M. de Dinteville, lieutenant : — le chasteau de Losches, M. d'Espernon. — D'Angers, M. de Brissac. — Le baillage de S....on, au sieur de Renty. — La moitié de la compagnie au sieur de Racain, l'autre à M. de Raigny. — La grosse tour de Bourges annexé au gouvernement du Berry à M. de la Chastre.

Du roi. 4 juillet.

Qu'il y a lieu de licencier la garnison devenue inutile et coûteuse, de Saxefontaine et y mettre seulement une personne capable « avec un ou deux hommes qui soient bien soigneux de tenir la porte fermée. »

(Il va aux eaux).

Du roi. Saint-Germain, 26 novembre.

Qu'il apprend qu'il passe souvent 5 ou 6 soldats ensemble armés seulement d'une épée, sans savoir où ils vont. Qu'il y avise.

Du roi. 21 novembre.

Qu'il est bien aise de le savoir en meilleure santé, « ayant esté assez excusé de vostre mallady si longue que j'ay beaucoup regretté, si vous n'y avez vacqué aultant que de coustume. »

De la reine mère. Saint-Germain, 23 novembre.

« Monsieur, j'ay esté fort marrye de vostre indisposition comme aussi a esté le roi, Monsieur mon fils, et sommes fort aisées d'entendre que vous recommencez à reprendre vostre pristine santé qui vous donnera plus moyen de continuer vostre bon et fidèle service accoustumé, estant bien plus requis que les bons serviteurs ayent l'œil ouvert sur l'occasion de plusieurs mauvais bruits que l'on fait courir journellement

de quelques remuements qui se brassent dont n'y a aucune apparence en vos quartiers ainsy que le mandez. C'est chose qu'avons entendu fort volontiers, et en cet endroit faisant fin, je suppliey le Créateur, etc. »

Au roi. Troyes, 18 novembre.

Que ses deux mois et demi de maladie l'excusent assez; que depuis qu'il est mieux il a envoyé des gens pour le renseigner sur la situation du pays où il a entendu dire qu'il se brassait quelque chose et qui l'ont assuré que tout était très-tranquille, que dès qu'il pourra, il montera à cheval et verra les choses par lui-même.

Au Roi, 2 décembre.

Réponse à la dépêche du 26 novembre. Qu'il va y aviser. — Il a appris qu'il y avait quelques levées en Rethelois. Y a dépêché le jeune Grandpré, enseigne de sa compagnie, qui lui mande qu'elles se font sous prétexte de l'évêque de Cologne.

De M. Brulart. Saint-Germain, 17 décembre.

Congé pour venir à la cérémonie du Saint-Esprit.

Au Roi. Troyes, 26 décembre.

Qu'une légère rechute l'empêche de se rendre à la cérémonie.

De M. Brulart. Paris, 20 janvier.

Regrets à ce sujet. — « J'avois leu au roy la lettre qu'avez envoyée de M. de B....., comme celle qu'il écrivoit à la reyne, mais S. M. n'estoit point de volonté de rien faire pour luy. J'ay entendu que depuis Dieu y a pourveu estant décédé, et pense que sa mort aura rendu sa condition meilleure quant aux biens et à la condamnation que s'il feust demeuré vivant. »

Du Roi. 1er janvier 1585.

Qu'il l'a désigné pour servir près de lui en novembre et décembre prochains « avec aucuns autres des commandeurs de mon ordre du Saint-Esprit. »

Au Roi. Troyes, 13 mars.

Avis qu'il se prépare des mouvements « ne pouvant encore donner aucune certitude ni voir assez clair, » mais que cependant il faut s'attendre à tout. (Il trouve cela assez grave, pour envoyer son secrétaire et donner des détails verbaux).

Du duc de Guise. Joinville, 14 mars.

Envoi de deux lettres du roi du 26 février et 8 mars pour attirer son attention sur les menées qui se préparent. — P. S. du duc. « J'eusse bien désiré qu'eussions fait Caresme prenant ensemble, quand vous ne scaurez que faire, vous me le manderez. »

Du Roi. Paris, 1er mars.

Même lettre qu'au duc de Guise, avec ordre sévère contre les levées. Qu'il a écrit aux villes de Reims, Troyes et Châlons.

Du Roi. Paris, 10 mars.

Que sa compagnie fera montre et ira tenir garnison à Provins.

Du Roi. Paris, 12 mars.

Qu'il avise sévèrement et prévienne toutes les villes « voyant que le mal commence décidément et que le masque est quasi levé. »

(Il était renseigné toujours par le doyen de Langres). Envoi d'une instruction sur la conduite à tenir en cette occasion. Qu'il ait à s'assurer de Reims, Troyes, Châlons, Montereau, Langres et Sens « qui sont les principales et particulièrement menacées. »

Au Roi. Troyes, 18 mars.

Qu'il est nécessaire d'appliquer un bon et prompt remède. Qu'il a reçu seulement le 12 l'instruction dont il avoit grand besoin estant demeuré en grande perplexité de n'avoir sur ce aucun commandement, « jugeant assez qu'il ne m'estoit licite en chose si chotoilleuse rien entreprendre de moy-mesme. » Qu'il n'y a pas encore de compagnies levées, mais beaucoup d'allées et venues, « de personnes montrant bien qu'elles ne veullent pas demeurer les mains attachées à la ceinture. » Qu'il a prévenu la noblesse et la ville ; qu'ici chaque jour il y a un notable qui veille à chaque porte ; qu'il a mandé qu'on fasse de même à Châlons et à Reims où il a envoyé un gentilhomme expres. Qu'il partira le lendemain avec 15 ou 16 gentilshommes pour Châlons, et qu'il mande moitié de sa compagnie. Qu'il a envoyé le sieur de Chamoy à Montereau « qui est de fort grande conséquence » et qu'il y restera.

Mémoire remis au sieur de la Bussière, pour remontrer au Roi.

Comme le sieur de Dinteville est demouré par beaucoup de

jours en perplexité grande de n'avoir aucun commandement de S. M. de ce qu'il avoit à faire sur les remuements qui sont en cette province ; les lettres de S. M. du 1er de ce mois, ont esté apportées par ledit de la Bussière, le 16e et suivant, qui estoit parti seulement le 12 d'auprès de S. M.

Qu'il est impossible au sieur de Dinteville de s'acquitter de son debvoir, sans estre assisté de quelques forces pour en ordonner ce qu'il plaira à S. M.

Qu'il a remply les lettres de S. M. à ceulx de sa noblesse des sieurs de Plivot [1] (Nicey), Piepappe, Saultour, et autres à peine de voir interprèter leurs actions afin de marcher d'autant plus retenus. — Que le jour de prendre les armes avait esté fixé au jour que ledit sieur de la Bussière sait, après s'estre saisi des places dont la dépêche de S. M. fait mention, et le corps de l'armée se devait assembler au lieu de Vitry comme lieu très-avantageux pour fortifier, et commode, tant de rivière que d'abondance de tous vivres.

Se souvenir de M. de Saint Phalle. — Le bruit est que les frères se doivent remuer à Arzillières.

Du duc de Guise. Joinville, 17 mars.

« Ce porteur lieutenant du grand prévot des mareschaulx à Troyes vous fera entendre la belle prise qu'ils ont failly. Toutefois le voyage n'a pas été sans fruit. »

Du Roi. Paris, 16 mars.

Monsr de Dinteville, oultre ce que je vous ay cy-devant fait entendre de mon intention sur l'occasion des remuements d'armes qui se préparent mesmement du costé de mon pays de Champagne, je vous diray que je veulx et entens pour le plus agréable service que me scauriez faire que vous vous en alliez à Chaalons pour maintenir et conserver la ville en seureté soubs mon obéissance, sans qu'elle en puisse estre distraicte, en sorte du monde, empeschant à vostre possible toutes pratiques et menées qui se pourroient faire au contraire, selon que je m'en fye et repose entièrement sur vous.

(*A suivre*). ED. DE B

1. M. de l'Hopital, sieur de Plivot, mestre de camp d'infanterie en 1589, frère de M. de Castel, capitaine royal de Châlons.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1470. Le 23 aoust 1711, née Marie-Magdeleine, f. de Messire Jean Hocart, Esc. S. de Renneville, et de d. Magdeleine le Vautrel.

1471. Le 3 septembre 1711, née Marie-Anne-Thérèse, f. de Messire Claude Deya, Esc. S. de Germinon et de d. Marie-Anne-Thérèse Jacquesson.

1472. Le 22 septembre 1711, né Claude-François. f. de Messire Claude Fagnier, Sgr de Breuvery et de d. Louise le Lorain.

1473. Le 28 septembre 1711, née Charlotte, f. de M. Nicolas Godet et de d. Marie-Anne Josteau.

1474. Le 27 octobre 1711, née Marie-Anne-Francoise, f. de Jacques-Francois Menault de Chatillon, Esc. baron d'Oger, S. de Lettrec et Bussy et de d. Françoise Cappy. P. Jean-François Cappy, Esc. S. d'Athis et Oiry, Comm. gén. et ordonnateur des guerres. M. Marie de Beaufort, veuve de Francois de Chastillon.

1475. Le 27 décembre 1711, né Jean-Claude-Benjamin Remy, f. de Messire Jean Rosnay de Villers, Esc. et Sgr de Montin et de d. Anthoinette de Bourgogne.

1476. Le 31 décembre 1711, ep. M. Jean Delcour, Recepv. au gr. à sel de Rocroy, f. de M. Jean Delcour, C. du R. Tr. de l'Extr, des g. et de d. Anne Charlier, et dlle Louise-Anthoinette Coquart, f. de Messire Nicolas Coquart, un des cent gentilsh de la maison du R. et de d. Charlotte Brice.

VIIe REGISTRE (1712-1719)

1477. Le 4 febvrier 1712, ep. Mr Pierre-François l'Escuyer, Ec. S. de Mondrepuys, C. du R. f. de Jean l'Escuyer, Esc. S. de Mondrepuys et de d. Francoise Guyot, et dlle Nicolle le Poivre, f. de M. Nicolas le Poivre, S. de Muire et de Nicolle Taillet.

1478. Le 8 febvrier 1712, ep. Nicolas Deu de Rapsecourt, f. de M. Louis Deu, Sgr de Montcetz et de d. Françoise Ogier, et dlle Marie-Magdeleine-Cecile Guiot, f. de M. Pierre Guyot et de d. Marguerite Very.

1479. Le 2 mars 1712, née Marie, f. de Mre Jean-Baptiste Parvillez, C. du R. et de d. Marie-Anne Paris.

* Voir page 443, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

1480. Le 31 mars 1712, née Anne-Magdeleine, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. C. du R. et de d. Anne Gérard. P. Messire Zacharie Hocart, Esc. S. de Felcourt, colonel d'un régiment d'infanterie.

1481. Le 16 avril 1712, dec. M. Joachim Chaalons, Contr. des fin. bois et dom. de Champ. 67 ans. Inh. en cette Egl.

1482. Le 8 aoust 1712, née Charlotte-Henriette, f. de Messire Louis-Emile d'Ernecourt, Chev. baron de Montreuil, Sgr de la Neuville-au-Bois, Fresne, Courcelles, et de d. Marie - Jeanne Hyonnet, P. Messire Henry de Nettancourt, chev. baron de l'Eschelle, Sgr de Fontaine-Denis. M. Charlotte de Forge, ep. dud. Nettancourt.

1483. Le 10 septembre 1712, née Marie-Anne-Ursule, f. de Messire Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. et de d. Marie-Anne le Vautrel.

1484. Le 8 octobre 1712, dec. Pierre du Molinet, Sgr de Loisy et de Coolus, 56 ans. Inh. en cette Egl.

1485. Le 14 octobre 1712, dec. d. Marguerite le Gorlier, 66 ans, f. de Edme Horguelin, Esc. S. de Nuisement.

1486. Le 26 novembre 1712, dec. Edme Horguelin, S. de Nuisement. Inh. en l'Egl. des P. Jacobins.

1487. Le 22 décembre 1712. née Elizabeth, f. de M. Charles Bechefer et de dlle Perrette Uttier.

1488. Le 25 décembre 1712, dec. M. Charles de Parvillez, C. du R. Prest juge et mesurage des sels à Ghaal. 92 ans. Inh. en cette Egl.

1489. Le 6 febvrier 1713, dec. d. Anne Fagnier, f. de M. Edouard Mathé de Vitry, Esc. Major des ville et citadelle de Sainte-Menehould. Inh. en cette Egl.

1490. Le 27 mars 1713, née Antoinette-Perrette, f. de M. Jean Rosnay, Esc. S. de Villers. P. Prest au Pres. de Chaalons et de d. Antoinette Bourgogne. P. Messire Antoine Morel, C. du R. au Pt de Metz.

1491. Le 7 juillet 1713, née Marie-Anne-Marguerite, f. de M. Claude Gallien, C. au Pres. de Chaal. et de d. Louyse Ytam.

1492 Le 22 juillet 1713, dec. dame Catherine d'Origny, aagée de 75 ans. Elle étoit ep. de def. Francois Raunet, sec. du R. recepv. des tailles. A été inh. le 23 dans cette Egl.

1493. Le 24 aoust 1713, né Jean-Baptiste-François-Claude, f. de Francois-David et de Claude Hermant.

1494. Le 11 septembre 1713, née Elizabeth-Therese, f. de Claude-George Fagnier, Esc. S. de Breuvery, C. du R. Comm. gén. et Thres. de Fr. et de d. Louise le Lorain.

(*A suivre*).

Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

M. le docteur Paul Jolly est mort à Paris dans le courant de mai. Il était né à Châlons-sur-Marne en 1790. Il fut reçu docteur en médecine à Paris en 1821, secrétaire général de l'Académie de médecine en 1825 et membre de l'Académie de médecine en 1839. Il a écrit : *Essais sur la Topographie physique et médicale de Châlons-sur-Marne* (*1820*) ; — *Propositions de physiologie, médicale, d'hygiène*, etc., thèse (1821) ; — *De l'état sanitaire et des moyens d'assainir les landes de Bordeaux* (*1834*) ; — *De l'imitation dans ses rapports avec la morale et la médecine* (*1845*) ; — *Remarques sur la prophylaxie et le traitement du choléra (1844)* ; — *Hygiène publique. Question des eaux de Paris* (*1861*) ; — *Rapport sur les épidémies qui ont régné en France pendant l'année 1859* (*1861*) ; — *Question des eaux potables ; Discours prononcé à l'Académie de médecine* (*1863*) ; — *Etudes hygiéniques et médicales sur le tabac* (*1865*) ; — *Etudes hygiéniques et médicales sur l'alcool et ses composés* (*1867*) ; — *Le Tabac et l'absinthe, leur influence sur la santé publique, sur l'ordre moral et social* (*1875*).

Polybiblion.

* * *

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un artiste de talent, qui aimait beaucoup Provins, où il comptait aussi de nombreux amis.

M. Prieur (Romain-Etienne-Gabriel), peintre français, né à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), vers 1805, est décédé à Paris.

Il étudia le paysage sous Victor Bertin, et remporta le grand prix de Rome, en 1833. De retour d'Italie en 1836, il a ensuite exploré les contrées les plus pittoresques, et a surtout exposé depuis ses débuts, en 1831 : Métabus, roi des Volsques (paysage historique) ; la Récolte des Foins (1831-33) ; la Voie des Tombeaux, près de Rome (1836) ; les Ruines de Sassenage ; Moïse protégeant les filles de Jéthro ; la Porte aux Vaches ; la Fontaine-Désirée, dans la forêt de Fontainebleau (1837-39) ; le Parc de Versailles ; Souvenir d'Italie (1840) ; les Murs de Rome ; Bougival ; la Tour des Esclaves ; le Moulin de Saint-Ouen (1842-1845) ; l'Approche de l'Orage ; la Statue de Demosthène ; le Mont-Palatin ; la Moisson ; Chevaux de halage (1846-48) ; la Fête des Loges ; Ruines d'un Tombeau antique (1849-53) ; le Nid de l'Aigle ; les Gorges d'Apremont (1855) ; le Marché des Innocents (1857) ; Vue prise sur les bords du Grand-Morin ; Villeneuve-les-Avignon ; Vue prise près de Cannes ; Vue près de Narni (1861) ; Vue de la Porte Saint-Jean, à Provins ; la Moisson (1863) ; le Dépiquage du Blé (1864) ; Vue du Tréport ; Vue de Provins (1865) ; Vue d'Interlaken (Suisse 1866) ; la Marée montante, à Tréport ; Environs de Provins (1868) ; Jeune Fille à la Fontaine ; Intérieur de Forêt (1869).

Aux expositions, M. Prieur avait obtenu une 3e médaille en 1842, et une 2e en 1845.

BIBLIOGRAPHIE

Dom Mabillon (1632-1707), étude suivie de documents inédits, par M. Jadart, juge au tribunal de Reims, 1 vol. in-8°. Reims, Deligne, 1879.

Voilà un des meilleurs travaux historiques que nous ayons lus depuis longtemps et il serait à souhaiter que la librairie parisienne, si dédaigneuse des savants de province, en ait souvent comme celui-là à son actif. Seul jusqu'à ce jour Dom Ruinart avait écrit la vie de son célèbre compatriote, mais M. Jadart a su composer un travail tout-à-fait nouveau et plus complet dans lequel il montre en mêmes temps de sérieuses qualités d'écrivain. M. Jadart a bien choisi le moment de faire paraître son livre, l'année même où un monument commémoratif était élevé à la mémoire de Mabillon par le généreux concours de l'Académie de Reims et du clergé du diocèse.

La vie du savant bénédictin est racontée dans les plus grands détails. Né à Saint-Pierremont, le 23 novembre 1632, d'une honnête et surtout chrétienne famille, il entra à 22 ans dans l'ordre de Saint-Bénoît et se fit de bonne heure remarquer par son goût pour les travaux d'érudition. Après avoir travaillé au *Spicilegium* de dom d'Achery, il reçut de Colbert une mission scientifique en Allemagne, puis une autre en Italie. Le reste de sa vie se passa à Saint-Germain-des-Prés où il travailla constamment et mourut le 27 décembre 1707. Nous n'avons pas à énumérer ses ouvrages. Tels sont les traits principaux d'une vie en apparence obscure, et sur laquelle M. Jadart a trouvé le moyen d'écrire des pages nombreuses et constamment intéressantes. Nous ne signalerons pas comme moins importante toute la partie du volume consacrée à réunir les pièces les plus diverses et les plus importantes, souvent les plus curieuses. C'est un véritable monument que M. Jadart a élevé à la mémoire de Mabillon et nous lui adressons nos plus vives félicitations. E. de B.

*
* *

Un poète champenois. — M. Charles Brunet vient de rééditer les œuvres poétiques d'un de nos compatriotes, assurément peu connu parmi nous et qui méritait bien cette bonne fortune[1]. Amadis Jamyn obtint dans son temps une assez grande célébrité et on le désignait même comme le digne émule de Ronsard ; il est même moins emphatique, mais aussi il a moins de verve et d'imagination.

Né à Chaource en 1538 ou 1540, Amadis Jamyn appartenait à une famille de bonne bourgeoisie : son père était prévôt du bourg. Après de fortes études, il vint à Paris où Ronsard, dit un contemporain, « le nourrit page et le fit instruire, » puis lui procura une charge de

1. Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn, 2 vol. in-12. Paris, Willem, 1879.

secrétaire et lecteur du roi. Il rentra à Chaource après la mort de son protecteur et y mourut vers la fin de 1592, où il créa par testament un collège qui subsista jusqu'en 1789.

Ses poësies nous apprennent que Jamyn voyagea souvent. Colletet qui a écrit la vie du poète, loue hautement sa valeur et le met au rang des meilleurs auteurs du XVIe siècle. M. Brunet a eu une excellente idée en reproduisant les œuvres de Jamyn, car la dernière édition remonte à 1579. Le premier volume ne contient que des vers amoureux ou à la louange de personnages de la cour. Dans le second, Jamyn sans abandonner son sujet favori, se rapproche d'idées plus sérieuses et aborde plus souvent les sujets religieux. M. Brunet ajoute que notre compatriote a également traduit en vers une partie de l'Iliade. Il eut un frère, poëte comme lui, qui mourut à Châtillon-sur-Seine, sans avoir rien fait imprimer.

Ajoutons que cette édition est exécutée avec un goût typographique parfait. Elle va certainement figurer dans toutes les bibliothèques champenoises. E. DE B.

* * *

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE, année 1878, deuxième semestre.

Les sciences naturelles occupent une plus large place que les sciences historiques dans ce volume qui, du reste, renferme peu de documents relatifs aux annales de la Champagne. L'intéressant résumé de la *Correspondance d'un Mousquetaire* par M. Demay, retraçant le tableau de la vie militaire au siècle dernier, se rattache à la ville de Joigny, l'une des importantes localités de notre province. L'auteur de la correspondance y naquit d'un ancien capitaine au régiment de Vassé, Etienne Piochard de la Brûlerie, qui, en 1714, avait obtenu de la comtesse Marguerite de Gondy la charge de maître des eaux et forêts du comté de Joigny. Les bonnes études qu'il fit au collége de Sens expliquent comment il sut manier habilement la plume et l'épée, mérite qui n'était pas très-commun parmi les militaires de son temps.

Le laborieux M. Demay nous dit que, si la ville de Joigny offrait alors des ressources intellectuelles digne d'être appréciées par les amateurs d'étude, elle était, de plus, le point de réunion de la noblesse des environs ; cette noblesse, prodigue de son sang sur les champs de batailles, ne l'était pas moins de son patrimoine pendant les loisirs de la paix qu'elle charmait par des fêtes splendides. Il y avait entre Joigny et Auxerre un magnifique manoir que la nature et l'art s'étaient plu à embellir. C'était Régennes, maison de plaisance de l'évêque d'Auxerre ; le janséniste M. de Caylus affectionnait beaucoup cette résidence ornée de jardins qu'avait dessinés le célèbre Le Nôtre ; il aimait à y faire les honneurs aux gentilshommes de la contrée et aux nobles dames de leur société.

Les lettres qu'analyse M. Demay portent l'empreinte d'un esprit observateur, quelque peu minutieux peut-être, mais exact et précis

dans ses informations ; ce qui donne de la valeur à ces lettres d'une lecture attrayante, c'est qu'elles ne sont pas entachées de ces lieux communs qui constituent le fond ordinaire de bien des correspondances. Les événements du jour, les troubles causés par la promulgation de la bulle *Unigenitus*, les fameux miracles du diacre Pâris, les incidents du siége de Philipsbourg, principal épisode de la guerre de succession de Pologne, tels sont, avec quelques anecdotes où se trouvent dépeintes les mœurs de la cour et de l'armée, les faits saillants que Jean Etienne Piochard de la Brûlerie, mousquetaire dans la compagnie grise commandée par Louis de Melun de Maupertuis, relate dans un style facile et toujours soutenu ; tout en adressant ces lettres à sa femme, il pensait satisfaire la curiosité de ses amis de Joigny; aussi les écrivait-il longues et très-circonstanciées. Il est à présumer que cette ville comptait un nombre assez considérable de jansénistes ; car les lettres du mousquetaire abondent en renseignements sur les troubles religieux ; cette hypothèse n'est-elle pas confirmée par ce fait que le curé de Saint-Jean de Joigny et son confrère Edme Chaudot, curé de Saint-André, furent persécutés pour leurs opinions jansénistes et relégués au grand-séminaire de Sens par ordre de l'archevêque Languet, un des plus énergiques défenseurs de la bulle pontificale? Aujourd'hui les querelles de cette nature resteraient sans écho ; il n'en était pas de même à cette époque où l'Eglise et l'Etat étaient unis par les liens les plus étroits ; le jansénisme montrait d'autant plus d'ardeur dans la lutte qu'il avait pour lui la majorité du Parlement et un certain nombre de prélats recommandables par leur vertu et leur savoir.

Nous ne voulons pas terminer cette esquisse sans accorder une mention honorable à l'étude de M. Challe sur la Ballade funèbre composée par le barde aquitain Angelbert à la suite de la sanglante et terrible bataille de *Fontanetum*. Dans ce combat affreux aurait été détruite la noblesse de la Champagne ; ce désastre, selon certains auteurs, serait la date de la vieille coutume champenoise qui voulait que la mère anoblit les enfants nés d'un père roturier, sans toutefois que ces enfants pussent s'élever par leur naissance au titre de chevalier. La ballade attribue la défaite du malheureux Lothaire à la trahison de quelques chefs francs ; on y trouve d'incontestables qualités, un style fortement coloré et plein de mouvement, des pensées d'une sombre énergie et d'un pathétique entraînant. E. G.

* * *

M. le comte Riant vient de publier un travail considérable pour démontrer qu'une lettre de l'empereur Alexis Ier Comnène à Robert Ier le Frison, comte de Flandre ne présente aucun caractère d'authenticité ; (1) cette thèse, qui nous semble satisfaire à toutes les exigences de la critique la plus sévère a un intérêt tout particulier puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à nier les appels réitérés faits, disait-on, par la cour de Byzance, aux souverains occidentaux pour lui fournir

des secours contre les musulmans. Suivant M. le comte Riant, la prétendue lettre d'Alexis Ier est une pièce composée en langue latine à l'aide de renseignements latins, d'un catalogue des reliques impériales et de fragments de sermons du pape Urbain II; le faussaire lui a attribué la date de 1093, mais elle n'a pu être composée qu'entre 1098 et 1099 pour provoquer le zèle des croisés retardataires attendus par l'armée des Latins. — Mais un fait qui nous touche particulièrement et qui, jusques à ce jour n'a pas encore été mis en évidence, c'est que ce document a été fabriqué ou au camp des croisés, ou *aux environs de Reims* par un clerc du nord de la France, peut-être par Robert-le-Moine, abbé de Saint-Remy. M. le comte Riant fait remarquer que Reims semble avoir été le centre, pour le nord de la France et les pays rhénans, de la prédication générale et des informations venues d'Orient avant et après la première croisade ; l'archevêque Manassès de Châtillon aurait été l'intermédiaire de ce double mouvement. Nous espérons que le savant historien traitera un jour, sous toutes ses faces, ce point d'histoire sur lequel nous appelons aussi l'attention de nos lecteurs.

* * *

Histoire de Vandières, par J.-B. Legras. Un volume in-8° ; à l'imprimerie coopérative de Reims. A Epernay, chez Fiévet, libraire.

Vandières est un joli petit village, situé dans un vallon, un peu au-dessus du niveau de la Marne, entouré de côtes assez élevées, la plupart plantées de vignes. « Les habitants de ce pays, disait jadis « M. le docteur Rémy, sont presque tous propriétaires-vignerons ; ils « sont laborieux, très intelligents, jouissent d'une honnête aisance et « mettent tout leur amour-propre à bien cultiver leurs propriétés. Les « femmes sont également laborieuses, bonnes ménagères ; leur carac- « tère est enjoué, et l'on remarque qu'elles sont en général assez « gaies. Leurs vêtements, comme ceux des hommes, sont simples et « propres ; leur habillement est, d'ailleurs, le moindre de leurs soins...

Voilà certes, un village privilégié : bien situé, peuplé d'habitants laborieux, économes, ne renfermant que d'aimables femmes, d'un naturel vif et enjoué ; que manque-t-il donc à Vandières ? Entre nous je crains que les joyeuses vigneronnes de cette bourgade champenoise ne prennent point assez de souci de leur ajustement... Mesdames, il faut veiller à cela : le docteur Rémy, de bienveillante mémoire, vous adresse là un reproche qui ternirait à jamais, s'il était mérité, l'éclat d'un pays dont vous devriez faire le plus bel ornement !...

Quoi qu'il en soit, Vandières peut invoquer d'autres titres, et peut-être plus sérieux, pour mériter l'attention publique : c'est l'un des plus anciens villages de notre antique Champagne : « quelques-uns « prétendent, d'après une vieille tradition, que le nom de Vandières,

1. Alexii ! Comneni, Romanorum imperatoris ad Robertum ! Flandriæ comitem epistola spuria. Genève, 1879, in-8° de 145 pages.

« qu'on écrivait autre fois Vendière, provient de deux mots latins, « *Vinum dare*, indiquant que, dans les premiers temps, il existait « déjà sur ces coteaux des vignes excellentes, et que le pays produi- « sait du vin avec abondance. »

Vers l'an 530, Thierry, fils aîné de Clovis, était roi d'Austrasie : sa capitale était Metz, bien que certains historiens, la plupart Rémois, aient soutenu qu'il résidait habituellement à Reims. En tout cas, au moment où se passe l'aventure que je veux citer, Thierry était à Metz, et sa fille, la plus chère et l'aînée de ses filles, y tomba dangereusement malade. Thierry envoya aussitôt un exprès à saint Rémy, évêque de Reims, afin de le prier de venir voir la princesse et de lui rendre la santé, par l'imposition des mains. Saint Rémy était déjà fort âgé, très infirme : il manda à son fidèle disciple, Thierry, l'abbé du Mont d'Hor, de se rendre en sa place auprès du roi d'Austrasie : « Thierry s'en défendit d'abord par modestie ; mais Rémy lui *réitérant* que c'était la volonté du Seigneur qu'il s'intéressât pour la santé de la princesse, le saint abbé obéit et se mit en chemin. Cependant Dieu le permettant ainsi pour faire éclater davantage son pouvoir et le mérite de l'obéissance de son serviteur, la princesse se trouva plus mal, et fut emportée en peu de jours par la violence de la maladie, en sorte que Thierry la trouva morte à son arrivée. » Tout autre que le saint homme eût éprouvé, à ce moment, quelque défiance ; mais lui sûr d'avoir accompli la volonté de Dieu, se mit résolument en prière ; et, à peine avait il achevé ses oraisons, que « la princesse donna des marques d'une vie nouvelle et revint bientôt en un état de santé parfait... » Le roi fut si sensible à cette grâce, qu'il donna au monastère de Thierry la ferme de Gaugi, ou de Gueux, qui était sur le territoire de Reims ; et à l'Eglise de Reims, la belle ferme de Vandières-sur-Marne, près Châtillon.

On le voit : Vandières ne date pas d'hier, et nous comprenons que l'histoire de cette vieille et importante commune ait tenté l'esprit curieux d'un de ses anciens maires, M. J.-B. Legras. Nous devons aux recherches patientes de cet érudit une monographie aussi intéressante qu'instructive ; il serait à souhaiter que chacune de nos cités trouvât ainsi un historien dévoué, un savant panégyriste. L'histoire générale de notre pays deviendrait alors facile à faire pour nos descendants ; et bien des erreurs, qui ont encore cours aujourd'hui, seraient évitées : l'esprit public y gagnerait.

A un autre point de vue, l'*Histoire de Vandières* offre encore, à l'heure présente, un certain intérêt d'actualité. En effet, jadis, nul ne l'ignore, la ville de Châtillon était l'apanage d'une noble famille, qui joua un rôle important dans notre histoire depuis le IXe jusqu'au XVIIIe siècle ; or Vandières, soit dit sans l'offenser, dépendait de Châtillon, dont il était le simple fief ; donc, le village vassal et la ville suzeraine peuvent tous deux revendiquer la gloire d'avoir donné naissance aux mêmes grands hommes ; l'un et l'autre peuvent s'enorgueillir d'avoir

eu les mêmes illustres enfants. C'est peut-être en la ferme épiscopale de Vandières et non dans le château féodal de Châtillon que naquit Eudes ou Othon, cet abbé de Cluny, que le conclave de Terracine nomma pape en 1088, et qui prit le nom d'Urbain II. Lorsqu'en 1095, Urbain II vint prêcher la première croisade au concile de Clermont-en-Argonne ; quand, après avoir poussé pour la première fois, en compagnie de Pierre l'Ermite, le cri fatidique de : *Dieu le veult* ! le saint pontife parcourut les principales villes de France, qui nous dit qu'il ne vint pas chercher un moment de repos et le silence dans sa bonne ville de Châtillon ou plutôt dans la ferme tranquille de Vandières ? Si je ne me trompe, le maire actuel de Vandières, l'honorable M. Desrousseaux, partage quelque peu mon sentiment ; car il est président du comité nommé par Mgr Langénieux, et chargé actuellement de recueillir les fonds destinés à élever une statue à ce grand pape qui illustra la France sur le trône de Saint Pierre, et que la Champagne, fière de l'avoir vu naître sur son sol béni, veut honorer enfin d'une marque éternelle de sa reconnaissance.

Certes, je serai heureux de voir s'élever bientôt, à Châtillon-sur-Marne, ce pieux monument consacré à l'un des plus remarquables pontifes de l'Eglise ; mais je ne puis oublier, en cette occasion, un autre grand archevêque de Reims, Gerbert, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II. Cet homme, qui fut, au dire de Richer, l'un de ses élèves, *magni ingenii et eloquii*, eut beau se rendre célèbre dans l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la musique, de la mécanique même ; il eut beau inventer la table à calcul, les orgues hydrauliques, les horloges à balancier, et bien d'autres choses extraordinaires pour le temps où il vivait ; son plus beau titre de gloire sera toujours pour moi d'avoir le premier émis la pensée d'une croisade pour la délivrance des Lieux-Saints ; et sa plus belle œuvre sera cette lettre, datée de 999, et adressée à la chrétienté tout entière dans laquelle Jérusalem s'écrie en s'adressant à l'Eglise : « O épouse « immaculée du Christ, tant que tu seras forte, toi dont je suis un des « membres, une grande espérance me reste de pouvoir bientôt relever « ma tête aujourd'hui presque écrasée. Comment n'aurai-je pas « confiance en toi, ô maîtresse du monde, si tu me reconnais comme « tienne ? Lève-toi donc, soldat du Christ ! prends ton étendard et tes « armes ! *Enitere ergo, miles Christi, esto signifer et compugna-« tor* ! »

Mais ces temps, où la foi faisait des merveilles, sont loin de nous. Les hommes de ce jour traversent la vie sans guide et sans soutien : nous marchons au hasard vers un avenir inconnu... Le livre honnête et consciencieux de M. Legras, en soulevant le voile qui couvre encore l'image vraie de l'ancienne société française, ne peut avoir qu'une influence féconde et salutaire. En somme, il nous apprend à connaître et à aimer une partie, peu considérable peut-être, mais riche en souvenirs, du sol de la patrie ; or, c'est en ravivant sans cesse au fond des cœurs l'image du pays et le culte de Dieu, et non en surex-

citant les passions malsaines de la politique, que l'on pourra refaire de grands citoyens et retrouver la tradition des gloires et des splendeurs du temps passé. Maurice Pujos.

* * *

La dernière livraison du *Bulletin de la Société historique* de Langres est très-intéressante. Elle contient une notice sur Nicolas Lescornel, sculpteur langrois, d'un réel talent, mort le 4 février dernier ; une autre sur l'enseignement de dessin à Langres depuis l'organisation d'une école des Beaux-Arts en 1782 ; une liste des principaux artistes langrois : Jean Duvet, graveur, né en 1485 ; les deux Chalochet, graveurs, nés en 1671 et 1673 ; Claude Gillot, peintre et graveur, 1673-1782, fils d'un peintre brodeur du chapître, et maître de Watteau, membre de l'Académie en 1775 ; Robert, peintre de fleurs, né vers 1610 ; les trois peintres Tassel, 1588-1668 ; Camus, architecte, né vers 1647 ; Forgeot, architecte, XVIIe siècle ; Besançon, sculpteur, XVIIIe siècle ; Henri Bertrand, sculpteur, 1759-1834 ; Ziégler, 1804-1856, peintre ; Joseph Lescornel, 1799-1872 ; Nicolas Lescornel, tous deux sculpteurs ; Pierre Petitot, 1760-1840, sculpteur ; Louis Petitot, son fils, 1794-1862, sculpteur, né à Paris ; Victor Thirion, graveur, mort en 1878.

* * *

On lit dans la 1re livraison du tome VII des *Nouvelles Archives* de l'Art français, une pièce fort curieuse pour la Champagne, publiée par M. J.-J. Guiffrey. C'est le texte d'une lettre de rémission accordée en novembre 1526 à Hance de Camps, « tailleur d'ymaiges à Chaalons. » Cet artiste, demeuré jusqu'ici inconnu, étant à Châlons, vendit quelques pierres de Bouillon à Jean Bazelat, maître maçon de Sézanne, pour les travaux de l'église de Barbonne. On alla au cabaret cimenter le marché et Baselat invita un nommé Pierre de Reims, après que celui-ci eut chargé les pierres sur sa charrette. Tout se passa amicalement, quand à propos de rien, Pierre de Reims insulta Hance de Camps et l'aurait battu sans l'intervention du maçon de Sézanne, mais il continua et Hance pour se défendre lui donna un coup de « courte dague, » dont Pierre mourut peu après « par faulte d'appareil, bon gouvernement ou autrement. » Le meurtrier s'enfuit hors de France, mais presque aussitôt le roi l'amnistia « comme chargé de femme et d'enfants, » et « voulant miséricorde préférez à rigueur de justice. »

* * *

Notre collaborateur, M. Herelle, vient de publier chez l'éditeur Champion un volume excessivement important : *Documents inédits sur les Etats généraux (1482-1789), tirés des Archives de Vitry-le-François*, avec une introduction toute locale du plus haut intérêt. Nous signalons seulement ce travail, comptant y revenir prochainement.

CHRONIQUE

NOTES DE MAURICE LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, SUR LE CURÉ JEAN MESLIER. — La récente édition d'Amsterdam du *Testament de Jean Meslier* donne un nouvel intérêt aux détails biographiques sur ce personnage. Sa vie ne sera bien élucidée et ses œuvres ne seront par la même équitablement appréciées, qu'à l'aide des témoignages authentiques de ses contemporains. En voici un fort curieux, émanant de ce prélat observateur et zélé, qui rédigea durant un demi-siècle la chronique du clergé rémois.

Les mentions de Maurice le Tellier précisent plusieurs points fort importants : 1° la date de la naissance de Jean Meslier à Mazerny, le 23 juin 1664 ; 2° son éducation au séminaire de Reims ; 3° son ordination sacerdotale à Châlons-sur-Marne, aux Quatre-Temps de Noël en 1683, vraisemblablement parce qu'à cette date il n'y eût point d'ordination à Reims ; 4° le nom de sa paroisse et de sa succursale ; et enfin l'attestation de la satisfaction qu'eut de sa conduite l'autorité diocésaine jusqu'en 1707, c'est-à-dire jusqu'à sa 44e année. Je transcris ci-dessous ces deux mentions intégralement :

« Le samedi 18 décembre 1683, j'ai fait ordonner prêtre à Chalons :

(Suit la liste des 22 premiers ordonnés)

. . . . . .

23. M. Jean Meslier, de Mazerny[1] du 23 juin 1664, curé de Trépigny.

. . . . . .

« Saint Julien de Trépigny[2] a pour secours Saint Pierre de Balève[3] à la présent de l'abbé d'Eslan. 70 comm. à Trépigny. 100 au secours où le curé Bine. (Revenu) 400 liv. — (venu) à Charleville, 17 juillet 1698.

Me Jean Meslier prêtre de mon diocèse, âgé de 25 ans, il a été élevé dans mon séminaire. C'est M. Callon qui l'a choisi. Il est de Mazerny.

En 1698, j'en suis content. — En juillet 1703, fait bien. — Id. en octobre 1704. — Le 26 octobre 1706, id. — Le 26 octobre 1707 id. »

Extrait de la copie que possède M. l'abbé Tourneur, vicaire général de Reims, du registre de Maurice le Tellier, aux archives Nationale, Reg. 10413, p. 370. Henri JADART.

1. Mazerny, commune du canton d'Omont, arrondissement de Mézières, (Ardennes).

2. Aujourd'huy Etrepigny, canton de Flize, arrondissement de Mézières, (Ardennes).

3. Aujourd'huy *Balaves et Butz*, à 2 kil. d'Etrépigny, même canton. — L'abbaye d'*Elan*, était située au village de ce nom à 2 kil. de ces localités.

* * *

M. Marchal, juge de paix à Bourmont, a reconnu la trace d'une voie romaine inédite sur la rive gauche de la Meuse, près de Saint-Thiebaut.

* * *

On a retrouvé à Bourbonne le fronton du château aux armes des Montmorency-Luxembourg. Ce château fut démoli en 1651 par ordre du roi pour faire cesser les désordres causés dans les environs par les guerriers lorrains qui y étaient entretenus.

* * *

La foudre vient malheureusement de détruire la belle flèche de l'église de Marle (Aisne) : l'incendie a dévoré en même temps toute la charpente du chœur et du transept nord et fondu les cloches. Le corps du monument a pu être conservé intact et les voûtes elles-mêmes seront facilement réparées. Cette flèche remontait aux années 1684-1696, — cette dernière date était gravée sur le coq et elle avait été élevée à la suite de l'incendie du 8 avril 1684. L'église de Marle, appartient au style ogival primitif elle est classée comme monument historique.

* * *

Encore un mariage champenois. Le baron de Pinteville-Cernonet, capitaine de cavalerie, vient d'épouser à Besançon, Mlle Puissant de Lédo, petite fille du marquis de Dion. Nous avons récemment parlé de la maison de Pinteville, une des premières de la noblesse du Châlonnais. Nous rappellerons seulement qu'elle remonte au XIVe siècle dans le Verdunois, d'où elle vint en Champagne avec Colin de Pinteville, écuyer, seigneur de Bussy, mort avant 1505. Pierre de Pinteville devint en 1650, par son mariage avec Marie du Fayot, baron de Cernon et maréchal héréditaire de l'évêché de Châlons. Cette maison forma plusieurs branches et possèda les seigneuries de Germinon, Isles, Bussy-la-Mothe, Vaugency, Saint-Quentin, Dommartin, Monceltz, Ecury, etc. Le baron de Cernon fut député de la noblesse du bailliage à Châlons aux Etats-Généraux de 1789. Le château de Cernon existe encore dans ce village avec un parc très-remarquable. La charge de maréchal à l'évêché, attachée à cette terre, obligeait le titulaire, quand un nouveau prélat venait prendre possession de son siège, à lui présenter l'étrier du cheval sur lequel il faisait son entrée et à marcher à ses côtés, l'épée nue à la main. Le cheval et son équipement lui revenaient après la cérémonie.

* * *

Au moment où l'on parle de déboulonner la statue de Louis XV à Reims, nous croyons intéressant de reproduire la note suivante :

Ce monument de la place Royale a une curieuse histoire remplie des péripéties les plus émouvantes.

La première statue de Louis XV fut l'œuvre du célèbre statuaire Pigalle. Erigée en 1763, au milieu du plus grand enthousiasme, elle n'était pas destinée à une longue existence.

« Le jour de l'Assomption 1792, dit un historien, la foule soulevée par les anarchistes se précipite sur le monument que, peu d'années avant, elle saluait de ses vivats. La couronne et l'écu de France sont brisés. Avec des cordes, le peuple l'arrache de sa base ; elle tombe aux acclamations de ces mêmes hommes qui pleuraient de joie en la voyant inaugurer : brisée en mille morceaux, elle est envoyée dans les fonderies nationales et convertie en pièces d'artillerie ; on sauva les statues de la France et du Commerce. Sur les marches qui entouraient encore le piédestal, le député de la Convention, Rulh, brisa la sainte Ampoule.

« La place Royale, devenue la place Nationale, vit succéder aux fêtes de la monarchie celles de la République. Sur la base de l'ancien monument, on éleva d'abord une pyramide à la mémoire des défenseurs de la patrie : une statue de la Renommée en décorait le sommet.

« Bientôt une déesse de la Liberté, en plâtre, prit sa place ; elle disparut à son tour quand, au mois d'août 1803, le premier consul et sa femme vinrent visiter la ville de Reims ; un brillant trophée, des armes, des drapeaux, succédèrent à l'effigie républicaine. Le Consulat s'évanouit devant l'empire, et notre place devint une place Impériale.

« Quand Marie-Louise d'Autriche vint épouser le conquérant qui faisait trembler le monde, la ville de Reims fit poser sur la base un globe bleu de ciel, orné de fleurs et de chiffres ; au-dessus brillait la couronne de l'empire.

« Louis XVIII revint ; les idées monarchiques se ranimèrent, et la ville de Reims décida qu'on relèverait la statue de Louis XV.

« Cartellir, le statuaire membre de l'Académie des beaux-arts, fut chargé de faire la statue du roi. Elle a la même hauteur et le même costume que la première. Elle fut achevée en 1819 et inaugurée le 25 août de la même année, le jour de la saint Louis. »

En 1830, la statue de Louis XV fut menacée. On la sauva en hissant au-dessus d'elle un drapeau tricolore. Néanmoins, il fallut cacher pour quelque temps les fleurs de lys de l'écusson ; celles de la grille furent brisées.

En 1848, une proposition fut faite au Conseil tendant à remplacer la statue du roi par celle de la République. Il s'agissait, paraît-il, de faire économiquement les choses et un homme d'esprit proposa de décapiter tout simplement le bronze et de surmonter d'une tête de femme le corps de Louis XV vêtu, comme on le sait, à l'antique. On rit et l'on fut désarmé. La statue resta. (*Courrier de Champagne*).

*
* *

Le monument d'Urbain II. — Nous avons souvent entretenu nos lecteurs, dit le *Bulletin du Diocèse*, de cette grande œuvre qui

jusqu'aujourd'hui, n'était encore qu'un projet, mais ce projet entre désormais dans sa période d'exécution : les travaux vont commencer incessamment ; le Comité espère même pouvoir inviter prochainement Mgr l'Archevêque à bénir solennellement la première pierre du monument destiné à couronner la plate-forme du vieux donjon des Châtillon. Suivant toutes les probabilités, cette bénédiction aura lieu le dimanche 3 août prochain.

Le monument, comme on sait, sera exécuté sur les dessins d'un Ardenais, M. Deperthes, architecte de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; l'exécution de la statue, en granit de Bretagne, a été confiée à M. Rombaud, auteur de plusieurs œuvres remarquables, spécialement de la statue colossale de Sainte-Anne d'Auray.

Le jeune artiste rémois qui vient d'obtenir au Salon un si brillant succès veut bien, lui aussi, apporter sa part de concours à l'érection du monument. Un jury artistique a été formé pour recevoir et approuver le plan d'ensemble et les détails d'exécution de la statue et du monument tout entier ; M. de Saint-Marceaux a gracieusement accepté de faire partie de ce jury.

Le jury se compose de MM. Louis Rœderer, président ; de Saint-Marceaux ; Elisée de Montagnac ; Guillaume, l'un de nos premiers artistes français, et le comte de Laborde, membre de l'Institut.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui intéresse l'œuvre d'Urbain II.

* * *

La mise en vente du domaine de Chapelaine, près Somsois (Marne), donnera peut-être quelque intérêt aux détails historiques qu'il nous a été possible de recueillir, de ci de là, sur cette importance seigneurie.

La baronnie de Chapelaine (autrefois *Capellania*) appartenait dès l'an 1200 à la maison des Chavanges. On ne connaît pas de plus anciens possesseurs de ce fief.

Aimée ou Edmée de Chavanges, dame de Chapelaine, épousa en 1560 Jean-Saladin, baron d'Anglure, et mourut en 1590.

Leur fils aîné, Etienne dit Saladin, fut baron d'Anglure et de Chapelaine ; il épousa Cléophie de Béthume, dont il eut quatre enfants.

Les trois premiers étant morts sans postérité, leur fille Marie-Charlotte d'Anglure apporta Chapelaine en mariage à Thomas Cauchon, seigneur de Neuflize et de Courlandon.

De cette union naquit Cléophie Cauchon qui épousa Nicolas de Bourdin, marquis de Villènes.

Anne-Claire de Bourdin prit alliance vers la fin du XVIIIe siècle avec Jean-François de Chassepot, marquis de Pissy.

Aimé-Jean-François de Chassepot, leur fils aîné, préfet de l'Ariége, sous la Restauration, possédait Chapelaine en 1820,

(*Courrier de Sézanne*).

*
* *

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne a tenu, lundi dernier, sa séance générale annuelle, dans la grande salle du Palais-de-Justice, à Provins. Le public Provinois, que les conférences littéraires ou scientifiques ont toujours eu le don d'attirer, s'y est rendu en foule et a paru s'intéresser aux travaux de la société.

Celle-ci avait fait gracieusement les choses. Sachant que s'ils aiment les dissertations archéologiques, les Provinois ont surtout un goût prononcé pour la bonne musique, la société avait demandé leur concours à plusieurs artistes-amateurs de notre ville. Un sextuor a donc été improvisé, qui a exécuté deux morceaux ravissants de Bertini et de Fesca, une jolie valse de Metra, et ce n'a pas été, nous devons le dire, le moindre attrait de la solennité. Nous adressons ici à nos virtuoses les plus sincères compliments. On trouve rarement dans une ville de province les éléments d'une bonne musique de chambre comme la leur, et ceux des Provinois pour lesquels cette musique a le charme exquis que ressentent les oreilles délicates, sauront gré à l'archéologie de lui avoir procuré l'occasion rare d'entendre nos musiciens amateurs.

M. Maury, membre de l'Institut, présidait la séance. Parmi les archéologues étrangers, nous avons remarqué MM. Boquet-Liancourt, Torchet, Le Blondel, Bouvier, de Meaux ; MM. Lhuillier et Eymard, de Melun ; M. Bourges, éditeur de l'*Abeille*, à Fontainebleau ; M. Benier, géologue distingué, d'Egreville. Sur l'estrade avaient pris place M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. le colonel, M. le Procureur de la République, plusieurs Magistrats et Fonctionnaires et un grand nombre de Conseillers municipaux. Les dames que les dissertations historiques et archéologiques du programme n'avaient pas effrayées, brillaient presque en majorité dans cette réunion qu'elles embellissaient.

Le discours de M. Maury — improvisation remarquable — a été écouté avec un vif intérêt. L'honorable président a parlé du rôle des associations archéologiques et de l'utilité des études auxquelles elles se consacrent, en termes à la fois élevés et spirituels. Il a montré d'une manière éloquente que l'histoire est remplie d'enseignements applicables aux graves questions qui s'imposent aux sociétés modernes, ainsi que celle qui a trait à la crise que subit actuellement notre agriculture française. Remontant dans le passé de la Rome impériale, M. Maury a rappelé que Tibère et le Sénat romain avaient dû se préoccuper de la situation que créait à ceux qui cultivaient la terre, et dont le nombre allait sans cesse décroissant, la concurrence des blés étrangers comme ceux qui provenaient de la Sicile et des Gaules. Cette allusion palpitante à l'une des plus graves questions actuelles, a produit sur l'auditoire une vive impression et elle a été très-applaudie.

M. Maury qui avait commencé son improvisation en parlant en termes élogieux de notre compatriote Félix Bourquelot, son ami et l'un des fondateurs de la Société d'Archéologie, l'a terminée en rappelant la mémoire des membres qu'elle a perdus depuis l'an dernier.

Le secrétaire général, M. Lhuillier, après avoir exprimé les regrets de M. le comte d'Harcourt, empêché, par une forte bronchite, d'assister à la réunion, a lu l'allocution que le président de la section de Provins se proposait de prononcer, et qui contenait des détails historiques intéressants sur les divers locaux où la justice s'est rendue à Provins, et sur les Cordeliers dont l'ancien couvent sert d'emplacement au tribunal actuel. En rappelant les hardiesses de langage des prédicateurs cordeliers, M. d'Harcourt a eu des mots heureux, habilement soulignés par le lecteur et saisis par l'auditoire. Quand il a rappelé la récente décision du conseil général qui a doté notre ville d'un Palais-de-Justice digne d'elle, M. d'Harcourt aurait pu ajouter qu'il fut, en cette circonstance, dans l'assemblée départementale, un de ceux qui soutinrent avec le plus de dévouement, d'énergie et de persévérance, les intérêts de notre pays.

M. Michelin a raconté ensuite, avec beaucoup de finesse et d'esprit, le grave conflit que souleva entre le Bailli et le lieutenant général de police, à Provins, une représentation théâtrale donnée en notre ville pendant la maladie de Mgr le Dauphin. Les tribulations du malheureux *impresario*, dont le théâtre fut deux fois démoli, qui alla en prison et fut obligé de se sauver pour échapper à des mesures plus rigoureuses ; la grande colère des magistrats et la bonne humeur de M. le marquis de Paroy, donnent à ces pages d'histoire d'une petite ville de province, au siècle dernier, un cachet de piquante originalité. On voit revivre toutes ces juridictions aujourd'hui oubliées, toutes ces fonctions dont ceux qui en étaient investis étaient si jaloux de sauvegarder les prérogatives. M. Michelin a été fort applaudi.

Notre ville doit de la reconnaissance à M. Boquet-Liancourt, président de la section de Meaux, pour le soin avec lequel il a reconstitué, avec des matériaux éparpillés un peu partout, l'histoire des arquebusiers de Provins. Nous espérons être à même d'apprécier plus tard et beaucoup mieux qu'à une rapide audition, tout le mérite du travail de M. Boquet-Liancourt qui, aux détails exacts et fort complets qu'il a donnés sur l'institution de l'arquebuse à Provins, sur les fêtes auxquelles elle a pris part et sur les succès qu'elle y a remportés, a ajouté des remarques fines, ingénieuses et fort spirituellement exprimées.

Une étude biographique sur l'abbé Pasques, lue par M. Lenoir, et vivement applaudie par les auditeurs, a terminé la séance. Après avoir raconté la vie du personnage, qu'incidentèrent les événements de la Révolution et de l'Empire ; après avoir analysé les principaux ouvrages restés manuscrits de cet écrivain, rappelé sa grande querelle avec M. Christophe Opoix, et apprécié l'œuvre littéraire de

l'abbé, M. Lenoir s'est demandé pourquoi un si complet oubli s'était fait autour de sa mémoire. Deux causes principales ont été données : M. Pasques n'a rien pu ou rien voulu faire imprimer ; en second lieu, c'est qu'avec beaucoup d'esprit, trop d'esprit peut-être, il a manqué des qualités essentielles qui lui eussent gagné les sympathies, tout au moins l'estime de ses concitoyens.

La séance commencée à deux heures et demie, s'est terminée à quatre heures et demie. Elle a paru fort intéressante au public, qui a accueilli les communications littéraires qui lui ont été faites avec une attention soutenue et de légitimes applaudissements. X.

* *

Nous avons reçu cette semaine l'intéressante communication suivante, nous la publions avec empressement :

Monsieur l'Editeur,

Vous avez donné, dans votre dernier numéro, le compte-rendu de la séance qui a eu lieu, le lundi de la Pentecôte, à Provins, de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département : je l'ai lu avec intérêt. Mais j'ai rapporté de là, à propos d'un incident inaperçu, une impression toute particulière que je désire communiquer à la savante société, par votre intermédiaire.

Dans l'étude biographique sur l'abbé Pasques, qu'a si bien débitée M. Lenoir, il a eu l'occasion d'évoquer un nom qui n'a certainement ému personne autant que moi dans l'auditoire, c'est celui du personnage qu'il a justement appelé le *doux Evêque d'Orange*, prisonnier à Provins sous la Terreur.

Au moment où trop de gens crient haro sur le clergé, je me demande si pour faire contraste au portrait peu sympathique de l'abbé Pasques, il ne serait pas intéressant de faire des recherches, puis de publier une notice où serait retracé la noble figure d'un illustre prélat que peut à juste titre renvendiquer notre localité : car Mgr du Tillet, dernier évêque d'Orange, ville qui a pieusement conservé sa mémoire en lui érigeant d'abord un monument dans son église cathédrale, et, plus récemment, en donnant son nom à l'une de ses rues ; Mgr du Tillet, dis-je, est né au château de Montramé, sur la commune de Chalautre-la-Petite, où ses parents ont résidé jusques à la Révolution ; il était doyen du chapitre de Saint-Quiriace de Provins, lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Orange, dont il devait être le dernier titulaire ; et quand le flot révolutionnaire qui fut très-sanglant à Orange, le força à quitter son diocèse, ce fut encore près d'ici qu'il se réfugia, sur une terre qui lui appartenait, à Blunay, hameau de la commune de Metz, où il fut arrêté pour être incarcéré, mais où on le laissa venir mourir, et où il repose, ignoré lui aussi, dans l'humble cimetière de ce petit village et sous un tertre tout nu.

En quittant Orange, où il espérait revenir, le saint évêque ne se laissa suivre que d'une seule personne, un enfant de la ville, élève

du séminaire alors fermé, qui fut son fac-totum jusqu'à ce qu'il lui fermât les yeux. Ce séminariste, obligé par les circonstances à renoncer à l'état ecclésiastique auquel il s'était cru destiné, se maria à Melz, béni par son maître, et il eut quatre enfants dont je suis le dernier. Vous avez par là l'explication de mon émotion en entendant rappeler le *doux Évêque d'Orange*. J'ajoute que je suis en mesure de fournir quelques renseignements à celui qui voudrait se livrer à une étude biographique sur Mgr Guillaume du Tillet.

Recevez, Monsieur l'Editeur, l'assurance de mon parfait dévouement.

G. Gautier,

A Close-Barbe, près Provins.

*
* *

Nous trouvons dans le *Journal de Seine-et-Marne*, à propos de la séance de la Société d'archéologie, une appréciation tellement flatteuse pour notre ville, dit la *feuille de Provins*, que nous nous faisons un vrai plaisir de la reproduire :

A Provins, la Société d'archéologie de Seine-et-Marne était dans sa véritable patrie. Quelle ville ! Saint-Quiriace, Saint-Ayoul, Sainte-Croix, la Grange-aux-Dîmes, l'Hospice, l'Hôpital, la grosse Tour de César, autant de bijoux archéologiques. Et quelles imposantes fortifications ! Devant ces ruines grandioses, cette ligne majestueuse de tours et de murailles, on répète instinctivement :

Trojæ sub mœnibus altis

On se croit transporté devant les ruines de Sagonte, de Troie, de Jérusalem, et en réalité on est en présence de vestiges d'une grandeur éclipsée. Les chroniqueurs nous font des récits presque fabuleux de l'importance, du commerce, de la population de Provins au moyen-âge. Les murs de Provins attestent la vérité de leurs récits. Ajoutons que ces ruines pittoresques sont enchâssées dans un paysage charmant. On va souvent chercher bien loin des spectacles moins dignes d'admiration, et nous croyons rendre service à nos lecteurs en les engageant à partager notre plaisir. Provins est digne d'être visité par les amis de belle nature aussi bien que par les antiquaires.

B.-L.

*
* *

Plus d'une fois, nous avons donné à entendre aux érudits Champenois, qu'en feuilletant les registres d'avant la Révolution de 1789, les amateurs d'histoire locale y découvriraient des renseignements utiles ; c'est précisément ce qui vient d'avoir lieu pour nous à Rosnay-l'Hôpital où nous avons trouvé l'acte de naissance du général Louis Estienne Dulong, natif de Rosnay même, mais dont la famille, du côté paternel, était originaire de Troyes ; en voici la copie textuelle :

« Le douze septembre 1780 est né ; et, le lendemain, a été par moy bâchelier en droit canonique et civil, doyen rural du Doyenné de Margerie, prêtre curé soussigné, baptisé *Louis Estienne*, fils du

légitime mariage du sieur Claude Louis Dulong, chirurgien, et de demoiselle Suzanne Félicité Nicolle Jeunnold ; il a eu pour parrain sieur Guillaume Estienne Neuville, marchand chandelier à Troyes, et pour marraine dame Marie Thérèse de Collonia, épouse du sieur Louis Claude Dulong, aïeul paternel, marchand tapissier aussi demeurant à Troyes, qui ont signé avec nous. Desguerrois, curé de Rosnay. »

Cette pièce originale rectifie deux erreurs commises : l'une par les géographes qui font naître le général Dulong à Méry-sur-Seine où il ne séjourna que momentanément ; l'autre, par les biographes qui lui donnent les prénoms de Louis Henri. Le portrait de ce personnage a été peint sur toile ; il est appendu avec honneur dans la grande salle des délibérations du conseil municipal, comme pour faire le pendant d'un autre guerrier célèbre, Berbier du Metz, également né à Rosnay dans le château des comtes, ses ancêtres. Le portrait de ce dernier aussi peint sur toile avec cadre doré figure dans la même salle. On sait que Louis XIV professait une particulière estime pour Berbier du Metz qui poussa la perfection de l'artillerie au point où l'illustre Vauban porta le génie. L'éminent officier avait reçu en 1657 un coup de canon au visage, cette blessure dont il resta marqué toute sa vie donna lieu à une réplique bien flatteuse de la part du grand monarque ; comme la Dauphine, en parlant de Berbier du Metz, disait : voilà un homme bien laid ! — Moi, répondit Louis XIV, je le trouve bien beau, car c'est un des hommes les plus braves de mon royaume !

Le général Louis Estienne Dulong entendit le même glorieux témoignage rendu en sa faveur par une bouche souveraine. On se rappelle que les actes de courage par lesquels il se signala de 1799 à 1809 sur les champs de bataille de l'Italie et de l'Espagne lui méritèrent d'être nommé baron de l'Empire ; un jour, après la fameuse victoire remportée en 1813 par Napoléon sur les alliés à Dresde, le conquérant montra le général Dulong au roi de Saxe, en disant : — C'est un des plus braves officiers de l'armée française ! Rapprochement qui frappe ; deux vaillants généraux, natifs d'un même village de l'Aube, ont été appréciés presque dans les mêmes termes par les deux plus grands monarques des temps modernes !

L'abbé Etienne Georges.

* * *

On ne connaît guère du vin de Champagne, dit le *Journal des Débats*, que son goût et la douce gaieté qu'il procure. Mais ce vin a une histoire pleine d'épisodes intéressants qui ne peuvent manquer de plaire à bien des lecteurs. D'après notre confrère, voici les plus curieux :

Les chroniqueurs font remonter la renommée de ce vin à la fin du onzième siècle. Ainsi, c'est sous le règne du pape Urbain II, élu en 1088 et mort en 1099, que le vin de Champagne aurait acquis une grande renommée. Toutefois le vin d'Aï, que le pape Urbain préférait

à tous les vins du monde, était un vin rouge. Saint-Remy légua, par testament, les champs plantés de vignes à son neveu, à des prêtres et à des diacres de l'église de Reims. Au sacre de Philippe de Valois, en 1328, le champagne valait 6 livres la pièce ; à l'époque du sacre de Charles IX, en 1560, deux pièces valaient 34 livres. Pendant longtemps, les vins du marquis de Puisieux, seigneur de Sillery et de Verzenay, étaient les plus estimés à la cour de France ; on ne les buvait qu'à la table des rois.

Chose que l'on ignore à coup sûr, le champagne n'a pas toujours été un vin mousseux. Ce n'est guère qu'en 1714 que ce vin, „ sortant impétueusement du flacon, " fit fureur. Quelques années après, on fit courir le bruit que l'effervescence de ce vin était due à la présence de drogues, à la verdeur du liquide lui-même et à l'influence de la lune. Mais le goût des amateurs pour le vin mousseux n'en augmenta pas moins.

C'est un bénédictin, dom Pérignon, qui découvrit le secret de rendre le champagne mousseux. Il était originaire de Sainte-Menehould et remplissait les fonctions d'économe et de sommelier dans son monastère d'Hautvillers.

Voici ce secret qui est encore un mystère pour beaucoup de gens : Le champagne devient mousseux lorsqu'il est mis en flacons depuis la récolte jusqu'au mois de mai, et, si l'on veut avoir du vin qui ne mousse pas, il faut le mettre en flacons un an après la récolte. Tel est le secret du bénédictin.

Au siècle dernier, l'engouement pour le champagne mousseux était tel, qu'on le vendait à Reims même 3 livres 6 sols la bouteille ! C'était en 1737.

On lui donnait pour noms : (Flacon pétillant, flacon mousseux, saute-bouchon !)

Voltaire, qui aimait beaucoup le saute-bouchon, s'exprime ainsi dans sa satire du *Mondain*, qui parut en 1736 :

> ..... Ils me versent de leur main
> Du vin d'Ai dont la mousse pressée,
> De la bouteille avec force élancée,
> Comme un éclair fait voler son bouchon.
> Il part, on rit : il frappe le plafond ;
> De ce vin frais, l'écume pétillante
> De nos Français est l'image brillante !

Le maréchal de Montesquiou, comte d'Artagnan, maréchal de France, écrivait en 1725 :

„ Jamais homme n'a fait tant parler de lui que dom Pérignon le bénédictin. "

Enfin en 1735, le commandeur Descartes, un Brillat-Savarin renommé de l'époque, écrivait à Bertin du Rocheret, auteur d'œuvres diverses, président et grand-voyer de l'élection d'Epernay : — Je voudrais

De ce vin blanc délicieux
Qui mousse et brille dans le verre,
Et qu'on se sert jamais à la table des dieux,
Ou des grands, pour en parler mieux,
Qui sont les seuls dieux sur la terre.

* * *

La fête de Saint-Ayoul vient d'avoir lieu à Provins, la procession par les rues de la ville des reliques du bienheureux abbé de Lérins, est un des plus antiques usages de notre cité.

Saint-Ayoul, né à Blois sous Clotaire II, environ en l'an 600, est mort martyr en 664 ; son corps, transporté claudestinement à Provins, fut enterré au milieu des bois à l'endroit où existe actuellement l'église ; il fut découvert en 996, en présence de Thibaut II.

La châsse de Saint-Ayoul, que l'on promenait autrefois était un buste d'argent doré, dans les proportions ordinaires et même un peu fortes. Le chef était couvert d'une mître ; le travail en était estimé. Cette châsse fut enlevée à l'époque de la Révolution, par le gouvernement.

Aujourd'hui, l'image du saint est en bois doré ; mais la matière ne fait rien à la vénération des fidèles, et on a vu, comme toujours, un grand nombre de bonnes femmes venues de la campagne, faire *passer sous la châsse* leurs petits enfants, cela doit les protéger, selon une croyance populaire, contre une infinité de maux et maladies.

* * *

Le *Moniteur de l'Armée*, dans sa revue du salon de 1879, apprécie en ces termes le tableau de notre compatriote M. Navlet :

L'aquarelle de M. Navlet, *le Cuirassier victorieux*, (n° 4264), est un véritable tableau et d'un beau coloris ; c'est aussi un souvenir militaire de la grande armée : Un cuirassier qui a pris un drapeau à l'ennemi, est ramené blessé, mais victorieux et tenant serré dans ses bras le trophée qu'il a conquis. Il y a beaucoup de mouvement, et le peloton qui suit le blessé est excellent de vérité et de couleur.

* * *

M. Edouard Fourdrignier, l'habile archéologue, qui explore avec tant de succès nos contrées, vient de faire au Musée de la ville de Châlons un don très important, dont nous ne pouvons donner, pour le moment, que la courte description suivante :

Sépulture d'une jeune femme de l'époque gauloise IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Le mobilier funéraire se compose d'un collier dit torques, encore adhérent au cou, d'une armille sise au bras gauche, de deux bracelets ornementés de stries circulaires à chacun des poignets, d'une fibule ayant servi à maintenir les vêtements sur la poitrine. Ces ornements sont en bronze.

On remarque des fragments de fer oxydé sur le côté gauche ; au côté droit, sont quatre vases en terre : l'un d'eux, sorte de gobelet à boire, était placé dans la main droite.

Cette sépulture a été trouvée par M. Edouard Fourdrignier, sur le territoire de Saint-Etienne-à-Arne, limitrophe de la commune de Somme-Py (Marne). Sur la vitrine qui contient cette sépulture, M. Fourdrignier a retracé des ornements gaulois peints en rouge qui semblent l'idée première de la lettre S. Ces ornements, dessinés d'après un module typique exclusivement gaulois, se trouvent reproduits sur certains vases de la même époque, découverts dans notre région.

On ne saurait trop remercier M. Fourdrignier de sa générosité. Le don qu'il a fait au Musée rappelle sa brillante exposition de l'an dernier, au Trocadéro, qui a été particulièrement remarquée parmi tant d'objets d'un haut intérêt.

*

Il y a quelques jours, M. Charpentier (Jean-Baptiste), de Cumières, creusant à environ cinquante centimètres dans sa cour, trouva un cercueil en pierre parfaitement conservé, non couvert, et renfermant un squelette.

En 1870, au moment de l'invasion, il creusait pour y faire une cachette, un trou dans sa grange, et découvrait également un cercueil en pierre, mais brisé ; ce cercueil renfermait, outre le squelette un vase antique.

Enfin, plusieurs personnes affirment que lorsqu'on creusa les fondations de la maison actuelle du sieur Charpentier, laquelle n'est pas bien ancienne, on trouva plusieurs squelettes, des armes et des vases.

Ces trouvailles indiqueraient-elles l'existence d'un ancien cimetière ? Il est permis de le croire.

*

Excursion botanique dans le canton de Verzy. — Partis par le premier train du matin, de Châlons, nous quittions la gare de Germaine, à 8 h. 11, pour explorer, sous la conduite de M. Doutté, la partie nord de la forêt de la Montagne de Reims.

A Germaine, nous débutons par la récolte de quelques bonnes espèces fournies par un taillis longeant la ligne ; ce sont : l'Ail des ours (Allium ursinum), aux feuilles larges et aux fleurs blanches ; l'Ortie jaune (Galeobdolon luteum) ; Phyteuma spicatum, plante de la famille des campanules, qui, desséchée, répand une assez forte odeur de vanille ; Ornithogalum pyrenaicum ; Arum maculatum ; Vicia sepium. Dans un champ, avant le passage à niveau, se trouvent les Geranium dissectum et Columbinum ; Veronica serpylli folia ; Thlaspi perfoliatum ; Arabis thaliana.

Nous gravissons le coteau, et, à notre entrée sous bois, cueillons en fleurs l'Airelle (Vaccinium myrtillus), sous-arbrisseau à fruits acidules, jadis employés pour colorer le vin et même fabriquer, avec divers ingrédients, des vins débités comme naturels. Ces fruits ne sont pas sans action contre la diarrhée, la dyssenterie ; puis, Sarothamnus scoparius, ou genêt à balais ; Rhamnus frangula, ou Bourdaine ; Viburnum lantana ; Luzula maxima ; Convaliaria maialis, ou Muguet, et Polygonatum multiflorum, ou Sceau de Salomon ; Polygala vulgaris ; Viola sylvatica.

Les chemins sont boueux, et sur le faîte du coteau, dans les ornières remplies d'eau, nous remarquons un batracien, d'un genre voisin des crapauds, au ventre jaune-orange, maculé de noir, connu pour son cri, sous le nom de Sonneur (Bombinator igneus).

Nous traversons un champ sablonneux dans lequel deux forts bœufs traînent une charrue et nous nous dirigeons sur Ville-en-Selve. Sous bois, M. Doutté signale Maianthenum bifolium, espèce voisine du muguet, en compagnie duquel elle se trouve ; plus loin, c'est la Reine des bois, ou petit Muguet (Asperula odorata), que l'on cultive dans les jardins ou en pots, pour appartements, et dont les tiges desséchées communiquent au linge une odeur des plus suaves ; nous ramassons encore Stellaria glauca, dans les ornières ; Pedicularis sylvatica ; Scorzonera humilis.

Ayant atteint Ville-en-Selve, nous prenons la direction du Craon-de-Ludes, où nous espérons trouver le trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata), plante officinale de la famille des gentianes, ayant les mêmes propriétés que ses congénères.

A la sortie du pays, nous voyons, dans un champ, Saxifraga granulata ; à mi-côte, nous cueillons l'élégant Equisetum sylvaticum, qui, d'après le catalogue de M. de Lambertye, ne se trouve dans le département qu'à Ludes, où il est abondant, bien qu'étroitement cantonné. Nous retrouvons, et du reste jusqu'à Verzy : Muguet, Ortie jaune, Myrtille, Phyteuma spicatum à fleurs bleu-foncé, tandis qu'à Germaine elles étaient d'un bleu presque blanc. Nous trouvons quelques pieds d'Aquilegia vulgaris (Ancolie) ; au Craon-de-Ludes abondent, ainsi qu'au pâtis de Mailly, l'Anemone pulsatilla (herbe au vent), alors en fruits ; Orchis mascula ; Genista tinctoria et G. Anglica ; le Polygala calcarea forme d'admirables touffes d'un bleu intense. Nous nous arrêtons quelques instants pour contempler le splendide panorama qui s'étend devant nous à plus de six lieues. Le temps, incertain au matin, s'est éclairci, et la chaleur est forte ; en même temps, nous ramassons quelques fossiles fournis par le calcaire de Ludes (Paludina, Cytherea, Cerithium, Ostrea, etc.)

Nous descendons aux mares que nous apercevons au pied du coteau et cherchons en vain le Menyanthes. Sauf les plantes aquatiques que l'on trouve partout, elles ne nous offrent rien de particulier.

Près de la tuilerie se trouve l'Equisetum telmateya ; au Creux-de-Ludes, sur un mur, Hieracium auricula et Rumex acetosella.

Nous nous engageons dans un chemin étroit, qui d'abord couvert, conduit directement à Verzy, par le pâtis de Mailly. Sous bois nous cueillons Sanicula europæa, aujourd'hui délaissée malgré ce distique de l'Ecole de Salerne :

Qui a la bugle et la sanicle,
Fait aux chirurgiens la nique.

Neottia nidus-avis, que nous avons retrouvé à Verzy. Au pâtis nous trouvons, Polygala austriaca, aux fleurs bleu-pâle, un seul pied de Globularia vulgaris ; mais en revanche, le Pied-de-Chat (Antennaria dioica), qui, faiblement aromatique, est ordonné contre les affections catarrhales chroniques surtout contre la toux, existe en abondance. Dans les parties marécageuses pousse Cirsium anglicum ; dans les bois, le Sorbus aria (alouchier) aux feuilles entières et blanchâtres en dessous

Malgré une course déjà longue (il est plus de 3 h.) nous nous décidons à prolonger notre excursion jusqu'aux curieux Faux de Verzy (Fagus sylvatica), dont les branches tortueuses affectent les formes les plus bizarres. Le jardin du Jard, à Châlons, possède un spécimen d'assez belle taille de ces Faux.

Quoique les sujets existant aujourd'hui dans les bois de l'ancienne abbaye de Saint-Basle, de Verzy, aient jusqu'à 7 et 8 mètres de hauteur et couvrent le sol sur une étendue de près d'une quinzaine de mètres, en diamètre, il est certain que des Faux de plus grande taille vivaient sur ces coteaux pierreux. Du reste, il y a, dans les galeries de botanique du Muséum de Paris, une table faite d'un seul morceau, autour de laquelle peuvent s'asseoir une douzaine de personnes ; la plaque de cuivre qu'elle porte, atteste qu'elle a été tirée du tronc d'un des Faux de Saint-Basle. Malgré leurs plus faibles dimensions, les Faux actuels permettent à plus de douze convives de faire sous leur feuillage un gai repas et d'examiner tout à l'aise les curieuses dispositions de leurs branches, qui s'entrelacent, se greffent, se contournent de cent façons.

Après avoir admiré les plus beaux de ces arbres, nous les quittons d'autant plus facilement qu'il est près de 4 heures et demie et que notre estomac affamé réclame vivement que nous nous mettions à table. Aussi à quatre heures trois quarts, faisons-nous honneur au déjeuner-dîner qui nous est servi à l'hôtel d'Anvers, à Verzy.

A 6 heures 20, nous prenions, à Thuisy, le train pour Châlons, très-satisfaits de notre récolte et de cette course de plus de 8 lieues, à travers les sites charmants qu'offre cette partie de la forêt de la montagne de Reims. *(Journal de la Marne).*

* * *

LES

ARTISTES DE LA CHAMPAGNE ET DE LA BRIE

AU SALON DE 1879

Aviat (Jules), né à Brienne-le-Château (Aube).

Salle 8 ter. — Sainte Elisabeth de Hongrie, pansant avec des bandelettes la tête d'un jeune enfant.

Bareau (Emile), peintre, né à Reims.

141. — Une rue de village en Bretagne.

142. Souvenir de Normandie.

Bayard (Emile), peintre, né à La Ferté-sous-Jouarre. (Seine-et-Marne)

177. — Le matin d'un premier debut.

Beauvais (Armand), né à Bar-sur-Aube.

189. — Novembre. La rentrée.

190. — Le soir. Retour des champs. (Berri)

Berthault (Claude-Alexandre-Lucien), né à Coulommiers.

239. — La Fille de Jepté... Laissez-moi aller sur les montagnes.

Bligny (Albert), peintre, élève de Bonnat, né à Château-Thierry.

309. — Le retour de la revue.

310. — Portrait de M. F. C....

Bouché (Louis-Alexandre), né à Lusancy (Seine-et-Marne).

355. — Le Hameau.

356. — La neige sur le chemin de peupliers.

Bouliau (Mlle Aline), peintre, née à Bourmont (Haute-Marne).

381. — Seule !

382. — Portrait de Mlle Marthe P***

Briois (Georges-Jules), sculpteur, né à Provins (Seine-et-Marne).

4827. — Un dragon. Statuette en plâtre.

Cadoux (Marie-Edme), sculpteur, né à Blacy (Yonne) élève de M. Jouffroy.

4839. — Portrait de M. Lepère, ministre de l'intérieur. Buste plâtre.

4840. — Portrait « de ma mère. » Buste plâtre.

Chavaillaud (Léon-Joseph), né à Reims.

4884. — Portrait de M. C.... Médaillon, plâtre.

4885. — Portrait de M. E. W... Portait de M. G. O... Médaillon, plâtre.

Cino (Franck), né à Crecy (Seine-et-Marne).

647. — Le pont de Saint Germain-en-Brie.

Crisenoy (Pierre-Emile de), né à Crisenoy (Seine-et-Marne).

796. — Vaisseau cuirassé attaquépar des vaisseaux torpilleurs. Le vaisseau attaqué, se défend à l'aide de ses Hoskitchs et de ses fusils revolve rs.

Delafons (Louis-Charles), né à Blérancourt (Aisne), élève de M. Simon.
5632. — Jeune fille à la fontaine, d'après M. H. Burgers.

Daumont (Emile), graveur, né à Montereau (Seine-et-Marne).
5630. — Une gravure, à Banalec (Finistère), d'après M. C. Bernier.
5631. — Chemin de Runstefen (Finistère), d'après Desaux.

David (madame Caroline), née à Tonnerre.
3440. La Sérenade. Aquarelle. Gauache.

Daux (Edmond-Charles), peintre, né à Reims (Marne).
842. — Charmeuse.
843. — Rosina.

Dlepy (Camille-Hippolyte), né à Joigny (Yonne).
920. — La cour du père Lambin, à Brolle (Seine-et-Marne).
921. — Les bords de la Seine, à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

Dehaussy (Mlle Adèle), née à Meaux (Seine-et-Marne), élève de son frère.
868. — La mère de douleurs.

Dupré (Gustave), né à la Borde (Aisne).
1106. — Bois de St-Martin (Aisne).
1107. — Un hameau près de Château-Thierry (Aisne).

Durois (Paul), sculpteur, né à Nogent-sur-Seine.
1058. — Portrait de Mme XXX.
1059. — Portrait d'enfant.

Dupray (Louis-Henry), peintre, né à Sedan.
1105. — Un capitaliste.

Dusautoy (Jacques-Léon), peintre, né à Meaux (Seine-et-Marne).
1130. — Portrait de M. H. S... capitaine commandant au 11e régiment de Hussards.

Froment (Eugène), graveur sur bois, né à Sens (Yonne).
5658. — Une gravure sur bois. Course d'après W. Small.

Gaillart (Arthur), peintre, né à Chaumont (Haute-Marne)
1291. — Portrait de M. E. H...

Gruchy (Gabriel), peintre, né à Epernay (Marne).
1453. — Un portrait de femme assise.
1454. — Les Bulles de Savon.

Guerard (Amédee), né à Sens (Yonne).
1463. — Le petit écrivain de Village.
1464. — La Toilette du Bébé.

Guillot (Gabriel-Paul), peintre, né à Reims (Marne).
1484. — Ensevelissement d'un martyr.

Guiot (Hector), peintre, né à Langres (Haute-Marne).
3782. — Portrait de Mlle Guiot. Pastel.
3783. — Chapelle du Sépulcre, à l'église St-Jean-Baptiste de Chaumont-en-Bassigny (xve siècle). Aquarelle.

Guyot (Clair), peintre, né à Melun (Seine-et-Marne).
1493. — Portrait de mon père.

HENRIET (Frédéric), né à Château-Thierry.

3810. — Les bords de la Marne. Aquarelle.

3811. — L'église du prieuré de Binson (Marne) Aquarelle.

1541. — Le chemin du port, à Mézy (Aisne).

HUE (Charles-Désiré), peintre, né à Meaux (Seine-et-Marne).

1588. — On ne badine pas avec l'amour.

. — Chevaux de Halage au Relais, d'après M. Veyrassat.

3834. — Chacun son tour. Aquarelle.

3835. — Japonaise. Aquarelle.

JACQUIN (Georges-Arthur), peintre, né à Fère-Champenoise (Marne).

1625. — ... Et l'Alambic distillait.

1626. — Brulage de Chaume en Champagne.

3858. — L'église du Treport (Seine-Inférieure). Aquarelle.

JANSON (Louis-Charles), sculpteur, né à Arcis-sur-Aube.

5116. — L'espérance. Statue, plâtre.

JOLAS (Edouard-Etienne), né à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

1661. — Au hameau de la Morinière (Eure).

1662. — Au hameau de la Morinière (Eure).

JOURDAIN (Gaston), né à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).

3877. — Marguerite à la Fontaine Dessin qui appartient à Mme la duchesse de la Roche-Guyon.

JUGLAR (Victor-Henri), peintre, né à Châlons-sur-Marne. (Marne).

1676. — Le mercredi des cendres.

1677. — Le Colin-Maillard.

A. LÉON L'HERMITTE, peintre, né à Mont-St-Père (Aisne).

. — Le Pardon de Ploumanach.

MASSARD. (Léopold), né à Croucy-sur-Ourcq.

5746 — Une gravure Portrait de Victor Hugo, d'après Bonnat.

MONTGINOT (Charles), né à Brienne (Aube).

2169. — Le Paon revestu.

MOREAU (Louis), né à Dammartin (Seine-et-Marne).

2182. — Gibier.

MOREAU (Adrien), peintre, né à Troyes, élève de Pils.

2177. — Une répétition de la Tragédie de Mirame, chez le cardinal de Richelieu.

2178. — Les Noces d'argent.

MORLOT (Alphonse), peintre, né à Isômes (Haute-Marne).

2193. — Soleil couchant.

NAVELET (Victor), né à Châlons-sur-Marne.

2235. — Intérieur de la salle des Grands Chanceliers, ou du livre d'or, au palais de la chancellerie de la Légion d'honneur.

NAVELET (Joseph), né à Châlons-sur-Marne.

2233. — Bataille de Reischoffen, le 6 août 1870; charge des Cuirassiers.

2234. — Bataille de St-Quentin. Episode de la ferme de Neuville. Saint-Amand en janvier 1871.

Noel (Paul), peintre, né à Charleville (Ardennes).
2255. — Portrait de M. L. N...
2256. — Portrait de M. C...

Pinta (Amable-Louis), peintre, né à Ervy (Aube).
2435. — L'automne.
2436. — Jardin des plantes de Paris.

Pron (Louis-Hector), né à Sézanne (Marne).
2482. — Les voisins. Une mare en Brie.
2483. — Un coteau dans l'Orne.

Pille (Charles-Henri), né à Essourmes (Aisne).
2429. — Don Quichotte, chez lui dans sa stalle.

Rosier (Amédée), peintre, né à Meaux (Seine-et-Marne).
2593. — Le grand canal à Venise, le soir.
2594. — Les jardins à Venise, le matin.

Rozier (Roch-Prosper), né à Dampmart (Seine-et-Marne).
2638. — Portrait de l'auteur.
2639. — Etude.

de Saint-Marceaux (René), scupteur, né à Reims (Marne).
5352. — Le Génie gardant le secret de la Tombe. Sculpture, décorative.

Saint-Aubin (Mme Jeanne), peintre, née à la Fère (Aisne).
2664. — Souvenir de Madrid.
2665. — Souvenir d'Yport (Seine-Inférieure).

Saint-Aubin (Mme Jeanne), aux Dessins.
4558. — Portrait de Mlle M. C...
4559. — Portrait de Mlle J. M... Pastels.

Seillière (Frédéric), né à Reims (Marne).
4589. — En carnaval. Aquarelle.

Thieblin (Mlle Reine-Joséphine), née à Méry-sur-Seine.
2830. — Grenades. Oranges, etc.

Titeux (Eugène), né à Aiglemont (Ardennes).
2856. — Portrait du général Lewal.

Suchelet (Auguste), sculpteur.
5374. — Portrait de Mme T. G... Buste, terre cuite.

Varin (Pierre-Adolphe), né à Châlons-sur-Marne (Marne).
5841. — Trois gravures, portraits : Delongueil, Choffard, Eisen.
5842. — Deux gravures, portraits : de M. Garinet, chalonnais, de Auguste Borget, peintre d'histoire.

Varin (Eugène-Napoléon), né à Epernay (Marne).
5839. — L'enfant aux fleurs, d'après Bouguereau. Gravure.
5840. — Pèlerinage à Naples, d'après Dalbono. Gravure.

Les divers journaux du 6 et 7 juin donnent la liste des récompenses

et médailles d'honneur accordées aux artistes, peintres et sculpteurs qui ont exposé leur œuvre, au palais des Champs-Elysées à Paris

Les jurys des diverses sections du Salon, de cette année 1879, se sont réunis et ont décerné 2 médailles d'honneur (chacune de 4,000 francs) et le prix du Salon. Ce sont les plus hautes récompenses décernées.

Dans la section de sculpture, la médaille d'honneur a été obtenue par 32 voix : par M. de Saint-Marceaux (René), né à Reims (Marne), élève de M. Jouffroy. Hors concours. Il a exposé, sous le n° 5,352 du Livret : *une Figure décorative*, en marbre : *Le Génie* gardant le secret de la Tombe. C'est un morceau de mérite que je recommande a l'attention. VARIN.

* *

Le samedi 14 juin, a eu lieu, au Cercle de l'Union artistique, un grand dîner offert aux deux médaillés d'honneur du Salon de cette année, MM. Carolus Duran et de Saint-Marceaux par leurs collègues des Mirlitons.

Dans la grande salle des fêtes étaient installées dix tables en fer à cheval entrecroisées et chargées de corbeilles de fleurs et de candélabres. Au fond le théâtre, avec un décor de jardin, était occupé par les Tziganes qui, dissimulés dans des toufles de *vrais* rhododendrons en fleurs, exécutaient leurs plus entraînantes czardas.

Au dessert, arriva la série des toasts.

Après quelques mots dits par notre sympathique peintre de batailles, M. Protais, vice-président du Cercle, qui a rappelé les diverses médailles obtenues à l'Exposition de cette année et aux précédentes, par des membres du Cercle ; le président, général comte Alfred de Gramont, a ensuite remercié en termes charmants les deux triomphateurs de l'honneur qu'ils venaient de faire rejaillir sur le Cercle tout entier.

M. Carolus Duran a improvisé un toast très chaleureux, dont voici la fin :

Il n'est pas un artiste parmi nous qui, dans sa jeunesse n'ait rêvé la gloire. Beaucoup d'entre nous ne sont pas artistes, mais aiment l'art et le prouvent chaque jour.

La gloire à ses déceptions : l'amitié n'en a pas.

Je bois, messieurs, à l'amitié, aux jeunes, à leur succès, à leur avenir et à tout ce qu'ils espèrent.

La sympathique improvisation, dite d'une voix très émue, a été suivie d'un tonnerre d'applaudissements et d'un triple hip ! hip ! hurrah !

Une fois le silence rétabli, notre confrère Gaston Jollivet s'est levé et a lu une pièce de vers d'où nous détachons les quatrains suivants :

Messieurs, félicitons tout d'abord la médaille,
Un aussi beau coup doublé est son lot rarement.

Dût-elle désormais ne faire rien qui vaille,
D'avance un coup pareil l'amnistie amplement.

Sur ce sol champenois, où la cuve bouillonne,
L'art dora Saint-Marceau de ses rayons divins.
Salut à son berceau, messieurs, puisqu'il nous donne,
Le premier des sculpteurs et le premier des vins.

L'autre, regardez-le : c'est l'Espagnol des Flandres,
Songeur, fier, respirant les combats hasardeux.
Ses yeux noirs tour à tour perçants, profonds et tendres,
Ont le feu des mousquets qu'armait Philippe deux.

Ses cheveux sont bouclés ; il a des mains de race
Où le pinceau se joue, où vibre le fleuret,
Il a... mais pardonnez mon incroyable audace,
Au nez de Vélasquez, j'allais faire un portrait.

Puis, après un dernier toast de reconnaissance, porté par le comte de Seraudy, aux commissaires de la fête, pour les remercier de leurs peines et les féliciter de leur réussite, a commencé un défilé qui est devenu une véritable ovation pour les deux héros de la fête.

Deux cent-neuf collègues, allant donner l'accolade aux triomphateurs, Carolus Duran pleurant, Saint-Marceaux pâlissant, et le défilé se faisant aux sons de la superbe marche de Szvarady par les Tziganes enthousiasmés eux-mêmes.

* *

La statue de M. de Saint-Marceaux attire et s'impose tout d'abord par une exécution très remarquable, plus que par le sujet, dont l'idée, un peu abstraite, ne saurait, en raison même de son élévation, être comprise, à première vue, de la masse du public.

Elle représente un génie, gardant le secret de la mort, et destiné dans l'esprit de l'auteur, à figurer sur le côté d'un tombeau, en pendant avec un autre génie qui symboliserait l'éternelle résurrection de la vie dans la mort.

Il faut espérer que nous verrons un jour le monument complété par cette seconde allégorie ; en attendant, la figure isolée qu'expose aujourd'hui M. de Saint-Marceaux, constitue a elle seule une œuvre parfaite.

Voilà véritablement du grand art et du plus bel art. Pas d'exagération, pas de supercherie ; c'est simple, tranquille et ferme, comme tout ce qui est beau. Regardez à droite et à gauche : que de choses, à côté de cela, paraissent molles, et font l'effet de baudruche soufflée !

Au contraire, dans cette figure élégante et jeune, pleine de force, pleine de distinction, le sang circule et les chairs palpitent soutenues par une solide charpente osseuse. En un mot, c'est la vie, et Mlle Sarah Bernhardt, dans sa nouvelle incarnation, a bien raison de s'écrier, en parodiant le refrain d'une chanson connue :

« *C'est pas du marbre, ça c'est d'la chair !* »

M. de Saint-Marceaux est né à Reims. La première œuvre importante par laquelle il se fit connaître appartient à notre histoire locale : c'est le monument de notre infortuné et héroïque compatriote l'abbé Miroy, curé de Cuchery, fusillé par les Prussiens, le 12 février 1872, en plein armistice.

*

Un concours régional d'agriculture vient d'avoir lieu avec une grande solennité à Charleville. Les primes d'honneur ont été décernées à MM. Lhotelain, père et fils, de Reims et Lequeux, de Châlons. Les principaux lauréats champenois sont ensuite : le marquis de Montmort (dix prix), Lageze et Nouvion, Chemery, de Moiremont ; Hermeut-Bidaut, de Jussecour ; Lecomte, de Possesse ; Chevalier, de Braux ; Varin d'Epensival; Guerault, de Fère-Champenoise ; Guillot, de S. Amand ; les Frères de la doctrine Chrétienne de Reims.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TROIS SCEAUX INÉDITS

1217, 1231, 1239

En Septembre 1230, Thibault IV, comte de Champagne, donna à la ville de Troyes une charte de commune. Cette charte mettait à la tête de l'administration communale un maire et des jurés. Antérieurement la ville de Troyes, sans avoir une administration communale complète, paraît avoir possédé une partie des éléments de cette administration. Ainsi une charte de l'année 1215, antérieure par conséquent de quinze ans à l'établissement de la commune, débute par la suscription de Guerry, prévôt, et des échevins de Troyes ; le titre de prévôt représente l'autorité du comte, le nom d'échevin appartient au vocabulaire du droit communal auquel le terme de prévôt est étranger. La situation mixte qu'exprime la justaposition du mot prévot et du mot échevin apparaît également dans le premier des documents dont nous allons nous occuper ici.

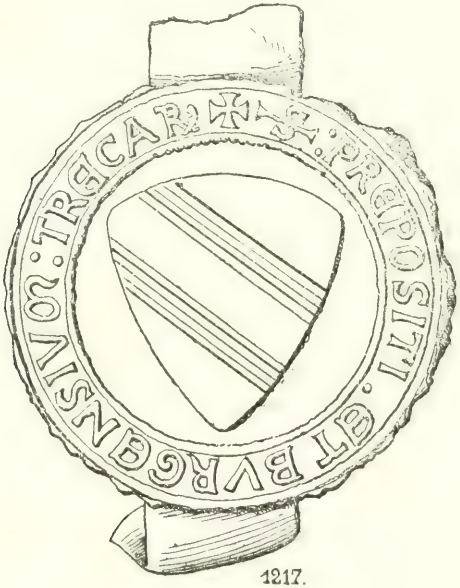

1217.

Ce sceau est suspendu à une charte de l'année 1217 [1]. Sa légende est ainsi conçue : S[IGILLVM] PREPOSITI ET BVRGENSIVM TRECAR[VM]. Girard Méletier, prévôt de Troyes, dont la suscription est en tête de la charte, y annonce le sceau en ces termes : *presentibns litteris sigillum* CENSIVE NOSTRE *feci apponi*. Ainsi en 1217, treize ans avant l'institution de la commune, les bourgeois de Troyes, ayant à leur tête le prévôt nommé par le comte, formaient une personne morale appelée *censiva* et qui avait un sceau. *Censiva* est le terme reçu pour désigner l'être débiteur d'un cens, c'est-à-dire d'une redevance annuelle fixe et invariable. La redevance annuelle fixe, que les villes ou bourgs de Champagne payaient souvent au comte à la fin du XIIe siècle et au commencent du XIIIe, était le résultat de l'abonnement des amendes de justice. Ces amendes étaient cédées aux habitants, constitués en une sorte de corporation ou de personne morale qui n'était pas la commune, mais qui s'en rapprochait ; et cette corporation payait chaque année au comte une somme préalablement déterminée une fois pour toutes par une convention arrêtée entre ce prince et les habitants. Cette somme portait le nom de cense [2]. De là le nom de censive donné en 1217 à la personne morale qui payait cette somme, c'est-à-dire à la corporation formée par les bourgeois de Troyes groupés sous la présidence du prévôt.

En septembre 1230 une charte de Thibane IV organisa la commune de Troyes. Un exemplaire du sceau de la commune créée par cette charte est conservé aux archives nationales au bas d'une charte de l'année 1232, et M. Boutiot en a publié un dessin au tome II de son *Histoire de Troyes*. Le maire avait son sceau distinct de celui de la commune. Deux sceaux des maires qui ont administré la ville de Troyes en vertu de la charte de septembre 1230 sont conservés aux archives de l'Aube dans le carton provisoirement côté 33. E. 1. L'un est Girard Méletier, le prévôt de 1217, qui avait été chambellan du comte de Champagne en 1230 [3]. La légende de son sceau est : S[IGILLVM] GIRART[I] MEL[LETARII MAIORI]S COM[M]VNIE TRECEN[SIS].

1. Archives de l'Aube, G. 3542.
2. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. III, p. 223.
3. *Ibidem*, t. IV, p. 505, 731.

1231.

Ce sceau est suspendu à une charte de décembre 1231. L'autre maire dont nous avons à parler est Bernard de Montcuq. La légende de son sceau est : S[IGILLVM] B[ERNARDI DE MONTECVCO [MAIORI]S COM[M]VNIE TRECEN[SIS].

1239.

Ce sceau est suspendu à une charte de l'année 1239. Je dois le dessin des sceaux à l obligeance de M. Louis Leclert et la copie des chartes à M. Alphonse Roserot, archiviste - adjoint du département de l'Aube. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

I

Novembre 1217

Ego Girardus Meletarius, prepositus Trecensis, notum facio omnibus presentes litteras inspecturis quod Ugo de Logia, filius quondam Jacobi Faymeri et domine Aelidis de Logia, dimisit et tenere concessit imperpetuum quamdam plateam suam, in Vico Magno juxta voutas de Foissiaco sitam, totam sicut protenditur a vico in vicum, dilecto suo Colino, aurifabro, et heredibus suis, per quatuor libras censuales annuatim in duobus terminis solvendas, videlicet in singulis nundinis sancti Johannis Trecensis quadraginta solidos, et in subsequentibus nundinis sancti Remigii Trecensis alios quadraginta solidos solvere tenentur. De hiis autem solutionibus in assignatis terminis dicto Ugoni et heredibus suis firmiter tenendis et bene solvendis assignavit eidem Ugoni Colinus quamdam domum suam cum cellario, in Vico Magno juxta domum Sancti Lupi sitam, pro dictis solutionibus in responsam. Et sciendum est quod si idem Colinus vel heredes sui in dicta platea aliquam facerent emendationem et hanc talem per quam Ugo vel heredes sui suas quatuor libras censuales possent annuatim plenarie habere, domus Colini de dictis conditionibus responsalis a dicto Ugone et heredibus suis quitaretur. Preterea Colinus et heredes sui poterunt dictam plateam et superedificata ingagiare, vendere vel donare secundum usus et consuetudines Trecenses, salvo censu nominato et salvo jure censoris. Quod ut ratum sit et omnibus manifestum, presentibus litteris sigillum censive nostre feci apponi ad voluntates utriusque partis. Actum anno gratiæ M° CC° septimo decimo, mense novembri.

CIROGRAPHUM.

(Original, arch. de l'Aube, G. 3542).

II

Décembre 1231

Ego Gerardus Melletarius, major communie Trecensis, notum facio tam presentibus quam futuris quod, cum discordia verteretur coram Maugero, ballivo Trecensi, inter dominum Guillelmum de Maisseio, milite, et Colinum, fratrem ejus, ex una parte, et magistrum et fratres Domus Dei comitis ex altera, super eo quod dicti Guillelmus et ejus frater petebant a dictis magistro et fratribus quamdam partem decime de Clareio, quam dicti magister et fratres emerant a domino Hugone de Fraisneio, milite, ut dicebant, dicto vero Guillermo et fratre ejus dicentibus dictam partem decime movere de feodo suo ; tandem, pro bono pacis, amicabiliter compositum fuit inter eos, videlicet : quod dicti magister et fratres de bonis dicte Domus dederunt dicto Guillermo quindecim libras legalium pruviniensium, et idem Guillermus pro se et fratre suo Colino dictis magistro et fratribus dictam partem decime et feodum imperpetuum quitavit, promittens quod contra dictam

quitationem nec per se nec per alios in posterum aliquatenus contraibit et quod quitationem dicte decime et feodi coram illustri comite Campanie laudabit et laudari faciet a Colino, fratre suo. Super dictis autem conventionibus bene et firmiter adimplendis, sicut superius est expressum, dominus Milo de Liriaco, miles, pro dictis Guillermo et Colino, fratre dicti Guillermi, erga dictos magistrum et fratres se plegium constituit. In cujus rei testimonium ad peticionem parcium presenti scripto sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo primo, mense decembri.

(Original, arch. de l'Aube, carton 33 E. 1.)

III

26 Avril 1239

Gie Bernarz de Montcuc, maires de la commune de Troies, faz savoir à toz cels qui ces presantes letres verront que en ma presance furent establi Jehanz de Champgilart et Hermanjarz, sa fame, et reconurent par devant moi que il ont vendu à mon seignor Bartremiau, chanoine de Nostre-Dame-Sainte-Marie de Troies, à toz jors à tenir XL s. de provenisiens à prendre chascun an, en la foire saint Jehan, sor sa maison qui siet en l'entrée de la Corderie à Troies, en la quele maison li drapier d'Ypre vendent aus foires de Troies, delez la maison feu Claret ; en tel maniere que quicunques tenra cele maison sera tenuz à paier chascun an à cel Bartromiau ou à son commandement en la foire saint Jehan, dedenz droit paement XL s. Et ceste vendue fu faite par l'acort et l'assentement de Pierre Contesse, citoien et borjois de Troies, qui estoit sires censiers de cele maison. Et cil Bartromiaus ne porra riens demander ne reclamer aus los et aus ventes de cele maison, se il avenoit qu'ele fust vendue. Et si ont vendu cil Jehanz et sa fame sanz force et sanz contreignement à cel devant dit Bartromiau XX s. et X d. et obole de cens à parcevoir et à tenir à toz jors chascun an ; et les los et les ventes, se avenoit que les teneures por coi an doit ce cens fussent vendues, et ces XX s. X d. obole de cens li ont il vendu avec les XL s. devant diz por XL l. et XV s. de boens provenisiens forz et leauls, desquels il se tiennent por bien paié. Et ce sunt cil qui doivent le cens, si cum il dient et si cum cil Jehanz et sa fame ont reconeu par devant moi et m'ont fait entendant : li anfant feu Jehan Saymet II s. ; Haymeriz li tisseranz XXXII d. por ses maisons devant Saint-Remi à rendre chascun an à la feste saint Remi ; Brices li barbiers XI d. por la place Aveline la rousse ; la fame feu Garnier de Mez Robert VI d. por sa chambre de la Maceclerie ; li anfant feu Godefroi le Petit VI s. de lor porpris ; Jehanz li ferpiers XII d. por la place Tierri Cornet ; la fame feu Angerbert Oreillart XII d. ; Felis li Cocons VI d. d'une part et IX d. d'autre part por la maison feu Climent ; Garins li Noirs VI d. por la terre Moron ; Guillaumes Restez XII d. por son vergier aux Molins Osmont ; Duins

XII d. à la Saint-Jehan à rendre por son porpris de Torvoie ; la fame feu Gilart III d. por son vergier ; Symons de Champgilart XXXIII d. obole. Et si ont fiancié cil Jehanz et sa fame quod de ces vendues il porterunt à cel Bartromiau garantie à toz jors envers totes genz, et que par auls ne par autrui il ne procureront que ces vendues soient rapelées, et que ces choses que il ont vendu ne sont enliées à nul autre home ne fame par gaigerie ne par autre maniere ; et en ce ont il mis peinne de X l. : en tel manière que se ces vendues estoient rapelées par aucun en aucune manière, et cil Bartromiaus en avoit ou encorroit aucuns domaiges ou deperz, cil Jehanz et sa fame par lor foi fiancée en ma main ou lor oir seroient tenu à rendre à cel Bartromiau sanz difficulté et sanz contredit ces devant dites X l. et les deperz. Et de ces covenances à tenir ont mis en response cil Jehanz et sa fame à cel devant dit Bartremiau la maison sor coi il li ont assignez les XL s. devant diz. En tesmoignance de ceste chose je ai mis à ces présantes letres mon seel. Ce fu fait en l'an de grâce M.CC. et XXXIX, ou mois d'avril, le mardi en lendemain de feste saint Marc évangélistre.

(Original, Arch. de l'Aube, carton 33 E. 1.)

SUR UN ÉVANGÉLIAIRE CAROLINGIEN

DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPERNAY [1]

La ville d'Epernay, sur la demande des commissaires de la section des Beaux-Arts, vient d'envoyer à l'Exposition universelle un manuscrit dont l'intérêt, sans égaler celui de la Bible de Théodulfe, si bien exposé par M. Léopold Delisle dans notre dernière séance, est encore assez grand pour mériter d'attirer l'attention de l'Académie. C'est un grand in-4° autrefois couvert de plaques d'ivoire. Il a été exécuté dans la première partie du IXe siècle, à la prière du fameux Ebbon, archevêque de Reims, sous la direction de l'abbé d'Hautviller, nommé Pierre.

On sait qu'Ebbon occupa le siège de Reims de 817 à 834, et qu'après avoir été soumis à une pénitence publique, il fut privé de son siège, juste châtiment de l'appui qu'il avait donné dans les quatre années précédentes à la révolte des trois fils de l'empereur, Louis le Débonnaire, contre leur père. En 826, avant d'avoir compromis sa crosse métropolitaine dans de coupables intrigues, Ebbon, constamment préoccupé de l'administration de son diocèse, avait demandé à l'évêque de Cambrai un *Pénitentiaire* ou *Guide du confesseur* ; et ce fut apparemment dans le même temps qu'il dut charger Pierre, abbé d'Hautviller, de mettre à profit les talents d'un de ses religieux en lui faisant exécuter le bel et riche *Évangéliaire* que nous avons sous les yeux.

De la première à la dernière page, le volume est écrit en lettres d'or d'une parfaite régularité : c'est déjà sous ce rapport un précieux témoin de ce qu'était alors, je ne dirai pas l'écriture ordinaire, mais au moins la calligraphie. Les ornements, les quatre figures enluminées, les grandes initiales doivent également frapper l'attention de ceux qui veulent se rendre compte de l'état des arts du dessin à cette intéressante époque.

Le premier feuillet, le seul qui soit écrit sur deux colonnes, est occupé par une *Dédicace* de quarante-six vers léonins, à l'archevêque de Reims. Quoiqu'elle risque de paraître un peu longue, je demande la permission de la lire. C'est l'abbé Pierre qui semble y parler :

Ebo, Remense decus,
Celsa et clara farus,
Ordinis omnis honos
Atque sui compos,
5 Pontificum culmen
præsul pastorque coruscus,
sanctis per sæcula carus,
pariterque piissimus heros,
quin noster ad omnia custos,
seu dulce et nobile lumen.

1. Ce mémoire a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cunctorum specimen nostrumque optabile tegmen
Et cleri norma et vulgi pia famine forma,
Doctor evangelicus, præcelsi regis amicus,
Hunc in honore Dei Petrique in amore beati
10 Librum jussit agi, plenus spiraminis almi ;
Cujus ad imperium accelerans velociter illum,
Abba humilis noster Petrus placidusque magister
Cœpit anhelanter, perfecit et ipse flagranter.
Hunc auro interius Christi decoravit amicus,
15 Atque ebore exterius pulchre decompsit opimus.
Sic et ut ornavit, domino Petroque dicavit,
Culmine apostolico, deitatis munere primo ;
Sicque jubente illo mox paruit hic quoque dicto.
Præcepit dominus, perfecit vernula fidus,
20 Edixitque sacer celeberrimus atque magister,
Effecitque alacer fidissimus atque minister.
Jusserat immo pater, prolesque peregit amanter.
Tertius hos inter Christus sit postulo semper.
Hic enim evangelici retinentur bis duo libri,
25 Mathei ac Marci Lucæque Johannis et almi ;
Hic quadriga pii micat et nitet inclita Christi.
Quin etiam medici patet hic medicina corusci
Huc vos, o cuncti, properate ardentius, ægri :
Quærite hic Domini ex animo suffragia summi
30 Et rapite altithroni hinc passim medicamina Christi.
Namque hic langores poscentum diluit omnes,
Hic facit incolumes citius remeare potentes,
Insuper et flentes regredi dat celsus ovantes,
Hic est omnipotens necnon super omnia clemens,
35 Hic dabit et vobis optatæ jura salutis
Supplicibus votis illum quicumque petetis ;
Ad quem delictis pro vestris quique venitis,
Carmen et hoc legistis, Dominum deposco petatis
Lucis ut in celsæ hoc arce rependat utrique,
40 Donet et eximiæ pacis diadema perenne
Eboni almifico, quin Petro corde pudico,
Scilicet eximio dulci cum prole magistro,
Sitque illis solio Christus retributor in alto,
Ipsorum studio quod hic liber emicat auro.
45 Et simul ætherio jugiter potiantur Olympo
Cum patre seu nato nec non cum flamine sancto.

Mabillon, en faisant mention de ce manuscrit dans ses *Annales bénédictines*, a pensé qu'il fallait reconnaître dans le 12e vers, non-seulement le nom de l'abbé Pierre qui avait fait exécuter le volume, mais encore celui du maître Placide qui l'avait exécuté. Ce qui semble justifier l'opinion du savant bénédictin, c'est dans les vers suivants la mention alternativement répétée de celui qui commanda et de celui qui exécuta ce somptueux Évangéliaire. Mabillon donne à Placide le titre d'Écolâtre ou maître des écoles de l'abbaye d'Hautviller ; il est donc permis de reconnaître en lui ce Warin Placide qui vers 825 avait demandé à Paschass Radbert, pour l'instruction de ses écoliers,

un traité des Vertus théologales. Mais en ce cas-là, l'écolâtre aurait plus tard quitté Hautviller pour aller gouverner en Saxe une autre abbaye bénédictine de nouvelle fondation, la nouvelle Corbie ou Corvey ; et c'est là que le même Paschase Radbert lui aurait encore dédié son beau livre du *Sacrement de l'autel.*

Après les vers de présentation, nous trouvons ici la lettre de saint Jérôme au pape Damase, dont les éditions imprimées de la Bible n'ont reproduit que la première partie, la seconde se rapportant exclusivement à l'intelligence des tables de Canons, dont on a cessé de faire usage. Puis au fol. 3 v° le *Prologus quatuor Evangeliorum*, que n'a pas conservé la grande Bible de Sacy. En voici les premiers mots : « Plures fuisse qui Evangelia scripserunt, et Lucas in evangelista testatur..... quæ adversis auctoribus edita diversarum hæresium fuere principia : ut est illud juxta Ægyptios, et Thomam et Matthiam et Bartholomeum, duodecim quoque apostolorum et Basilidis atque Appellis ac reliquorum quos enumerare longissimum est..... » Au fol. 6 est une seconde épître de saint Jérôme au pape Damase : *Sciendum etiam ne quis ex similitudine nume error involvat.*

Au feuillet suivant commencent les *Canons*, c'est-à-dire la table comparative des concordances des quatre évangélistes. D'abord l'indication des passages qui s'accordent dans les quatre récits, puis ceux qui s'accordent dans trois, puis dans deux, puis enfin ceux qui se trouvent dans le seul saint Jean. Ces canons n'ont rien qui les distinguent des mêmes tables contenues dans la plupart des Évangéliaires carolingiens. Ils sont ici, comme ailleurs, renfermés dans une sorte de portique soutenu par deux colonnes. Mais ces colonnes et la corniche qu'elles appuient ont une élégance particulière et la plupart des personnages posés à la double base des corniches sont dessinés et campés avec une grande finesse et même une certaine grâce.

Après les tables des canons vient la table des chapitres, puis le texte précédé de la représentation des quatre évangélistes, et chacun d'eux écrivant son livre, les yeux levés vers le rouleau que lui montre, pour saint Matthieu, l'ange, pour saint Marc, le lion ailé, pour saint Luc, le bœuf et l'aigle, pour saint Jean. Tous les quatre sont assis, le premier sur un tabouret garni d'un coussin de pourpre, les autres sur une sorte de chaise curule garnie de même.

Le visage expressivement exagéré des évangélistes ; les plie multipliés de l'ample tunique ou *camisia* jetée sur leur nudité ; le livre ou grand rouleau sur lequel ils écrivent ; deux plumes, l'une en exercice, l'autre reposant dans l'encrier en forme de cornet, tout est d'une belle et puissante facture. Ajoutons que les grandes initiales qui ouvrent chacun des quatre livres sont d'une beauté qui ne semble pas avoir été surpassée.

Mais comment ce volume destiné à l'archevêque Ebbon, qui l'avait demandé, ne lui fut-il pas présenté ? Comment était-il resté dans l'abbaye où il avait été exécuté ? Les commissaires de la première ré-

publique, en 1791, chargés de recueillir le mobilier de toutes les maisons religieuses, n'auraient-ils pas dû le retrouver dans le trésor de l'église de Reims? On peut donner la raison de cette difficulté en se reportant à la déposition et à l'exil d'Ebbon. Un certain temps avait dû s'écouler du jour où Pierre avait commencé son œuvre à celui qui l'avait vu parachever. Quand le moment vint de la présenter, le prélat faisait défaut ; il allait subir ou il venait de subir le jugement qui lui enleva ses honneurs et le réduisit à la nécessité de quitter furtivement la France. Ainsi le volume avait assurément été mis en état d'être présenté avant l'année 834, probablement même quelques années en deçà, car dès 830 Ebbon avait dû cesser d'être en communauté de sentiments avec le clergé de sa province. En 826, après son retour de Bavière où il était allé prêcher l'Évangile à des nations encore à demi païennes, nous le voyons réclamer de l'évêque de Cambrai le traité que nous avons mentionné ; et ce fut, on peut le conjecturer, à peu près dans le même temps qu'il aura demandé notre Évangéliaire à l'abbé d'Hautvillers. Le volume fut achevé avant que l'archevêque se fût rendu indigne des éloges poétiques qui lui sont prodigués ici. Mais quand le moment vint de lui remettre le volume, Ebbon n'était plus assis sur le siège de saint Remy : il avait été remplacé par Hincmar, l'adversaire personnel d'Ebbon, qui sans doute eût assez mal accueilli un livre qui parlait de son prédécesseur en termes si magnifiques. L'abbé Pierre aura donc jugé à propos de ne pas présenter son Évangéliaire en se résignant à n'en recevoir aucune récompense. Et c'est ainsi qu'il serait demeuré dans une abbaye dont les religieux se distinguèrent toujours par les soins qu'ils donnaient à l'instruction des enfants de la contrée.

Mais nous permettra-t-on d'ajouter ici que les moines d'Hautviller ont un second titre non moins recommandable à la reconnaissance de la postérité, titre peut-être moins étranger au premier qu'on ne le pense, et que ne le pensait Horace :

Fecundi calices quem non fecere disertum?

C'est un de leurs économes, dom Perignon, qui, dans les dernières années du XVIIe siècle, trouva le secret de profiter des résultats particuliers de la fermentation des raisins d'Ay, d'Hautviller et de Sillery pour obtenir ce vin mousseux, source inépuisable de richesses non-seulement pour une province, mais pour la France entière. Si donc les opulents propriétaires et marchands de vin de Champagne voulaient faire preuve d'un cœur reconnaissant, ils élèveraient devant l'ancien cellier d'Hautviller, aujourd'hui propriété de la célèbre maison Moët et Chandon, la statue de celui auquel ils doivent l'origine de leur opulence et de leur incomparable renommée, la statue de dom Perignon.

PAULIN PARIS,
de l'Institut.

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR*

X. FAMILLES DIVERSES

1598. — Le 8 avril 1598 Henriette de Clèves vendit cette baronnie à JACQUES DE VILLEMOR, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, seigneur de Nogent-sur-Aube [1]. Il mourut en 1612. Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, fils d'Henriette de Clèves, lui intenta un procès, vers l'année 1607, pour faire annuler la vente, comme ayant été faite avec lésion d'outre moitié du juste prix [2] ; mais il ne paraît pas avoir réussi dans ses prétentions.

1612. — PIERRE DE VILLEMOR, frère de Jacques, aumônier du roi, conseiller au parlement de Paris [3].

1615. — JACQUES VIGNIER, baron de Jully-le-Chatel et des Riceys, conseiller d'Etat, intendant des Finances, acquit cette seigneurie de Pierre de Villemor en 1615. Pour mettre l'acquisition hors de contestation, (le procès du duc de Nevers était encore pendant), il se fit adjuger la baronnie de Villemaur par décret volontaire, au châtelet de Paris, du 10 janvier 1618 [4]. Il mourut au château de Ricey le 24 avril 1631 [5].

1631. — NICOLAS VIGNIER, baron de Ricey, conseiller d'Etat, et CLAUDE VIGNIER, baron de Jully-le-Châtel, intendant de Champagne en 1636 et de Poitou, Saintonge et Angoumois en 1637, tous deux fils du précédent [6].

1633. — CLAUDE VIGNIER, ci-dessus [7].

1647. — PIERRE SÉGUIER, chancelier de France, se rendit acquéreur de Villemaur par sentence des requêtes du Palais du 11 avril 1647 [8]. Par lettres patentes de janvier 1650 il

* Voir page 38, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Arch. dép. Aube, 142/7, fol. 5, re, et 7 E. 10.
2. Comte de Soultrait, Inv. de Nevers, p. 552.
3. Arch. dép. Aube, 7 E. 9.
4. Arch. dép. Aube, 7 E. 2, 9, 10 et 142/7, fol. 9.
5. Palliot, *le Parlement de Bourgogne*, p. 263.
6. Arch. dép. Aube, 142/7.
7. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 10.
8. Hist. de Villemaur, par M. Chèvre de la Charmotte, Bib. de Troyes, ms. 2254. — Cfr. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 13.

obtint l'érection de Villemaur, St-Liébault (Estissac) et dépendances, en *duché-pairie* sous le nom *de Villemaur*, titre transmissible à ses descendants, tant mâles que femelles [1]. Il est mort le 28 janvier 1672 [2].

1672. — MADELEINE FABRY, veuve du chancelier Séguier [3], morte le 6 février 1683 [4].

1683. — MARIE-MADELEINE SÉGUIER, leur fille [5], mariée : 1° le 5 février 1634 à CÉSAR DU CAMBOUT, marquis de COISLIN [4]; 2° en 1644, à GUY, marquis de LAVAL et de Sablé. Elle mourut le 31 août 1710 [6].

1710. — HENRI-CHARLES DU CAMBOUT, duc de COISLIN, évêque de Metz, petit-fils de Marie-Madeleine Séguier et de son premier mari [7], mort le 28 novembre 1732 [8].

1732. — MARIE-HENRIETTE D'ALOIGNY-DE-ROCHEFORT, petite fille de Marie-Madeleine Séguier et de son second mari, par sa mère Madeleine de Laval-Boisdauphin. Elle épousa CHARLES DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, comte de Blanzac dont elle devint la seconde femme [9]. Morte le 18 septembre 1736 [10].

1736. — LOUIS-ARMAND-FRANÇOIS DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, fils des précédents [11], dit : le *comte de Marthon*, puis : le *comte de Roucy* [12]. Par lettres patentes du mois d'août 1758 il obtint l'érection de la baronnie de Villemaur et St-Liébault en *duché*, sous le nom *d'Estissac* [13]. Il vivait encore en 1776 [14].

Dès 1786. — FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC DE LA ROCHEFOUCAULT, duc de LIANCOURT, fils du précédent [14]. Il était encore seigneur de Villemaur en 1789, lors de la convocation

1. P. Anselme, V, 863.
2. P. Anselme, VI, 564.
3. Arch. dép. Aube, 7 E. 10.
4. P. Anselme, VI, 567.
5. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 13.
6. P. Anselme, IV, 806.
7. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 12.
8. La Chesnaye des Bois, Dict. de la noblesse, III, 448.
9. Arch. dép. Aube, 7 E. 9.
10. La Chesnaye, dictionnaire de la noblesse, I, 199.
11. Arch. dép. Aube, 7 E. 10.
12. P. Anselme, IV, 434.
13. Arch. dép. Aube, C. 2241, fol. 55.
14. La Chesnaye, dictionnaire de la noblesse, XII, 209.

des nobles du bailliage de Troyes pour l'élection de députés aux Etats-Généraux [1].

Droits seigneuriaux et autres

Les habitants de Villemaur, suivant la condition commune des populations au temps de la féodalité, étaient soumis à diverses charges et impositions envers le seigneur.

Nous avons des renseignements peu anciens sur la taille, impôt levé sur les roturiers et proportionné à leur fortune. Après avoir été supprimée en 1231 par la charte de commune et remplacée par la jurée, elle fut de nouveau remise en vigueur. En 1677 elle était de 2,029 livres, 10 sous, et due par 154 contribuables ; en 1770, 131 seulement étaient tenus de la payer, bien qu'elle fût de 2,037 livres, 10 sous [2]. Les bourgeois de Villemaur payaient au duc de Bourgogne, leur seigneur, en 1394, un droit de résidence appelé *droit de remanence* qui était de 12 deniers par personne pour les célibataires, et de 2 sous par ménage, moyennant quoi ils étaient considérés comme franches personnes [3].

En payant au seigneur le droit de banalité les habitants fesaient cuire leur pain au four banal, et nous voyons qu'en 1394 ils avaient droit d'y faire cuire seulement 14 pains par personne, à l'exception des clercs, des nobles et des habitants de la rue des Bordes qui avaient droit à la cuisson de 24 pains par tête [3].

Le droit de minage, levé sur la mesure de blé appelée *mine*, était aussi un droit seigneurial. Il est croyable que les seigneurs de Villemaur le cédèrent à des particuliers dès les temps anciens. Nous savons, en effet, que ce droit appartenait en 1172 à *Rembaud* qui déclarait le tenir en fief du comte de Champagne, seigneur de Villemaur [4]. En 1338, il appartenait aux Templiers, qui avaient une maison et des biens près de Villemaur, au Mesnil-Saint-Loup [5].

1. Boutiot, la Noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789. (Annuaire de l'Aube, 1875).

2. H. d'Arbois de Jubainville, *Invent. Somm. des arch. de l'Aube*, C. 1993.

3. Garnier, *Invent. Somm. des arch. de la Côte-d'Or*, B. 3869.

4. Longnon, *Livre des Vassaux du comté de Champagne*, n° 2987.

5. Mannier, *le Grand Prieuré de France*, p. 324.

Juridiction seigneuriale

PRÉVOTÉ

Le principal représentant du seigneur était le *prévôt*, officier investi d'attributions diverses, et notamment du pouvoir judiciaire. Il exerçait ce pouvoir sur tout le territoire de la seigneurie où était établi le siège de sa juridiction. Ce fonctionnaire était temporaire et amovible.

Le plus ancien prévôt de Villemaur que nous connaissions était Evrard (Ebrardus, præpositus domini castri de Villamauri), dont il est fait mention en l'an 1154 [1]. Lors de la concession d'une commune faite en 1231 par le comte de Champagne aux habitants de Villemaur la municipalité fut investie de l'autorité administrative et judiciaire du prévôt.

Si l'on en croit M. Chèvre de la Charmotte [2] la prévôté de Villemaur aurait été réunie au bailliage de Troyes en vertu de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Quoi qu'il en soit, par lettres patentes données à Paris, au mois d'août 1665 Louis XIV, à la demande du chancelier Séguier, réunit toutes les justices particulières de la châtellenie de Villemaur et en établit le siège à Saint-Liébault (Estissac) sous la présidence d'un seul juge-bailli-gruyer, assisté d'un lieutenant [3].

Vicomté

A côté du prévôt était *le Vicomte*, fonctionnaire héréditaire et admis dans les rangs du baronnage féodal [4]. Vers 1172 il est fait mention du vicomte de Villemaur [5]. Au XVIe siècle cette charge était déjà entrée dans la famille Acarie qui la possédait encore dans le siècle suivant. Ainsi, l'on trouve avec la qualité de vicomte de Villemaur : en 1552, *Simon Acarie* [6], conseiller au Parlement de Paris [7] ; en 1600, *Pierre Acarie*, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, seigneur de la Mothe-de-Paisy [8] ; en 1619, *Nicolas Acarie*, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-Forêts au département de Champagne et de Brie, seigneur de Ronce-

1. Gallia christiana, XII, Instr. p. 269 ; Troyes, n° XXXIV.
2. Loc. cit.
3. Arch. dép. Aube, 7 E. 6.
4. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, II, 430.
5. Longnon, *Livre des Vassaux du comté de Champagne*, n° 2960.
6. Invent. des tit. de Nevers, par l'abbé de Marolles, III, 2270.
7. A. Roserot, *Les Marisy*, p. 25.
8. Arch. dép. Aube, registre E, 41, fol. 74.

nay et de Montberault (commune de Piney [1]). Mais dès 1635 il n'est plus question de la famille Acarie, et le vicomte est *Jean Violette*, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Paris, qui achète à cette époque la seigneurie de Brevonne du duc de Luxembourg [2].

Charte de commune. Administration communale

En 1231, Thibaut IV, comte de Champagne, seigneur de Villemaur, donna une commune aux habitants de ce village. La charte, datée du mois de juin, et dont il nous reste une une copie du XIVe siècle [3], est d'une grande importance pour l'histoire de Villemaur.

Jusque là les habitants étaient à la merci de leur seigneur ; dès lors ils acquéraient des droits et obtenaient un engagement écrit destiné à les sauvegarder contre l'usurpation du comte lui-même ou de ses successeurs.

Ce document renferme des dispositions très diverses ; pour mieux en faire apprécier l'importance, nous les avons classées suivant leur nature.

Le conseil communal sera composé de 13 *jurés* nommés annuellement par le comte. Dans la quinzaine qui suivra cette élection les jurés devront choisir l'un d'eux pour *maieur* ou *maire*. S'ils ne l'ont élu dans ce délai, le comte le choisira.

Ce corps municipal est investi des attributions administratives et judiciaires du prévôt, pour toute l'étendue de la prévôté, en exceptant Vauchassis. En conséquence, il prononcera les condamnations emportant le paiement des amendes, et, chose digne de remarque, le produit de ces amendes appartiendra, pour la plus grande partie du moins, à la commune. En échange de ce droit les habitants paieront au comte 170 livres par an, à la Pentecôte. Cette somme équivalait à 3,444 francs 84 centimes de notre monnaie actuelle [4].

Si les jugements rendus par le conseil de la commune semblent susceptibles d'être réformés, ils le seront par les soins du comte, en se conformant aux us et coutumes de Villemaur.

1. Arch. dép. Aube, registre E, 42, fol. 3.
2. Recueil de pièces manuscrites appartenant à Mme Thiesset, intitulé : *Cartulaire*.
3. Arch. nat., K. 1153, reg. K. 1153[1], pp. 26-28.
4. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, IV, 724.

Le produit des amendes infligées à des personnes non soumises à la juridiction de la commune de Villemaur appartiendra à la commune jusqu'à 20 sols, et au comte pour le surplus.

Quant aux crimes de meurtre et de rapt, le comte se réserve de les réprimer. Il se réserve également les condamnations pour fausse mesure, sur le produit desquelles il aura 40 sols, et la commune 20. Le comte se réserve encore la justice et la garde de ses clercs, de ses chevaliers, de ses gens fiévés et de ses juifs.

Si aucun des jurés, après l'expiration de ses pouvoirs, est encore en procès ou en guerre pour l'intérêt de la commune, les jurés et le maire alors en fonction devront prendre le fait comme leur, à l'imitation de leurs prédécesseurs.

En outre, la taille, impôt vexatoire par excellence, puisqu'il était arbitraire, cessera de peser sur ceux des habitants de Villemaur qui y étaient soumis, et aussi sur ceux qui viendront y demeurer dans la suite ; elle sera remplacée par la *jurée*, impôt de quotité, de 6 deniers par livre (ou un quarantième) du capital mobilier, et 2 deniers par livre (ou un centvingtième) du capital immobilier. Ne seront pas compris dans le capital mobilier les armes, les vêtements, ni les meubles meublants. Cet impôt, payable chaque année à la Saint-André, sera établi sur les déclarations par serment des intéressés, et perçu par les soins des jurés. Ces derniers pourront augmenter, dans la proportion qu'ils jugeront équitable, la somme à payer par ceux dont les déclarations leur paraîtront mensongères, pourvu que trois jurés au moins soient de cet avis. Le maximum de l'impôt sera de 20 livres par personne.

Plusieurs clauses sont relatives à la sauvegarde des personnes. Si aucun des hommes ou des femmes du comte va demeurer à Villemaur, il n'y pourra rester sans son assentiment, quand bien même les habitants voudraient le retenir, à moins qu'il n'ait charte du comte ou de ses prédécesseurs. S'il a l'assentiment de son seigneur il y demeurera « franchement et sauvement, » et lorsqu'il en voudra sortir il sera protégé par lui contre toute attaque. Si le comte refuse de le reconnaître pour un de ses hommes ou femmes il en sortira, mais avec sauf-conduit garanti pour quinze jours.

Lorsqu'un habitant de Villemaur sera retenu comme garantie d'une obligation contractée par le comte, celui-ci sera tenu de le délivrer ainsi que ses biens ; et s'il est retenu pour

d'autres motifs il devra néanmoins faciliter « à bonne foy » sa mise en liberté.

D'autres dispositions concernent les faits de guerre.

Tout habitant possédant 20 livres vaillant devra avoir chez lui une arbalète et jusqu'à 50 carreaux.

Le comte continuera d'avoir droit au service militaire pour son ost et sa chevauchée, mais jusqu'à l'âge de 60 ans seulement, à moins que l'habitant soumis à ce service n'ait le moyen de fournir un remplaçant; auquel cas il y sera tenu.

En cas d'appel le changeur ou marchand qui sera à une foire pourra fournir un homme en état suffisant pour le remplacer.

Le service militaire ne sera dû que pour les besoins personnels du comte.

Aucun cheval « à chevauchier » ni aucune arme ne pourront être saisis sur les habitants pour cause de dettes ni de « pleiges[1], » et si le comte ou ses gens ont besoin de chevaux ou de charrettes de Villemaur, la demande en sera faite au maire, qui les procurera moyennant rémunération. S'il arrivait mésaventure au cheval il sera remboursé des deniers du comte.

Enfin, les habitants devront faire cuire et moudre aux fours et aux moulins du comte à Villemaur.

Le maire le plus ancien dont le nom nous soit connu est *Jean Bourez*, mort en 1324, dont l'inscription tumulaire se voit encore au milieu du chœur de l'église de Villemaur.

L'état de choses institué par Thibaut IV dura jusqu'en 1372. A cette époque les finances de la commune étaient dans une situation déplorable par suite des guerres qui ruinaient depuis longtemps la Champagne, et les habitants devaient plusieurs années arriérées de leur rente de 170 livres à Guillaume de Dormans, chancelier de France, qui s'en était rendu propriétaire par acquisition. Désespérant de pouvoir jamais faire face à ses engagements la commune ne vit d'autre moyen de se libérer qu'en abandonnant les privilèges accordés par le comte de Champagne et dont la rente de 170 livres était le prix. C'est ce qui fut fait en son nom par *Nicolas du Mesnil*, maire, le 9 mars 1372 (n. st.)[2]. Cette renonciation faisait perdre aux habitants de Villemaur la commune, son droit de

1. Caution judiciaire.
2. Archives de l'Aube, 7. E. 10.

juridiction sur la prévôté, les droits de four et de péage de la ville, le droit d'usage du bois de Saint-Luc, pour lequel elle payait au duc de Bourgogne en 1371 une rente appelée *géline du bois* [1]. La comtesse de Flandre ratifia cet abandon, et par une convention du mois d'avril suivant elle se substitua aux droits de Guillaume de Dormans en lui cédant, à titre d'échange, les terres et seigneuries de Luzarche et de Coye (Oise) [2].

Foires et Marchés

Il est fait allusion, dans la charte de commune, aux foires qui se tenaient à Villemaur ; les lettres de 1598, dont nous allons parler, disent que de toute ancienneté un marché s'y tenait le lundi de chaque semaine.

En novembre 1598, le roi de France, sur la demande du seigneur, Jacques de Villemor, donna à Montceaux des lettres-patentes portant réorganisation des foires et marchés de Villemaur. Ils avaient été interrompus entre 1496 et 1502, période pendant laquelle la ville avait cessé d'être habitée à cause d'une épidémie qui y avait fait de grands ravages. Par suite on avait perdu l'habitude d'y venir, et les villages voisins avaient profité de cette circonstance pour établir des marchés qui se tenaient presque tous les jours de la semaine, en sorte qu'il n'y avait guère que le jeudi où il n'y en eût pas. Ce jour fut désigné par les lettres-patentes comme devant remplacer le lundi, et les foires, qui avaient lieu anciennement le jour des saints Jacques et Philippe (1er mai) furent transférées au lendemain, 2 mai [2].

Les marchandises étaient mesurées à la *mesure de Villemaur ;* il en est fait mention dans une charte de l'an 1128 [3]. Estissac ayant supplanté Villemaur au XVIIIe siècle, la mesure en usage à Villemaur fut remplacée par le boisseau d'Estissac qui pesait 40 livres [4].

Exploitations métallurgiques

Le terrain de la contrée d'Othe, dans laquelle est située Villemaur, contient du minerai. Ce minerai faisait autrefois l'objet d'une exploitation. En 1380, Geoffroy de « Pigny, » écuyer,

1. A. Garnier, *Invent. des arch. de la Côte-d'Or*, B. 3855.
2. Arch. dép. Aube, 7. E. 10.
3. Arch. dép. Aube, 7. E. 5, et cart. de Montier-la-Celle.
4. Arch. dép. Aube, C. 1994, liasse 3.

demeurant à Villemaur, vendit à la comtesse de Flandre, pour 40 francs d'or, sa maison des forges, sise à Villemaur [1]. Nous voyons qu'en 1392 le duc de Bourgogne y avait des forges [2].

Juridictions diverses

ELECTION

Villemaur était au XVIIe siècle le siège d'une élection particulière relevant de celle de Troyes. En 1604 il est fait mention de Nicolas Thiénot, élu pour le roi à Villemaur [3]. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur la requête du chancelier Séguier le 9 janvier 1665, enleva à l'élection de Villemaur la connaissance des contestations auxquelles donnaient lieu les rôles de cette élection et donna pouvoir aux élus de Troyes de juger ces contestations [4].

En novembre 1685 un mandement du roi supprima une charge d'élu en l'élection particulière de Villemaur [5].

GRENIER A SEL

Le grenier à sel de Villemaur paraît être un des plus anciens qui furent établis ; il est mentionné dès l'an 1485 [6]. Suivant M. Chèvre de la Charmotte il aurait été supprimé en vertu d'un édit de 1683 [7] ; nous voyons en effet qu'en cette même année il fait mention pour la dernière fois dans les rôles des tailles du *Président* au grenier à sel, et que dès l'année 1691 il n'est plus parlé que du *Receveur* [8]. D'autre part, en novembre 1685 un mandement du roi prescrivit la suppression et le remboursement des charges de Président, d'avocat du roi et de procureur du roi au grenier à sel de Villemaur [9]. Courtalon [10] dit qu'il aurait été transféré à Estissac en 1774.

(*A suivre*). ALPH. ROSEROT,
Archiviste-Adjoint du départ. de l'Aube.

1. Inv. des tit. de Nevers, Cinq Cents de Colbert, n° 283, p. 2140.
2. Garnier, *Inv. des Arch. de la Côte-d'Or*, B. 3868.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Inv. des arch. de l'Aube*, G. 516.
4. Arch. dép. Aube, C. 2232.
5. Arch. dép. Aube, C. 2234.
6. Ord. des rois de France, XIX.
7. Bib. de Troyes, ms. n° 2254, p. 24.
8. Arch. dép. Aube, C. 1993.
9. Arch. dép. Aube, C. 2234.
10. Top. hist., III, 180.

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

III

ABBÉS RÉGULIERS. — ABBÉS COMMENDATAIRES

Depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1790, par le décret de l'Assemblée constituante, en date du 13 février, l'abbaye d'Igny compta 664 années d'existence, et fut gouvernée par quarante-huit abbés, dont trente-neuf réguliers et neuf abbés commendataires. Nous allons en donner la liste, d'après le *Gallia christiana*, en y ajoutant quelques détails puisés à des sources authentiques [1].

I. — ABBÉS RÉGULIERS

I. Le B. Humbert (1126-1144), appelé à tort Robert, par D. Marlot et d'autres écrivains. D'abord moine de la Chaise-Dieu, il était prieur de Clairvaux, lorsque saint Bernard, qui avait fait l'expérience de sa grande vertu, l'envoya, en 1126, pour présider à la fondation d'Igny, dont il devint le premier abbé. Jocelyn de Vierzy, évêque de Soissons, en 1128, Renauld de Martigné, archevêque de Reims, en 1130, et le pape Innocent II, en 1132, lui accordèrent pour sa maison différents priviléges. Mais Humbert regrettait Clairvaux, sa nouvelle dignité ne lui fournissait plus aussi souvent l'occasion d'exercer son obéissance et son humilité ; poussé par un désir irrésistible, il abandonne Igny en 1138, et retourne à Clairvaux, mais il est bientôt rappelé à son poste par saint Bernard [2]. Enfin, après une administration de dix-huit années, il se démit de la charge abbatiale pour se retirer à Clairvaux, où il mourut en odeur de sainteté en 1148. Ce fut durant sa préla-

* Voir page 25, tome VII, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

1. D'après D. Guyton, il a trouvé dans sa visite du 14 juin 1774, un catalogue des abbés d'Igny, écrit en gros caractères sur une grande carte. Ce catalogue qui se trouvait dans le dortoir, près de l'église, à la porte de la chambre du prieur, probablement à la porte de la chambre que Son Excellence Monseigneur Langénieux a choisie pour sa résidence, ne contient que les noms de 31 abbés réguliers ; et encore ces noms sont-ils placés dans un ordre bien différent de celui qui est suivi dans les chronologies. On pourra s'y reporter, 1re année, 10e livraison, pour en établir la comparaison.

2. Pièces justificatives C.

ture qu'eut lieu, en 1130, la consécration de l'église du monastère, en présence d'une foule considérable de nobles personnages de la province[1]. Saint Bernard adressa au B. Humbert sa 141e lettre, et fit, dans un sermon sur la mort, son éloge funèbre.

II. Le B. Guerry ou Guerric (1144-1155), écolâtre et chanoine à Tournay, sa patrie, puis religieux à Clairvaux, fut envoyé par saint Bernard pour gouverner Igny après la retraite d'Humbert. C'était, comme disent les Annales de Cîteaux, un saint qui succédait à un saint[2]. Il fit un traité, en 1151, avec les religieux de Sainte-Gemme, au sujet des dîmes de Raray, et passa un acte avec Simon, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris. C'est aussi de son temps, en 1148, que fut fondée l'abbaye de la Val-Roy, fille d'Igny, au comté de Château-Porcien. D'une science remarquable, ce saint abbé composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste plus que les sermons qu'on peut lire dans les œuvres mêmes de saint Bernard. Ils furent publiés par F. de Gaigny, et par ordre de François I, sous le titre de : *D. Guerrici Abbatis Ignatiensis sermones antiqui, eruditionis et consolationis pleni*, Paris, 1539, in-8°; Anvers, 1546, avec la traduction en français : Paris, 1547 ; Ibid., 1563 ; Lyon, 1630; ils se trouvent aussi dans les grandes bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon ; et les Bénédictins de Saint-Maur en ont donné la nomenclature dans leur Histoire littéraire de la France[3]. Le B. Guerric cessa ses fonctions en 1155, et mourut en 1157, accablé d'infirmités qu'il supporta avec la plus grande résignation. Le Missel de Cîteaux, et D. Ménard, dans ses additions au Martyrologe bénédictin, lui donnent le titre de saint. Il fut inhumé dans la chaqelle de l'abbaye, et ses reliques furent transférées dans la nouvelle en 1787[4]. Une tradition conservée

1. « Dedicatur ecclesia Igniacensis anno M.CXXX, convenientibus ex universâ Provinciâ multis Nobilibus, atque afferentibus plures possessionnes, donariaque super altare Beatæ Mariæ Virginis, ut habet syllabus Clarævallensium. » (Ann. Cisterc.)

2. « Qualiter autem Humberto post cedenti successerit Guerricus, sanctus sancto, sed aureola doctoris præferendus. » (Ann. Cisterc.)

3. Ed. de Victor Palmé. Paris, 1869, tome XII, p. 454 et suiv.

4. Voir aux pièces justificatives l'éloge que font du B. Guerric les Annales de Cîteaux. D.

La date de la mort du B. Guerric a été fixée par des historiens, et en particulier par les religieux d'Igny, en 1787, à l'année 1144, mais elle est certainement inexacte. Le nécrologe de Cîteaux la fixe au 19 août, sans indiquer l'année.

par les religieux rapporte que sur la fin de l'épiscopat de Mgr de Mailly, qui mourut le 7 septembre 1721, sous le priorat de D. Eustache Malfillâtre, docteur de Paris, par suite de travaux de réparations, on creusa la terre à l'endroit où reposait le corps du Bienheureux, et que l'on découvrit des vêtements complètement intacts. Prévenu de cet incident, le prieur défendit de creuser plus profondément, et sans vérifier la vérité du fait, ordonna de remplir l'excavation. A cette nouvelle Monseigneur de Mailly regretta la promptitude avec laquelle on avait agi ; il conçut le projet de faire exécuter de nouvelles fouilles afin de dresser, si besoin était, un procès-verbal qui pourrait servir à la canonisation du B. Guerric ; la mort seule l'empêcha de réaliser ce projet. Nous donnons ce fait sous toutes réserves, regrettant que les constatations nécessaires n'aient pas été faites à cette époque.

III. Geoffroi I (1155-1162), d'abord disciple d'Abailard, puis moine de Clairvaux et secrétaire de saint Bernard, devint abbé d'Igny par suite de la démission du B. Guerric. Après avoir dirigé le monastère pendant six ans environ, il devint abbé de Clairvaux en 1162. C'est lui qui fut chargé de la rédaction des actes du Concile de Reims en 1148. En 1175, il quitta Clairvaux pour se retirer en Italie, où il mourut sur la fin du XIIe siècle, abbé de Hautecombe. C'est à Geoffroi que l'on doit le troisième livre de la vie de saint Bernard. Il a aussi composé des discours sur les paroles de saint Pierre avec Notre-Seigneur : un ouvrage sur le Cantique des Cantiques ; la vie de saint Pierre de Tarentaise, et plusieurs autres écrits qui n'ont pas été imprimés. Le cardinal Baronius nous a conservé une lettre de Geoffroi à Henri, cardinal-évêque d'Albane, contre Gilbert de la Porée. La liste des ouvrages de cet abbé se trouve dans la bibliothèque de Cîteaux. D'après quelques auteurs, il aurait refusé la dignité épiscopale.

IV. Bernard ? premier abbé de Signy fut, après avoir gouverné cette abbaye pendant vingt-deux ans, transféré à Igny, pour remplacer Geoffroi. Mais après quelques années il revint à son ancien monastère, où il mourut dans un âge avancé [1].

1. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le rang chronologique de cet abbé. Voici ce que dit D. Marlot : « Bernardus, ex abbate Signiacensi Igniacum transfertur, et per aliquot annos Abbatis perfunctus munere, ad proprium redit monasterium. » M. Fisquet, dans la *France pontificale*, et M. Mercier, dans son *Précis historique*, l'ont confondu avec le *Renardus* indiqué plus bas par Marlot, mais cette confusion vient de ce que ce dernier auteur place Bernard avant le B. Guerric (Marlot, p. 869, 870). Aussi ces auteurs avouent que ce Renard est d'ailleurs inconnu.

V. Hugues? L'existence de cet abbé ne nous est révélée que par une lettre du pape Alexandre III, publiée par D. Martène [1], et adressée aux abbés de Saint-Remy et de Château-Thierry, ainsi qu'à Léon, doyen de l'église de Reims, à l'occasion d'un différend entre l'abbé d'Orbais et celui d'Igny; ce qui ferait supposer qu'il était abbé avant 1166, mais il est difficile de concilier cette date avec les années du gouvernement de Bernard.

VI. Pierre, surnommé le Borgne (Monoculus) (1169-1179?), de famille noble, et parent par sa mère de Louis VII [2], d'abord abbé de la Val-Roy, puis d'Igny, qu'il gouverna pendant dix ans, d'après certains auteurs. Elu abbé de Clairvaux en 1179, il mourut à Foigny, le quatrième jour des calendes du mois de novembre 1189. Il fut inhumé à Clairvaux, presqu'à l'entrée de l'église, à côté de Gérard, un de ses prédécesseurs qui, sous sa prélature, fut essassiné à Igny, en 1176, par Hugues de Bazoches [3]. La pierre qui recouvrait leurs restes portait cette inscription :

Hic requiescunt venerabiles viri bonæ memoriæ digni; D. Girardus VI et D. Petrus Monoculus VIII, Claræ-vallenses abbates, quorum prior post laudabilem vitam, pro justitia et zelo ordinis innocens occisus est; alter vero paupertatis et humilitatis ferventissimus æmulator mutis in vita sua virtutibus claruit. Hos apud Deum patronos habere mereamur. Amen.

La chronique d'Autun fait le plus grand éloge de Pierre Monoculus, et le donne en grande réputation de sainteté. Les annales de Cîteaux l'appellent *Sanctus Petrus Monoculus*. Le pape Alexandre III en parle de la manière suivante, dans une lettre adressée à Louis VII, en 1170 : « *Licet venerabilis vir Igniacensis abbas non sit adeo litteratus, cùm tamen Dominus per eum frequenter miracula operari dignetur, de sanctitate ejus non est quomodolibet dubitandum.* »

VII. Videbatius? On trouve son nom dans un catalogue manuscrit déposé à la bibliothèque nationale de Paris, mais sans aucune indication de date.

VIII. Hervée (1171), d'après le même catalogue, était abbé d'Igny en 1171.

IX. Geoffroi II (1182-1190). Une charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, dont l'original se trouve

1. Amplissima Collectio, II. p. 701.
2. Pièces justificatives E.
3. Ibid. F.

dans les archives de l'Archevêché, et qui est datée de 1182, atteste la renonciation faite par Enguerran, chevalier, Isabelle, sa femme, Raoul et Guillaume de Lagery, ses frères, d'une rente de dix-sept livres que leur devaient les religieux d'Igny pour la ferme de Baslieux, puis, la vente faite à l'abbaye, par Guillaume de Baslieux, d'une redevance de seize setiers de blé; enfin la vente faite par les lépreux de Binson, à la même abbaye, d'une redevance de cinq setiers d'orge et d'avoine [1].

X. Julien (1190-1205), se démit de sa charge pour cause de vieillesse, après avoir siégé pendant quinze ans. Son tombeau était dans le chapitre.

XI. Nicolas I (1205-1232), reçut, en 1211, de Richard, abbé de Compiègne, six journaux de bois situés entre Igny et Lagery; il gouverna l'abbaye pendant vingt-sept ans. Sous sa prélature, en 1212, une charte d'Haimard de Provins concilie le différend qui s'était élevé entre les religieux d'Igny et ceux de Chartreuve, au sujet de quelques terres; une autre charte de Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, en 1222, approuve la fondation d'une rente de trente livres faite à l'abbaye d'Igny, par Gaucher de Nanteuil et Aélide sa femme, à la condition que vingt livres seraient affectées à l'achat de pelisses pour les religieuses de Longueau, et que les dix autres seraient employées à acheter du drap pour faire des tuniques aux lépreux. Ces sommes devaient toujours passer par les mains de l'abbé ou du prieur d'Igny.

XII. Gilbert (1232-1237).

XIII. Anschère (1238-1239) figure dans des chartes de cette époque.

XIV. Pierre II de Bar (1239-1246), d'abord prieur de Clairvaux, ensuite abbé de Mores, près de Bar-sur-Seine, puis d'Igny, et enfin cardinal en 1244 ou 1245. Il mourut en 1252.

XV. .... E... (1254), d'après le manuscrit cité plus haut, siégeait à cette époque.

1. Si toutes les dates énoncées ci-dessus sont véritables, il est nécessaire que la démission de Pierre Monoculus ait eu lieu avant l'année 1171. Il se serait alors écoulé un certain intervalle entre sa résignation d'Igny et son élection à Clairvaux. D. Marlot se contente de dire qu'il gouvernait en 1166 et 1170 (t. II, p. 870). Dans l'absence de documents positifs, nous nous sommes bornés à adopter la chronologie la plus universellement suivie. Peut-être y a-t-il une erreur de chiffres dans le catalogue qui place Hervèe en 1171? Si on lisait 1181, l'ordre serait rétabli. Ce dernier sentiment parait assez probable, puisque les Annales de Cîteaux fixent à plusieurs années le gouvernement de Pierre : « Si quidem *aliquot annos* præfuit illi abbatiæ. »

XVI. Jean I (1254-1257). Les Bollandistes font mention d'un Jean, moine de Saint-Denis, puis de Cîteaux, devenu ensuite abbé d'Igny, puis archevêque de Mithylène[1]. Avant d'être abbé d'Igny, il l'avait été à la Grâce de Dieu ; il fut élu abbé de Clairvaux en 1257, et mourut le 1er août 1261.

XVII. Pierre III (1257-1270), exerça la charge pastorale pendant treize ans. Il avait été d'abord prieur de Clairvaux, puis abbé de Mores. Il est cité comme abbé d'Igny dans une charte de Trois-Fontaines de l'an 1270.

XVIII. Gérard (1270-1284), abbé d'Igny pendant quatorze ans, fut transféré à Clairvaux en 1284.

XIX. Jean II de Pontoise (1284-1299). Abbé de Mortemer, au diocèse de Rouen, fut élu abbé d'Igny en 1284. Il remplit cette charge jusqu'en 1299, époque à laquelle il fut transféré à Clairvaux. C'est sous son gouvernement, en 1289, que Gaucher de Châtillon fit don de la ferme de Montazin, commune de Savigny, au monastère d'Igny[2].

XX. Guerric II (1299-1307).

XXI. Jean III (1307-1315), fit en 1315 une transaction avec l'abbaye de Marmoutiers.

XXII. Pons de Wasigny (1315-1332), appelé aussi Ponsart ou Ponchart. était abbé de Signy depuis cinq ans quand il fut transféré à Igny. Il fit en 1330 une transaction avec les seigneurs de Gueux et mourut en 1332, d'après son épitaphe dont on possède un fragment : il fut inhumé dans le Chapitre[3].

XXIII. Alard (1332-1345), d'après le catalogue de S. Remi de Reims. Il est cité dans le Tabulaire de S. Denis en 1333.

XXIV. Jean IV de Cohan (1345-1355), prêta serment à l'Eglise de Reims en 1347.

XXV. Jean V Oiselet (1355-1360), siégeait d'après un acte en 1356 ; il signa, en 1359, l'acte de visite des reliques de S. Nicaise. Marlot attribue cette signature à son prédécesseur;

1. Avril, tome II, p. 744.

2. « Terram de Monthaizon Galcherus de Castellione abdicat, consenti que ut dominio Igniacensi uniatur. » Marlot, II, p. 870.

3. Voici ce fragment :

De Wasigniaca jacet hic heu ! Poncius a quo
Grex fideliter iste.....
Anno M. CCC. trigenta duo rapit æther
Sexta præ festo Simeonis.

peut-être a-t-il été induit en erreur par la ressemblance des noms [1].

XXVI. Arnoult [2].

XXVII. Laurent (1360-1390).

XXVIII. Oger de Sedan ou de Sézanne.

XXIX. Guillaume

XXX. Jacques (1399-1419), gouverna l'abbaye pendant vingt ans.

XXXI. Nicolas II d'Unchair (1419-1445), fut abbé pendant vingt-six ans. Marlot le cite en 1419. Il fut enterré dans le cloître près de l'église.

XXXII. Thibault de Luxembourg (1445-1460), fils de Pierre de Luxembourg et de Marie de Braux, était frère de Louis de Luxembourg, comte de S. Paul. Engagé d'abord dans les liens du mariage, il perdit Philippe de Melun, son épouse. Il abandonna alors tous ses biens, quitta le monde, embrassa la règle de Citeaux et prit l'habit religieux à Igny en 1437. Ses progrès dans la piété furent tels, qu'il fut choisi, en 1445, pour gouverner le monastère d'Igny. Transféré plus tard à celui d'Ourscamp, près de Noyon, il le quitta, en 1468, par suite de son élévation à l'évêché du Mans. Il avait été désigné pour le cardinalat par le pape Sixte IV, et il se rendait à Rome pour recevoir les insignes de sa nouvelle dignité, quand il fut surpris par la mort, le 14 septembre 1477. Il fut inhumé dans la cathédrale du Mans [3].

XXXIII. Jean VI de Montigny (1460-1476), dirigea pendant seize ans l'abbaye d'Igny, et fut ensuite transféré à Elan, près de Sedan. Quelques auteurs le font rester seule-

1. « Johannes præstitit obedientiam Ecclesiæ Remensi anno 1347, subscripsitque publico iustrumento visitationis Reliquiarum sancti Nicasii anno 1359 (Marlot II, p. 879).

2. On ne connait que le nom de ces quatre abbés ; les chronologistes en font mention, non-seulement à des époques indéterminées, mais encore dans un ordre différent.

3 « Theobaldus, filius Petri de Luxemburgo, Ludovici sancti Pauli comitis frater, et Armenteriæ Regulus, matrimonii vinculis solutus, relictis omnibus, Cisterciensium institutum, vestemque amplexus est Igniacum anno 1457, tantumque profecit in stadio virtutis, ut ob animi decora primum Igniacenses Monachos rexerit; dein Cenomanensem Ecclesiam, cujus infulis ornatur anno 1468 ; inter Purpuratos deinde adscriptus, sed priusquam ea fulgeret dignitate mors ipsum vivis eripuit. » (Marlot II, p. 870.)

Nous nous sommes un peu écartés de la chronologie de Marlot, pour adopter celle qui est la plus généralement suivie.

ment quatre ans à Igny, et disent qu'il passa ensuite au gouvernement de l'abbaye de Morimond, mais ce fait n'est pas suffisamment établi,

XXXIV. Nicolas III de Suippes (1476-1488), abbé d'Igny pendant douze ans, passa ensuite à Signy, où il mourut en février 1514.

XXXV. Oger de la Grange (1488-1498), auparavant abbé de Cheminon, fut ensuite transféré à Igny. Quelques auteurs pensent que c'est le même qu'Oger de Sézanne, 28e abbé.

XXXVI. Nicolas IV (1498-1501).

XXXVII. Jean VII Regnard ou Regnault (1501-1504), après avoir gouverné pendant trois ans l'abbaye d'Igny, fut transféré à celle de Villers, au diocèse de Namur.

XXXVIII. Denis (1504-1506), ne gouverna que pendant deux ans. Il avait eu pour compétiteur Oger de Dijon, élu par le chapitre général sur la fin de l'année 1503.

XXXIX. Jean VIII de Sépeaux (1506-1550), fut le dernier abbé régulier. D'abord moine de Savigny, au diocèse de Lyon, puis abbé de Clermont, au diocèse du Mans, il fut transféré à Igny en 1506. Il assista, en 1523, au sacre de Jacques Joffrin, abbé de S. Nicaise de Reims, et mourut en 1550, après quarante années de prélature. Il fut inhumé dans le Chapitre.

II. — ABBÉS COMMENDATAIRES

I. Louis I de Foligny (1550-1556), premier abbé commandataire, était protonotaire apostolique.

II. Louis II de Brézé (1556-1589), évêque de Meaux, mourut le 15 septembre 1589.

III. Alexandre de la Marck (1589-1625), fils de Charles-Robert de la Marck, duc de Bouillon, et d'Antoinette de la Tour-Limeuil, était en même temps abbé de Braine.

IV. Louis III de la Marck (1625-1661), fils naturel de Louis de la Marck, marquis de Mauny, et d'Elisabeth Salviati, succéda à son oncle dans les deux abbayes de Braine et d'Igny.

V. Paul Godet des Marais (1661-1709), évêque de Chartres et confesseur de Madame de Maintenon, mourut le 26 septembre 1709. Avant sa mort, il avait résigné l'abbaye d'Igny en faveur de son neveu.

VI. Charles-François des Moustiers de Mérinville (1709-1746), succéda à son oncle sur le siège de Chartres et dans la dignité d'abbé d'Igny. Il mourut le 10 mai 1746.

VII. François-Jérôme de Montigny (1746-1759), doyen et vicaire-général de Chartres, fut nommé abbé d'Igny en 1746, il mourut à l'âge de soixante-huit ans, le 5 octobre 1759.

VIII. Justinien de Boffin de Puyzignieux (1760-1776), ancien vicaire-général de Lyon, nommé le 1er février 1760, mourut à Grenoble le 9 septembre 1776 ; il était aussi abbé de Foresmoutiers, au diocèse d'Amiens.

IX. Jean-Charles de Coucy (1777-1790), vicaire-général de Reims, obtint l'abbaye d'Igny le 31 août 1777, devint, en 1789, evêque de la Rochelle, et mourut archevêque de Reims, le 9 mars 1824.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON*

CHAPITRE V

COMMENT LESDICTES CHAUSSES SONT TENUES POUR HÉRÉTIQUES PAR LE FRÈRE GUARDIEN DES CORDELLIERS DE CHAALONS

Lorsque l'émoi de Me Finaud fut quelque peu calmé, il songea, qu'après tout, c'était Claude Thibault qui, pour cette fois, fournissait à la toilette de Jacquette et qu'il lui restait encore douze beaux *escus-sol*, bien légitimement à lui, qu'il pouvait insérer dans son coffre quand il voudrait. — Somme toute, la journée n'était pas mauvaise puisqu'on avait satisfait Jacquette sans bourse délier, laquelle bourse se gonflait encore d'une somme assez ronde.

Le procureur compta et recompta ses douze écus; il se gaudit en les voyant, les caressa du regard, les fit sonner un à un, gémit ensuite que de vingt ils fussent réduits à douze, et, enfin, poussant un soupir de regret, les mit en sa bourse.

— Maintenant, dit-il, il faut aviser à remettre les chausses dans leur état primitif.

Et il chercha dans le fatras de ses procédures, une pièce de parchemin qui put remplacer celle qu'il avait enlevée. — Après avoir fait choix d'une feuille bien usée, bien effacée, il se demanda par qui il la ferait coudre. — Confier une telle opération à Jacquette eut été imprudent, car c'eut été ébruiter la chose; elle eut certainement demandé des explications, fait des suppositions vraies ou fausses et finalement le secret n'eut point été gardé.

Mais tout venait à point à Me Finaud, car il apprit qu'un compagnon chaussetier, disant se diriger sur Troyes, était logé pour quelques jours dans l'auberge voisine qui portait la cavalière enseigne de: *La plume au vent*, et que le dit compagnon travaillait pour se faire quelque argent avant de reprendre son voyage. — Les frères Cordeliers, dont le couvent était proche, lui avaient du reste donné quelque aumône, en échange de certains raccomodages de robes et capuchons monastiques qu'il exécutait pour eux.

* Voir page 30, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

Me Finaud après avoir soigneusement plié les chausses et mis en sa poche le parchemin qui devait y être fixé, fut trouver le compagnon et l'ayant pris à part, il lui demanda de le lui coudre à l'endroit voulu, l'informant en outre que le lendemain il viendait lui-même les reprendre, lui promettant du reste un salaire suffisant, ce qui fut accepté.

Après le départ de Me Finaud, le compagnon acheva le travail qu'il avait en mains pour les pères Cordeliers, puis il examina les chausses et le parchemin qui lui avaient été apportés par le procureur. — L'avarie était grave et il pensa que le parchemin était bien usé et n'offrait pas une résistance suffisante. Pour y remédier, il chercha dans l'unique meuble qui garnissait le cabinet où il était logé et il y trouva un parchemin plus récent et surtout plus solide qu'il jugea convenable de coudre aux chausses, au lieu de celui qui lui avait été apporté par Me Finaud.

En procédant à cette opération il entendit résonner au fond du gousset les pièces de monnaie que Babolet y avait laissées, il vida la poche et pensant que ces seize sols, six deniers lui étaient offerts comme rétribution de ses peines, il se les appropria.

Puis il se mit en devoir de reporter aux pères Cordeliers les robes et autres vêtements qui leur appartenaient et auxquels il avait fait diverses réparations ; mais par un hasard singulier les chausses se trouvèrent confondues au milieu de ces vêtements encombrants et remises avec le tout chez le frère portier du couvent.

Le compagnon après avoir reçu du religieux le salaire convenu, compta que, y compris les seize sols, six deniers qu'il avait trouvés dans les chausses, il avait autant qu'il fallait pour se remettre en route, surtout s'il ne payait pas la dépense qu'il avait faite à l'auberge, — paiement qui aurait presque vidé sa bourse et l'aurait forcé de travailler encore pour amasser un pécule qui lui permît de continuer son voyage. — Dès lors son parti fut pris. Au lieu de rentrer à l'auberge où d'ailleurs, il ne laissait rien, ni vêtements, ni nippes d'aucune sorte, il se dirigea vers la porte de Marne, franchit le pont St-Sulpice, le pont Rupé et marcha d'un pas relevé. — A la chûte du jour il était loin.

Occupé d'autres soins, ce ne fut que le lendemain que le frère portier procéda à la répartition des robes rapportées par le compagnon, et qu'il trouva au milieu d'elles les chausses au

fond desquelles le parchemin avait été recousu ; — l'aspect de ce vêtement lui parut singulier et il en référa au frère Jérôme Barbin, gardien du couvent.

Le frère Jérôme entendit les explications du frère portier et reçut le vêtement qu'il examina attentivement. Le parchemin ne tarda pas à attirer son attention. L'écriture qui y était apposée était très-nette, l'encre très-noire ; il en commença la lecture. — A la deuxième ligne, il fit un geste de surprise et d'indignation. Il mit ses bésicles pour mieux voir, car il avait la vue basse à cause de son grand âge. — Il lut le tout, puis, poussant un soupir, il dit au portier :

— Frère Sylvestre, sonnez sur le champ pour assembler nos frères, nous allons avoir à délibérer sur un sujet important.

Cinq minutes après, les douze cordeliers étaient réunis chez le frère gardien.

— Mes frères, dit Jérôme Barbin en élevant les chausses pour les mieux faire voir, nous vivons en des temps bien difficiles et l'on ne peut prévoir où s'arrêtera la malice des hommes. — Le royaume est empoisonné d'écrits destinés à propager les funestes doctrines des hérétiques. Jusqu'alors ces pamphlets, libelles et autres écrits détestables et pernicieux étaient répandus claudestinement parmi les fidèles ; ils restaient cachés, faisaient leur chemin par des voies détournées ; ils n'arrivaient que par ruse et par fraude et autres moyens semblables. Mais aujourd'hui, mes chers frères, les propagateurs de cette abominable doctrine, fauteurs de désordres, semeurs de divisions et de discordes, ne connaissent plus de mesure, et pour nous braver, ils font franchir à leurs écrits pervers, le seuil, jusqu'alors respecté, de nos saintes demeures. — Et voyez le moyen qu'ils emploient ! Cette paire de chausses qui paraît de prime abord aussi inoffensive q'usée, est revêtue d'un parchemin diabolique. — Il y est dit qu'ils aboliront la confession, le jeûne et l'abstinence, les vœux monastiques, qu'ils renverseront les autels, détruiront les images, et autres choses horrifiques et damnables.

Je vous ai donc réunis pour aviser sur ce ; nous ne pouvons décider sur un aussi grave sujet, mais je crois qu'en cette occurrence, nous devons prouver notre zèle et notre vigilance en envoyant ces chausses hérétiques à Paris, en la manière accoutumée, c'est-à-dire qu'après les avoir mises sous notre scel, elles seront portées à notre maison de Sézanne qui les fera porter à notre maison de Coulommiers, qui les fera porter

à notre maison de Lagny, qui les fera porter à Paris, où le Chapître général prendra, sur cette matière importante, telles mesures qu'il jugera à propos pour la plus grande gloire de notre ordre, et au besoin en fera sorbonificalement délibérer.

Cette proposition du frère gardien fut unanimement approuvée et il fut décidé, séance tenante, que le frère Laurent, quêteur et pourvoyeur du couvent, homme robuste et capable de longues courses, serait chargé du voyage.

Le frère portier opina que le compagnon qui avait apporté ces chausses, était logé à l'auberge voisine, et que pour plus amples renseignements sur une affaire de cette gravité, il était peut-être nécessaire de le mander.

— L'avis était bon, mais tardif ; car malgré l'empressement que mirent le dit frère portier et le frère Laurent à se rendre à l'auberge, bien décidés à ramener le compagnon de gré ou de force, ils n'y trouvèrent plus l'homme qu'ils cherchaient, et n'eurent pas besoin d'employer les moyens de rigueur ; on leur apprit que le susdit compagnon n'avait pas été revu depuis la veille et qu'il était parti sans payer son écot.

Cette démarche infructueuse eut pour effet d'ébruiter l'affaire. Bientôt Me Finaud connut le fait et il trembla que l'on ne vint à savoir que c'était lui qui avait donné ces chausses à raccommoder, que c'était lui qui avait fourni le parchemin accusateur, car il ne pouvait se douter de la substitution qui avait été faite par l'ouvrier. — Son inquiétude redoubla lorsqu'il sut que les chausses et le parchemin seraient envoyés à Paris ; une enquête prouverait bien vite que ce parchemin était sorti de ses mains, il serait acusé, il y aurait chez lui perquisition, interrogation, il se justifierait sans doute, mais il pouvait être arrêté et emprisonné.

— Maudites chausses, disait-il, n'est-ce pas Satan lui-même qui a poussé Babolet à les déposer chez moi.

Il chercha le moyen de rentrer en possession de ce vêtement. — Mais la chose était difficile, sinon impossible. Cependant il eut quelque espoir lorsqu'il sut que c'était le frère Laurent qui était chargé du transport. C'était un homme facile, bon vivant, avec lequel on pourrait peut-être s'entendre.

Aussi, pendant les jours qui suivirent, rechercha-t-il le frère Laurent qu'il comblait d'offres et de présents, générosités auxquelles celui-ci n'était pas habitué. — Aujourd'hui c'était un jambon pour les bons frères Cordeliers ; demain six bouteilles de vin vieux, et comme il savait que le frère avait certain pen-

chant pour un bon ordinaire, et qu'en attendant l'heure du diner, il rompait volontiers le jeûne à l'aide de quelques reliefs ou d'une demi-volaille accompagnée d'un ou de deux pots de vin, chaque don était doublé d'une offre personnelle, et le frère Laurent, qui ne savait pas refuser, s'asseyait à table sans façon pour causer des choses du jour.

Malgré ces libéralités et certaine intimité qui s'était établie entre lui et le bon frère, Me Finaud n'osait pas aborder la question qui le préoccupait, et lorsque le frère Laurent lui annonça son départ pour le lendemain, il n'avait encore pris aucun parti, mais il jugea prudent d'aviser au plus vite, bien résolu qu'il était à rentrer en possession desdites chausses par tous les moyens licites, et même par les voies illicites s'il en était besoin.

CHAPITRE VI

DE LA MALE PAOUR DE MAITRE FINAUD ET DE CE QUI LUI ADVINT EN L'OSTELLERIE DE LA FLEUR DE LYS

Le frère Laurent ayant appris à Me Finaud qu'il partait le lendemain pour Sézanne où il portait les précieuses chausses, celui-ci pensa qu'il fallait se hâter s'il voulait réussir dans le projet qu'il avait formé. — Il fallait à tout prix que ce vêtement ne fut pas envoyé à Paris car informations faites, cet envoi pouvait avoir pour lui, les plus funestes conséquences.

Depuis deux jours il avait remarqué dans le bourg St-Sulpice, deux bonnes figures d'hommes portant rapières, partisans, soldats, servant tantot d'un côté tantot de l'autre, selon le prix offert à leurs services et se faisant détrousseurs de grand chemin à l'occasion. Il en passait du reste de temps en temps à Châlons. Ceux-ci étaient logés à l'auberge de la Fleur de Lys et Me Finaud pensa que ces deux hommes pourraient lui rendre un service signalé dans la circonstance pressante où il était, il jugea nécessaire d'entrer en relations avec eux,

Vers le soir il se rendit en la dite hotellerie, où il trouva ces deux hommes devisant tranquillement en attendant l'heure du souper.

— Camarades, leur dit-il, vous siérait-il d'accepter quelque rafraichissement dans la salle voisine pour causer à l'aise ?

— Comment donc, bourgeois, fit l'un d'eux, mais de tout cœur ; nous n'avons, Dieu merci, jamais repoussé une invitation, surtout quand elle est faite par une honnête personne.

Et Me Finaud, enchanté de ces dispositions favorables, commanda à l'aubergiste d'apporter deux bouteilles de bon vin et quelques menues victuailles nécessaires à une collation légère, histoire de passer quelques moments avec ces honnêtes garçons et gens-d'armes.

Puisque Me Finaud commandait, c'est qu'il devait payer, aussi fut-il servi promptement.

L'on but un peu et la conversation s'engagea. Le temps pressait, et le procureur arriva sans ambages à la proposition qu'il voulait faire.

— Etes-vous gens à rendre un service à un homme dans l'embarras, leur demanda-t-il.

— Mais pourquoi pas, répliqua celui qui avait déjà pris la parole, quand la chose est possible nous ne refusons pas.

— En payant?

— Cela s'entend.

— Le service que j'ai à vous demander est bien simple, il n'exige ni embuscades, ni coups, ni estocades, c'est le plus honnête office que l'on puisse demander à de braves gens.

— Tant mieux, la réussite n'en sera que plus sûre. Dites-nous donc de quoi il s'agit.

— Oh! tout simplement de faire dire une messe, de manger un paté et de partir après.

— La chose est en effet bien facile et ne peut attirer de méchante affaire à personne, par conséquent nous acceptons. Mais dites nous, maître, pour qu'il n'y ait aucune erreur, n'avez-vous pas quelques détails plus précis à nous donner?

— Si fait, si fait mes amis, voici en détail ce que vous aurez à faire. — Vous partez demain m'a-t-on dit —

— Oui, demain. —

— Et pour quel lieu? si ma question n'est pas indiscrète?

— Nous allons du coté de la commanderie de Barbonne où nous comptons nous engager.

— C'est à merveille. — Ne pouriez-vous offrir à un frère Cordelier qui se rend à Sézanne de le prendre en croupe, ce serait une œuvre de charité qui lui épargnerait une grosse fatigue.

— C'est encore possible et nous ferons cela volontiers, d'autant mieux que les Cordeliers sont généralement bons vivants et joyeux compères.

— Vous n'aurez pas à vous plaindre de celui-ci, je l'espère. — Donc voici l'affaire dans son menu. Je viens demain matin vers sept heures avec un frère Cordelier. Vos chevaux sont prêts et sellés, nous entrons et vous venez prier le frère de vous dire une messe moyennant finance pour le succès de votre voyage ; — il la dira certainement à l'église St-Sulpice que nous apercevons en face ; faites toutefois qu'il laisse sa besace ici pendant son absence, j'y appuierai.

— C'est tout ?

— C'est tout, et vous lui proposerez de le prendre en croupe jusque près de Sézanne puisque vous suivez la même route, il regagnera ainsi, et même au-delà, le temps perdu.

— Demain maître, à l'heure dite nous serons à notre poste.

Me Finaud paya la dépense et prévint l'hotesse que le lendemain dès le matin il comptait offrir quelque chose à ces honnêtes garçons, et qu'elle tint prêts un paté et quelques bouteilles de bon vin, ce qu'elle promit en faisant la révérence ; car chose étonnante Me Finaud, dont l'avarice était connue, faisait dépense à l'auberge ; il payait comptant et sans marchander ; ce fait si rare valait bien une révérence.

La nuit le procureur ne dormit guère, et le peu de sommeil qui lui fut accordé fut visité par des rêves peu rassurants — Il se vit appréhendé, conduit aux cachots entre deux archers, accusé véhémentement et convaincu d'avoir introduit un écrit condamnable au couvent des révérends pères Cordeliers avec circonstances aggravantes — Puis il aperçut dans le lointain, certain bois planté au haut duquel pendait une corde solide qui semblait attendre le patient, tandis qu'en face étaient clouées au pilori les chausses au fond desquelles il avait fait placer ce malencontreux parchemin; lorsqu'il se réveilla la sueur froide de l'angoisse lui perlait au front; il reconnut combien il était nécessaire qu'il réussit dans son projet c'était là le seul moyen d'échapper aux inquiétudes à venir ; l'occasion était unique, il ne fallait pas la laisser échapper.

Il se leva, fit tous ses efforts pour reprendre le sang-froip indispensable dans l'exécution d'une aussi délicate entreprise et bien avant l'heure, il se mit en route pour le faubourg Saint-Sulpice.

Arrivé là il prit un poste d'observation d'où, sans être vu, il pouvait surveiller la sortie de la porte de Marne qui lui apparaissait coiffée de son toit à quatre égouts et flanquée de ses deux tourelles.

Sept heures sonnèrent mais il s'écoula encore de bien longues minutes avant que le frère Laurent apparut. Son inquiétude était extrême.

Enfin il aperçut le Cordelier sortant de la porte, le vit franchir le pont Levis et l'estacade des moulins de l'Evèque — et il remarqua qu'il était porteur d'une besace passée en bandoulière et qu'il avait à la main un bâton, signe de voyage.

Quittant son posted'observation il se porta à la rencontre du religieux qu'il salua respectueusement.

— Ah! mon cher frère, lui dit-il, vous voici en route de bon matin.

— Eh! il le faut, répliqua le Cordelier, la traite sera longue et il ne faudra pas perdre de temps; mais vous Me Finaud, quelle est donc l'affaire importante qui vous amène au faubourg à cette heure matinale?

— Je sors de l'église St-Sulpice, répondit le procureur, où tous les lundis je viens entendre la messe qui se dit en l'honneur de madame Sainte-Cyre; vous savez du reste que c'est à St-Sulpice qu'est le siège de cette confrérie.

— C'est très méritoire, Me Finaud, cette pieuse coutume ne peut attirer sur vous et les vôtres que des grâces infinies.

— Il faut bien songer à son salut, et je n'y vois pas de meilleur moyen. Toutefois je vous dirai, frère Laurent, que cette course matinale m'a quelque peu ouvert l'appétit, et comme nous serons probablement quelques jours sans nous voir, vous plairait-il de prendre votre part de certain paté que prépare fort bien l'aubergiste de la Fleur de Lys, en l'arrosant bien entendu de quelques verres de bon vin.

Me Finaud connaissait le faible du frère quêteur auquel une invitation était toujours agréable, il était sans exemple qu'il l'eut jamais refusée, cependant il fit quelques objections.

— Hélas, maître, je suis bien pressé, répliqua frère Laurent, je m'attarde à causer et je devrais être déjà loin.

— Bah! bah! vous avez bon pied, bon œil, un quart d'heure sera vite rattrapé, puis un estomac quelque peu lesté vous donnera des jambes et vous fournirez ensuite une longue traite. Nous mangerons au galop, sur le pouce, nous boirons de même, le vin est bon, le paté parfait, que vous en semble?

— Allons, dit le frère Laurent qui se laissait visiblement gagner, par considération pour votre honnêteté, j'accepte, mais nous ferons vite.

— Aussi vite que vous voudrez, mais il ne sera pas dit que j'aie laissé partir un digne religieux de mes amis sans lui avoir offert quelque chose.

Et il l'entraîna vers l'auberge de la Fleur de Lys, où les deux bons compagnons équipés aussi pour le départ, attachaient leurs chevaux en attendant le moment de se mettre en selle.

Entré dans l'auberge, frère Laurent se débarrassa de sa besace, la déposa sur une table et prit place pendant que Me Finaud prévenait l'hotesse. Celle-ci apporta bientôt un paté à croute ferme et à couleur dorée qui fut éventré sur le champ — L'odeur appétissante de cette préparation, la vue des verres et de deux bouteilles d'un vin soigneusement bouché amena la belle humeur sur la figure du Cordelier.

Au moment où le procureur s'asseyait en face du religieux, les deux hommes d'armes entrèrent, et le plus disert s'adressant au frère lui dit :

— Pardonnez-moi, mon révérend père, de troubler votre premier repas, mais nous nous rendons à la commanderie de Barbonne pour affaires importantes et nous voudrions bien que vous nous disiez soit une messe, soit une prière pour le succès de notre voyage, en vous faisant bien entendu notre offrande.

— Ah ! mes amis, répondit le Cordelier, je suis bien pressé pour me charger de cette commission, j'ai un long voyage à faire et chaque minute est précieuse.

— Mais mon cher frère, objecta Finaud, est-ce que ces braves garçons ne disent pas qu'ils vont à Barbonne, à cheval sans doute, si j'en crois ces deux montures attachées au dehors ?

— Oui nous allons à Barbonne, à cheval.

— Eh bien, reprit Finaud, ne pourriez-vous pour épargner à ce digne frère qui se rend à Sézanne du temps et une grande fatigue, le prendre en croupe jusqu'à Fère-Champenoise ou Connantre, de cette façon son trajet à pied serait fort abrégé et il gagnerait du temps.

— Comment donc ! mais volontiers, répondit le soudard, nos chevaux sont bons et bien en point car ils se reposent depuis deux jours et nous irons bon train.

— Alors mes amis j'accepte, dit frère Laurent en se levant, tout ira pour le mieux et je rattraperai et au-delà le temps employé ici. — Venez donc avec moi jusqu'à St-Sulpice où je

réciterai les litanies de St-Bonaventure spécialement écrites pour le succès des voyages, navigations et négociations importantes, vous y répondrez. — Me Finaud, ajouta-t-il, je laisse ma besace sous votre garde, mais vous n'aurez pas ce souci pendant longtemps, un quart d'heure au plus nous suffira.

— Soyez sans inquiétude, répliqua Finaud, je ne bougerai pas d'ici avant votre retour.

Dès que le Cordelier eut franchi le seuil de l'hotellerie, Me Finaud qui se tenait sur le qui vive mit la main sur la besace du Cordelier et l'ouvrit. Il y vit, au milieu de diverses choses, un paquet soigneusement enveloppé dans une toile et pensa avec raison que cette enveloppe contenait les chausses qui étaient l'objet principal du voyage du frère Laurent. Il put enlever cette première toile qui n'était retenue que par des boutons, mais il vit que l'objet lui-même était encore renfermé dans une seconde enveloppe maintenue par une large écharpe de fil sur laquelle était appliqué le sceau du couvent.

C'était là un obstacle sur lequel il n'avait pas compté et qu'il fallait absolument écarter. — Il remarqua que le paquet était fait en forme de rouleau et que ce rouleau n'était pas rigide; il put sans rien avarier, infléchir une des extrémités du rouleau et écarter l'écharpe qui passait sur cette extrémité, dès lors le paquet glissa dans l'écharpe qui l'entourait et il put enlever la seconde enveloppe, alors les chausses lui apparurent pliées et roulées sous une longue et solide ficelle.

Me Finaud en combinant son projet avait songé à tout, il avait apporté sous son manteau une autre paire de chausses également ornée d'un parchemin, mais cette fois parfaitement inoffensif, il en avait la certitude — Il les plia et les roula de telle façon que la dimension du paquet fut la même que celle du rouleau qu'il venait de défaire, les mit sous la même ficelle, plaça ce nouveau rouleau dans la seconde enveloppe, replaça l'écharpe avec précaution, remit le tout dans la première enveloppe et enfin dans la besace qu'il referma — Cette substitution avait été opérée avec hâte, mais avec une adresse rare, le scel restait parfaitement intact.

Il déplia alors les chausses qu'il venait de retirer de la besace du Cordelier et les reconnut pour celles qui lui avaient été apportées par Babolet; de crainte d'une nouvelle alerte il enleva prudemment le parchemin suspect et le mit dans sa poche la plus secrète.

Ces diverses opérations, exécutées avec une réelle habileté,

n'avaient demandé que quelques minutes et tout était fait et parfait lorsque rentra le frère Laurent qui ne s'aperçut et ne pût s'apercevoir de rien.

L'on se mit à table ; Me Finaud débarrassé du poids qui l'oppressait et désormais exempt de toute inquiétude, fit au paté autant d'honneur que le Cordelier qui avait pourtant un large appétit ; les deux compagnons en prirent aussi leur part et l'on songea bientôt à se mettre en route.

Le frère Laurent qui ne voulait pas être vu en croupe dans le faubourg, bien qu'à cette époque ce ne fut pas un spectacle rare, prit le devant jusqu'au pont Rupé après avoir reçu du procureur les souhaits de bon voyage les plus chaleureux.

Il ne s'agissait plus que de régler avec les deux routiers.

Le procureur pour être plus à l'aise dans ses mouvements pendant cette œuvre de conciliation et n'ayant plus à craindre les suppositions que le Cordelier aurait pu faire en voyant une paire de chausses, sortit les dites chausses de dessous son manteau et les posa sur la table.

— Tiens, fit le plus hardi des deux compagnons en s'en emparant, voici une paire de chausses qui fera bien notre affaire, avec un morceau de basane au fond elle sera encore en état de rendre quelque service à un cavalier.

— Mon ami, objecta Me Finaud, laissez je vous prie cette chausse, elle n'est pas à moi et elle m'est fort nécessaire.

— Il nous importe peu qu'elle soit ou non à vous, reprit le soudart, puisqu'elle nous convient nous l'emportons.

— Laissez-moi cette chausse, dit Finaud avec instance, je vous dédommagerai.

— Ça dépêchons, dit le bon compagnon, règlons car il est temps de nous mettre en selle, le Cordelier nous attend et puisque nous avons promis il faut tenir.

— Eh bien mon ami quel prix mettez-vous au petit service que vous m'avez rendu ? un écu au soleil me paraît une offre convenable.

— Un écu? Est-ce que vous croyez que nous travaillons pour ce prix.

— Cependant, le service ne vous à causé ni grand peine ni grand dérangement.

— Cela ne fait rien, offrez mieux si vous voulez qu'on s'entende, et faisons vite je vous prie.

— Allons, je mettrai deux écus, dit Finaud en tirant sa bourse.

Au moment où la bourse apparaissait, le routier, d'un mouvement adroit et rapide, l'enleva des mains de Finaud qui resta interdit.

— Trève de discussions, fit-il en palpant le contenu. — C'est réglé. — Et tout à votre service dans une autre occasion.

Et il se dirigea vers la porte.

— C'est indigne, exclama le procureur, c'est dépouiller un honnête homme, vous êtes donc...

— Hein! fit l'autre en se rapprochant, bouche close s'il vous plait, car si vous faites scandale, le camarade va courir vers le Cordelier et lui raconter le tripotage que vous avez dû faire dans sa besace pendant notre absence — Et tenez vous pour content que nous réglions à l'auberge au lieu d'un endroit écarté, car nous aurions eu encore votre manteau et le pourpoint.

Ils sortirent tous deux, détachèrent leurs montures qu'ils enfourchèrent, et prenant une allure rapide ils furent bientôt loin.

Le procureur faisait une triste figure. La bourse qui lui était enlevée contenait non seulement les douze écus restant de la somme qu'il avait reçue de Claude Thibault, mais encore une dizaine de livres de son propre argent et quelque menue monnaie. Il restait sans un sol pour payer la dépense de l'auberge où il dut demander crédit.

— Chère matinée! maudites chausses! disait-il en retournant, où diable ai-je été me mettre à la merci de ces tire-laine et détrousseurs de grand chemin.

Quatre jours après il eut toutefois une compensation; frère Laurent était revenu de Sézanne avec un reçu en bonne forme dans lequel il était dit que le paquet envoyé, était arrivé intact, revêtu du scel du couvent. Personne ne s'était donc aperçu de la substitution et si l'opération lui avait couté cher il était du moins à l'abri de toute inquiétude pour l'avenir.

(*A suivre*). L. GRIGNON.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754 *

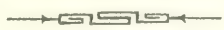

CHAALONS

Cette ville a donné dans tous les temps des preuves glorieuses de sa fidélité envers nos rois, le roi Henri IV voulant immortaliser la fidélité de la ville de Chaalons, fit frapper une médaille en 1591, avec cette légende : *Cathalaunensis fidei monumentum.*

Les chevaliers de l'arquebuse ont dans leurs armes une fleur de lis, avec cette devise : *Ne m'oublies mie*, c'est ce que nous apprennent les lettres de Charles VII. « Les arbalestriers de Chaalons nous ayant bien servi au siége de Montereau, et travaillé grandement jusqu'à ce que par l'aide de N. S. nostredite ville a été recouvrée par assaut sur nos ennemis, en quoi lesdits Chaalons se sont bien et vaillamment employez chacun en son endroit, nous, voulant aucunement reconnaitre lesdits services des susdits envers, *afin qu'il en soit mémoire au temps avenir*, avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce spéciale par ces présentes, congé de porter dorénavant et à toujours en leurs robes, tuniques ou jupons, les couleurs que faisons à présent porter en nos livrées aux gens de notre Hôtel, c'est à sçavoir les robes et tuniques de drap vermeil, avec une fleur de lys et la devise : *Ne m'oubliés mie*, par dessus. Si donnons en mandement, etc., le 17e jour d'octobre, l'an de grâce 1437. »

4 Officiers. 50 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus, paremens rouges, vestes écarlates, boutonnières et galons d'argent, chapeaux brodés en argent.

Dicton. — LES MARANDEURS

Les mérites des Marandeurs
Ne sont choses problématiques ;
Tant de leur foi que de leurs mœurs
Les monuments sont authentiques.

* Voir page 432, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne.*

N° 1. — SAINT-DENIS

Ville célèbre par l'abbaye de Saint-Denis et la sépulture de nos rois. C'est dans cette ville qu'était en dépôt l'*Oriflamme*. Ce mot est dérivé du latin *aurea flamma*, qui fait allusion aux langues de feu peintes ou brodées en or sur la bannière qu'un saint Hermite remit entre les mains de Clovis comme un gage de la victoire dont il serait redevable à son zèle pour la religion chrétienne qu'il avait embrassée. Dans la suite, les fleurs de lis furent substituées aux flammes d'or, mais la bannière de France ne changea point de nom, et fut toujours appelée Oriflamme. Les chevaliers de l'arquebuse de Saint-Denis, où l'Oriflamme était en dépôt, ont le privilége de porter un drapeau qui lui ressemble avec le cri de France : *Mont-joie Saint-Denis*.

3 Officiers. 11 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, agrémens blancs, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LE CRI DE FRANCE : MONT JOIE SAINT-DENYS

Des plus heureux succès nos rois à Saint-Denis
Des mains de la victoire allaient prendre le gage,
Et leur drapeau d'azur semé de fleurs de lis
Aux travaux, aux combats, aux jeux nous encourage.

N° 2. — VITRY-LE-FRANÇOIS

Le nom de François lui a été donné par son fondateur François Ier, qui la fit bâtir sur la fin de sa vie, l'ancien Vitry ayant été entièrement détruit lorsque l'empereur Charles-Quint entra en Champagne avec son armée, l'an 1544. Il n'est pas fait mention de Vitry avant le Xe siècle.

3 Officiers. 14 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, agrémens d'or, chapeaux brodés d'or.

Dicton. — LES GASCONS

Cent fois une ardeur signalée
Nous porta jusqu'au firmament.
Quelque soit un événement
Notre âme n'en est pas troublée :
Pour les vignes tant seulement,
Nous craignons un peu la gelée.

N° 3. — GUIGNES-EN-BRIE

Le comté de Coubert comprend aujourd'hui quatre paroisses : Coubert, Hyebles, Guignes et Sagnolle. Guignes ne renferme que cent feux. Il n'a été érigé en paroisse qu'en 1747. Par brevet du 5 décembre 1733, M. Bernard, comte de Coubert a été nommé par Sa Majesté colonel de l'arquebuse de Guignes. La place de colonel et celle de lieutenant-colonel ne peut-être remplie que par les seigneurs du lieu, ainsi qu'il a été jugé par arrêt.

3 Officiers. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus galonnés en argent, vestes rouges galonnées en argent, chapeaux grands bords d'argent, plumets bleus et blancs.

Dicton. — GUIGNES-LA-PUTAIN

Quand la force et le goût accompagnent l'adresse,
Quand le myrte est joint au laurier,
Il ne manque rien au guerrier
De ce qui peut charmer et bergère et princesse.

N° 4. — PROVINS

Cette ville, l'une des plus considérables de la Brie, était connue du temps de Charlemagne. Les comtes de Champagne et de Brie firent bâtir un palais à Provins, où ils tenaient leur cour. Ce fut dans la grande salle de ce palais que Thibaut IV fit écrire avec un pinceau les chansons qu'il avait composés pour la reine Blanche.

2 Officiers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes de même, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES CONSERVES

De Provins, voici les douceurs :
Daignés en agréer l'hommage
Mesdames, vos regards vainqueurs
Nous ont réduit au vasselage.

N° 5. — REIMS

C'est une des plus anciennes et des plus belles villes de France, célèbre par le baptême de Clovis et par le sacre de nos rois. Ceux qui ont le plus sérieusement examiné le caractère d'esprit qui domine à Reims, conviennent sans peine qu'il est

peu de villes qui donnent une plus juste idée du gouvernement et des mœurs de l'ancienne Rome. Rien n'est plus ingénieux que l'application de ces paroles de Claudien à l'hôtel de ville de Reims : *Antiqui species Romana Senatus.* L'amour de la gloire et le zèle du bien public, ont toujours animé les magistrats.

3 Officiers. 38 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, paremens et vestes bleus, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES MANGEURS DE PAIN D'ÉPICE

Autant les graves Rémois
Sont mangeurs de pain d'épice,
Autant ont-ils tout à la fois
Et faim et soif de la justice.

N° 6. — COULOMMIERS-EN-BRIE

C'est une des plus considérables villes de la Brie : elle est située dans un terroir gras et fertile. Cette ville était de l'ancien domaine du comté de Champagne, dont elle n'a été séparée entièrement que lorsque Charles VI, l'an 1404 donna cette ville avec plusieurs autres à Charles III roi de Navarre en pleine propriété.

2 Officiers. 6 Chevaliers.

Uniforme. — Habits d'écarlate, boutons et boutonnières d'or, vestes de velours noir, boutons et boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES MANGEURS-DE-DAGOURMIAUX

Dans la ville de Valentin,
Des dagourmiaux, chacun mange
Ce mets est-il grec ou latin,
Ami lecteur, voyez Du Cange.

N° 7. — EPERNAY

Cette ville, est de l'ancien domaine de l'église de Reims. Elle fut aliénée vers l'an 1023, par Elbes archevêque de Reims en faveur de Thibaut, comte de Champagne, qui en fit hommage, jusqu'à la réunion de la Champagne à la couronne. Cette ville a été cédée aux ducs de Bouillon en pleine propriété.

3 Officiers. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris, vestes et parements bleus, agréments d'argent, chapeaux unis plumets blancs.

Dicton. — LES BONS ENFANTS

Le thirse de Bacchus, le tonnerre de Mars,
Dans leurs mains tour à tour éclate,
Et dans leur manière tout flate,
L'esprit, le cœur, les regards.

N° 8. — MELUN

Ville du gouvernement de l'Isle-de-France, elle porte ce nom depuis plus de 600 ans. Marie comtesse de Troyes en fait mention dans une lettre au roi Louis VII son père. Henri IV a fait fortifier Melun où il avait un château. Il y a un éperon appelé l'hirondelle parce que le roi y allait tirer ces oiseaux. La rivière est très-abondante en anguilles.

3 Officiers. 10 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes jaunes, paremens bleus, agrémens d'or, chapeaux unis, plumets blancs et aurores.

Dicton. — LES ANGUILLES

Combien sont de gens par le monde
De qui l'ignorance profonde
Avec privilége du Roi
Fait crier ou taire la loi
Et combien voit-on de filles
Qui de Melun font les anguilles

N° 9. — CORBEIL

Ville de la province de l'Isle de France située sur la rivière de Seine : elle est divisée en deux. Le vieux Corbeil est du côté de la Brie, et le nouveau est dans l'Hurepoix. Cette ville a été possédée par des comtes dès le temps de Hugues Capet, elle a été ensuite réunie au domaine. La reine Ingéburge fut enterrée l'an 1236 dans le prieuré de Saint-Jean, où l'on voit son épitaphe.

2 Officiers. 3 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris-de-fer, agrémens d'or, plumets verts et blancs.

Dicton. — LES PÊCHES DE CORBEIL

Des pêchers que nous cultivons,
Nymphes acceptez les prémices ;
Si de nos tendres cœurs vous faites vos Pantons,
Nous dirons que les dieux ont payé nos services.

(*A suivre*).

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Du Roi, 17 mars.

Réponse à la lettre du 13. Apprend que M. de Dinteville doit aller à Troyes pour garder cette ville, mais le presse de nouveau de s'acheminer sur Châlons.

Au Roi. Châlons, 21 mars.

Sire, ayant receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 16 de ce mois portant commandement exprès de m'acheminer en ceste ville de Chaalons et autres de ce gouvernement pour recongnoitre ce qui estoit nécessaire et pourveoir à la seureté d'icelles, je party le lendemain et me suis le jour ensuivant rendu en ce lieu comme fut aussy au mesme instant Monseigneur le duc de Guyse qui envoya aussitost devers moy le sieur de Piedpape me prier de sa part de l'aller trouver, ce que je fis : estant par devant luy les propos qu'il me tint furent qu'il pensoit avoir assez tesmoigné jusques icy la fidélité qu'il avoit toujours rendue au service de V. M. et de vostre couronne, suivant en cela les vestiges des siens, qu'ils en avoient laissés aux yeux et à la mémoire d'un chascun du marques très notables et insignes, de sorte qu'il ne pouvoit juger qu'avec fondement et raison on en peult tirer aucun doubte et scrupule de quelque part que ce feust. Néantmoins à son très grand regret et desplaisir on estoit encore en des soupçons, en défiances si estranges de ses actions, et use de traitements si extraordinaires en son endroit, que pour la conservation de sa personne il auroit esté contraint comme la première loy de nature l'enseignoit à ung chascun, prendre le party auquel il se trouvoit reduit qui luy estoit d'aultant plus grief qu'il se rencontroit soubs vostre règne, auquel et à V. M. spécialement oultre l'obligation générale qui lye et astraint tout subject envers son prince et roy légitime, il avoit voué en particulier ce qui se

* Voir page 45, tome VII, 4e année, de *la Revue de Champagne.*

peult de zèle et de dévotion, et désiroit pour son plus grand contentement et comme chose qui luy estoit plus chière que sa propre vye, pouvoir *vivre* et laisser en héritage et droit successif aux siens. Mais que ce sien désir, qui seroit néantmoins toujours approuvé et de Dieu et des hommes, n'avoit pu parvenir à aulcun fruit, ce qu'il jugeoit bien ne procéder de l'inclination naturelle de V. M., laquelle s'estoit toujours monstrée pleine de toute droiture et équité, mais de l'artifice de ses malveuillants. — Je luy feis response que je ne pouvois aucunement imaginer qu'une si parfaite fidélité que la sienne envers V. M. et au vif imprimée en son cœur et en l'oppinion d'un chascun, feust pour aucunement s'altérer, d'aultant principalement qu'il estoit né vostre subjet de race si illustre et insigne et attouchant de si près à V. M., et à la confirmation que ses prédécesseurs y avoient apportés par tant de remarquables et signalés services ; d'ailleurs que le lieu qu'il tenoit méritoirement ès premiers estats de vostre couronne et en cette province où Dieu l'avoit fait naistre, et qui attendoit de luy très bon offices, tesmoignent assez la bienveillance que V. M. luy portoit. Sans vouloir mettre en jeu infinies autres marques qu'il en avoit, que je jugeai cette altération de telle et si grande conséquence et traynoit après soy tant de misérables et calamiteux effets que luy apporteroient et à tous les autres bons serviteurs de V. M. ung si extresme regret que s'il se trouvoit bon je serois bien si.... et croirai aussy qu'il ne déplairoit à V. M. d'oser luy représenter tout ce long discours, dont il m'a pryé instamment comme désireux sur autre chose du bien de vostre service, et de se perpétuer en vostre bonne grace, de laquelle tant qu'il luy demeurera quelque espérance, il n'estoit pour remuer ny entreprendre aucune chose qui vous déplut. A ce que j'ay peu congnoistre, Sire, du tour de sa marche, il me semble que le seul et unique remède est que la Reyne vostre mère interpose en cela sa médiation et autorieté. Je n'ay entrepris cette charge que sur l'appuy d'une très-ardente affection que j'ay à vostre service, laquelle V. M. recevra, s'il lui plaict, en bonne part. Au surplus congnoissant que ledict seigneur pourvoiera toujours suffisamment à ce qui dépend de vostre service en ce lieu, et que ma présence n'y est aucunement nécessaire, je me suis délibéré d'en partir présentement.

Copie de l'instruction donnée à M. de Tourteron[1] pour représenter au Roi.

Le lundi 18e mars à 8 heures du matin un commis dépesché

1. M. de Chartongne.

de S. M. arriva en la ville de Troyes devers le sieur de Dinteville avec une lettre du roi datée du 16 dudict moys, portant commandement audit sieur de Dinteville de s'acheminer ès villes de Chaalons et de Reims pour les asseurer sous l'obéyssance de S. M. sur le bruit des remuements et entreprises qui se faisoient en la province de Champagne. Ce commandement receu le sieur de Dinteville délibera aussitost de son dict voyage, mais parcequ'il estoit fraichement arrivé en la ville de Troyes, capitalle de cette province qui ne courroit moindre danger que les autres, il fut contrainct aviser les officiers et maire de ladite ville à la seureté d'icelle et se trouva par le rapport du président et maire d'icelle qu'il y avoit près de 200 hommes incongnus et vagabonds en ladite ville, pour se deffendre desquels le sieur de Dinteville fait à l'instant faire ung commandement à tous ceulx de cette qualité qu'ils eussent à vuider incessamment la ville sous peine de la haye et fait emprisonner quelques ungs pour donner terreur aux autres et nettoyer cette ville de ladite ordure.

Le commandement de S. M. ne se pouvant effectuer sans quelque assistance, ledit sieur de Dinteville à l'heure de la réception de la dépesche, défaillant de toutes autres forces, escrivit à aucuns de ses amys de le venir trouver.

Cependant par ce que le valet de chambre La Bussière et le courier estoient arrivés coup sur coup au sieur de Dinteville et que les allées et venues de ceulx qui sont dépeschés de la part de S. M. sont à ceste heure diligemment observées, ledit sieur de Dinteville pour cacher le subjet de celles qui le concernoient, s'advisa d'envoyer ung gentilhomme devers Monseigneur de Guise au sujet d'une dépesche du 1er, recue le 17 seulement, recommandant d'avoir l'œil à la conservation de cette province.

Il dépescha immédiatement ung gentilhomme à Châlons et à Reims pour prévenir les échevins de se tenir sur leurs gardes.

Il partit le 30 après dîner et s'achemina en sa maison de Thenelières à une lieue, et pour cacher son dessein n'en partit que peu avant l'arrest de la nuit et vint coucher à Arcys, à 6 lieues de Troyes, tirant audit Chaalons.

Le 21 il part dudit Arcys et poursuit son voïage, de sorte que entre 3 et 4, il arrive audit Chaalons qui est distant de 14 lieues.

Descendant de cheval on luy vient dire que M. de Guyse estoit à la porte de ladite ville, et à l'instant le sieur de Piepape le vint trouver de la part d'iceluy seigneur et le pria

d'aller jusques à son logis qu'il avoit pris en la maison du receveur général de Champagne pour conférer ensemble des affaires qui se présentoient.

Sur cette semonce, le sieur de Dinteville se trouva infiniment perplexe parce que de tous ceulx qu'il avoit amenés, il ne pouvoit avoir plus de 20 bons hommes de main, et n'avoit le temps de recongnoistre l'intencion de ceulx de ladite ville. D'aultant que le capitaine Champagne qui savoit la venue de M. de Guyse, avoit disposé les principaulx d'icelle d'aller au devant de luy. Ils estoient encore engagés auprès de sa personne. En cette extrêmité, iceluy sieur de Dinteville ne jugea aultre meilleur expédient que de satisfaire à la prière dudit sire de l'aller trouver.

Estant près de luy il fut accueilli fort benignement et parce que les propos qu'il luy tint d'entrée importent grandement au service du roy, iceluy sieur de Dinteville en a icy voulu représenter la substance.

— M. de Dinteville (en ryant), vous soyez le bien venu, vous ne direz pas que vous avez fort dextrement pris une occasion de me faire une dépesche pour me déguiser vostre voïage par deçà, mais je veulx bien vous advertir que ce mardy dernier j'ay eu advis de la substance de la dépêche qu'avez receu du roy et d'autres choses qui avoient esté délibérées, sçavoir de tirer quelques troupes de gens d'armes de Metz et Marsal pour venir à moy à Joinville, et vous de vous rendre en cette ville avec le plus de forces que vous pourriez pour me fermer la porte si je venois et par ce moyen me mettre aux toilles. Je m'estois résolu sur la prière que M. de Lorraine m'avoit faite d'attendre le retour de Maillane qu'il avoit envoyé devers le roy, de ne bouger de ma maison jusques alors, mais sachant cette délibération, elle m'a fait changer d'advis pour venir en ce lieu. Il y a plus, Monsieur de Maintenon m'estant venu trouver à Victry sur le disner de la part du roy, et instamment requis et protesté de ne me rendre en cette ville, cela m'a fait encore plus soigneusement penser qu'il y avoit quelque chose de caché qui m'a induit à doubler le pas et m'y rendre tant plus tost.

M. de Dinteville à des parolles si expresses luy répond : — Monsieur, vous avez bien rencontré de dire que j'ay receu lettres du roy pour venir pourveoir à la seureté de cette ville et de celle de Reims, car il est vray que c'est l'occasion qui m'a fait acheminer icy ; mais quant à vous fermer les

portes, je veulx perdre mon honneur que je tiens plus cher que ma propre vye, si jen ay aucun commandement, et si j'avois par devers moi les lettres du roy, je ne ferai difficulté de vous les représenter pour lever ce faux rapport qui vous a esté faict ; d'ailleurs vous debvez bien penser que je ne suis si dépourvu de sens que je feusse icy si peu accompagné pour exécuster ung tel dessein, sachant à qui j'avois à faire.

Cela dit ledit sieur vient à ses plaintes et doléances des impostures qu'on lui avoit mises sus envers V. M. et des indignités qu'elle a receues, et parce qu'ils sont rapportées tout au long en une lettre que ledit sieur de Dinteville escrit à S. M. sur l'occasion qu'il jugera par icelle, il n'en fera icy autre redite.

Cette entrevue et communication dura plus de trois heures, et jugeoit assez ledit sieur de Dinteville qu'elle tendoit à gaigner temps pour de plus en plus s'asseurer de ladite ville, et l'empescher de communiquer avec les habitants dudit lieu, dont ledit sieur de Dinteville se feust à quelque prix que c'eust esté départi, mais il jugeoit bien qu'il estoit impossible de juger en si peu de temps, que l'affaire requeroit une bonne résolution pour rapporter tant de pièces séparées que celles d'une communauté dont il n'avoit encore la volonté. Au moyen de quoi il s'en déporta et dissimula cette manière.

Ceulx de marque qui estoient venu avec mondit sieur de Guise sont : Saint-Belin, maistre d'hostel du roy, Baelle, son frère, Nicey, Piépape, Hautefort, Dampierre, Montarby, baron de Saint-Amand, Saint-Cheron, Malateste, le gouverneur de Villefranche et plusieurs autres gentilshommes, dont les noms ne sont congneus ; en ceste troupe y estoit aussy ung ingénieur, le capitaines Joannes et les gardes dudit sieur duc.

Le lendemain matin aulcuns de la ville vinrent trouver ledit sieur de Dinteville lui dire qu'ils cognoissoient bien à quelle extrémité ils estoient réduits et neantmoins que ce n'estoit de leur faulte et négligence, parce que suivant les lettres de S. M. et les miennes, ils s'estoient acquittés de la garde de leur ville aussy soigneusement qu'on eust sçu désirer, qui estoit tout le commandement qu'ils avoient receu. Au surplus ne leur estant apparu de la révocation du pouvoir de leur gouverneur, ils n'avoient sçeu ni ozé se comporter en son endroict que comme ils avoient fait du passé. Je leur feis response que je ne pouvois encore rien juger de l'intencion de Monseigneur de Guyse, mais que je les pouvois bien asseurer que S. M, ne leur défauldroit aucunement de sa protection.

Après cette invitation le sieur de Dinteville ayant dressé la lettre qu'il avoit promise audit sieur de Guyse d'escrire à S. M., alla trouver ledit sieur, lui remontrer que puisque l'occasion pour laquelle luy estoit venu là n'avoit plus lieu, d'aultant que ledit sieur par sa présence pourvoieroit suffisamment à ce qui surviendroit pour le service du roy, et que M. le cardinal de Guyse estant à Reims le déchargeoit de mesme peine d'y aller, il estoit délibéré de reprendre son chemin par deçà pour donner ordre aux dits lieux de sa charge, ce qu'il a fait une heure après, s'estant rendu en cette ville le jour en suivant environ les 9 heures.

S. M. jugera assez par le récit de ces déportements en quels estats les choses sont réduictes, sur quoy le sieur de Dinteville se gardera bien d'entreprendre de luy donner avis, comme chose qui ne lui convient aucunement, néantmoins pour la fidélité dont il est tenu envers S. M. comme son subjet, naturel ministre et serviteur en la charge dont il a plu à S. M. l'honorer il est contraint leur dire qu'indubitablement le sort en est jeté et le Rubicon passé, de sorte que sans la grâce spéciale de Dieu qui tient toujours la plupart de ses efforts hors de la cognoissance des hommes, la décision ne se peult faire que par la voye des armes ; au moyen de quoy S. M. considérera en quelle extrêmité est réduite cette province en laquelle il n'y a ung seul homme de guerre pour son service, l'estonnement qu'ont pris les autres villes de l'estat de celle de Chaalons qui est tel qu'après mon partement et n'en estant encore esloigné de 2 lieues, ung personnage d'auctorité demeurant audit lieu me vint dire qu'il venoit de l'évesché où ung quidam estoit venu trouver Monsieur de Chaalons et luy dire : — Monsieur, ne vous estonnez point si cette nuit il entre 200 hommes de pied en garnison en cette ville. Car ce n'est pas pour vous en faire..... et plaisir à nous-mesme ; je me rendray vostre hoste pour vous en garantir. A ce qu'il plaise à S. M. faire rendre quelques forces par deçà le plus promptement que faire se pourra pour lever cet estonnement du peuple et luy montrer le soing qu'elle a à sa conservation qui est chose tant et tant nécessaire au service de S. M. pour éviter une ruyne totale au pays. Parce que selon que ledit sieur de Dinteville a peu comprendre, le desseing est si tôt que les forces estrangère qu'il attend seront venues de se mettre en campagne et exécuter ses desseings que ledit sieur de Dinteville remet à juger à ung chascun.

Qu'il a appris par un gentilhomme qu'il a dépêché exprès à la frontière qu'il y avoit 6,000 reistres auxquels on avoit baillé à chacun 5 écus, savoir : 2,000 sous Bassompierre, 2,000 sous Hotto-Pelotte, autant sous un autre ; un régiment de lansquenets sous le comté de Wissembourg ; de plus qu'on a retenu par deçà les régiments de Forian, Boucq, Saint-Pol et Summas.

Hier en ung village nommé Mailly my chemin de Chaalons en cette ville, je rencontray le capitaine Joannes le jeune avec deux autres, qui tiroient audit Chaalons ; ceulx dudit village me dirent après leur partement qu'ils avoient courru toutes les contrées des environs pour lever soldats.

Le gentilhomme revenu d'Allemagne dit qu'estant à Andelot-sous-Monteclair, il y trouva ung ingénieur qui se disoit à M. de Guyse et tout ouvertement se déclaroit avoir charge de la part dudit sieur de dessiner ung bastion audit Monteclair du costé de Rimaulcourt, et de là aller à Saint-Dizier en composer ung autre en ladite ville du costé des Près pour l'agrandir et battre ladite prairie.

Le sieur de Dinteville se trouve encore en plus grande peine des places qui regardent les frontières de Flandre, aucune desquelles il ne faut douter qu'elles ne demeurent en la disposition dudit sieur, mais que l'on y entre de toutes parts, et que celui qui a charge de Villefranche se trouve déjà auprès de lui.

Au roi. Troyes, 21 mars.

Qu'il a reçu la lettre que le roi lui a envoyé par le baron de Lux et qu'il pense inutile qu'il aille à Reims, « cette ville estant réduicte en l'estat où elle est maintenant, » mais plustôt qu'il s'achemine sur Chaumont, Langres, « qui sont encore en leur entier » pour les asseurer en leur constance, ce qu'il a fait pour gagner de là Dijon. Qu'il vient de visiter les murailles de Troyes où il y a plusieurs brèches où 60 hommes pourroient monter de front ; demande d'y affecter 3 ou 4,000 livres levés sur la ville ; que M. de Luxembourg a refusé énergiquement de s'associer à aucune entreprise contre le roi.

Du roi. Paris, 22 mars.

Qu'il rassemble sa compagnie. Envoi des compagnies du sieur de Rambouillet à Montereau, du sieur de Maintenon à Château-Thierry. — Approbation de sa conduite.

Du roi. 25 mars.

Accusé de réception de sa dépêche et de son mémoire. Approbation de sa conduite; qu'il mette à Troyes sa compagnie; qu'on prenne 1,000 livres pour réparer les murailles de cette ville; envoi d'un blanc seing pour lever une compagnie de gens de pied.

De M. Brulart. Même date.

Monsieur, ces mouvements sont bien estranges et hors de ce que l'on se doubtoit; pour ma part, je ne l'eusse jamais creu. Mais il faut faire du mieulx que l'on pourra pour en empescher le cours. Car il est tout certain que si ce que l'on vient commencer se forme, nous entrerons en la plus périlleuse et lamentable désolation qui se void jamais. Le roy a grand contantement de la façon dont vous vous estes comporté on toutes ses affaires, comme aussi est-elle très-prudente et advisé.

Du duc de Guise. Châlons, 22 mars.

Monsieur, j'ay prié M. de Nicey vous aller porter de mes nouvelles que vous trouverez très-vraisemblables à ce que je vous ay dit estant très-véritable, vous le croirez, s'il vous plaît, et ferez estat de moy semblable à mes parolles pour vous aymer et honorer, en me remettant sur luy, je me recommande très-affectueusement à vostre bonne gâce. — P. S. J'ay ung très-grand regret que n'estes icy et que je ne vous priay y demeurer; je crains merveilleusement l'amitié de M. de Maintenon, veu son estrange partement.

Au duc de Guise. Troyes, 23 mars.

Compliments très-élogieux.

Au roi. Troyes, 26 mars.

Rendu compte de cette correspondance qu'il communique au roi, en ajoutant que le duc a chargé M. de Nicey de l'assurer qu'il n'entreprendra rien sans y être forcé. Qu'il a répondu audit sieur de Nicey « que je n'estois point si mal appris et aveugle de la raison de dire ou faire aucune chose pour offenser le duc et toucher à son honneur, attendu que je ne congnoissois point qu'il fut entré en aucune altération de son debvoir. » Que le baron de Lux vient d'être très-malade et que changeant son projet, il est parti la veille pour Reims et Châlons, pour voir notamment s'il pourrait dégager les poudres qui sont à Châlons dont une bonne partie était déjà en batterie à l'arrivée du duc de Guise. — Que samedi dernier il a assisté à

une assemblée de la maison de ville où l'on a juré de continuer au roi la fidélité. Qu'il s'est décidé avec le baron de Lux à suspendre l'impôt de 4,000 livres à cause des dispositions inquiétantes de la population « prêtant facilement l'oreille aux beaux et spécieux termes qui se publient. » Que le dimanche il a visité tous les remparts avec les échevins. — Que le capitaine Picart, capitaine de la garde du duc occupe Vendeuvre avec 200 hommes. Qu'on dit que le sieur de Villiers, de Sézanne, avoit dans sa maison et sa terre 500 hommes. — Envoi du vicomte de Saconnay pour en dire plus long.

Au roi. Troyes, 29 mars.

Qu'il a reçu lettre de M. de Lux [1] datée de Vitry... « Il me mande avoir passé audit Chaalons et veu Mgr de Guise et qu'il avoit esté fort bien receu, mais après avoir fait entendre sa charge qu'il avoit de faire savoir à ceulx de la ville la volonté de V. M., ils se sont trouvés en quelque contrariété parce que ledit seigneur l'a interpellé de s'en déclarer à luy pour rendre luy-mesme ce service au nom de V. M.; ledit sieur de Lux n'a eu faulte de répliquer, car il a fait entendre audit seigneur qu'il avoit commandement exprès de s'acquitter de cette charge. Toutefois puisqu'il luy plaisoit d'en prendre la peine qu'il ne faisoit doubte que la ville estant de tout disposée à recevoir le commandement de V. M., elle n'apportas encore beaucoup plus de soing à la tuition d'icelle, le recevant de si bonne part, mais qu'il le supplioit de permettre qu'il fut présent à cette déclaration pour en faire le rapport à V. M. ainsy qu'il luy estoit commandé. Iceluy srigneur replicqua audit sieur de Lux qu'il ne se meslat de rien parce qu'il y satisferoit bien tost : aussy qu'il ne se mist en peine d'aller à Reims, d'aultant que peut-estre luy-mesme iroit faire cette commission ou bien y envoieroit ; iceluy sieur de Lux lui repliqua encore qu'il luy sembloit que ledit seigneur ayant tant d'affection à vostre service comme il disoit, il ne debvoit l'empescher en la charge qu'il avoit, mais parce qu'il en jugeoit autrement pour le moins qu'il luy permict de le faire entendre à V. M. — Vous me ferez plaisir, dit-il, de le faire, car là S. M. cognoistra que je lui suis très-humble serviteur. » — Que le duc de Guise a retenu la poudre et le commissaire de l'artillerie Saulnier. — Que de Chaumont et de Langres lui sont

1. Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant général et commandant en chef en Bourgogne, tué en duel par le chevalier de Guise en 1613.

parvenues les meilleures nouvelles. Qu'il a fait prévenir les gens de Coiffy de mettre une garnison de 50 à 60 hommes à la Faulche. — Que plusieurs gentilshommes protestants (Pontville, Chevrosse, Vauchonvilliers, Saint-Mars, etc.) sont venus lui offrir leurs services : que le sieur de Baujeu lui a écrit de même, qu'il n'a voulu rien décider.

Du roi. Paris, 29 mars.

Réponse à la dépêche du 26 mars. Approbation.

M. Brulard, 30 mars.

« ...Je vous diray bien en respondant à celle que vous avez bien voulu m'escrire, que je croy que nous sommes au plus malheureux et misérable temps que nous feusmes jamais. »

Au roi. Troyes, 1er avril.

Que le neveu de Mgr de Senlis, venant de Chaumont où il a été envoyé, dira au roi comme cette ville se comporte bien pour son service. Que Troyes est toujours très-fidèle, les remparts assez bien réparés, et que la veille il a commencé la montre générale, « deux des quatre quartiers ès quels on a trouvé 2.000 hommes, dont 800 feroient un bon service, sans compter les chefs des principales familles, mais qu'il faut un noyau de garnison. » Que cette nuit ayant appris qu'on voulait surprendre Méry, il n'a pu, faute de force, y envoyer qu'un gentilhomme pour reconforter les habitants. Qu'il a reçu deux officiers du duc de Guise envoyés pour examiner sous prétexte de lui apporter une lettre de compliments, mais qu'il les a fait surveiller sans les perdre un moment de vue et les a renvoyés ce matin avec sa réponse. Que à Pont, vers Sézanne, il y a 4 compagnies sous les capitaines Mallaton, Geresme, Barbe Grillon et Mainvivre le jeune. Redemande l'envoi de personnages de qualité à Méry, à Sainte-Menehould, Roucy, etc., parce que l'envoi du seul baron de Luz ne suffit pas, n'y passant même pas. — P. S. Pour remercier de l'envoi de quelques forces.

Du roi. Paris, 30 mars.

Pour sévir contre les levées de gens de guerre. — P. S. « Je vous advise que le jour que ceulx de la Ligue doivent monter à cheval et prendre les armes est le 6e de ce moys; partant vous prie de prendre garde plus que jamais à la seureté et conservation des villes et places de votre gouvernement. »

Du roi. Paris, 1er avril.

Approbation de sa conduite. Qu'il a bien fait de défendre qu'on remette les deniers des impôts au receveur général de Champagne qui avait envoyé un sergent à Troyes pour le transporter à Châlons. Qu'il a bien fait d'accueillir et d'entretenir gracieusement les gentilshommes protestants.

De Brulard, 2 avril.

« ... Si Dieu n'a pitié de nous et qu'il ne nous destourne d'aller en ce malheureux jeu où il semble qu'on veuille nous précipiter de tous costés, cet Estat est perdu, pour le moins divisé en tant de pièces que sa force demeurera du tout abattue, n'y ayant aucune providence humaine qui nous en puisse garentir, quelque chose que nous fassions. La reyne couche cejourd'huy à Charly et sera jeudy à Eparnay où la compagnie est invitée pour faire quelque bonne négociation de paix à laquelle je croy qu'il sera plus aisé de parvenir à ce commencement que si la chose s'eschauffe, dont Dieu en sa grâce nous veuille garder[1]... »

Du roi. Même date.

Le conjure d'envoyer immédiatement sa compagnie à Provins.

Au roy. Troyes, 3 avril.

Qu'il sait que le duc de Guise prépare une attaque contre Troyes et en attendant y multiplie ses intrigues. Qu'il apprend que le duc est à Reims, où le conseil s'est prononcé pour lui et a décrété la levée de 300 hommes de pied pour y tenir garnison, et laisse lever 100 hommes pour la garde du cardinal de Guise qui y demeurera. Qu'il y a à Châlons 1,500 hommes, « gens ramassés », sauf 200 gens de marque. Qu'à Vitry, le capitaine Stephen qui y commande pour le duc de Guise, a fait défendre sous peine de la hart, d'exporter des blés. Que ceux de Méry tiennent fermes pour le roi et que le baron de Plancy semble vouloir faire de même.

Du roi. 5 avril.

Réponse à la précédente. Qu'il emploie donc les trois com-

1. Le roi, manquant de tout, voulut alors faire la paix; sa mère vint chercher vainement Guise à Reims, où il s'excuse très-légèrement de ne l'avoir pas attendu; elle vint à Jâlons, à Châlons, où elle fut reçu avec de grands égards : elle dut céder à toutes les exigences et la paix de Némours, signée le 5 juillet 1585, fut la conséquence de cette démarche. Les lettres de Pinart, insérées plus loin, sont excessivement importantes à ce sujet.

missions de 200 hommes chacune et prépare 1,200 hommes des village à rappeler en cas de siége à Troyes et aux fauxbourgs. Approbation. Envoi de cette dépêche par Largentier.

Au roi. Troyes, 8 avril.

Réponse à la précédente. Qu'il ne redoute pas un siége en règle, mais une attaque ou surprise, et des efforts pour diviser le peuple de la ville et que même on y travaille activement depuis 2 jours, en exploitant les compliments faits aux protestants sur leurs offres de service. « On a semé parmy le peuple que tout estoit plain de huguenots et prit en occasion du jour de dimanche pour esmouvoir le peuple oisif et ayant le vin en corne, » exploitant aussi la levée des compagnies faite par le sieur de Chamoy et le sieur de Saconnay, son frère, cependant gentilshommes catholiques et connus. Qu'on assure qu'il y a 5,000 hommes et 3 à 400 chevaux à Feligny. « Il y a quelques jours que ceulx du party ont presque enlevé à vostre obéissance le château de Coiffy par une escalade qu'ils y avoient dressé, et n'eust esté la prévoyance et diligence du sieur de Choiseul, capitaine dudit lieu qui y avoit mis sur sa bourse un bon nombre de soldats, la place estoit perdue.» Qu'il a mis 60 hommes avec le sieur d'Anglure pour garder le passage de la Seine à Nogent et à Méry, mais qu'il y faut d'autres forces. Qu'il y a bonne garnison à Monteclair et Joinville qui battent l'estrade sans cesse aux environs et viennent jusques à Chaumont dont les habitants commencent à s'*estonner*, et à faire transporter leurs meubles à Langres. Qu'il a ici Vauhardy, receveur général qui a envoyé un homme au général Poltrenot qui est à Châlons pour savoir où en sont par là les finances de Sa Majesté, et ce qu'il y a à faire pour les assignations.

(*A suivre*). ED. DE B

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelles grottes sépulcrales découvertes a Avigny, près de Mousseaux-les-Bray (Seine-et-Marne), par M. le docteur Ch. Mauvezin, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Nous avons déjà dit quelques mots de cette découverte, faite il y a quelques mois aux confins de notre département.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le journal illustré *la Nature*, revue hebdomadaire des sciences, dans le compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne. C'est le résumé très succint d'une communication faite d'abord à la Société d'archéologie de Sens, au nom de M. le docteur Mauvezin, puis à la section d'histoire naturelle du congrès littéraire et scientifique de la Sorbonne, le 18 avril dernier.

« Dans le courant du mois de mars, des carriers occupés à extraire de la craie sur le plateau d'Avigny, près de Mousseaux-les-Bray, mirent à découvert deux grottes sépulcrales, chacune de quelques mètres cubes, où se trouvaient entassés les os de trente squelettes appartenant à l'époque de la pierre polie : dix-huit dans la première grotte, douze dans la seconde. Malheureusement, l'ignorance des ouvriers ne comprenant pas l'importance de leur trouvaille, amena la dispersion des ossements de la première cavité ; mais ceux de la seconde ont été recueillis avec soin par le docteur Ch. Mauvezin, de Bray (Seine-et-Marne). Il a lui-même pratiqué des fouilles, le 8 mars dernier, et ce n'est qu'après huit heures d'un travail opiniâtre qu'il est parvenu à retirer les crânes et autres ossements incrustés dans la craie. Il y avait trois squelettes d'enfants, ce qui montre qu'on a affaire à une sépulture de famille, et non à des guerriers ensevelis après une bataille. Il retira en même temps différents ustensiles ou instruments en silex, des haches en pierre polie, des couteaux ou grattoirs taillés, des pointes de flèches, des poinçons en os, un os de bœuf perforé de part en part de deux trous ronds et rayé à la surface, des débris de poteries, rouges au dehors, avec des marques noires de fumée, des morceaux de charbon.

« Toute la charpents osseuse des squelettes paraît caractériser une race robuste, athlétique même.

« Les neuf crânes d'adultes appartiennent au groupe des sous-dolichocéphales, du docteur Broca, et trois avaient été trépanés, deux après la mort, un pendant la vie, probablement à la suite de quelque coup, et l'opération avait été suivie d'une régénération osseuse. On voit donc que les hommes de cette époque savaient pratiquer la trépanation. D'après les objets recueillis, les grottes appartiennent évidemment à l'époque néolithique ou de la pierre polie.

« Dr Maurice Girard. »

*
* *

HISTOIRE POPULAIRE DE LA VILLE DE REIMS, par M. l'abbé Hannesse. — Reims, Imprimerie coopérative, rue Pluche, 1879.

Raconter simplement les faits importants de l'histoire de Reims, berceau de la nation française, en laissant de côté les points douteux ou controversés ; représenter l'état de cette métropole de la Champagne septentrionale au point de vue religieux, politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique ; relater les transformations topographiques, les fortifications, les monuments, les rues de l'antique cité gallo-romaine ; faire connaître ses établissements civils et ses institutions ecclésiastiques ; ses écoles et ses académies ; enfin esquisser la biographie des hommes célèbres qui naquirent dans son sein, tel est le but que, dans l'ardeur studieuse de son patriotisme, le docte abbé s'est proposé d'atteindre, afin de populariser les glorieux événements dont son pays natal a été le théâtre dans les temps anciens comme dans les temps modernes ; c'est ce que, dans une courte préface, l'auteur a déclaré lui-même pour mettre la critique en garde contre les malentendus et les mécomptes.

Ainsi donc il ne faut pas chercher dans l'œuvre de vulgarisation généreusement entreprise par M. l'abbé Hannesse le mouvement dramatique, l'effet pittoresque, les caractères en saillie, les figures dessinées à grands traits, les conceptions hardies, les rapprochement imprévus, la généralisation systématique, le vaste coup-d'œil sur la marche des événements, tout ce que la philosophie contemporaine appelle la pensée humanitaire. Le consciencieux historien s'est préoccupé, avant tout, de ne pas dépasser la limite du vrai ; il n'a rien épargné pour y arriver ; il s'est refusé, pour ne point la franchir, les faciles ressources que donnent toujours la phrase, la déclamation, l'enflure, l'exagération et tous les artifices menteurs de la mise en scène : il lui a semblé qu'il existait une façon de résumer les annales d'une ville, quelque importantes qu'elles fussent, c'était de les dérouler sous une forme toute simple, toute naturelle, sans rien d'arbitraire et de contestable, selon l'ordre des temps et le cours des faits, avec exactitude, précision et clarté.

Pour donner une idée de la lecture non moins attachante qu'instructive de son *Histoire populaire de la ville de Reims*, où se pressent tant de détails d'un vif intérêt, nous sommes placés entre l'inconvénient de trop multiplier les pages, et celui de tomber dans la sécheresse d'une table des matières ; aussi nous bornerons-nous à dire en général que l'auteur, dans un style d'une élégante simplicité et avec un remarquable talent d'analyse, parcourt les différentes phases de la brillante et longue existence de la population rémoise ; il y retrouve toutes les transformations politiques, religieuses et sociales de la France ; les institutions de la féodalité, les franchises communales, les progrès multiples de la civilisation ; toutes ces périodes historiques se

développent, sous sa plume pleine d'esprit et de bon sens, en seize chapitres très-substantiels que termine un tableau chronologique des rois de France, des archevêques de Reims et des lieutenants de cette ville.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Recherches historiques et chronologiques sur les villages de l'arrondissement de Vitry-le-François, par M. L. Moulé, médecin-vétérinaire. Typographie Pessez. 1879.

On sait que, vers la fin du neuvième siècle, sous le règne de Charles-le-Chauve, il n'y avait plus guère en France que des fiefs ; toute terre relevait d'une autre terre, tout homme dépendait d'un autre homme ; car le fief était la concession, faite par un propriétaire appelé suzerain, à une personne dite vassale, d'un bien territorial à charge de service militaire et avec rétention de seigneurie directe. Plus tard, la révolution féodale s'accentua d'avantage ; alors on vit les grands feudataires, notamment les comtes palatins de Champagne, relever du domaine royal qui, pendant des siècles, ne se composa que d'un petit nombre de territoires échappés à l'avidité insatiable des grands dignitaires de la couronne ; toutefois la dépendance de ces vassaux du trône était plutôt nominative que réelle ; ils jouissaient de droits presque régaliens dans toute l'étendue de leurs comtés ou de leurs duchés ; ils contrebalancèrent même, plusieurs fois, le pouvoir royal ; au-dessous d'eux, les seigneurs de moindre importance n'avaient pas une autorité moindre que les suzerains dont ils étaient vassaux dans leur circonscription seigneuriale ; ils taillaient les serfs à merci, s'emparaient de leurs biens, les tenaient en prison suivant leur bon plaisir, sans avoir de comptes à rendre qu'à Dieu.

Dans le cours du douzième siècle, les chartes octroyées adoucirent les duretés féodales ; elles devinrent des lois qui réglaient les rapports du suzerain avec le vassal ; il est vrai que beaucoup de ces droits réciproques tombèrent en désuétude ; mais les chartes qui en constituaient les pièces justificatives ne furent pas toutes perdues ; vers le milieu du dix-septième siècle, alors que la France, fatiguée des guerres civiles, eut retrouvé le calme, les nobles s'empressèrent d'exhumer ces chartres poudreuses et de les collectionner avec un soin scrupuleux ; ils tentèrent de ressusciter certaines redevances laissées dans le cimetière de l'oubli et s'efforcèrent ainsi de jouir de certaines prestations serviles stipulées dans les anciens titres. La plupart réussirent dans leur tentative, tant ils conservaient encore de prestige ; mais d'autres se heurtèrent contre l'obstination de leurs vassaux ; ils furent obligés de terminer leurs différends devant les tribunaux où presque toujours les magistrats donnaient droit au suzerain. Le vassal acceptait forcément les conditions qu'il ne pouvait refuser ; d'autres fois il avait le courage assez rare d'interjeter appel.

Le procès survenu entre les habitants de Changy, Merlot, Outrepont,

et leurs seigneurs, fournit un remarquable exemple de ce qu'entreprenaient ces derniers pour réduire leurs vassaux à l'obéissance et démontre quels moyens ils employaient pour leur estorquer le peu de liberté dont ils pouvaient jouir. Le laborieux et intelligent médecin-vétérinaire M. L. Moulé, a découvert, dans les archives municipales de Vitry-le-François, le dossier de ce procès soutenu, vers 1665, par M. de Saint-Blaise, seigneur de Changy, Merlaut, Outrepont, contre les habitants de ces trois anciennes communes. Il eut d'abord l'idée de restreindre son étude historique à l'examen de ce conflit féodal ; mais la lecture des pièces lui révéla bon nombre de faits antérieurs que nous le félicitons d'avoir groupés dans un ordre chronologiques ; il est à désirer qu'il poursuive avec la même patience et avec la même sagacité ses recherches sur les autres villages de l'arrondissement de Vitry-le-François. E. G.

* *

L'Abbaye d'Avenay. Un vol. in-8°. — Reims, Deligne. Paris, A. Picard.

Nous avons déjà mentionné la publication du premier volume de cet important travail de M. Louis Paris, si justement couronné par l'Académie nationale de Reims. L'abbaye d'Avenay est l'un des monastères les plus anciens et les plus intéressants du diocèse de Reims. Le bourg qui entourait l'abbaye de Sainte-Berthe est situé dans un étroit vallon de la Champagne dont les hauteurs sont couronnées d'un côté par de vastes forêts et de l'autre par de riches vignobles. Ce vallon fut d'abord habité par saint Trésain, contemporain de saint Remy, frère de pieux hermites écossais qui vinrent, suivant Flodoard, en pèlerins au pays de saint Sixte et de saint Memmie et y demeurèrent en se disseminant sur les bords de la Marne. Cent cinquante ans après apparaît sainte Berthe qui, issue de race royale, sans qu'on sache le nom de ses parents, épousa saint Gombert, petit-fils d'un maire du palais d'Austrasie. Ces deux vertueux personnages s'unirent, mais pour vivre sous l'œil de Dieu et se consacrer à lui. Gombert, frère à saint Nivard, fonda un monastère à la Porte-Basée de Reims, pendant que Berthe établissait une abbaye au Val-d'Or d'Avenay en y amenant miraculeusement l'eau de la fontaine de Vertuel, qui existe encore près de Louvois. Après elle, on ne trouve pendant près de deux siècles, plus de détails sur Avenay, mais le monastère reparaît avec éclat quand, en 849, la crosse abbatiale fut remise à une autre Berthe, fille de l'empereur Lothaire Ier. Le xe siècle nous fait retomber dans l'obscurité, et il est probable que le monastère eut cruellement à souffrir des guerres violentes dont le pays fut alors le théâtre. Mais depuis l'installation de l'abbesse Alix, en 1050, les annales d'Avenay peuvent être régulièrement suivies par son savant historien. M. Louis Paris prend successivement chacune des abbesses et range suivant cet ordre les chartes qui concernent le monastère et pour la plupart mentionnent de riches et fréquentes aumônes. Alix se

mit résolument à l'œuvre pour restaurer le temporel de sa maison, et, avec l'aide de l'archevêque, elle obtint de nombreuses restitutions de la part des seigneurs voisins.

Ce premier volume nous présente depuis sainte Berthe jusqu'à madame de Boufflers (1776), quarante trois abbesses; la plupart appartenaient aux familles les plus considérables, surtout depuis le XVIe siècle, et nous trouvons les noms de mesdames de Bossut, de Linange, de la Marck, de Lévis, de Beauvilliers, de Gonzague, de Sillery, etc. Quelques-unes offrent aux curieux les éléments de la plus intéressante biographie. Pour sa situation, d'ailleurs, Avenay jouait nécessairement un rôle dans l'histoire de la Champagne et, pour en juger, pendant la Ligue, madame de Beauvilliers mérite entre toutes une mention particulière. Elle arriva en 1605 à Avenay après un séjour de deux mois à Montmartre auprès de sa tante pour se former exactement à l'habitude de la règle de la réforme. Elle était en effet résolue à l'appliquer dans sa nouvelle résidence et elle s'en acquitta résolument. Sa réputation lui mérita de laborieux travaux, elle fut appelée par Mme de Vaudemont à organiser un couvent de bénédictines à Nancy, à s'occuper de la réforme de l'abbaye de Poulangy-en-Bassigny et à fonder la maison des Filles-de-Saint-Joseph à Châlons. Elle ne négligea point pour cela l'administration de sa maison ; tout au contraire ; et le pape Paul V voulut lui donner une preuve de sa satisfaction en lui envoyant des reliques des saints Antonin et Eusèbe et de sainte Justine, qui furent solennellement déposées dans l'église en 1620. Elle assura encore plus solidement l'avenir de l'abbaye en y recevant la plus jeune fille du duc de Nevers, qui devait avoir sa survivance et lui succéder. Les relations de madame de Beauvilliers avec la maison de Nevers fournissent à M. Paris les éléments d'un chapitre excessivement intéressant et que nous avons le regret de ne pouvoir qu'indiquer dans cette rapide étude. Nous nous arrêterons cependant encore sur un fait unique. Madame de Beauvilliers installa à Avenay une imprimerie confiée à Jean Charpentier, d'où sortirent quelques livres de prières aujourd'hui absolument rarissimes.

Nous attendons avec impatience le second volume de cet excellent travail, qui mérite à M. Louis Paris les plus sincères éloges[1].

E.

* * *

M. Le Clerc, comte de Bussy, vient de publier un Armorial très-curieux et très-important pour notre province. C'est un Armorial de la fin du XVIe siècle de Waignart, imprimé pour la première fois d'après l'original manuscrit qui appartient à M. le comte de Louvencourt[2]. Waignart est un historien et un héraldiste qui a laissé les manuscrits

1. Nous lui signalons une faute typographique répétée plusieurs fois dans le courant du chapitre de la XXVIe abbesse. Le texte mentionne le village de Perthes-les-Hullus ; c'est Hurlus qu'il faut écrire.

2. Un vol. in-4°. Amiens, Delattre, 1879.

les plus considérables pour l'historien de nos provinces septentrionales. Cet Armorial représente les armes peintes de France et de Navarre avec le collier des ordres du Roi ; il comprend les armoiries des princes de la famille royale, de deux pairs de France, des ducs et connétables depuis Clotaire Ier, des divers grands-officiers de la couronne. M. de Bussy a négligé ces divers articles pour reproduire seulement la partie de manuscrits comprenant les gentilhommes de Ponthieu, de l'Isle-de-France, du Boulonnais, de la Champagne, et des bourgeois d'Abbeville, en y ajoutant d'excellentes notes et deux planches fac-simile qui font véritablement illusion. L'Armorial de Champagne comprend les noms suivants : Comtes de Champagne, de Rethel, de Portian, de Grandpré, de Roussy ; les sieurs Descare, de Chastillon, de la Rocheguyon, de Noyse, de Chateauvilain, Conflans, Anglure, Merlan, Plangy, Lors, Aigremont, Trely, Bellehen, Breugny, Garloz, Passeliere, Chiteaux, Loges, Genlis, Blaisy. Ajoutons que l'exécution typographique est parfaite.

E. B.

* * *

M. l'abbé Aubert, curé de Remaucourt (Ardennes) met la dernière main à la publication prochaine du *Pouillé* du diocèse de Reims, dressé en 1784, par l'abbé Bauny. Un exemplaire de ce Pouillé manuscrit, véritable merveille calligraphique exécutée par J. Perceval, de Sacy, est conservé dans la bibliothèque de l'archevêché de Reims : on en trouve un second exemplaire à Paris, à la Bibliothèque Nationale.

L'abbé Bauny, attaché à la maison de Mesdames de France, à Louvois, était né à Rethel. Il mourut à Châlons-sur-Marne, au commencement du siècle.

* * *

Une bonne nouvelle pour les amateurs de notre province est le commencement d'une « Bibliothèque Champenoise, » éditée avec un véritable luxe chez M. Rouquette. Cette première plaquette, due aux soins de M. le docteur Bougard, de Bourbonne-les-Bains, déja connu par d'excellents travaux historiques, continue la réimpression d'une partie des œuvres en vers et et en prose, de Pierre Constant, jurisconsulte et poète langrois du XVIe siècle. Toutes ces pièces sont rarissimes et présentent le plus grand intérêt au point de vue de l'histoire de la Ligue en Bassigny. Leurs titres sont : *La Grande cacade de Guyonvelle et ses adhérents devant la ville de Châteauvilain* (1589) ; — *Le cœur royal du Langrois ; — Examen de l'entreprise du Lorrain sur la ville de Langres* (1591) ; — *Exhortation à Messieurs les habitans de la ville de Langres ; — Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne de Henri IIII.*

Malgré ses recherches, M. Bougard n'a pu retrouver aucun détail sur la vie de son poète, sinon qu'il était natif de Langres, docteur en droit,

avocat au Parlement et enquêteur au siége royal de cette ville. Pierre Constant, a composé d'autres œuvres, également en prose et en vers, dont son éditeur y donne les titres. Nous souhaitons que cette Bibliothèque champenoise se continue et se hâte de reproduire toutes les plaquettes rares qui font l'envie et le désespoir des bibliophiles, nous en savons quelque chose. E. B.

* * *

M. Jullien, vice-président du tribunal de Reims, déjà connu par une savante *Histoire de la Chasse*, vient de publier le *Plaisir des Champs*, poëme en quatre parties selon les quatre saisons de l'année, de Claude Gauchet, aumônier des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, prieur de Beaujour près de Villers-Cotteret. La publication, faite par la maison Didot, à 150 exemplaires, en deux volumes in-4°, est magnifique. M. Julien a ajouté à ce curieux poëme, dont la dernière édition date de 1583, une excellente introduction et de nombreuses notes.

* * *

Dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, M. Anatole de Barthélemy a publié une très-curieuse note sur l'une des sculptures du menhir de Kernuz. Il propose d'y reconnaître une déesse Aerecura, ce qui constaterait le fait intéressant d'une représentation mythologique, en Armorique, dont on n'avait encore trouvé de traces que dans le midi et dans l'est de la Gaule.

CHRONIQUE

Académie nationale de Reims. — La séance annuelle de l'Académie de Reims a eu lieu dans la grande salle de l'Archevêché, en présence d'un auditoire toujours empressé de s'associer aux travaux de l'assemblée et aux récompenses décernées par elle à ceux qui prennent part à ses concours.

M. Jullien, président de l'Académie, a prononcé le discours d'ouverture, qui est en même temps, comme on sait, un discours d'adieu. Il a fait une curieuse et intéressante biographie de l'abbé de Lattaignant, un de ces types curieux de la société railleuse et sceptique du XVIIIe siècle, qui s'est acheminée vers l'époque révolutionnaire en chantant avec insouciance :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière.

Nous publierons prochainement cet intéressant travail.

M. Loriquet a donné connaissance des travaux de l'année. On connaît son talent d'analyse et avec quel esprit enjoué il aborde les différents sujets scientifiques ou littéraires que lui imposent les différentes occupations de ses savants confrères.

Après lui, MM. A. Barbat, L. Demaison et Leseur ont été écoutés avec intérêt, le premier en rappelant quelques personnages originaux de la société rémoise qui, en 1830, se réunissait dans les salons de M. Andrieux, le maire de Reims ; le second en analysant les travaux historiques soumis au concours de l'Académie, et le dernier en rendant compte des pièces de poésie. Il a trouvé moyen, en parlant des découvertes de la science, parmi lesquelles figurent les allumettes chimiques, de faire allusion, en parlant de la façon dont elles sont fabriquées par le monopole, de démontrer les avantages de la concurrence pour entretenir le feu dans les cœurs et ne pas éteindre l'esprit national. L'allusion a été comprise et a flambé instantanément.

Les prix ont été ensuite proclamés dans l'ordre suivant :

Concours de 1879. — PRIX ET MÉDAILLES. — *Histoire.* — 1re question. — Etude sur la vie et les travaux des deux frères Lévesque de Burigny et Lévesque de Champeaux, et sur Jean-Simon Lévesque de Pouilly.

Le prix de 300 fr. est décerné à M. l'abbé Genet, chanoine honoraire à Charleville, lauréat du concours sur Lévesque de Pouilly père et membre correspondant de l'Académie.

Question au concours de chaque année. — Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims.

Le prix n'est pas décerné.

Une mention honorable est accordée à M. A. Thénault, de Reims, ancien instituteur, pour son *Histoire du prieuré et du village de Chaudefontaine*.

Poésie. — Le prix de 200 fr. est décerné *ex æquo* et sans être partagé, à M. le colonel Chabert, de Paris, lauréat d'un précédent concours, auteur de la pièce intitulée : *Le Bon Chemin*, et à M. Pierre Nieusset, de Besançon, également lauréat d'un précédent concours, auteur de la pièce intitulée : *Le Progrès par la science.*

Médailles hors concours. — Une médaille d'or de 100 francs est décernée :

1° A M. Poinsignon, membre honoraire de l'Académie, pour l'Atlas cantonal du département de la Marne, publié pas ses soins.

2° A M. Lescuyer, membre correspondant de Saint-Dizier, pour ses travaux sur les oiseaux.

3° A M. Frédéric Moreau père, pour les fouilles qu'il a exécutées à Caranda et à Sablonnière, et pour la publication des mêmes fouilles.

Une médaille de bronze est décernée à M. Mercier, membre correspondant à Versailles, pour sa topographie ecclésiastique des diocèses de Reims, Châlons et Soissons.

* * *

Société académique de l'Aube. — Séance du 21 février 1879. — Sont présents : MM. G. Truelle, président ; Albert Babeau, secrétaire, Le Brun, Vignes, d'Arbois, Pron, Pigeotte, d'Ambly, Bouquet de la Grye, Deheurles, Baltet, Drouot, Fontaine, d'Antessanty, Petit, Dosseur, Socard, Ray, Nancey, membres résidents, et un membre associé.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — M. le ministre des Beaux-Arts annonce la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui doit avoir lieu les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine de Pâques ; la Société délègue plusieurs de ses membres pour y assister. M. Gréau fait part de la mort de son beau-frère, M. Dumesnil ; il donne des détails sur le givre qui a brisé un très-grand nombre d'arbres dans les environs de Nemours et de Fontainebleau ; les arbres qui ont le plus souffert sont ceux de quinze à cinquante ans ; c'est un véritable désastre. Cependant, pour la consolation des artistes, il peut dire que les beaux arbres du *Bas-bréau* ont été épargnés. M Truelle-Saint-Evron offre à la Société plusieurs lettres et brevets : 1° une lettre de Juvénal des Ursins au roi Charles VI ; il y dépeint la triste situation de la ville de Troyes, à l'occasion de la guerre des Armagnacs ; 2° une lettre de Pierre Pithou, adressée à M. de Surmont, à Rome ; 3° une lettre de Camusat relative à la généalogie de la famille de Dinteville : 4° un brevet sur vélin signé par Louis XIV, conférant une pension à un chanoine de Troyes ; 5° l'ordre d'écrou de Danton ; 6° un rapport de Fouché à la Convention, en date du 10 juillet 1793 ; 7° une lettre de

M. Corrard de Brébant relative à la châsse de Nesle-la-Reposte. Des remerciements sont votés au donateur et les pièces sont renvoyées au Comité de publication.

Ouvrages reçus. — *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, par M. le marquis de Blosseville. Les *comptes-rendus de l'Académie des sciences*, renvoyés à M. d'Ambly. Le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse* contient plusieurs travaux intéressants sur l'entomologie; renvoyé à M. l'abbé d'Antessanty.

M. Deheurles lit un rapport sur les statistiques cantonales. Seize travaux ont été envoyés; tous sont consciencieux et montrent que la pensée de la Société a été comprise. Les conclusions de M. Deheurles sont adoptées. La liste des travaux récompensés a été publiée dans les journaux de la localité. Le rapport sera imprimé dans l'*Annuaire*. Le délai pour la présentation de nouveaux travaux est prorogé jusqu'à 1881.

M. Lebrun lit une notice sur les œuvres d'art remarquables dont le Musée vient de s'enrichir. Elle est renvoyée au comité de publication.

M. d'Arbois communique un travail sur *Sennekan* poète irlandais ; il est destiné à être lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Truelle annonce que le prix d'honneur, au concours d'animaux gras, a été décerné à M. Blondont pour un jeune bœuf de race charolaise ; il signale plusieurs habitants de l'Aube qui ont été récompensés au concours de Paris.

M. Dosseur parle des inquiétudes de l'agriculture en présence de la mauvaise récolte de l'année dernière et de celle de cette année qui s'annonce mal. Les agriculteurs de Seine-et-Marne demandent le rétablissement d'un droit protecteur. M. Dosseur exprime le désir que la Société nomme une commission pour étudier cette question si importante. La Société, accédant à son désir, charge de cette mission la section d'agriculture à laquelle elle adjoint MM. Vignes, Bouquet de la Grye, Fontaine et Petit.

M. Bouquet de la Grye rend compte d'une brochure sur le reboisement des montagnes; l'auteur lui paraît avoir peu étudié la question.

M. le Président proclame une vacance dans la section d'agriculture, par suite du décès de M. Jules Benoît. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Le Brun signale la découverte d'un tableau de Mignard dans l'Orne. C'est une question à éclaircir.

*
* *

Un concours régional d'agriculture vient d'avoir lieu à Charleville (Ardennes). Malgré le mauvais temps, l'affluence des visiteurs était nombreuse et l'on remarquait le progrès marqué de l'élevage des

Durham ; il y avait en 1867, au concours de Nancy, 19 sujets ; cette année, 33 à Charleville ; les lauréats ont été MM. Huot, Lamiable et le marquis de Montmort. La race bovine vosgienne était représentée avec succès par MM. Lageze et Nouvion, de Bétheniville, Hermen-Bidault et Chemery. La race hollandaise, particulièrement acclimatée dans les Ardennes, avait des produits superbes chez MM. Loumage, de Vaux, Brocquet, Michel et Lecomte. Les races croisées étaient les plus curieuses à examiner et elles ont mérité des récompenses à MM. Lamiable, Bourguin, Dimanche, Cheret, Drapier, Guenin, Lagèze et Nouvion. L'espèce ovine n'était pas aussi nombreuse qu'on pouvait l'espérer en Champagne ; il y avait cependant encore de beaux specimens, notamment en mérinos ; récompensés : MM. Chevalier, de Braux ; Varrin d'Eparnival, Battelier, Namur, Huot, Pajot, Jean-Jean, Reglot. L'espèce porcine a triomphé pour les éleveurs de la Marne : MM. Guerault, de Fère, de Montmort, Guillot, de Saint-Amand. Le même M. Guillot a obtenu huit prix pour ses volatiles de basse-cour. On ne comptait pas à Charleville moins de 1382 numéros de machines et instruments agricoles. MM. Etienne, de Givry, ont eu une médaille d'or pour une locomobile. Citons encore les médailles accordées à M. l'abbé Henon, sériciculteur à Aussones, à Mme Fajot, pour ses beurres ardennais.

La prime d'honneur de fermiers est enfin à M. Jean-Jean Lorain, de Carignan ; le premier prix à M. Fajot, de Mazerny. N'oublions pas la médaille d'or décernée à l'exposition agricole des Frères de Reims.

* * *

M. le docteur Bougard, de Bourbonne, fait imprimer en ce moment chez Dallet, à Langres, un ouvrage bien important pour la Haute-Marne : Le « Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658, » par Clément Macheret, curé d'Hortes. Ce sera pour le Bassigny un pendant au *Journal de Cocquault*, récemment publié par l'académie de Reims.

* * *

On annonce le mariage de M. le marquis de Louvois avec Mlle de Maulde. M. de la Salle, marquis de Louvois a été adopté par le dernier le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, pair de France, mort en 1844 sans enfants.

* * *

On découvre des particularités locales inédites qui ne manquent pas d'un certain intérêt ; il importe d'autant plus de les reproduire, que bien des souvenirs historiques ne sont pas restés dans la tradition des an-

ciennes familles du pays. Les Conventionnels, du reste, pour abolir toute trace du passé, ne rendirent-ils pas un décret d'après lequel on devait livrer aux flammes les vieilles archives ? Heureusement ce décret ne fut pas exécuté dans toute sa rigueur ; une partie des monuments écrits a été conservée et les données suivantes, échappées à ce vandalisme, ne seront peut-être pas inutiles aux monographes des villages de l'Aube, qui recueillent tous les faits de la génération précédente. Donc, le 13 juillet 1778, Alexandre Etienne Géhier, subdélégué de l'intendance de Champagne, et de messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, vu le procès-verbal de la délibération du conseil des notables de Trannes et la requête adressée par le syndic et les habitants à Louis Rouillé d'Orfeuil, écrivit à ce haut fonctionnaire qu'il était de sa connaissance particulière : que la nef de l'église, les murs du cimetière et surtout la maison curiale se trouvaient dans le dernier état de dégradation ; il ajoutait que, depuis plusieur années, on avoit été obligé d'étayer le presbytère avec des échaffaudages pour en empêcher la chute ; en conséquence, il estimait qu'il y avait lieu de nommer un expert pour examiner les réparations à faire et pour en dresser les plans et devis estimatifs.

Le subdélégué Alexandre-Etienne Gehier, conseiller du roi, avocat en la prévôté royale de Bar-sur-Aube, possédait à Vernonvilliers, canton de Soulaine, par moitié avec sa sœur Marie-Charlotte Gehier, veuve de l'écuyer Germain Fautrière, prévôt des maréchaux de France, cent neuf articles de terres en franc alleu que leur avait laissés, Jean Baptiste Gehier leur père, époux de Nicole Maizières, descendante de la noble famille Maizières-Véricourt dont le manoir subsiste encore avec sa porte cintrée, ses fenêtres géminées et ses vieux murs lézardés à l'extrémité occidentale de la rue dite d'Eclance ou d'Enfer. Il était, par ses fonctions, plus encore que par son titre de gentilhomme propriétaire forain de Vernonvilliers, l'un des personnages les plus influents de la région barsurauboise. D'après ses renseignements officiels, une ordonnance de l'intendant de Champagne chargea, le 17 juillet 1778, Nicolas Louis Maillot, sous-ingénieur des ponts et chaussées, de procéder à la visite des ouvrages à effectuer pour la réparation de l'église de Trannes et la reconstruction du presbytère. Le 11 novembre de la même année, il se transporta sur les lieux et convoqua, au son de la cloche, l'assemblée des notables. Louis du Val de Thâas, abbé de Beaulieu ; Nicolas Claude Bizet, curé de la paroisse ; le chevalier François Marcel, baron de Bossancourt, seigneur de Trannes ; Pierre Fleuri, syndic ; Claude Quinot, Charles Pâté, Claude Devoltz, Jean Gautrot, Charles Larmarange, Nicolas Huot, Pierre Champiat, Jean Souillard, Antoine Francenet, et autres notables, comparurent pour donner leur avis.

Il paraît qu'à la sollicitation des habitants, le curé de Trannes avait été imposé d'une manière exorbitante à propos des frais de construction du presbytère. « Lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Brienne, l'an passé, écrit-il le 19 octobre 1779 au subdélégué Gehier, vous avez

eu la bonté de me dire que vous vous chargiez de tout ce qui me regarde, auprés de monsieur l'intendant de Champagne, au sujet de la reconstruction de mon presbytère ; vous avez eu aussi la bonté, en écrivant à mademoiselle votre sœur, de lui marquer que vous feriez pour moi tout ce qui dépendrait de vous. En conséquence, j'ai l'avantage de vous exposer que Monsieur Maillot, ingénieur au département de Troyes, a été chargé par ordonnance de monsieur l'intendant d'en faire la visite ; il aurait l'intention, d'après la volonté de mes paroissiens, de m'attribuer bien des réparations dont je sais que je ne dois pas être tenu. Il est bon de vous faire observer que, depuis l'année 1733, que j'ai pris possession de ma cure, j'ai toujours entretenu la maison, des réparations tant à ma charge qu'à la charge des habitants ; dès ce temps-là, elle était fort caduque ; aujourd'hui elle ne se trouve pas susceptible de réparation ; il est absolument nécessaire de la reconstruire. Monsieur de Montrocher, prédécesseur de monsieur Maillot, a été chargé de faire pareilles visites dans nos cantons ; lorsqu'il s'agissait de reconstruction, il ne chargait les curés d'aucunes réparations, ni usufruitières, ni locatives. Les lois sont aujourd'hui les mêmes. Je ne crois pas hors de propos de vous faire observer que je suis chargé de deux autels séparés par la rivière d'Aube et que, par le pont le plus voisin, j'ai une grande demi-lieue et de mauvais chemins en hiver pour aller à mon annexe. C'est pourquoi une écurie me parait absolument nécessaire ; ce que M. Maillot n'a pas remarqué dans sa visite ; je vous prie instamment de vouloir bien lui écrire au sujet de ce que j'ai l'honneur de vous faire observer, et de lui faire souvenir que je ne suis point décimateur, mais seulement portionnaire, pour mes deux paroisses. Il est possible de me loger aussi bien qu'aucun de mes confrères et à moins de frais, vu qu'on tire les matériaux sur les lieux et que la paroisse de Jessains doit y contribuer pour un tiers ; ainsi j'espère que, par votre moyen, je ne paierai presque rien des réparations et que mes successeurs vous auront comme moi une obligation éternelle de la commodité et solidité de la maison curiale. J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse estime, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Les frais de réparation à la charge du curé de Trannes montaient à la somme de sept cent quatre-vingt trois livres ; ce chiffre relativement énorme explique les plaintes de l'abbé Nicolas-Claude Bizet. Le 18 janvier 1780, Alexandre Géhier, en adressant à l'intendant de Champagne le procès-verbal de visite que le sieur Maillot, sous-ingénieur au département de Troyes, avait rédigé le 12 octobre de l'année précédente, parla des grosses réparations nécessitées par le défaut d'entretien de la maison curiale ; son rapport ne fut sans doute pas suffisamment motivé au gré du prêtre de la paroisse ; car celui-ci, le 22 avril 1780, écrivit au subdélégué pour récriminer contre l'adjudication des travaux du presbytère ; il profita de l'occasion pour lui recommander le *placet* d'un maréchal, de Trannes, qui désirait obtenir l'entrée gratuite de son fils à l'école royale.

L'achèvement de la demeure presbytériale était à peine effectué, quand éclata la Révolution.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

J'ai vu à Bruxelles, nous écrit M. Varin, dans le grand vestibule du bel hôtel-de-ville de cette capitale, un tableau peint sur toile et de de grande dimension ; il représente la bataille et défaite de l'armée d'Attila dans les plaines de la Champagne en l'an 451. Ce tableau peint par un artiste belge, M. Joseph Coomans, a été, il y a 30 ans, reçu au Salon de Paris (1848 ou 1849) ; je l'ai revu avec plaisir; cette mêlée prodigieuse de combattants qui se heurtent avec rage, est bien rendue, et exprime l'énergie que commandait le sujet. Je regrette qu'il n'y ait pas une reproduction lithographiée ou photographiée de cette page de notre histoire locale et gauloise.

* * *

L'inauguration du nouvel Hôtel-Dieu de Château-Thierry (Aisne) a eu lieu le samedi 19 juillet.

Le préfet et tous les fonctionnaires assistaient à cette fête, ainsi que M. Turquet, député de l'Aisne, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et les chefs du service des établissements de bienfaisance du ministère de l'intérieur.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce nouvel hôpital, dont les plans ont été très remarqués au moment de l'Exposition universelle et qui est l'œuvre de M. Eugène Rouyer, architecte, né en 1822 à La Neuville-au-Pont près de Ste-Ménehould (Marne).

Adolphe Varin.

* * *

Un Louis XVII inconnu. — En feuilletant des liasses des Archives modernes administratives de la Marne contenant les rapports de police de la Restauration, nous avons trouvé un dossier relatif à un prétendu Louis XVII. L'aventurier mérite d'être signalé.

Le 27 mars 1821, M. de Bréville, sous-préfet de Vitry-le-François, écrivait à son préfet que la gendarmerie venait d'arrêter à la Chaussée un vagabond se disant Louis XVII. Le sous-préfet, en relatant ce fait, le présente comme un homme de petite taille, à la tournure militaire, disant avoir servi, mais il refusa tout d'abord de fournir aucun renseignement personnel. Seulement à peine incarcéré, il adressa des lettres à la duchesse de Berry, au duc d'Orléans, à la duchesse de Saint-Leu et au chef du Gouvernement français. On saisit sur lui une proclamation au peuple français, conçue dans les termes les plus violents contre Louis XVIII. Il s'empressa aussi d'écrire au général Braun, commandant de Landau, pour lui réclamer les arrérages de son dernier trimestre, en y joignant quittance datée du 11 août et signée : « Simon Loritz, capitaine, à la suite. »

L'interrogatoire permit, en y ajoutant les renseignements particuliers de l'administration, de reconstituer la biographie de ce bizarre prétendant (15 mai).

Il serait né le 31 avril 1756 à Paris et les révolutionnaires l'auraient fait enlever deux jours après, sans même qu'il fut baptisé ; il aurait été déposé à Landau devant la porte du sieur Loritz, musicien au régiment de Deux-Ponts, dans un berceau contenant mille louis, des bijoux ayant appartenu à la reine et autres objets précieux. Loritz l'adopta et lui donna son nom. Devenu aide de camp de Kellerman, il plaça l'enfant à l'école militaire de Liancourt d'où il passa successivement à celles de Saint-Cyr et de Fontainebleau pour sortir en 1806 comme sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie légère. Il servit pendant tout l'Empire ; devint capitaine au 8e de la même arme et fut décoré sur le champ de bataille de Leipsick. Le retour des Bourbons l'exaspéra ; il chercha à entrer dans un bataillon colonial et fut incorporé au dépôt du 62e à Blaye. Le premier à Bordeaux, il arbora la cocarde tricolore aux Cent-Jours et alla après Waterloo réjoindre son frère, François Loritz, officier en garnison à Dieppe. Alors commença une véritable vie de vagabondage. Loritz songea d'aller se battre dans l'Amérique du Sud, puis par haine pour la France, il parvint à se faire nommer capitaine à la suite dans l'armée bavaroise. C'est à Munich qu'il rédigea son manifeste au peuple français pour revendiquer la couronne. Il résida successivement dans plusieurs villes de nos départements de l'Est et se montra tellement exalté qu'à deux reprises il fut enfermé dans l'asile des aliénés de Nancy. Mis en liberté en 1820, il erra quelque temps en Alsace parlant hautement de son projet et prit enfin le chemin de Paris. C'est alors qu'il fut arrêté à La Chaussée. Le sous-préfet en transmettant ce résumé à son chef hiérarchique, insiste sur son exaltation, sur « sa férocité, » et il résume sa pensée par ces mots : « Si c'est un fou, c'est un fou à la manière de Louvel. C'est un fanatique qui n'attend qu'un vieux de La Montagne. »

Dans un interrogatoire plus détaillé, Loritz dit nettement qu'il fut enlevé par les agents de la Révolution qui, dès 1786 songeaient à détruire la monarchie en supprimant ainsi le Dauphin ; il y décrit l'un des objets contenus dans son berceau : un collier fait avec des cheveux du roi et de la reine, fermé par une agraffe d'or à leurs chiffres ; il le portait au cou, mais il lui fut volé, à Vérone, dans une malle en 1807. Il y raconte aussi qu'un jour rencontrant Louis XVIII dans sa voiture, place Louis XV, il porta la main à son chapeau, entraîné par le mouvement de la foule, mais s'arrêta : « Je portait, ajouta-t-il, un chapeau de feutre blanc que j'avais fait faire exprès pour venir à Paris.»

Le 22 mai, le sous-préfet insiste vivement sur le danger qu'il pourrait y avoir à laisser un pareil maniaque en liberté. Le directeur général de la police partagea complètement ses vues. Le tribunal de Vitry avait rendu dès le 24 avril, sur la demande de la famille, un jugement d'interdiction et l'administration décida que Loritz serait

pour la troisième fois renfermé à la Malgrange près Nancy, en recommandant une surveillance exceptionnellement sévère, reconnaissant qu'il y avait tout à craindre d'un maniaque aussi dangereux. (4 juin 1821). B.

* * *

Bonne note à relever dans le *Polybiblion* sur la signature B. de F. qui dissimule un des plus savants collectionneurs champenois : — « Bedigis (François-Nicolas), né à Servon (canton de Ville-sur-Tourbe), le 1er avril 1738, mort à Paris le 12 mars 1815. Son corps fut par suite de l'occupation de Paris par les armées alliées, cinq jours sans pouvoir être inhumé. Son portrait dessiné par C. L. Desrais a été gravé par Draper, in-folio. Il était professeur de l'Académie Royale d'écriture et juré expert des actes contestés en justice.

« Bedigis a publié : *L'Art d'écrire démontré par des principes approfondis*. Paris, Jean Bâtard, 1768, in-folio. — *Les agréments de l'écriture ou l'exposition du goût des Français sur l'art d'écrire*. Paris, 1770, in-folio. — *La fille philosophe*, conte moral, 1772, in-12. — *Discours lu à l'ouverture et séancep ublique de l'Académie royale d'écriture*, Paris, 1774, in-12.

« J'ai lu quelque part qu'un éloge de Bédigis a été fait après sa mort au bureau académique d'écriture.

« On peut consulter sur Bédigis l'*Almanach historique de la Marne*, 1861, par Guérard (article Servon) ; et la *Statistique historique du département de la Marne*, par le même. Bédigis relianit lui-même ses livres qu'il rognait avec un canif ; il les couvrait de parchemin et ornait ensuite la couverture de dessins à la plume qui sont très-réguliers et originaux. Ses livres portent sur la marge des annotations de sa main.

« Je possède un ouvrage en trois volumes qui porte son *ex-libris* et des notes de sa main : chacun des trois volumes est couvert en parchemin et orné de curieux dessins à la plume, remarquables aussi par son uniformité. L'un des dessins mériterait d'être reproduit comme curiosité bibliographique.

« La famille Bédigis existe encore en Champagne. Un prêtre de ce nom doit habiter Châlons. »

* * *

M. Depeyre, ancien garde des sceaux, vient de prononcer à Paris, dans une réunion populaire un discours très-applaudi dans lequel se trouve ce remarquable passage sur le bienheureux de la Salle et son Institut de Frères :

« Un jour, il y a deux siècles de cela, un prêtre de l'église de Reims,

dont le cœur débordait de tendresse pour les misères humaines, appela auprès de lui quelques jeunes gens dont il connaissait le dévouement et la charité. Voulez-vous, leur dit-il, vous consacrer avec moi à l'instruction gratuite des enfants du peuple ? Si vous consentez à me suivre, voici ce que je vous propose :

Vous quitterez, pour ne plus y revenir, le foyer domestique ; vous renoncerez à toutes les joies, à tous les plaisirs, à toutes les affections de ce monde ; vous vous dépouillerez, comme je l'ai fait moi-même, des biens que vous pouvez posséder, en les abandonnant à vos parents ou en les distribuant en aumônes ; vous entrerez ici pauvres et vous y demeurerez toujours pauvres ; vous abdiquerez jusqu'à votre nom de famille pour mieux marquer que vous ne vous appartenez plus ; vous revêtirez une robe de bure grossière qui excitera peut-être les railleries de la foule jusqu'à ce que la foule ait appris par vous à la connaître et à la respecter ; vous resterez à jamais les plus humbles serviteurs du peuple et vous consacrerez toute votre vie à aimer ses enfants et à les instruire. La pauvreté, l'obéissance, le renoncement, les humiliations, les sacrifices, voilà ce que je vous offre ; mais Dieu est au bout !

Les disciples s'inclinèrent devant la parole du maître ; l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes était fondé.

A peine l'abbé de la Salle avait-il commencé à Reims sa généreuse entreprise que le bruit s'en répandit au dehors. On disait des merveilles de ces nouvelles écoles, du dévouement des maîtres, de leur habileté, du succès de leurs méthodes, et bientôt un curé de Paris, le curé de Saint-Sulpice, suppliait l'abbé de la Salle de venir tenir dans sa paroisse ce qu'on appelait alors une école de charité.

Nous sommes ici, messieurs, sur le terrain des premières conquêtes de l'abbé de la Salle. Les premières écoles qu'il a fondées à Paris, vous pouvez voir d'ici où elles se trouvaient : l'une était dans la rue du Bac, l'autre dans la rue Saint-Placide, la troisième un peu plus loin, rue Princesse ; enfin, le premier noviciat qu'il a ouvert était à quelques pas de l'enceinte où nous sommes, aux premières maisons de Vaugirard. Et il semble que les hommages rendus ce soir à une mémoire vénérée empruntent quelque chose de plus aux souvenirs qui nous entourent.

A peine ces premières écoles étaient-elles fondées que les Frères eurent à soutenir une lutte redoutable.

Il y avait à Paris pour l'instruction primaire des maîtres d'école et des maîtres écrivains qui formaient une double corporation. Longtemps ils s'étaient fait la guerre, les maîtres écrivains prétendant que les maîtres d'école n'avaient pas le droit d'apprendre à écrire. Mais, dès que les Frères eurent ouvert leurs écoles, les vieilles hostilités cessèrent entre les deux corporations rivales, elles se réunirent pour expulser les nouveaux venus, et aussitôt commença contre l'abbé de la Salle une longue série de persécutions. Les maîtres d'écoles et les

maîtres écrivains avaient comme corporation toute une charte de privilèges, ils saisirent les tribunaux de leurs plaintes ; le Grand Chantre de l'église de Paris qui avait sur les écoles une juridiction spéciale, le Châtelet, le Parlement, furent plusieurs fois appelés à rendre des arrêts.

Comme les élèves affluaient de toute part chez les Frères, leurs adversaires disaient à ceux-ci : « Vous recevez dans vos écoles de charité des enfants dont les familles ne sont pas véritablement pauvres. » Cela voulait dire : Vous avez trop d'élèves !

Les adversaires ajoutaient : « Vous enseignez trop de choses aux enfants des pauvres, vous leur donnez des connaissances que leurs pères n'ont pas, et, ce que les pères ignorent, les enfants n'ont pas besoin de le savoir. » Cela voulait dire : Vous enseignez trop bien !

Et pour que vous ne doutiez pas de mes paroles, voici, messieurs, entre autres documents judiciaires, une sentence du Châtelet, du mois d'août 1704, qui condamne Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur de Sorbonne, se disant Supérieur des écoles chrétiennes, en cinquante livres d'amende, et qui lui enjoint « *de ne recevoir dans les escolles de charité que des enfants dont les pères sont véritablement pauvres, auxquels enfants il ne sera enseigné que des choses proportionnées à la qualité de leurs pères.* »

*

Châtillon-sur-Marne est une de ces petites villes dont le nom a jeté un grand éclat au Moyen-Age, en raison de la célébrité du nom de ses anciens seigneurs. La famille des seigneurs de Châtillon, remontant aux temps carlovingiens, a fourni à l'Eglise, à l'armée, à l'Etat, durant plusieurs siècles, des hommes distingués.

Plusieurs de ses membres ont été revêtus de charges et dignités des plus élevés ; l'épiscopat, la pourpre romaine ou plutôt le pontificat suprême, et les autres dignités ecclésiastiques ont été le partage des uns ; les titres de vidame, de chevalier, de capitaine, et même celui de connétable, ont été portés par d'autres ; enfin des alliances ont eu lieu avec des familles souveraines, qui ne jugeaient pas indigne d'elles de s'unir avec de simples possesseurs de fiefs, tenant honorablement un rang distingué dans la société de ce temps.

La châtellenie de Châtillon, ainsi que l'a dit un ancien chroniqueur, comprenait plus de 800 fiefs ; plus tard, une prévôté royale y fût établie ; ensuite un bailliage royal assez étendu, puisqu'il comprenait plus de soixante villages, bourgs et même plusieurs villes des environs.

Jusqu'à l'époque de la Révolution française de 1789, la ville de Châtillon jouissait donc d'une certaine célébrité, tant en raison de l'étendue de son bailliage que de la réputation de ses juges, procureurs et avocats, magistrats, officiers publics ou royaux ; des notaires et tabellions, et des différents employés fiscaux, seigneuriaux et autres.

Les marchands et artisans devaient aussi tirer profit de l'aisance de la magistrature et de la bourgeoisie qui l'entourait.

La Révolution avec ses mesures, les unes salutaires, les autres moins équitables, vint changer le sort de la prospérité de cette ville, en quelque sorte privilégiée, de trente à quarante titulaires d'offices, de judicature ou autres, qui y résidaient, il ne restait en fonctions qu'un simple juge de paix, son greffier, un ou deux huissiers, deux notaires et un receveur d'enregistrement.

La réputation et la position de ces anciens magistrats, de ces jurisconsultes, de ces fonctionnaires, ne pouvaient se soutenir longtemps. Les noms des Moreau, des Neveux, des Godinot, des Féval, Delacroix, Forzy, Héloin, Hocquet, Ledieu, Frontigny, Petit ; les Lemaître, Lesueur, Le Blanc, Haiquart ; les Langevin, Rousset, et tant d'autres ; plus tard encore, dans l'armée, les généraux Gaussart, Verrier, les capitaines Gaudron, Verrier, etc. ; dans l'Eglise, les vénérables abbés Legivre, Camiat et Bouquignaud, sans compter leurs prédécesseurs. Ces noms, disons-nous, quoique conservés avec un soin respectueux dans la mémoire des habitants de la cité, ne pouvaient plus refléter qu'un faible souvenir de la célébrité passée. C'était un regret pour ceux qui aiment à voir revivre et honorer les hommes utiles à leur pays, et à constater la marche et le progrès du labeur et de l'intelligence de chacun.

L'auteur de l'*Histoire de Vandières*, recherchant dans le passé glorieux de Châtillon des renseignements pour son ouvrage, rapporte une aphorisme ancien ainsi conçu : « Chastillon est moult noble chose, et des plus noble nom, etc., etc. (*Histoire de Vandières*, page 20). Il se demanda ensuite ce qu'il reste de cette splendeur, de cette ancienne célébrité, sinon des souvenirs un peu vagues.

Nous venons d'indiquer, pour l'époque qui nous précède, quelques-uns des noms dont s'honore le pays.

Aujourd'hui que ceux qui, comme nous, ont souci de conserver ce que le passé renferme de bon et d'honorable se rassurent ; qu'ils se réjouissent !

Le nom de Châtillon va retentir au loin, et aussi les grandes qualités de l'un de ses plus illustres enfants seront mieux connues, non-seulement dans le pays, mais dans la contrée et dans toute la nation française.

A l'appel éloquent et aux démarches actives de Mgr Langénieux, le culte rendu près de Rome au bienheureux Urbain II sera, nous l'espérons, rétabli dans la contrée qui a vu naître ce grand pape, tout Français de cœur et Châtillonnais par droit de naissance.

L'œuvre pour la statue monumentale qui va s'élever à côté des ruines de l'ancien château est en cours d'exécution : une première solennité l'apprendra sous peu à un public attentif à l'action du comité formé dans ce but.

Nous ne voulons pas anticiper sur les faits, ni entrer dans d'autres détails ; à d'autre reviendra ce soin.

Il ne paraît pas douteux que la ville de Châtillon ne se joigne avec empressement aux nombreux souscripteurs qui veulent consacrer, par un monument digne du sujet et remarquable par sa position, un souvenir durable du glorieux promoteur et du ferme appui des faits les plus importants de l'histoire du moyen-âge.

Il n'est pas croyons-nous, un habitant de cette ville et des localités environnantes qui ne veuille apporter son obole et son concours à une œuvre plus patriotique encore que religieuse, et qui, si Dieu le veut, déjà revêtue des plus hautes approbations, bénie par le Saint-Père, sera le présage d'une nouvelle prospérité pour le pays. LEGRAS.

(*Courrier de la Champagne*).

* * *

L'ÉGLISE DE MOURMELON-LE-GRAND, SA CHAIRE ET SON AUTEL. — L'église de Mourmelon-le-Grand est un des beaux monuments religieux du diocèse. Elle a été restaurée et agrandie du temps de l'Empire, avec autant de soin que de science par M. Poisel, architecte à Châlons-sur-Marne. Elle domine au loin par sa flèche aussi belle que hardie, et semble le point de ralliement de ces nombreuses phalanges de soldats qui s'exercent au noble et dur métier des armes.

Ceux qui l'ont visitée ont pu admirer la beauté de sa nef, la légèreté et l'élégance de ses colonnes. Dans l'ensemble rien ne heurte le regard, tout y est pur, correct. Les caractères généraux du style gothique du XIIIe siècle se retrouvent jusque dans les moindres ornements de cet édifice et le sentiment religieux vous saisit sous ce magnifique abri de la foi.

Dans cette délicieuse église qui s'embellit tous les jours par les soins de M. l'abbé Gérardin, dont la modestie n'a d'égal que son zèle éclairé, on s'arrête agréablement surpris devant une chaire monumentale, en pierre, placée entre deux colonnes. Avec son double escalier monolithe, ses sculptures variées, cette chaire apparaît comme une resurrection de ces merveilleux jubés, barrière admirable entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, que le vandalisme moderne a trop souvent fait disparaître.

On quitterait à regret ce bijou d'architecture, si les yeux ne se reposaient aussitôt sur un beau travail justement apprécié et faisant le plus grand honneur aux artistes qui l'ont exécuté, MM. Forgeot, de Bar-le-Duc. C'est le nouveau maître-autel érigé naguère et dont l'impérieuse nécessité se faisait sentir. Nous ne louerons pas cette merveille de bon goût et d'une grande richesse de sculpture. La blancheur de la pierre est si pure et si éclatante que l'œil le plus exercé s'y tromperait. On se croirait en face d'un monument en marbre de Carrare. Il faut le voir cet autel surmonté de ses trois flèches splendidement ouvragées. D'une proportion parfaitement harmonisée avec l'édi-

fice, elles sont reliées entre elles par une galerie à jour d'un effet ravissant. Les flèches de côté, moins élevées que leur sœur aînée du du milieu, abritent les statues des apôtres Pierre et Paul, colonnes de l'Eglise romaine. Le tombeau est orné de trois excellentes statuettes polychromées, celles de saint Laurent, patron de la paroisse, et des deux évêques qui sont venus apporter la foi dans nos contrées, saint Memmie et saint Remi. Deux anges debout aux extrémités, et soutenant chacun un candélabre à sept branches, complètent l'ornamentation et ajoutent encore à sa beauté. La porte du tabernacle, de cuivre doré, offre, en relief, la douce image du bon pasteur chargeant sur ses épaules la brebis égarée. Au-dessus de la grande exposition, chef-d'œuvre de hardiesse, qui domine le tabernacle, figurent les quatre Evangélistes avec leurs attributs. Ils forment une garde d'honneur au pied d'une statue du Sacré-Cœur de Jésus, qui, les mains étendues, invite les hommes à venir à lui.

Pour ne rien oublier, il est utile d'indiquer que les gradins sont une heureuse imitation de ceux de l'autel principal de Notre-Dame de Châlons. Leurs sculptures présentent avec une vérité saisissante la gerbe de blé et les pampres chargés de raisin, symbole de l'auguste sacrifice de l'Eucharistie.

Je ne saurais terminer sans avouer que les verrières du fond de l'abside m'ont paru peu dignes de la petite basilique du camp de Châlons. Elles donnent aussi une lumière trop diffuse. L'autel gagnerait singulièrement à être vu dans le jour mystérieux que laissent à nos anciens sanctuaires leurs vitraux, si riches de ton et si harmonieux d'ensemble. (*Journat de la Marne*).

*
* *

L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ « LA FRATERNELLE RÉMOISE. » — Dimanche a eu lieu l'excursion organisée par la Société philantropique *la Fraternelle*.

Trente membres, sous la direction de M. le docteur Doyen, sont partis à cinq heures du matin et se sont dirigés vers le mont de Berru, principal but de la promenade.

La conférence a commencé au sortir de Cernay. M. le docteur Doyen fit remarquer en cet endroit que la couche crayeuse se trouvait immédiatement sous la terre végétale, et qu'au fur et à mesure de l'élévation de l'altitude, les couches sableuses, ligniteuses, argileuses et marneuses se trouveraient successivement superposées. En effet, la conformation géologique des différents monticules a pu être examinée et les excursionnistes ont pu se rendre compte de la composition des tertains secondaires et tertiaires. Il a été facile de préciser par l'étude des couches et des teintes qu'elles possèdent les périodes marines, lacustres et encore marines pendant lesquelles le mont de Berru s'est trouvé submergé. Pendant la période lacustre, ce n'était qu'un îlot, et par suite de l'écoulement des eaux, il a formé un vaste plateau, recouvert ensuite par les eaux pendant la seconde période marine et enfin est arrivé a prendre la configuration actuelle.

Les ressources que l'industrie a pu tirer de l'exploitation de ces terrains crétacés, ligniteux, sableux et marneux ont été démontrées. Le phénomène de la combustion instantanée par la transformation des sulfures en sulfates a été expliqué d'une manière complète et les produits de cette combustion ont été examinés.

La pluie, qui a commencé à tomber vers neuf heures, n'a empêché ni l'excursion, ni la constatation. M. Doyen devait relier entre elles ces diverses constatations et les expliquer au mont Trio, point culminant du mont de Berru, l'un des plus beaux points de vue qui existent autour de Reims. La brume n'a permis aucune observation.

Les différents spécimens de la flore du bois de Berru ont été également étudiés dans leurs caractères et dans les ressources qu'ils offrent soit à l'agriculture, soit à la médecine.

M. Bostaux a fait remarquer aux excursionnistes un fossé assez profond, creusé vers 1550, d'après les ordres de MM. Godinot et de Pouilly, qui avaient l'intention d'y établir un réservoir d'eau pour l'alimentation de la ville de Reims.

L'essai fut, non pas infructueux, mais le résultat insuffisant, la quantité d'eau obtenue dans la saison pluvieuse ne s'élevant qu'à 280 ou 300 hectolitres par jour et se trouvant de beaucoup amoindrie pendant les grandes chaleurs.

Les excursionnistes sont ensuite descendus à Nogent. A la suite d'un frugal déjeuner, M. le docteur Doyen a résumé la conférence faite sur le terrain ; puis, passant à l'étude de l'époque antidiluvienne, il a rappelé les travaux de vulgarisation de M. Figuier et soumis des ossements d'animaux antédiluviens et ceux d'animaux de même espèce qui existent actuellement. Les proportions si différentes de ces deux races ont étonné l'auditoire. Des pétrifications de plantes et ligneux ont été soumises et entre autres un bel échantillon de lignite.

M. Bostaux a prix ensuite la parole et donné connaissance d'un travail très-remarquable qu'il a fait au point de vue des mœurs, des armes et des habitations de la race celtique.

En faisant faire des fouilles dans ses propriétés, M. X... a trouvé des fragments de poteries celtique, de haches en silex brut et en silex poli, de cailloux polis à l'exception d'une face plate qui ont dû servir à broyer le grain à une époque où l'on avait que des procédés fort primitifs.

Par l'étude des restes de ces habitations, M. Bostaux a pu reconstituer leur forme et leurs dimensions, décrire l'intérieur, expliquer même certains usages des premiers habitants de notre contrée.

Ce travail, fait par M. Bostaux, témoigne, de la part de son auteur, de la persévérance, une volonté de s'instruire et le désir de mettre à jour de nouvelles richesses. Il se propose de faire de nouvelles fouilles et a promis de tenir la Société au courant du résultat de ses recherches.

Cette excursion, qui n'a été qu'un essai, promet par le résultat obtenu, d'être suivie d'autres, dirigées sur d'autres points des environs de Reims, et qui seront aussi agréables et instructives que la première. (*Courrier de la Champagne*).

*
* *

En labourant chaque année, un champ qui lui appartient, situé à Rigny, canton de Marcilly-le-Hayer, lieu dit le chemin de la Fosse, près les Vignes-d'Enfer, M. Paulentru avait remarqué que le sol, à un certain endroit, résonnait et sonnait le creux. Cette année, il eut l'idée de fouiller à cet endroit, avec une bêche. Après avoir creusé à un mètre de profondeur, et enlevé 66 centimètres de terre labourable et 34 centimètres de craie, il découvrit une sorte de tombe, en forme de fosse entourée moitié de craie et moitié de pierres sèches. Au centre se trouvaient des débris d'ossements. Après avoir enlevé la terre qui les entourait, il dégagea deux os d'avant-bras minces, délicats et fluets, ayant une longueur de 12 à 13 centimètres.

A peine M. Paulentru eut-il palpé ces deux avant bras que trois bracelets (au total six) en cuivre vert de grisé, s'échappèrent de chaque avant-bras. Ces bracelets qui paraissent appartenir à l'époque mérovingienne, ont chacun 7 centimètres de longueur et 3 centimètres 50 millimètres de largeur. Il y a tout lieu de croire qu'ils ornaient des bras de femme. Sur le côté extérieur de chaque bracelet sont gravées douze séries de chacune six striures séparées les unes des autres par un trait placé à égale distance de chaque série. Les deux bracelets les plus éloignés de chaque poignet sont de forme arrondie, tandis que chaque bracelet le plus rapproché du poignet, est sensiblement équarri aux angles, pour contenir les deux autres. La dénomination de chemin de la Fosse, affectée à la portion du territoire de Rigny-la-Nonneuse, où a été faite la fouille en question, semble indiquer qu'un cimetière existait jadis en cet endroit.

*
* *

M. Dursus, fils de M. Dursus qui habite près de Sézanne et de Mlle Daru, vient de mourir à Paris ; lieutenant-colonel du 20e chasseurs et officier de la Légion-d'honneur, il allait passer au mois d'août à la tête d'un régiment. Il laisse deux sœurs, l'une mariée au vicomte de Villiers, membre du Conseil général de la Marne; l'autre, veuve du baron de l'Espée, préfet de la Loire, assassiné à Saint-Etienne dans une émeute peu après la Commune. Son corps a été transporté à Sézanne.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES

OPÉRATIONS ÉLECTORALES DU TIERS-ÉTAT

DANS LE BAILLIAGE DE VITRY-LE-FRANÇOIS POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789.

(Documents inédits tirés des Archives communales de Retiel.)

Le Bailliage de Vitry-le-François était l'un des plus considérables de la province de Champagne puisqu'il embrassait un territoire s'étendant de Rocroi dans les Ardennes à Saint-Dizier dans la Haute-Marne. L'origine de ce vaste ressort, ses bizarres morcellements, ses démembrements successifs, intéressent au plus haut point l'histoire judiciaire et administrative de la province ; mais il s'agit ici de retracer l'ensemble des opérations électorales qu'y provoqua la réunion des Etats généraux dans les derniers jours de son existence : ce fut en effet la dernière fois qu'il apparut comme division du royaume, quand s'ouvrit cette mémorable année de 1789.

Les grandes recherches de M. Léonce de Lavergne et de M. Alexis de Tocqueville sur cette période de notre histoire, les laborieuses études qu'y consacre actuellement M. Taine, ont surtout pour base les pièces originales. L'appel de ces savants a provoqué de toute part la publication de pièces inédites concernant les préliminaires, le mouvement et les suites de la révolution. En 1869, M. Henri Paris mit au jour les cahiers du Bailliage de Reims, en les accompagnant d'une introduction historique et des notes les plus curieuses [1] ; — en 1872, parut à Laon un recueil analogue pour le Bailliage de Vermandois, contenant les procès-verbaux, doléances, cahiers et documents divers, publiés par la Société Académique de cette ville et annotés par M. Edouard Fleury [2]. Le Bailliage de Vitry mérite une semblable publication, dont les éléments épars sont d'autant plus difficiles à réunir que son étendue était des plus considérables : où retrouver par exemple les cahiers rédigés par ses 660 paroisses rurales et par ses onze villes dans leurs as-

1 *Les Cahiers du Bailliage de Reims aux Etats-Généraux de 1789*, par Henri Paris, avocat. In-8°, Reims, Dubois, 1869.

2. Un fort volume in-8° de 495 pages. Laon, Impr. H. de Coquet, 1872.

semblées primaires? M. Hérelle[1] indique aux Archives de Vitry la présence de 150 procès-verbaux seulement, relatifs aux réunions du bailliage particulier de Vitry, mais où sont déposés les cahiers de doléances des communautés comprises dans les bailliages secondaires de Sainte-Ménehould, Epernay, Saint-Dizier et Fismes? Comment reconstituer la liste des députés élus en des pays si éloignés les uns des autres? Leurs noms ont été souvent défigurés et leurs titres omis, graves irrégularités que les pièces originales pourraient seules rectifier. Enfin, quel intérêt n'offrirait pas un tableau d'ensemble résumant les vœux émis dans le dernier village, portés à l'assemblée secondaire, ratifiés à Vitry, et transmis à Versailles par les élus des trois ordres. Ces élus eux-mêmes ne sont pas suffisamment étudiés : nous savons qu'ils furent Messieurs David *de Ballidart*, syndic de la noblesse à Vitry, et le comte *de Failly*, demeurant au château des Conardins près Epernay, pour l'ordre de la Noblesse ; pour le Clergé, Messire *Nicolas Dumont*[2], curé de Villers-devant-le-Thour (Ardennes), et Messire *Jacques-Antoine Brouillet*, curé d'Avize (Marne) ; et enfin pour le Tiers-Etat, *Dubois de Crancé*, ancien mousquetaire et seigneur de Balham (Ardennes) ; *Pierre-François Barbier*, lieutenant général de Vitry, *Remy Lesure*, lieutenant au siége de Sainte-Ménehould, et *Poulain de Boulancourt*, maître de forges près Mézières. Ces huit personnages, élus à trois degrés par une vaste région, porteurs des vœux d'une partie de la Champagne, sont presque des inconnus dans nos biographies locales ; et cependant leurs antécédents, leur rôle, leurs actes pour-

1 M. Hérelle a bien voulu m'indiquer, dans une lettre du 23 juin 1878, les pièces des Archives de Vitry qui se rapportent aux élections de 1789 : ces pièces originales et authentiques se composent des procès-verbaux et des cahiers des trois ordres ; les papiers de M. de Torcy s'y trouvent. — La *Revue de Champagne* (juillet 1879, p. 59) annonce que M. Hérelle vient de publier, chez l'éditeur Champion, les *Documents inédits sur les Etats généraux de* 1482 *à* 1789, *tirés des Archives de Vitry-le-François*. Cet ouvrage répond au vœu exprimé plus haut, et sa publication intéressera vivement l'histoire politique et judiciaire, si longtemps inexplorée, de l'antique bailliage : rien n'est plus curieux que ces textes et plus instructif que leur analyse.

2. Ce curé, docteur en théologie de l'Université de Reims, était né dans cette ville le 21 février 1732, et obtint sa paroisse en 1761. Il acquit une grande popularité dans le clergé des campagnes, due suivant les notes manuscrites de M. Lacatte-Joltrois à l'opposition qu'il fit à l'archevêque de Reims. — Il fut élu simultanément dans les bailliages de Reims et de Vitry, mais opta pour ce dernier dont dépendait sa paroisse. Il prêta serment à la Constitution civile du Clergé le 3 janvier 1791. Il mourut à Reims le 21 juillet 1806, après avoir quitté sa cure en 1794.

raient éclaircir bien des détails de l'histoire de cette époque si mouvementée et si ardente. Cette grande époque on ne l'approfondira, on ne l'appréciera équitablement qu'en la faisant revivre par ses documents originaux.

Il faut citer, comme sources imprimées, quelques pages de l'*Histoire de Vitry*, par l'abbé Boitelle [1], de l'*Histoire de Sainte-Ménéhould*, par M. Buirette [2], des *Recherches sur la Champagne* par M. de Torcy [3]; et surtout les *Archives Parlementaires* de MM. Mavidal et Laurent [4], qui ont publié les listes des comparants et les cahiers des trois Ordres du Baillage de Vitry. Les récits que ces auteurs ont consacrés aux élections de 1789 et les textes qu'ils ont mis au jour forment la base du travail, qu'il faudrait poursuivre maintenant dans les archives de chaque localité. Comme contingent des plus précieux, les chercheurs devront consulter les registres des municipalités, où se retrouvent, avec leurs détails authentiques, et pour ainsi dire avec leur physionomie propre, les comptes-rendus des opérations électorales. Un exemple en fera saisir l'intérêt et pourra provoquer partout des recherches analogues: voici les documents contenus dans le registre des Délibérations du Conseil de Rethel en 1789 [5].

Ce registre contient les procès-verbaux de quatre séances relatives aux Etats généraux; les trois premiers ont surtout un intérêt local, le quatrième au contraire renferme une pièce du plus haut intérêt, offrant un résumé succinct des réunions de Sainte-Menéhould et de Vitry, et qui, à raison de cette importance historique, mérite d'être intégralement réproduit.

I

Le 18 Février 1789, le Conseil est convoqué pour solliciter du gouvernement une députation spéciale de Rethélois aux Etats généraux; un mémoire fort intéressant est rédigé dans ce but, et il est décidé que le maire sera député à Paris pour en assurer la réussite. — Les Lettres de convocation voulaient

1. In-12, Châlons 1841, p. 215 à 218.
2. In-8°, Sainte-Menéhould, 1837, année 1789, p. 525 à 528.
3. In-8°, Troyes, 1832, p. 407 à 486.
4. In-4°, Paris, volume paru en 1870, p. 195 à 234 et p. 714 à 720.
5. *Archives communales de Rethel*, à l'Hôtel-de-Ville. Délibérations du Conseil, 35e registre allant du 19 Février 1784 au 1er Mars 1790. — Pièces sur les Elections du folio 81 au folio 88.

en effet que le Clergé et la Noblesse du Rethélois se rendissent à Vitry directement, et le Tiers-Etat à Sainte-Ménehould d'abord et à Vitry ensuite : la décision royale fut maintenue, mais le bailliage entier obtint une double députation.

II

Le 27 Février suivant, le Bureau délibère sur la convocation de la réunion primaire : ce jour même, Moulin, huissier à Ste-Menéhould, avait apporté aux officiers municipaux une assignation, par un exploit de son ministère, d'avoir à procéder aux différentes opérations préliminaires à la tenue des Etats, et de comparaître, le 10 mars suivant, au bailliage secondaire de Sainte-Menéhould. L'huissier avait remis les pièces officielles : Lettres du roi du 24 janvier 1789 avec le Règlement y joint, Ordonnance du Bailli de Sainte-Menéhould ; en outre, il avait laissé « *des projets de délibérations des corporations, des projets de procès-verbaux d'assemblée du tiers état, des notions pour servir d'instruction pour les cahiers des villes, bourgs et communautés.* » — Il est décidé que toutes les formalités seront remplies et l'assemblée générale des habitants de Rethel convoquée pour la rédaction des doléances et le choix des mandataires.

III

Le 7 Mars suivant, assemblée générale de la commune convoquée tant au son de la cloche que par des avertissements particuliers; elle se compose de 78 personnes présidées par le Maire assisté des échevins, du Subdélégué de l'Intendant, et du Procureur syndic, — Les principaux comparants sont les officiers du Bailliage et de l'Election, les avocats, les médecins, chirurgiens, apothicaires, huissiers, négociants, fabricants et bourgeois ; puis viennent les délégués des différentes corporations et communautés : boulangers, chapeliers, aubergistes, brasseurs, cordiers, cordonniers, couvreurs, jardiniers, maréchaux, tailleurs, tisserands, teinturiers, laboureurs, etc.[1] — Aussitôt que lecture fut donnée des pièces officielles, neuf commissaires furent désignés pour rédiger *le cahier de doléances, plaintes et remontrances;* ils vaquèrent à ce travail pendant deux jours et le firent signer ensuite par tous les assistants :

1. En 1790, la population de Rethel était de 5288 habitants. Les *corporations des gens de métiers* y étaient fort nombreuses et bien organisées.

il n'y eut de réserves que de la part des officiers du seigneur, le duc de Valentinois, pour lors possesseur du duché de Mazarin. — On élut ensuite à la pluralité des suffrages cinq mandataires pour porter le cahier à Sainte-Menéhould ; ce furent MM. Biarnois, maire, Le Roy, négociant, Vuillemet, avocat, Bournel, avocat, Bataille Grégoire, marchand, et Billaudel l'aîné, bourgeois. L'assemblée donna à ces députés « pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume, et le bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté. » Les six élus acceptèrent ladite commission et promirent de s'en acquitter fidèlement.

IV

Trois semaines après, les députés rendirent leurs comptes en ces termes à leurs concitoyens :

« *Conseil général dans lequel Monsieur Biarnois maire a rendu compte de la députation à Sainte-Menéhould, et de là à Vitry bailliage principal, pour la nomination des députés à Versailles pour la tenue des Etats généraux ; et de la dépense que cette députation avoit occasionnée.* »

Du Mardi 31 Mars 1789 les trois heure de relevée, le Conseil général de l'hôtel-de-ville convoqué en la manière accoutumée

. . . . . .

M. Biarnois maire a dit :

« Messieurs, nous vous avons priés de vous assembler pour vous rendre compte de la députation dont nous avons été chargés.

Nous avons été nommés par la commune de cette ville MM. Vuillemet, Bournel, Le Roy, Billaudel, Bataille et moi pour être ses représentans à l'assemblée du Bailliage de Ste Menhould, en execution de la lettre du Roy pour la Convocation des Etats généraux en datte du 24 Janvier dernier. Une indisposition survenue à M. Vuillemet l'a empêchée à remplir sa mission, les Cinq autres se sont rendus à Ste Ménéhould, l'assemblée générale ayant été convoquée le Mardi 10. Après la verification des pouvoirs de tous les Députés, il a été question de procéder à la réduction en un seul de tous les cahiers des différentes communautés formant le ressort du Bailliage,

mais le nombre des Députés qui se montoient à plus de 700 ne permettant pas de travailler en commun, M. le Président de l'assemblée a proposé de former sept Bureaux, et en même temps pour rendre le travail plus uniforme et mieux ordonné, il a été convenu que chaque bureau seroit composé à peu près du même nombre de paroisses prises dans un même canton, et dont les demandes seroient supposées avoir le même interest ; les sept arrondissements proposés ont été *Ste Ménéhould*, *Rethel*, *Vouzy*, *Mézières*, *Rocroy*, *Buzancy* et *Chateau-Porcien*. J'ai été nommé Président du Bureau de Rethel qui s'est trouvé composé d'environ quarante paroisses des plus voisines, en sorte que la plus grande partie des demandes portées dans les cahiers se trouvoient renfermées dans celui de la ville qui a servi de baze à notre travail. Les Bureaux ayant fini leur réduction, trois commissaires de chaque Bureau se rendirent chez M. le Président de l'assemblée à l'effet de réduire en un seul le cahier de chaque bureau ; cette seconde opération fut un peu plus difficille que la première, les interest se trouvant plus divisés, et quelque fois même opposés ; par exemple, Ste Ménéhould et Rocroy demandoient l'impôt territorial en nature, qui étoit rejetté par les autres Bureaux ; heureusement que toutes les propositions ont été décidées à la pluralité.

Le Règlement annexé à la lettre de convocation portoit que dans le Bailliage secondaire le nombre des Députés seroit réduit au quart, et que ce quart seulement se rendroit à l'assemblée du Bailliage principal ; avant de procéder à l'élection de ces Députés, on observa que chaque bureau étant formé des paroisses d'un même arrondissement, les Députés qui le composoient étaient sensés se connoître tous, et qu'il convenoit de laisser à chaque bureau le choix de ses Députés, en le proportionant au nombre des paroisses dont chaque Bureau étoit composé ; on observa de plus que les villes ayant de plus grands intérest à défendre que les communautés de campagne, il étoit juste que toute leur députation fut comprise dans le quart choisi pour être envoyé au Bailliage principal. Le Bureau de Rethel nomma 20 Députés et nous avons été tous les cinq de ce nombre. La députation totale du Baillage de Ste Ménéhould au Baillage de Vitry étoit de 179 Députés[1].

M. le Président convoqua l'assemblée généralle pour enten-

1. On trouve dans les *Archives Parlementaires*, *loco citato*, la liste des 176 députés du Bailliage de Ste-Menéhould, mais leurs noms sont en partie étrangement défigurés.

dre la lecture du cahier qui fut approuvé unanimement et signé de tous les Députés ; chaque paroisse y trouva ses demandes et ses interests conservés ; les deux objets les plus importans pour la ville de Rethel étoient la conservation ou l'indemnité de son privilége relativement au sel et l'établissement d'un siege présidial. L'article concernant le privilège du sel qui se trouvoit commun à toutes les paroisses du Duché est entierement copié sur le cahier de la ville ; l'établissement de Baillages Présidiaux par arrondissements de deux cent paroisses a été généralement demandé, et la petition particulière de notre Bureau a été que la ville de Rethel soit le siège des nouveaux Baillages demandés.

L'assemblée généralle des trois ordres s'est réunie à Vitry le 16 et après avoir entendu le discours de MM. les Présidents qui ont été tres applaudis, et qui tous tendoient à inspirer aux trois ordres l'union et la concorde, chaque ordre a procédé en son particulier à la vérification des pouvoirs de ses députés. Le lendemain on a prêté le serment et il a été célebrée une messe du St Esprit à laquelle les trois ordres réunis ont assistés. A l'issüe de la messe, le Tiers Etat s'étant retiré particuliérement, on annonça MM. les Députés de l'ordre de la Noblesse qui ayant M. le grand Bailly a leur teste vinrent déclarer que leur ordre renonçoit à tous privilèges pécuniaires et qu'il s'engageoit à contribuer en proportion de ses faculté aux charges de l'Etat [1]. Peu d'instants après, MM. du Clergé sont venus annoncer l'abandon de leur priviléges pécuniaires. le tiers état sensible comme il devoit l'être à ces preuves non équivoques du dévoüement et du patriotisme des deux premiers ordres de l'Etat a applaudi avec enthousiasme. Un grand nombre des Députés ont reconduits le plus loin possible MM. du clergé et de la noblesse et sur l'instant il a été délibéré qu'il seroit fait une députation à ces deux ordres pour lui exprimer la reconnoissance du tiers état, et lui témoigner combien il est touché de l'affection qu'ils viennent de lui montrer ; cette députation fut présidée par M. le lieutenant général du Baillage de Vitry, Président de l'Assemblée : enfin le tiers état retiré dans sa chambre, on nomma 12 commissaires pour travailler à la réduc-

2. Les *Recherches* de M. de Torcy, p. 416, contiennent un récit et des procès-verbaux qui peuvent servir de contrôle à la relation du maire de Rethel. Ce dernier dit que la Noblesse rendit la première une visite au Tiers, le procès-verbal de la Noblesse porte que ce fut au contraire le Tiers qui la visita le premier.

tion en un seul des cahiers des cinq Baillages de *Vitry*, *Ste Menehould*, *Epernay*, *St Diziers* et *Fismes*. J'ai été nommé commissaire pour le Baillage de Ste Menéhould avec MM. Le Sure lieutenant général, Crancé de Balham, et Davanne de Buzancy ; étant passé dans un Bureau particulier avec MM. les Députés des autres baillages, nous avons essayés de travailler à la réduction, mais après avoir entendu la lecture des cinq cahiers nous avons trouvés les demandes qui y étoient portées pour la plus grande partie très différentes et souvent même contradictoires ; d'ailleurs MM. les Commissaires tenant beaucoup à la rédaction et au style de leurs cahiers et aucuns ne voulant faire le sacrifice de leurs phrases nous avons reconnus l'impossibilité de faire un ouvrage qui eut de la liaison, de l'ordre et de la clarté ; aussi le cahier informe que nous avons présentés à l'assemblée rempli d'idées incohérentes et de contradictions a excité des reclamations généralles. Différents membres firent des motions touttes tendantes à la réformation du cahier, en proposant des moyens d'y procéder, mais la crainte de retenir plus longtemps les Députés des campagnes, dont la dépense étoit extrèmement onéreuse aux communautés, et le désir que l'assemblée avoit de faire cesser les réclamations des Députés des différents baillages qui annonçoient ne pouvoir rien changer aux termes de leurs cahiers, ont fait prendre une détermination plus simple, et il a été décidé à la pluralité que les cinq cahiers des cinq baillages seroient transcripts à la suite les uns des autres et qu'ils seroient signés par les commissaires, qu'il seroit pris acte de cette délibération dans le procès verbal qui seroit pareillement signé de MM. les commissaires, ce qui a été executé ; il est vrai que par cet arrangement le veu du reglement n'a pas été rempli, mais aussi chaque Baillage est assuré de voir ses demandes portées à l'assemblée des états sans avoir été dénaturées [1].

1. Ce récit du maire de Rethel est confirmé par le procès-verbal de la séance du 20 mars 1789 rapporté à la page 465 des *Recherches* de M. de Torcy. Il demeure certain qu'on ne put fondre en un seul les cahiers des cinq bailliages. Toutefois les *Archives Parlementaires* ont donné (p. 211) le *Cahier général du Tiers état de Vitry*, d'après un manuscrit des *Archives Nationales*, portant la date du 30 mars 1789. A dix jours d'intervalle, après le départ des députés venus de loin, s'est-on ainsi déjugé plus facilement, ou bien a-t-il fallu bon gré mal gré obtempérer à la règle d'un cahier unique par bailliage? C'est là un problème que l'examen approfondi des papiers originaux pourrait seul élucider. Au surplus, dans ce document les vœux de Vitry, d'Epernay et de Sainte-Ménéhould sont énoncés séparément lorsqu'il y a divergence entre eux. Voir p. 257, le volume de M. Hérelle, qui explique ce point.

On procéda ensuite à la nomination des Scrutateurs qui devoient vérifier les scrutins, et à la nomination des députés : le choix tomba sur MM. *Le Sure* lieutenant général du Baillage de Ste Menéhould, *Crancé* seigneur de Balham, *Barbier* lieutsnant général du Baillage de Vitry, et *Poulain de Boutancourt* maître de la forge des Mazures.

Voici, MM., le compte que nous avons à vous rendre de notre députation, nous croyons avoir remplis l'objet de notre mission en conservant les intérests que vous nous aviez confiés, et en faisant insérer dans le cahier général les demandes qui vous étoient particulières ; il eut peut être été flatteur pour la ville d'avoir un député aux Etats, mais vous ne pouviez pas l'espérer, et cette seconde députation vous eut occasionné une dépense considérable ; celle que vous venez de faire est déjà forte, mais elle étoit indispensable. Il avoit été arrêté entre nous qu'il ne seroit rien passé aux députés mais que voiageant tous ensemble, je serois chargé de la Dépense, je l'ai faite de la manière la plus œconomique, elle se monte à 479 livres 18 sols pour les frais de poste et de voitures et à 510 livres 6 sols pour les dépenses d'auberge, au total à 990 livres 4 sols dont j'ai fait l'avance. »

Sur quoi, ouï le precureur sindic, a été délibéré que MM. les Députés sont remercié des peines et soins qu'ils se sont donnez pour les interests de la ville et que mandement sera tiré au profit de M. le Maire pour le rembourser des avances qu'il a eu la bonté de faire. »

Tels sont, analysés ou reproduits dans leur texte, les documents que recèlent sur les élections de 1789 des registres municipaux longtemps inexplorés ou méconnus. De semblables et plus complets renseignements se trouveraient aux archives communales de Sainte-Menéhould, de Saint-Dizier, d'Epernay, d'Ay, de Fismes, de Mézières [1], de Rocroi, de Charleville, de

1. Voir l'*Inventaire des Archives de Mézières*, par Ed. Senémaud, in-4°, Mézières, 1873. — Série AA. 23. (Actes constitutifs et politiques de la commune). Voici les principales mentions reproduites dans l'analyse : Procès-verbal de l'assemblée du corps de ville relativement à l'élection des députés chargés de présenter le cahier de la communauté à l'assemblée de Ste-Menehould ; sont nommés : Nicolas-Sebastien Renotte, Pierre-Louis Prudhomme, Jean-Augustin Lescuyer et Jean-Louis Duvignault. — Lettre adressée aux maire et échevins par les députés de la ville ci-dessus nommés, relative : à leur arrivée en bonne santé à Ste-Menehould le Dimanche ; à leurs visites le Lundi ; à l'ouverture de l'assemblée le Mardi à 8 h. du matin, ladite assemblée présidée par M. Le Sure, lieutenant général, qui s'y est fort

Château-Porcien, et de tant d'autres bourgs et villages du ressort de Vitry. Au point de vue juridique, agricole, social et politique, une vaste enquête, embrassant l'examen de ces vœux individuels ou collectifs, donnerait un précieux contingent aux matériaux de notre histoire ; on parle beaucoup de 1789, de ses réformes et de ses tentatives, de ses résultats et de ses bienfaits ; que ne gagnerait-on en impartialité pour les juger, si toutes les manifestations de cette mémorable époque étaient connues et approfondies? En dégageant les idées de progrès qui se manifestèrent alors des utopies qui s'y mêlèrent plus tard, on saurait mieux ce que voulut la France dans une révolution qui n'eût dû enfanter aucun crime ; en appréciant dans les détails ce qui s'est fait de généreux en ces jours d'enthousiasme et d'espérance, on apprendrait à ne point maudire le passé et à ne point haïr le présent, mais à les reconcilier l'un par l'autre. C'est donc vers un but d'apaisement et de patriotisme que tend la noble et utile curiosité de l'histoire.

HENRI JADART.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 25 Juin 1879.

distingué par ses opérations et autres beaux discours, qui a fait la clôture de cette même assemblée composée de 700 ou 800 personnes, députés de 350 communautés sans qu'il en manquât une, à l'exception de Charleville et son territoire. (Cette ville, arguant de son ancien titre de terre souveraine, refusa de comparaître aux élections, « mais, ajoute le récit des députés de Mézières, ses députés seront remplacés pour l'assemblée de Vitry par une nomination que feront ici les Bureaux. ») La lettre poursuit en donnant des détails qu'il serait intéressant de relier à ceux que donne le maire de Rethel.

Il faudrait continuer partout des recherches analogues à celles de M. Hérelle, en s'inspirant de la hauteur de ses vues et des commentaires qui accompagnent ces documents, les plus vivants de nos annales.

LA DÉCADE HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES

On connaît l'important manuscrit ainsi intitulé et qui présente une si grande importance pour l'histoire de la ville et du diocèse de Langres. La Bibliothèque nationale possède l'original de la main du savant P. Vignier et une copie contemporaine : le premier est d'une lecture très-difficile à cause de la finesse de l'écriture de l'auteur ; la seconde, à cause de la mauvaise transcription d'un copiste évidemment assez ignorant. La *Revue* a déjà donné quelques chapitres de la Décade relatifs à des doyennés ruraux du diocèse de Langres. Nous voudrions continuer cette publication au moins pour sa partie la plus intéressante. Nous donnons cette fois les chapitres Ier et III du premier livre, relatant seulement l'intitulé du second qui n'offre réellement pas une importance suffisante : plus le chapitre XXVIII du livre second. Si les lecteurs de la *Revue* paraissent partager notre opinion, nous continuerons ce travail.

M. Jolibois a publié en 1849 une table détaillée des chroniques du Père Jacques Vignier. H.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA VILLE, DE L'ÉVESCHÉ, DU DUCHÉ ET DE L'ARCHIDIACONNÉ DE LANGRES, ET DU PAYS ET ARCHIDIACONNÉ DE BASSIGNY

LIVRE Ier

De la grande antiquité et puissance de la ville et principauté de Langres

CHAPITRE 1er

De la situation, des limites, de l'estendue et des divers peuples de l'ancienne république et principauté de Langres, et si elle a esté de la Celtique ou de la Belgique.

La terre estant cette immense mère du sein de laquelle tous les hommes sont sortis, non tout à coup comme un essaim d'abeilles de sa ruche, mais par succession de temps et de générations, et les peuples estant ceux qui ont eslevés sur elle les

maisons et basty les villes qui s'y voyent ; entreprenant comme je fais l'histoire d'une des premières, l'ordre de nature et d'ancienneté m'oblige d'en représenter la situation et les bornes avant de parler de ses habitans et des villes qui sont leur ouvrage.

Pour commencer nous dirons avec le grand géographe Ptolomée en son IIe livre, chapitre 4, que le pays des peuples appelés anciennement Lingons et selon luy Langons prend au regard du ciel du 26° au 27° de longitude comme l'on parle en termes d'astrologue et de géographe et qu'il s'étend entre le 46e et le 48e de latitude d'élévation polaire, dans un climat assez tempéré, bien que les endroits montueux ne soient ordinairement plus froids que cette élévation ne requiert, et que les plaines, notamment celle qui prend de Dijon jusqu'à la Saône en souffrent parfois des chaleurs qui devraient estre de la Provence ou de l'Italie.

Les limites de l'ancienne république ou principauté de Langres n'ont point donné jusqu'où le panégyrique de Thomassin la fait aller, scavoir jusqu'à Montbéliard et bien avant dans la Lorraine. C'est en parler en orateur ou en poëte, et non pas en historien. Elles estoient sans doute les mesmes que celles de sa juridiction ecclésiastique d'à présent, celle-cy ayant esté formée sur le modèle de celle-là, comme c'est arrivé en tous les autres diocèses qui sont de vieille institution, hors par aventure quelque petite altération du costé des diocèses de Bezançon, de Châlon et d'Autun. Ainsi généralement on peut dire que ses terres ont esté et sont encore bornées de la rivière de Saône du costé du levant, celle d'Ousche vers le midy, du Serain tournant à l'occident, tirant peu après un demi cercle depuis Tonnerre et Ligny près d'Auxerre jusqu'à la source de la Meuse passant par dessous quantité de rivières pour achever l'enceinte.

Les diocèses confinans sont du costé de la Saône, celuy de Bezançon, celuy de Chalon avec partie de celuy d'Autun, lequel avance d'un costé jusqu'à la Seine et de l'autre est repoussé au-delà de l'Armençon et du Serain qui font l'une et l'autre une lizière à celui d'Auxerre, d'où il cotoie ceux de Sens, de Troyes et de Chaalons pour venir s'apparier à celuy de Toul duquel il est plus parallèle que d'aucun autre, le même estant leur canal commun en quelque endroit.

La longueur est de plus de 30 lieues à le prendre depuis Saint Jean de Losnne jusque au delà de Bar-sur-Aube et la

largeur en croisant n'est guère moindre, tirant une ligne en travers depuis Chablis jusqu'à Champlitte ou à Dampierre-sur-Salon, ce qui ne fait pas un petit espace. Il y avait autrefois dix ou douze petits peuples ou pays moindres compris en ceste étendue, auxquels se rapportent les archidiaconnés et doyennés ruraux qui composent le diocèse ; nous avons la connaissance de la pluspart, nous nommerons les autres par conjecture.

Le premier a esté appelé en latin Territorium suburbanum Lingonense, puis à la rigueur autrement le doyenné de Langres, commençant depuis le pied de la montagne où est la ville jusqu'à la rivière d'Aujou, et que l'on pourrait fort bien nommer la montagne de Langres au regard et par la comparaison de laquelle ce qui est au bas du costé du levant et du nord est appelé le Moge et le Bassigny.

Le Moge faisait le second pays, comme il est le second doyenné, entre lequel et la continue de la montagne est la ville, commandant au haut et au bas et se faisant voir de tous les costés à l'un et à l'autre.

Je ne crois pas que les cinq doyennés de l'archidiaconé de Dijon aient fait autrefois chascun pays et peuple à part. Mais je tiens pour certain que celuy de Fonvent et celuy de Champlitte, celuy de Vese et partie de Montsaujolnois ont composé l'ancien comté d'Alloar ou des Alloiriens qui notoirement a esté de grande estendue comme nous le justifierons.

Le Dijonnois et le comté d'Ousche me semblent n'avoir fait qu'un pays bien que Dijon ne soit pas du temps du premier César.

Ce que l'on nomme le doyenné de Saint-Seine a esté le comté de Mémons, lorsque ce comté subsistait.

Le Tonnerrois a toujours esté grand et je ne doute point que d'ancienneté il n'ait esté compris avec ce qui est de son particulier doyenné, ceux de Saint Jean et de Saint Vimmer ; mai j'ay opinion que grande partie de celuy de Molesme a appartenu avec Laussine et Montbard au pays de Lassois, et le reste au Duchénois, quelques uns de ses villages, comme Ampilly et autres estans encore aujord'huy surnommés en Duchénois.

Je tiens donc que le Duchénois ou Duniois, en latin Dusmissus ou Dusmissum, diffèrent des Mandubiens contre l'avis du sieur Samson, a été tout entier ou en partie de l'ancienne do-

mination de Langres et qu'il comprenait Grancey qui n'est pas loin de Duesme et tout ce qui en approche. Mais par un accomodement s'estant fait une division de ce petit estat et ce qui approchait plus près de Langres lui est demeuré sous le titre de doyenné de Grancey ; une autre partie ayant esté donnée ou laissée à l'évesché d'Autun sous lequel elle fait aujourd'huy un doyenné ou ministère comme on parle en ce diocèse, et porte le nom de Duesme. Le reste est demeuré uni au doyenné de Molesme.

Le pays Lassois ou Laussois est si vieux que son nom est presque usé. Il se faut bien garder de le confondre avec le pays d'Auxois qui appartient à Autun, celui-cy ayant esté formé de la fameuse Alexia ou Alise, et leur ayant tiré son origine ou de Latiscum, ancienne ville ruinée près de Poithiers, ou de Laussium, autrefois cité semblablement démolie, au-dessus de Molesme ; il comprend sous le titre d'archidiaconé deux doyennés : celuy de Chastillon et celuy de Bar-sur-Seine. Mais je montre ailleurs qu'il estoit avant la juridiction ecclésiastique des appartenances des Ambarrois et qu'il y pouvait faire un pays subalterne, comprenant oultre le doyenné de Chastillon et partie du baillage de la Montagne quelques paroisses de celles qui sont présentement du doyenné de Molesme qui est sous l'archidiaconné du Tonnerrois.

Le doyenné et comté de Bar-sur-Seine faisoient partie des anciens Ambarrois mentionnés dans César et dans Tite-Live, comme nous le prouverons en leur histoire.

Le Barrois langrois est un archidiaconné fort grand ayant sous soy deux doyennés dont l'un qui est celui de Bar-sur-Aube faisait anciennement partie avec celuy de Bar-sur-Seine des Ambarrois desquels il était pays subalterne, érigé depuis en comté. L'autre intitulé doyenné de Chaumont a, ce me semble, d'ancienneté mesme appartenu plustost au Bassigny qu'aux Ambarrois, faisant toutefois sous luy contrée particulière, et ayant en quelque siècle porté le titre de comté de Bologne, ce que nous éclaircirons autre part.

L'archidiaconé de Bassigny n'a fait autrefois qu'un pays qui semble avoir esté duché, ou qui du moins a esté un très grand comté enfermant en cloz quantité de chasteaux célèbres, et ayant esté pour la commodité des archidiacres divisé en deux doyennés surnommés de Pierrefaite et l'autre ayant retenu le surnom de Bassigny.

Voilà les 12 pays particuliers, *pagi* en latin aux termes mesmes de César aussi bien que de nos chroniqueurs, compris sous le mot général de Lingons et faisant comme douze membres de l'ancienne république ou principauté de Langres. Ainsi autrefois estoit divisée la Toscane en douze contrées qui avaient chacune leur petit roy ou prince. Ainsi les Helvétiens ou vieux Suisses partagèrent leur estat en douze bourgades ramassées en quatre cantons, nommés *pagi* par César, chacune ayant sous soy 400 villages. Ainsi eurent les Eduens ou Autunois sous eux mesme nombre de pays et de petits peuples d'une partie desquels César fait mention.

Ce qu'estant déclaré, reste à vider le débat que quelques uns ont eslevé pour scavoir à quelle des provinces de la Celtique ou de la Belgique Langres et son ressort appartenaient. Pline et Ptolomée et après eux Aimoin, Yves de Chartres, André du Chesne et autres logent les Langrois entre les Belges par une mauvaise application des limites. Mais le reste des autheurs les fait partie des Celtes ou vrais Gaulois, sur quoy je trouve si peu de difficultés que je m'estonne que de si grands hommes se soient partagés là dessus, et que le sieur Gaultherot pour les accorder ait fait tenir le pays de la Belgique et de la Celtique.

Langres a toujours esté et est encore de la province Lyonnaise qui est tellement celtique qu'elle luy a communiqué son nom. César partageant en son livre les Gaules par luy conquises en trois, pose la Belgique entre la rivière de Marne prise non à sa source, mais du lieu où elle commence à devenir navigable, la rivière de Seine considérée depuis la Marne jusqu'à la mer et le bord du Rhin, rapportant le haut de ces trois fleuves à la Celtique, en y faisant mesme entrer Bezançon avec la province Sequanoise et la Suisse, ce que Beotius, un des scavants géographes de nos temps a fort bien remarqué. Auguste reformant la division de César n'a point changé les limites, mais seulement estendu jusqu'à la Loire que son prédécesseur avait reserré entre les Pyrénées et la Garonne, retranchant de ce costé quelque chose de la Celtique par luy nommée Lyonnaise. Strabon également historien et géographe s'est attaché au règlement de ces deux provinces, comme a fait également Ammien Marcelin, Ausone et l'autheur ancien de la notice des cités des Gaules, en attribuant chaque ville capitale à son quartier, met très bien Langres avec Autun dans la première Lyonnaise sous Lyon qu'Antonin et Théodore en leurs

itinéraires qualifient de capitale de la Celtique. Et certes il n'y a point d'apparence du contraire, n'y ayant dans la Belgique que deux métropoles, Reims et Trèves, sous pas une desquelles Langres n'a jamais esté.

Ce qui a trompé quelques autheurs, c'est qu'ils ont pris les rivières de Seine et de Marne selon tout leur cours pour bornes de la Belgique contre le sens et l'intention des empereurs qui ont fait un partage des Gaules conforme aux anciennes divisions.

Pour ce qui est de décider si Langres et son diocèse est ou a toujours esté de la Bourgogne ou de la Champagne, cela dépend de diverses distinctions qu'il n'est pas à propos de faire icy. Seulement je diray que présentement Langres, Mussy, Chaumont, Bar-sur-Aube et le Tonnerrois et tout le Bassigny à la réserve de quelques places qui y sont enclavées, appartiennent au gouvernement de Champagne et que le reste est du gouvernement de Bourgogne.

CHAPITRE II.

Qualités du territoir Langrois et des rivières qui en sortent.

CHAPITRE III

De l'origine et de la noblesse tant du peuple Langrois que de la ville capitale et s'il faut reconnaître un roy Longo pour son fondateur.

La noblesse d'une république ou d'une ville consiste en son antiquité et son autorité. Cette antiquité se connaît par l'éloignement et l'obscurité de son origine, par la vieillesse de ses bâtiments et par les autres marques d'un grand âge ; l'autorité vient de sa puissance, de ses alliances ou de ce que nous dirons plus bas.

L'origine du peuple de la ville de Langre est de si vieille date, qu'il n'y a livre ni tradition qui nous en puissent donner aucun renseignement assuré. L'auteur du sacré texte de la Genèse faisant venir toutes les nations de la terre des trois fils de Noé, et nos interprètes tirant les Européens de Japhet le puisné, connu par les profanes eux-mêmes sous le nom de Japetion, donnent par conjecture à Gomer, fils aîné de Japhet, la découverte des premières habitations de l'Italie et des Gaules. Ce que l'on a ajouté jusqu'après pour venir à la fondation de nos anciennes cités d'Autun, de Sens, de Paris, de Reims, de Langres et des autres n'est que fable.

Le prétendu livre de Berose, chaldéen, intitulé *De floratione*,

est l'abrégé des chroniques données au public par Jean Annius de Viterbe sur la fin du xve siècle par les curieux de vieilles histoires avec tant d'applaudissement et de bon accueil qu'ils le tinrent pour le plus rare trésor des bibliothèques et pour un présent du ciel. Les Italiens, les Flamans, les Anglais, les François et les Espagnols y rencontrèrent ce qu'ils cherchaient de leur origine ; ils s'attachèrent à toutes ses paroles comme à des articles de foy divine, en voyant des choses conformes à nos livres de la Genèse ; or le commentateur Annius assurant qu'il luy avait esté mis en mains avec celui de Manithon et 3 ou 4 autres livres d'autheurs grecs par un vénérable personnage qui venait d'Arménie, il ne vint en la pensée d'aucun d'eux de le supçonner de faux. Néanmoins l'ardeur avec laquelle on avait d'abord reçu cet ouvrage s'estant refroidie et les doctes de toutes les nations de l'Europe l'ayant mis à examen avec celuy de Manethon et des autres allégués par le seul Annius de Viterbe, le jugement de la plupart fut que tous ces livres estoient supposés, que leur texte et leurs commentaires venaient de la mesme fabrique, qu'Annius seul en estait l'autheur et l'inventeur, estant tous en effet chaldéens, égyptiens et grecs de mesme langue et de mesme style ; que le latin du commentateur qui suit les noms des peuples et des villes principales dont parlent Ptolémée et Diodore et autres avaient forgé des noms de roys auxquels ils avaient attribué leur fondation. Ce qui est évident en quelques uns, particulièrement en Lugdus que l'on fait avoir esté le XIIIe roy des Gaules et fondateur de Lyon, 1680 ans après le déluge, bien qu'il soit certain par la véritable histoire que la ville de Lyon n'ait esté fondée qu'au temps d'Auguste par Lucius Munatius, Plancus et nommée du mot gaulois *Dun* qui signifie une montagne ou un rocher et de son prénom *Lucii dunum* et par abregé *Ludunum* et enfin *Lugdunum*. On confronta encore les fragments du vieux et véritable Berose rapportés par Joseph, il se trouva que le nouveau n'en avait pas un trait et qu'il estoit de mesme en quelques points essentiels où il parle de Sémiramis contraire à l'ancien : outre que l'on jugea peu croyable que Berose et Manethon eussent fait les annales d'autre nation que de la leur et spécialement de nations si éloignées. Si bien que les Italiens, entr'autres Scaliger, furent des premiers à les condamner. Varcerius en fit mesme imprimer à Rome une espèce de censure. Les Allemans traitèrent Annius d'imposteur. Toutefois Lagius, Aventinus, soutinrent sa réputation. Melchior

Comnes, évesque de Canarie, et Augustinus, archevesque de Tarragone, le descrivent en Espagne : ce dernier, le plus curieux et le plus scavant critique des Espagnols, ayant appris en Italie de ceux qui avaient connu cet Annius que c'estoit un fourbe qui sous ombre de chercher de véritables antiquités en contrefaisait ; qu'il composait des inscriptions grotesques, des mots inconnus à tout autre qu'à luy qu'il faisait graver sur des pierres et sur du marbre et les allait mettre en terre parmi les champs, puis les faisait déterrer et se vantait d'estre le seul qui les put expliquer, ayant, à ce qu'il disait, la parfaite connaissance de l'ancien langage étrusque ou toscan. Français, Anglais et Flamands furent partagés. Louis Vives, l'un des scavants de son siècle, Genebrand, non moins docte que luy et autres parmy nous, se désabusèrent et en désabusèrent d'autre ; celui-cy ne parlant jamais en sa chronographie de Berose, de Mestastheves, et du Manethon d'Annius que comme d'ouvrages supposés. Mais il y en eut d'autres. Belleforest, Corvozer, Taillepied et grand nombre de semblable qui non seulement leur donnèrent créance, mais qui les défendirent. Certains anglais et des autheurs des Pays-Bas en embellirent leurs ouvrages, tandisque Junius et autres hollandais les décrièrent. Enfin presque tous les scavants de notre siècle qui ont escrit depuis l'an 1600, histoire, chronologie ou géographie, ont renvoyé telle monnaie au billon, ayant estimé en contes de rois fabuleux et serait ridicule aujourd'huy qui les voudrait ranger parmi ceux des histoires approuvées.

Ce qu'estant establi un peu au long par raison, je me déclare maintenant contre l'opinion populaire introduite à Langres depuis que frère Jean La Vigne, jacobin, les deux Roussats, Jean et Valérian, les deux Facenostre, l'oncle et le neveu, et quelques autres scavants langrois se trouvant flattés par le Berose d'Annius et par tous ceux qui l'avaient approuvé, ont adopté Longho, sixiesme roy des Gaules, fils de Bardus le père, inventeur de la musique et père de Bardus le jeune, pour père et fondateur de leur ville. Ensuite de quoy s'estant fait un avant-poste dans Langres avec un corps de garde et ravelin du costé du nord en l'an 16.. (*sic*), les magistrats de la ville firent représenter sur le frontispice l'effigie d'un roy à l'antique avec des trophées autour de luy, consacrant par cette figure le roy Longho. Cette agréable feinte trouve un appui en ce que l'ancienne porte qui est plus intérieure du costé de la ville et est le reste d'un double arc de triomphe, avait le nom

de Longe-porte, n'est point, par la raison que le sieur Gautherot allègue, fondée sur une vieille inscription qu'il dit signifier la porte de Longo, *Longoni porta*, mais parce que cette vieille arcade triomphale estait autrefois merveilleusement haute, l'estant encore beaucoup, quoique diminuée de moitié par la maçonnerie qu'on a faite déposer. Aussi ailleurs justifierons-nous par titre de plus de 300 ans qu'elle s'est appelée d'ancienneté *Longa porta* et non pas *Longoni porta*, ne s'estant jamais parlé du roy Longo avant Jean Annius de Viterbe.

Il n'y a pas plus de fondement à reconnaître le prince Batsiennus d'où l'on tire le mot de Bassigny pour père des Langrois que Longo pour roy, ou Trebala que Jean Thomassin en son panégyrique de la fin de l'antiquité de Langres a volé à ceux de Trèves pour nous l'attribuer, de mesme qu'une partie de leur territoire et de leur domaine.

Ce n'est donc pas de ces fabuleux princes, qui jamais ne furent, qu'il faut tirer l'antiquité de Langres; outre qu'il fallait chicaner sur les mots, j'aurais à opposer que le texte de Berose ne dit rien de cette fondation, mais seulement que du temps d'Armatrite, 9e roy de Babylone, Longho régna parmi les Celtes, sur quoy Annius ajoute qu'il fut grand père et fondateur de Lombard, nommé en latin Longobardi comme issu de Bardus et de Longo, sans rien dire de Langres. Mais Le Maire, Belleforest, des Rues, Claude Champier, fils de Symphorien, Bergier et autres ont cru avoir beau sujet de tirer de ce Longo l'origine de la ville de Langres, de mesme qu'ils ont encore fait sortir Montbar en France et Montbardon en Italie de l'un ou de l'autre Bardus, desquels il aurait esté plus naturel de faire venir Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, de quoi je m'estonne que pas un d'eux ne se soit avisé.

C'est de l'obscurité mesme de la fondation de Langres que je tire son ancienneté comme la longueur de certains fleuves de l'ignorance de leurs sources, c'est de la peuplade qui sortit de son sein dès le 11e siècle de la naissance de Rome, dont nous parlerons plus bas ; c'est de ses beaux restes qui s'y voyent et qui parlent quasy et ses arcs triomphaux, et ces débris de vieux temples, et ses sépultures antiques, et ses médailles, et ses pavés de marqueterie, et ses colonnes et ses chapitaux à porter idéoles et mille autres semblables marques d'une infaillible antiquité et rare magnificence.

(*A suivre*).

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR

Ecoles

Au XIIe siècle Villemaur avait une école qui relevait de l'archevêché de Sens, et une charte que l'on peut dater de l'an 1169 à 1176 nous apprend que le préchantre de l'église cathédrale de Sens avait la qualité d'écolâtre et comprenait Villemaur parmi les localités soumises à sa juridiction [1]. Le maître d'école avait en 1787 cent cinquante livres de gages [2].

INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Doyenné, Cure, Chapitre

L'église de Villemaur est sous le vocable de Notre-Dame et la fête se célèbre le jour de l'Assomption.

Cette église était le chef-lieu d'un doyenné de l'ancien diocèse et de l'archidiaconné de Troyes [3]. Le titulaire de ce doyenné était appelé *doyen de la chrétienté* de Villemaur. C'était un délégué de l'évêque et ses fonctions étaient en conséquence amovibles. Dès avant l'an 1221 il y a un doyen de la chrétienté appelé Etienne [4]. On le trouve encore avec cette même qualité en 1224, et après lui, Robert, en 1244 [5], Jean, en 1260 et 1266 [6].

Il y avait en outre le *doyen du chapitre* de Villemaur, dont l'office, à la différence de celui de doyen de la chrétienté, était inamovible, car il était attaché à la possession d'un bénéfice ; il remplissait les fonctions de curé, en sorte que la cure était à la présentation du chapitre [7].

Dans l'église il y avait deux chapelles *ad majus altare* à la nomination du chapitre. La chapelle de Saint-Jean était à la nomination de l'évêque de Troyes [8].

* Voir page 91, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, II, 211.
2. Arch. dép. Aube, C. 1994.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Pouillé du diocèse de Troyes*.
4. Lalore, *Cartulaire de St-Loup*, p. 260.
5. H. d'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 733.
6. Arch. dép. Yonne, Fonds Dilo, liasse 1. (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
7. H. d'Arbois de Jubainville, *Pouillé etc.*, n° 139.
8. Eodem loco, n° 118.

Le revenu ordinaire de la fabrique s'élevait, en 1716, à 170 livres par an, y compris le produit des fondations. Elle prélevait sur cette somme 25 livres, 6 sols, pour les services que le doyen et le chantre du chapitre acquittaient à sa décharge.

Le chapitre de Villemaur est d'institution ancienne, car dès 1176 nous voyons la mention d'un doyen du chapitre nommé Renaud [1]; il est encore cité en 1179 [2] et en 1205 [3].

Le doyen, le chantre et les prébendes, étaient à la nomination de l'évêque suivant le pouillé du diocèse de Troyes de l'an 1407 [4].

Outre ces deux dignitaires il y avait un *chambrier*; l'office de *diacre* et celui de *marguillier* étaient de plein droit à la nomination du chapitre [5].

En outre de la cure de Villemaur le chapitre présentait aux cures de Messon, Paisy, St-Liébault (Estissac) et Thuisy, sa succursale [6].

La moitié des dîmes de Villemaur appartenait au chapitre dès l'an 1716, par suite de la cession qui lui en avait été faite antérieure et par le prieuré de St-Flavit, propriétaire de l'autre moitié [7].

Le chantre, dès l'an 1428, percevait les coutumes de Pouilly (commune de Troyes) dues en froment le jour des morts [8].

En 1656 plusieurs habitants se plaignirent de ce que le service divin, curial et canonial, n'était plus fait comme par le passé. Le doyen et le chantre, « *seuls résidans*, » répondirent qu'à la vérité le chapitre était de neuf chanoines et d'un curé, lors de sa fondation, mais qu'il n'y avait plus, avec eux, que trois ou quatre chanoines, pourvus de prébendes et non résidants, leurs menses capitulaires ayant été diminuées à cause des logements de troupes que le pays avait dû supporter et du passage des troupes lorraines, irlandaises et autres, qui s'arrêtaient sans ordre dans les localités où il leur plaisait, et pre-

1. Arch, dép. Yonne, Fonds Dilo, liasse 1. (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
2. Lalore, *Cartulaire de St-Loup*, p. 93.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champague*. Catalog. n° 644.
4. N° 117.
5. Arch. dép. Aube, G. 965.
6. Pouillé de 1407, n°s 128, 131 et 137.
7. Arch. dép. Aube, G. 965.
8. H. d'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 1463.

naient le meilleur des revenus des chanoines, comme à Plantis, Savières, Messon et autres localités voisines, en sorte que les chanoines n'avaient pas perçu de revenus depuis sept ou huit ans. Aussi en l'année 1650, sur la demande des habitants et sur les injonctions de l'évêque, le doyen avait dû rester à Villemaur, afin que le pays ne fût pas privé de pasteur.

En 1713, il n'y avait toujours de résidants que le doyen et le chantre. Ils remplissaient alternativement chacun pour une semaine les fonctions de curé, et étaient continuellement en hostilités, en sorte que l'un détruisait ce que l'autre avait fait. En 1716, le doyen demeurait à Troyes où il était vicaire de l'église de Saint-Jean, fonction qui devait lui donner plus de satisfactions morales et matérielles ; le chantre, curé alternatif avec lui, demeurait seul à Villemaur.

Depuis longtemps la cure avait été réunie au chapitre par suite de la diminution des revenus, et le doyen et le chantre étaient dès lors les seuls titulaires [1]. En présence de cet état de choses, l'évêque de Troyes, par décret du 30 avril 1716, supprima la chantrerie et les prébendes et réunit les revenus du chapitre au doyenné-cure [2].

Suivant M. Chèvre de la Charmotte, un incendie qui éclata le 21 mai 1613 détruisit notamment la maison du chapitre et ses archives [3].

Prieuré de Saint-Flavit

Le prieuré de Saint-Flavit de Villemaur dépendait de l'abbaye de Montier-la-Celle. Sa fondation est bien antérieure à l'an 1154, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

Suivant Desguerrois [4], Saint-Flavit ayant été enterré en son oratoire ses reliques furent transportées dans la suite au château de Villemaur où aurait été construite une église érigée en prieuré. Ces reliques étaient, de son temps, conservées dans une chasse de bois.

Vers le milieu du XIIe siècle, le seigneur de Villemaur, comme cela arrivait souvent alors, s'empara des biens du prieuré et les donna à des chanoines séculiers. En 1154, Hilduin, seigneur, et sa mère Hélia, touchés de repentir, probablement sur les remontrances de l'évêque de Troyes, abandonnè-

1. Arch. dép. Aube, G. 965.
2. Arch. dép. Aube, G. 51 et 965.
3. Bib. de Troyes. ms. 2254, p. 15.
4. Sainteté chrétienne, fol. 139, v.

rent les droits qu'ils avaient usurpés pour la collation des prébendes. Les chanoines, reconnaissant également leurs torts, consentirent à restituer les prébendes qu'ils avaient indûment reçues moyennant qu'on leur en laissât la jouissance leur vie durant. Ces injustes détenteurs des prébendes étaient : Manassès, archidiacre ; Manassès de Pougy, Thibaut, Itier, Milon de Chanloth, Rahaud, Herbert le Roux.

L'évêque Henri en s'adressant à Pierre de Celle, abbé de Montier-la-Celle, parle ainsi de l'église de Saint-Flavit : « Hanc [ecclesiam] siquidem monasterium tuum *antiquitus* jure possiderat [1]. »

En 1178, Mathieu, évêque de Troyes, sur la demande de Girard, abbé de Montier-la-Celle et de l'avis et du consentement de Manassès de Villemaur, archidiacre, décida pour terminer un différend que le curé de Villemaur devrait célébrer la messe en l'église de Saint-Flavit pour les soldats du château, leurs femmes et leurs serviteurs, comme les chapelains de ce prieuré, et que les oblations et legs mobiliers faits à l'église de Saint-Flavit seraient partagés par moitié entre les religieux et le curé [2]. Faut il conclure de ce qui précède que l'église de Saint-Flavit était située dans l'enceinte du château ? Aucun document ne confirme cette hypothèse. Une pièce de l'an 1661 nous apprend seulement que l'église du prieuré était située dans un enclos tenant d'un bout aux murs de la ville et d'un autre bout à une ruelle et à une cour communes [3]. Enfin, il résulte d'un document de l'année 1563 que cet enclos était appelé de toute ancienneté *le cloître* [4]. M. Chèvre de la Charmotte dit que de son temps (fin du XVIIIe siècle) l'église de Saint-Flavit existait encore, mais qu'il n'y avait plus de traces de la maison prieurale ; elle avait été réparée vers 1732 [5].

Ce prieuré avait anciennement la totalité des dîmes de Villemaur, mais il en céda la moitié au chapitre [6] antérieurement à 1497 [7]. Vers le XIIe siècle il levait déjà la moitié de la taille des

1. Gallia christiana. XII, Instr. p. 269 : Troyes, n° XXXIV.
2. Invent. général des titres de Montier-la-Celle, I. f° 77, n° 88. (Arch. dép. Aube, 7, H. 1).
3. Arch. dép. Aube, Inventaire général des titres de Montier-la-Celle, T. II, folio 110, pièce n° 12.
4. Loc. cit. II, fol. 109, n° 8.
5. *Loc. cit.* II, fol. 113, n° 48.
6. Arch. dép. Aube, G. 965.
7. Inv. de Montier-la-Celle, cité, II, fol. 110, n° 13.

habitants de Saint-Flavit, village voisin de Villemaur; il y avait alors un prieur, deux moines et un convers [1].

Dès l'an 1178 (v. st.) le comte de Champagne avait donné au prieuré tout ce qu'il possédait à Surançon (commune de Villemoiron), et nous voyons qu'en 1563 le prieur en était seigneur en droit de haute, moyenne et basse justice [2]; mais à la date de 1760 il n'en avait que la moitié et l'autre appartenait à l'abbé de Montier-la-Celle [3].

Enfin, la seigneurie de Bellevillotte, (commune de Bourdenay), était la propriété du prieuré de Saint-Flavit dès 1473 [4].

Ce prieuré suivit le sort de l'abbaye dont il dépendait et un brevet royal du 10 août 1777 autorisa sa réunion au Grand-Séminaire de Troyes [5].

Hopital

L'hopital consistait en une petite maison tenant d'un bout aux murs de la ville et d'autre bout à la grande rue, ainsi qu'il résulte d'une estimation faite au XVIe siècle et dans laquelle il est prisé 60 livres tournois [6]. Brûlé par cas fortuit à la fin du XVIe siècle [7], il fut réuni aux hopitaux de Troyes [8] en vertu de l'édit de 1672 [9]. Il y avait un administrateur qui était à la nomination des habitants de Villemaur [10].

Maladrerie

La maladrerie était sous l'invocation de Sainte-Madeleine. Le 27 juin 1673, Charles de Bucy, ci-devant homme de chambre de feu le chancelier Séguier, qui avait été nommé administrateur de la maladrerie le 12 mars 1658 par le cardinal Antoine Barberini, grand-aumônier de France, en fit la remise à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, pour y être réunie en exécution de l'édit de décembre 1672 [11]. Suivant M. Chèvre de la Charmotte elle aurait été réunie aux hopitaux de Troyes par édit de mars 1693 [12].

1. *Eodem loco*, II, fol. 109, n° 1.
2. Arch. dép. Aube. G, 965.
3. Invent. Montier-la-Celle, II. fol. 289, n° 1 et fol. 109, n° 8.
4. *Eodem loco*, II, fol. 109, n° 4.
5. Courtalon, *Top. hist.* II, 313.
6. Arch. dép. Aube, G. 965.
7. Arch. dép. Aube, 7. E. 10 (Lettres de 1598 concernant les foires).
8. Pouillé, p. 308.
9. Courtalon. *Top. hist.* III. 179.
10. Arch. dép. Aube, G. 965.
11. Arch. Nat. S. 4909.
12. Bib. de Troyes, ms. 2254, p. 61.

Eglise

S'il faut en croire M. Chèvre de la Charmotte un incendie de l'an 1446 brûla l'église, dont il ne resta que les gros murs. Elle fut reconstruite avec les aumônes des fidèles, mais elle ne se trouva en état d'être dédiée qu'en 1519, ce qui fut fait par Guillaume Parvi, évêque de Troyes, le 14 du mois de juin. Les verrières étaient dues aux libéralités de plusieurs particuliers. On y voit encore les armoiries des Largentier, dont un Nicolas, seigneur de Nogent-sur-Aube et Magnicourt, fut contrôleur à Villemaur [1].

Suivant le même auteur, au-dessus de la croisée était un petit clocher, en forme de dôme, couvert en plomb artistement travaillé. Il fut renversé par un orage en 1572, puis relevé et réparé de nouveau en 1636 et 1669. A cette époque on transporta les cloches dans la tour pour mettre fin à de ruineuses réparations [2]. Néanmoins le petit clocher ne fut pas encore supprimé. En 1697 un architecte et un charpentier furent chargés de constater les réparations que réclamait l'église ; ils déclarent que le grand clocher attenant à l'église est à moitié découvert ; que le petit clocher menace de tomber. Les réparations furent adjugés en 1698, mais on supprima le petit clocher comme étant inutile [3].

En 1772 les habitants remontrent à l'intendant que l'église menace ruine ; que le chœur n'est pas assez grand pour célébrer les offices et qu'il est nécessaire de supprimer la cloison de la sacristie et de reculer le maître-autel jusqu'au mur du levant. Le tabernacle, en bois, est vermoulu ; la couverture du clocher est en mauvais état [4]. Le 29 mai de l'année suivante le sieur Lechangeur, architecte du feu roi de Pologne, chargé par l'intendant de visiter l'église, établit les réparations à faire au chœur et à la nef ; mais le 11 juin 1774 le syndic lui écrivit que les habitants n'ayant d'autre ressource que la coupe d'un bois, insuffisante pour les dépenses prévues, renonçaient à remettre l'église en état [5].

Si l'église offre peu d'intérêt, au point de vue architectural, à cause des nombreux incendies dont elle fut victime, on n'en saurait dire autant du mobilier qu'elle renferme,

1. Bib. de Troyes, ms. 2254, pp. 45-47.
2. Idem, p. 48.
3. Arch. dép. Aube. (C. 1995 ou 1996).
4. Arch. dép. Aube, C. 1995.
5. Arch. dép. Aube, C. 1996.

Outre une chasse en cuivre émaillé du XIIIe siècle environ, un superbe reliquaire en argent du XVIe, et un autre en vermeil paraissant être de la même époque, que l'on voit dans la sacristie, il y a au milieu du chœur un lutrin en bois sculpté, de forme triangulaire, aussi du XVIe siècle, surmonté d'un aigle posé sur un demi-globe et tenant dans ses serres un serpent expirant.

On peut remarquer aussi une jolie Vierge en pierre, de la Renaissance, placée sur le couronnement du lambris qui couvre les murs du chœur.

Mais la chose la plus remarquable est, sans contredit, le jubé en bois sculpté qui ferme l'entrée du chœur ; œuvre d'un très grand intérêt pour l'histoire de la sculpture sur bois au XVIe siècle, digne de rivaliser avec les plus belles productions de cette époque si féconde en travaux d'art. Il se compose d'une tribune soutenue par une balustrade qui est à claire-voie à partir d'un mètre environ du sol et dont les moindres parties sont couvertes d'ornements du meilleur goût. Au milieu de cette balustrade une porte à deux battants donne entrée dans le chœur. La partie située derrière la chaire du curé s'ouvre à hauteur de la main, en sorte que le pasteur peut adresser directement la parole à ses ouailles sans quitter sa place. Quant à la tribune, elle est ornée d'une suite de panneaux sculptés, au nombre de onze sur chaque face, et en outre d'un à chaque extrémité. Chacun de ces panneaux représente une scène de la vie de la Sainte-Vierge à laquelle l'église de Villemaur est dédiée. « Les sujets ont un relief considérable ; chacun d'eux est surmonté d'un dais formé de trois parties saillantes, avec le dessous en coquille, porté sur un arc trilobé soutenu par deux colonnes torses, écaillées, rubanées, et supportées elles-mêmes par des culs-de-lampe à feuillages variés. Au-dessus des arcades on voit des oiseaux dont le corps est terminé en queues de serpents enlacés, puis en feuillages roulés. La retombée des arcades se termine aussi par des culs-de-lampe ornés de figures de docteurs, d'anges et d'animaux, supportant des colonnettes fuselées en balustre, surmontées de figures d'oiseaux et de monstres ailés [1]. »

La plupart des objets d'art dont nous venons de parler ont été reproduits par l'habile crayon de M. Fichot, dans le Portefeuille archéologique du département de l'Aube.

1. Arnaud, *Voyage archéologique dans le départ. de l'Aube*, p. 210.

Nous avons un inventaire des richesses mobilières de l'église de Villemaur datant du dix-huitième siècle ; il a été fait en 1716 par M. Vinot, archiprêtre de la cathédrale de Troyes, délégué par l'évêque pour procéder à une enquête sur les motifs qui pouvaient déterminer la suppression de la chantrerie et des prébendes du chapitre et leur réunion à la cure. Il n'est pas sans intérêt de voir comment ce digne ecclésiastique en a consigné la description. Il a remarqué entre autres choses :

Au-dessus du rétable du maître-autel, « un image de pierre » représentant la Sainte-Vierge, et près de cette statue une petite chasse que les habitants ont déclaré contenir les reliques de Saint-Flavit.

Au chœur, « un aigle de bois » servant de lutrin, une balustrade de bois séparant le chœur du reste de l'église, « au-dessus de laquelle (balustrade) est une tribune, avec un crucifix à côté duquel sont deux images de bois, l'une représentant la Sainte-Vierge et l'autre Saint-Jean-l'Evangéliste, le tout d'une très-belle sculpture[1]. »

Il faut avouer que M. Vinot traitait les questions d'art d'une façon un peu sommaire.

SOMMAIRE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE VILLEMAUR

Guerres, Incendies, Protestantisme

Nous avons dit que la population de Villemaur avait été décimée par les guerres et que de nombreux incendies et des occupations de troupes prolongées avaient ruiné ce village.

La guerre de Cent Ans, qui eut la Champagne pour l'un de ses principaux théâtres, n'épargna pas Villemaur. En 1360 il fut occupé par des compagnies anglo-navarraises[2], et c'est à cause de cette occupation et des désastres qui en furent la conséquence nécessaire que les habitants durent renoncer, en 1372, aux privilèges communaux qu'ils tenaient du comte de Champagne, Thibaut IV. Les Anglais étaient encore à Villemaur en 1380[3]. En 1431, Barbazan, gouverneur de Champagne pour Charles VII, assiégea Villemaur[4] qui appartenait à l'un des fils du duc de Bourgogne, Charles, comte de Nevers. Nous ne savons s'il parvint à s'en emparer. Quoiqu'il en soit, les anglais étaient encore maîtres de Villemaur en 1433, car au

1. Arch. dép. Aube, G. 965.
2. Siméon Luce, *Histoire de Duguesclin*, I, 465.
3. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 335.
4. Courtalon, *Top. hist.* I, 89.

mois d'août de cette année ils arrêtent des charpentiers que le receveur de la terre épiscopale d'Aix-en-Othe faisait venir de Troyes et de Saint-Lyé pour la réparation des fortifications d'Aix, et les emmènent à Villemaur où ils les rançonnent sans merci [1]. Au mois de septembre suivant la ville de Troyes, qui suivait le parti de Charles VII, fait mettre le siège devant Villemaur [2]. Nous ignorons le résultat de cette tentative ; mais quel qu'il ait été, cette ville fortifiée n'en continua pas moins à subir l'occupation ruineuse de troupes en état de guerre ; nous constatons leur présence à Villemaur en février 1438 [3].

Aux désastres causés par la guerre vinrent s'en ajouter d'autres non moins cruels : un incendie, qui prit une grande extension, éclata en 1446 et brûla notamment l'église toute entière [4]. Un autre, dû à un cas fortuit, serait arrivé vers 1450 [5] ; ce dernier ne fait peut-être qu'une seule et même chose avec celui de 1446.

Enfin, l'épidémie, conséquence ordinaire des guerres, acheva de ruiner ce malheureux pays ; elle fit son apparition en 1496 avec une telle violence que la ville fut abandonnée par les habitants pendant six années consécutives [6].

La ville commençait à se relever des désastres nombreux qui avaient compromis jusqu'à son existence, lorsqu'un nouveau ferment de discorde vint diviser les français et leur mettre aux mains des armes fraticides. Des doctrines religieuses nouvelles s'étaient répandues et avaient recruté de nombreux adeptes, et bientôt la lutte des idées allait se transformer en guerre civile. Dès 1550, un prêtre du diocèse de Rouen, nommé Langlat, était venu s'établir à Villemaur où il tint des écoles publiques. L'officialité de Troyes l'accusa d'avoir enseigné à ses auditeurs les livres de Clément Marot, écrits en français, et surtout la prière avant et après le repos composée *en langue vulgaire* [7].

1. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 366.
2. Boutiot, *Hist. de Troyes*, II, 581-582.
3. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, Introduction, p. LVI.
4. Chèvre de la Charmotte, Bib. de Troyes, ms. 2254, p. 10.
5. Idem. p. 11.
6. Arch. dép. Aube. 7. E. 10. (Lettres des foires, de 1598).
7. Chèvre de la Charmotte. — Un recueil de pièces manuscrites de la bibliothèque de la ville de Troyes, (n° 1291), renferme une chanson sur ce que les huguenots avaient, dans l'église de Villemaur, baptisé un âne avec de l'eau bénite.

Ces enseignements portèrent rapidement leurs fruits car le 3 avril 1551 le chapitre de la cathédrale de Troyes se plaignit de plusieurs habitants de Villemaur qui avaient adressé « des questions trop curieuses » à un prédicateur cordelier sur la prédestination et le purgatoire, et qui lisaient les livres condamnés [1]. Les idées nouvelles continuèrent à se propager et gagnèrent notamment des partisans dans la contrée d'Othe où est situé Villemaur. Le 22 août 1562 les habitants de Troyes, dont la grande majorité avait résisté à l'invasion de la Réforme, obtinrent du Parlement de Paris un arrêt autorisant des poursuites contre les sectateurs de la nouvelle religion ; Villemaur est désigné dans cet arrêt parmi les villes qui se faisaient remarquer par leur attachement à ces croyances.

Un nouvel incendie, qui éclata le dimanche 27 janvier 1574, détruisit la ville et le faubourg de Vanne ou des Bordes. Ce triste évènement était rappelé par une inscription placée dans l'église, à la croisée du midi, vis-à-vis de l'hôtel de St-Jean ; on la voyait encore dans la seconde moitié du XVIIIe siècle [2].

Lorsqu'Henri de Navarre fut appelé à succéder au roi de France Henri III, Villemaur semble avoir embrassé avec ardeur la cause de ce prince protestant ; ainsi, nous apprenons qu'en mai 1589 cette ville était occupée par une garnison dévouée au prétendant [3]. Cette garnison ne dut pas tenir longtemps contre les efforts de la Ligue car le 5 août suivant Olivier de la Roëre, seigneur de Chamoy, l'un de ses dévoués partisans, reprenait sur les royaux le château-fort de Saint-Liébault, et pendant le siège de cette ville il jetait une garnison dans Villemaur [4]. L'année suivante la ville suivait le même parti que celle de Troyes, c'est-à-dire qu'elle était au pouvoir des Ligueurs, car le 5 février, les habitants de Villemaur écrivirent à ceux de Troyes qu'on leur laissât le capitaine La Châtre et ses soldats [5].

Vers 1596 le maréchal de Biron s'en empara après l'avoir assiégée et la mit à feu ; les archives de la ville périrent dans cet incendie qui consuma plus de soixante maisons [6], entre autres l'Hôtel-Dieu [7]. Un autre incendie, qui éclata le 2 mai

7. Bib. de Troyes, ms. 2254.

1. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 1284.
2. Chèvre de la Charmotte, p. 13.
3. Boutiot, *Hist. de Troyes*, IV, 176.
4. Boutiot, *Hist. de Troyes*, IV, 193.
5. Arch. de la ville de Troyes, registre A. 23.
6. Lettres de réorganisation des foires ; *Vide suprà*.

1613, réduisit en cendres la maison du chapitre et ses archives[1].

Malgré les difficultés que le gouvernement royal opposait à l'exercice de la Religion Réformée ces doctrines continuèrent à rencontrer dans la contrée d'Othe des partisans acharnés et Villemaur ne cessa pas de leur fournir des adeptes convaincus. En 1614 le curé de Saint-Mards adressa au clergé de Troyes, à l'occasion des Etats-Généraux qui venaient d'être convoqués, une requête dans laquelle il disait que les seigneurs de Saint-Mards faisaient faire le prêche deux ou trois fois par semaine et qu'on y venait des baillages de St-Florentin, de Villemaur et de Troyes[2].

La translation à Saint-Liébault (Estissac) des juridictions qui avaient leur siège à Villemaur (1665) acheva de dépeupler cette ville, car les principaux officiers durent transférer leur domicile à Estissac. Malgré ces diverses causes de décadence Villemaur ne cessa pas d'être considéré comme important au point de vue militaire, sans doute à cause de sa position sur une grande route, entre Sens et Troyes, et en 1719 il était désigné parmi les localités où il y avait lieu de construire une caserne pour le logement des troupes de passage[3]; mais cette ville avait subi de trop nombreux désastres pour jamais reprendre son ancienne situation.

ALPHONSE ROSEROT,
Archiviste-Adjoint du département de l'Aube.

1. *Eodem loco*, p. 15.
2. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 855.
3. Boutiot, *Histoire de Troyes*, IV, 570.

DOCUMENTS INÉDITS

MÉMOIRES DE JEAN FOULQUART

Procureur de l'Échevinage à Reims *

1479 — 1499

Le mardi 5e janvier 1486, frère Antoine prescha bien estrangement, présent le cappitaine, et hors mesure au gré dudict Foulquart, disant que M. de Reims estoit le grand larron, le capitaine le prince des larrons, dont ledict Foulquart fut fort scandalysé en luy tant pour l'honneur de prélature que pour ce qu'il est seigneur de Reims et de grand lieu.

Le 3 février, M. le bailly statua que on n'usa plus que de poids à 16 onces la livre à peine de 60 sols d'amende.

Mercredi 7 mars. Loys de Villers apporta lettres de Mre Gratien Daguerre par lesquelles il demandoit une bombarde pour battre la muraille d'Yvoy et de la poudre, et offrit de donner gages d'or et d'argent. La bombarde fut prisée à 500 livres, et Mre Gratien envoya deux chaînes d'or pour gages.

Jean Moet, apothicaire, fut nommé ce jour receveur.

Mercredi 14, assemblée des 12 en l'Eschevinage : on y conclud que les chaînes seroient visitées par toute la ville, qu'on remettroit celle de la porte des Augustins, qu'on ordonnera à 2 ou 300 des plus riches habitants d'avoir chacun une bonne arbaleste et une bonne couleuvrine. Le mesme jour, le capitaine du Chastel en Porcien écrivit par Ph. de Rodes la venue des Autrichiens devant Aubenton ; il demandait à la ville 12 arbalestes et 12 couleuvrines pour Chatel.

Mardi 20. Messire Jehan de Reims écrivit au lieutenant et à moi des nouvelles qui furent lues et publiées en l'église de Reims en grande assemblée faite au son des grosses cloches, et pour ce qu'il y avoit copie des lettres du roy à M. le bailly de S.-Pierre le Moutier, faisant mention de sa prospérité et de l'obéissance qu'il a en Guyenne ; en fin de ladicte lecture fut chanté solennellement à orgues le cantique *Te Deum*.

M. d'Orval, estant pourveu par le roy pour estre gouverneur de Champagne, fit son entrée en la ville de Chaalons le 23e mars

* Voir page 289, tome III, 2e année, de *la Revue de Champagne*.

1486, et furent au devant de luy envyron 60 habitans à cheval et ne voulut avoir harangue, mais ung léger salut que fit Cocquilleray leur cappitaine, et luy fut présenté 6 poinssons de vin, 16 grands septiers avoyne et 100 brochets et carpes dont il n'avoit pas faict grand compte.

Le lundy 2 apvril audict an, ledict s^r fit son entrée en la ville de Reims où furent au devant grand nombre d'habitans et estoient bien en tout 214; et furent à la porte à son entrée les arbalestriers et archiers en bon nombre dedans le boulevard de Portechacre, et luy fut faict présent de 6 poinssons de vin, 32 septiers avoyne, une demy toille fine et deux douzaines de serviettes fiynes : le doyen de la grande église fit ledict présent au nom de la ville comme il avoit esté conclud le mercredy 28 du mois précédent, et que M. le lieutenant feroit la proposition aux champs audict gouverneur pour conjoye de sa bienvenue : lesdictes toiles et serviettes coûtèrent 37 escus.

Le jeudy X^e dudict moys de may 1487, MM. du chappitre de l'église de Reims marchandèrent à Jehan Arnault, Pierre de la Forest et leurs compagnons charpentiers, de relever et fortifier la charpenterie couverte faicte par Colard Lemoyne, et de la mettre et adiuster par dehors à l'équipolent de la leur, quy cedict jour fut visitée et trouvée bonne et bien faicte, en baillant par lesdicts du chappitre aux susdicts la somme de 300 livres.

Et le mardy précédent ils avoient marchandé à Jehan Royer, plombier, de la couverture qui restoit à faire sur ladicte église en ramures, tant devant le clochier qui se fera en tirant aux tours comme ès croisées et derrière ledict clochier, jusques au tournant du chevet, moyennant la somme de 30 livres, et pour chacune ramure à les faire comme celles qui jà estoient faictes, et se doibt fondre et jetter le plomb qu'il faudra pour ce faire après que celuy qui est jà jetté pour ce à ladicte église sera pour luy alloué à ladicte couverture, en tant qu'il le trouvera bon à la loyauté, et faire mettre et dorer les fleurs de lis et treffles comme celles qui y sont faictes.

Le samedy 22e octobre 1487, MM. du chappitre marchandèrent à Oudin l'organiste de faire le gros jeu d'orgues de 2000 tuyaux sonnans, dont les trompes devoient avoir 24 pieds de hauteur audessus de la lumière à ton de chappelle, moyennant pour la façon la somme de 500 livres.

May. On faict procession et des feux pour la prise de S.-Omer.

Le jeudy 14e jour de juin, feste du Saint-Sacrement y eust débat entre les officiers du roy et les orphevres pour porter leurs torches devant ou derrière, et fit Philippe de Bézannes, lieutenant du bailly de Vermandois, mener Gabriel du Bois en prison pour ce qu'il ne vouloit souffrir la torche de leur mestier d'orphevre aller devant celle desdicts officiers, duquel emprisonnement M. le procureur de M. de Reims appella en Parlement.

Le 19 juin 1487 fut achetté du prieur de Belval pour la ville 60 grosses pièces de bois sommiers de 24 pieds de long au moins et au-dessus jusques à 30 et 32 pieds, dont y en debvoit avoir 12 de largeur en face de 14 poulces et les autres d'environ 11 pouces, moyennant la somme de 10 livres, pris au bois sur le pied et sy fut marchandé à ung Ardennois de le faire abattre et esquarir moyennant la somme de 8 livres.

Le lundy 20e aout fut conclud de faire commandement à tous ceulx qui avoient chevaux à ladicte ville et ès village des environs, d'aller au bois à corvées quérir ledict bois et qu'ils seroient quittes desdictes corvées toute l'année, et se souvenir que c'estoit aux bois de Ste Coraille.

Le 28e dudict mois il passa par la ville de Reims ung convers chartreux de la grande Chartreuse, portant grande barbe, allant à St-Quentin pour frère Richard, que Loys Lestrac avoit retenu prisonnier, disant qu'il est marchant, et lequel convers dict audict Foulquart que de bref en l'église de Reims se commencera la réformation de l'Eglise universelle *in capite et membris*, et que le concile général se tiendroit en ladicte ville et qu'il le savoit infaillible, et sy dict que Maximilien s'estoit faict couronner roy des Romains, cuidant estre empereur, mais qu'il ne le seroit pas et qu'il ne feroit pas ce qu'il avoit entrepris.

Janvier 1487, information contre 3 chanoines bretons accusés d'intelligence avec l'ennemi.

6 janvier. En l'église de Reims fut joué le mystère des Trois Roys entre l'offertoire et la préface, qui dura bien deux heures, et y furent M. de Tours, M. le bailly de Vitry, son frère, et M. le protonotaire de Lénoncourt, leur cousin.

1er mars. Jean de Poilly, boulangier, me montra deux pièces de monnoie, dont l'une estoit des gros que feu messire Guill. de la Marche fit forger, et l'autre une pièce ayant une tête d'un côté et deux images de l'autre, qu'il disoit que Jacques Popehan avoit baillé en son hotel et taverne, et me demanda s'ils avoient cours, et je lui dis que non et qu'il ne les prend pas, car il se mettroit en danger et l'autre aussi. Philippe de Bézannes tint lesdictes pièces et dict qu'il les mettroit en la main du roi et cependant ne le fit pas.

Le 3e jour de mars 1487, ledict Foulquart vit rehaulser la première charpenterye du comble de Notre-Dame du costé du palais, bien de trois doigts.

Le dimanche 8e dudict mois, jour de Pasques flories, par les paroisses on défendit de par M. de Reims, des vicaires et officiants à tous ses subjets in spiritualibus, que nul n'alast le jour du grand vendredy oyr prescher la passion, sinon à la Cousture, à S. Remy, à S. Nicaise et aux Cordeliers, sur peyne d'excommuniement aux laïcs et d'interdit aux ecclésiastiques, dont fut grand bruit, et di-

soit-on que c'estoit affin qu'on n'alast oyr Me Anthoine Farem (sic), cordelier, mais ce jour-là il eust, comme on dict, plus de gens qu'il n'avoit jamais eu.

Les vicaires, bailly, procureur, registreur, secrétaires et aultres officiers de M. de Reims avoient esté vers ledict frère Anthoine en sa chambre le blasmer d'aucunes choses par luy preschées touchant ledict sieur et aultres, et avoient pris le prieur des Augustins pour leur harangue, dont plusieurs estoient mal édifiés.

Le lundy dernier jour du mois d'apvril 1487, le lieutenant ayant pris 12 hommes pour son guet ne luy en ayant esté ordonné que six par les 12 députés de la ville pour régler les gardes, mais pour le danger de la ville et des gens d'armes, ledict Foulquart luy en avoit accordé encore six aultres, lesquels ledict lieutenant demandoit à toujours, il fut sur ce conclud que tant que dureroient les guerres que ledict lieutenant auroit les 12 hommes de son guet, sans préjudice aux droits de la ville du consentement du conseil quy en pourra ordonner aultrement quand bon luy semblera.

Le lundy 14e apvril 1488, M. le cappitayne de Reims deffendit de par le roy au bailly de Reims et au procureur de l'archevesché, de prendre congnoisance de cause d'une bature faicte au contempt de la semonce du guet ny d'aultres semblables, à peyne de 30 marcs d'argent, dont le procureur appella.

En apvril 1488, l'anneau de bois se vendoit 4 sols parisis.

Le mardy 6e mai 1488 fut conclud ès chappitre de faire faire la charpenterye de ladicte église qui restoit faire, savoir le chevet et moitié de la creisce à la journée par les charpentiers qui y travailloient, et debvoit avoir les quatre maistres 2 sols 4 deniers par jour, et les 12 serviteurs chacun 2 sols 5 deniers.

Le mardy 6e jour de juin 1488, Guillaume le Vergeur fut déchargé de ta taille à Reims par le moïen qu'il fit apparoir par quittance qu'il avoit payé la taille à Trigny et après avoir prouvé par trois tesmoins qu'il y estoit dans les premiers jours de janvier.

Frère Régnier du Val, prescheur, fut envoyé hier prisonnier à M. le gouverneur de Champaigne le 17e du mois d'août 1488 et dict avant son partement qu'il avoit ouy dire à Dijon à des coustelliers d'illecq que la guerre quy se faisoit estoit pour ce que M. d'Orléans vouloit estre roy et quant même il seroit prisonnier et que le roy le tiendroit en une cage, sy trouveroit ses gens fasson de bailler de la poison au roy affin de le faire mourir, et que ledict duc d'Orléans fut roy, disant qu'il le debvoit estre.

Le lundy 1er jour de septembre, fut rapporté par le doyen d'Iwin et le lieutenant du cappitayne de Luxembourg que le roy leur avoit faict veoir la reyne laquelle avoit 52 pouces de hauteur du sommet de la teste jusques en terre, et que allant en Bretaigne, il avoit esté veoir la reyne laquelle l'avoit moult honorablement salué et après l'avoir embrassé et baisé en pleurant, luy avoit dict qu'on luy

avoit dict qu'il s'en aloit en Bretaigne pour épouser une aultre femme. A quoy le roy lui respondit que feu son père luy avoit baillé pour femme, et qu'elle fut sure que tant qu'elle seroit vyve, il n'en aura point d'aultre ; et sur ce, elle le requit qu'il la menast doncques avec luy, dont il fut content et depuis par l'advis de son conseil, quand il l'eut mené aux Montils les Tours, là il la laissa sans la mener au delà.

Neuf cent 25 villages bruslés par les Allemans en Flandres dont les Flamands demandoient réparation à Maximilien d'Autriche, roi des Romains.

Du samedy 4e octobre 1488, M. de Gueux venant de Vasse (?) dict audict Foulquart que le mardy précédent, les Estats de Bretaigne commencent à seoir pour adviser quy ce seroit le duc, et que ceulx du pays ne vouloient avoir à duc que le roy, et que s'ils concluoient néanmoins d'avoir M. de Rohan qui y prétend droict, et que l'appointement est faict entre le roy et luy que le conté de Rennes, Rennes et les villes et places par luy conquises lui demeureroient, et auroit ledict Rohan le surplus, qu'il reprendroit du roy en foy et hommaije-lige, et y auroit le roy austorité comme en Champaigne s'il y avoit conte, aussy que depuis la mort du duc de Bretaigne, le conte d'Albret avoit pris ses filles, mais ceulx du païs s'estoient mis sus et lui avoient rescores en Dieu, et les garde le maréchal de Rieux qui ne demande qu'à les mettre ès mains du roy et faire ses appointements, et que ledict conte d'Albret avoit esté en Espaigne pour avoir secours et avoit dict au roy d'Espaigne que jamais ne pourroit plus facilement recouvrer Perpignan et le conté de Roussillon que audict temps, à quoy lui fut respondu par le roy d'Espaigne que quand il voudra il est assez puissant pour le recouvrer, mais qu'il ne daigneroit lors, veu que le roy de France estoit jeune et que tous ceulx qui luy faisoient mal estoient faulx traistres et desloyaulx, et qu'il leur en prendroit mal, et pour ce ne baillera point d'argent contre luy, et que s'il y en avoit que d'eulx-mesmes le vouloist faire, il s'en rapporteroit à eulx; luy dict aussy que le prince d'Orange estoit en cour et avoit ses appointements.

Le lundy 6e dudict moys, la journée pour la confirmation ou infirmation de l'eslection faicte de Mre Loys de Villiers, frère de Mr de l'Isle Adam et evesque de Beauvais, se tint en la chapelle du Palais par Mre Jehan Labbé, prévost, licencié en decret, Jacques de Thuisy et Maurice de Champaigne, licenciés en lois, chanoines de Reims, présent ledict Esleu et son frère, Mre David Chambellan, son avocat et plusieurs aultres de sa part, à laquelle eslection les deulx Mres Jehan Cauchon s'opposèrent pour le roy, Georges de Rouan comme procureur de XI dignités et chanoines dudict Beauvais, et Mre Jehan Charpentier, procureur de Mre Antoine du Bois, nepveu de M. d'Esquerdes à quy le Pape avoit donné ledict evesché à la requeste du roy, et ung nommé Bredouille, chanoine de Beau-

vais, en personne, et y avoit grande multitude de gens à escouter, et n'y eut des juges que ledict Mre Maurice quy entendict à donner audience aux dicts Cauchon pour le roy, lequel fict lire les lettres du grand Cauchon et l'institution de ses instructions avec la substitution dudict petit Cauchon qui estoient datées du temps du roy Loys.

Le lundy 1er décembre, ung nommé Pierre, cordelier, rapporta que le roy avoit défendu aux filles du duc de Bretaigne de se nommer duchesses de Bretaigne, et qu'elles avoient faict le contraire ; partant le dégast se devoit faire de bref.

Le lundy 17e décembre, MM. du Chappitre marchandèrent à Mre Blannet.... de la chappelle de S. Paul, moyennant la somme de 12 livres tournois.

Le dimanche 6e janvier 1488 fut joué le mistère des Trois Roys en l'église de Reims entre l'offertoire et la préface, qui dura deux heures et y furent M. de Tours, M. le bailly de Vittry, son frère, et M. le protonotaire de Senoncourt, leur cousin.

Au 16e febvrier 1488 ledict Foulquart rapporte que Raulin Vilot luy avoit dict que depuis 3 semaines avoir esté pris à Bourges ung cordelier de l'Observance qui avoit esté en habit séculier, la dague à la ceinture, à Lesignan pour cuider parler au duc d'Orléans de par le conte d'Albret et aultres estant en Bretaigne, et sy avoit esté en d'aultres lieux parler à d'aultres, et avoir esté découvert par son hoste audict Bourges, quy luy avoit oy dire aulcunes choses du roy et l'avoit le lendemain signifié à la justice quy l'avoit pris et examiné, et mis sa confession par escript et envoyé à M. d'Aubigny, maistre dudict Raulin et bailly de Bourges, quy incontinent l'avoit faict porter à M. de Bourbon et à Madame pour ce que aucuns grands personnaiges d'entour du roy soit chargés par icelle d'intelligence avec ceulx quy sont en Bretaigne, et y en a quatre, l'ung desquels il preint pour enseigne par le petit doigt, et me dict qu'on doit fort prendre garde que passent soit religieux, et ladres et aultres, car plusieurs choses se font aujourd'hui par telles gens ; et en connoit ung des nostres quy en habit de Belistre est allé en Suisse et quérir 4 à 6000 pour venir servir le roy ; dict aussi audict Foulquart qu'il y a eu ambassade du Turc vers le roy luy prier qu'il retienne toujours son frère prisonnier, en ce faisant luy offre mettre en sa main le royaume de Cicile, Jérusalem et toutte la Terre saincte, lui donner le fust de la lance dont Sainct Longis persa le costé à notre Saulveur et Rédempteur Jésus-Christ, et quatre corps saincts entiers moult dignes, et du poil de la barbe de N. S. qui luy fust tiré et arraché au prétoire de l'ung des princes et evesques de la loy au temps de la passion, et sy luy offre avec ce grand finance, ensemble la pierre sur laquelle J.-C. fut mist despendu de la croix et le voile de la glorieuse vierge marye.

Du 18 mars 1489 est rapporté que Charles de Pavenay, cappitayne de Chasteau-Thierry avoit dict audict Foulquart que le jeudy précédent, M. Desquerres, lieutenant général pour le roy en son armée de Flandres estant à Paris, avoit reçeu lettres du roy faisant mention que ses gens en Bretaigne avoient rué sus et tué le comte d'Arundel et 500 Anglois de chevaulx avec luy, et qu'il estoit descendu en Bretaigne 14000 Anglois dont y en avoit seulement environ 1600 des plus de gens de bien de chevaulx, du nombre desquels estoient les cinq cents dessus dicts, et que les roys des Romains, d'Espaigne et d'Angleterre sont d'alliance avec ceulx de Bretaigne contre : dict encore plus que la duchesse de Bretaigne a faict sommer ceulx de Dynant où sont 400 lances d'ordonnance, 1200 arbalestriers et 500 Suisses, dont sont chefs les s^rs de Rohan, messire Gaston du Lyon et le vicomte Daunoy avec aultres gens quy luy ont faict response que toutefois qu'il luy plaira les aller voir, ils luy feront bonne chyère et festoieront bien ses gens s'ils y vont, dict aussy que le s^r de la Tremoille est chef de l'armée en Bretaigne, comme l'an passé ; dict que les Bretons ont repris toute la basse Bretaigne excepté une ville qu'il n'a sceu nommer; dict que le conte de Dunois mène l'avant-garde des Anglois; dict que le roy d'Angleterre dict dernièrement à l'archevesque de Sens et autres ambassadeurs du roy quy estoient allez vers luy que le roy est roy des François, mais luy ne l'est point des Anglois, et que le maire de Londres tient en garde en la tour de Londres l'ung des fils du roy Edouard, dont il le menasse souvent de le faire roy si il ne faict ce que la commune vouldra ; dict que les Anglois dirent auxdicts ambassadeurs, présent leur roy, que Bretaigne est la petite Angleterre et que quand leur dict roy ne vouldroit le faire, sy bailleront, ils seront en ayde aux Bretons pour y mettre jusques au dernier homme d'Angleterre; dict qu'il a trouvé les instructions que avoit eu le conte de Nassau de par Maximilien, qu'on avoit rompu et jetté en une retraicte, et les a rassemblées et veu et portant que ledict Maximilien requiert premièrement que le roy restitue la duchesse de Bretaigne en son entier de toutes ses terres, villes et seigneuries et l'en laissant jouir paisiblement. Item qu'il mette en playne délyvrance et faire retourner au sien franchement le duc d'Orléans, le conte d'Albret et de Dunois, le s^r de Lescur et autres qui sont en Bretaigne. Item que le roy le laisse venger à son plaisir de ceulx de Flandres quy luy ont faict outrages de tout temps, que le roi tienne le traité de paix faict à Arras par le feu roy Loys. Item qu'il fasse décider et vuider les différents du duché et conté de Bourgongne par gens clercs et entendus, et est contant qu'il se fasse par tels gens que le roy vouldra prendre et choisir, excepté la cour de parlement ; auxquels articles et demandes le roy a répondu touchant la Bretaigne qu'il est content que tout soit mis entre les mains de Maximilien et du duc de Bourbon comme neutres et gardiens jusques à ce que luy et la duchesse... en leur droit, il en soit dict par

justice, et que à celuy que faire se devra soit délyvré; et en regard des autres points, que ledict Maximilien envoye gens clercs et entendus à Cambray, et le roy y enverra des plus grands de son royaume, afin que par eux les matières soient débattues à la raison pour parvenir a paix. Dict que le conte d'Albret a cuidé coucher avec la duchesse par le moïen de la douairière de Laval, disant qu'elle estoit sa femme espousée par procureur, mais il a esté jetté hors la chambre par les cheveulx, et a dict la duchesse que combien qu'elle eust esté constrainte de l'épouser par procureur, sy ne luy avoit-elle rien promis à luy et ne le tenoit pas à mari, ne l'auroit jamais dict; qu'il a parlé à celuy qui a esté pour le duc de Lorrayne en cour quy lui a dict qu'il avoit offert au roy de le servir comme devant envers et contre tous, en luy rendant sa compagnie de 100 lances, la pension qu'il avoit en certaine chose et lui baillant son scel et les princes d'entour luy de le secourir si ses ennemis l'assailloient, ce que le roy lui accordoit, hors excepté lesdicts scels bien estoit content de luy promettre, mais d'en bailler scellés, et luy reportoit ces choses et crioit qu'il en seroit content.

M. le duc d'Orléans ayant esté pris prisonnier de guerre à la journée de Saint-Aubin en Bretaigne, fut mené à Lesignan, et de là à Bourges : le capitayne qui l'y avoit acconduit et qui avoit charge de le mener à Carlat fut menacé par ledict duc d'Orléans, luy disant qu'il ne bougeroit dudict lieu de Bourges, et que s'il y avoit homme, fust ledict cappitayne ou aultres, qui s'advisat de mettre la main à luy pour l'en tirer hors, il le tueroit ; et fut mis en la tour de Bourges.

Jean Briet fit le devis d'une tour neuve derrière les Augustins et dit que si on vouloit marchander, Jehan Collebert et Jehan Chalon seroient ses compagnons. Le 12 mai, l'ouvrage fut mis au plus ravalant prix, et le 1er juin donné à faire auxdicts massons pour la somme de 300 livres.

Mercredi 22 juillet , les compagnons de la pratique jouèrent une moralité du genre humain contre les halles et une farce en fin bien déshonnête.

Le 1er jour de septembre 1489 fut conclud en une petite assemblée en l'eschevinage de mettre sus le mistère de la passion et d'envoyer vers M. le bastard pour avoir celle que le feu roy de Sicile fit faire et jouer à Saumur, et furent aucuns députés pour en avoir la charge et conduitte et vouloit le lieutenans que Jehan Foulquart s'obligeasse comme les aultres personnes à faire tenir ce que les députés ordonneroient, mais il ne le voulut pas faire, bien offrit-il à y servir et faire le possible, mais de s'obleiger à la volonté d'aultruy sans savoir de quoy, ni comment aultrement, nihil : ledict lieutenant en parloit simplement et y faisoit commettre aucuns quy ne sembloient pas propres à ce, et auxquels ledict Foulquart ne se vouloit soubmettre à son pouvoir, les uns peu sachant,

et les autres voulontifs et voulant jouer plusieurs personnages comme batteleurs.

Le capitaine Julyan dict audict Foulquart qu'il avoit escript audict bastard de Bourgoigne pour avoir ladicte passion.

Ledict Foulquart en escrivit aussy au maistre d'hostel de M. de Reims pour avoir ladicte passion.

Ledict Foulquart avec Pierre Boulet et Pioche promirent ensemble les uns aux autres de prendre la charge de fournir de personnages la chambre de Jésus-Christ et d'en jouer, et debvoient requérir quelle leur fut commise et distribuée pour leur part de la passion.

Le 20e dudict moys fut conclud que la passion seroit mise sus pour estre jouée à la Penthecoste suyvant.

Le samedy 3e octobre 1489 on receut lettres du roy par lesquelles il donnoit advis de la paix faicte entre luy et le roy des Romains, son beau-père, et son frère et cousin, l'archiduc d'Autriche, lesquelles lettres furent ouvertes par M. Charles de la Ramée, capitaine de Reims, au lieu du chapitre, où fut conclud de sonner les grosses cloches pour assembler le peuple en l'église, pour lire et dire que les feux s'en fissent ce jour et le lendemain, et ledict lendemain, procession générale aux Cordeliers, ce quy fut faict et en fut chanté le Te Deum.

Le 8e novembre en une assemblée fut advisé d'assigner plusieurs personnages de la passion et fut content ledict Foulquart de prendre la charge avec M. Blondel et deux autres de conduire et mener le jeu, et ne pouvoir jouer.

Lundi 7, assemblée en l'eschevinage en laquelle le lieutenant Guill. Coquillard et, en son absence, Mr Guillaume son neveu, Mre Robert Blondel, Pierre Boulet et moy furent commis à la distribution des roles de la passion, prendre les congés et faire ce qu'il faut faire.

Le mercredi 9e décembre, Mr Jehan Cauchon, lieutenant du capitayne, print le congié du bailly de Reims de jouer la passion, qui fut octroyée et registrée avec autorité d'y prendre pour les comys du jeu tous délinquants pour délyvrer à la justice dont ils seront subjects : pareil congé fut pris de MM. du chappitre en leur chappitre, et de là ledict sr Cauchon avec ledict Foulquart, Jehan Bourguet, Robert Blondel et Guillaume Coquillart et Mre Gilbert Perart allèrent vers M. de Tours, abbé commandataire de S. Remy et M. de S. Nicaise quy en furent tous bien contents.

Le dimanche 13e, on publia par les paroisses que quy vouldrait avoir des rôles de la Passion et se tirast vers les comis qui les distribueroient.

Le 3e janvier 1489, on commença à recorder la Passion en la maison de Jehan Moet à Courcelles.

Le septier de seigle valoit lors six sols et 3 seulement le septier avoyne.

Le 11 février, ledict Foulquart fut commys procureur du mistère de la passion qui se debvoit jouer à la Pentecoste.

Le mercredy 3e jour de mars 1489 d'après les Brandons, assemblée fut tenue à l'escolle de thélogie pour la rénovation des officiers de la ville de Reims, en laquelle assemblée lesdicts officiers remirent leurs charges entre les mains du peuple et furent de nouvel continué et esleu auxdictes charges. Mre Jehan Cauchon, lieutenant, auquel fut ordonné bailler en don pour ses paynes et services de l'an précédent la somme de 50 livres; Jehan Foulquart, procureur, Jehan Passot, clerc et greffier du conseil; Jehan Chinoir et Jehan Jacquemin, maistres des œuvres; Jehan Lescot et Thomas Jacquemin, maistres de l'artillerye; Jehan Moet, recepveur; Jacques de Thuisy et Jehan Bourget, commissaire des aydes et Anthoine de Rebondy et Jehan Richier, sergents de la forteresse, et fit ledit lieutenant serment ès mains de Philippe de Bézannes, lieutenant du bailly de Vermandois, et tous les aultres officiers ès mains dupict Cauchon, lieutenant, et fut ordonné en ladicte assemblée que doresnavant chascun an les recepveurs des denyers communs rendront compte le lendemain du jour des Cendres et pour oyr ceulx du passé, furent nommés auditeurs les deux seneschaulx, deux eschevins, Mr Jehan Cauchon l'aisnel, Jehan Coignet pour les nobles, Me Henry le Membru, Jehan Bourguet, Nicolas Noel, Jehan Gonjon pour le commun estat et sy fut ordonné de bailler une fillet de harens aux Cordeliers.

Le jeudy IVe mars, ledict Foulquart fut occuppé pour les roles de la Passion.

L'hostel de Chaudron fut retenu pour le cappitayne et ses gens pour la Passion.

Les commissaires des francs fiefs et nouveaux acquets estant à Reims le 18e dudict moys, demandèrent audict Foulquart si le corps de la ville avoit rien de revenus non amortys: luy fut respondu qu'elle a avec le roy la forteresse de la ville et la grange où on met l'artillerye, et non aultre chose, excepté les aydes que le roy donne, qui n'estoient de sa commission.

Il est faict mention au manuel que le 30 mars audict an, M. le commandeur du Temple bailla les écolles d'illecq pour six ans à M. Rogier le Sacq, ainsy que D. Jehan Havet, prieur de Signy, les tenoit, c'est à savoir en rendant chascun an 7 livres, dont 20 sols se devoient employer en réparations les plus communes, et à ce faire furent présents frère Florent avec frère Jehan Hauet, Mres Pierre de Laval, Thomas Mereau, messire Gilles de Silly, ledict D. Jehan Hauet, Jehan Jacquart, tous maistres des dictes escoles, et le dict Foulquart.

Du 30 apvril 1490, ledict Foulquart dict avoir faict ung registre des arrest touchant les affaires de la ville.

Le lundy 3e jour de may 1490, jour de feste de l'invention de la Sainte-Croix, fut faicte une assemblée générale pour la passion, en laquelle Jehan Mallet dict audict Foulquart qu'il jouoit Othoman au desp... du jeu, dont plusieurs furent mal contens et fut désavoué sur le champ, et y en eust plusieurs qui vouloient que on luy ostast sa robe pour ceste cause.

Dimanche 16 mai, par les joueurs de la passion fut avisés et conclu qu'ils se assembleroient dimanche prochain au Temple pour faire la chevauchée de la Montée.

Le 22e may fut achetté deux aulnes de Paris de taffetas changeant de Guillaume le Vergeur, pour faire l'enseigne dudict Foulquart d'Octavien pour la passion, et 12 aulnes de ruban.

La chevauchée de la Passion fut faicte le dimanche 22 dudict mai, qui fut fort belle et honneste : la houssure dudict Foulquart éstoit de drap vert.

MM. du chappitre furent priés de faire chanter matines devant la Passion avec les enfants, une messe de S.-Esprit et pour sonner les cloches et sy leur fut demandé une couronne, ce qu'ils accordèrent.

MM. de Saint-Rémy prestèrent audict Foulquart la couronne de St Loys, le sceptre et la main de justice que eust le roy Charles VII en son sacre, trois coupons de damas blanc battu en or et ung coupon de drap d'or rouge.

Le maistre de Molinet luy presta six grandes tasses, six goblets, ung pot, deux aiguières, trois sallerons d'argent et une coupe d'argent de dedans en dehors.

La vefve Jehan Noel, tante dudict Foulquart, luy presta pour parer son buffet, six tasses, six goblets, une aiguière, une coupe et deux plats d'argent et trois pièces de tapisserie.

Son cousin Jehan Frizon luy presta six tasses et deux pots d'argent, M. le Scelleur luy presta une robe de velours tanne courte et ung pourpoint de satin noir.

MM. de Saint-Rémy lui prestèrent une couverture à chappeau et deulx draps d'or blanc pour tendre son siége de la Passion.

Il fut prendre du satin cramoisy chez Guillaume le Verjeur pour couvrir son chapperon de la Passion.

Le dimanche 30e, jour de Penthecoste, après le service, on commença de jouer le mistère pour venir à la Passion : on présenta du vin de la ville à la femme du capitaine et à sa mère.

Le lundy dès huit heures du matin on joua dudict mistère jusques à 7 heures du soir sans cesser ni reposer.

Le mardy on continua lesdicts mistères et joua bien de 9 à 10 heures.

La mère de la femme Jehan Moet luy fit présenter des cerises en une tasse en son trône.

Le mercredy on joua pareillement, mais le lieutenant d'ung des conducteurs fit cesser une heure trop tost.

On fit présent de vin de par les joueurs à ceulx qui avoient buffet au jeu. Jehan Bourguet faisant architichien luy envoya deux pots de vin et six oranges, et Jehan Touart six pommes.

Le jeudy on joua quelque peu : on fut contraint de cesser depuis midy pour la pluye.

Le dimanche 6, on joua le Crucifiement de J.-C., et y eut bien 16,000 personnes regardant et plus.

Le lundy suyvant on joua la Résurrection et Ascension de J.-C. et la Penthecoste, et furent tous en fin dire le Te Deum à Nostre-Dame en bel ordre et fut ledict Foulquart au-dessus de tous les roys et haultes étagères du costé dextre conduict par les soubschantres.

Il fut présenté de la part de la ville tous les jours aux assistans du vin de la ville.

Le 7 septembre, on précha une femme hérétique vaudoise au palais, nommée Jehanne, qui était de Vrigny en la Montagne.

Le 8 janvier 1490, nouvelles vinrent audict Foulquart et à messire Guillaume Toignel que le barbier du roy avoit esté décapité pour avoir marchandé au maréchal de Bretaigne de prisonner le Roy, et que le roy des Romains avoit espousé par procureur le fille de Bretaigne, et avoit conclud de faire guerre au roy pour recouvrir le pays qu'il dict appartenir à son fils et que le roy au contraire avoit volonté d'espouser ladicte fille de Bretaigne et de marier la fille du roi des Romains à un seigneur de ce royaume dont il serait bien seur. M. de Colombier a escrit lesdites nouvelles

Le jour de la Chandeleur en l'année 1490 environ les 8 heures du soir, les eaux commencèrent à innonder entre deux ponts et dessus et deporter au long de ceste ville sur la rivière de Vesle dont on ne s'apperceut tant qu'on fut surpris et eurent beaucoup à souffrir la nuit.

Le lendemain ledict Foulquart alla visiter autour la ville les eaux qui estoient fort grandes et avoient abattu maisons et édifices et rendu sur le moulin d'icelle ville et aultres dessus et dessoubs bien 4 lieues sur ladicte rivière. Et on retira les biens de ceulx d'entre deux ponts et leurs corps en la ville, et ne s'estoit point veu de mémoire d'hommes que telles inondations fussent jamais advenues, comme certifièrent les anciens. On convint de lever tout le pont de la Chaussée pour le réparer qui avoit esté esmen de l'eau et on convint de faire ung bastardeau.

Le mercredy après les Brandons, 23e du mois de febvrier 1490 en l'assemblée tenue en l'escolle de théologie, réelection des officiers de la ville et furent tous continués en leurs charges. Et fut ordonné pour le conseil ordinaire : les deux seneschaux, deux eschevins, Mre Jehan Cauchon l'aisnel, Jean Cauchon, Philippe de

Bézanne, Jehan Frizon, Jehan Bourguet, Nicolas Noël l'aisnel, Jehan Goujon, Henry le Membre et Robin de Choilly.

Le mardy 1er jour de mars fut conclud d'accorder l'entérinement des lettres royaulx obtenues par M. de Reims contre la vefve et héritiers de feu Jehan Noel, pourveu qu'il n'y articule choses qu'il ayt aultre fois articulé directement ni indirectement, et que on y puis respondre et faire enqueste à ses despens.

Le mercredy 9e mars audict an, ledict Foulquart partit pour aller en cour et fut de retour le 8e may suivant, depuis lequel jour plusieurs assemblées ont esté tenues, et choses nouvelles survenues dont il dict n'avoir rien escript sur son manuel pour le descouragement qu'il avoit pris d'aulcuns jeunes montant ès biens de fortune par divers moyens, qui cuident que toutes leurs volontés doibvent estre accomplies en tout, ne sachent ni entendent que très peu, et ne tiennent compte de travailler pour le publique, s'ils ne le ayment pour aultre cause et leur semble que tout doibt bransler soubs eulx, et dict ledict Foulquart qu'il ne sauroit donner à leur dance, n'ayant esgard qu'au bien public sans acception de personne, et par ainsy qu'il avoit tout cessé ledict registre jusques au mercredy 10 aoust 1491, qu'il a commencé à rescrire à l'occasion du très-grand miracle dont cy après sera faict mention digne d'estre mis en mémoire et divulguée ce but tout chrestienne.

Ledict Foulquart dict que le mercredy 10 aoust 1491 estant au chappitre avec Mre Jehan Cauchon, lieutenant, lesdites sieurs du chappitre délibérèrent aux susdicts la venue d'un homme et d'une femme du pais de Hollande, du diocèse d'Utrecht, qui avoient apporté leur enfant, belle fille, qu'ils avoient certifié par serment solennel par eulx faict aux saintes Evangiles de Dieu, avoit esté née abortive (?) et sans vye aucune huy (?) a ung an et que elle née après que par deux heures entières ils l'eurent gardé sans y apercevoir aucun signe de vye, iceluy homme qui en estoit le père par grande dévotion, pria et requesta la très-glorieuse vierge Marie, mère de Jésus-Christ, pour faire rendre la vie à sadicte fille, et ly vona et promist qu'il la viendroit visiter et saluer en son église de Reims, armé d'un hauberjon sur sa chère nue pour tout le voyage et l'y feroit illecq trois offrandes, après lequel vœu par luy faict, ladicte fille avoit eu vye et avoit esté baptisé au lieu de sa nativité, et en avoient esté illecq les cloches sonnées, et grandes louanges rendues à Dieu, et environ 5 sepmaines, et estoient partis avec leur dicte fille qu'ils avoient apporté vive et en bon poinct de leur dict pais, et estoient venus et arrivés et ceste dicte ville pour accomplir ledict vœu et promesse, dont ils requeroient avoir lettre et certification, sur quoy lesdicts sieurs demandèrent auxdicts Cauchon et Foulquart leurs advis et opinions, selon quoy ils firent tinter et carillonner les grosses cloches de ladicte église pour assembler le peuple et en la fin du service divin, lesdicts pellerins et leur enfant furent mis au bout dessus des chaises du costé senestre

du mur de ladicte église, le doyen d'icelle, afin que le peuple les peult voir et regarder, et là fut briefvement et honnestement exposé ledict cas par M. Guillaume Cocquillart, prestre, chanoine de ladicte église et advocat au parlement à Paris, et enfin fut chanté pour ce en grande dévotion le cantique de *Te Deum laudamus* aux petites orgues et enfin les prières et oremus par messire Jean Gossart, prestre chanoine et sepmainier de ladicte église, au commencement dudict canticque lesdicts pellerins et leur fille furent menés devers le grand autel faire leur prières et oraisons, et enfin furent menés par Mre Pierre Ladur..., chanoine et escollâtre de ladicte église et l'ung des maistres de la fabricque, en l'hostel de ladicte fabricque pour y disner, auquel voïage ledict Foulquart dict qu'il vit plusieurs hommes et femmes baiser ladicte fille laquelle s'en ryoit et asmeusoit comme sy elle eust en aage de discrétion.

Lundy, 15 aoust, les Carmes jouèrent ung mystère en leur cloître.

Le 21 aoust 1493, on receut la nouvelle de la mort de M. de Reims à Angiers, les entrailles duquel furent enterrées à Saint-Nicolas hors d'Angiers.

Le 28e dudict mois, Mr Charler Guillart, docteur en loi, conseiller en parlement, apporta plusieurs lettres du roy leues aux habitants leur mandant que Mre Robert Briçonnet est et demeure archeveque de Reims, selon le bon plaisir du roy et la provision de notre Saint-Père.

Mardy, 17 septembre, le maréchal de Beaudricourt arrive en cette ville qui témoigne la satisfaction du roy.

Le 11, arrivèrent le président Gannay et M. de La Motte.

Le 25e septembre audict an ledict Briçonnet arryvé en ceste ville fust esleu en chappitre pour l'archevesché.

Jehan Amet, dict Savary, fils de Hubert Amet de Reims, revenant de Châlons le vie janvier 1493, trouvant les portes de la ville de Reims fermées, entre en icelle par dessus les remparts avec l'aide d'une eschelle qu'il prit à une ornyère ; il fut consitué prisonnier le 11e dudict moys, après plusieurs informations faictes le 14 dudict mois, estant interrogé du faict, confessa librement, et le 16e dudict mois le père dudict Amet alla luy-mesme quérir une rémission et pardon pour son dict fils.

Le pénultième dudict mois, Jacques Popehan execute ladicte commission sur ledict pardon, et luy fut entérinée du consentement du lieutenant de la ville, à la charge de faire retoupper le trou par lequel ledict Amet avoit entré et de payer les dépens du procès.

Dimanche, 29 avril 1494, fut Lœtare Jerusalem, et joua-t-on une moralité aux marché aux chevaux.

Lundy, 27 mai, M. le gouverneur renvoya le procès achevé des prisonniers de Mouzon, et fut délibéré par les deux Cauchon, Ph. de Bezanne et moy de leur faire trancher la teste et les bras et les jambes, mettre les deux testes aux deux principales portes de la ville sur deux lances, les bras et les jambes à diverses potences et en divers lieux sur les chemins et les corps en deux sacs au gibet, et les biens confisqués.

Au mois de juing 1494, Nicolas Grossayne, Pierre Quatresols, Jehan de Champs et aultres obtindrent du roi Charles VII affranchissement des tailles pour 10 ans, et le 8e du vin vendu en détail remis au 4e, en payant au roy pour chascun an la somme de 2,000 livres. Lesdicts Quatresols et Jehan des Champs en rapportèrent les nouvelles le 4e juillet, en disant qu'il convenoit envoyer 300 escus pour lever les lettres et fournir aux promesses faictes pour ceste cause.

Les lettres dudict affranchissement furent expédiées au conseil du roy donné le 1er jour de juillet audict an au bois de Vincennes, où estoient les comtes de Clermont et de Saint-Pol, les gens de ses finances et aultres seignèrent pour le roy et son conseil, et plus bas, Primauday.

Il fut conclud de faire présent de 6 poissons de vin à M. le général Hubert, et une douzaine de serviettes à sa femme, et deulx douzaines de fines serviettes à Mme la comtesse de St-Pol.

Fust aussy achepté une nappe à fleurs de lys des chanoines de St-Symphorien, 16 escus 1/2 pour faire présent.

Le dimanche 8e aoust fut faict procession générale pour remercyer Dieu de l'obtention dudict octroy d'affranchissement et fut la prédication faicte en la salle du Palais par M. Abel, suffragant.

Ceulx de la feste Saint-Pierre joutèrent sur des haquetaux sur le marché au blé.

Le mercredy XIe dudict moys d'aoust, fut faicte la feste de la Dédicace de Ste-Hilaire et se faisoit cedict jour un roy de la feste, lequel fut ung nommé Petit Jehan, serviteur à Gobin le Voirier, et fut ledict roy et ses compagnons à la procession, et puis s'en allèrent quérir la reyne et ses filles et les amenèrent à l'église, et allèrent honorables et en bel ordre à l'offrande, et y mena le lieutenant du roy la reyne, les instrumens sonnans mélodieusement et en fin de la messe, le roy prit la reyne et les compagnons et filles et menèrent en l'hostel du père de la reyne, nommé Thomassin Mortier.

Le jeudy XIIe, ceulx de la feste Saint-Hillaire furent le matin sur chevaux oyr messe à St-Nicaise, et après diner de pied à Ausson, excepté le roy et la reyne, et les gouverneurs et maistres d'hotel qui furent sur chevaux.

Charles de la Ramée, maistre d'hostel de M. de Beaujeu, capi-

taine de Reims après Ranel Cochinart, avoit grand crédit en cour, et s'employoit fort pour les habitans, ledict de la Ramée avoit épousé la fille de Nicolas Lescot.

Les esleus pour conseillers des affaires de la ville pour l'année 1496 estoient : Mre Jehan Chardon, Philippe de Bezannes, Jehan Cauchon l'aisnel, Jehan Bourguet, Henry le Membre, Guillaume Toignel, Nicolas le Membre, Guillaume Cocquillart, Jacques Collet, Claude de Molinet, Jacques Cauchon, Thomas Jacquemin, avec ceulx de l'église.

Et fut advisé de mettre à chascune porte six habitans laïs et deux hommes d'église pour la garde.

Le lundy 18e mai 1495, Oudard Thierry revenant de Paris dict audict Foulquart des nouvelles de Rome, c'est à savoir que 8 gentilshommes du roy ayant pris congé de lui à Naples pour seu aller rafraichir et refaire à Rome, et que estant près de Rome, ils avoient trouvé le cardinal de Valence chassant, et avoit l'ung de ses chiens morts ; l'ung des laquais desdicts gentilhommes qui avoit tué ledict chien, et à ceste cause ledict cardinal les avoit faict suivre jusques à leur logis, où il estoit venu et avoit faict détrancher en pièces ledict valet qui avoit tué son chien, et sy avoit faict tuer lesdicts gentilshommes, dont le roy ayant esté averty fut très fort desplaisant, et avoit envoyé M. d'Aubigny avec 400 lances et 8000 Suisses et les Coulonnois pour y faire pugnition, lesquels de pleine arayne pour où lesdicts Coulonnois les avoient acconduit, commencèrent à tuer et mettre le feu, et avoient bruslé et mis à sang bien la moitié de la ville de Rome, et assiégé le pape et ledict cardinal de Valence dedans le chasteau Saint-Ange, et ne cessèrent de tirer et combattre, et dict ledict Oudard avoir sceu lesdictes nouvelles de M. Jacques Georges, chanoine de Reims, qui les avoit asseurées estre véritables.

Ledict Foulquart dict que le mardy 19, il receut lettres de son cousin Jehan Gordier, portant les nouvelles que Oudard Thiery luy avoit dictes, mais aultrement, et les avoit sceu de Mre Nicolas Gilet.

8 juin 1495, on commença à jouer en la Couture l'Assomption de Notre-Dame et les vers des SS. Jacques le majeur et le mineur.

Le 2e jour d'aoust 1495 ung religieux de Haynault, de l'ordre de Premontré, dict audict Foulquart revenant de Rome qu'il estoit retourné par les Allemaignes et avoit veu et sceu que le roy des Romains avoit envoyé 20 à 24,000 hommes allemans à l'ayde du sr Ludovycq, soubs ombre de garder Milan, mais toutefois leur intention, et du pape, des Vénitiens, des Florentins, des Genevois et de tous leurs alliés, estoit de faire morir le roy, et l'avoit cuidé faire à la journée ou rencontre qu'il a eu lez Fournone, où il m'asseura estre cheu par mort 4 ou 600 hommes des ordonnances du roy nostre dict sire, et bien 8,000 desdicts alliés et ennemis qui

enrageoient pour ce qu'ils s'estoient descouvers et n'avoient pu exécuter leur maudite entreprise et disoit que plusieurs gens de bien doubtoient fort que ne deussions avoir la guerre, veu que le roy des Romains et le roy d'Espaigne, quy avoient accordé et juré gardé la paix avec le roy, s'estoient aussy alliés et avoient conspiré contre luy, comme dict est, luy dict encore qu'il avoit sceu à Rome que le pape avoit ung très maulvais vouloir contre le roy, quelque promesse qu'il luy eust faict.

Ung Suisse venant de l'armée du roy raconta audict Foulquart de la susdicte journée au vray, et entre aultres choses dict que le roy s'y estoit porté aussy vaillamment que jamais homme fit et avoir fort longtemps tenu par le collet, et battu ung grand personnage qui s'estoit venu jetter sur luy, et qu'il y fut tué sept comtes, ung duc et 2,500 hommes d'armes des ennemys et que après qu'ils furent tués, le roy alla luy 3e visiter son avant-garde où estoient les Suisses et leur donner courage, et que les ennemis cuydèrent encore charger sur luy et y vinrent 600 hommes d'armes qui tournèrent incontinent qu'ils virent que c'estoient des Suisses.

Le 17e octobre 1495, Jehan Gigaut dict audict Foulquart que soubs ombre de faire appoinctement, le roy et M. d'Orléans, accompagnés de plusieurs seigneurs et gens de bien en armes estoient allés pour eulx trouver au lieu convenu entre eulx, le sieur Ludovicq, le Vénitien et aultres, mais auprès de ladicte ville estoit venu d'icelle ung page de M. d'Orléans, qui l'avoit adverty que dedans les caves, celliers et greniers estoient pleins de gens mieux en poinct et armes que n'estoient ceulx du roy ; dont ledict sieur d'Orléans avoit adverty le roy qui ce nonobstant y avoit voulu aller, et y avoit envoyé devant M. de Vendosme qui y avoit esté tué et plus que 1,000 gens de bien avec luy, et y avoit-on cuydé encabler le roy, M. d'Orléans et toute leur compagnie, mais ils s'estoient saulvés et retournés diligemment et qui n'y avoit aucun traité.

Le mercredy 24e febvrier 1495 fut faict marché de 200 muids de sel rendu au grenier de Reims, franchement à mesure à deux doigts sur bord, moyennant le prix de 20 livres tournois le muid à payer à faict qu'il se vendra, et aux charges que s'il y a marchand qui le vueille ravaller de 10 sols par muid, qu'il y seroit receu jusques à la my-caresme, et le 14e de mars ladicte marchandise de sel fut délivrée au recepveur de Soissons à 19 liv. 10 s. le muid.

M. de Reims s'efforce de faire arriver dans cette ville une université et une drapperie.

Mercredi 6 avril 1496 furent nommés Nicolas Noël l'aisné, F. de Paris, F. Robelet et P. Roze, P. Solet drappiers, avec deux foulons, 2 tisserans et 2 tinturiers pour aviser les moyens de mettre sus une bonne draperie en cette ville.

Lettre du roy du 26 mars pour emprunter à la ville 1000 escus pour deux ans pour résister à l'entreprise du roi d'Espagne.

23 mai. Election pour l'assemblée des Etats à Laon : Guillaume Coquillart, chantre, pour le clergé ; J. Cauchon, médecin, pour les nobles ; J. Frizon, pour le tiers.

21 juin. Pussot m'apporte à signer les coutumes de la ville et je signe.

18 juillet. Robert de la Marche loge à Pontfaverger avec 5 à 6,000 hommes fuyant devant le duc de Lorraine. Le lieutenant ordonna de garder, on remit le canon au rempart : il passa quelques jours après l'Aisne.

20 septembre. M. P. Grossayne fut attaché par les carrefours, excommunié par Me Robert Dauvet, grand archidiacre. — Ordre de pourvoir aux frais des malades de la maladie de Navarre.

5 juillet 1497. Le maréchal de Baudricourt arriva en cette ville.

26. M. de Lodève fut reçu chanoine et prévôt de l'église de Reims. Neuf ou dix chanoines étaient contraires à ce que le roy avoit écrit pour l'élection de M. de Saint-Malo à la place de l'archevêque de Reims trépassé. Je fus averti qu'il y avait de grandes brigues.

11 août. M. de Saint-Malo fut postulé archevêque par 67 chanoines présens et un par procureur ; 5 autres contumax et un enfant n'y ayant voix, font le nombre de 72. MM. les commissaires, le maréchal de Belleville, président de la Mothe, et M. Marc avec le bailly de Vitry et notre capitaine, furent remercier MM. du chapitre.

Avril 1498. Préparatifs du sacre. Samedi, 28, M. Coquillart, chantre ; C. Barat, chanoine, et moi, fumes visiter les lieux pour faire les fictions à l'entrée du roy. Le dimanche, MM. les échevins m'ordonnèrent d'envoyer quérir Jean Hanse à Châlons et P. Burrier à Metz pour besoigner auxdictes fictions.

4 mai. Les commis à la grosse chair achetèrent 8 bœufs et 48 moutons.

16. Conclut à l'assemblée et l'échevinage que le vidame proposera devant le cardinal à sa venue, et M. le doyen devant le roy : qu'on bailleroit audict cardinal du linge pour cent escus. Je donnay à M. Jean Cauchon, médecin, quatre lignes en rime que dira la fille de Cœur du roy.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1495. Le 14 septembre 1713, dec. dame Marie de l'Hospital, dame de Vraux et la Chapelle, veuve de déf. Etienne de Corvisier. 74 ans. Inh. en cette Egl.

1496. Le 5 novembre 1713, né Anthoine, f. de Messire Jean-Bte de Parvillez, C. du R. et de d. Marie-Anne Paris.

1497. Le 6 décembre 1713, née Marie-Anne, f. de Messire Louis Taverne de Morvillier et de d. Marie Deya.

1498. Le 9 décembre 1713, dec. Hiérosme de Mercy, Esc. aagé d'environ 25 ans.

1499. Le 15 fevrier 1714, dec. Pierre Jourdain, 66 ans. Inh. en cette Egl.

1500. Le 24 fevrier 1714, né François-Joseph, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. C. du R. et de d. Anne Gérard.

1501. Le 16 mars 1714, dec. d. Magdeleine Cuny, veuve de f. M. Dubois. 64 ans. Inh. en cette Egl.

1502. Le 23 may 1714, b. dans la Chap. du Séminaire par Mgr l'évêque, Gaston-Jean-Zacharie Hocart, né 28 mars, f. de Jean Hocart, Esc. S. de Renneville et de d. Magdeleine le Vautrel.

1503. Le 31 may 1714, né Pierre-Nicolas, f. de Pierre-François Lécuyer, S, de Mondrepuis, 1er Lt de la Maréchaussée gén. de Champ. et de dame Nicole le Poivre.

1504 Le 3 juin 1714, dec. Mre Jean de Vige, C. du R. Grenetier au Grenier à sel de Chaal. 51 ans. Inh. en cette Egl.

1505. Le 7 juin 1714, née Marie-Jeanne-Joseph, f. de M. François de Forceville et de Marie-Françoise de Vige.

1506. Le 23 aoust 1714, née Perrette-Charlotte-Marguerite, f. de Mre François-Xavier Jourdain et de d. Catherine Jourdain.

1507. Le 15 septembre 1714, marié Jean-Thierry Fagnier. S. de Breuvery, f. de f. M. Jean Fagnier, Esc. S. de Breuvery, comm. gén. Trés. de Fr. et de d. Agnès de Papillon et d. Agnès Lorain, f. de Mre Nicolas Lorain, Esc. S. de Beuville et de d. Marie Jacquesson.

1508. Le 14 octobre 1714, dec. Maître Pierre Deu, S. de Vieux Dam-

* Voir page 50, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

pierre, C. du R. hon. et veteran au B, et S. P. de Chaal. Bailly de Chaal. Inh. en cette Egl.

1509. Le 17 novembre 1714, né Hector, f, de M. Charles Grossart de Virly, C. du R. au Pr. de Chaal. et de d. Marie-Anne Deya.

1510. Le 1er décembre 1714, marié M. Jacques de Foigny, f. de f. Nicolas de Foigny et de f. Marie Bruge et dlle Madeleine Jourdain, f. de Mre Pierre Jourdain et de d. Marie - Madeleine Le Queux.

1511. Le 4 décembre 1714, dec. d. Marie le Gorlier, veuve de f. M. Jacques Dubois, Esc. S. de Faremont. 75 ans. Inh. en cette Egl.

1512. Le 26 janvier 1715, marié Joseph Charuel, av. en Part, f. de Jean Charuel, major commandt pour le R. de la ville d'Haguenau, gentilh. de S. A. R. Monsieur, et de f. d. Marie-Augustine Aulent, et dlle Marguerite Huat, f. de Mre Noel Huat, C. du R.

1513. Le 30 mars 1715, ep. en l'Egl. Cath. de Chaal. M. Pierre Deu, S. de Vieuxdampierre, C. du R. Lt gén. au B. et S. P. de Chaal. et de d. Elizabeth - Thérèse de Papillon, et dlle Marie-Jeanne Mathé de Malmy, f. de f. Messire Pierre-André Mathé, Chev. S. de Malmy et de f. de Jacquette Des Forges.

1514. Le 5 mai 1715, né Augustin-Zacharie, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Trés. gén. des fin. et d. Marie-Anne le Vautrel.

1515. Le 27 juin 1715, né François, f. de Jean Rosnay de Villers, Esc. S. de Montain et de d. Antoinette Bourgogne.

1516. Le 1er juillet 1715, dec. Louis-Hierosme-Joachim Lallemant de Lettrée, 6 ans.

1517. Le 9 juillet 1715, dec. J.-Claude-Joachim-Remy Rosnay, 3 ans.

1518. Le 1er septembre 1715, dec. Pierre Gaudet de Breuvery, 8 ans.

1519. Le 4 septembre 1715, ep. François de Vivens, Cap. au Rt de la Fère, Inf. f. de M. Jean de Vivens et de f. d. Galienne de Quatrefages, et dlle Madeleine Jourdain, f. de f. Pierre Jourdain et de d. Charlotte Bourgeois.

1520. Le 22 septembre 1715, né Jean-Charles, f. de Messire Claude-George Fagnier et de d. Louise le Lorain.

1521. Le 11 octobre 1715, née Anne, f. de Jean-Bapt. de Parvillez et de d. Marie-Anne Paris

1522. Le 7 janvier 1716, ep. M. Memmie de Bar de Bussy, Esc. f. de Claude de Bar, aussy Esc. S. de Vitry-la-Ville, Cheppes et a l. Prt des Trés. de Fr. et de d. Marie-Catherine Pinteville et dlle Marie-Louise-Francoise-Xavière de Corvisier, dlle f. de Paul de Corvisier, Esc. S. de la Chapelle Vraux et a. l. et de d. Marie-Louise Beschefer.

1523. Le 22 janvier 1716, dec. Mre Claude le Gentil, C. du R. au B. et S. P. de Chaal. Inh. en cette Egl.

1524. Le 4 mars 1716, né Claude Fabio, f. de M. Fabio Beschefer, Off. de S. A. R. Madame et de d^lle Jeanne le Pescheur.

1526. Le 25 aoust 1716, né Jacques, f. de Jean Varin et d'Augustine Colleret.

1527. Le 11 septembre 1716, dec. d^lle Anne le Gorlier de Verneuil, 36 ans, de la P. St-Germain. Inh. en cette Egl.

1528. Le 14 octobre 1716, née Marie-Anne, f. de M. Claude Deya, Esc. S. de Germinon et de d. Marie-Anne-Thérèse Jacquesson.

1529. Le 20 octobre 1716, dec. d^lle Elizabeth Beschefer, 86 ans. Inh. en cette Egl.

1530. Le 8 novembre 1716, née Marie-Therèse-Remiette, f. de Jean Rosnay, Esc. de Montain, 1er et ancien, P^t au Pr. de Chaal. et de d. Antoinette Bourgogne.

1531. Le 25 novembre 1716, née Louise-Agnès-Catherine, f. de Claude-George Fagnier, Esc. et de d. Louise Lorain.

1532. Le 15 décembre 1716, dec. M. Joseph Braux, Esc. S. de St-Valery. Inh. en cette Egl.

1533. Le 18 may 1717, ép. M. Antoine de la Goille, Esc. porte-manteau Ord. du R. f. de M. Jacques de la Goille, C. Sec. du R. et de d. Marie le Franc de la Par. St Denis de Reims et de d^lle Marie-Magdeleine Jourdain, f. de f. M. Claude-Memie Jourdain et de d. Anne Dubois, en l'Egl. par. de Juvigny.

1534. Le 20 may 1717, née Marie-Anne, f. de M. Pierre Bertin, S. de Marquivillé en partie et de d. Agnès le Clerc.

1535. Le 21 may 1717, né Louis, f. de M. Louis de Morvillier, Comm. des g. au dép. de Champ. et de d. Marie Deya.

1536. Le 24 juillet 1717, dec. d. Perrette de Parvillez, ep. de M. des Noyers. 35 ans. Inh. en cette Egl.

1537. Le 20 septembre 1717, née Anne, f. de Jean-Baptiste de Parvillez, Esc. recep. des tailles et de d. Anne Paris.

1538. Le 6 décembre 1717, dec. Messire Claude Chrestien d'Alençon, chev. Cte de Beaufremont, f. de Mess. Louis-François d'Alençon, chev. Cte de Beaufremont, 1er pair et Baron de l'Evesché et Comté de Verdun et de d. Marie-Anne Gerard, demeurant à Verdun.

1539. Le 16 janvier 1718, née Marie-Nicole, f. de M. Charles Grossart, S. de Virly, et de d. Marie-Anne Deya du Frêne. P. Messire Thomas de Napier, chev. gent. ord. de la Ch. du R. d'Angleterre.

1540. Le 10 mars 1718, née Perrette-Catherine, f. de Messire Nicolas Godet. C. du R. et de d. Marie-Anne Josteau.

1541. Le 13 mars 1718, dec. d. Marie Jacquesson, ep. de M. Lorain. Inh. en cette Egl.

1542. Le 5 avril 1718, dec. Elizabeth-Thérèse, f. de M. Deu de Vieux-dampierre. 2 ans. Inh. en cette Egl.

1543. Le 4 may 1718, née Marie-Anne, f. de M. Antoine la Goille, cy-devant porte-manteau du R. et de d. Marie-Magdeleine Jourdain.

1544. Le 15 may 1718, dec. Marie-Madeleine Jourdain, ep. de M. la Goaille.

1545. Le 19 may 1718, née Geneviève-Françoise, f. de M. Louis Deu de Montcetz, chev. lieut.-colonel de dragons et de d. Geneviève de Maisonville.

1546. Le 27 may 1718, dec. d. Geneviève de Maisonville, ep. de M. Deu de Montcetz, chev. lieutenant-colonel de dragons. Inh. en cette Egl.

1547. Le 2 juillet 1718, née Marie-Madeleine, f. de Jean Rosnay, Esc. Sgr Montin et Villers et de d. Antoinette Bourgogne. P. François-Jean-Marie Morel.

1548. Le 18 juillet 1718, née Geneviève-Marguerite, f. de Bernard le Coq d'Acy de la Touche, Esc. et de d. Jeanne Bonvouloir.

1549. Le 22 aoust 1718, née Blanche-Louise, f. de M. Jean-Bte Braux, Esc. S. de Vaux et de d. Marie-Louise Doulcet.

1550. Le 1er septembre 1718, né Antoine, f. de Jacques Chezy et de Marie Bernard.

1551. Le 3 octobre 1718, née Jeanne-Françoise de Sales, f. de M. Jacques-Joseph Deu et de d. Anne le Vautrel.

1552. Le 4 janvier 1719, né Claude Quentin, f. de M. Claude Deya, S. de Germinon et de d. Marie-Anne-Thérèse Jacquesson.

1553. Le 11 janvier 1719, dec. d. Angelique-Eléonor Nacquart, ep. de Mess. Louis-Guillaume de St-Eulien, Chev. S. dud. l. Lieut. de Nosseigrs les Mareschaux de Fr. à Chaal. 31 ans. P. St-Alpin. Inh. en cette Egl.

1554. Le 3 mars 1719, né Jean-Faustin, f. de Mess. Jean-Baptiste de Parvillez, C. du R. et de d. Marie-Anne Paris.

1555. Le 11 avril 1716, née Magdeleine-Emilie, f. de Jean Hocart, Esc. S. de Renneville, et de d. Magdeleine le Vautrel.

1556. Le 3 juin 1719, née Marie-Magdeleine-Jeanne, f. de M. Fabio Beschefer, Offic. de S. A. R. Madame et de d. Jeanne le Pescheur.

1557. Le 27 Juin 1719, née Marie-Jeanne, f. de M. Claude Galien, C. du R. au Pr. de Chaal. et de d. Louise Ytam.

1558. Le 9 septembre 1719, dec. dlle Catherine Milleson, veuve de M. Joachim Chaalons, Contr. du bur. des fin. Inh, en cette Egl.

1559. Le 15 septembre 1719, née Marie-Catherine, f. de Mess. Daniel Hocart et d. Anne Gerard.

1560. Le 17 octobre 1719, né Pierre-François, f. de Mess. Pierre-Francois le Gorlier, Esc. S. de la Grandcour et Verneuil et de d. Madeleine Grossetête.

1561. Le 3 décembre 1719, dec. Mre Pierre Lescuyer, Esc. S. de Mondrepuis, C. du R. et 1er Lieut. de la Marech. gén. de Champ. 63 ou 64 ans.

VIIIe REGISTRE (1720 - 1731)

1562. Le 6 janvier 1720, né George-Gaspard, f. de Messire Claude-George Fagnier, Esc. Trés. gén. de Fr. et de d. Louise Lorain.

1563. Le 9 janvier 1720, dec. Marie - Agnès Lorain de Beuville, 15 ans. Inh. en cette Egl.

1564. Le 26 janvier 1710, dec. Antoine-Memie Fagnier, S. de Breuvery, 27 ans. P. de la Trinité. Inh. en cette Egl.

1565. Le 4 mars 1720, dec. Perrette-Françoise le Lorain, 49 ans. Inh. en cette Egl.

1566. Le 24 juin 1720, dec. Mr Nicolas Godet, Prevost de la Maréchaussée, âgé de 66 ans.

1567. Le 14 août 1720, née Marie - Charlotte, f. de M. Fabio Beschefer, Officier de S. A. R. Madame et de d. Jeanne le Pescheur. P. Roger Beschefer, S. de Launois, Esc. Gentilhomme de la grande fauconnerie de France.

1568. Le 26 août 1720, dec. Marie Deya, ep. de Louis Taverne de Morvillier, Ec. Comm. des g. Inh. en cette Egl.

1569. Le 25 septembre 1720, dec. dame Madeleine de Bar, ep. de M. Lallemant, Cons. d'honnear au B. et S. P. de cette ville, agée de 35 ans. P. St-Alpin. Inh. en cette Egl.

1570. Le 31 octobre 1720, Inh. en cette Egl. Louise du Moulinet morte Par. de la Trinité.

1571. Le 26 novembre 1720, b. Jean-Baptiste-Marie, fils de Jean Rosnay, Ec. S. de Villers et de dame Anthoinette Bourgogne.

1572. Le 27 janvier 1721, dec. M. Louis Deu, S. de Montcetz, Chev. de St L. Lieutenant-Colonel de Dragons, 50 ans. Inh. en cette Egl.

1573. Le 11 février 1721, née Marie-Claude, fille de M. Pierre - François le Gorlier, S. de la Grandcour et de Verneuil, et de dame Madeleine Grossetête.

1574. Le 6 avril 1721, dec. M. Louis Taverne de Morvilliers, Ec. ancien comm. des g. 80 ans. Inh. en cette Egl.

1575. Le 27 avril 1721, né Jean - Baptiste, f. de Jacques Braux et de dlle Antoinette Pierre. P. Jean-Baptiste-Antoine de Bar de St-Martin. M. dlle Francoise-Louise Cappy.

1576. Le 24 may 1721, dec. Messire Francois-Joseph Cappy, Esc. S. des grandes et petites écuries, Mareschal des camps et armées du Roy, Command. pour le Roy dans les Prov. de Picardie, Soissonnois et Champagne, agé de 63 ans ou environ et le lendemain son corps a esté transporté en notre présence en son chateau d'Ecuries où il a été inh.

1577. Le 4 juillet 1721, dec. d. Madelaine le Vautrel, ép. de Mre Jean Hocart, S. de Renneville, 40 ans. Inh. en cette Egl.

1578. Le 30 aoust 1721, né Pierre, f. de M. Fabio Beschefer, Officier de S. A. R. Madame et de d. Jeanne le Pescheur.

1579. Le 17 septembre 1721, dec. M. Charles des Noyers, Cap. de cav. et pensionnaire du R. Inh. en l'Egl. de Dampierre au Temple.

1580. Le 23 septembre 1721, né Memmie, fils de M. Jean-Baptiste de Parvillez, C. du R. et de d. Anne Paris.

1581. Le 18 octobre 1721, dec. d. Marie-Madeleine le Queux, veuve de f. M. Jourdain, 72 ans.

1582. Le 7 novembre 1721, dec. d. Agnès Vernier, ép, de M. de Morvilliers. Inh. en cette Egl.

1583. Le 3 fevrier 1722, née Louise, f. de Messire Nicolas Deu, S. Rapsecourt et de d. Anne Guyot.

1584. Le 26 fevrier 1722, marié Mr Augustin Baudoin, receveur des Gabelles à Chaalons, f. de f. M. Joseph Baudoin et de d. Anne Cordelois, et dlle Madelaine Rapinat, f. de Mre Louis Rapinat, Gt au grenier à sel de Chaal. et de d. Anne Dubois.

1585. Le 26 fevrier 1722, dec. d. Françoise Boileau, ep. de Mr Baugier, S. d'Ante, 33 ans. Inh. en l'Egl. des Cordeliers.

1586. Le 13 mars 1722, dec. d. Marie-Louise Beschefer, ép. de Paul de Corvisier, Ec. S. de Vraux et la

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

§ IV

SAINTS DE L'ABBAYE D'IGNY. — SÉPULTURES

I

Saints

Durant les siècles de son existence, surtout au commencement, alors que l'esprit de S. Bernard était plus vivant parmi les religieux qu'il aimait à encourager et à diriger lui-même dans les voies de la perfection, Igny compta au nombre de ses membres un grand nombre de personnages recommandables par leur sainteté et par la pratique des vertus monastiques. Il est facile de le conjecturer d'après les Annales de Cîteaux qui rapportent qu'Igny *florebat viris sanctissimis*. Mais l'humilité, qui est le caractère distinctif du véritable trappiste, nous a dérobé le secret de la plupart de ces actes de vertu. Cependant les Annales Cisterciennes nous ont conservé le souvenir et le nom de quelques-uns de ces saints religieux, trop rares monuments de l'esprit de foi de nos ancêtres. Nous allons essayer d'y cueillir quelques fleurs, en prenant pour guide l'historien de l'ordre.

Citons d'abord et comme simple souvenir, puisque nous en avons déjà parlé, les bienheureux Humbert et Guerric, premiers abbés, et Pierre Monoculus, sixième abbé ; nous reviendrons cependant sur ce dernier à propos de son élection.

I. — LES LIS D'IGNY

Du temps où le bienheureux Guerric gouvernait Igny, *non ignobile monasterium*, dit le chroniqueur, ce saint abbé eut une nuit la vision suivante. Le cimetière de l'abbaye lui apparut couvert de lis d'une éclatante blancheur, et il aperçut en même temps deux anges descendus du ciel qui coupèrent quatre de ces fleurs, et se préparèrent ensuite à retourner au séjour des bienheureux. A cette vue, il leur adressa la parole : « Pourquoi, leur dit-il, coupez-vous nos lis ? — Cessez de vous étonner, mon frère, lui répondirent-ils, car ils nous ap-

* Voir page 100, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

partiennent. Nous n'en prenons que quatre, parce qu'ils nous suffisent pour le moment, mais quand il en sera temps, nous cueillerons les autres ; nous n'en laisserons pas un seul, car nous sommes chargés de les emporter tous. » En disant ces paroles ils disparurent.

Bientôt après moururent dans la maison quatre religieux d'une conduite exemplaire. C'était leur mort que les anges étaient venus annoncer par ces lis qu'ils avaient coupés dans le cimetière. Quant à la parole des messagers célestes, qu'ils n'en laisseraient pas un seul sans l'emporter, elle était bien consolante, et pour les frères qui venaient d'être ravis à l'affection de la communauté, et pour les autres religieux qu'elle servit merveilleusement à encourager dans la pratique de leur règle. L'écrivain de Cîteaux qui rapporte ce fait ajoute en terminant : « L'auteur du Ménologe de l'Ordre aurait bien pu y insérer le nom de ces quatre religieux, puisqu'il en a inscrit d'autres, dont la sainteté n'est pas prouvée avec une certitude plus évidente. »

II. — ÉLECTION DE PIERRE MONOCULUS

Le récit suivant est une preuve de la sainteté de cet abbé [1]. Après la mort de Bernard, cinquième abbé, et durant la vacance du siège abbatial d'Igny, Pierre, abbé de la Val-Roy, se rendit à ce monastère pour procéder à l'élection du nouveau titulaire. C'était en effet la coutume que les abbés des monastères dépendant de l'abbaye principale dont ils étaient issus, se réunissent pour l'élection de leur Père. Pierre se rendait donc à Igny, accompagné d'un religieux de ce monastère qu'il aimait à avoir avec lui, et avec lequel il s'entretenait souvent pour sa propre édification. Ce religieux qui avait reçu une certaine instruction s'appelait Robert. Dans ses prières, le saint abbé de la Val-Roy avait souvent demandé à Dieu de lui faire connaître à quel religieux il devait donner son suffrage. Tandis qu'il était préoccupé de cette pensée, et qu'il priait le Seigneur à ce sujet, il entendit une voix qui lui disait : « Quand tu seras parvenu à tel endroit, tu trouveras ce que tu cherches. » Arrivé à l'endroit qui lui avait été indiqué, le saint abbé pria Dieu avec plus de ferveur encore de vouloir

1. Nous lisons en effet dans les Annales : « Ordine sequitur Igniacensis abbatia, quæ sanctis ab initio sucta pastoribus, Humberto, Guerrico et Godefrido, non ullum admissura foret, nisi sanctissimum. Sanctus Petrus Vallis-regiæ abbas suffectus est, qui, si quis alius anteiret, quos subsequebatur. »

bien accomplir sa promesse. La voix se fit alors entendre de nouveau : « Interroge, dit-elle, le moine qui t'accompagne, et il te dira quel est celui qui doit être élu. » Faisant alors approcher le religieux, Pierre lui dit : « Nous nous rendons à Igny, et je crois que l'élection dépendra en grande partie de moi. Vous, qui connaissez par expérience les sentiments de vos frères, indiquez-moi celui que vous jugez le plus digne de remplir cette charge ? » Immédiatement le religieux, soit qu'il fut inspiré de l'esprit de Dieu, soit qu'il desirât l'élection de Pierre parce qu'il l'aimait, lui répondit sans hésiter : « Je ne puis en indiquer un plus digne que vous, aussi je vous prédis que vous serez élu. » Le saint homme de Dieu réfléchit, et bien qu'il lui fût impossible de douter de ce qui allait lui advenir, il interrogea de nouveau son compagnon : « Je sais, mon frère, je suis certain que vous désirez ma promotion, mais elle ne dépend pas de vous, je veux que vous en nommiez un autre que moi, et qui soit digne de cette dignité. — Je n'en nommerai pas d'autre, reprit le frère, vous serez abbé d'Igny, c'est le vœu de toute la communauté. » On arriva ensuite à Igny, et Pierre fut choisi d'un consentement unanime. Son élection fut aussi prédite d'une autre manière, comme nous allons le dire.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1877-1878, chez Auguste Denis, libraire de la Société à Châlons-sur-Marne.

La Société académique de Châlons-sur-Marne se distingue entre toutes ses émules par ses travaux archéologiques ; les découvertes faites par les patientes investigations de MM. Nicaise, Morel et Fourdrignier ont ressuscité tout un monde préhistorique dont on n'avait jusqu'à ces derniers temps qu'une bien faible notion. Dans son discours d'ouverture à la séance solennelle du mercredi 21 août 1878, M. le Préfet de la Marne a justement félicité ces éminents archéologues d'avoir révélé les trésors en ce genre que renferme le sol de notre antique Champagne.

Les mémoires de cette Société savante pour les années 1877-1878 viennent à l'appui de la précédente appréciation ; ils suggèrent pourtant une observation ; bien des fois les amateurs de choses locales ont regretté de voir les volumes des académies provinciales trop souvent envahies par des travaux fort judicieux sans doute, mais complètement étrangers au pays qu'elles ont adopté pour foyer de leur mouvement intellectuel ; c'est précisement cette réflexion qui se présente à l'esprit quand on parcourt la publication qu'il s'agit d'analyser ; trois ou quatre articles seulement intéressent la circonscription départementale où siége la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Une photographie d'une *Vierge de Boulancourt*, statue en bois de 1535, conservée en l'église de Montierender, accompagne l'instructive et attachante notice composée par M. le chanoine Lucot dont la plume élégante donne une gracieuse description de cette œuvre d'art qui rappelle le moyen-âge par l'archaïsme de ses figures et la renaissance par la souplesse ondoyante des draperies.

Dans l'*Essai sur le type de la monnaie de Provins*, M. Werly dit que, pendant près d'un siècle, dans la province de Champagne, le monnayage en faveur présente, comme singularité, l'inscription dans les légendes de deux noms de villes ; par exemple, on rencontre sur une même pièce les noms réunis de Sens et de Provins, de Meaux et de Troyes ; quelques auteurs ont cru pouvoir les considérer comme des produits d'une convention monétaire destinée à faciliter les transactions si importantes qui, chaque année, s'opéraient à ces grands marchés du moyen-âge connus du monde entier sous la dénomination fameuse de *Foires de Champagne*.

Il existe à l'extrêmité nord-est de Margerie, bourg limitrophe des départements de la Marne et de l'Aube, au sud-est du hameau de

Hancourt, une élévation de terrain dont la formation naturelle a dû être modifiée par le travail de l'homme ; elle porte le nom vulgaire de *Tumoy*, dérivé de tumulus ou tombelle ; les habitants racontent qu'un guerrier fameux y fut enterré ; cette tradition n'est point fantaisiste, car M. Auguste Nicaise, en 1872, y a découvert des débris de vase en terre noire à peine cuite au feu, semblables à ceux qu'on rencontre dans les gisements gaulois primitifs, ainsi que plusieurs squelettes, de forte stature, offrant le type dolichocéphale assez accusé. Deux ans plus tard, il trouva, par suite de fouilles intelligemment dirigées, les traces d'un cimetière franco-mérovingien situé dans les mêmes conditions que celui de Dormans.

Enfin le même M. Auguste Nicaise, dans une *Note sur une coupe en terre de l'époque de bronze*, décrit une coupe de forme évasée qu'il a trouvée, près de Châlons-sur-Marne, au lieu dit le Salage ; elle offre un des types les plus purs de la céramique de l'âge de bronze rencontrés dans les Palafittes de la Suisse ; elle gisait dans une excavation circulaire avec du charbon, des cendres et une phalange d'un doigt de la main. E. G.

* * *

La librairie Liseux vient de réimprimer un fac-simile, avec une excellente notice de M. Paul Lacroix, le rarissime volume de Jehan de Brie, berger, intitulé « le Bon Berger, » au sujet duquel nous avons donné ici même une assez longue notice. C'est une très-curieuse publication, très-bien faite et exécutée avec un succès complet au point de vue typographique.

* * *

M. le docteur Aubrion vient de publier un excellent volume sur l'Histoire du Gault et de ses hameaux, avec plusieurs dessins dus au crayon de M. Gastebois. (Sézanne, in-18, Patoux). Il commence son récit à la période préhistorique et après s'être consciencieusement occupé du Gault jusqu'à ces derniers temps, il reprend chacune des dépendances de la paroisse : les fiefs de Garlande, de Désiré, les prieurés du Gault et de Montvinault, le manoir de Dajone, la Haute-Tour du Reconde. Un chapitre est consacré à l'école. Nous voudrions que chaque commune importante rencontrât son historien comme M. Aubrion. Le Gault est situé dans le canton de Montmirail (Marne) : son église est un intéressant monument en partie roman.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 21 mars 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Le Brun, Vignes, Pigeotte, de Cossigny, Bouquet de la Grye, Baltet, Huot, Paillot, Drouot, Fontaine, Carteron, d'Antessanty, Petit, Briard, Bacquias, Socard, Ray, Nancey, Babeau, membres résidants, Chanoine, membre associé.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique annonce qu'un prix de 1000 francs est accordé à la Société académique de l'Aube. Il demande une énumération des travaux et des œuvres de la Société. Plusieurs sociétés savantes adressent des communications au sujet du libre échange. Ces pièces sont renvoyées à la commission nommée pour étudier cette question.

Ouvrages reçus. — Les comptes-rendus de l'académie des sciences sont renvoyés à M. de Cossigny. On y cite avec éloges un travail de M. Tanret, sur deux alcaloïdes, celui du seigle ergoté et celui de l'écorce de grenadier. Un prix a été accordé à M. Tanret pour ce savant travail.

Le secrétaire de la section d'agriculture lit son rapport sur l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Jules Benoit ; M. Adolphe de Launay, de Courcelles, présenté par la section, est nommé membre résidant. M. Babeau dépose sur le bureau la notice sur les tableaux du musée de Troyes, rédigée par M. Le Brun, et deux travaux historiques destinés au concours ouvert par la Société, l'histoire de Spoix et celle de Méry-sur-Seine ; ces travaux sont renvoyés à la section des lettres ainsi qu'une pièce de vers intitulée : *Strophes au poignard.*

M. Le Brun lit quelques fragments de son remarquable travail sur les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes. Ces pierres représentent des divinités païennes, Mars, Vénus, Cupidon, Bacchus ; des sybilles, des personnages mythologiques, Promothée, Persée, des faunes, Lyda, Triptolème, la Victoire, la Fortune, Pégase, Diomède et Ulysse, un char de triomphe, un navire, des esclaves, des animaux, des personnages du bas empire. Plusieurs représentent même des caricatures fort curieuses. Ces précieuses pierres gravées viennent du trésor des empereurs de Constantinople. Un certain nombre d'entre elles faisaient partie du trésor de la collégiale de Saint-Etienne. Le renvoi de cet intéressant travail au comité de publication est prononcé.

On pourra appliquer la photographie à la reproduction des planches ; les dessins ont été très-habilement exécutés par M. Royer.

La séance est levée à 5 heures. ***

*
* *

Le 3 août une très-belle cérémonie a eu lieu à Châtillon-sur-Marne. Il s'agissait de la pose de la première pierre du monument qui va être élevé en l'honneur du pape Urbain II. Mgr Langénieux présidait naturellement la fête entouré d'un nombreux cortège de prêtres, les autorités locales était accourue sans exception, avec la société de musique, la gendarmerie et la compagnie de pompiers : une affluence immense y assistait avec les chatelains de tous les alentours : en tête le comte de Rougé, représentant de l'illustre famille du grand pape. Le curé-doyen a salué la bienvenue à l'archevêque et après lui M. Desrousseaux de Vandière, conseiller général du canton et président du comité. Aux vêpres, l'abbé Péchenart, supérieur du petit séminaire de Reims, a prononcé le panégyrique d'Urbain II. Le cortége s'est rendu ensuite sur le haut de la butte où s'élevait jadis l'important château de Châtillon, dont il ne reste plus debout qu'un fragment de haute tour qu'on découvre de toute la vallée.

On ne saurait trop applaudir à un projet qui va rendre entière justice à l'un des plus illustres enfants de la Champagne, car, ainsi que l'a dit si bien M. Desrousseaux de Vandière, « en ces jours de luttes et parfois de défaillances, cet ami a reporté son esprit vers un grand caractère des siècles passés, vers ceux qui, à des époques encore plus troublées que la nôtre, ont su remplir vaillamment la mission qu'ils tenaient de Dieu. Urbain II était un de ceux-là. Son nom vivra autant que les croisades, et c'est la gloire de Châtillon de pouvoir le compter au nombre de ses enfants. »

*
* *

Une autre cérémonie religieuse, non moins intéressante, a eu lieu mardi 6 août à Châlons-sur-Marne. Il s'agissait de la bénédiction de la nouvelle église du faubourg de Saint-Memmie, dédiée à l'apôtre de la Champagne. C'est un vaste édifice du style de la transition qui remplace fort heureusement le trop modeste temple existant antérieurement. Mgr l'archevêque de Reims présidait la cérémonie accompagné de cinq évêques suffragants de la province. Tout s'est passé dans un ordre parfait, au milieu d'une foule énorme et avec une pompe véritablement grandiose. Un immense banquet a été offert par Mgr l'évêque de Châlons, auquel ont pris part toutes les autorités, le préfet, le maire, les généraux et un certain nombre de notables personnes des environs.

*
* *

Encore un mariage champenois : M. de Meckenheim d'Artaize, ancien zouave pontifical, officier de l'armée territoriale, épouse Mlle Gos-

selin de Bompart. La famille de Meckenheim, originaire de Bonn, est venue dès le XVIIe siècle se fixer en Ardennes où elle acquit par mariage la seigneurie d'Artaize. Elle a fourni de nombreux officiers à notre armée, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis : cinq de ses membres servaient dans la dernière guerre où deux ont été tués.

* * *

Le *Figaro* raportait dernièrement un touchant usage ardennais. Dans certains villages, la mariée reprend à la messe les vêtements de deuil si elle a perdu son père ou sa mère, quelque éloignée que soit la date de l'événement. Tout récemment, dans un mariage aristocratique célébré à Paris, la fiancée a voulu respecter ce vieil usage : n'osant pas revêtir une robe noire, elle a du moins mis deux bracelets de velours noir, cela au grand étonnement des assistants, dont presque aucun n'avait la clef de l'énigme.

* * *

Le pape Léon XIII vient de conférer le titre de marquis à M. Gérard de Naurois, descendant de Racine. M. Jacobé de Naurois appartient à une ancienne famille de Perthois qui a formé de nombreuses branches : Naurois, la Franchecour, Rambercourt, Soulanges, etc.

Marie-Catherine Racine, fille aînée de notre grand poète, après avoir songé longtemps à entrer au Carmel, se décida à épouser M. Colin de Morambert, directeur des termes de Paris, le 7 janvier 1699. Racine, en parlant d'elle, écrivait à Mme Rivière : « C'étoit de tous nos enfants, celle que j'ai toujours la plus aimée et dont je recevois le plus de consolation. » Veuve en 1746, Mme de Morambert mourut le 6 décembre 1751, laissant deux filles : l'une se fit religieuse, l'autre épousa M. Jacobé de Naurois. Naurois est une commune de l'arrondissement de Vitry-le-François, dont la seigneurie, en partie, appartenait dès le commencement du XVIIIe siécle à la famille Jacobé d'Ablancourt par achat du sieur de la Vefve.

* * *

La mort de Pierre-Edouard Lévesque de Blives rappelle, dit l'*Aube*, quelques souvenirs historiques du département de l'Aube. On sait que *Blives*, autrefois *Blivez*, n'est plus qu'un domaine rural qui dépend de Savières, une des communes les plus agréablement situées dans la vallée de la Seine, en aval de Troyes. C'était, avant la tourmente révolutionnaire de 1793, un fief de la mouvance d'Anglure et de la châtellenie de Payns. En l'année 1861, au lieu dit la Voie-de-Saint-Gilles, on découvrit des tombes en pierres et une vieille épée ; on montre, dans le voisinage, une terrasse où se dressait un ancien donjon féodal ; la charrue a passé sur les ruines de cette demeure qui n'est plus.

Il paraît que les comtes palatins de Champagne avaient certains droits sur le hameau de Blives dont les seigneurs, dans la suite des

siècles, appartinrent à trois principales familles : la famille Hennequin, dont un membre, Pierre Hennequin, fut évêque de Troyes, et un autre, Nicolas Hennequin, fut doyen de l'église collégiale de Saint-Urbain ; la famille d'Argilliers dont les membres possédaient, en outre, les seigneuries de Rhèges, de Montceaux et de Saint-Mesmin ; la famille du Bourg qui descendait d'Etienne du Bourg, frère d'Antoine, chancelier de France sous François Ier, et père du conseiller Anne, mis à mort en 1559, pour avoir pris ouvertement la défense du calvinisme au sein du Parlement de Paris.

Dans le commencement du dix-huitième siècle, le château de Blives ayant été incendié, ses propriétaires, Charles et Alexandre du Bourg, fils de Jean du Bourg, maréchal des logis dans l'escadron de la noblesse champenoise, adressèrent à l'intendant de Champagne une demande en décharge d'impôt. Blives ne comprend plus aujourd'hui qu'une maison bourgeoise et une ferme, avec des bois et des marais que traverse le ruisseau de Fontaines. Les armes de la famille du défunt étaient : *D'azur, à trois tiges d'épines d'argent*.

* * *

Un souvenir du vieux Reims. — A l'entrée de la rue des Anglais, entre le jardin de Mlle Guérin et la maison occupée par M. Wendeling, se trouve une habitation de bien modeste apparence. Le propriétaire, M. Maille, veut la réduire encore en la mettant à l'alignement. Qui dira jamais l'édifice dont elle occupe la place ?

En démolissant le dessus de la cave, les ouvriers viennent de mettre à jour *une suite d'arcatures en pierre*, à doubles parements, percées à jour, encore ornées des bases, fûts, chapiteaux primitifs, ayant tous les caractères de la fin du XIIe siécle. Dans quelques gorges des arcatures, on retrouve de la peinture rouge. Les colonnes portent de hauteur, 96 centimètres ; les chapiteaux, 25 centimètres ; les arcatures, 90 centimètres sur 60 centimètres de largeur. L'ensemble de ce reste d'architecture représente environ 4 mètres 50 de face et 2 mètres 20 d'élévation, mais ne dépassant que de 30 à 35 centimètres le niveau de la rue.

Plusieurs archéologues distingués, voire même des architectes, ont visité ce souvenir du vieux Reims ; nous espérions trouver dans les journaux de la localité un mot qui pût nous renseigner sur cette découverte. Puisqu'ils n'ont pas cru devoir parler, c'est témérité à nous de hasarder quelques conjectures. N'importe, pour sauver de l'oubli ce document, essayons d'exprimer notre opinion.

Dans cette rue des Anglais, il y avait autrefois une maison dite de *Longueau*, servant, à Reims, d'asile aux religieuses des Longueaux, qui avaient un monastère près de Châtillon-sur-Marne. En temps de guerre ou en cas de maladies, les religieuses se retiraient dans ce refuge, qui prit le nom de la Maison-Mère, et qui donna son nom à la rue. Il serait facile d'apporter en témoignage des documents cités par

Varin et dont l'un remonte à 1328 : « c'est li livres, en quel sont contenus tous les héritages de la ville de Reims. » Ce reste d'architecture, que, volontiers, nous prendrions pour le porche qui s'élevait autrefois devant la porte principale des églises ou des chapelles, peut donc avoir appartenu aux religieuses des Longueaux, déjà connues en 1328.

C'est là qu'en 1556, des catholiques chassés d'Angleterre seraient venus se réfugier et auraient établi le célèbre collége et le séminaire d'où sortirent tant d'hommes illustres... La rue garda le nom des étrangers accueillis par l'hospitalité rémoise et perdit celui de Longueau.

Nous n'osons cependant pas affirmer d'une manière absolue que ce reste du XIIe siècle appartenait à la maison de Longueau, par la raison que dans la même rue, et aux environs, était un hôtel appartenant à un couvent de Laon appelé le *Petit-Saint-Martin-de-Laon*, et signalé dans le même livre de 1328... Dans l'hôtel habité par Mme Pommery a été trouvé un tympan en pierre, dans lequel est sculpté saint Martin donnant une portion de son manteau. Un instant, nous espérions donner à ces deux souvenirs historiques une même origine ; mais il n'a pas été possible d'y songer en voyant le saint Martin qui est du XIVe siècle... et qui a sans doute servi de dessus de porte à l'hôtel.

La rue d'Anjou; si rapprochée de l'entrée de la rue des Anglais, avait aussi un refuge, appartenant à l'abbaye de Trois-Fontaines, connu dès 1308 sous le nom de la *Pourcelette*, à cause de la truie ou pourcelette sculptée au-dessus de la porte. Nous ne pensons pas que l'on puisse rattacher à ce refuge les arcatures dont nous parlons, car, par leur position, elles semblent accuser un édifice se dirigeant vers la cathédrale et non pas vers la rue d'Anjou. — Ch. Cerf.

(Courrier de la Champagne).

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont.

LE FRÈRE DE GROSLEY

ET SES ENFANTS

On sait que Grosley avait une sœur et un frère ; la sœur, Elisabeth, avait épousé un riche bourgeois nommé Gallien ; le frère s'appelait François ; il était né en 1724 et avait six ans de moins que son aîné. Grosley fut toujours en mauvais termes avec son beau-frère et en termes médiocres avec son frère. Dans son autobiographie, il parle du premier avec amertume et du second sans indulgence. Selon lui, François aurait vérifié la prédiction de son père qui disait souvent la larme à l'œil : « Cet enfant vous donnera à tous bien de la peine. » Ce fut un bon vivant, qui, d'après les médisants, ne devait jamais apprendre qu'à boire et à manger [1]. Il se fit recevoir cependant avocat en parlement, comme son frère. Selon l'usage du temps, pour se distinguer de ses homonymes, il se para d'un surnom et se fit appeler de Lamurotte, qui était le nom d'un jardin qu'il possédait. En 1753, il épousa la fille d'un avocat, Jeanne-Marthe Lefebvre. Huit ans après, à l'âge de 37 ans, il la laissait veuve avec deux filles et un fils. Le billet d'invitation suivant, adressé au révérend Père Giffet, serpent des grands cordeliers de Paris, nous fait connaître approximativement la date de sa mort, en même temps qu'il nous apprend son affiliation à une sorte d'ordre de chevalerie.

Vous êtes prié de la part de Messieurs les Syndics, Administrateurs en charge, Anciens et autres Officiers de l'Archiconfrairie royale des Chevaliers, Palmiers et Voyageurs du Saint-Sepulchre de Jerusalem, de leur faire l'honneur d'assister au Service qu'ils feront célébrer Vendredi dix-neuf Juin 1761, *à neuf heures du matin, pour le repos de l'Ame de feu Honorable Homme* FRANCOIS GROLET (sic), *Avocat en Parlement, demeurant à Troyes en Champagne, en leur Chapelle, en l'Eglise des Révérends Pères Cordeliers du Grand Couvent.*

Un de Profundis.

De la part de Messieurs les Chevaliers de Troyes.

1. *Vie de M. Grosley*, p. 52, 115.

Il y avait donc des chevaliers du Saint-Sépulcre à Troyes et François Grosley était du nombre. Cet ordre passait pour très-ancien ; mais il était tombé en discrédit par la facilité avec laquelle on y recevait tous ceux qui s'y présentaient ; souvent, dit un contemporain, ce sont gens sans aveu, sans bien, sans religion et sans mœurs. Cependant en 1765, les syndics et administrateurs inscrivirent sur leurs registres les noms de madame Elisabeth et du comte d'Artois. Les chevaliers du Saint-Sépulcre portaient une croix à peu près semblable à celle des chevaliers de Malte [1], qui, fiers de leur richesse et de leurs possessions, n'avaient que du mépris pour eux.

François Grosley laissa trois enfants, deux filles et un fils. Sa veuve, qui lui survécut onze ans, mourut en 1772, et ce fut l'académicien Jean-Pierre Grosley, qui fut chargé de la tutelle des orphelins. Le compte qu'il leur rendit en 1778 prouve qu'il s'acquitta avec régularité de ses fonctions ; il contient aussi quelques détails dignes d'être notés sur la vie bourgeoise à cette époque et sur l'éducation qu'on donnait alors aux enfants [2].

Mme Grosley de Lamurotte avait une fortune modeste ; elle possédait une ferme, un gagnage et quelques vignes et oseraies aux environs de Troyes, qui lui rapportaient environ 1,200 liv. par an ; elle avait aussi quelques créances, mais qui étaient compensées par des emprunts ou des dettes contractés sans doute du vivant de son mari. Mme Grosley habitait dans la rue des Filles une maison, dont le loyer annuel était de 280 fr. ; elle possédait le jardin de Lamurotte, qui devint après sa mort la propriété de son beau-frère. Malgré la modicité de ses revenus, que l'incurie ou de mauvais placements avait pu restreindre, elle avait une argenterie, qui fut vendue 891 livres, et des boucles d'oreilles en diamant, sans doute très-belles, puisqu'elles furent cédées au prix de 1,200 livres après sa mort.

Les frais funéraires à cette époque étaient assez considérables ; ils montèrent à 267 livres 17 s. pour la dame Grosley ; le prix des billets d'invitation était à part. Il fut payé 16 livres au sieur Garnier, imprimeur, pour l'impression de 400 billets.

1. Notes écrites de la main de l'abbé Tremet.

2. Bref état de compte à rendre par Me Pierre-Jean Grosley au nom et comme tuteur des... enfants mineurs de François Grosley et Jeanne-Marthe Lefebvre... 1778.

Ce qui était moins cher, c'étaient les honoraires de médecin. M. Jeannard reçut 24 livres pour les visites faites à Mme Grosley pendant sa dernière maladie ; M. Thiesset 12 livres « pour visites pendant les maladies de feu M. et Mme Grosley ; » M. Thiesset n'était pas pressé dans ses réclamations puisque, lorsqu'il fut payé, il y avait douze ans que M. Grosley était mort. La maladie de Mme Grosley avait peut-être été des plus courtes, car le compte de l'apothicaire Gentil ne s'élève qu'à 7 livres 8 s.

Mme Grosley n'avait pas négligé l'éducation de sa fille aînée ; mais elle négligeait de payer régulièrement son maître d'écriture et de calcul. Elle devait six années de leçons au Sr Bazin, maître d'écriture, à raison de 50 livres par an. Elle faisait donner des leçons de danse à sa fille par le sieur Blondot des Ardilliers [1], ainsi que des leçons de clavecin ; elle lui avait acheté un clavecin. Les leçons et la fourniture du clavecin furent payées 500 livres, après sa mort, au sieur Jolly, organiste. Il y avait à cette époque deux frères Jolly qui enseignaient le clavecin ; l'aîné demeurait au cloître Saint-Etienne ; le plus jeune, habitant la rue Moyenne, donnait aussi des leçons de flûte [2].

Après la mort de leur mère, les deux filles, Marie-Jeanne-Françoise et Louise, furent mises en pension chez les Ursulines. Leur tuteur paie pour chacune d'elles 200 livres par an. Leur pension et leur entretien montent à environ 400 livres. La supérieure des Ursulines fait pour elle des avances que le tuteur rembourse ; elle leur achète des robes de toile d'orange et d'autres objets. Il faut payer aussi les notes de la fe Lagesse, couturière, et pour chacune d'elles le prix d'un *corps* de 24 fr. au Sr Forfer. Il n'est plus question de danse ni de clavecin pour l'aînée ; mais la cadette, qui avait sans doute des dispositions pour le chant, prend en 1774 des leçons du Sr Nerat, musicien, à raison de 6 livres par mois ; elle s'accompagne sur une guitare, qu'elle loue 21 livres au Sr Aubert.

En 1777, les deux sœurs furent placées au couvent de Notre-Dame-des-Prés, près de Troyes, où la pension était de 75 livres par trimestre. L'aînée, qui avait éprouvé une maladie grave en 1772 [3], se maria peu de temps après son entrée à

1. Il lui fut payé 68 livres pour solde de son mémoire.

2. *Almanach de la ville et du diocèse de Troyes* pour 1776, p. 91.

3. Il fut payé cette année pour son compte 72 livres au sieur Bergerat, chirurgien ; à M. Jeannard, médecin, 18 livres et au sieur Gentil, apothicaire, 32 livres 9 s.

Notre-Dame-des-Prés ; elle épousa Jean-Edme Houzelot, avocat au Parlement, qui alors habitait Troyes.

Il nous reste à parler du frère, Louis-François Grosley. Il était sans nul doute moins âgé que ses sœurs, et fut mis en pension chez une demoiselle Simon, moyennant 75 livres par trimestre ; quelque jeune qu'il fut, on lui fit faire une perruque du prix de 10 livres. En 1774, on le plaça chez le Sr Olivier, maître de pension ; en 1776, il était au collège. Le P. Merlet, supérieur, recevait le prix de sa pension et lui faisait des avances. Le jeune Grosley avait des dispositions pour la musique ; on lui fit donner des leçons par Nérat ; il apprit à jouer de la basse [1]. Peut-être peu assidu, il avait sans nul doute l'intelligence développée, et il obtint en rhétorique, en 1778, le premier prix d'amplification française *ex æquo* avec André Guibout de Malville [2].

Ce fut vers la même époque que Grosley rendit ses comptes à ses pupilles. Outre leur patrimoine, qui avait dû être l'objet d'un partage antérieur, il revenait à chacune des sœurs environ 1,000 livres, à Louis-François 500. Leur tuteur les conserva. Il continua à pourvoir aux frais de l'éducation de son neveu, qui se destina d'abord à l'artillerie, puis au barreau ; en 1784, sa conduite fut telle, ses actes furent si étranges que son tuteur Grosley, de concert avec plusieurs membres de sa famille, le fit enfermer dans une maison de correction chez les frères de Saint-Yon à Rouen.

J'ignore si l'oncle s'était beaucoup occupé de son neveu pendant qu'il faisait ses études à Troyes ; mais il est certain qu'il chercha à le faire engager parmi les recrues que Beaumarchais levait pour les *insurgents* d'Amérique [3]. Louis-François fut-il assez extravagant pour donner dans le piège qu'on essaya de lui tendre? Nous le retrouvons à Troyes en 1781, se livrant à la musique, jouant la comédie dans les salons et publiant dans le journal local des articles en prose et des poésies qu'il signe Grosley neveu [4].

Son oncle ne lui avait pas pardonné. Il le lui prouva, en instituant pour légataire universel un des petits-fils de son ami Sourdat. Il déshéritait en même temps ses nièces, qui avaient

1. Au sieur Aubert pour loyer de basse, cy 16 livres 5 s.
2. *Almanach de Troyes pour* 1779, p. 158.
3. *Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis*, p. 184.
4. *Journal de la ville de Troyes*, 1784, p. 3 et 40.

peut-être eu à ses yeux le tort de prendre le parti de leur frère. L'homme d'esprit, qui avait fait un legs en faveur de ses chats, oubliait totalement sa famille. Avait-elle mérité cet oubli ? Nous ne connaissons pas assez les griefs que Grosley pouvait avoir contre elle pour les juger. Dans tous les cas, il est fâcheux que Grosley n'ait point été à même de développer les dons heureux de l'intelligence de son neveu. Celui-ci avait l'esprit littéraire, il écrivait assez facilement en prose[1] et quelques-uns des vers qu'il a laissés ne sont ni sans grâce, ni sans délicatesse. En 1785, il disait dans des couplets adressés à Mme de Neuville :

Fleur de jeunesse, hélas, est tôt passée.
Charme d'esprit empêche de vieillir ;
Laissons la rose, élevons la pensée,
Dans tous les temps nous pourrons la cueillir[2].

Sa sœur Louise s'était mariée : elle eut un fils en 1787. Grosley adressa à sa sœur d'agréables couplets à cette occasion. Il lui disait, en commençant :

Ma Louise, te voilà mère !
De ton ivresse je jouis :
Moi-même je crois être père ;
Dans tes bras je presse ton fils.

Et plus loin, s'adressant à l'enfant, il ajoutait :

C'est par elle, que ta jeunesse
D'un doux éclat doit s'animer.
Cher enfant ! ma vive tendresse
T'apprendra comme il faut l'aimer[3].

Louis-François était certes un bon frère ; quels que fussent ses torts comme neveu, il respecta la mémoire de son oncle en n'attaquant pas son testament, comme le fit sa sœur Mme Houzelot[4], et par cette réserve, non moins que par ses dispositions littéraires, il eût mérité, ce nous semble, de ne pas être entièrement déshérité par le spirituel érudit dont il portait le nom. Il eut même le bon goût de lui consacrer une notice biographi-

1. Le journal de Troyes du 7 janvier 1784, contient sous le titre Beaux-Arts, une appréciation faite par lui du *Te Deum* de M. Savart, et celui du 7 février 1787, une lettre au *Rédacteur* sur un sujet de polémique locale.

2. *Journal de Troyes*, 1785, p. 196. Ces couplets sont signés Grosley.

3. *Journal de Troyes* du 14 février 1787, p. 28.

4. Grosley publia aussi dans le même journal (n° du 7 septembre 1785) des vers adressés à M. Charbonnet, après son discours prononcé à la distribution des prix de l'école de dessin.

que, à l'époque de sa mort, dans le *Journal de Troyes*. « Je n'entreprends pas son éloge, disait-il ; c'est quand je lui ressemblerai que j'essayerai de le peindre. Le souvenir des soins qu'il a pris de mon éducation a laissé dans mon cœur un respect inaltérable que rien ne m'obligerait à peindre, si je ne le ressentais plus. Cette gratitude et le respect que tous les talents m'inspirent : voilà les motifs qui m'invitent à rendre cette notice publique. D'autres écrivains feront mieux ; mais ne seront pas plus désintéressés que moi. » Il y avait là une allusion à sa mésaventure, sur laquelle François Grosley ne s'appesantit point. Il retrace rapidement les titres littéraires de son oncle, qui ne lui « parut jamais plus grand que lorsqu'il partagea les lauriers du Philosophe de Genève, en obtenant l'accessit du prix remporté par Jean-Jacques sur la fameuse question de l'influence des sciences sur les mœurs. » Il termine en parlant des bustes donnés à la ville de Troyes par son oncle. « Ces bustes, dit-il, deviennent le monument immortel de la générosité d'un citoyen qui obtiendra sans doute le même honneur [1]. » Peut-être le neveu de Grosley, qui semblait avoir l'ambition d'une carrière littéraire, qu'il ne lui fut pas donné de remplir, voulait-il s'abriter sous la renommée de son oncle? Il eut en tout cas le mérite d'oublier ses rigueurs pour ne se souvenir que de ses bienfaits et de ses talents.

ALBERT BABEAU.

1. *Journal* du 16 novembre 1785.

LA

RELIQUE DE SAINT ÉTIENNE

APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A CHALONS-SUR-MARNE EN 1205
PAR NIVELON DE CHÉRIZY, ÉVÊQUE DE SOISSONS,
A LA SUITE DE LA IVe CROISADE

IV

Pour procéder avec ordre, nous avons à reprendre l'histoire des reliques constantinopolitaines, en 1204, au point où nous l'avons laissée il y a un instant.

Les dépouilles religieuses, résultat du premier pillage de la ville impériale et des spoliations ultérieures, suivirent-elles le sort du butin général, où était entré tout ce qui, pendant un an, avait dû, sous peine d'excommunication, être rapporté à la masse commune?

En ce qui regarde le « mobilier ecclésiastique, » il n'en faut point douter, nous dit M. Riant. Quant aux autres richesses, elles paraissent bien avoir été centralisées, mais non dans les lieux où le butin général avait été commis à la garde de dix Latins et de dix Vénitiens [1].

Quoi qu'il en soit, il y eut de nombreux détournements. On avait eu beau faire pendre, l'écu au col, plus d'un croisé pris en flagrant délit d'infraction à l'ordre général de rapporter tout ce que l'on s'était soi-même approprié, plus de la moitié du butin resta en dehors des lieux désignés pour recevoir les reliques durant la période de centralisation.

Un fait d'un réel intérêt pour l'histoire de la Champagne à la IVe croisade, c'est que les croisés de 1204 choisirent un évêque champenois pour lui confier le soin de réunir, dans la maison qu'il occupait dans la ville saccagée, ces trésors pieux dont il se trouva ainsi le premier gardien et presque le possesseur en titre. On a nommé Garnier de Trainel, l'évêque de Troyes.

* Voir page 5, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1. « Et furent nommés li leu en trois Iglises, » dit Villehardouin (n° 252). — « Tous li avoirs des wains fut apportés à une abéie, » selon Clari (p. 64).

Que Garnier se soit considéré comme le possesseur titulaire des reliques conquises avec la ville impériale, cela semblerait presque résulter des plaintes formulées contre le vieil évêque, notamment par un des plus grands personnages du moment, Pierre Capuano, qui, parlant de la charge confiée au prélat, ne se fait pas faute de dire que les reliques lui furent « abandonnées, » *in manibus resignatæ.*

Nous voyons ensuite Garnier disposer des trésors dont il est le gardien officiel, et en disposer sans contrôle, fixant lui-même la destination future de chaque objet sacré.

La mort vint très-promptement relever Garnier de Traînel du poste d'honneur où l'avait placé le choix des croisés, pour la « protection » des reliques, regardées à bon droit comme le « bien de l'Eglise, » et non pour leur distribution facultative et anticipée [1].

L'évêque de Troyes avait été en correspondance tant avec le clergé de son diocèse qu'avec plusieurs des prélats voisins [2], — du 12 avril 1204, date de la seconde prise de Constantinople, au 14 avril, époque de sa mort, — et cependant il ne nous reste aucune trace de ses relations avec l'Europe. « Rien n'empêche de penser, dit M. Riant, que des recherches attentives dans les dépôts de Champagne n'amènent à retrouver quelques-unes des pièces émanées de lui. » Il serait du plus haut intérêt, au seul point de vue où nous nous plaçons, de rencontrer quelques récits de l'arrivée à Troyes des envois considérables faits par cet évêque et qui avaient pour porteurs Jean l'Anglois et Pierre, chanoine de Saint-Martin de Troyes. C'est dans ces récits que nous aurions chance de ressaisir plus d'une trace importante de la manière dont Garnier de Traînel a géré, pendant près d'un an, sa charge de gardien général des reliques de Byzance avant le partage officiel et définitif.

A l'évêque de Troyes succéda, dans la charge de gardien du précieux trésor, Nivelon de Chérizy. Un tel choix, fait par les Latins, ne nous intéresse pas moins que le précédent, puisque l'évêque de Soissons devait être le porteur et le donateur de notre insigne relique en faveur de la cathédrale de Châlons.

D'après une des quatre chartes relatives aux donations de reliques faites par Nivelon de Chérizy, la charte qu'il envoie à

1. « *Ad ea recipienda quæ* pertinebant ad Ecclesiam *deputato,* » dit Richard de Gerberoy (*l. c.*).

2. En particulier avec l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil.

Philippe de Namur, on voit que le prélat, officiellement préposé à la garde des reliques dont la centralisation touche à sa fin, fut bien, un peu plus tard, le grand distributeur en Occident de ces richesses pieuses, puisque c'est à lui que s'adresse, pour en obtenir, le frère même de Baudouin Ier, Philippe de Namur, qui ne fut que plus tard l'objet d'un envoi impérial direct [1].

Quoi qu'il en soit, Nivelon de Chérizy ne conserva pas longtemps non plus la charge qui lui avait été confiée à la mort de Garnier de Traînel. Nous le voyons, en effet, partir pour Rome le 14 juin 1205, chargé par les chefs de l'armée des croisés d'aller demander des secours à Innocent III, puis en France et dans toute l'Europe en faveur du nouvel empire [2], réduit à un état déjà précaire au lendemain de ce désastre d'Andrinople dont le maréchal de Champagne nous a retracé un si émouvant tableau.

Dans le court espace de temps qui sépara son départ pour Rome de la mort de Garnier de Traînel, Nivelon était entré en possession des reliques qui lui étaient échues dans la répartition officielle, plus ou moins rigoureuse, que l'on en fit entre : 1° les évêques de l'armée, 2° l'empereur, et 3° Venise. Si, aux nombreuses reliques échues au prélat en vertu du partage on ajoute celles qui lui étaient revenues de la part offi-

1. « Noverit universitatis vestre discretio, » dit Nivelon, dans la charte en question, « quod pretiosum et sanctum Christi sanguinem,... ad petitionem principis illustris, Philippi marchionis Namurcensis,... de mera liberalitate et sana dispensatione contulimus. » *Exuviæ*, I, CLIX. — La relique du précieux sang de N.-S. donnée au comte de Flandre par Nivelon est toujours, à Bruges, l'objet d'une grande vénération. C'est, croit-on, un sang sorti miraculeusement d'une image du Sauveur. Parmi les reliques de Constantinople, nous trouvons celle dite *Sanguis Christi in imagine*. « Adservatur pauxillum pretiosiss. Sanguis Chr. in Imag. Salvat. *sedentis in trono*, et *latus apertum digito monstrantis*, ubi adoranda illa particula latet inclusa. » Voilà la nouveauté de la *dévotion* au *Sacré-Cœur !* — Cette relique avait été apportée de Byzance par Villehardouin, selon Marlot (*Remensis Eccl. Hist.*, I, 639), et cédée aux religieux de Saint-Nicaise de Reims. Quant à l'antiquité reculée de l'image, elle ressort du *Libellus de munificentia Constantini magni* (*lib.* 2. *Concil.*).

2. « Lors pristrent li barons un conseil entr'els, et distrent qu'il envoieroient à l'apostole de Rome et en France et en Flandres et par toutes les autres terres, pour querre secors. Là furent envoyés, par ce message fornir, Nevelons, l'évêque de Soissons, et Nicolas de Mailli, et Jehans Bliaus. » Villehardouin, n° 150.

cielle de l'évêque de Troyes [1], dont il semble se constituer l'héritier sous ce rapport, on s'explique la longue liste des dépouilles sacrées rapportées à Soissons par l'illustre croisé dont une des dernières étapes, avant d'arriver à sa ville épiscopale, avait été Châlons-sur-Marne.

Cette liste, bien capable d'exciter notre envie, nous la trouvons dans l'Anonyme de Soissons dont la narration, par la place qu'elle occupe dans le *Rituale suessionense*, composé sous les yeux mêmes de Nivelon, doit être rangée parmi les comptes-rendus officiels, caractère qu'elle porte d'ailleurs à un autre titre. Mais nous n'avons pas à nous occuper des grandes reliques de Soissons qui, hélas! pour la plupart ne devaient pas survivre aux fureurs de la Réforme! Nous n'avons qu'à suivre Nivelon, rentrant dans sa ville épiscopale avec le titre d'archevêque de Thessalonique que lui avait conféré Innocent III, tout en le maintenant sur le siége de son premier diocèse.

Nivelon est à Châlons. C'est à Châlons que se concentre toute notre attention. La vieille cité comptait déjà, à cette époque, dans son histoire religieuse, plus d'une journée mémorable. Il y avait 58 ans à peine, elle avait vu un auguste exilé, le pape Eugène III, consacrer sa nouvelle cathédrale, construite sur les ruines de l'ancienne que le terrible incendie de 1138 avait détruite de fond en comble. Le 11 octobre 1205 n'en est pas moins une des dates les plus glorieuses dont Châlons conservera chèrement le souvenir.

Il ne nous appartient pas de nous faire nous-même l'historien de la réception solennelle de la grande relique nivelonienne. Le véritable historien ici, c'est le porteur et le donateur de cette insigne dépouille. Laissons donc parler l'évêque de Soissons et essayons de nous rendre compte de ce que nous dit sa charte, dont nous offrons à nos lecteurs le texte soigneusement collationné par nous sur l'original. C'est à ce texte qui, en plus d'un point, diffère de la copie insérée dans la *Gallia christiana* [2], qu'a bien voulu se référer l'éminent auteur des

1. Nous ne parlons pas, bien entendu, des reliques déjà envoyées de Byzance à Soissons par Nivelon, non plus que] de celles qui lui furent données par l'empereur, après le couronnement, comme il sera dit plus loin.

2. X, 129. — Cf. Gousset, *Actes de la prov. de Reims*, II, 337, 338. — Nous n'avons rien changé à l'ortographe de la charte originale. On y remarquera les terminaisons *e* au pluriel.

Exuviæ constantinopolitanæ, ainsi qu'il a soin de l'indiquer lui-même [1].

Voici le texte de cette charte avec les variantes que nous signalions, en 1874, à M. le comte Riant, en réponse à l'une de ses questions, et dont nous avons cru devoir faire connaître la plus importante au R. P. dom Piolin, l'éminent critique à qui est confiée la réimpression de la *Gallia*.

« Nevelo, Dei gratia, etc. Noverit universitas vestra quod,
« cum nos crucem Domini suscepissemus, et Constantinopolim
« cum Gallicis et Venetianis profecti, captioni civitatis cum
« primis ingredientibus humiliter per Dei gratiam interfuisse-
« mus, et, Balduino [2] comite Flandrensi, facto imperatore, mo-
« ram ibi diu fecissemus, date fuerunt nobis reliquie de
« corpore beatissimi prothomartiris Stephani, quas cum debita
« devotione et veneratione susceptas, dignissime reservavimus.
« Postea vero, capto ipso imperatore, missi fuimus a princi-

1. « *Cum charta originali..... a dom.* Deschamps..... *collatum.* » (*Exuviæ*, II, 65). — Selon M. le comte Riant (*Exuviæ*, I, CLIX), notre charte aurait été délivrée en double exemplaire : un très-petit, destiné à être enfermé dans le reliquaire ; ce serait l'exemplaire que nous avons sous les yeux (21 c. de largeur sur 22 c. de longueur) ; l'autre, plus grand, d'une rédaction un peu différente, réservé aux archives de la cath. de Châlons, d'où les auteurs de la *Gallia christiana* auraient tiré le texte qu'ils ont donné. Moins heureux que le premier, ce second exemplaire aurait disparu. Tout en nous inclinant devant cette hypothèse, nous ferons observer que notre exemplaire est une charte *scellée*. Nous l'avons vu dans la première partie de ce travail. Le sceau suspendu à la charte a 10 c. 1/2 de hauteur et 6 c. 1/2 de largeur au milieu. Il a assez d'épaisseur pour porter au dos l'empreinte très-profonde du contre-sceau. (Voir ce qui a déjà été dit du sceau et du contre-sceau de Nivelon de Chérizy). M. le comte Riant trouvera, tout le premier, que notre exemplaire étant une charte scellée, il est moins facile de supposer qu'elle n'a été rédigée que pour être renfermée dans le reliquaire dont elle est l'authentique. « Etait-ce une petite pièce pliée destinée à entrer dans un reliquaire ou une *charte scellée* ? Le point serait très-important pour mon travail. » Voilà ce que nous écrivait l'auteur en 1874 (1er mai). A la question ainsi posée nous pourrions répondre affirmativement pour l'une et pour l'autre partie de la disjonctive. Notre charte, en effet, semble conserver encore la trace des anciens plis de son parchemin, bien que depuis longtemps elle ne soit plus pliée. — Notons en dernier lieu qu'on lit au dos de la charte, 1° au milieu du verso : *Nevelo suessionensis eps. Privilegium* LXXXVIII, double indication qui appartient manifestement à la rédaction de l'instrument ; 2° au bas du verso : *C*[aro] *lus Nevelo eps Suessioniensis dedit nobis Cubi*[tum] *sancti prothomartiris Stephani*, en écriture du XIIIe siècle. Ce doit être le premier *Vidimus* de la relique, si ce n'est le témoignage de l'acceptation du chapitre.

2. Les *Exuviæ* (II, 66) portent B[alduino], mais le mot « Balduino » est écrit en toutes lettres dans l'original de notre charte.

« pibus exercitus ad dominum papam et ad regnum Franco
« rum, propter succursum ejusdem terre, per quam [1] heredi-
« tatem Domini orientalem, a paganis obsessam, recuperari
« credebamus, et ita prosperum et properum iter agentes, Ca-
« thalaunum, Domino ducente, pervenimus, ubi, ab Hugone de-
« cano et universo capitulo ecclesie predicti beati prothomar-
« tiris Stephani honorifice recepti fuimus. Nos autem honorem
« et reverentiam nobis, non nostris meritis sed intituitu divine
« pietatis exhibitam, considerantes, quum [2] ipsa major ecclesia
« fundata erat in honorem ipsius prothomartiris, de reliquiis
« quas nobiscum deferebamus, *cubitum* [3] ipsius gloriosi primi
« martiris, quem veraciter, sicut ex testimonio Grecorum et
« litterarum [4] perpendi poterat, de corpore suo assumptum
« credebamus, ecclesie dedimus, et super altare cum vase
« crystallino publice ac solemniter obtulimus, et illum statim,
« cum multa cleri et populi devotione et gratiarum actione re-
« cipi vidimus. Unde universitatem vestram monemus atten-
« tius [5] et exhortamus in Domino, ut, ecclesiam illam [6] ob reve-
« rentiam tantarum reliquiarum causa peregrinationis adeuntes,
« eleemosynas vestras conferatis, quarum medietatem ad
« opus ipsius ecclesie, et medietatem ad pontem civitatis edi-
« ficandum instituimus expendi, de consensu et voluntate
« capituli. Nos igitur, de Dei misericordia, et gloriose Virginis
« Marie, et ipsius prothomartyris meritis et interventione con-
« fisi, omnes Cathalaunensis ecclesie sepedicte [7] benefactores,
« crucis dominice quam gerimus et [8] peregrinationis ad quam,
« ipso Domino permittente, reversuri sumus, confratres et
« participes esse concedimus [9], ut Deus et Dominus noster,
« propter devotionem vestram, vobis et vestris, animarum et
« corporum salutem et vitam eternam conferre dignetur. Amen.

« Actum anno incarnati Verbi MCCV. »

1. « Quem » dans la *G. chr.*

2. « Quod » dans la *G. chr.*

3. C'est nous qui soulignons le mot. Pour le dire en passant, jusqu'ici nous avons constamment souligné ce mot dans notre travail, bien que, sous sa forme latine, il soit reçu dans notre langue.

4. « Latinorum » dans la *G. chr.*

5. « Attentius » manque dans la *G. chr.*

6. « Illam » manque dans la *G. chr.*

7. « Prædictæ » dans la *G. chr.*

8. « Et » manque dans la *G. chr.*

9. « Confidimus » dans la *G. chr.*

V

Dans cette page émouvante, trop courte à notre gré, se reflètent puissamment les grands événements de la IVe croisade. Ces événements, dont quelques-uns furent si inattendus, nous les voyons se dérouler devant nous de l'année 1201 à l'année 1205, c'est-à-dire du moment où Nivelon de Chérizy prend la croix à Soissons, la ville choisie pour le lieu des conférences entre les chefs des croisés, jusqu'au jour où nous le rencontrons à Châlons donnant à la cathédrale, en présence du chapitre et des fidèles réunis, l'une des plus précieuses reliques dont il était le porteur officiel [1].

Les premières lignes de la charte nous apprennent que l'illustre croisé pénétra dans la ville prise d'assaut au premier moment du sac. En les lisant, on se rappelle naturellement comment au début de l'attaque, qui avait lieu du côté de la mer, parmi les galères dont quelques-unes étaient liées deux à deux pour permettre de dresser les échelles, s'avançait au premier rang celle de Nivelon, la *Pélerine*, allant de conserve avec le *Paradis*, monté par l'évêque de Troyes. Un vent favorable l'avait portée tout à coup vers une tour au sommet de laquelle on vit bientôt flotter un étendard. C'était celui de l'évêque de Soissons. Cet assaut si audacieux est représenté dans une fresque du Tintoret que nous avons remarquée, à Venise, au Palais des Doges. Le peintre n'a pas oublié l'étendard de Nivelon [2].

Mais pourquoi Nivelon dit-il ici « *humiliter*? » Ce mot ne semble pas s'accorder beaucoup avec ce qui précède. Entrer dans une ville assiégée à la tête de l'armée victorieuse et informer la postérité d'une telle circonstance, ces deux faits n'appellent guère l'adverbe qu'on vient de lire. C'est un tout autre sentiment qui se trouve exprimé dans les comptes-rendus officiels de la prise de Byzance. Celui de l'Anonyme de Langres,

1. Parmi ces reliques, il y a celles que Nivelon destine à sa nièce, Helvide de Chérizy, abbesse de Notre-Dame de Soissons. « Corona b. Virginis, et imago ipsius, et de camisia ejusdem; caput Jude seu Thadei apost.; brachium s. Eustachii mart.; de fascia qua involutus fuit Dominus puer Jesus: de sandalio Domini et Sindone munda: de ligno mirifice Crucis; de s. Clemente; de lecto b. Virginis: de capillis s. Gregorii; de s. Pantaleone; de s. Basilio; de pellicio Helie prophete. » — Dormay, *Hist. de Soiss.*, II, 577; — D. Germain, *Hist. de N.-D. de Soiss.*, I, 445; — Marlot, *Hist. Eccl. Remensis*, III, 458; Comte Riant, *Exuviæ*, II, 67, 68.

2. On peut voir la gravure de cette fresque dans le volume publié par Didot : *Vie militaire et religieuse au Moyen-Age*, p. 129.

notamment, nous dépeint les Latins pénétrant dans la ville impériale avec la joie des vainqueurs que la victoire a rendus maîtres des plus riches dépouilles [1]. D'un autre côté, l'Anonyme de Soissons, dont le récit, avons-nous vu, appartient à la catégorie des comptes-rendus officiels, ayant pris place dans un recueil liturgique, le *Rituale suessionense*, rédigé par les ordres de Nivelon, nous paraît lui-même donner tort au mot « *humiliter* » par le soin qu'il a de mettre en relief le nom du croisé André Dureboise qui, du haut des machines posées sur les galères, sauta le premier sur les remparts de la ville [2]. Malgré « les efforts tentés par des savants belges pour faire de ce personnage un Flamand, seigneur de Jurbise, » il est désormais démontré, par le passage qui le concerne ici, que Dureboise appartient, « sinon à la famille, au moins aux gens de Nivelon. »

Quoi qu'il en soit de la convenance du mot « *humiliter*, » à la place où nous le lisons aujourd'hui dans la charte de Nivelon, une chose est incontestable pour quiconque jettera les yeux sur le texte de la pièce originale, c'est que ce mot y a été substitué, postérieurement, à un autre mot. La preuve en est dans les traces manifestes laissées sur le parchemin par le grattage du mot primitif, dicté ou accepté par l'auteur de la charte. Et nous ne parlons pas de l'encre avec laquelle est écrit « *humiliter*, » encre toute différente de celle du contexte. En outre, l'ancien adverbe a dû tenir, dans la ligne, un peu plus de place que n'en occupe l'adverbe actuel, le *t* final n'arrivant pas jusque sous le signe abbréviatif de la terminaison *er*, vestige accusateur de la substitution en question.

Chose remarquable, autant Nivelon semble s'être complu à rappeler le rôle brillant qu'il a eu dans l'assaut définitif donné à la capitale de l'empire grec, autant il glisse rapidement sur le grand événement qui fut la conséquence du succès des assiégeants. L'élection du nouvel empereur, Baudouin, comte de Flandre, n'est de sa part l'objet d'aucune réflexion. Que de choses, cependant, du plus haut intérêt pour l'histoire de ce

1. « Cum capta esset Constantinopolis, exultabant victores Latini capta preda, sicut qui invenerant spolia multa. » Cité dans les *Exuviæ*, I, 28.

2. « Machinas in navibus erectis et super muros urbis applicatis, Dei annuente clementia, quidam miles, Andreas Dureboise nomine, *de familia Nivelonis*, de machinis super muros exiluit. » — *Anonymus suessionensis*. — Le hardi croisé n'est pas nommé dans Günther de Pairis qui se borne à dire : « Postquam unus inventus est qui *primus* muros insiluit, etc. » — *Guntherus parisiensis*. — Voir *Exuviæ*, I, 6, 7, 100.

grand épisode de la IVe croisade, l'évêque de Soissons aurait pu, dans sa charte, raconter alors au chapitre de Châlons ! De quel prix n'eût pas été pour le futur historien de la IVe croisade, au point de vue du récit définitif des circonstances qui accompagnèrent l'élection du comte de Flandre, d'apprendre de Nivelon lui-même quelle part il y avait eue au juste ! Nous pourrions avoir là le vrai mot du mystère qui plane encore sur la cause la plus efficace de l'échec de la candidature de Boniface à l'empire. Mais l'évêque de Soissons a voulu s'en tenir à l'indication pure et simple de l'élection de Baudouin : *Balduino facto imperatore.*

Comme on le sait, le pacte anticipé de partage avait prévu l'élection au nouvel empire, qui devait, au lendemain de la victoire des Latins, compléter la ruine de l'ancien.

Le pacte avait prévu en même temps douze électeurs à cet effet, six Vénitiens et six Latins, dont quatre étaient Français. La partie se disputait entre Boniface, marquis de Montferrat, et Baudoin, comte de Flandre. Hurter place Philippe de Souabe au nombre des candidats officiels ; mais rien ne vient appuyer cette conjecture. Vint le jour de l'élection (9 mai) : « Les six Vénitiens, obéissant à un mot d'ordre, votèrent tous pour Baudouin : Jean Faicete, chancelier de Hainaut, et Pierre, élu de Béthléem, délégué du pape, ne pouvaient être favorables au marquis ; l'évêque de Troyes devait partager les sentiments que Boniface inspirait aux Champenois de l'armée. Le marquis n'avait donc pour lui que Conrad de Krosigk, évêque de Halberstadt, l'abbé de Locedio, et, peut-être, Nivelon de Chérizy, dont la nomination postérieure à l'archevêché de Thessalonique et les plaintes contre Baudouin, portent à préjuger ici l'opinion. A trois voix contre neuf, Boniface fut écarté : il se soumit en apparence, et, quinze jours après, lui qui, tout à l'heure, se voyait investi de la dignité de chef suprême des croisés, portait humblement la couronne impériale au sacre de son rival victorieux [1], » chaussé de la bottine de pourpre et revêtu du costume des successeurs de Justinien.

Il n'est pas impossible, pour qui sait y lire, que tout cela se trouve entre les lignes dans la mention si sommaire que fait ici Nivelon de l'élection du premier empereur latin, et, à ce titre, la charte donnée au chapitre de Châlons par Nivelon

1. « Et li marchis li porta sa coronne. » (Clari, p. 75).

de Chérizy rentrerait assez bien dans les documents appelés à jeter quelque lumière sur les préférences du prélat pour Boniface [1].

Quoi qu'il en soit, parmi les douze électeurs, c'est à Nivelon qu'échut la mission d'annoncer à l'armée assemblée devant le palais de Bucoléon, que le choix était tombé sur le comte de Flandre.

Notre charte nous fixe sur le moment où l'évêque de Soissons entra en possession des reliques du protomartyr, dont l'une allait s'arrêter à Châlons quand Nivelon de Chérizy, député par les barons vers le pape Innocent III et les autres princes de l'Europe, profiterait de cette haute mission pour revoir son diocèse.

Quelles furent les reliques de saint Etienne que reçut le prélat après le couronnement de l'empereur avec cette dévotion et cette vénération dont nous parle la charte ? Une seule est indiquée dans l'Anonyme de Soissons, le « Chef » du protomartyr, qu'il avait envoyé, au premier moment, de Constantinople à sa ville épiscopale, avec d'autres grandes reliques [2], par les deux porteurs déjà mentionnés. Etait-ce, comme on l'a dit, « pour calmer le mécontentement de ses ouailles, qui allaient bientôt apprendre la nouvelle que leur évêque acceptait de Boniface l'archevêché de Thessalonique ? »

Il nous semble probable qu'à son passage à Châlons, Nivelon ne possédait de reliques de saint Etienne que le Cubitus offert par lui au chapitre de la cathédrale. Quant au second Cubitus mentionné parmi les reliques byzantines de notre glorieux patron, nous savons le chemin qu'il a pris en Occident en quittant Constantinople et nous en connaissons le porteur. C'est l'Anonyme de Halberstadt qui nous le signale dans le riche trésor de dépouilles pieuses que rapporte chez lui un autre évêque de la croisade, Conrad de Krosigk. Comme

1. Il y a une lettre de Nivelon au chapitre de Soissons qui montre le prélat mécontent de la manière dont l'empereur avait récompensé ses services. Les termes dont il se sert, donnent évidemment à penser qu'il s'attribuait alors le mérite de l'élection de Baudouin Ier, ce qui contredirait ce que nous disons plus haut de ses préférences pour Boniface de Montferrat. — V. *Ex.*, I, CLVI.

2. « Digitum b. Thome apost. quem posuit in latus D.; corona b. Marci evang.; una spina de corona D.; pars magna pepli b. Virginis Marie; pars panni quo Dominus precinxit se in cena; cingulum b. Virginis; brachium Johannis Baptiste. » *Anonym. suess.*

Nivelon de Chérizy, Conrad de Krosigk, en devenant propriétaire d'un cubitus du protomartyr, avait hérité d'une partie du « Chef » du diacre lapidé, avec cette différence que l'évêque de Halberstadt n'avait reçu de la tête de saint Etienne qu'une partie du crâne [1]. Pour le dire en passant, le *Cubitus* de Halberstadt ne s'est pas vu décerner, comme celui de Châlons, les honneurs d'une fête spéciale destinée à rappeler son « Arrivée. » Il n'a eu que sa part dans la fête générale de l'*Adventus reliquiarum* (*constantinopolitarum*) ordonnée pour tout son diocèse par Conrad et fixée par lui au 17 août [2]. Ce qui avait fait la fortune de la relique nivelonienne, c'est que son porteur avait su en doter une cathédrale placée sous le vocable du glorieux martyr auquel cette sainte dépouille avait appartenu.

Si nous possédions les inventaires (*Brevia*) des sanctuaires de Constantinople, il nous serait facile de recomposer l'état exact de tant de richesses pieuses qu'y rencontrèrent les croisés de 1204 et de dresser la liste précise des reliques de saint Etienne reçues dans ses églises et dans les chapelles de ses palais, à diverses époques, de même que d'autres se trouvèrent de fort bonne heure transportées en Afrique [3] où nous sommes en train, aujourd'hui, de découvrir leurs traces dans ces monuments déjà mentionnés par saint Augustin, où le *loculus* du protomartyr porte le nom de *memoria* [4].

Malheureusement aucun des inventaires en question n'est parvenu jusqu'à nous, et « les rares mentions que les chroniques bizantines consacrent aux reliques et aux reliquaires sont tout-à-fait insuffisantes pour combler cette regrettable lacune. » Nous voyons toutefois qu'il y avait à Constantinople, au moment du sac, avec le Chef et les deux Cubitus du premier

1. « De craneo S. Stephani prothom. cum *cubito* ejus. » — *Anonymi Halberst. Libellus.*

2. « Hunc autem adventus reliq. diem dominus episcopus statuit per dyocesin universum, videlicet 16 Kal. sept. annua revolutione esse celebrem ac solemnem. » *Loc. cit.* — Nous parlons plus loin des neuf leçons propres de l'office de l'*Adventus Cubiti* que nous avons rencontrées dans un manuscrit châlonnais consulté par nous en dernier lieu, à la Bibl. de l'Arsenal et que M. le vicomte Henri de Bornier, avec une obligeance singulière, a bien voulu mettre à notre disposition, ce dont nous le remercions ici.

3. V. Surius, t. IV. p. 501-2 (*die* 3 *aug.*).

4. C'est à propos des reliques du premier martyr que S. Augustin dit : « Episcopus *memoriam* martyris, populo præcedente atque sequente, portabat; » et un peu plus loin : « *Memoriam* suprad. martyris Possidius illo advexit episcopus. » — (Aug. *De civit. Dei.* XXII, c. 8, n, 11, 12. — « Un fait que constatent l'histoire ecclésiastique, les écrits de S. Au-

martyr, 1° dans l'église dédiée à notre glorieux diacre, le « Cranium, lapidibus confractum, sed resartum, » dont parle Antoine, archevêque de Novgorod [1]; 2° le « digitus visibilis, cum vase argenteo miri decoris » que Guillaume de Seignelay laissa à Autun lors de sa translation au siége de Paris [2]; 3° les « tre Sassi cogolegni tiensi, che siano de quelli di quali fù lapidà S. Stefano, » retrouvés dans la basilique de Saint-Marc, à Venise, en 1468. A propos de ces trois pierres de la lapidation (*tre Sassi*) du premier diacre de la sainte Eglise, notons en passant que la cathédrale de Châlons a eu l'insigne honneur de posséder, elle aussi, dans son Trésor, une relique *de Lapidibus de quibus fuit lapidatus beatus Stephanus*, ainsi que nous le voyons dans un très-ancien inventaire manuscrit placé à la fin de l'*Ordo* châlonnais de la Bibliothéque nationale, déjà mentionné [3].

Plus heureuse que celle de Châlons, la cathédrale de Nancy, — d'après de précieux renseignements que nous devons à l'obligeant intermédiaire de Mgr Foulon, — conserve toujours « l'anneau de saint Gauzelin, » sur lequel, dit une tradition, saint Mansuy, un des disciples de saint Pierre, avait fait sertir une pierre de la lapidation du premier martyr, apportée par lui

gustin et d'autres Pères, c'est, dit M. le command. de Rossi, la distribution des reliques de S. Etienne aux églises d'Afrique. J'ai démontré, ajoute l'illustre historien des catacombes romaines, que le *loculus* des reliques du protomartyr était appelé *memoria* en Afrique. En voici un monument épigraphique.....» — Voir *Bull. arch.* (1878), p. 28. — Cf. *Bull. arch.* (1877), p. 117. Au moment où nous écrivions cette partie de notre travail, nous recevions de M. de Rossi une copie du Bref si élogieux et si mérité que venait de lui adresser Sa Sainteté Léon XIII en lui conférant le titre de Conservateur du « Musée chrétien » adjoint à la Bibl. vaticane.

1. *Liber Peregrinus*. — L'*Alexii Comneni Epistola ad Robertum*, récemment publiée par M. Riant nous offre aussi des listes de reliques conservées à Byzance parmi lesquelles figurent des reliques de S. Etienne.

2. *Historia episc. autissidior.*(1593). — Voir *Exuviæ*, II, 239.

3. C'est le *Rituale* (titre inexact) n° 10,579. Voir p. 106, la *Declaracio preciosiss. reliq. honorific. in auro et argento in eccl. b. Steph. Cathal. reconditarum.* Cet inventaire contient 52 mentions de reliques possédées autrefois par la cathédrale de Châlons, parmi lesquelles cinq sont de S. Etienne, mentionnées dans l'ordre suivant : 15° *de Sanguine b. proth.*, 16° *de Capite ejusdem*, 17° *de Lapidibus, etc.*, 18° *de Costa*, 19° *de Cubitu.* Il suivrait de cet ordre que l'arrivée du *Cubitus* a été postérieure à celle de la *Costa* et des trois autres reliques indiquées en premier lieu. Mais nous ne saurions admettre cette preuve, la relique *de Capite* ayant été positivement donnée, à Rome, à Pierre de Hans, le 28 déc. 1253. Quant à la relique du *Chief de saint Estève* (S. Etienne), c'est seulement en 1309 que le sénéchal de Champagne, Jean, sire de Joinville, la donnait à la cathédrale,

dans les Vosges quand il fut envoyé à la ville des Leuquois. Cet apport est mentionné, à la ve leçon de l'office de la fête de saint Gauzelin, dans le Livre d'Heures des Dames de Bouxières. Dans cette même leçon, il est dit que Gauzelin, pour obtenir d'Adalbéron, évêque de Metz, la propriété du sol où il voulait fonder l'abbaye de Bouxières, offrit au prélat, entre autres reliques précieuses, « la moitié d'un caillou qui avait servi au martyre de saint Etienne. » Metz, croyons-nous, partage avec Nancy la faveur de posséder encore sa pieuse relique [1].

Pour revenir au commentaire de notre charte, Nivelon nous dit bien que les reliques venant du corps de saint Etienne lui furent « données, » mais il n'indique pas le donateur. Sous ce rapport, le bréviaire de Paris de 1778 vient à notre secours. Il nous indique formellement que le « Chef de saint Denis l'Aréopagyte » fut octroyé au prélat par l'empereur et nous voyons ailleurs, dans le bréviaire de Soissons de 1676, que là ne s'arrêta pas la munificence impériale dont Nivelon fut l'objet sous ce rapport [2]. Nous pouvons donc supposer que notre Cubitus lui aura été donné par le fondateur de la dynastie latine au moment du couronnement.

Dans cette hypothèse, les possesseurs officiels de la grande relique de Châlons auraient été jusqu'à ce jour, après le sanctuaire de Constantinople où elle a été vénérée durant un temps dont la durée nous échappe : — le premier, Baudouin, proclamé empereur par les Latins ; — le deuxième, Nivelon de Chérizy ; — le troisième, qui en sera le dernier et perpétuel dépositaire, nous l'espérons bien, le chapitre de Châlons.

priant et requérant le « doyen et chapitre que il willent faire (son) anniver- « saire chacun an, dou sainct Espir, tant comme (il) vivra, et après (son) « décès de requien, pour l'âme de (lui), de (son) père, de (sa) mère et de touz « (ses) autres amis. » — Charte déjà citée. — A quelle époque l'obit en question est-il, comme tant d'autres, tombé dans l'oubli?

1. En nous fournissant ces données sur « l'anneau de S. Gauzelin, » Mgr l'évêque de Nancy et de Toul nous a rendu un service d'autant plus grand que le livre de M. Auguiz, d'où Sa Grandeur les a fait extraire, est encore inédit. C'est un travail sur la cath. de Nancy. Mgr Foulon a bien voulu, du même coup, demander au savant antiquaire de Toul, M. Guillaume, à notre profit, ce qu'il était advenu d'un autre caillou de saint Etienne, « venu de Metz à Toul au temps de S. Gérard. » Mais il est difficile aujourd'hui de retrouver les traces de ce silex de la lapidation du protomartyr, placé le 20 avril 1540, avec la *Costa* de S. Etienne, dans le soubassement d'un magnifique reliquaire en vermeil, représentant en pied le premier diacre avec la dalmatique, le livre et la palme. Mentionnons aussi le caillou de Somsois.

2. « Facillime (Balduini) opera impetravit Nivelo aliquot sanctar. reliquiarum ex quibus Suess. alias misit, alias ipse attulit. »

La manière dont la charte parle de l'empereur « fait prisonnier » prouve clairement que ce document a été rédigé fort peu de temps après le 11 octobre 1205, époque du passage de Nivelon de Chérizy à Châlons et de la réception du Cubitus. Quand l'ambassadeur de l'armée des croisés parle ainsi au chapitre de la captivité de Baudouin, il était loin de se douter du drame lugubre que contenaient en germe les deux mots de notre charte. Chargé de chaînes et conduit à Ternova, Baudouin ne devait être tiré de son cachot que pour être précipité dans une fosse, horriblement mutilé. S'il faut ajouter foi à ce que l'on raconte, le crâne de la victime, enchassé dans de l'or, devint la coupe du farouche vainqueur qui voulut continuer de la sorte, jusque dans ses festins, ses sauvages représailles.

Avec la charte, nous arrivons à la mission confiée à Nivelon de Chérizy par les barons. Cette importante mission, que le grand âge du prélat ne devait pas l'empêcher d'accomplir, nous l'avons mentionnée plus haut. Muni de lettres et d'instructions, il retourna en Italie et intéressa le pape à cet empire d'Orient qui prenait déjà le nom de « nouvelle France, » et où, en effet, les croisés Francs, grâce surtout au merveilleux contingent fourni par la Champagne, étaient supérieurs en nombre au reste de l'armée latine.

Nivelon, comme il était dit dans les lettres qu'il portait à Innocent III, « avait travaillé aussi fidèlement que constamment « pour l'aide de la Terre-Sainte et les intérêts de l'Eglise ro- « maine, » quoi qu'il eût été, à Rome, dans le temps, le défenseur du pacte de Zara. Il retrouva le pape plein de bonté pour lui, mais douloureusement ému. Le pontife avait enfin tout appris, « tant des aveux de l'évêque de Halberstadt, que de ceux du légat. » Nivelon ne pouvait que confirmer toutes ces graves informations. Il n'y avait plus aucun espoir à entretenir à l'endroit de la Terre-Sainte : la défense du nouvel empire, — la mission de Nivelon en était un des témoignages les plus convainquants, — absorbait, et au-delà, toutes les forces de la croisade. Les lettres dont était porteur l'évêque de Soissons ne faisaient pas mystère, du reste, de la nécessité que les événements de Constantinople créaient au nouvel empire de voir revenir Nivelon dans le plus court délai[1].

1. « Cujus absentia plurimum nobis esset damnata, nisi cogens rei necessitas et ipsa negotii arduitas nos ejus præsentia ad tempus carere compellerent (juin 1205). » — Voir *Gesta Inn. III*, n° 105. — Cf. *Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 526.

C'est pour correspondre à ce désir exprimé par les Latins assiégés à leur tour dans Constantinople qu'Innocent III demanda au roi de France et au chapitre de Soissons de trouver bon que Nivelon repassât à Constantinople où « sa présence, disait-il, était fructueuse en beaucoup de choses » et y demeurât encore trois ans pour l'accomplissement de son *vœu*. « Il reviendra vers vous, Dieu aidant, ajoutait le pape ; et il rapportera du champ de ce monde les mandragores spirituelles qui ont déjà exhalé à nos portes la plus suave odeur [1]. » Au nombre de ces « mandragores, » selon une expression bien connue dans le symbolisme du Moyen-Age, se trouvait la relique précieuse que l'illustre ambassadeur allait laisser dans nos murs, à son passage à Châlons.

Seulement notre charte ne nous dit rien de ce voyage, si long pour l'époque, si ce n'est qu'il fut « heureux et rapide. » La lettre écrite de Constantinople, quelques mois auparavant (mars ?), au chapitre de Soissons, par Nivelon, nous montre qu'au milieu de ses pérégrinations répétées, il avait toujours eu devant les yeux l'image de son Eglise absente et qu'il avait souvent soupiré après l'heure où il pourrait revoir ses ouailles [2]. Toutefois la célérité de sa marche ne l'empêche nullement de faire à Châlons une station assez longue pour procéder, à la cathédrale, à la grande cérémonie dont nous parle la charte.

(*A suivre*).

A. Deschamps,
Vicaire général de Châlons.

1. En parlant de ce nouvel espace de trois ans que Nivelon pourra consacrer, loin de son diocèse, aux intérêts de l'empire latin, le pape a soin de le dire au chapitre de Soissons, l'évêque croisé continuera à percevoir « les revenus de sa mense épiscopale. » C'est une faveur analogue qu'il demande au roi pour le prélat absent : « Serenitatem tuam exhortamur attente, » lui écrit-il, « quatenus,... absentiam patienter sustineas et devote, *episcopales proventus* eidem cum integritate faciens assignari. » *Gesta Inn. III*, l. VIII (Migne, t. II, col. 638, 639).

2. « O qui tam procul a vobis susternimur,.... quam libenter apud vos vobismet vacaremus, cum propheta dicentes: *Quis dabit mihi pennas*, etc.... O qui diu pro Lia servivimus cum remotis, quam libenti animo pro Rachele vobiscum serviremus ! » Lettre de Nivelon au chapitre de Soissons (1205).

LA DÈCADE HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES

LIVRE II

CHAPITRE XXVIII

Du comté et des comtes laïques de Langres ; de leur puissance et juridiction ; si ces comtes et la ville relevaient des ducs de Bourgogne, et par incident de quelques autres comtés du diocèse du voisinage peu connus.

Que les ignorants s'imaginent que les choses humaines sont toujours allées comme elles sont ; que les royaumes et les empires n'ayent jamais esté altérés ; que les provinces et les villes ayent de toute éternité esté gouvernées comme ils les voyent et que les enfants ayent peine de croire que leurs pères ayent esté ce qu'il sont, je ne m'en estonne pas. Ils ont un nuage et un bandeau sur les yeux qui les empesche de voir plus loin que leur nez. Mais que des hommes qui ont quelque teinture de lettres en viennent quelquefois à cette faiblesse de raisonnement et qu'ils se scandalisent quand on leur fait voir des vérités qu'ils n'avoient pas attendues et mille changemens d'Estats dans le cours des siècles, c'est ce qui me fait pitié. Tel dans Langres s'est persuadé qu'il n'y avaient jamais de comtes autres que les évesques ; et que ceux-cy mesmes de tout temps ont estés appelés ducs et pairs ; que tels titres sont inséparables de la mitre et de la crosse, et que ce soit grotesque d'entreprendre de représenter la liste de ces vieux gouverneurs. Je leur accorde pourtant quelque chose ! je ne promets pas de pouvoir les représenter tous, mais j'espère bien venir à bout d'en faire revivre quelques uns par le moyen de ce chapitre.

Il faut commencer par une supposition déjà acquise et vérifiée, qu'il y a eu d'une haute antiquité un titre de comte estably à Langres : d'en vouloir justifier la première institution ce serait témérité. Pourtant nous pouvons dire qu'apparemment le roi Pepin, père de Charlemagne, est celuy qui a mis plus que personne en vogue ce titre et cette sorte de magistrature pour les villes et pour certains petits pays, ayant retranché après l'anéantissement des patrices et des maires de Palais ce grand nombre de ducs et de duchés qui estoient sous les rois de la

* Voir page 171, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

première race et n'ayant réservé cet honneur que pour bien peu de provinces et de testes. Cela se peut remarquer par la lecture attentive des autheurs de leur temps, et chacun peut observer sans beaucoup d'application d'esprit que dans leurs capitulaires et dans leurs traités il n'y a point de plus hautes qualités parmi les grands et leurs cours que celle de comte ; qu'il ne s'y parle point de gouverneur de grandes provinces, c'est à dire de ducs ; que pour ce sujet les comtes sont quelquefois appelés pairs, et que les provinces s'y voyent toutes repartagées et divisées en petits pays ou estats appelés *pagi* et *comitatus*, se rapportant aux baillages établis depuis sous les rois de la troisième race.

L'honneste et raisonnable curiosité des lecteurs se contentera que dans la disette des mémoires je marque seulement les noms de quelques uns de ceux qui ont gouverné la ville de Langres depuis le règne de Pépin. Mais il me fasche qu'il faille que les romans viennent icy au secours de la véritable histoire, et que celui que j'ai à produire pour le premier et plus ancien nous soit fourni par des écrivains fort suspects.

C'est Salomon que l'on fait un des preux du temps de Charlemagne et camarade de Samson, duc de Bourgogne, duquel on doutait si peu il y a 2, 3 ou 11 ans que un procureur général du roi Louis VI et un autre parlant pour le roi Charles VIII au sujet du duché de Bourgogne, posèrent pour assuré et notoire ce qui se trouvait escrit, et quoique je ne soit pas disposé à cautionner tels escrivains, ayant dans leurs escrits beaucoup de choses fabuleuses, estant certain qu'il y avait alors un comte de Langres, le comté estant estably, et ne s'en trouvant point d'autres, nous pouvons passer celui-cy pour véritable, jusqu'à ce qu'un autre mieux justifié prit sa place.

L'histoire romanesque attribuée à l'archevêque Turpin au lieu de Salomon nous substitue un Itulfied que la cronique de Grancey appelle Esturdus (du moins dans les exemplaires que j'ai vus) et le fait sortir de Eudes ou Heudos, semblablement comte de Langres, auquel un livret escrit à la main et intitulé « l'Ordonnance appartenant aux blasons » donne pour armorie, au moins à Estoux, comte de Langres (XIe entre ses pairs) un escusson champ d'or à deux fasces de sinople à la bordure d'azur. Mais tout cela est moins vraisemblable que ce qui a a esté dit de Salomon. On veut néanmoins que cet Etulfus ait esté enterré à Arles avec le duc Samson, et cette chronique de Grancey que nous esclaircissons ailleurs, assure que de luy

sont sortis les autres comtes de Langres, les comtes de Tonnerre et les seigneurs de Grancey et de Saulx et beaucoup d'autres semblables.

Je tiens pour probable que Hildégus a esté comte de Langres aussi bien que du pays d'Attouar sur la fin du règne de Charlemagne et au commencement de celuy de son fils, puisque l'évèque Becto lui demanda justice pour l'abbaye de Beze l'an 816, comme nous l'avons rapporté cy-dessus, et que son vicomte Balastier l'estait également de Langres et des Attouariens. Si l'on fait difficulté de m'allouer celui-cy, il faut m'en trouver un autre, parceque enfin il y en avait un lequel je ne pense point estre le nommé Richard, qualifié comte et gardien des maisons royales, et employé comme intendant ou *missus dominicus* avec l'évêque Albane l'an 823. De cet Hildegar vient peut-estre Adalgar, comte en 837.

Il faut ensuite avouer pour comte de Langres, entre l'an 850 et 860, l'un de ceux qui avec les évesques Thibaut et Jonas furent députés par Charles le Chauve l'an 853 et 854 pour aller faire la visite des pagis ou comtés de la Bourgogne dedeça la Saône, qualifiés depuis duchés, ou pour estre visités ou réformés eux-mesmes. Isembard qui est nommé *missus dominicus* dans l'article du Capitulaire qui en parle constamment, a esté comte d'Autun et d'Auxois selon le manuscrit du sieur Mugnier, et probablement de Mascon, Chalon, Beaune et Dijon, au moins par commission, le comte Varin ou Guerin qui les avait, estant occupé en Guyenne pendant ce temps. Mais je ne crois pas qu'il l'ait esté des Attouariens, non plus que du Tonnerrois, lesquels pays avec le Langrois, le Bassigny et le Lassois, je pense, avoir esté les comtés ou gouvernements du comte Milon qui y est aussi dénommé, bien que le pays de Langres, le Bassigny, le Lassois, non plus que l'Auxois n'estaient pas spécifiés en la liste des comtés. Mais il les faut sous-entendre aussi bien que d'autres déjà institués dès lors par l'analogie des autres articles, où tous ceux d'un quartier sont nommés séparément, ce que l'on verra non inutilement dans les preuves latines qui répondent à ce chapitre. Suivant cela le pays de Mémont aura esté avec le Dunois de la juridiction du comte Attila ou Attala. Quant à moy, après y avoir bien pensé, je tiens cette répartition pour la plus vraisemblable de toutes et je me persuade qu'elle sera justifiée et éclairée de ce que je m'en vais ajouter.

Il faut donc savoir : 1° Que ces comtés n'estaient point de

la nature et condition des comtés et des marquisats d'à présent; que ce n'estait que dignités, gouvernement, magistrature ou judicature et non pas domaines, ni terres, et plustost commissions à vie et quelquefois pour moins, selon la volonté du prince, que vrais offices, n'estant point héréditaires, quoique souvent les enfans de ceux qui avaient exercé honorablement telles charges ou commissions en fussent pourveus à leur mort, ou s'y maintinssent par la force des armes; 2° qu'un seul seigneur pouvait en tenir plusieurs, principalement quand ils n'estaient pas fort esloignés ou que les uns estaient comme dépendans des autres : ainsi montrons nous ailleurs que Girard de Rossillon en tenait plusieurs, ainsi que le comte-duc Richard, le comte Manassès de Vergy, etc., et sans aller plus loin nous voyons dans le Capitulaire de Charles le Chauve que Donat et Odon, l'un comte de Sens et l'autre de Troyes, furent commis au gouvernement et à la formation des pays et comtés de Sens, du Gastinois, de Melun et de Provins, de Troyes, d'Arcis, de Brienne et de Villemor, en latin *Morvisus*, justifié par un titre qui en fait dépendre Marigny, comme aujourd'hui encore il en relève, qu'ils possédaient : ainsi des autres; 3° Quand bien même on ne m'advouerait pas que Milon eut gouverné lesdits cinq pays que je lui ay attribués, si faudrait-il au moins demeurer d'accord de deux ou de trois, spécialement de Langres, de Tonnerre et du Lassois, ces deux derniers estant coutumièrement en ce dit siècle là sous un mesme seigneur, et le nom de Milon ayant passé à celuy que j'estime avoir esté son fils et qui les a encore gouvernés tous trois ensemble; 4° j'esclairciray fort divers endroits obscurs et embarassés, si je fais icy un dénombrement des divers comtés de ce diocèse et du voisinage peu connus. Les chroniques de Dijon, de Beze et d'autres abbayes nous apprennent qu'entre le pays d'Attouar et le Bassigny il y a eu un comté nommé *Portensis*, *Portuensis* et par un mot tout à fait barbare ou bien corrompu *Decolatunse*, que j'estime avec le P. Pierre François Chifflet, fort intelligent en cette sorte de science, avoir eu pour lieu capitale Port sur Saône, et avoir compris les terres, villes et villages qui sont depuis là jusques à Montsaujon qui probablement estait encore une partie du Montsaujonnois d'à présent, comme aussi Chamelite, Foyvent et autres lieux. Quant aux Attouariens et au Bassigny, nous en traitons ailleurs bien au long. Nous faisons un « lieu entier » du Barrois que nous appelons partie des Ambares et là nous découvrirons un comté qui y est enclavé, nommé Bologne, esteint et inconnu depuis 4 à 600 ans, comprenant ce

qui est autour de Chaumont, Saxefontaine, Vignory et autres lieux. Andelot se trouve dans un seul titre de l'an 935 qualifié comté. L'Ornois était un comté voisin dont Risnel a pendant quelques siecles esté le lieu capital et dont nous avons dressé ailleurs l'histoire entière.

Le comté de Bar-sur-Seine faisait autrefois partie du pays du Lassois et des Ambares, à quoy nous donnons plus loin un livre séparé. Le Tonnerrois aura son discours assez ample. Le Dunois, dont Duesme est la capitale, est du diocèse d'Autun, pourtant quasi tout enfermé en celuy de Langres, si bien que apparemment il a fait avec l'Auxois ce que César a appelé les Mandubiens. Le comte Attela dont il est parlé dans ce capitulaire, qui le possédait en propre ou le gouvernait en juge, est peut-estre le nommé Attila que peu d'années auparavant fit don à l'église S. Benigne de Dijon du bien qu'il avait à Perrigny et je soupçonne que son vrai nom estait plutôt Attala ou Attale que Attèle ni Attila, descendu par degré du comte Attala dont nous avons parlé cy-dessus. Il eut probablement pour fils ou pour gendre Tunfridus, comte après lui, de qui et la comtesse Berte, sa femme, sera venu Milon, comte de Dunois, différent de Milon, comte de Langres, et mentionné comme décédés dès l'an 501 avec sa femme la comtesse Attila bienfaitrice de l'abbaye de S. Benigne. D'elle et de son mari Milon sortit Renitrude, mariée à Girbard ou Guibaud, comte, comme je crois, de Memont et puis de Duesme nommé comme témoin d'un don du duc Richard entre l'an 890 et l'an 900 et en l'an 901 comme approbateur du douaire de sa belle mère, lequel a esté probablement l'origine de la fondation du prieuré de Duesme. Aimond de Vergy fut encore comte d'Auxois et de Duesme en 990, et laissa deux fils, Valo et Gothier, l'un desquels fut semblablement comte de Duesme et de Dunois après lui, et puis Hugues fils de Valo. Il s'en trouvera encore d'autres par cy par là qui pourront arrester cette liste, et parceque plusieurs ne savent pas qu'il y a un Duesme au monde, je diray que cette petite ville est un peu à quartier du chemin de Chanceau à Saint Mamès, à quelques dix lieues de Dijon ; que c'a esté un apanage d'un fils de Bourgogne; que l'on dit encore Fontaines, Vilaines et autres lieux en Dunois. Entre ce comté là et celui de Dijon a esté autrefois celui de Mémont comprenant S. Seine, Sonbernon, Grancey, si je ne me trompe, et autres places, mais j'en parleray ailleurs exprès. Ceux de Dijon et de Locheray ou de l'Ouche et d'Attouar ou des Attouariens auront

leurs chapitres séparés dans notre 2e partie, ayant dû estre distingués une fois pour toutes.

Je retourne à notre propre comté et je n'hésite pas à nommer pour comte entre l'an 850 et 890 un Milon II, premier fils de Milon Ier. Le titre où il en est parlé qui est de 887, porte expressément que le village de Bourg qui est à une lieue et demy de Langres, sur le chemin de Dijon, estait de son comté à la façon de parler de ce temps là, si bien qu'il ne faut douter aucunement de celui-cy. Je ne puis pas directement prouver que le même ait esté encore comte de Tonnerre. Mais se trouvant un comte de Tonnerre du même nom, fondateur sur la fin de ses jours de l'abbaye de S. Michel en 921, je conjecture que ce n'a esté qu'un mesme personnage ou que l'un a esté père de l'autre, ce qui n'affaiblirait pas ce qui j'en ay avancé. L'auteur de la chronique de Grancey a eu quelque lumière de ceci quand il a feint que son Estalfus eut deux fils dont l'un fut comte de Langres et le premier comte de Tonnerre à condition de reprendre de son frère. Ce comté relève de la crosse de Langres et d'une très haute antiquité dont cet auteur rapporte l'origine à cette filiation, ce qui n'est pas tout à fait improbrable.

Il y en a encore qui croyent ou qui s'imaginent que le comte Samson qui eut d'un Empereur de Constantinople la sainte lance de Constantin, environ l'an 900, dont il fit présent à Rodolphe II, roi de la haute Bourgogne, estait encore comte de Langres, mais comme ils n'en apportent ni preuves ni autorité, je ne compte rien sur cette simple imagination.

On ne peut pas douter que Hugues le Noir n'ait esté comte de Langres, non seulement par supériorité comme duc de Bourgogne, mais comme seigneur foncier ou comme gouverneur particulier soit de force ou de droit, je m'en rapporte ; enfin il en estait en possession lorsqu'il y fut assiégé en 937, et la ville ayant esté rendue au roi Louis d'Outremer en conséquence de quoi il s'est fait un remarquable partage du duché de Bourgogne entre les deux Hugues le Noir et le Blanc : Langres demeura à celui-là qui vécut jusqu'en 951.

S'il a laissé postérité, fils ou fille, c'est ce qui n'est pas encore seulement éclairé. Plus probablemen il ne laissa point d'enfans, mais un neveu sur lequel Gislebert de Vergy, incontinant après le décès de ce duc de qui il avait espousé la sœur Ermengarde, s'empara du duché de Bourgogne, de Dijon et encore du comté de Langres, qu'il tint jusqu'en l'an 956 qu'il mourut dans

Langres mesme à ce qu'à escrit un vieil auteur rapporté par A. du Chesne, laissant deux filles, l'une mariée à Othon II, fils de Hugues le Blanc, l'autre à Robert, comte de Troyes.

Les deux gendres ayant esté en débats à qui le duché tomberait avec les villes qui y estaient enfermées, le comte Robert se saisit promptement de Dijon, mais le roi Lothaire estait pour Othon qui avait épousé l'aînée et qui estait plus avant en ses bonnes grâces. Il vint en Bourgogne l'an 959 ou 960 avec une armée qui força Robert à rendre la place et à donner des otages, l'un desquels fut Odalric, comte d'Ornois ou de Risnel qui eut la teste tranchée à ce qu'aucun escrivent pour avoir été convaincu de trahison. Le roi confirma le duché et ses dépendances à Othon et le remit à l'hommage, si bien qu'il gouverna 5 ou 6 ans depuis assez tranquillement la Bourgogne et fut assuremment comte de Langres comme on le jugera de ce que je vais dire.

Estant décédé le 22 février 963, suivant le Martyrologe de l'Eglise S. Estienne d'Auxerre, ou plutost l'an 965, comme l'écrit Floard, autre contemporaine, Eudes son frère puisné succéda à ses charges et à ses honneurs et estant venu à mourir l'année suivante sans enfans de même que son frère, l'évêque Achar alla trouver le roi Lothaire et employa le crédit de la reine et de Gibuin, évêque de Chaalons pour le faire le comte de Langres afin de le réunir à son siége épiscopal; ce que entre autres choses le roi lui accorda l'an 967, estant à Dijon, si bien que le duc Henri, frère des ducs précédents et de Hugues Capet qui recueillit le duché de Bourgogne ne fut point comte de Langres, ni ne pourvut personne de cette administration.

Nous devons donc croire qu'Achar et Guideric furent les deux premiers comtes ecclésiastiques de Langres, et après eux Brunon que nous verrons dans son histoire avoir esté de l'espée aussi bien que de la crosse, et lequel nous conjecturons néanmoins avoir establi un comte titulaire sous lui de profession laïque, afin d'exercer les fonctions de police, de judicature, de conduite des gens de guerre, défense de ville et autres qui ne s'accordait pas avec la condition d'un homme d'église.

Je ne puis pas déterminer entre l'an 950 et l'an 1000, quand, ni en faveur de qui cette première nomination fut faite. Mais je puis dire sans témérité, quoique par conjecture que quelqu'un de la maison de Saulx fut choisi pour cela, et que comme alors le seigneur qui possédait ce château estait un redouté

chevalier nommé Guillaume, j'ai opinion que ce fut lui. J'ajoute que cette charge et dignité probablement fut attachée à sa terre et que lui et ses successeurs par là devinrent les hommes et les barons de l'évêque de Langres.

Guy de Grancey ayant probablement épousé la fille ou petite fille de Guillaume devint conséquemment seigneur de Saulx et comte de Langres [1]. Je suis fondé sur ce qu'en un titre de l'an 1038 lui ou son père n'est qualifié que seigneur de Grancey, et qu'en un autre de l'an 1079 ou 1080, outre la qualité de seigneur de Grancey il prend celle de comte de Saulx qui est à dire comte de Langres. Je préviens la pensée que quelqu'un pourrait avoir que la terre de Saulx estait peut estre érigée en comté, ce qui n'est point, les seigneurs de Saulx n'ayant esté appelés comtes qu'à cause qu'ils l'estaient de Langres. Voilà pourquoy Guy III de nom, comte de Saulx, ayant vendu environ l'an 1170 cette comté de Langres à Hugues duc de Bourgogne pour estre rendu à l'évêque Gauthier son oncle en 1178, depuis ce temps là ni lui ni ses descendants ne portèrent plus le titre de comte. Il faut donc nécessairement en inférer que ce titre ne leur venait que de là, ce qui me paraît sans réplique.

Guy de Grancey laissa du moins deux fils dont l'aîné Hugues porta au moins pour un temps la qualité de comte de Langres, étant ainsi appelé dans l'histoire du P. Le Baud, laquelle il quitta ou cèda soit en mourant, soit par accord à Guy son frére, ce titre ne marquant, dès lors, qu'une judicature et un gouvernement, et retint pour son partage la terre de Grancey qui était de bien plus grand revenu et grande estendue que la terre de Saulx. Le second donc nommé Guy II de nom, eut la terre de Saulx et le titre de comte, et en cette qualité comme intéressé, il ratifia l'an 1135 la fondation de l'abbaye d'Aulberive et parut en d'autres actions, estant partout qualifié comte.

Ebale ou Eble, son fils ou son frère, fut comte de Saulx et de Langres après lui, par titres de 1150 et autres.

De luy vint Guy III, comte de Langres et seigneur de Saulx, lequel échangea ou vendit environ l'an 1170 cette comté de Langres à Hugues III, duc de Bourgogne, qui en prit possession et conséquemment fut comte de Langres ; puis la rétrocéda à Henri, comte de Bar-le-Duc, son cousin, à condition

1. D'où est issue directement la maison des ducs de Saulx-Tavanes.

d'en relever de lui, duquel l'ayant enfin retiré l'an 1178 ou 1179, il en fit présent ou plutôt la rendit comme par restitution à l'évêque de Langres qui estait Gautier de Bourgogne son oncle, pour lui et ses successeurs à perpétuité.

Nous verrons plus tard comme ce prince évêque ou l'un de ses successeurs supprima ce titre de comte pour estre plus glorieusement relevé, puis après institua un bailli en sa place et pria le roi Louis VII de prendre de là en avant la ville de Langres en sa protection et sauvegarde et d'ordonner par décret irrévocable que jamais elle ne fût séparée de la couronne de France.

De ce que dessus on peut satisfaire à une question plusieurs fois proposée et toujours débatue, par laquelle on demande si Langres est de Bourgogne ou de Champagne, et à une autre qui doit estre faite auparavant, savoir si les anciens comtes de Langres ont relevé immédiatement des comtes de Champagne, des ducs de Bourgogne ou seulement des rois de France. Je répond donc : 1° Qu'ayant lu ce que nous avons rapporté en tant d'endroits des rois de Bourgogne de la 1re, 2e et 3e race, on ne peut douter que la ville de Langres et son domaine n'ayent esté de leur couronne; 2° que le duc Richard et ses successeurs ducs de Bourgogne n'ayent prétendu droit et pouvoir sur les comtes et sur son gouvernement, et partant que jusques à la réunion du comté à la crosse, les ducs de Bourgogne n'ayent eu autorité dans Langres, quoique ces mêmes ducs de l'autre costé fussent en beaucoup de choses, de même que les comtes de Champagne, vassaux des évêques de Langres; 3° que les grandes conquestes que les comtes de Troyes et de Champagne firent au siècle de l'évêque Gauthier et auparavant sur certaines terres qui avaient esté autrefois du royaume de Bourgogne, sans que leur ambition parut en vouloir demeurer là, donnèrent telle défiance et telle crainte à ce prélat qui tost ou tard son esglise n'en souffrit sous ombre de protection, et que cette ville qui estait à leur bienséance comme aussi des ducs de Bourgogne, ne fût la proie des uns et des autres alternativement, que par un trait de politique et de grande prudence il persuada au duc son neveu d'acquérir les droits des comtes, puis de les lui céder avec toutes ses prétentions et de trouver bon qu'il se mit avec la ville et son église sans milieu et irrévocablement sous la puissance royale et que Langres n'eut jamais autre avoué, protecteur ou vidame que le roi. Ainsi la ville fut soustraite à la Bourgogne, et ne fut pas

toutefois donnée à la Champagne, ni annexée à son domaine. Mais par succession de temps le comté de Champagne ayant esté réuni à la couronne et le Parlement des Pairs ayant esté fixé à Paris, Langres et son ressort, duché et pairie a esté soumise à ce Parlement et a fait et fait encore partie du général gouvernement de Champagne, nonobstant que les gouverneurs de Bourgogne se soient quelquefois efforcé de la tirer à eux. Et voila comme les débats proposés sur ce sujet se peuvent accorder.

Fin du deuxième livre : 1697.

(*A suivre*).

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

III. — LE BIENHEUREUX NICOLAS

Il y avait alors, à Igny, un saint religieux qui remplit longtemps les fonctions de chantre, il s'appelait Nicolas. C'est lui-même qui nous rapporte que, durant la vacance de la dignité abbatiale, il avait l'habitude de prier Dieu à ce sujet, et de le supplier de mettre à leur tête un abbé capable de les diriger. Un jour qu'il priait ainsi, il entendit une voix lui dire : « Nicolas, tu auras un abbé, et il saura bien te diriger. Oh! quel homme admirable ce sera ! Il s'appellera Pierre et sera le digne imitateur du Prince des Apôtres. » Et c'est à juste titre que le Seigneur lui rendit ce glorieux témoignage. Car Pierre Monoculus enseigna, non-seulement au religieux Nicolas et à toute la communauté, mais encore aux personnes du dehors qui accouraient de toutes parts en foule pour le voir et l'entendre, les règles de la piété chrétienne la plus éclairée. Durant les quelques années qu'il gouverna Igny, il se rendit célèbre par sa sainteté, et répandit dans le monde la bonne odeur de ses vertus.

Le même auteur continue en disant que le moine Nicolas qui, d'après les conseils du nouvel abbé, essayait d'atteindre à une perfection extraordinaire, et qui éprouvait des scrupules sur sa manière d'agir, entendit une seconde fois la voix qui lui dit : « Nicolas, ne crains pas de faire pénitence, d'après les conseils et les exemples du saint abbé qui te dirige. »

Ce saint religieux écouta cet ordre, et devint célèbre par ses miracles. Philippe Séguin le loue dans ses ouvrages sur les hommes illustres de l'ordre de Citeaux. Chrysostôme Henriquez, en l'inscrivant au Nécrologe de cet ordre, l'indique comme bienheureux; de la Saussay le compte seulement au nombre des hommes pieux. Le martyrologe des Gaules fixe sa mort précieuse devant Dieu au 9 février.

Le peu que nous venons de dire, suffit pour montrer quelle ferveur régnait alors à Igny. Peut-être ces faits que nous venons de raconter paraîtront-ils puérils au scepticisme moderne

* Voir page 215, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

mais il n'en sera pas de même pour les âmes vraiment chrétiennes qui, après les avoir lus, ajouteront certainement avec nous : « Il est bien regrettable qu'un plus grand nombre de ces pieux récits ne soit pas parvenu à notre connaissance ; nous aurions pu y puiser de salutaires leçons, et nous édifier la lecture et à la méditation des vertus de ces saints religieux. »

II

Sépultures

Beaucoup d'illustres personnages tinrent à honneur de reposer à l'ombre des cloîtres de l'abbaye qui leur était redevable des bienfaits matériels, et qui leur assurait en retour le concours si précieux des prières et des bonnes œuvres des habitants de cette sainte maison.

Une grande partie des inscriptions qui recouvraient ces sépultures ont disparu ; quelques-unes ont servi de dalles pour paver des bâtiments de l'abbaye ; la faute en est à l'incurie de ceux qui ont procédé à la démolition de l'ancienne église sur la fin du siècle dernier. Il leur aurait pourtant été facile de les conserver et de leur donner une place honorable. Quand on voudra, comme on en a l'intention, faire cette œuvre de réparation, il faudra un temps bien long pour réunir tous ces débris épars, et on se trouvera sans doute en présence de lacunes bien regrettables.

Nous allons essayer de restituer, d'après les anciens historiens, quelques-unes de ces épitaphes.

1° Renauld de Martigné des Prés fut inhumé en 1138, dans l'église du monastère, près de l'autel, du côté du siège du célébrant au midi, avec cette inscription :

Ego Raynaldus a Pratis quondam
Archiepiscopus Remensis
Presbyter
Credo quod Redemptor meus vivit
Et in novissimo die de terra surrecturus sum,
Et in carne mea videbo Salvatorem meum.
Obiit M. C. XXXVIII, XIX kalend. januarii.

Par suite de l'injure du temps, si nous en croyons D. Guyton, ce tombeau aurait eu besoin de réparations ; on y aurait alors incrusté un retable d'autel en pierre, couvert de sculptures représentant la mort de Notre-Seigneur et les figures de

l'Ancien Testament symbolisant la Passion, et l'inscription aurait été reproduite sur un tableau fixé à la muraille.

D'après dom Marlot, il existait dans l'église une autre inscription qui, à son avis, rappelait plus exactement le jour de la mort de Renauld, la voici :

Anno milleno centeno terquoque deno
Octavoque simul, cum Jani dicitur Idus,
Remensis Præsul memorandus obiit Raynaldus,

Après la destruction de l'église, au XVIIIe siècle, les restes du fondateur furent transportés dans la nouvelle chapelle à l'entrée du chœur, avec cette inscription :

Sub hoc lapide
Reconduntur cineres
Domini Raynaldi
Archiepiscopi Remensis
Hujus cœnobii
Primi fundatoris
Translatæ
Anno Dni M. D. CC. LXXXVII.

Il est regrettable que, tout en conservant le souvenir de cette translation, les religieux n'aient pas jugé à propos de reproduire l'épitaphe ancienne ; c'est une omission à réparer, et elle sera facile, grâce aux historiens qui nous en ont conservé le texte.

2o Samson des Prés, neveu du précédent et son successeur sur le siège de Reims, fut inhumé en 1160, sous une arcade, près du chœur, du côté de l'évangile : Voici son épitaphe :

Hic jacet præclaræ memoriæ reverendus Pater Dominus
Sanson des Prets, Archiepiscopus Remensis
Alter hujus Monasterii Fundator
Domni Raynaldi primi Fundatoris ex fratre nepos.
Obiit dei decima Augusti, anno M. C. LX.

D'après Dom Marlot, on lisait une autre épitaphe à la mémoire de ce prélat, sur une tombe placée dans le chœur. Nous la reproduisons aussi :

Culminis oblitus Remensis pontificatus
Hæc loca sortitus, Samson hic jacet tumulatus,
Sacrum spiramen sibi vita sit atque juvamen,
Vindicat hic horum pia vota sibi monachorum.
Hunc vocet Auctoris Genitrix ad culmen honoris,
Nostraque sit..... advocata omnibus horis.

3o Le B. Guerric, deuxième abbé d'Igny, avait été inhumé dans l'ancienne église, près de la porte du cloître. Nous n'a-

vons pas retrouvé son épitaphe qui, probablement, n'a pas été conservée. Ses restes furent transportés en même temps que ceux de l'archevêque Renauld, dans la nouvelle chapelle avec cette inscription :

Anno Dui M. D. CC. LXXXVII
Ab antiquiori claustro
Translatæ sunt Reliquiæ
Beati Guerrici
2e Igniaci abbatis
Obiit anno M. C. XLIV[1].

4o Le souvenir de Geoffroi I, troisième abbé, avait été conservé par l'inscription suivante :

Igniaci pastor Gaufridus legis amator
Quatuor hic annis claruit, atque fuit
Præsulis electus, virtutum nomine clarus,
Noluit hoc fieri dignus amore Dei.

Cette inscription viendrait confirmer le sentiment des auteurs qui disent que Geoffroi aurait refusé la dignité épiscopale.

5o Il y avait aussi dans le cloître les sépultures de plusieurs personnages appartenant au diocèse de Reims. Citons les deux Baudoin, dont le premier, Baudoin II (22e prévôt de l'Eglise de Reims), mourut, d'après le nécrologe de S. Timothée, la veille des ides de septembre (12 septembre 1206), et fut inhumé dans le cloître d'Igny; le deuxième, Baudoin III (24e prévôt). dont le même nécrologe fait mention au 3 des calendes de février (30 janvier), et qui mourut en 1226; il fut inhumé dans la salle capitulaire. — Thibault de Perthes, archidiacre, et Valerand, fils d'André de Baudiment, abbé d'Qurscamp, près de Noyon, qui mourut à Igny, le 27 juin 1142, à son retour du chapitre-général; c'était un homme éminent, recommandable par sa piété et ses vertus.

6o Parmi les sépultures des bienfaiteurs, on remarquait celles de Gauthier de Châtillon, connétable de France, de Guy, son fils, qui avait contribué à l'édification de la première église; de Gaucher de Nanteuil, d'Hélvide, sa mère, et d'Aëlide, son épouse. Voici l'épitaphe de ces derniers :

Galcheri de Nantolio lapidi qui subjacet iste
In cæli solio requiescat munere Christi.
Igniaci cineres, cæli sit spiritus hæres,

1. Voir au sujet de cette date la note 2 de la page 18.

Hic jacet Helvidis domina de Nantolio,
Mater Amborum.
Hic jacet domina Aelidis de Nantolio.

7° Enfin, nous avons rapporté page 23, note 1, le fragment qui nous a été conservé de l'épitaphe de Pons de Wasigny, 22e abbé d'Igny, mort en 1132.

§ V

ÉGLISE, CHAPELLE. — BATIMENTS. — BIBLIOTHÈQUE D'IGNY

I

Eglise et Chapelle d'Igny.

Le premier soin des religieux après leur arrivée à Igny, fut de se construire une église, afin de pouvoir remplir dignement leur grand devoir de la prière. Cet édifice qui était, dit-on, d'un style élégant et de proportions assez vastes, se trouvait à la place qu'occupent maintenant les bâtiments qui servent de dépendances au corps principal du monastère. On retrouve encore deux arcades enclavées dans la maçonnerie de ces bâtiments, et on peut voir dans le souterrain qui traverse la cour d'honneur et vient aboutir à un des celliers de la façade du jardin, des assises de piliers de cette ancienne église. La date de sa consécration est fixée à l'année 1130, par les Annales de Citeaux[1], et sous le gouvernement du B. Humbert. Elle a été détruite en 1780 pour faire place aux nouvelles constructions.

« On remarquait, dit D. Guyton, dans la nef près de la chapelle, derrière la place de l'abbé, une sainte Vierge placée contre un pilier de pierre, de grandeur extraordinaire, tenant l'enfant Jésus. » Cette statue avait été transportée, soit au moment de la nouvelle construction par les religieux, soit dans la suite par le propriétaire de l'abbaye, dans le clos du monastère, sur le monticule qui fait exactement face à l'entrée principale de l'abbaye. Cette statue, pieuse offrande de reconnaissance filiale des nouveaux religieux d'Igny à son Excellence Monseigneur Langénieux, se trouve maintenant à Reims.

Un monument commémoratif du meurtre de Gérard, sixième abbé de Clairvaux, était placé près de l'église, à l'endroit même où on avait trouvé ce saint abbé expirant.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

1. Voir note 2, p. 17.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754 *

N° 10. — MÉZIÈRES

Le feu roi Louis XIV a fait fortifier cette vilie lorsqu'elle n'avait que ses anciennes murailles. Elle soutint l'an 1521 un grand siége contre l'armée de Charles-Quint qui fut contraint de le lever. Cette place ayant été vaillamment défendue par le chevalier Bayard,

3 Officiers. 14 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, collets blancs brodés en or, vestes blanches, gibernes aux armes de France, banderoles blanches.

Dicton. — LA PUCELLE

Quatre pantons de ma devise
Composent le corps triomphant.
Dont l'âme est : l'envieux n'a prise
Sur ce que la gloire défend.

N° 11. — NOGENT-SUR-SEINE

Bourg très-connu par la proximité de Paris. Les annales de Saint-Bertin nous apprennent que l'an 1359, dans le temps des incursions des Danois, les reliques des saints-martyrs Denis, Rustique et Eleuthère furent transférées à Nogent-sur-Seine, dans le Hurpoix, et qui appartenait au monastère de Saint-Denis.

2 Officiers. 11 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes bleues, agrémens d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES VIVANS

Sçavoir rire, ce n'est pas peu :
A ce sujet, qui ne s'égare?
Et combien à la table, au jeu
Vivent d'une façon barbare.

* Voir page 121, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

N° 12. — MAGNY

Bourg du Vexin François dans le gouvernement de l'Isle de France.

1 Officier. 1 Chevalier.

Uniforme. — Habits rouges galonnés en or avec la boutonnière, chapeaux unis avec plumets blancs.

Dicton. — LES FOIREUX

Sans astringeuse médecine
De la foire nous guérirons,
Par les secours que nous tirons
De la cave et de la cuisine.

N° 13. — BRIE-COMTE-ROBERT

Ville dans la Brie parisienne : ce nom est corrompu de celui de Braye, qui se trouve dans les anciens actes. Braye signifie terre grasse et bourbeuse, comme est le territoire de cette ville, dont le fondateur est Robert fils de France comte de Dreux.

5 Officiers. 5 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris, paremens de velours noir bordés d'or, vestes d'écarlate galonnés, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LA QUEUE DE VÉNUS

Cet attribut, dont on ignore l'origine fait allusion au refrain d'une vieille chanson indiquée dans un manuscrit gothique, où se trouvent quantité de sujets tirés de l'écriture sainte, auxquels on a donné la forme dramatique. Un des acteurs s'exprime en ces termes :

C'est pour néant ! Vienne qui plante
Le monde ainsi comme l'on chante
Ne tient plus qu'à la queue d'un veau.

N° 14. — ESTAMPES

Cette ville dont Frédégaire fait mention était déjà fort connue vers l'an 600. Elle est de l'ancien domaine des rois ou des ducs de France, qui l'ont toujours possédée, jusqu'à ce que Philippe le Bel la donna, en 1307, à son frère Louis comte d'Evreux. De baronnie, elle a été successivement érigée en comté et en duché qui ont été possédés par droit d'hérédité par les maisons de Vendôme, des ducs de Bourbon-Condé et de Conty. Ce duché appartient à M. le duc d'Orléans.

4 Officiers. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits, vestes rouges, paremens et collets bleus, agrémens d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES SALLES D'ESTAMPES

Le sable, de stérilité,
De toute part est le symbole ;
Entre nos mains, sur ma parole,
Il désigne fertilité.
Certes la Marne sur sa rive
N'en peut autant compter les grains
Que la beauté qui nous captive
Donne à nos cœurs de souverains.

N° 15. — DORMANS

Petite ville du diocèse de Soissons, sur la rivière de la Marne, entre Epernay et Château-Thierry. La châtellenie qui était autrefois mouvente de Château-Thierry, relève aujourd'hui du Louvre. Le roi Louis XIV, l'a érigée en marquisat. Jean de Dormans, cardinal de Beauvais, précepteur et chancellier du roi Charles V donna ses armes à la ville, qui sont deux léopards à causes des services signalés que rendit à ce roi la milice bourgeoise, et en particulier une compagnie qui subsiste encore aujourd'hui en Arquebuse. Cette petite ville placée avantageusement sur les bords de la Marne, est très-utile par son commerce de bois et d'avoine.

3 Officiers. 22 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, paremens écarlate, brandebourgs d'or, vestes écarlates brodées d'or des deux côtés, chapeaux bordés d'or. Officiers plumets blancs.

Dicton. — LES COQS

Le coq est l'oiseau du soleil,
Et l'attribut de vigilance
Prétendez-vous lui trouver un pareil
Venez nous voir en habits d'ordonnance

N° 16. — SAINT-QUENTIN

Ville capitale du Vermandois : les comtes à qui elle avait donné son ancien nom furent très-puissans. Elle a pris ensuite son nom d'un martir dont elle possédait les précieuses reliques. L'an 852 Charles invita Lothaire son frère de se rendre en cette ville et il le reçut avec une magnificence royale.

1 Officier. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, paremens de velours noir, vestes rouges, agrémens d'argent, chapeaux bordés d'argent, plumets noirs et blancs.

Dicton. — LES CANONIERS

Citoyens de cette ville frontière,
Nous sentons la poudre à canon
Notre allure est galante et fière ;
Militaire notre dicton,
Et dans une marche guerrière
Jamais nous n'eûmes le renom
D'avoir fait des pas en arrière.

N° 17. — CHARLEVILLE

Elle a été bâtie près de Mézières l'an 1609 par Charles de Gonzagues, duc de Nevers et de Retelois, et depuis duc de Mantoue. Il y avait en ce lieu un village nommé Arches connu du temps des carlovingiens. Elle est située sur la Meuse et bien bâtie. Louis XIV en a fait démanteler les fortifications en 1687.

5 Officiers. 14 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutonnières d'or, collets noirs bordés d'or, vestes ventre de biche galonnées, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES BRULEURS DE NOIR

Il est certain noir à noircir,
Dont nous maudissons tous l'usage ;
Mais l'honneur avec le plaisir
Ont pour un autre noir pressé notre voyage.

N° 18. — CONDÉ-EN-BRIE

Condé en ancien langage signifiait confluent, et on l'a donné comme celui-ci à plusieurs lieux situés en des endroits où deux rivières se joignent.

1 Officier. 2 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus célestes, vestes et paremens rouges, agrémens d'argent, plumets blancs, chapeaux bordés d'argent.

N° 19. — BAR-SUR-AUBE

Petite ville du diocèse de Langres, l'une des plus anciennes

de la province : elle est située sur la rivière d'Aube, dans un bon pays fertile en bled et en vin. Elle a eu autrefois des seigneurs particuliers qui relevaient de l'Eglise de Langres.

3 Officiers. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutons d'argents, vestes de soye blanche, chapeaux bordés d'argent.

Dicton. — L'ŒIL TOUJOURS OUVERT

Sur les secrets de l'art, sur ceux de la nature
Un œil toujours ouvert, sçait porter la clarté,
Dans les replis de l'imposture
Il démèle la vérité.

N° 20. — LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Autrefois la Ferté au col : elle a changé de nom à cause de l'abbaye royale de Jouarre. Cette abbaye est située sur une montagne qui domine la ville. Elle a ce glorieux avantage que parmi les personnes du sexe, la virginité et la chasteté, qui en sont le plus bel appanage, y ont été dans tous les temps singulièrement en recommandation. Telle est l'origine de la poupée habillée en blanc, symbole de ces vertus.

3 Officiers. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris-blanc, boutonnières d'argent, vestes cannelées citron, agrémens d'argent, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LA POUPÉE

A faire galante équipée
D'illusion porte le vent ;
Et l'amoureux, le plus souvent
N'est épris que d'une poupée

N° 21. — SAINT-DIZIER

Cette ville est très-célèbre dans l'histoire moderne par le siège qu'elle soutint contre Charles-Quint, l'an 1544. On attribua le salut de la France à la vigoureuse résistance de cette petite ville, où l'Empereur perdit beaucoup de monde, et entr'autres, Réné de Nassau prince d'Orange.

1 Officier. 12 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes bleuës, agrémens d'argent, chapeaux unis bordés d'argent.

Dicton. — LES BRAGARS

Soit chez Bacchus, soit dans le champ de Mars,

Par tout enfin où l'on nous vit paraître
Nous nous fîmes toujours connaître
Pour de brages gens ou Bragars.

N° 22. — AVISE

Vignoble qui produit d'excellens vins. Le voisinage de Cramant contribue beaucoup à la réputation que ce vignoble s'est acquis depuis quelques années.

1 Officier. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris, boutons d'or, vestes bleuës, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES GOAILLEURS

Les jeux, les ris et les bons mots,
Sont, vous dit-on au fond des Pots;
De ce rendent bon témoignage,
Ceux qui de ces traits badins, que redoutent les sots,
De Bacchus aprirent l'usage.

N° — 23. MEULAN-SUR-SEINE

Ville du gouvernement de l'Isle-de-France. Meulan signifie en langue Teutonique terre sablonneuse. Elle avait autrefois des Comtes très-puissans. Les lettres de Philippe Ier, roi de France données en 1076, font mention de Hugues, comte de Meulan.

2 Officiers. 6 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes blanches, boutons d'or, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LES HIBOUX

Ne méprisez pas les Hiboux,
Ce sont des oiseaux de Minerve,
A qui la déesse réserve,
La gloire de quelques beaux coups.

N° 24. — JOINVILLE

Ville de Champagne: Henri II érigea la Seigneurie de cette ville en Principauté, l'an 1552, en faveur des princes de la maison de Guise. Mademoiselle de Montpensier, petite-fille et héritière de Marie de Lorraine, duchesse de Guise sa tante donna cette principauté à Philippe, fils de France, duc d'Orléans; elle est encore aujourd'hui dans cette Maison.

1 Officier. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes blanches, agrémens d'argent, chapeaux unis, plumets blancs.

N° 25. — AVENAY

Ce lieu est célèbre par le pélerinage de Ste-Berthe; Saint-Guntberg son mari, fonda, vers l'an 660 l'abbaye des religieuses d'Avenay, ordre de St-Benoît.

Charles-le-Chauve donna en 867, cette abbaye à Teutberge qui était séparée de Lothaire, son mari, roi de Lorraine. Les femmes mariées, par un abus assez commun, possédaient alors des abbayes. Ce monastère qui tombait en ruine, avait été réparé en 1526. Les Calvinistes brûlèrent l'église et l'abbaye en 1567. Tout fut réédifié en 1576. L'église et l'abbaye ont été une seconde fois réduites en cendre la nuit du samedi au dimanche, premier septembre 1754. Mde Charlotte-Julie de Bouflers, abbesse, a déjà pris les plus justes mesures pour la reconstruction de cette célèbre abbaye.

1 Officier. 1 Chevalier.

Uniforme. — Habits gris, paremens et vestes bleuës, agrémens d'or, chapeaux bordés d'or.

N° 26. — TROYES

Cette ville a été la capitale et le plus ancien titre des comtes de Champagne, et est encore aujourd'hui estimée la première ville de la province; elle a pris son nom des peuples *Celtes Tricasses* qu'Auguste a dû établir en corps de cité, puisque c'est lui qui est le fondateur de leur principale place, à laquelle il donna son nom en l'appelant *Augustobona*, nom qu'elle a retenuë jusqu'au ve siècle. On ne sçait point la suite de ses évèques jusqu'à St-Loup, qui dans le ve siècle a été un des plus illustres prélats des Gaules dans le temps qu'elles furent ravagées par Attila.

3 Officiers. 12 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutons d'or, vestes blanches, boutons d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

N° 27. — ROSOY-EN-BRIE

Petite ville en Brie de la province de l'Isle-de-France. Les seigneurs de ce nom ont servi autrefois dans les Croisades, et portaient pour armes trois roses. On voit leur écusson sur une des portes de la ville, chef-lieu d'élection.

2 Officiers. 13 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes et paremens bleus, agrèmens d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES MANGEURS DE SOUPE CHAUDE

La soupe, autrement le potage
Réhabilite la raison;
Quand Hypocrate en fait leçon
On ne doit en blâmer l'usage.

N° 28. — MANTE

Cette ville est connuë il y a près de huit cents ans. Les comtes de Vexin l'ont possédée jusqu'au règne de Philippe Ier. Le comte Gautier étant mort sans enfants, Mante fut réunië à la couronne. Mante dans le temps de la Ligue se rendit à Henri IV. Le maire en présentant au roi les clefs de la ville, le harangua et lui exprima le désir que les citoyens avaient de se rendre à un si bon maître. Henri IV lui répondit: *Un bon chien est toujours fidèle à son maître.*

3 Officiers. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris blanc bordés d'argent, deux rangs de boutons et galons d'argent, chapeaux bordés d'argent.

Dicton. — LES CHIENS

L'attribut de la fidélité
Convient à cette compagnie:
Ma muse vous en certifie
La force, la prudence et la dextérité.

N° 28. — SAINTE-MANEHOULD

Cette ville avait ses seigneurs particuliers dès le XIe siècle: elle appartenait à Manassès, comte de Rethel vers l'an 1070. Les châtelains de Vitry étant devenus comtes de Rhetel, furent aussi seigneurs de Sainte-Manehould: et le tout a été réuni au domaine de Champagne. Il n'y a dans cette ville qu'une paroisse qui a eu autrefois de très-sçavants hommes pour Pasteurs. Malgré le goût dominant que les habitants de Sainte-Manehould ont pour la chasse, les charges de magistratures sont très-bien remplies. A l'ancien dicton: *Nul ne s'y frote*, on a cru devoir substituer le suivant:

3 Officiers. 15 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutonnières d'or, vestes blanches, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES CHASSEURS

Moins à Diane qu'à l'amour
Croyés ces chasseurs redevables
De ce qui les rend tour à tour
Galans, adroits et redoutables.

N° 30. — CRÉCY-EN-BRIE

Crécy et son comté appartenaient autrefois aux comtes de Champagne. En 1240, il a été réüni à la couronne. M. le chancelier Seguier et M. le duc de Béthune-Charot ont été seigneurs-engagistes de ce comté. La ville a pour gouverneur M. le marquis de Torcy.

4 Officiers. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, agrémens d'or, vestes rouges, agrémens en or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES ROGNEURES DE MOLUES

Rien n'est dédaigné par le Sage,
Et si d'un poisson les lambeaux
Ne sont point à son gré d'inutiles morceaux :
Jugé si du laurier, il néglige l'usage.

N° 31. — LAGNY-SUR-MARNE

Ville de la province de l'Isle-de-France. On y voit un très-ancien monastère de Bénédictins, fondé du temps des Mérovingiens, par S. Fercy de Péronne, et rétabli depuis par Héribert, comte de Troyes et de Meaux sur la fin du xe siècle. Au milieu de Lagny, est une très-belle fontaine.

5 Officiers. 11 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, paremens de velours noir, agrémens en argent, vestes de drap, couleur de chamois, galons et boutonnières d'argent, chapeaux bordés d'argent, plumets bleus et blancs.

Dicton. — COMBIEN VAUT L'ORGE

A Lagny, combien dites-vous
L'orge vaut-elle ? Alte, silence,
Ou par un compliment plus doux
Flatés notre réminiscence.

N° 32. — CHASTEAU-THIERRY

Ville ancienne située sur la Marne, elle a pris dans la suite des temps le nom de Château-Thierry, dont il n'est fait mention

que dans le xe siècle. L'arquebuse a été érigée par lettres patentes du roi Henri II. Au milieu de la principale allée du jardin, est un très-beau canal rempli d'eau, sur laquelle réfléchit, comme dans une glace, le panton de la butte, lorsque de la fenêtre de la chambre des armes on tire au panton réfléchi dans le canal, la balle par ricochet vient frapper le panton de la butte au même point réfléchi dans l'eau. L'explication de ce phénomène est aisé, la balle touche l'eau assez obliquement pour se réfléchir, et l'angle de réflexion doit être égal à celui d'incidence.

2 Officiers. 12 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutons d'or, vestes bleuës, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or, avec une feuille de houx.

Dicton. — BOUQUET DE FEUILLES DE HOUX, AVEC LES MOTS :

Nul ne s'y frotte

Quand sur nos pas victoire trotte,
Aussi fiers que des Ecossois,
Nous arborons le jolibois,
Et nous crions, nul ne s'y frotte.

N° 33 — RETHEL-MAZARIN

Les premiers comtes de Rethel ont été très-illustres. Ils furent vassaux des comtes de Champagne qui les mirent au nombre de leurs pairs ; car les comtes de Champagne avaient leurs pairs comme les rois.

Le comté de Rethel a été érigé en duché-pairie en faveur de Ludovic de Gonzagues qui avait épousé Henriette, fille de François de Cleves, duc de Nevers et comte de Rethel. L'an 1663 ce duché a été acheté par le duc Mazarin, en faveur de qui il fut érigé par Louis XIV en duché-pairie sous le titre de Mazarin.

2 Officiers. 10 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, paremens de velours noir, boutonnières d'argent, vestes rouges avec les mêmes boutonnières, plumets noirs.

Dicton. — LES MANGEURS DE GAUDICHONS

De Gaudium vient Gaudichon,
Et ce Gaudichon met en joie
Ceux à qui l'ombre d'un bouchon
Epanouit la rate et rafraîchit le foye.

N° 34. — VERTUS

Cette ville est connüe par son comté, et en particulier par ses vins rouges. Guillaume III, roi d'Angleterre en faisait ordinairement sa boisson. Les eaux de cette ville sont très-salutaires et d'une extrême légèreté.

1 Officier. 16 Chevaliers.

Uniforme. — Habits petit gris, vestes et paremens bleus, boutons d'or, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LES GENS DE VERTUS

Nous sommes des gens de Vertus
Toujours disposés à bien faire,
Mais principalement, quand aux dons de Bacchus
Du père des saisons, la course est salutaire.

N° 35. — MEAUX

Ville capitale de la Brie, située sur la rivière de Marne, elle est du gouvernement de Champagne, ayant toujours appartenu aux comtes de ce pays. Ils estimaient tant la ville et le comté de Meaux que quelques-uns ont préféré le titre de comtes de Meaux, à celui de Troyes. Aussi le comté de Meaux est très-considérable par sa situation près de Paris et par la fertilité de son terroir.

3 Officiers. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleu-céleste, brandebourgs festonnés d'argent, vestes noire d'argent, boutonnières d'argent, chapeaux bordés d'argent, plumets blancs.

Devise. — *Ludit mox lædit.*

Dicton. — LES CHATS

Nous sommes doux à qui nous flate,
Mais qui ne sçait nous ménager,
Ou qui nous pique, est en danger
De recevoir un coup de patte.

N° 36 — MONTDIDIER

Ville de Picardie, elle a pris son nom de son fondateur, homme peu connu dans l'histoire. Philippe-Auguste s'en rendit le maître, il y avait un palais et y tenait sa cour. Elle fut donnée par le traité d'Arras à Philippe, duc de Bourgogne.

4 Officiers.

Uniforme. — Habits rouges, boutonnières en argent, vestes blanches, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LES PROMENEURS

Les Philosophes du vieux temps
Se promenaient sous le portique
Et déclamaient contre les sens,
L'opinion, la politique,
Nous promeneurs de Montdidier
Exerçons le même métier
D'un air moins grave, moins austère,
Et nous mêlons dans nos propos,
Cytheron, Falerne, Paphos,
Amatonte, Guide et Cythère.

N° 37. — LE MESNIL

Vignoble à six lieues de Châlons au couchant. Les vins en sont très-bons. Ils ont l'avantage de supporter le passage de la mer sans altération de qualité.

3 Officiers. 3 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de souris, boutons d'argent, vestes blanches, chapeaux bordés d'argent.

Dicton. — LES BUVEURS

Ce serait mal user des dons
D'une région plantureuse,
Si cohortes de vignerons
Ne se piquait d'être buveuse.

N° 38. — SOISSONS

Cette ville, l'une des plus considérables de la Belgique, était la seconde après Reims qui en est la métropole. Ce fut après la prise de Soissons que Clovis demeura le maître de la partie des Gaules où les Français s'étaient établis. Depuis le règne de Clotaire II, la ville de Soissons obéït aux rois de Neustrie, dont elle était la capitale.

L'arquebuse de Soissons est une des plus belles du Royaume, les vitres peintes méritent toute l'attention des voyageurs.

2 Officiers. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus, vestes blanches, chapeaux petit bord d'or, plumets rouges.

Sans employer l'enluminure,
Leur droiture, leur fermeté
De la Gauloise antiquité

Représentent encor l'allure :
De l'art ils n'ont rien emprunté,
Tout en eux est d'après nature.

FÈRE-EN-TARDENOIS

Gros bourg de Champagne, où il y a un château : c'est une ancienne dépendance de Braine. *Gaucher de Châtillon* qui en était seigneur, la vendit l'an 1394, à *Louis*, fils de France, duc d'Orléans, qui en fit hommage, comme ses successeurs, aux comtes de Braine. François Ier donna l'an 1529, cette terre à *Anne de Montmorency*. C'est par cette raison que *Fère* vint à *Henri de Bourbon*, prince de *Condé* qui avait épousé *Charlotte de Montmorency*. Enfin elle a été donnée en partage au prince de *Conty*, cadet de la maison de *Condé*.

Uniforme. — Habits bruns, boutons d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES BRULEURS DE FER

Brûler le fer au figuré
C'est triompher de tout obstacle,
Et dans le Tardenois, quel cœur n'est préparé
Sous les yeux de *Louis*, à faire ce miracle.

BEAUMONT-SUR-OISE

Petite ville de l'Isle-de-France :

Uniforme. — Habit rouge, paremens et veste jaune, boutonnières et boutons d'or, chapeau bordé d'or, portant un sifflet de chaudronnier à la boutonnière.

Ciere Voluptas Are viros, bellique sonos sociare cachinnis.

Dicton. — LES CHAUDRONNIERS

A battre, à façonner l'airain,
Dans la boutique de Vulcain
Nous eûmes une adresse insigne :
Le sifflet qu'on nous voit en main
Dit au moins que de Tubalcaïn
Nous descendons en droite ligne.

VILLENAUXE

Petite ville située dans la Champagne et vignoble assez considérable.

Uniforme. — Habit rouge, boutonnières d'or, chapeau bordé d'or.

Dicton. — LES JEAN-FESSES DE VILLENAUXE

D'un sobriquet qu'en sa rancune
Nous donna jadis la fortune,
Ne serons nous pas bien vengés,
Si deux prix nous sont adjugés?

Des arquebuses de Fère-en-Tardenois, Beaumont et Villenauxe, il n'est venu aucun chevalier au prix général, mais seulement un officier de chaque compagnie.

Unité ne fait pas nombre,
Mais un peu vaut quantité,
Quand on le provigne à l'ombre
D'honneur et de probité.

Vous vous apercevez, monsieur, que dans la description abrégée de chaque ville ou bourg, je me suis appliqué à vous en donner les époques les plus célèbres; et que je me suis servi indifféremment de ces deux dénominations, ville ou bourg. Je n'ai point en cela prétendu préjudicier au droit des parties. On me fait un crime d'avoir dit, en parlant de Nogent-sur-Seine, *bourg très-connu*, et on a raison. M. Valois, dans la notice des Gaules pag. 383, s'exprime ainsi: *Novigentum ad Sequanam in Tricassibus*, Nogent-sur-Seine, *Opidum non ignotum*. On sçait jusqu'à quel point *Civitas et Opidum* sont synonymes. *Urbem atque opidum unam, rem esse constat: tametsi quidam Urbem majus aliquid opido esse arbitrantur.*

Heureux si c'est la seule faute qui me soit échappée dans ce journal.

Encore un coup de plume, et la relation du prix général de l'arquebuse à Chaalons est achevée.

Le trait qui me reste est seul capable de donner autant de relief à mon ouvrage, qu'il donne d'éclat à la fête dont je vous rends compte. Si vous connaissiez moins le génie de la nation française, peut-être serais-je obligé pour satisfaire votre curiosité de mettre encore quelque temps votre patience à l'épreuve. Rassurez-vous, monsieur, peu de mots vous indiqueront des transports de joie en quelque sorte inexprimables. *Un duc de Berry* vient de naître: personne ici ne se souvient d'avoir vu rendre à Dieu des actions de grâces pour un événement de cette conséquence, avec un appareil plus militaire, plus pompeux et plus imposant. Tout ce qui caractérise une nation guerrière, galante, ingénieuse, enjouée, sensible, reconnaissante et fidelle, éclate de la manière la plus vive et la plus intéressante. Les

transports dont je suis témoin me rappellent ceux dont furent agités les chevaliers de l'arquebuse rassemblés à Compiègne pour le prix général qui y fut rendu le trois septembre 1729, lorsque la nouvelle de la naissance de Mgr le Dauphin y fut apportée le jour suivant. J'ai fait des tentatives pour trouver quelqu'un de cette ville qui les eût éprouvés, ces heureux transports, mais, le croiriez-vous, monsieur, la Compagnie qui ouvrait aux autres la carrière en 1729, n'est plus en état d'y paraître en 1754.

Qu'est-elle donc devenuë? Le continuateur du *journal amusant* de M. François Hutier vous répond :

A Compiègne, où s'élève un temple à Saint-Corneille,
A l'ombre d'un Cyprès, l'arquebuse (*a*) sommeille,
Et l'on a beau carillonner
Les vigiles de la bouteille
Et la Chamade bourdonner
Rien aujourd'hui ne la réveille.

L'arquebuse de Laon qui fut en quelque sorte l'arbitre des jeux séculaires le 20 juin 1700, n'assiste point à ceux que l'on célèbre ici. A peine a-t-elle pu montrer au Hérault d'armes qui l'invitait à y prendre part, des vestiges de son ancienne gloire.

De Laon, jadis (*b*) les glorieux
Portaient leur tête dans les cieux
Plus haut que montagne superbe;
Hélas! au retour de (*c*) *Raflin*
Nous apprenons que le destin
Les a mis au niveau de l'herbe.

Seges est ubi Troja fuit

Ne croyez pas, monsieur, que je laisse échapper l'occasion qui se présente si naturellement de me servir de l'Epigraphe qui commence ma lettre pour la finir en m'écriant :

Damnosa quid non imminuit dies! Eh! que n'altèrent point les temps impitoyables?

Je me flate cependant que vous mettrez mes sentimens pour vous dans l'exception de la règle.

Le baron de WAN-WERT.

A Chaalons le 15 septembre 1754.

(*A suivre.*)

(A) Dicton : *les Dormeurs.*
(B) Dicton : *les Glorieux*
(C) Le Hérault d'armes de l'arquebuse de Chaalons.

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE VII

COMMENT LA CORPORATION DES DRAPPIERS ET CHOSSETIERS DE CHAALONS EST INTERVENANTE AU PROCEZ ET INSTANCE

Plus de trois mois s'étaient écoulés sans que le sieur de Soudron entendît parler des chausses perdues à Châlons — Il avait dit à maitre Robillart, ainsi que nous l'avons fait connaître dans notre premier chapître, de les lui faire tenir en sa maison de Soudron lorsqu'elles seraient retrouvées, mais les recherches faites par le drapier n'ayant amené aucun résultat celui-ci ne put rien faire reporter. — Maitre Robillart était, il est vrai, tout prêt à réparer le dommage causé à cet honnête seigneur, mais quand à lui rendre ses propres chausses cela était de toute impossibilité car nul ne savait ce qu'elles étaient devenues.

Après ce délai de trois mois, Jehan de Soudron pensa qu'il avait assez attendu, il sollicita et il obtint un permis d'assigner maitre Robillart en restitution du vêtement essentiel qui lui manquait.

Sur ces entrefaites, le drapier qui était déjà d'un certain âge, car il comptait depuis longues années parmi les doyens de la corporation, mourût subitement et deux jours après on l'enterrait dans le cimetière de l'église St-Alpin sa paroisse.

Le lendemain il fut chanté conformément au règlement de la corporation, un obit en la chapelle des pères Augustins. — Après la cérémonie les maitres drapiers et chaussetiers se rendirent à l'hôtel du Gantelet pour le repas des funérailles, selon l'antique usage.

La réunion était presque au complet. Il y avait [1] maitre Pierre Daoust le doyen, Jehan Fievé et Nicolas Beschefer maitres jurés, Claude Dorigny le porte-bannière, Nicolas Godet, Guillaume Legoix, Pierre Lallement, Claude Maquart, Nicolas Vassé, Michel Dalfeston, Jehan Aubelin, Christophe Varin et

* Voir page 109, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Ces noms de maîtres drapiers et de veuves de maîtres sont authentiques — ils figurent en 1537 sur le registre de la corporation.

tant d'autres, au total quarante-huit maitres sauf deux ou trois empêchés pour cause majeure.

Les veuves de maitres avaient été conviées à la réunion à la condition ordinaire de payer demi-part dans l'écot. On y voyait la Gourlière, la Michaude, la Gonesse, puis la veuve de Jehan Sagnier que le peu de soin avec lequel elle tenait sa maison fait avait surnommer, Marie Cochonne; puis celle de Jehan Lestache plus connue sous le nom de Margot Tintin.

Le menu du repas comportait six patés d'une respectable dimension, un quartier de porc rôti et des fruits à profusion, le tout arrosé d'innombrables pots de vin. L'hôtelier savait seul le nombre de ceux-ci, et dans la crainte d'avoir commis quelque erreur à son préjudice il ne manquait jamais d'en compter cinq ou six en plus, sachant que les drapiers était fort capables de les avoir bus.

On se mit à table et l'on commença par le vin du cru, récolté sur le coteau du Mont Hévy par les confrèresde St-Vincent de la paroisse St-Loup. — On continua par des vins plus estimés et plus chauds et bientôt les produits renommés de Monthelon et de Cramant furent versés tour à tour.

Il y eut bien au début du repas quelques mots de regret à l'adresse de défunt Robillart auquel on attribua toutes les vertus, même celles qu'il pratiquait le moins, mais on but de façon à établir que ceux qui pleuraient sur un mort étaient bel et bien vivants. Deux heures après, l'assemblée était en si belle humeur que Jacques Jocelin, le jeune maitre drapier récemment marié à Claudine Laguille, entonnait à pleine voix une chanson alors en vogue:

Le bon vin le matin
Sortant de la tonne
Vaut bien mieux que le latin
Que l'on dit en Sorbonne

chanson dont Margot Tintin, un peu ébriolée, accompagnait le refrain en frappant en cadence avec sa fourchette sur la poterie d'étain qui était à sa portée.

C'est au moment où le festin prenait des proportions tout à fait Rabelaisiennes que le sieur Etienne Piton, sergent assermenté près du bailliage du comté de Châlons, se présenta pour remettre ès-mains du doyen de la corporation, l'exploit destiné à feu Robillart que six pieds de terre recouvraient déjà.

Le sergent choisissait assez mal son temps, une visite d'huissier survenant au milieu d'un repas fut de tout temps

considérée comme désagréable, et il fut accueilli avec un visible mécontentement. Il avait, il est vrai et ce pour cause majeure, trouvé fermée la boutique de maitre Robillart, mais comme il fallait que l'exploit fut signifié à quelqu'un, il avisa à ce propos le doyen des drapiers.

Cet acte fut considéré comme audacieux en un tel jour — On reçut l'exploit puisqu'il n'y avait pas moyen de s'en défendre, mais Jacques Jocelin, chaussetier d'autant plus plein de fougue et d'ardeur que de copieuses libations y aidaient, déclara, verre en main, que l'honneur de la corporation exigeait impérieusement qu'il fut pris fait et cause pour le défunt qui de son vivant avait toujours servi d'exemple, pratiqué la vertu et la chausseterie et défendu avec énergie les droits et privilèges de la communauté — que l'on devait cet hommage à sa mémoire, que les drapiers se trouvaient dès lors engagés à soutenir le procès et à fournir aux frais.

Un hourrah général accueillit cette proposition qui fut votée d'acclamation.

Dès le lendemain l'on fit rédiger une requête en intervention qui fut déposée au bailliage et signifiée au sieur de Soudron. — Il y eut opposition à l'ajournement; l'assignation fut attaquée, non point en nullité, mais comme tombant en action posthume, le cité étant défunt ; et la corporation déclara être prête à soutenir toute action institoire, confessoire, négatoire, en compensation, en revendication, d'occasion, de dépôt et généralement toute action qu'il plairait au demandeur d'intenter.

Bientôt les requêtes, mémoires, factums, dits, contredits, conclusions, congés, cédules, se mirent à pleuvoir dru comme grêle — de mémoire d'homme on n'avait vu tant de papiers et de grimoires échangés entre maitre Beschefer procureur des drapiers et maitre Pierre Salmon procureur de la partie adverse, et au bout de peu de temps cette affaire si simple devint tellement enchevêtrée, obscure, embrouillée, qu'il était douteux qu'aucun tribunal put jamais la dénouer ; aussi n'avançait-elle guère.

Pourtant il fut prescrit une enquête, des témoins furent cités et de l'information résulta la preuve que les chausses avaient été portées chez Claude Thibault, de chez celui-ci chez Babolet et de chez ce dernier au domicile de maitre Finaud. — On perdait leur trace à partir de cette dernière mutation, car le procureur était fin et madré et dans les interrogatoires il se tenait sur ses gardes et n'abandonnait rien.

Le frère Jérôme Barbin gardien des Cordeliers intervint en la cause poussé par un bon sentiment ; il pensa que les chausses qui lui étaient comme tombées de la lune pouvaient être celles de Jehan de Soudron — Au surplus il n'était pas fâché de s'en défaire car il était convaincu qu'il avait dans cette affaire quelque chose de surnaturel et de satanique, et tout en effet justifia cette opinion ; n'avait-il pas envoyé à Paris sous son propre scel ces chausses auxquelles était fixé un parchemin notoirement hérétique ? eh bien le chapitre général lui en avait fait le renvoi avec une lettre qui lui indiquait qu'il avait fait preuve d'un zèle inconsidéré et que le parchemin incriminé ne contenait rien que de parfaitement orthodoxe ; et pourtant il avait lu, bien lu ; il se souvenait même d'avoir chaussé ses bésicles pour procéder à cette lecture importante, car il ne se fiait plus guère à ses yeux affaiblis par l'âge.

D'autres complications surgissaient encore : Claude Thibault actionnait la corporation des drapiers pour lui avoir envoyé une paire de chausses dont il n'avait que faire, ce qui était cause de son intervention au procès, source de tracas et de frais élevés dont il la déclarait responsable. — Babolet suivant la même voie citait Claude Thibault aux mêmes fins et en paiement de la somme de huit livres pour trente-deux leçons de chant et de luth. — Le procureur Finaud attaquait Babolet pour le dépôt inconsidéré qu'il avait fait chez lui et en paiement d'une consultation judiciaire à lui donnée ; et le menetrier attaquait reconventionnellement celui-ci en restitution de seize sols six deniers contenus dans les dites chausses, somme importante que maitre Finaud passait sous silence dans la procédure échangée.

Bref cette affaire suscitait bien des troubles — Pour y échapper, et comme si elles se fussent donné le mot, bien que cependant elles ne se fussent point concertées, chacune des parties déposa au greffe une paire de chausses imitée autant que possible de celle du sieur de Soudron laquelle avait passé sous leurs yeux, et ils avaient pris soin de l'orner de l'indispensable parchemin.

Avec celle des Cordeliers cela faisait cinq paires de chausses pour une seule réclamée et bien que le bailli fut étonné que la perte d'une chausse put en faire retrouver cinq, il jugea à propos de mander le procureur du sieur de Soudron pour que celui-ci fut prié de venir examiner les chaussses déposées, reconnaître les siennes et les reprendre, ce qui eut terminé le différent.

— Il serait bien surprenant, disait-il, que sur cinq paires de chausses la vraie n'y fut pas.

Après quelque délai Jehan de Soudron se rendit à l'invitation qui lui était faite ; il procéda à l'examen attentif des vêtements qui lui étaient présentés et il déclara, au grand étonnement du bailli, que pas une des chausses n'étant sienne il n'en pouvait accepter aucune.

Il y eut alors nouvelle requête, nouveaux témoignages, nouvelles procédures et les choses n'avançaient point ; lorsqu'au commencement de l'an 1538 Jehan de Soudron mourut. L'on crut que cet événement allait éteindre l'affaire et mettre fin au débat. — Il n'en fut rien, la corporation des drapiers ne l'entendait pas ainsi ; elle se disait atteinte dans sa réputation et requérait à cet égard une sentence ample, suffisante et motivée et la procédure fut dès lors dirigée dans ce sens.

CHAPITRE VIII

DE LA PLAYDOIRIE DE L'ADVOCAT GRANGULE ET DE LA SAIGE ET MIRIFIQUE SENTENCE RENDUE PAR MESSIRE CLAUDE ROLLET, BAILLIF DE CHAALONS EN CHAMPAIGNE

Ce fut le dix novembre 1538, qu'après plusieurs remises, la cause vint enfin à l'audience du bailliage. On remarquait dans l'auditoire les deux maîtres jurés des drapiers-chaussetiers, Jehan Moyne et Nicolas Linage ; puis maître Conort, leur conseil, maître Beschefer leur procureur. — On voyait aussi Claude Thibault, le ménétrier Babolet, le procureur Finaud, le frère Jérôme Barbin, gardien des Cordeliers, assisté du frère Laurent, quêteur et pourvoyeur du couvent, tous intervenants et intimés audit procès.

Lorsque midi sonna à l'horloge de l'église Notre-Dame, horloge sur laquelle, depuis nombreuses années, se réglaient toutes les séances publiques, l'avocat Eloy Grangule arriva soufflant et fit une entrée bruyante comme il convient à un personnage important et dont la réputation est pour jamais établie ; aussitôt le bailly, précédé de deux sergents et suivi du procureur fiscal et du greffier, entra solennellement et prit place sur son siége habituel.

A l'appel de la cause, l'avocat se leva et prit la parole. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le remarquable morceau d'éloquence qu'il prononça dans cette occasion.

« *Extremum hunc*, dit-il après avoir toussé trois fois et relevé ses manches, selon la coutume ordinaire des avocats. — *Extremum hunc, arethusa, mihi concede laborem*. — Eloquence, inspire-moi encore dans ce dernier ouvrage. »

« Au début, ajouta-t-il, *in principio*, vit-on jamais cause plus belle et plus claire, — limpide comme eau de roche, comme lumière du soleil, alors que ni brumes, brouillards, nuages flottants ni aulcunes choses généralement quelconques le puissent cacher et obscurcir?

— Dequoi s'agissait-il, en effet? — De chausses.

— Quelles? — D'homme.

— En quel nombre? — Une, bien appairée.

— Qu'est-elle devenue? — Perdue, adirée.

— Par violence, fraude, emport subreptice, vol? — Non, par incurie, évènement fortuit.

— Peut-on retrouver icelles? — Non : — Toutes recherches ont esté infructueuses...

— Par qui perdues? — Par Jehan Robillart, en son vivant drapier-chaussetier en ceste ville de Chaalons, tenant bouticle où pend l'enseigne : *à l'ymage Saincte Anne*.

— Où est-il? — *Défunctus* !

— Et le complaignant, Messire Jehan de Soulderon *Dominus Johannes Soulderonensis appellatur? — Ibidem défunctus, — In pace Domini requiescat*.

— Pourquoi portoit-il chausses? — Article très-important — Voire !

Adam nostre premier père, se voyant nud, requit-il chausses? Non, il n'eut garde, crainte de les perdre ; il n'avait du reste personne pour condescendre à son vouloir.

Noé, dit l'escripture, se mit en sa nauf, qu'il avoit deument gouldronnée en dedans et en dehors.

— *Linivit eam bitumine*, — mais il n'est dict qu'il eut chausses.

Alexandre se voulant baigner dans le Cydnus comme le rapporte Qunitus-Curtius, portoit-il chausses? — Non. — *Itaque veste déposita... levi ac parabili cultu corporis se esse contentum*. — Il n'en est question.

Et Miltiade, Aristide, Thémistocle, Alcibiade et aultres grands hommes, dont a relaté la vie Cornélius Nepos, portaient-ils chausses ? — Non : on ne le peut découvrir ni supposer.

Et Plato, et Thalès, et Diogène, et Pythagoras?

— Point, en vérité. — Et Melissus, Zenon, Leucippe? — Aulcunement; cestui-cy ne connaissoit que trois objets : les astomes, l'espace et le mouvement; et non les chausses. — Et Aristotélès, notre maistre en tout? — Non d'advantage; car il en eut parlé comme il a parlé des chapeaux en son chapitre : *De Caponibus.*

Et César, et ses légions, et tous les grands conquérants nommés en l'histoire romaine? — Non; on ne le saurait dire.

Messire Jehan de Soulderon en a jugé aultrement; il portoit chausses, comme il appert, car s'il n'en eut porté, il ne les eut perdues.

Celui qui n'a rien, rien ne peut perdre

Ceci est mon premier poinct.

Le Porter chausses est-il action excusable, méritoire ou nécessaire? — C'est mon deuxième poinct.

D'oud vient ceste habitude et coustume? — La chausse est savons nous, invention gallique, comme en témoigne Joanninus de Barranco en son livre *de Copiositate reverentiarum.* — païs où est plus qu'en aulcun aultre, décence, bounes mœurs, modestie, galanterie aux dames, menus propos, boune amitié, fréquentation de gens de bien et aultres tirant à bonne complexion en un Estat où toutes choses sont bien et deument ordonnez, comme chascun peut soubhaiter.

On porta chausses dès l'an 630, sous le règne du défunct roy Dagobert, tant bien secondé et soubtenu par le glorieux sainct Eloy, mon patron, et lors commença le monde attacher les chausses au pourpoinct et non le pourpoinct aux chausses : car c'est chose contre nature, comme amplement a déclaré Bergerin, en son livre : *Des chausses du bas et du hault,* — où il ajoute que les porter à l'envers peut faire perdre la mémoire.

Donc il peut estre dict et conclud que Messire Jehan de Soulderon, qui portoit chausses par décence, bonne mœurs, habitude et crainte de froydure est excusable.

Mais ayant perdu les dictes chausses, feut-il fondé à les requérir pendant deux ans et ce, par voie de justice, ne voulant accepter nulle compensation, c'est-à-dire bonne et loyale paire de chausses, qu'un homme sage n'eust dédaignée. *Et vir sapiens non abhorrebit eam.*

Ceci est mon troisième poinct.

Omnes sibi melius esse quàm alteri, comme a dict Térence. — Chascun mieux aime son propre bien que cestuy d'ung

aultre. — Il est vray. — Mais si ce bien est perdu totalement et sans retour ne doibt-on pas soy contenter de l'équipollence, et faut-il clamer et brayre deux ans durant pour une paire de chausses? — *Vaccarum uno die alteroce mugitus auditur*, a dict Sénèque. — « La vache qui a perdu son veau ne gémit pas plus de deux jours. »

Ceste présente cause a aussi ung côté merveilleux et surnaturel qui faict croyre à quelque magie, cabbale, sorcellerie ou toute aultre diablerie. — Comment dire et expliquer pourquoi les dictes chausses ne se retrouvent en aulcun lieu, comment elles ont esté changées et substituées dans leurs voyages et migrations, comment chargées d'un escript dict hérétique, ledict escript s'est mué en prose orthodoxe? — Ici l'entendement me fault et n'y vois plus que manquement de lumière et obscurité.

L'affaire a muri à loisir; elle a esté bien et deument estudiée, comme il convient, afin de ne prononcer légèrement, selon cet adage : *Si judicas, cognosce.*

Or estant en pleine maturité, à poinct et parfaicte concoction, il peut estre résolu sur icelle, sans reproche de haste ou défaut de cognoissance. — Mais elle a grandement troublé et perturbé la corporation des drapiers et chaussetiers de ceste ville; celle-ci requiert et demande qu'il soit baillé sentence qui dise, déclare et afferme que les maistre de la dicte communauté sont, comme par le passé, honnestes et loyaulx, bons à fidèlement servyr le public, et surtout gens de bien, et ils ont espoir qu'ils ne seront déceus. »

Ayant si bien dit, maitre Eloy Grangule prit place sur son siège et s'essuya le front, bien qu'aucune goutte de sueur n'y vint perler, mais c'était l'usage. Il s'assit avec un air de visible contentement, car la cause lui semblait gagnée.

— Il est nécessaire, dit le bailly, de donner lecture du contenu des parchemins attachés aux chausses jointes au procès, afin de juger définitivement et en parfaite connaissance.

Le greffier remit à chacun des intervenants et intimés la paire de chausses qu'il avait déposée au greffe et maitre Jehan Moyne, juré de la corporation, élevant le fond à une hauteur suffisante, lut ce qui suit :

— *Venite, exultemus Domino; jubilemus Deo salutari nostro; præoccupemus faciem ejus in confessione et in psalmis jubilemus ei. Venite...*

— Bien, dit le bailly en l'interrompant, nous savons le reste; à un autre.

Claude Thibault prit également les chausses qui venaient de lui être remises et il lut à haute voix :

— *Dominator Domine Deus, misericors et clemens, irruerunt super nos mala, gladius judicii, pestilentia et fames; tu propitius exaudi nos...*

— Passons au suivant, dit le bailly.

Et Jacques Babolet élevant ses chausses, lut ou plutôt chanta, car le chant était noté et le ménétrier était musicien.

... *Propter hoc sciet populus meus nomen meum in die illà, quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum. Tu autem, Domine, miserere nobis.*

— Bien, bien ! fit le bailly, ne revenons plus aux matines et passons.

Le procureur Finaud, dont le tour était arrivé, prit également la paire de chausses, offerte par lui en compensation; mais depuis son aventure, il ne se fiait plus au latin et voyait de l'hérétique partout. Il avait eu soin de coudre aux chausses qu'il avait déposées au greffe, un écrit inoffensif et de tout point inattaquable. C'était copie d'un bail de trois fauchées de pré, sis au terrage de Juvigny, avec indication des tenans et boutans, moyennant la somme de vingt-deux livres douze sols par an, plus une paire de poulets vifs et bien en plumes, de sorte que la lecture qu'il fit n'eut aucun intérêt liturgique.

Nous devons dire que pendant le cours de l'audience, les maitres de la corporation des drapiers et chaussetiers ayant hâte de connaître quelle serait l'issue de leur procès, étaient entrés un à un dans la salle d'audience et qu'au moment où il était procédé à ces diverses lectures, l'auditoire était presque rempli tant par les maitres que par les femmes qui n'avaient pas été les dernières à accourir.

Il ne restait plus à lire que le parchemin fixé aux chausses apportées par les Cordeliers; le frère Laurent se leva et, d'une voix forte et bien timbrée, il lut les litanies ci-après, composées spécialement en 1481, par ordre de Monseigneur illustrissime et révérendissime Evêque comte de Châlons, pair de France, pour fléchir la justice divine dans les calamités, ainsi que cela était écrit en belles majuscules en tête du parchemin

— *Sancte Petre*, — *ora pro nobis*

— *Sancte Paule*, — *ora pro nobis*, — dit-il ; mais lorsqu'il arriva à *Sancte Jacobe*, il entendit les femmes présentes dans l'auditoire, répondre : *ora pro nobis*, qu'il se dispensa alors de

prononcer. — Puis il prit un ton de voix plus élevé et chanta les litanies, comme on le faisait aux processions ordonnées dans les circonstances malheureuses pour lesquelles elles avaient été composées.

— *Sancte Stephane*, chanta donc le frère Laurent de sa forte voix.

— *Ora pro nobis*, répondirent non-seulement les femmes, mais encore une notable partie des maitres drapiers.

— *Sancte Vincenti.* — *Sancte Lupenti.* — *Sancte Memmi.* — *Sancte Domitiani*, — continua le Cordelier.

— *Ora pro nobis*, chantèrent chaque fois, non-seulement les personnes qui avaient pris place dans l'auditoire, mais encore les intervenants au procès, les procureurs et l'avocat.

— *Sancte Alpini.* — *Sancte Elaphi*, — *Sancte Remigi*, — reprit le frère Laurent.

Auxquels noms répondit toute l'assistance y compris le greffier, le procureur fiscal, le bailly et le sergent ; — de sorte que le tribunal fut subitement transformé en un lieu de prière.

Les litanies allèrent ainsi jusqu'à la fin, et le frère Cordelier ayant dit l'oraison, les assistants répondirent — *Amen.* — et se signèrent.

— Greffier, dit le bailly, consignez au plumitif que les maitres drapiers et chaussetiers ont pieusement et dévotement répondu aux litanies chantées par le frère Cordelier et que nous les tenons pour bons chrétiens et fidèlement attachés à la religion catholique, apostolique et romaine.

Ce qui fut fait.

— Aussi bien, il me semble que ce que nous venons d'entendre est emprunté à la liturgie orthodoxe et que l'on ne peut y trouver à reprendre, ajouta le bailly en s'adressant au frère Jérôme Barbin et au procureur fiscal qui firent tous deux un geste d'assentiment.

— Dès lors, mettons l'ecclésiastique hors de cour et passons au prononcé de la sentence.

Il se fit alors un silence complet dans l'auditoire, et chacun tendit l'oreille pour mieux entendre le dispositif du jugement.

— « Ayant esté requis, » dit le bailly, « par la corporation et communauté des maistres drappiers et chossetiers, de ceste ville de Chaalons, qui nous ont remonstré humblement combien il importoit que sentence feut rendue sur ceste affaire, et de ne la point laisser éteindre par forclusion. »

« Voulant faire droict à ceste requeste ; la cause entendue et ouye, ensemble les requestes, enquestes ; informations témoignages, dicts, contre-dicts, explications, plaidoyers et tous aultres jugés nécessaires et bon estre à l'advancement et perfection du procez en instance. »

« Attendu que les recherches faictes pour retrouver les chausses du sieur Jehan de Souderon, sont restées sans résultat. »

« Attendu que nulle personne ou chose ne peult et ne doibt eschapper à la justice en quelque lieu qu'elle soit éparse ou transportée. »

« Donne défaut contre les dictes chausses ; Et pour le profict. »

« Attendu que le corps et communauté des maistres drappiers et chossetiers demandent et requièrent sentence qui établisse que c'est contre leur gré et volonté que les dictes chausses n'ont point esté retrouvées, et qu'il y a en ceste rencontre quelque chose de surnaturel et d'inexplicable qui est hors de leur pouvoir. »

« Attendu qu'ils ont offert et offrent encore une compensation suffisante à la perte subie par le sieur de Soulderon qui n'a voulu l'accepter. »

« Dict et déclare que rien dans ceste affaire ne peult et ne doibt porter atteinte à la juste considération, dou joui et à toujours joui ladicte corporation et communauté ; que rien ici ne peult porter préjudice à l'honneur et loyaulté des maitres ni aux priviléges, droits et immunités escriptes en leurs statuts, à eux concédés par lettres patentes de feu Roy Louis XI, en l'an 1467, qui les a tenus pour aptes et idoines, propres à servyr fidèlement le public et pour gens de bien, comme ils le sont et le seront à l'advenir. »

« Dict et ordonne que les cinq paires de chausses remises au greffe du bailliage, par les intimez et intervenans au procèz, seront attribuées aux pauvres des hospitaux de ceste ville de Chaalons. »

« Dict et ordonne aussy qu'ung service pour le repos et remède de l'âme de noble homme Jehan de Soulderon, sera dict et célébré en l'église des Cordeliers dudict Chaalons, aux frais et despens de ladicte corporation et communauté des drappiers et chossetiers et qu'ils donneront aumosne, pain et

vin pour offrande en la manière acoustumée, et que les maistres jurez seront tenus d'y assister. »

« Faict, rendu et ordonné le dixiesme de novembre l'an mil cinq cens trente et huict. »

Les drapiers se retirent enchantés et satisfaits; de mémoire d'homme ils n'avaient entendu plus sage plus admirable et plus judicieuse sentence : et ils s'empressèrent de la faire signifier au logis de messire Jehan de Soudron. — Lorsque la vieille Brigitte reçut ce papier qui lui fut lu par le curé de sa paroisse, car à cette époque on n'avait guère le temps d'apprendre à lire, elle ne put s'empêcher de verser des larmes abondantes.

— Le cher homme, dit-elle, est pourtant mort sans recouvrer ses chausses. — Après tout ajouta-t-elle en essuyant ses yeux, est-il besoin de chausses pour entrer en paradis?

L. Grignon.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au roy. Troyes, 12 avril.

Qu'on a procédé à une visite générale par ordre du conseil ; que tous sont fort bien disposés, les aisés consentant à loger à leurs frais 1 à 2 soldats et qu'on n'a trouvé ni un protestant ni un étranger douteux ; prière d'écrire au maire et au clergé pour les reconforter. Qu'il a logé sa compagnie et ses trois levées au Pont-Ste-Marie et dans 3 petits hameaux aux environs pour couvrir la ville ; qu'il a envoyé le sieur de Grignan avec 50 hommes à Nogent-sur-Seine ; qu'il en faudrait dans toutes les villes sur cette rivière ; qu'en attendant le payement de ces compagnies, il a fait avancer à chaque capitaine 100 écus par le receveur des tailles et pourvoir à la fourniture des vivres par étapes. Qu'hier le marquis de Renel est venu à Troyes promettant de lever 100 chevaux-légers sous peu de jours, et le sieur de Bettancourt, 50 ; prière de leur envoyer commission ; que les sieurs de Chevroche, St-Mars, La Neuville, protestants, offrent 150 harquebusiers et 45 à 50 chevaulx ; que les gouverneurs de Rocroy, Maubert, Villefranche et Sainte-Menehould garantissent leurs villes ; demande deux commissaires d'artillerie et 4 canonniers. Qu'un gentilhomme lui offre de prendre aisément Vitry.

Du roi. Paris, 12 avril.

Réponse à la lettre du 8. Approbation. Mettre en général les dépenses pour la garde des villes à la charge des villes.

Au roi, 17 avril.

Que la population est complètement revenue de ses agitations ; qu'on a mis en état toute l'artillerie pour laquelle il a avancé 400 livres.

* Voir page 126, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Du roi, 18 avril.

Réponse à la lettre du 12. Approbation. Qu'il a fait prévenir toutes les villes sur la Seine de veiller, parce qu'il n'aurait de quoi payer de garnison ; consent aux 300 livres avancées, mais pour ceste fois, et qu'à l'advenir il ne soit plus touché à ses finances, à cause des assignations fixées depuis le commencement de l'année. Que les protestants restent seulement chez eux sans s'émouvoir. Envoi de 3 canonniers. Qu'il voye pour Vitry si la chose est sérieuse.

Au roi. Troyes, 1er mai.

Qu'un échevin de Troyes va en cour et qu'il ne peut que confirmer les bonnes résolutions de cette ville, et à cause de cela appeler toute sa bienveillance sur elle. Bonnes nouvelles de Nogent, Pont et Bray ; que faute de forces il ne peut rien faire aux champs.

Du roi, 5 mai.

Réponse. Pour que Troyes aye 8 ou 10 capitaines de compagnies au lieu de 4.

Du roi. 26 avril.

Avis de la trahison d'un consul qui a failli livrer Marseille aux ennemis. Que les meneurs commencent à tout saccager. L'autre jour il ont assailli Châtillon-sur-Marne et massacré 5 ou 6 catholiques. Veiller et faire connaître aux villes ce péril.

Au roi, 5 mai.

Réponse. Qu'il a lu aux principaux de Troyes cette dépêche ; demande pour les capitaines de la ville les franchises des villes où sont établies garnisons. Que les sieurs de Nettancourt et de Brissy le jeune demandent à servir le roi.

Du roi.

Réponse. Qu'il demande des éclaircissements pour les capitaines, tout en croyant qu'il suffit qu'ils aient les franchises des capitaines de Paris. Que ses finances ne lui permettent plus d'autoriser de nouvelles compagnies pour MM. de Nettancourt et de Brissy.

Au roi, 16 mai.

Supplie de le mettre à même de payer les gens de pied qu'il a levés par son ordre.

A suivre). ED. DE B.

NÉCROLOGIE

Provins a vu disparaître, à la fin du mois dernier, un de ses enfants, M. Amable-Denis Thomassin, qui avait repris de ses ancêtres et continué l'exploitation d'une des importantes tanneries qui fabriquaient des cuirs jadis très-recherchés sur les marchés de Paris, et qui avaient fait un renom mérité à cette localité.

La famille Thomassin est une des plus anciennes du pays. Les archives nous apprennent que déjà en 1592, un capitaine de ce nom, commandant la milice bourgeoise, paya de sa vie la résistance qu'il fit au roi Henri IV, en défendant contre lui la ville de Provins qu'il assiégeait.

En 1465, 1466, 1468 et 1470, Nicolas Thomassin, écuyer, était lieutenant à Provins de noble homme Regnaut de Giresme, bailli de Meaux.

En 1555, 1569 et 1570, Jean Thomassin, Nicolas Thomassin et Pierre Thomassin figurent sur la liste des échevins.

Claude Haton raconte dans ses Mémoires « qu'en 1567, pour se « garder de la surprise des Huguenots, quatre capitaines citoyens de « Provins, tous hommes bien estimés pour vrais citoyens, loyaux et « fidèles, comme aussi bons catholiques et bien affectionnés au roi et « à leur ville et patrie, furent élus et choisis par les habitants. »

Le premier était Nicolas Thomassin, marchand, pour la porte et quartier Saint-Jehan. « Ce capitaine, par sa vaillance et prudence, « empêcha une sédition de la *turbe* provinoise, suscitée par Jehan « Alleaume, bailli de Provins. »

En 1590, un autre Nicolas Thomassin, marchand, qui était capitaine de la porte de Changis, termina sa vie d'une façon tragique. Soupçonné d'avoir voulu livrer son poste au duc de Mayenne, il fut pendu sans autre forme de procès sur l'ordre du baron de Montglas, gouverneur de la ville.

En 1660, Jacques Thomassin était greffier du grenier à sel, et en 1765, le même nom se retrouve sur la liste des notables.

Plus près de nous, en 1810, Amable-Antoine Thomassin, né en 1784, était maître-tanneur au quartier de Changis ; c'était le père de M. Amable-Denis Thomassin qui vient de mourir.

Ce dernier laisse un fils actuellement capitaine au 57e de ligne, à Livourne (Gironde), et deux filles, l'une mariée à un provinois, médecin à Melun, et l'autre veuve récemment d'un jeune docteur enlevé prématurément à la science qu'il honorait de son savoir.

Le vieux nom honorable des Thomassin n'est plus représenté à Provins que par des femmes :

Mme veuve Thomassin, Mme veuve Charles, Mmes A. Arnoul et E. Bourgeat. (*Feuille de Provins*).

* * *

M. l'abbé Prudent, chanoine honoraire de Langres, curé de La Ferté-sur-Aube, vient d'y mourir à l'âge de 88 ans. Il était à la tête de cette paroisse depuis son ordination en 1816. Son prédécesseur, M. de Cachet, l'avait administrée depuis 1770. La Ferté a donc eu, exemple assez rare, deux curés en 109 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Le Plaisir des Champs, poëme en quatre parties selon les quatre saisons de l'année, par Claude Gauchet, aumônier des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Edition nouvelle d'après le texte original de 1583. Introduction et Notes par Ernest Jullien, vice-président du tribunal civil de Reims. — 2 volumes in-4°. Paris, librairie Firmin Didot, 1879; le premier tome de LVI-338 pages, le second de 306 pages, tirage à 150 exemplaires sur papier de choix.

Epoque de recherches et d'impartialité, notre temps aime à remettre au jour tous les monuments littéraires du passé, et à les offrir aux lettrés érudits avec toute leur parure native, c'est-à-dire en leur vrai texte original. Au delà de l'élégance du dernier siècle, au delà du classique XVIIe siècle, nous connaissons actuellement les œuvres merveilleuses des prosateurs et des poëtes du Moyen-Age et de la Renaissance: depuis les chansons de Gestes et les récits de Joinville jusqu'aux productions de Rabelais et de Montaigne, nos vieux auteurs s'offrent tour-à-tour à nous avec leur caractère propre et leur langage expressif, en des éditions pleines d'attraits artistiques, enrichies de commentaires aussi exacts que savants. En présence de cette résurrection des chefs-d'œuvre de notre littérature nationale, le goût public s'épure, et à défaut de créations contemporaines, va trouver des modèles dans ce fonds inépuisable des richesses de la France.

L'un des poètes de la Renaissance qui plaît le mieux aux amis de la nature, Claude Gauchet, vient d'avoir cette bonne fortune d'être publié avec un soin parfait quant au texte et une rare perfection quant à l'exécution typographique : son grand poëme, le *Plaisir des Champs*, revit pour nous sous le plus séduisant aspect. M. Ernest Jullien, l'auteur de l'*Histoire de la Chasse*, président de l'Académie de Reims en 1879, s'est consacré avec une patience et un zèle rares, au travail de restitution du poëme, aux recherches biographiques et géographiques de nature à éclaircir le récit ou la vie des pesonnages mis en scène ; il a confié son édition à la maison Didot pour revêtir son œuvre de ce cachet de noble simplicité qui augmente le charme du lecteur. Soins vigilants, correction scrupuleuse, rien n'a été épargné pour donner à ces deux volumes une valeur durable, un intérêt sérieusement littéraire, et ce mérite intime qui fait mieux comprendre et goûter la poésie. A tous ces titres, la *Revue de Champagne*, qui s'intéresse naturellement aux travailleurs de province, ne peut manquer d'attirer l'attention de ses lecteurs sur cette magnifique publication : elle doit leur exposer brièvement ce qu'est l'édition en elle-même, ce qu'est le poëme en lui-même.

I

L'Edition de Claude Gauchet, *par M. Ernest Jullien.*

Au début du premier volume, une dédicace, datée de Saint-Thierry le 29 octobre 1878, associe M. Alfred Werlé à l'honneur de cette réédition d'un poète cher aux érudits par son style, non moins que curieux à consulter pour les chasseurs. Puis vient une large introduction qui expose l'origine et la famille de Gauchet [1], dépeint sa vie et ses divers séjours, résume le caractère de ses œuvres et le mérite de leurs éditions. Il y a dans ces quarante pages une étude biographique, un tableau littéraire et une notice géographique, travaux également précis, dûs aux documents originaux et à d'intéressantes visites sur les lieux. Aussi, comme tout y est vivant, clair, animé et instructif! Né vers 1540 à Dammartin (arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne), Claude Gauchet eut une tante nourrice de Marguerite de Valois, la première femme de Henri IV ; cette circonstance nous le montre élevé dans cette cour des Valois, intelligente autant qu'amie des plaisirs ; formé aux lettres par Daurat, il devint aumônier de Charles IX, puis de Henri II, archidiacre de Bayeux et enfin chanoine de Senlis ; il mourut vers 1620 en possession d'une renommée littéraire. L'œuvre qui avait signalé Claude Gauchet dans la pléïade des poètes de la Renaissance, et fait sa réputation, c'est le *Plaisir des Champs*, imprimé en 1583 par Nicolas Chesneau, poëme dédié au célèbre Anne de de Joyeuse et lu avidement par toute l'élégante noblesse. L'auteur en l'écrivant répondait aux sentiment intime de son époque ; c'est un joyeux compagnon, ami de la nature, allant volontiers

« ...Vers les bois pour voir et pour apprendre,
« Et pour aussi tascher à quelque chose prendre. »

Qui ne se serait intéressé à ces épisodes de chasse décrits en style pittoresque, avec les détails du métier, en de vers inspirant et respirant le plaisir? Ces belles fêtes se donnent en la forêt de Retz, à la suite du mariage royal célébré à Mézières le 22 octobre 1570 ; un de leurs rendez-vous est le prieuré de *Beau-jour* :

« Basty dessus le bord de l'humide rivage
« De Marne, qui foisonne en riche pasturage.
« Le lieu (bien que petit) est basti proprement
« Dessus un tertre hault.....»

Quel était donc ce séjour favori, situé à trois lieues de Villers-Cotterets? Grâce à M. Jullien, il n'y a plus à s'y méprendre : le poète a donné ce nom charmant au prieuré bénédictin de N.-D. d'Autheuil-en-Valois, placé au milieu du plus ravissant pays de chasse qui se puisse rencontrer ; ce coin de terre préféré des élégants seigneurs du

1. Des recherches aux archives de l'état civil de Meaux, dans les registres de Dammartin, donnent cette orthographe au nom du poëte, et non celle de *Gaucher* ou *Gauchier*, comme on l'écrit quelque fois.

temps de Gauchet conserve encore quelques traces de son ancienne destination. (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Betz).

Le *Plaisir des Champs* fut de nouveau édité par son auteur en 1604 et dédié au duc de Montbazon, grand veneur de France. Il revit le jour deux siècles et demi après, quand M. Prosper Blanchemain fit paraitre chez Franck, en 1869, un volume in-12 contenant ces vieux chants dont les vers sont toujours jeunes dans leur vivante réalité. Depuis Gauchet, la vie sociale s'est transformée, la chasse a revêtu d'autres allures, mais le sentiment de la nature et les réalités de l'existence sont les mêmes que de son temps : un vrai poète écrit pour tous les âges. Outre son admirable impression, l'édition que donne M. Jullien a cet avantage sur celle de M. Blanchemain, de nous rendre le texte original de 1583; tandis que ce dernier avait arrangé le poëme en entremêlant le texte de 1583 à celui de 1604, la nouvelle publication restitue la version du poète, telle qu'il l'avait conçue dans son premier mouvement, en pleine maturité de son savoir et de son inspiration. M. Jullien n'omet pas pour cela les retouches opérées plus tard, mais il les offre en notes à titre de variantes ; il ajoute au grand poëme de 1583 deux œuvres parues en 1604, la *Chasse du Cerf* et le *Discours du Chasseur et du Citadin.*

Voilà les œuvres profanes de Claude Gauchet, les plus curieuses assurément, car on ne rééditera point le *Livre de l'Ecclésiastique*, mis par lui en stances françaises, ni ses *Cantiques spirituels* pleins d'allusions à la vie d'Henri IV. Les derniers jours du poète, passés dans le calme et le recueillement, ne pouvaient ressaisir la gaieté et la verve qui avaient inspiré son enfance : Gauchet restera l'un des plus vivants interprètes de la nature joyeuse et animée, l'un des écrivains, parfois trop libres, dont Rabelais a dit :

« Mieulx est de ris que de larmes escripre,
« Pour ce que rire est le propre de l'homme.»

En dehors de l'introduction, l'un des côtés caractéristiques de l'édition de M. Jullien, c'est l'annotation abondante du texte : au bas de chaque page des deux volumes se trouvent des explications, parfois de véritables dissertations sur le sens, l'origine et la portée des mots. L'analyse de ce travail est impossible ; il faut lire (t. I, p. 91) les notices sur Beau-Val et Saint-Sanson, (p. 260) sur l'arbalète, (p. 143) sur la paume, (p. 243) sur les lévriers d'estrique, (p. 231) sur l'épieu, et sur bien d'autres sujets de la vénerie ou de la vie rustique.

Les marges offrent des mentions correspondant au texte, en leur style original soigneusement revu. Chaque feuillet, chaque ligne a demandé un méticuleux travail de correction : aussi, M. Jullien tient-il en terminant à associer à sa tâche personnelle le mérite intrinsèque du typographe M. Georges Chamerot et celui du correcteur M. Joseph Boulmier, deux artistes dignement associés à la fortune des Didot. Tant de soins, tant de recherches et de persévérance nous ont valu ces deux volumes d'une splendeur et d'un prix malheureusement trop

élevés pour le commun des amateurs ; il faut souhaiter une nouvelle édition plus accessible, augmentée de la seule chose qui manque à la première : une table analytique des noms de lieux et de personnes.

II

LE POÈME DE CLAUDE GAUCHET.

On doit lire en leur style et tout au long les vieux poètes français, si l'on veut en apprécier la saveur et le charme : l'aperçu ou le plan de leurs œuvres n'offrira qu'un tableau décoloré. Claude Gauchet a divisé son poëme en quatre parties distinctes, selon les quatre parties de l'année, et dans toutes il distingue les genres de chasses qui y correspondent, en même temps qu'il peint l'aspect de la nature et les travaux champêtres propres à chacune d'elles. Ce cadre est harmonieux et vaste : il rappelle ces peintures décoratives des salons d'autrefois, qui offraient aux yeux des mondains les scènes variées de l'hiver et du printemps, de l'automne et de l'été. — En lisant le poète, on parcourt ce cercle de l'année, témoin de nos douleurs et de nos plaisirs, et associé par conséquent à tous les souvenirs de la vie.

Claude Gauchet débute par la plus douce des saisons, le printemps, et par la description du prieuré de Beau-jour (Auteuil-en-Valois) entouré de jardins fleuris et de vergers odorants. La chasse du renard, celles du blaireau et du lièvre au lévrier, la pescherie, la fête du village, forment une série de tableaux où se retrouvent peintes sur le vif les mœurs et les coutumes du XVIe siècle ; le récit abonde en vives et naïves descriptions. — L'été amène les moissons, la chasse du lièvre à force, celles du loup, du cerf et du sanglier ; on retrouve l'activité du travail :

« On void scier les bleds et faulcher les adveines
« . . . . . .
« Cependant des glanneurs la bande laronnesse
« Le talon du scieur importunément presse,
« Qui (s'ils le peuvent faire) empliront leurs deux bras
« D'une javelle ou deux et ne le diront pas. »

Avec l'automne reviennent les vendanges, la plus gaie des besognes de l'année, celle qui inspire au poète ce souhait :

« J'estime bien heureux celuy qui, sans danger,
« Aux vignes et aux champs peult le sien mesnager,
« Et qui loing du tumulte et debat populaire,
« Manie, non oiseux, doucement son affaire. »

Tandis que la récolte mûrit, le chasseur court sus aux sangliers :

« Pour avoir ravagé l'espoir des vignerons,
« Il nous les fault chasser. »

Les différents vols sont ensuite racontés tout au long : le vol pour rivière, le vol pour pie, le vol pour milan. Puis viennent les chasses

au loup sans chien à l'eau, le foliot, la pipée et le vol pour champs. — L'hiver, « ce grison sevère, » comme l'appelle Claude Gauchet, ne tient pas cependant le chasseur emprisonné ; au contraire, il parcourt nuit et jour soit la plaine, soit les glaces, soit la forêt dépouillée : le traineau, la chasse aux ramiers de jour, le vol avec des tiercelets, la tonnelle, la huée aux alouettes, la darue, la chasse aux furets, la chasse au héron, voilà autant d'exercices animés et pleins d'entrain qui transforment la morte saison en une joyeuse époque. La description d'une « chasse de loup faicte au bois de Rouvre soubs Dampmartin » termine la série des plaisir d'hiver et clotûre le poëme.

L'édition ajoute au *Plaisirs des Champs* deux œuvres de moindre dimension : la première « *La chasse du Cerf faicte en la forest de Halouse,* » la seconde, qui comporte cinquante pages, le *Discours du Chasseur et du Citadin, par lequel est disputé laquelle est la meilleure ou la vie des champs ou celle de la ville, et par lequel on pourra apprendre la condition du gentilhomme champestre et celle du païsant aisé.* Ce discours dialogué, répond parfaitement au titre : il offre le parallèle de la vie mondaine et de la vie active ; il peint au naturel les habitudes, les occupations, le logis, la fortune du gentilhomme campagnard ; il nous apprend les dictons, les maximes qui avaient cours alors, les recettes d'économie rurale, les sages conseils comme celui-ci :

« . . . . . Celuy qui ne faict cas
« De peu, tant peu que soit, ne s'enrichira pas. »

Enfin, le poète retrace l'existence des laboureurs, en des termes qui attestent sa connaissance intime de leur condition :

« Ils sont heureux, s'ils n'ont une indigence extresme. »

Les gens de guerre sont le fléau des campagnes, dans lesquelles la paix seule assure l'abondance et la prospérité : le ménage se suffit aisément avec les ressources qu'il entretient ; on se nourrit de choux, de lard, de cotelettes ; les fruits, les légumes, surtout les pois et les fèves, sont une grande part de l'alimentation :

» Faisans par ce moyen, fort legere despence,
« Et vivans toutesfois avecques suffisance. »

Les labeurs sont rudes à la moisson, mais le reste de l'année se passe sans grands risques ni soucis : l'hiver a ses longues veillées, l'été ses fêtes, fêtes religieuses et fêtes populaires :

« Les festes que l'on chomme, après avoir prié
« Le puissant Dieu, sans qui rien n'est approprié. »

Sans vouloir faire de Claude Gauchet un historien, on lira non sans profit ses tableaux pour connaître en détail les mœurs du XVIe siècle. S'il a peint nos pères sous des couleurs trop gaies, La Bruyère ne les a-t-il pas montrés sous un jour trop sombre? Le laboureur n'a connu jamais sur notre sol les bienfaits de l'âge d'or, mais il n'a pas subi,

d'une façon constante et générale, les excès de l'abaissement : du temps de Gauchet, comme aujourd'hui, où tant de progrès ont amélioré son sort :

« On le void travailler et jamais n'est lassé ;
« Et en tous ces travaux et peine journallière,
« Il y marche gayement sans reculer jamais. »

La lecture des poètes charme l'esprit, le rapproche de la nature, et souvent le rend meilleur. Souhaitons beaucoup de lecteurs au poète des travaux et des plaisirs champêtres : son œuvre, vieille de trois siècles, est si bien rajeunie qu'elle vivra longtemps encore.

Henri Jadart.

* * *

L'Election de Vitry-le-François, manuscrit de M. de Vaveray, publié par la Société des sciences et arts de cette ville.

Les recherches locales ont pris de nos jours un grand développement, sous la vigoureuse et salutaire impulsion que donnent à ces travaux les académies provinciales. Autrefois, les chroniqueurs ne s'occupaient que des grands faits historiques intéressant la France entière, ou tout au moins l'une des provinces qui la composaient ; aujourd'hui, chaque ville a son historien spécial, et bientôt chaque village aura le sien. Nous l'avons déjà dit ailleurs et nous voulons le répéter ici : on ne saurait trop encourager les travaux de ce genre ; car, en nous faisant mieux connaître notre pays, ils nous apprennent à l'aimer et à nous y attacher davantage.

Au moyen-âge, il est vrai, les savants Bénédictins recueillaient soigneusement tous les faits civils, politiques, militaires ou religieux pour en transmettre le récit aux générations futures par la voie de leurs précieux manuscrits. Plus tard, ces patients et laborieux chercheurs trouvèrent d'autres imitateurs qui enrichirent également nos archives du récit des événements dont ils avaient été les témoins ; mais il était réservé à notre époque de mettre en lumière, par une publicité effective et sérieuse, tous ces documents inédits, restés jusque là à l'état de lettres mortes. C'est ainsi que la Société des sciences et arts de Vitry-le-François vient d'éditer un précieux manuscrit dont la Bibliothéque de cette ville possède l'exemplaire unique, et dont le titre original, détaillé ci-après, fait suffisamment connaître l'importance et l'objet : *L'Election de Vitry-le-François, divisée par paroisses, en ordre alphabétique, avec un état des feux qui les composent, les différentes impositions auxquelles leur situation les rend sujettes ; l'explication de la nature et des qualités du territoire, par rapport aux différents fruits qu'il produit ; le détail des habitants, soit pour leurs qualités personnelles, soit pour leurs facultez et leur commerce ; avec les noms des seigneurs, des décimateurs ; le juste produit de la dixme, sa quotité et l'état de produit des bénéfices qui sont enclos dans lesdites paroisses ; commencé en 1738 ; les*

instructions prises sur les titres des seigneurs, des cures, des abayes et des paroisses, par moy JEAN-NICOLAS-LOUIS DE VAVERAY, *écuïer, seigneur de Viapres, successeur de mon père, mort président de cette élection, le 22 janvier 1738, après 38 ans d'exercice.*

Cet ouvrage, imprimé avec luxe sur beau papier, forme un magnifique volume grand in-8° de jésus de 600 pages. Il comprend un total de 164 communes qui composaient l'ancienne élection de Vitry, dont 12 appartiennent aujourd'hui au département de l'Aube et à l'arrondissement d'Arcis. Les notices qui concernent chaque commune sont conçues et rédigées sur un plan que nous trouvons à la fois trop uniforme et trop exclusif. L'auteur, en sa qualité de président de l'élection de Vitry, ne s'est guère préoccupé que de la question administrative et financière ; c'est-à-dire des droits judiciaires, ecclésiastiques et seigneuriaux à exercer dans chaque localité. Ces renseignements sont complétés par le prix des fonds de terre et par des observations sur la nature des terrains, leurs produits, les mesures en usage, avec l'indication succincte des biens possédés sur le territoire par la cure, la fabrique et les autres établissements religieux, avec leurs revenus et leurs charges.

Ajoutons que le nom de chaque commune est précédé d'un sommaire faisant connaitre le vocable de l'église, le nom du nominateur et celui du collateur à la cure ; puis le diocèse, la coutume, le bailliage, la subdélégation, le grenier à sel, la gruerie et la maîtrise des eaux et forêts dont relevait le village. Enfin, le dessin des armoiries des anciens seigneurs ou possesseurs de fiefs fait de ce volume un véritable et précieux album héraldique.

Une note des éditeurs, terminant cette publication, nous apprend que la famille de Vaveray est originaire de Champagne, où elle exerça des charges honorables jusqu'à la Révolution. L'auteur de l'*Election de Vitry*, qui avait succédé à son père dans la présidence de cette élection, en 1738, occupa également cette charge de longues années, pendant lesquelles il recueillit avec un soin minutieux les innombrables renseignements qui composent son ouvrage. Ce manuscrit, unique en son genre, appartint d'abord à des bibliothèques particulières, où il fut apprécié de quelques historiens, et notamment de MM. de Torcy et Courtalon-Delaistre, qui lui firent de nombreux emprunts. Enfin, M. de Salligny, juge d'instruction à Châlons, qui en était devenu possesseur, le légua par testament aux archives municipales de Vitry qui conservent aujourd'hui ce précieux dépôt.

Arsène THÉVENOT.

CHRONIQUE

M. Alex. Bertrand a présenté, à l'une des dernières séances du Comité des Travaux historique, un rapport sur diverses communications relatives au département de la Marne : dans l'une, M. Morel, fait connaître la découverte à Kœury, près Sampigny-sur-Meuse, d'un squelette recouvert d'un tronc d'arbre creusé : ces ensevelissements sont très-rares et remontent à une époqne gauloise très-ancienne. Il signale aussi à Vadenay l'existence d'une excavation remplie de terre noire et de charbons mêlés de fragments de poterie grossière : deux de ces vases étaient munis d'anses, particularité rare, dit M. Bertrand, dans la céromique gauloise de la Marne : ils rappellent la céramique des dolmens et des habitations lacustres. Ces excavations sont évidemment des sousbassements de cavernes. — M. Nicaise a présenté une note sur « une coupe offrant les caractères de la céramique de l'époque de bronze trouvée à Châlons, lieu dit le *Salaye.* » Cette coupe de couleur brune, très-évasée (23c de diamètre en haut), est ornée à son bord supérieur d'une ornementation « de dents de loups. » M. Nicaise ajoute que « l'ornementation de cette coupe provenant d'une tombe à incinération apporte un nouvel élément de conviction en faveur de l'existence d'un âge de bronze dans la région de l'Est de la France. » Le savant conservateur du Musée de Saint-Germain ne partage nullement cette opinion. La dent de loup n'est nullement pour lui un type de *décoration métallique.* « Y voir, ajoute-t-il, un des signes caractéristiques de l'âge de bronze est, à nos yeux une erreur dangereuse. » D'ailleurs des vases tout-à-fait analogues ont été découverts au Mont-Beuvray, par M. Bulliot dans des substructions très-rapprochées de l'époque impériale. — M. de Baye, a récemment fouillé un nouveau cimetière mérovingien à Joches (canton de Montmort) : trente tombes ont fourni trente vases très-soignées, deux sont en verre : comme à Caranda il a également trouvé bon nombre de silex travaillés, ce qui inspire à M. de Baye les réflexions suivantes auxquelles M. Bertrand donne tout son assentiment : « Si nous exceptons trois silex qui portent des traces d'oxyde de fer et dont un présente des traces évidentes de percussion, tous les autres posent la question relative aux silex des sépultures mérovingiennes sous un aspect tout différent qu'à Caranda. Près de Joches se trouve la station néolithique si importante de Razet. Or la nature de la colline est crayeuse et exerce sur le silex un effet particulier produisant une patine spéciale. C'est précisément cette patine blanche spéciale qui distingue les silex trouvés dans les tombes mérovingiennes. Cette patine ne pouvant se produire dans les tombes et sans que les silex aient fait un long séjour à la surface du sol, il devient évident que les silex

déposés près des morts ont été recueillis par les parents de ces derniers sur les pentes de Razet. Il résulte de là : 1° que l'usage de déposer des silex dans les tombes remonte réellement à l'époque mérovingienne (ce que quelques archéologues persistent encore à nier) ; 2° que ces silex étaient empruntés à des vieux ateliers voisins ; 3° qu'ils ne peuvent, en aucune façon, être considérés comme les produits de l'industrie mérovingienne. » Dans ces tombes M. de Baye a trouvé une fibule en bronze affectant la forme d'un *umbo* ; deux autres dorées ; plusieurs fibules en forme d'oiseau ; des plaques de ceinturon en bronze, dont une ornée d'une croix ; de belles haches, des lances, des scramasaxes, une seule épée à fourreau de bois, beaucoup de pointes de flèches variées, deux bagues, dont une en argent, un seul bracelet en fer.

* * *

Le congrès archéologique de France vient de terminer à Vienne (Isère) sa 46e session. Parmi les nombreux mémoires qui ont été lus, et les intéressantes communications qui ont été adressées au congrès, on doit citer celle de M. L. Morel, relative à la découverte faite à Courtisols (Marne), d'un torque gaulois sur lequel on remarque plusieurs figures humaines en relief.

La représentation de la figure humaine chez les Gaulois est fort rare. Deux fois seulement M. Morel l'a rencontrée dans sa carrière archéologique en Champagne ; la première fois sur une poignée d'épée à Salon (Aube) ; la seconde fois, dans le cimetière de Marson, sur l'écusson d'une épée. Mais jusqu'ici aucun archéologue ne l'avait signalée sur les torques[1].

Notre Musée national de Saint-Germain qui en possède une collection de plus de 300, n'en a pas un seul avec figure humaine. Ce qui ajoute encore à l'importance de la découverte de Courtisols, c'est, qu'indépendamment des deux figures humaines opposées, et séparées par une tête de bélier (lesquelles se répètent de chaque côté de l'ouverture du torque), il se trouve des doubles spirales opposées qui s'enchevêtrent autour des figures humaines et fantastiques, en forme d'encadrement.

Or, les doubles spirales opposées, se sont rencontrées sur la palmette de l'anse de l'oénochoée de Somme-Bionne (Marne), sur celle d'Eygenbilsen (Belgique), ainsi que sur d'autres, trouvées sur les bords du Rhin. Ces oénochoées étant admises par tous les archéologues, comme étrusques, il s'ensuit que le torque de Courtisols va

1. Nous savons que M. Counhaye, archéologue à Suippes, qui le premier a signalé la découverte des chars gaulois de la Marne, possède aussi un de ces torques sur lequel apparait la représentation d'une figure humaine. D'après la photographie que nous avons vue, cette tête parait être de même facture que les quatre qui figurent sur le torque de Courtisols.

apporter un élément de plus à la question tant controversée qui divise nos érudits, à savoir si les objets de bronze, trouvés sur le sol de l'ancienne Gaule, sont le produit de l'art indigène, ou simplement des importations italiennes, grecques ou orientales.

A ce point de vue la découverte de Courtisols est doublement intéressante, puisqu'elle permettra d'éclairer d'un jour nouveau le problème encore si obscur de nos origines nationales.

* * *

On vient de poser de trés-beaux vitraux dans la chapelle récemment restaurée du Sacré-Cœur en la cathédrale de Reims. Ils sortent de la maison Didron, de Paris. Ces verrières sont au nombre de trois : L'une renferme l'image de scènes tirées de l'ancien Testament : Adam et Eve recevant la promesse d'un Rédempteur ; la Vierge portant l'Enfant-Jésus terrassant le serpent avec la hampe d'une croix ; Abel offrant des victimes au Seigneur ; Noë recevant la colombe dans l'Arche ; Abraham béni par Melchisedech ; Joseph sur un trône appelant ses frères ; Moïse et le serpent ; les Hébreux recevant la manne ; trois sybilles portant les instruments de la passion ; Ruth et Booz ; Nathan et David ; l'Agneau pascal. — Dans la seconde : S. Jean prêchant dans le désert ; la naissance du Christ ; SS. André, Paul, Pierre, Jean, Jacques le Mineur, Jacques le Majeur, Thomas, Philippe, Jude, Mathias, Barthélemy ; la multiplication des pains ; la guérison du paralytique ; la résurrection de Lazare ; l'enfant prodigue ; le bon Samaritain ; l'adultère pardonnée ; la Cène. — La troisième fenêtre présente les saints qui ont eu une dévotion marquée au Sacré-Cœur : SS. Etienne, Constantin et sainte Hélène ; saint Augustin, sainte Monique ; Urbain II, S. Bernard, S. François d'Assises, Ste Claire, S. Dominique, Ste Catherine de Sienne, S. Jean Chrysostôme, S. Antoine de Padoue, Ste Thérèse, S. Ignace, S. Vincent de Paul, S. François de Sales, l'apparition à Marguerite-Marie. Les verrières ont été données par M. et Mme Rœderer et par Mlle Gomet.

* * *

Le 24, a eu lieu la seconde journée des courses à Reims ; le temps était charmant ; l'hipppodrome est superbe ; les courses de chevaux et d'hommes ont été très réussies. Mais le public élégant ou du moins bourgeois de Reims faisait à peu près absolument défaut. C'est inouï de voir une ville de cent mille âmes montrer si peu d'entrain pour un genre de sport qui passionne toutes les villes en France.

* * *

On réédite, en ce moment-ci, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, la *Décade historique du diocèse de Langres*. C'est un manus-

crit important ; il renferme des documents précieux sur la vieille cité de Langres et les petits peuples qui s'y rattachaient ; mais il est difficile à lire, et la seule copie qui se trouve à la *Bibliothèque nationale*, est pleine d'inexactitudes. M. H... s'est donné la mission de faire disparaître ces fautes et de mettre le manuscrit à la portée de tous les lecteurs. C'est une louable entreprise ; nous l'en félicitons. Et nous allons, nous aussi, profiter de l'occasion pour relever quelques erreurs qui se sont glissées dans le travail du P. Vignier.

1re ERREUR. — « Le pays Lassois ou Laussois estoit avant la juridiction ecclésiastique des appartenances des Ambarrois et il y pouvait faire un pays subalterne, comprenant oultre le doyenné de Chastillon et partie du baillage de la Montagne, quelques paroisses de celles qui sont présentement du doyenné de Molesme qui est sous l'archidiaconné du Tonnerrois. » (*Revue de Champ.*, septembre 1879. 3e liv., 4e an., p. 174).

Jamais le Laçois n'a fait partie des *Ambarres*. Il a toujours appartenu *au pays de la Montagne* (pagus de Montanâ), ainsi appelé du grand nombre de ses montagnes [1].

Ce pays, du temps de Jules-César, était divisé en trois cantons : l'un d'eux dépendait de la cité de Langres (civitas Lingonensis) ; un autre de la cité d'Autun ou de Bibracte (Augustodunum), et le troisième, des peuples appelés *Mandubii* (Mandubiens), dont la fameuse Alise était la capitale. Le Laçois relevait de ce dernier canton qui eut successivement trois chefs-lieux : 1° Laonsuine : 2° Latiscon, d'où est venu *Latscum*, *Latsco*, *Laçois* ; 3° Châtillon [2].

Quand les Barbares envahirent l'Empire romain, la *Montagne* fit partie de l'ancien royaume de Bourgogne (Burgundi), duquel dépendaient aussi les villes de Langres, Sens et Troyes ; et ce royaume ayant été démembré par les enfants de Louis-le-Débonnaire en 842, *La Montagne* fut comprise dans la Basse-Bourgogne appelée le *Duché* qui fut uni au royaume de France et que Charles-le-Chauve eut en partage [3].

Alors, *La Montagne* fut divisée en trois comtés : 1° *La Montagne* proprement dite ou comté de Laçois (pagus Laticensis) ; 2° le comté de Duesmois (pagus Dusmensis) ; 3° le comté de Mesmont (pagus Mesmorensis) [4].

2e ERREUR. — « Le Barrois langrois est un archidiaconné fort grand ayant sous soy deux doyennés dont l'un qui est celui de *Bar-sur-*

* Nous accueillons avec le plus grand plaisir les rectifications de M. Chauvet. C'est un excellent travail qui complète utilement l'œuvre de don Vignier. (Note de la Réd.).

1. Delamotte. man. Bibl. de Châtillon. — Origine du comté de la Montagne, chap. V.

2. Delamotte. Ibid., chap. V, p. 6.

3. Delamotte. ibid., p. 6 et 7.

4. Delamotte. Ibid.

Aube faisait anciennement partie avec celui de *Bar-sur-Seine* des *Ambarrois.....*»

Jamais *Bar-sur-Seine* n'a fait partie des *Ambarres*. Il est vrai, des auteurs très-anciens mentionnent *deux Barrois*[1], et tout le monde convient que l'*un* est *Bar-sur-Aube* ; mais Vignier, et tous ceux qui l'ont suivi, comme H. de Valois[2], d'Arbois de Jubainville[3], et en général, tous les écrivains contemporains, sont dans le faux quand ils prétendent que l'*autre* est *Bar-sur-Seine*. Les habitants de la ville d'*Arc-en-Barrois*, fondés sur une tradition constante, sont persuadés que c'est *Bar-le-Duc*, et que leur pays, dans le XIIIe siècle, a passé au comté de la Montagne, en vertu d'un échange entre le duc de Bourgogne et le comte de *Bar-le-Duc*. Les preuves de cet échange sont à la *Chambre des comptes* de Bar-le-Duc[4].

Cette partie du *Barrois* qui a été réunie au *pays de la Montagne* avait environ 7 lieues de long sur autant de large. Elle était située entre les villes de Langres, de Chaumont en Bassigny et Châtillon. Elle comprenait outre la ville et le marquisat d'Arc-en-Barrois, Latrecey, Aprey, Bricon, Buxiers, la partie de la terre de Choiseul qui est en Bourgogne, la Ferté-sur-Amance et ses dépendances, Chameroy, Cour-l'Evêque, Créancey, Giey-sur-Aujeon, Leflon, Montribourg, Vésure, Grancey, Pralay, Richebourg, Rochetaillée, Rouelle, Semoutier, Villey-sur-Saize, Tourelle-sur-Aujon, Creney-sur-Saize, Epilan, La Lusine, Marat, Mormant, Tarnac, le prieuré de Vauclerc, Valbruant, Ville-au-Bois et autres hameaux[5].

La ville et le marquisat d'Arc-en-Barrois et ses dépendances, ressortissent, du comté de la Montagne jusqu'en 1703 ; mais, à cette époque, ils en sont détachés pour former le duché-pairie de Châteauvillain, en faveur de M. le comte de Toulouse[6].

3e ERREUR. — « Le *doyenné* et *comté* de Bar-sur-Seine faisaient partie des anciens Ambarrois mentionnés dans Jules-César et dans Tite-Live. » (*Revue de Champ.*, ibid.).

Bar-sur-Seine, avant le XIIe siècle, a toujours fait partie du *pays de la Montagne* et du *comté du Laçois* ; ce n'est qu'au XIIe siècle qu'il fut érigé en *comté* et en *doyenné*, ayant sous sa juridiction les pays d'alentour et toute la vallée de la Seine jusqu'à Mussy.

Pour la première partie de notre assertion, nous renvoyons aux *Anciens Pouillés* de M. Lalore (p. 21), et à un article de la *Revue de Champagne* intitulé *Comté et doyenné de Bar-sur-Seine*. (Décembre 1878, 3e année, p. 502).

1. *Utrosque Barrenses*. Prudent. Annal. Bertin, an 837. — *Ambo Barri*. Nithard, l. I, c. VI.
2. Notitia Galliarum, p. 75.
3. Note sur les deux Barrois.
4. Delamotte, pages 1, 2, 3.
5. Delamotte. Ibid., p. 1 et 3.
6. Delamotte. Ibid., p. 1 et 147.

La seconde partie est confirmée par un vieux manuscrit de l'abbaye de Pothières[1]. Il nous apprend qu'*avant* le XIIe siècle, le comté du Laçois était bien plus étendu qu'*après*, au nord, à l'*orient* et au *couchant*[2]. Au nombre des pays qui en faisaient partie, il cite *Bar-sur-Seine*, Viviers, Lantages, etc.[3] Il ajoute « qu'au XIIe siècle, le Tonnerrois s'agrandit aux dépens du Laçois et que le comté de *Bar-sur-Seine* fut formé du Tonnerrois[4]. » Enfin les religieux de Pothières nous disent, à l'occasion de plusieurs procès, « que Gérard de Roussillon, leur fondateur, leur avait donné la terre jusqu'au *ruisseau Augustine* qui dans le XIIe et le XIIIe siècle servait encore de limite entre le duché de Bourgogne et le comté de Champagne[5]. Et par *Augustine* on a mal à propos entendu la ville d'Autun (Augustodunum). Augustine est une vallée arrosée d'un ruisseau qui est entre Mussy et le prieuré de la Gloire-Dieu, et qu'on appelle plus communément le *Goulot*.

En 1189, continue le manuscrit de Pothières, il y eut un traité entre le duc de Bourgogne et l'abbé de Pothières. Ce traité est altéré de vétusté ; mais il en reste encore assez pour voir qu'il établit un *droit de parcours*. Il y fut convenu que si l'homme du duc se retirait dans une dépendance de Pothières pour y résider, il deviendrait par là même homme de l'abbé, et réciproquement. Le pont d'*Etrochez* est la limite entre les hommes du duc et ceux de l'abbé ; les hommes du duc sont *en deça* et ceux de l'abbé *au-delà*. Les hommes du duc ne pouvaient passer le pont sans cesser d'être ses sujets ; le duc ne pouvait même suivre son homme ni le réclamer au-delà du pont, et vice-versâ. C'*était la loi du parcours*. Il suit de là que le duc renonce à tout le territoire qui se trouve au-delà du pont d'*Etrochez*, et ne se réserve que les villages de Montliot, Etrochez et Cerilly qui sont en deça du pont[6].

Ce traité est éclairci par un autre de 1245.

Il paraît donc qu'en 1245 il y eut quelques difficultés entre le duc de Bourgogne et Hugues, évêque de Langres, au sujet des hommes qu'ils avaient chacun à Mussy, réputé être en Champagne. Ce différend s'arrangea à l'amiable. La distinction et le partage des hommes furent faits d'un commun accord, et de plus, le duc voulant témoigner à l'abbé de Pothières une marque de sa bienveillance, fit don à l'abbaye de sa portion de Mussy. Et pour ne point laisser planer de doute sur sa volonté et sur les libéralités des premiers fondateurs de l'abbaye, aussi ducs de Bourgone, il renonça expressément à toute autorité, à tout droit de justice sur les hommes de l'abbé qui seraient établis dans les

1. Cité par Delamotte, manus. Bibliot. de Châtillon, p. 148
2. Delamotte. Ibid., p. 365 et 431.
3. Delamotte, ibid.
4. Delamotte, ibid.
5. Delamotre, ibid.
6. Delamotte, ibid.

lieux à prendre depuis *le pont d'Etrochez* jusqu'au ruisseau *Augustine*. Il céda tout le domaine, tout le territoire compris entre ces deux points : « *a Ponte praedicto usque ad dictum Rivulum* Il s'interdit même la faculté de pouvoir posséder des hommes entre ces deux confins. Enfin le duc ratifia les lettres de 1189, même celles qui permettaient à l'abbé de Pothières de construire des forteresses dans les lieux cédés : « *in locis suis vel villis suis ubicumque voluerit et placuerit.* » Le pont d'*Etrochez* fut fixé pour limite de la donation et de la renonciation. Le duché de Bourgogne finissait au pont d'Etrochez et le domaine de l'abbaye de Pothières s'étendait *depuis ce pont* jusqu'au *ruisseau Augustine*, où commençait le comté de Champagne. Pour qu'il n'y ait point de doute à cet égard, le duc se restreint aux villages de Montliot, Cerilly et Etrochez, et retient la garde des biens de l'abbaye de Pothières qui y étaient situés [1].

La charte de 1245 fut comme renouvelée et fortifiée par une autre du mois de septembre 1247. Cette dernière ne diffère de la précédente qu'en ce que le duc se réserve un homme appelé *Jaïr* et ses descendants, sur lequel le titre porte que le duc avait droit d'ancienneté [2].

En conséquence de ces traités, le duc abandonne les villages de Vix, Bouix, Pothières et son abbaye, Obtrée, Villers-Pâtras, Charrey, Noiron, Isle, Coméville, *Mussy* [3] et *Plaines* [4], qui tous se trouvent entre le pont d'*Etrochez* et le *ruisseau Augustine* [5].

Quoique Essoyes soit au-delà d'*Augustine*, qu'il ne fût pas compris dans ce que les ducs avaient cédé par les chartes de 1189 et de 1245, et qu'il fût conséquemment d'une aliénation antérieure, le duc de Bourgogne n'en voulut pas moins obliger le seigneur de Chappes à le reconnaître pour suzerain du bourg d'Essoyes. Mais ce seigneur se pourvut aux Grands-Jours de Champagne [6] et il fut enjoint par la Cour

1. Delamotte, man. de Pothières, ibid.
2. Delamotte, ibid.
3. Au XIIe siècle, Mussy appartenait à différents seigneurs, notamment à la maison de Châtillon. Dans la suite, les religieux de Pothières en ont eu la seigneurie avec l'évêque de Langres, jusqu'à ce qu'ils l'aient échangée avec ce que cet évêque possédait à Bouix. (Delamotte, chap. XVII. Alién.).
4. Au XIIe siècle, la seigneurie de Plaines appartenait à l'évêque de Langres et aux religieux de l'abbaye de Pothières. (Delamotte, ibid.).
5. Malgré cela, Pothières, Courcelles et Vannerre, en deça de la Seine, et en dehors de la ligne du terrain qui fut accordé à l'abbaye de Pothières depuis le ruisseau d'*Augustine* jusqu'*au pont d'Etrochez* : Obtrée qui est une dépendance de Pothières, et tous les villages et territoires que contient cette vallée, n'en sont pas moins des *arrière-fiefs* du duché de Bourgogne, comme on peut le voir par l'extrait de tous les dénombrements fournis par les barons de Laignes, tant au bailliage de la Montagne qu'à la Chambre des comptes de Dijon. Et l'évêque de Langres ayant acquis en 1331 ce que le comte de Nevers possédait à Mussy et dépendances, ce prélat prit des lettres de ratification du duc de Bourgogne, du fief duquel relevaient les choses vendues. (Delamotte, ibid.).
6. Delamotte, ibid.

au bailli de Chaumont de garder de toute violence de la part du duc le seigneur de Chappes, au regard des choses qu'il avouait tenir de M. de Champagne. Ce jugement était sans doute fondé sur ce que les ducs avaient mis hors de leurs mains Essoyes et beaucoup d'autres pays situés tant aux environs que bien au-delà. Mais le droit du duc était fondé sur ce que son duché, par la loi expresse ou tacite des apanages, devait retourner à la couronne de France dans le même état qu'il en avait été distrait, ou du moins qu'il ne pouvait se démembrer sans en retenir la suzeraineté [2].

Tels sont les documents fournis par le manuscrit de Pothières, ils concordent parfaitement avec l'histoire. Et en effet, on lit dans dom Plancher [2] et Brussel [3] « que vers le milieu du XIIe siécle, les comtes de Champagne commencèrent à reculer les bornes de leur territoire. Par suite d'achats, de concessions que leur firent les ducs de Bourgogne, et en particulier Eudes III, gendre de Thibaut-le-Grand, en 1143 et 1189, ils prirent pied dans le Laçois et devinrent possesseurs de toutes les terres et seigneuries depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Mussy et au-delà. »

Il est donc évident qu'au XIIe siècle, les bourgs de Plaines, Mussy, Gyé, Neuville, Courteron, etc., sont détachés *du Laçois* et du duché *de Bourgogne* pour relever *de la Champagne* et former un nouveau *comté* dont Bar-sur-Seine, ville populeuse et plus au centre, devient le chef-lieu.

Toutefois nous observerons que, nonobstant ces renonciations, les ducs de Bourgogne conservent encore ici et là quelques châteaux, quelques portions de territoire qu'ils cherchent même à agrandir; ils retiennent la suzeraineté et se font rendre *hommage* pour les fiefs cédés aux comtes de Champagne jusqu'en 1313, époque du mariage du fils de Philippe-le-Bel avec l'héritière de Bourgogne, d'où s'ensuivit, de plein droit, la réunion de ces pays à la couronne de France. On en a une preuve en 1143, où Eudes se fait rendre hommage, à *Augustine*, par Thibaut-le-Grand, son beau-père, pour les villes et comtés de Troyes, Saint-Florentin, la garde de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, et autres terres et seigneuries qu'il tenait en fief comme mouvantes du duché de Bourgogne [4].

Cet *hommage* fut réitéré en 1214. Eudes III reconnaît par des lettres du mois de septembre de la même année, qu'il ne pourra tirer aucun avantage pour l'avenir de ce qu'il vient de recevoir, en l'abbaye de *Fontenay*, où il était dangereusement malade, l'*hommage* de Thibaut, comte de Champagne, qui ne lui devait rendre qu'à *Augustine*.

1. Delamotte, ibid.
2. Tome I, p. 134.
3. Tome I, p. 344.
4. Brussel, ibid. — Dom Plancher, ibid. — Delamotte, chap. XVII. Alién.

En 1299, Robert, duc de Bourgogne, promet en mariage à sa fille Marguerite, à la condition qu'elle épousera le fils aîné de Philippe-le-Bel, la *terre de Gyé*, ainsi que les *fiefs et hommages* qu'il possède à *Vitry et à Essoyes*. Voici l'acte en latin, ainsi que nous l'avons trouvé dans Pérard :

« Robertus, dux Burgundiæ, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod inter excellentissimum Principem Dominum Philippum Dei gratiâ Franciæ Regem illustrissimum karissimum Dominum nostrum, ex unâ parte, et nos ex alterâ, initæ conventæ et bona fide firmatæ sunt conventiones quæ inferius subsequuntur ; videlicet quod ipse Dominus noster Rex, pro parte sua, et nos pro parte nostra curabimus et faciemus quod Ludovicus ipsius Domini Regis primogenitus et Margarita filia nostra secundogenita statim cum ipsi ad annos nubiles pervenerint, obtento super hoc primitius assensu et dispensatione Sedis Apostolicæ, matrimonialiter simul copulentur. Nos verò convenimus et promisimus prædicto Domino nostro Regi pro dicto filio suo et ad opus ipsius, quod nos eidem filio suo dabimus in maritagium cum prædicta filia nostra..... *item terram quam habemus apud Giiacum* in quantum sufficere poterit ipsa terra. *Item feoda et homagia* illarum rerum quas dominus Campaniæ tenet à nobis, et *similiter feoda et homagia* illarum rerum quæ apud *Vitriacum et apud Essoy* tenentur à nobis.....» (Pérard. Recueil de plusieurs pièces..., p. 585. Bibliot. de Troyes).

Enfin, la même année, Robert, duc de Bourgogne, achète à Béatrix, dame de Coulans, la *terre de Courteron*, avec ce qui *lui restait de la terre de Gyé*. Le contrat de vente, dont l'original se trouve à la Chambre des comptes de Dijon, est transcrit par dom Plancher [1].

CHAUVET.

* * *

Nous recevons quelques courtes notes qui intéressent plusieurs localités de la Marne : L'auteur s'était proposé de visiter Montmort et Hautvillers ; chemin faisant il ne négligea pas ce qui était à voir :

« En quittant Châlons, je pris la route de Montmirail et arrivais à Thibie, village important et connu depuis les premiers temps de l'époque mérovingienne. J'y ai vu une église du XIIe siècle ; l'intérieur est assez ordinaire, mais il n'en est pas de même de la tour qui lui sert de clocher : elle est carrée et percée sur chaque face de deux croisées séparées par un faisceau de cinq colonnettes. Chaque croisée est formée de deux arcs surhaussés portant sur les tailloirs des chapiteaux ornés de têtes humaines d'une expression bizarre et séparés par une seule colonne. Ces deux arcs sont encadrés dans un cintre de plus grande dimension, au-dessus duquel règne un cordon de billettes sur trois rangs. La tour est recouverte d'un toit à batière et dans un parfait état de conservation. Plus loin on traverse à Chaintrix qui possé-

1. Dom Plancher. Histoire de Bourgogne, tome II, n° XCIX. Bibliothèque de Troyes, travée HH. 2-692.

dait jadis un riche prieuré dont il ne reste plus de vestiges et avant d'arriver à Congy où je devais établir mon quartier général, on passe au pied du Mont-Aimé qui figure bien souvent dans l'histoire : une ville y existait du temps de Saint-Alpin, évêque de Châlons (409-455); les Anglais s'en emparèrent au commencement du xve siècle, reprise en 1431, elle fut abandonnée peu-à-près et on acheva d'en faire disparaître les ruines qui servaient de refuge à des bandes de routiers (1443); on sait aussi qu'en 1815, le Mont-Aimé servit de centre d'opération à l'empereur de Russie. Le soir j'étais à Congy. Le château en est vaste et ancien et était jadis entouré de fossés et flanqué d'énormes tours défigurées aujourd'hui; il n'en reste plus rien pour l'archéologue, mais un fait intéressant s'y rattache : Henry IV s'y arrêta lors de son voyage à Epernay et y coucha dans une chambre où le propriétaire actuel, M. le baron de Chaubry, a eu le soin de placer une inscription pour en conserver le souvenir.

« J'avais hâte de voir Montmort, un des plus beaux des châteaux forts qui soient encore debout : c'est un massif carré flanqué de quatre grosses tours garnies de creneaux et recouvertes en pointe, presque tout en briques : le donjon est percé, à peu près également de quarante fenêtres à revêtements. Il est établi sur une terrasse carrée de 40 mètres de face et haut de vingt-cinq à trente mètres sur les flancs et du côté du village, car le côté opposé est de plein pied avec le parc; d'immenses fossés l'entourent, et le pont-levis est encore défendu par deux tourelles. Un énorme bastion carré défend la partie septentrionale et renferme un double escalier, l'un à rampe douce, voûté et pavé en briques sur champ, par lequel les chevaux pouvaient arriver à l'esplanade, et l'autre, à marches, fait dans l'intérieur de la spirale du premier. Le grand escalier du château, jusqu'au belvedère, appellé la Fileuse, compte cent trente-deux marches, de sorte que la hauteur totale de l'édifice est d'environ soixante mètres. L'intérieur n'est pas moins intéressant : le rez-de-chaussée est entièrement voûté; au premier étage sont les salons et une immense salle des gardes qui a été restaurée par notre habile peintre Ciceri. Je veux encore citer la cuisine où se trouve une immense cheminée soutenue par quatre piliers, une des dernières de ce genre, je crois, qui existent encore de nos jours.

« Pour faire l'histoire de Montmort il faudrait un volume; on en fait remonter l'origine aux premiers siècles de notre ère. Les fortifications datent du xiie siècle. Quand au donjon il fut construit pendant les guerres de religion vers 1577, par Jeanne de Hangest, femme de Claude Daguerre, baron de Vienne-le-Château. Après elle, le domaine passa aux familles de Créquy, de Bethune, et en 1700 à Pierre Raymond de Bréviandes et est possédé par son arrière petit-fils qui le conserve avec un soin et une intelligence que l'on ne saurait trop louer, car Montmort est un véritable joyau pour l'archéologue. Ce village possède également une église du xiiie siècle avec porche et

renfermant de très-beaux vitraux. Le chœur est percé de cinq fenêtres ogivales dont quatre ont des verrières en très-bon état et représentant celle du milieu, Notre Seigneur sur la croix ; la seconde, en commençant par la gauche, douze scènes de la vie de J.-C., entr'autres : la Résurrection de St-Lazare, la Pêche Miraculeuse, la Multiplication des Pains, J.-C. au Temple, le Paralytique guéri, la Descente de la Croix, l'Ensevelissement, etc. , la troisième, huit Scènes de la Passion ; dans les compartiments du bas les armes de France et de Bretagne et au-dessus le donateur et la donatrice, leur écusson, d'argent à la croix de gueules, chargé de cinq coquilles d'or, au lambel de trois pendants d'azur ; enfin la quatrième représente l'Adoration des Mages, la Fuite en Egypte, la Vierge et Ste-Anne, l'Annonciation, etc. Toutes ces verrières ont des inscriptions qui expliquent ces diverses scènes. Dans la chapelle du transsept on voit encore quatre fenêtres garnies de vitraux moins curieux et surtout moins bien conservés : on y revoit les armes que je viens de décrire. Avant de sortir de l'église, je veux copier ici une inséription qui s'y trouve et produit à la première vue un singulier étonnement : « Cy gît le cœur de haute et puissante « dame Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, veuve de « Charles de Vallois, fils légitime du roi Charles IX, morte le 10 août « 1713, à 93 ans, veuve depuis 68 ans. » On conviendra qu'il est permis d'être surpris en voyant une belle-fille mourir cent trente-quatre ans après le père de son mari.

« Après Montmort, je visitai Etoges, qui renferme un vaste et magnifique château du XVIIe siècle ; le corps central du bâtiment est prolongé par deux ailes, flanqués de quatre tours rondes et baignés par des fossés remplis d'eau ; on arrive dans la cour qui s'étend entre les ailes par un pont-levis, et une vaste esplanade conduit à la grille de la cour extérieure. On voit à l'intérieur une galerie unique dans son genre : on y a peint, lors de la construction du château, tous les grands hommes connus, en les accolant deux à deux en parallèle avec des inscriptions explicatives et des dévises. Le haut de la salle et le plafond sont couverts par les généalogies des familles de Conflans, d'Anglure, de Bellay et de Savigny, qui se succédèrent par alliance dans la possession du comté d'Etoges, et une quantité prodigieuse de blasons accompagnent ces généalogies ou forment des colonnes pour séparer les médaillons. Ce beau monument est malheureusement menacé d'une prochaine démolition.

« En revenant je me suis arrêté à Hautvillers, près d'Epernay et où existait une riche abbaye de Bénédictins, bâtie par S. Nivard, vers 650 ; on voit encore quelques fragments d'un cloître bâti au XVIIe siècle : l'intérieur est dans un état assez médiocre ; l'on y remarque sept grands et beaux tableaux qui datent du commencement du siècle dernier et des stalles en bois remarquablement travaillées, de la même époque environ. Le portail est de beaucoup plus curieux ; il forme trois étages : au premier, une porte cintrée avec un cordon d'archivalte en tête de clous ; au second, une rosace à quatre feuilles et à

labes circulaires ; à droite et à gauche une ogive énergique avec un tour d'archivalte porté par des colonnes à chapiteaux romans ; au troisième étage enfin, un pignon percé d'une baie cintrée et sans moulure ; c'est à mon avis un beau specimen de l'architecture XIIe siècle. »

Nous ajouterons que des sept tableaux d'Hautvillers, quatre sont très-remarquables : représentant St-Pierre guérissant le Paralytique, St-Paul secouant les vipères dans le feu, St-Nivard considérant la place du monastère et St-Benoît s'entretenant avec Ste-Scholastique. Ces grandes toiles ont été peintes à Nancy par Claude Charles, directeur de l'académie ducal de peinture et peintre du duc Léopold ; placés à Hautvillers en 1715, ils coutèrent 720 livres. Les quatre autres tableaux, un peu plus anciens, sont consacrés deux à des scènes de la Passion, deux à des scènes de la vie de Sainte-Hélène.

* * *

Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* contient plusieurs articles très-intéressants à noter au moins ici :

M. Nozot, de Sedan, a envoyé au Comité un certain nombre d'ordonnance des XVIe et XVIIe siècles émanant des souverains de Sedan et concernant l'administration et le palais de la principauté. L'une d'elles mérite d'êtrs signalé : Le 13 novembre 1652, Frédéric-Maurice de la Tour enjoignait à son Conseil souverain de prendre en son absence et en son nom la direction de toutes les affaires de ses Etats. Or, depuis le 5 septembre, le maréchal de Fabert avait pris possession de la principauté au nom du roi par suite de la cession exigée de Frédéric-Maurice pour prix de son pardon après avoir été arrêté pour participation à la conspiration de Cinq-Mars. Cet acte semble indiquer ou l'espoir de redevenir souverain un jour, ou le désir de donner une apparente satisfaction à des sujets peu satisfaits de leur annexion forcée.

* * *

Nous trouvons dans le *Moniteur universel* la note suivante sur les nouvelles fortifications de notre province :

« La ligne de ceinture des forts de Langres, dont les fortifications étaient jusqu'ici bornées au voisinage immédiat de la ville, s'étend maintenant sur un front de plus de 50 kilom. de développement.

Le camp retranché s'étend sur la rive droite de la Marne. On y construit les forts Saint-Menge (au sud-ouest de Langres), Dampierre, Plenoy et Cognelot, et un autre ouvrage est projeté à Montlandon. Sur la rive gauche, les fortifications paraissent ne pas dépasser, en somme, la ligne Bonelle-Buzon.

Pour le reste, il y a à mentionner la conservation de Vitry-le-François comme petite place commandant le passage du chemin de fer ; les premiers travaux d'agrandissement de Laon et La Fère, par l'érection d'un nouveau fort à chacune de ces places ; enfin, le com-

mencement des travaux de fortificaton de Reims. On construit, en outre, un fort au nord de cette dernière ville, à Brimont, qui en est distant de 9 kilomètres ; les ouvrages de Montbré au sud, et de Saint-Thierry au nord-ouest de la ville, sont fort avancés. Ceux de Berru et Nogent sont presque terminés. »

* * *

Nous devons reproduire un extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Reims du 20 août. Il témoigne, de la part de la municipalité rémoise, d'un mouvement auquel nous ne saurions trop applaudir :

« M. le maire expose que le Conseil avait, en 1874, inscrit à son budget une somme de 2,000 fr. pour la création d'une Société.

Le but de cette institution était de recueillir tous les documents de nature à intéresser l'histoire locale et particulièrement celle de l'art rémois.

Cette commission n'a, malheureusement, eu qu'une existence ephémère.

Nous avons repris son œuvre interrompue d'abord, en employant une partie des crédits qui étaient voté sans emploi, à l'acquisition de dessins très intéressants de M. Reimbeau sur la cathédrale de Reims et en chargeant un architecte archéologue d'un grand talent, M. Leblanc, de faire des études sur d'anciens monuments et habitations de notre ville.

Nous avons groupé, pour être mis sous vos yeux, les travaux de M. Leblan, qui ont porté successivement :

1° Sur la maison, aujourd'hui démolie, de M. Brion, au numéro 14 de la rue de l'Arbalète ;

2° Sur les anciens bâtiments du lycée, aujourd'hui disparus ;

3° Sur une des arcatures, actuellement modifiées, de l'hôtel de la Douane, à la place Royale ;

4° Sur l'ancienne habitation des dames d'Avenay, rue Sainte-Marguerite ;

5° Sur la maison de la rue de Mars, numéro 2;

6° Sur une autre maison, rue de Mars, numéro 4 ;

7° Sur la place Saint-Timothée ;

8° Sur l'ancienne halle de cette place ;

9° Sur l'entrée et les anciennes portes de la cour du Chapitre ;

10° Sur la maison d'un fabricant rémois, au XIVe siècle;

11° Sur la maison de la rue des Anglais, numéro 18.

Enfin, les derniers travaux, et de beaucoup les plus importants exécutés par M. Leblan, sont une monographie de notre Hôtel-de-Ville.

Cette étude magistrale comporte neuf dessins, dont quelques-une de grande dimension.

C'est un travail honorable à la fois pour notre palais municipal et pour l'artiste qui l'a exécuté.

Sur ce dernier travail, M. Leblan a reçu seulement un à-compte de 400 fr., l'épuisement du crédit voté par le conseil ne nous permettant pas de lui verser davantage.

D'après l'estimation des hommes les plus compétents, tenant compte du talent de l'artiste et du temps qu'il y a dépensé et qui est de plus de six mois, la valeur de ces dessins peut être estimée à 1,500 fr., il resterait donc, de ce chef, 1,100 fr. à lui payer.

Il a entrepris actuellement la reproduction et l'étude de la plus ancienne et la plus curieuse des rues de Reims, la rue de Tambour, qui exigera un assez long travail, bien que moins importants que celui de l'Hôtel-de-Ville.

Nous vous proposons de voter, pour continuer à marcher dans cette voie de reconstitution des monuments et des habitations du passé, un crédit de 2,000 fr. dont la majeure partie sera employée à solder les travaux sur l'Hôtel-de-Ville, et dont le restant servira à rémunérer les travaux déjà commencés.

Le conseil vote le crédit demandé.

* * *

L'Académie de Reims a récemment annoncé un travail de M. l'abbé Genet, de Charleville; son frère, un champenois notable, dignement représentée aujourd'hui par l'arrière petit-fils de l'un d'eux, M. Lévesque de Champeaux, vicomte de Verneuil. Le rapporteur de l'Académie, M. Domaine, a brièvement relaté la vie de ce personnage, et nous sommes heureux de reproduire ce passage :

« Lévesque de Burigny naquit à Reims en 1692. Après avoir fait ses premières études à l'Université si florissante de cette ville, il se rendit à Paris, à l'âge de vingt-et-un ans, pour se livrer tout entier à son goût pour l'étude. Son frère, Lévesque de Pouilly, qui cultivait lui-même les belles-lettres avec ardeur, l'avait déjà précédé dans la capitale, et le mit en relation avec un grand nombre d'érudits et d'écrivains en renom. L'un de ces derniers, Saint-Hyacinthe, fondateur du journal l'*Europe savante*, l'attira en Hollande vers 1718. Il y consacra tout ce qu'il avait de temps libre à visiter les bibliothèques, et y composa son premier ouvrage, le *Traité sur l'autorité des Papes*. Son séjour dans ce pays et ses relations épistolaires avec lord Bollingbroke exercèrent sur ses opinions religieuses une influence que l'auteur du mémoire constate à regret, et dont on trouve des traces dans plusieurs de ses écrits, imbus des idées de rationalisme qui avaient cours alors.

A son retour de Hollande, il fut reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publia dans les mémoires de cette compagnie un grand nombre de dissertations sur les sujets les plus variés. Outre divers écrits, il a laissé les *Vies de Grotius et d'Erasme*,

et quelques autres ouvrages qui ont été, de la part de l'auteur du mémoire, l'objet d'études sérieuses et d'analyses étendues. Cette partie de son travail témoigne de connaissances variées, de recherches patientes et consciencieuses, enfin d'une intelligence apte à saisir et à s'assimiler toutes les choses de l'esprit ; elle suffisait à elle seule à justifier les conclusions de la commission.

C'est aussi à Reims qu'est né Gérard Lévesque de Champeaux, et dans l'université de cette ville qu'il fit ses premières études. Il alla lui-même rejoindre à Paris ses deux frères Lévesque de Pouilly et Lévesque de Burigny. Tous trois vivaient en commun, et, dans le gouvernement de ce triumvirat, Lévesque de Champeaux obtint le département des relations extérieures, manifestant ainsi déjà ses dispositions pour les affaires et les négociations qui dévaient lui ouvrir bientôt la carrière diplomatique. Il s'y prépara par des études spéciales et de hautes protections qu'il sut habilement se ménager, et particulièrement celle du comte d'Argenson, ministre des affaires étrangères. Il fut successivement commissaire du commerce de France à Cadix, puis chargé d'affaires du roi, et bientôt son ambassadeur à Madrid. Mais ayant eu le malheur de tomber en disgrâce près de la cour d'Espagne, il dut rentrer en France. L'année suivante, il était nommé résident de France à Genève, et, après avoir occupé ce poste pendant onze années, il obtint, sur sa demande, le même poste à Hambourg, où il demeura jusqu'en 1758. Là se termina sa carrière diplomatique, à laquelle il avait consacré trente-deux années de sa vie. Elle ne fut marquée par aucun succès ni par aucun service signalé, et il y trouva, en somme, plus de mécomptes que de satisfaction.

A la différence de ses frères, Gérard de Champeaux n'a, sauf quelques lettres, laissé aucun écrit, moins sans doute faute de talent, car ses contemporains s'accordent à lui en reconnaître, que faute de temps. La partie littéraire fait donc défaut dans cette biographie, et l'auteur a dû se borner à des détails purement anecdotiques et diplomatiques, d'un caractère souvent assez vulgaire, qu'il aurait pu, suivant l'avis de la commission, abréger ou même supprimer entièrement.

C'est encore à Reims, berceau de toute la famille, que naquit Jean-Simon Lévesque de Pouilly, fils de Louis-Jean Lévesque de Pouilly dont la vie et les travaux ont été l'objet d'un mémoire couronné par l'Académie, en 1876. Privé de bonne heure de son père, il fut recueilli par son oncle Lévesque de Champeaux, alors résident de France à Hambourg.

Le goût des lettres était héréditaire dans cette famille ; le jeune Lévesque s'y adonna avec la même ardeur que son père et ses oncles, et, à l'âge de 23 ans, il composa une vie de Michel de l'Hopital, qui le classa de suite au rangs des écrivains distingués de cette époque et lui valut des lettres de felicitations de la part de ceux qui étaient alors les arbitres de l'opinion. La réputation que lui attira cet ouvrage contribua sans doute à lui ouvrir les portes de l'Académie, où il fut reçu en 1768, et dans laquelle il lut plus tard deux dissertations sur la

naissance et les progrès de la juridiction temporelle des Eglises depuis l'établissement de la monarchie en France jusqu'au commencement du XIVe siècle. On lui doit aussi une *Vie de Charles Bonnet*, naturaliste de Genève, et un ouvrage philosophique, la *Théorie de l'Imagination*, que lui avait suggéré la lecture de la *Théorie des sentiments agréables*, œuvre de son père.

Ce livre, d'un caractère psychologique, a fourni au biographe l'occasion de montrer une fois de plus son talent d'analyser et son aptitude à aborder et à exposer les sujets les plus variés : belle-lettres, histoire, sciences et jusqu'aux problèmes les plus abstraits de la métaphysique. »

*
* *

Dans l'*Histoire de l'église Saint-Loup de Châlons*, que publie en ce moment notre collaborateur, M. Grignon, dans le *Journal de la Marne*, nous relevons le curieux fait suivant :

« On dit que dans le siècle dernier l'église possédait un orgue, que la fabrique vendit pour se procurer quelque argent dont elle avait besoin. Cet orgue, ajoute-t-on, est celui qui est maintenant placé dans l'église de Lépine.

Les comptes de la fabrique, antérieurs à 1792, ayant depuis longtemps disparu, il n'est pas facile de vérifier le fait avancé ; nous pouvons au contraire démontrer, à l'aide d'autres documents, que l'on ne doit attacher aucune créance à cet « on dit, » et que l'église Saint-Loup n'a possédé d'orgue que dans le siècle préseent.

Nous trouvons dans une déclaration des revenus et des charges de la fabrique, faite à l'Evêque en 1704, par maître Louis Brachet, curé de Saint-Loup, l'indication de toutes les dépenses habituelles qu'elle avait à supporter. Sur cet état figurent les gages du maître d'école, du choriste, des sonneurs, mais il n'est fait aucune mention du traitement d'un organiste.

On peut, il est vrai, objecter à ceci que, s'il n'existait point d'orgue en 1704, il pouvait en avoir été placé un depuis. — A cette objection nous répondrons :

Que la confrérie des vignerons, qui célébrait annuellement sa fête le 22 janvier, a des comptes en règle depuis l'an 1712 jusqu'en 1791, et que, pendant cette longue période, il n'est dit nulle part que la confrérie ait payé une somme quelconque à l'organiste pour le jour de la fête. — Les dépenses faites y sont bien détaillées : — on payait 2 livres 10 sols au curé, 22 sols au clerc et au choriste, aux sonneurs 22 sols, etc... Et s'il n'est pas question d'organiste, c'est qu'il n'y avait point d'orgue.

Il est certain que si l'église eût possédé un jeu d'orgues, les vignerons, formant une grande majorité dans la paroisse et une confrérie importante, eussent demandé qu'on le fit *sonner*, comme on disait autrefois, le jour solennel de la Saint-Vincent. — Toutes les corporations de la ville, les drapiers-chaussetiers, qui célébraient leur fête

au couvent des Augustins ; les merciers, qui célébraient la leur aux Dominicains, demandaient que l'orgue se fît entendre ce jour-là, ce qui est établi par leurs comptes, qui mentionnent le payement d'une rétribution à l'organiste.

Il est à croire que cette fable fut imaginée et mise en circulation en 1838 et 1839, époque à laquelle se dessina, dans le conseil de fabrique, l'intention de faire placer un orgue dans l'église. Les paroissiens n'approuvaient pas ce projet. — Ils étaient d'avis qu'un orgue était un meuble parasite dont l'entretien serait une lourde charge pour la paroisse, qu'au surplus leurs pères s'en étaient bien passés, puisqu'ils n'y en avait jamais eu à Saint-Loup.

Cet « on-dit, » aida certainement à vaincre certaines résistances, car l'instrument qui ne devait d'abord être qu'un orgue de chant « déposé provisoirement dans l'église, » se transforma bel et bien en un orgue de tribune définitif, qui, achevé vers la fin de septembre 1840, fut inauguré solennellement le 24 octobre suivant.

* * *

Dans ses séances des 5 et 12 mars dernier, la Société nationale des antiquaires de France a longuement discuté la question de la conservation de la galerie qui couronne la face septentrionale de la cathédrale de Reims. Après avoir entendu un rapport présenté par M. Guillaume, architecte du gouvernement, et les observations de M. Jules Quicherat, Léon Palustre, Egger, Corroyer et l'abbé Balestra, la Compagnie a décidé, à une grande majorité, qu'elle est *opposée en principe à toute restauration*, lorsque la solidité de l'édifice n'est pas menacée.

* * *

Travaux en cours d'exécution, de restauration et entretien de plusieurs monuments historiques de la Champagne et de la Brie en l'année 1879.

Aisne. — Ancienne cathédrale de Laon	100,000
— — Château de Coucy (gardien)	525
Ardennes. — Ancienne église abbatiale de Mouzon	40,000
Aube. — Eglise Saint-Urbain, à Troyes	80,000
— — Eglise de Lhuître	48,000
— — Eglise Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube	3,958
(Cette dernière est une entreprise nouvelle).	
Haute-Marne. — Eglise de Blécourt	25,000
Yonne. — Vezelay (Rempart et ancienne église abbatiale)	2,150

* * *

L'abbaye de Beaulieu, située sur le territoire de Trannes, aux bords de la rivière d'Aube, canton de Vendeuvre, diocèse de Troyes, appartenait à l'ordre des Prémontrés ; elle avait été fondée à l'extrémité occidentale du comté de Brienne-le-Château par quelques prêtres dé-

sireux de vivre en communauté sous la règle de saint Augustin, vers le commencement du douzième siècle, époque où l'illustre Norbert, ami des comtes palatins de Champagne, s'occupait précisément de la réforme des Prémontrés. Les comtes de Brienne, religieux et chevaleresques vassaux des Thibaut-le-Grand et des Henri-le-Libéral, ne cessèrent de combler de leurs faveurs les moines de Beaulieu ; aussi ces derniers devinrent-ils d'opulents propriétaires ruraux, comme le prouve la pièce inédite suivante que nous avons trouvée :

« Nous possédons, dit le prieur Desmaisons, dans un titre de 1736, trois cent trente six arpents de terres labourables et quarante huit fauchées de prés au finage de Blignicourt, le tout affermé pour neuf ans à Pierre Lavigne, Louis Besançon, Claude Saupas et Pierre Dorez, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 9 janvier 1725 devant Me Hemard, notaire à Rosnay, pour la somme de six cent cinquante livres payables en deux termes : à la Saint-Martin et à Noël.

« Treize journaux de terres labourables au finage de Bossancourt, affermés pour neuf ans à Antoine Charles, habitant dudit lieu, par bail passé le 27 décembre 1727 devant Me Renaudot, notaire à Bar-sur-Aube, pour la somme de treize livres dix sols payables à la Saint-Martin.

« Cent quatre vingt journaux de terres labourables, huit fauchées de prés et une maison sise au finage de Jessains, lieu dit la ferme des Bouley, affermés pour neuf ans à Louis Darnet par bail passé le 14 mai 1727 devant Me Hardy, notaire à Dienville, pour en rendre annuellement la quantité de seize setiers de froment, mesure de Brienne, huit setiers d'avoine, huit livres de cire jaune et quarante livres en argent ; le froment se vend seize livres le setier et l'avoine quatre livres, suivant l'évaluation commune du pays ; total trois cent trente six livres.

« Soixante journaux de terres labourables et dix sept fauchées de prés au finage de Brevonne, de nouvelle acquisition, et dont les droits sont dus à Mgr le duc de Luxembourg, affermés pour neuf ans à Jean et Claude Beaufils, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 26 décembre 1728 devant Me Hardy, notaire à Dienville, pour la somme de deux cents livres payables chaque année à la Saint-Martin.

« Trois journels de terres labourables au finage de Crépy, affermés pour neuf ans à Claude Parigot, laboureur au dit lieu, par bail passé, le 26 décembre 1728, devant Me Hardy, notaire à Dienville, pour sept boisseaux de froment mesure de Brienne, et autant d'avoine, payables par an à la Saint-Martin ; le dit froment se vend vingt sols le boisseau et l'avoine cinq sols ; total huit livres quinze sols.

« Trois cent cinquante jonrnels de mauvaises terres à seigle, dont la plupart ne sont point estimées, et trois fauchées de prés avec une maison et un accin, au finage de Braux-le-Comte, laissés au sieur Marc Antoine, chanoine de Bar-sur-Aube, pour en jouir sa vie durant, par acte passé le 9 janvier 1692 devant Me Hennequin, notaire à

Brienne, pour la redevance de cent quatre vingt dix livres par an, payables à la Saint-Martin.

« Vingt-sept journels de terres labourables au finage de Dienville, affermés à Louis Roussel, Nicolas Plumey et Jean Gosmand, laboureurs au dit lieu, pour six ans par bail passé le 9 février 1725 devant Me Delaistre, notaire à Dienville, pour la quantité de vingt boisseaux de froment, autant de méteil, mesure de Brienne, et quarante boisseaux d'avoine, payables à la Saint-Martin ; total quarante quatre livres. En outre, seize fauchées de prés situés au même finage et que la maison dépouille pour son usage ; elles peuvent produire par an douze voitures de foin extimées dix livres chacune ; total cent vingt livres.

« Quatre vingt dix journels de terres à orge et quatre fauchées de prés, partie au finage d'Yèvre, partie au finage de Braux-le-Comte, affermés pour neuf ans à Joachim Pron et à Louis Doré, laboureurs à Pars, pour moitié, et à Nicolas Denert, laboureur à Braux, pour l'autre moitié, par bail passé le 18 mars 1728 devant Me Hémard, notaire à Rosnay, pour deux cents boisseaux de seigle, mesure de Brienne, payables à la Nativité, et cent boisseaux d'avoine, même mesure, payables avec quarante livres en argent à la Saint-Martin ; le seigle se vend dix sols le boisseau, l'avoine cinq sols ; total cent soixante cinq livres.

« Trente cinq journels de terres labourables et quatre fauchées de prés au finage de Hancourt, affermés pour neuf ans à Antoine Balthasar, laboureur au dit lieu, par bail passé le 24 juin 1727 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, pour cent livres par an payables à la Saint-Martin.

« Quarante deux journels de terres labourables au finage de Jessains, affermés pour neuf ans à la veuve Bourgois, demeurant au dit lieu, par bail passé le 2 juin 1721 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, pour soixante huit boisseaux de méteil et autant d'avoine payables chaque année à la Saint-Martin ; le méteil au prix de quatorze sols, et l'avoine au prix de cinq sols le boisseau ; total soixante quatre livres douze sols.

« Treize journels de terres labourables et trois fauchées de prés au finage de Juvanzé, affermés pour neuf ans à Charles Gosmand et à Louis Lorgerat, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 20 février 1725 devant Me Delestre, notaire à Dienville, pour quarante deux livres payables chaque année à la Saint-Martin. En outre, quatre boisseaux de froment et autant d'avoine dus par la seigneurie et qu'on estime cinq livres. Dans le même finage, un petit bois dit les Courtgains contenant dix huit arpents de taillis dont l'on coupe tous les ans un arpent qui peut valoir trente livres, non compris trente arpents de broussailles dont on ne tire rien.

« Deux cent cinquante journels de terres labourables, la plupart en friches, et deux fauchées de prés avec une maison appelée la Fosse-

Marceline, au finage de Jessains, affermés pour neuf ans à Claude Verpy et à Claude Le Cerf par bail passé le 24 mars 1726 devant Me de La Salle, notaire à Unienville, pour la somme de cent cinquante livres. En outre vingt arpents de mauvais taillis situés au même finage, et non compris dans le bail ; on en coupe tous les ans un arpent qui peut valoir dix livres.

« Soixante journels de terres labourables et dix-huit fauchées de prés avec une maison et un accin au village de Lassicourt, nouvelle acquisition dont les amortissements et autres droits ont été payés, affermés pour neuf ans à Vincent Rompant par bail passé le 17 novembre 1727 devant Me Laurent, notaire à Brienne, pour la somme de deux cent quarante livres par an payables à la Saint-Martin.

« Quarante journels de terres labourables et douze fauchées de prés au finage de Sompsois et de Lignon, affermés pour neuf ans à Pierre Gautier, laboureur à Lignon, par bail passé le 27 octobre 1720 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, pour la somme de cent vingt livres payables à la Saint-Martin.

« Vingt huit journels de terres labourables au finage de la Rothière, affermés pour neuf ans à Claude Pernet et à Jérôme Daine, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 26 avril 1724 devant Me Charbonnier, notaire à la Rothière, pour quarante quatre boisseaux de méteil, et autant d'avoine, mesure de Brienne ; total quarante et une livres seize sols.

« Trente six journels de terres labourables et quatre fauchées de prés au finage de Thil, affermés pour neuf ans à Jacques Chrétiennot, laboureur au dit lieu, par bail passé le 24 avril 1728 devant Me Renaudot, notaire à Bar-sur-Aube, pour la somme de soixante seize livres payables à la Saint-Martin.

« Vingt sept journels de terres labourables au finage de Trannes, affermés pour neuf ans à François de La Salle, laboureur au dit lieu, par bail passé le 29 décembre 1727 devant Me Renaudot, notaire à Bar-sur-Aube, moyennant vingt boisseaux de froment, vingt boisseaux de méteil et quarante boisseaux d'avoine ; total quarante quatre livres payables par an à la Saint-Martin.

« Trente livres de rente au principal de quinze cents livres sur les tailles de la généralité de Champagne, élection de Troyes, suivant la quittance-finance du Trésor royal en date du 31 mars 1723, payables au premier janvier. Six livres dix sols de rente au principal de cent trente livres remboursables à volonté sur Pierre Engenard et sa femme demeurant à Vauchonvilliers, suivant le contrat passé le 14 juin 1704 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, payables à la Saint-Jean. Neuf livres de rente au principal de cent quatre-vingt dix livres remboursables à volonté, suivant le contrat passé le 4 décembre 1671 devant Me Bridon, notaire à Trannes, payables à la Saint-Martin. Dix sols de cense perpétuelle sur une maison sise à Trannes, occupée par Nicolas Laurent et ses consors, en vertu d'un titre du 10 octobre 1241.

Sept livres de rente au principal de cent quarante livres remboursables à volonté sur Didier Blondeau, habitant de Trannes, par contrat passé le 27 avril 1721 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, payables le 20 du même mois. Cinq livres de rente au principal de cent livres remboursables à volonté sur Etienne Joffrin, demeurant à Jessains, suivant le contrat passé devant Me Mariette, notaire à Dienville, payables à la Saint-Martin. Huit livres de rente au principal de cent soixante livres remboursables à volonté sur Pierre Loré, habitant de Jessains, suivant le contrat passé le 15 février 1652 devant Me Bridon, notaire à Trannes, payables à Noël. Huit livres dix sols de rente au principal de cent soixante cinq livres remboursables en trois paiements sur Antoine Gosmand, de Jessains, suivant le contrat passé le 9 décembre 1720 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, payables le dit jour. Douze livres de rente de cense perpétuelle sur une maison sise au village de Donnement, vendue à Jean Delaine, y demeurant, par contrat passé le 19 février 1671 devant Me Bridon, notaire à Trannes, payables à la Saint-Remi. Quarante livres de rente dues par Martin et Claude Duprez de Brevonne pour deux maisons sises au dit lieu, suivant bail amphythéotique du 15 mars 1714, non valeur, attendu la banqueroute et la destruction de ces maisons par l'un de ces deux débiteurs banni du royaume par justice.

« Quatre hommes de vignes, au finage de Bossancourt, que la maison fait valoir par ses mains et qui peut produire par an deux muids de vin, mesure de Bar-sur-Aube, à vingt livres le muid, total quarante livres.

« Plusieurs pièces de mauvaises vignes situées au terroir de Jessains, contenant trents six hommes que la maison fait valoir et qui peuvent produire dix muids ; à douze livres par muid, total cent vingt livres.

« Une pièce de vigne de nouvelle acquisition, sise en la contrée dite Montdefloy, paroisse de Saint-Leger-sous-Brienne, contenant vingt denrées que la maison fait valoir et pouvant produire huit muids de vin par an ; à douze livres le muid, total quatre vingt seize livres. »

Il est vrai que, de tous ces revenus, il faut déduire plusieurs charges relatives à l'entretien de l'abbaye, aux gages des domestiques, aux frais d'exploitation des terres ; mais ces charges elles-mêmes démontrent qu'une certaine opulence leur avait été acquise par les libéralités des comtes de Brienne, leurs puissants protecteurs.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Notre collaborateur M. Jadart continue dans la *Semaine religieuse* de Reims ses études sur les églises du diocèse de Reims. La dernière qu'il décrit est celle de Thugny (Ardennes), bel édifice du xve siècle. Une inscription indique que le reste a été terminé en 1555 par Jehan Godart, maçon à Thugny.

*
* *

L'Académie de Reims met au concours de 1880 les sujets historiques suivants : Histoire du Chapitre Notre-Dame jusqu'à la Révolution. — Statistique des principaux édifices de Reims. — Et pour 1881 : Histoire du collége des Bons-Enfants de Reims ; — Étude historique et littéraire sur les mémoires de Joinville. De plus l'Académie chaque année décerne un prix à la monographie d'une commune importante du diocèse ancien ou nouveau, et à la description des monuments d'un des cantons de l'arrondissement.

*
* *

On peut dire que les fêtes ne chôment pas dans le département de la Marne ! Nous avons vu en septembre la fête du comice à Reims, à Châtillon, celle du comice à Sezanne, celle du comice central, le 21, à Châlons, celle-ci très-brillante et très-réussie. Il y a eu une fête très-intéressante dite de Notre-Dame-de-l'Usine à l'église Saint-Remy de Reims, fête toute religieuse et où assistait un nombre considérable d'ouvriers. Il y a eu la fête communale d'Epernay toujours très brillante, le 3 septembre. Le 21 encore le grand concours orphéonique de Fismes avec des véritables cascades d'harmonies. Enfin la ville de Reims a organisé cette année des fêtes par quartier qui amènent une grande animation. Qu'on dise ensuite qu'on ne s'amuse pas. Rome ferait triste figure avec son « *panem et circenses,* » en présence du mouvement dans lequel nos Champenois sont lancés.

*
* *

Un jeune champenois, des plus distingués, M. Louis-Achille Wallon, né à Vert-la-Gravelle, ingénieur des mines, bien connu pour ses exploration dans la partie jusque là inconnue des Européens, de l'île de Sumatra, vient, par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, d'être chargé d'une mission à l'effet d'étudier différentes parties de la Malaise, au point de vue scientifique et industriel.

M. Wallon partira incessamment ; il sera accompagné, dans son nouveau et lointain voyage, par un de ses amis d'enfance, M. Guillaume, naturaliste d'avenir, originaire de Vertus

*
* *

Un *Journal Amusant* vient d'être créé à Reims, Souhaitons-lui la bienvenue. Il paraît chaque semaine, par numéro de 8 pages in-folio, avec de très drolatiques caricatures. Il annonce une série de champenois célèbres. Nos vœux de bon succès à M. Jonchères.

*
* *

M. Barbat de Bégnicourt, vient de publier dans la *Champagne* une très curieuse étude intitulée : *Un Salon à Reims en 1832* ; il s'agit du salon de Mme Andrieux, sa grand'mère. Ce travail est intéressant, piquant souvent, et présente un tableau vivant d'une société déjà bien loin de nous.

* * *

M. Ed. de Barthélemy vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie de Reims* deux cartulaires également curieux : celui de l'abbaye royale de Signy (Ardennes), abrégé rédigé au siècle dernier, conservé à la Bibliothèque nationale d'après le gros cartulaire des archives des Ardennes copié en 1652 sur l'original et formant 1000 feuillets in-folio ; — et celui, absolument inédit et retrouvé par lui aux archives de la Marne, du prieuré Saint-Oride de Senuc (Ardennes). Ce document présente le plus grand intérêt. Ces cartulaires ont été tirés à petit nombre. (In-8°. Paris, Menu).

* * *

Mentionnons aussi du même auteur le *Cartulaire de l'église de Sainte-Menéhould* (in-8°, Paris, Champion et Menu), document découvert également dans les archives de la Marne par M. de Barthélemy et qui fournit de curieux détails sur les familles de ce pays, dont les principaux membres tenaient naturellement à avoir leurs services et obits à Sainte-Menéhould.

* * *

Nous devons à M. Jadart une brochure sur l'*Eglise et le prieuré de Novy* (Ardennes) au point de vue archéologique et artistique. Nous n'avons plus à faire l'éloge des travaux de notre savant collaborateur. M. Jadart est heureux de constater que l'église a été réparée grâce à la sollicitude dévouée des habitants hors de proportion avec les ressources d'une commune rurale.

* * *

M. le comte de Gourcy vient de publier dans la *France illustrée* une très-belle gravure représentant la nouvelle église de Saint-Memmie, à Châlons.

* * *

Le Conseil général de la Marne a accordé encore cette année, sur le rapport du comte de Barthélemy, un nouveau crédit de 500 francs pour la continuation des travaux de restauration de la belle église d'Orbais. Mais le Conseil a cru devoir réduire de 400 fr. la subvention départementale accordée à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne et de 200 fr. celle de 1,200 fr. donnée à l'Académie de Reims. Ces deux compagnies méritaient plus de faveur, précisement au moment où elles se sont distinguées par de remarquables travaux. MM. de Barthélemy et Desrousseaux ont vainement défendu leur cause.

Le Secrétaire Gerant,

LÉON FRÉMONT.

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE

CHARLEVILLE

Dans le tome V du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié par les soins du ministère de l'Instruction publique, nous trouvons les catalogues des manuscrits conservés dans deux dépôts qui intéressent directement notre province, Verdun et Charleville. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de cette dernière bibliothèque.

Ce dépôt contient 305 manuscrits formant un total de 391 volumes, provenant des diverses abbayes de la région, notamment de celle de Signy qui y entre pour un tiers et dont la bibliothèque était particulièrement importante, comme nos lecteurs ont put en juger par le récit de dom Guitton. Après Signy, Belval, de l'ordre de Prémontré, fournit le plus large contingent ; puis il faut citer les chartreux de Mont-Dieu ; après cela on trouve quelques ouvrages provenant des capucins de Charleville, de la collégiale Saint-Pierre de Mézières, etc. Plusieurs manuscrits en ont été récemment retirés, pour être très-judieusement placés aux archives départementales : entr'autres les deux cartulaires de Signy, l'un du XIIIe siècle, l'autre du XVIIIe, celui de Saint-Pierre de Mézières (XIIIe siècle), les registres capitulaires de cette collégiale, etc.

Nous allons indiquer les manuscrits les plus intéressants de la bibliothèque de Charleville :

Rupertus de divinis officiis (Belval), exécuté, d'après une pièce de vers latins placée à la fin, en 1157.

Liber evangeliorum (Belval) du XIIe siècle.

Recueil contenant l'éloge de la charité par saint Augustin, son épître sur les morts à S. Paul de Noles, son traité sur la foi (Belval), du XIe siècle.

Le manuscrit coté 25, contenant la somme de Raimond (Belval), XIVe siècle, renferme une note très-curieuse sur les livres acquis pour cette bibliothèque par les soins de l'abbé Baudoin : elle comprend vingt volumes.

Une bible (Belval) du XIIIe siècle avec miniatures dans les initiales.

Un rituel à l'usage de Prémontré (Belval), exécuté, d'après une note contemporaine, en 1232, par le frère Etienne de ce monastère.

Un volume du XIVe siècle, contenant la chronique des prieurs de la grande Chartreuse, l'histoire de la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu, etc.

L'itinéraire de la vie éternelle (Mont-Dieu), XIVe siècle, à la fin duquel on trouve ces vers assez bizarres :

Ordo tres episcopos dat Carthusi
Primus Antelmus est presul Belic
Medius episcopus est Lincolni } ensis.
Ultimus est Stephanus pontifex Di
Horum vitas transtulit Mediolan.

« Ars Prisciani grammatica » (Signy), XIIe slècle.

Une autre Bible en deux volumes in-folio, provenant de Belval, XIIe siècle, très-belle exécution à deux colonnes, avec grandes lettres peintes dans le style romain et titres à encre de diverses couleurs.

Recueil composé des vers d'Avitus, des centons de Proba Falconia, de l'églogue de Theodolus, le « libellus gestorum viæ nostri temporis Hierosolimitanæ » (XIIe siècle). Ce manuscrit tracé à la pointe, longues lignes, les initiales de chaque vers peintes en cinabre, ainsi que les rubriques, est un des plus précieux de la bibliothèque de Charleville.

Dans un recueil du XIVe siècle contenant le colloque de saint Ambroise avec Notre-Seigneur et l'horloge de sagesse, se trouve sur la première garde, en écriture de la même époque la mention du don fait à la Chartreuse du Mont-Dieu par Jean *de Salicibus*, seigneur de Cernon, inhumé dans ce monastère où il avait fait exécuter trois statues de la Vierge en pierre, de S. Jean-Baptiste et de S. Jean-l'Evangéliste. Cette note constate que pendant de longues années Jean de Saux porta sur lui une croix de fer avec trois clefs de façon qu'elle entrassent dans sa chair chaque fois qu'il se frappait la poitrine : elle raconte qu'au moment de rendre le dernier soupir, il vit un ange tenant un crucifix entouré de flammes. Son don consistait en des héritages valant douze francs le revenu ; une somme de cent francs et un livre de la morale de S. Grégoire.

Un recueil de vie de saints (Signy), du XIIe siècle avec gran-

des lettres en miniature, commençant par le curieux récit de la conversion d'un mauvais prêtre de la province de Flandre.

Les Heures de psaumes, XIIe siècle. — Plusieurs recueils de diverses œuvres religieuses, provenant de l'abbaye de Signy, datant de la même période, sous les numéros 158-165 du catalogue.

Un commentaire de la règle bénédictine, XIIIe siècle.

Les lettres de S. Bernard (Signy) XIIIe siècle.

Les épîtres de S. Jérôme, en trois tomes (Signy) XIIe siècle.

Les sermons de S. Bernard (Signy) en deux vol., XIIIe siècle.

Une collection vraiment magnifique des œuvres de saint Bernard, en 18 volumes (Signy), XIIe siècle. Le tome V a malheureusement disparu.

Les œuvres d'Origène en 6 v., exécutées à Signy, XIIe siècle.

Plusieurs recueils de vies de saints (Mont-Dieu), XIIIe siècle.

La chronique française de choses advenues depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, par Jean de Courcy, XIVe siècle.

Le sermon de Pierre Chrysologe, archevêque de Ravenne, avec la préface de Félix, archevêque de la même ville, superbe exemplaire exécuté à Signy, XIIe siècle.

« Petris Rigæ aurora, » origine du monde, manuscrit sur papier parchemin, composé par Pierre Rigot, chanoine de Reims, est daté de 1339.

L'exposition des psaumes de S. Hilaire, XIIe siècle, avec le titre tracé et orné par lignes alternées vertes et rouges.

Les homélies d'Origène en deux tomes (Belval), XIIe siècle.

Les épitres de S. Augustin en deux tomes (Belval). XIIe siècle.

Le traité du même sur l'évangile de saint Jean en deux tomes (Belval). Une note finale indique que ce manuscrit fut exécuté en 1147.

Plusieurs traités du même, provenant de Belval, tous du XIIe siècle, numéros 245-251. L'un d'eux daté de l'année 1157 également, par l'ordre de Thierry, abbé.

Le livre des étymologies d'Isidore (Belval), superbe manuscrit du XIIe siècle.

Nous le répétons, nous n'avons indiqué que les principaux manuscrits de la Bibliothèque de Charleville. Nous ajouterons seulement que parmi ceux que nous passons sous silence, un grand nombre, du XIIe siècle, seraient dignes de figurer dans les plus riches dépôts. B.

LA

RELIQUE DE SAINT ÉTIENNE

APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A CHALONS-SUR-MARNE EN 1205
PAR NIVELON DE CHÉRIZY, ÉVÊQUE DE SOISSONS,
A LA SUITE DE LA IVe CROISADE

VI

Cette station de Nivelon de Chérizy dans la cité châlonnaise n'avait pas été prévue dans son itinéraire dont le point final était sa ville épiscopale. Le grand accueil fait à l'illustre croisé par Hugues, doyen du chapitre, et par le chapitre tout entier, en fut le motif. La charte du moins nous le donne à entendre.

Nivelon, il faut l'avouer, sut admirablement reconnaître la pieuse courtoisie du chapitre, qui, grâce aux nombreux Champenois, clercs et chevaliers, déjà de retour de Constantinople, ne devait pas ignorer le rôle immense dont le prélat n'avait cessé de se trouver investi depuis le commencement de la croisade. Ce fut, en effet, pour donner aux chanoines de la cathédrale, — la charte est formelle à ce sujet, — le plus grand témoignage possible de sa gratitude pour l'accueil dont il était l'objet, qu'ouvrant le trésor destiné par lui en grande partie à son diocèse, il y choisit le Cubitus du glorieux patron de leur église, « qu'il avait reçu, dit-il, avec vénération et dévotion, et qu'il avait conservé précieusement. »

La reconnaissance d'ailleurs est une des grandes vertus de Nivelon. C'est ce noble sentiment qui respire, non moins que dans notre charte, à tous les mots de la belle lettre qu'il adresse de Constantinople à son chapitre et où il se déclare le premier obligé de son propre diocèse [1].

* Voir page 231, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1. « Je reconnais, dit Nivelon, dans cette lettre, que tout ce que j'ai dé-« pensé en ces régions éloignées, ne vient point de mes parents ni de mon « patrimoine, mais de celui du Crucifix et de l'Eglise de Soissons, qui m'a, « pour ainsi dire, reçu dès le berceau, m'a formé le corps et l'esprit durant « ma jeunesse et m'a élevé jusqu'au point où vous me voyez. C'est pourquoi « j'ai résolu de ne point laisser à mes parents tous les biens que j'ai acquis « en ces pays (il s'agit notamment des reliques dont il va devenir le pos-« sesseur officiel), lesquels sont sans doute forts grands, si l'on me fait jus-« tice (allusion au prochain partage des *reliques* et du *mobilier ecclésiasti-« que*). Je me propose de les léguer à la Mére-Eglise de Soissons à qui je « dois tout ce que je suis. » Lettre de Nivelon au chapitre de Soissons. — Dormay, *Hist. de Soiss.*, II, 158 et suiv.

Nous appelons d'une manière particulière l'attention du lecteur sur les deux mots dont Nivelon va se servir dans sa charte de légitimation pour certifier devant le chapitre de Châlons de l'authenticité de la « grande relique » dont il le fait dépositaire.

On dirait que « le grand distributeur des reliques constantinopolitaines en Occident » a voulu donner tort d'avance à la critique peu réfléchie d'un très-savant historien qui, selon nous, ne s'est pas assez rendu compte des soins minutieux que l'on mit, durant tout le temps de la translation des dépouilles bizantines dirigées vers les sanctuaires de l'Europe occidentale, à en authentiquer, comme nous le verrons plus loin, les « envois officiels » et les « apports privés [1]. »

« Voulant, d'une part, dit le prélat, donner une marque de « notre reconnaissance au chapitre de Châlons et à Hugues, « son doyen, de l'accueil qu'ils nous ont fait à notre passage « dans cette ville ; considérant, d'une autre part, que saint « Etienne est le patron de leur église cathédrale, nous avons « donné à cette église un Cubitus du glorieux premier martyr, « que nous savions pertinemment avoir été pris du corps de ce « saint, ce dont on avait pu juger (à Constantinople) d'après « le témoignage des Grecs et de l'inscription : *ex testimonio « Græcorum et litterarum.* »

Nous sommes donc en présence d'un double témoignage d'authenticité : 1° le témoignage des Grecs, c'est-à-dire des moines grecs, possesseurs de la relique jusqu'au pillage de la ville impériale ; 2° le témoignage des *litteræ*, c'est-à-dire de l'inscription grecque qui devait se lire sur le reliquaire, — que ce reliquaire ait été une châsse consacrée, dans un sanctuaire de Constantirople, à plusieurs reliques du protomartyr, ou une châsse spéciale ne contenant que notre Cubitus, renfermé dans le « vase de cristal » mentionné par Nivelon.

Or la copie de notre charte, dans la *Gallia christiana* [2], porte *Latinorum* au lieu de *litterarum* qu'on lit dans l'original.

Cette variante, *Latinorum*, offrant un sens si différent de celui du texte original que nous avions pu enfin nous procurer, nous avait naturellement frappé. C'est la première fois, croyons-

1. L'historien en question est M. Henri Martin. Voir son *Hist. de Soiss.*, p. 76. — L'auteur pense que la « prodigalité » avec laquelle Nivelon « distribuait » des reliques, à son retour de Byzance, « aurait paru suspecte dans un siècle moins dévot. »

2. T, X, col. 129.

nous, que cette différence aura été signalée. Nous nous sommes reporté, en premier lieu, à l'*Inventaire* dont l'évêché de Châlons possède un exemplaire [1]. Nous avons trouvé là un commencement de lumière, l'*Inventaire* traduisant l'*ex testimonio Græcorum et litterarum* de la charte originale par la phrase : « Suivant le témoignage des chrétiens grecs et des *gens lettrés.* » Cette dernière expression montre qu'on avait lu le mot *litterarum* du texte authentique, mais, toutefois, sans en comprendre le sens [2]. C'était M. le comte Riant qui devait nous faire connaître toute l'importance du mot *litterarum* pris au sens des authentiques de reliques du genre de notre charte. — « Les « variantes que vous me signalez dans la charte originale de « Nivelon, comparée à la copie donnée par la *Gallia chris-* « *tiana*, nous écrivait le futur auteur des *Exuviæ*, sont « très-importantes, celle surtout qui concerne l'*ex testimonio* « *Græcorum et litterarum*. Cette formule doit se traduire par : « d'après le témoignage des Grecs et des inscriptions. Ce « témoignage épigraphique se voit souvent invoqué ailleurs [3]. »

Il faut dire, cependant, que la formule : « par le témoignage des *Latins* et des *Grecs* anciens » se rencontre aussi dans quelques chartes, par exemple dans celle que donne Du Cange, où nous trouvons : « Et por ce que nous creons que ce soit « voir, par le tesmoignage des *Latins*, qui en l'yglise ont esté « et sont, et des *Grecs* anciens, nos li donasmes ces lettres « sceellées de nos seaux [4]. »

Mais il faut bien remarquer à quelle date on emploie ici cette formule. C'est en 1245. Il y a longtemps, par conséquent, que les reliques qui n'ont pas encore quitté les sanctuaires de Constantinople à cette époque sont sous la garde et en possession du clergé latin. Le témoignage des *Latins* est donc à invoquer ici au même titre que celui des *Grecs*, « anciens » possesseurs, « anciens » gardiens des reliques en question.

Il en est autrement pour la charte de Nivelon. Rédigée en 1205, on comprend qu'elle ne parle nullement du témoignage des *Latins*, si on interroge l'original, mais seulement de celui

1. Déjà cité. Un autre exemplaire est aux Arch. de la Marne.

2. M. l'abbé Pécheur, dans son excellente *Hist. de Soiss.*, en cours de publication, s'en est tenu au texte de la *Gallia*. L'authenticité de la relique donnée au chapitre de Châlons par Nivelon « lui avait été garantie, dit l'historien, par le témoignage des Grecs et des Latins. » — T. III, p. 15 (1875).

3. Lettre de M. le comte Riant à l'auteur (1874). — Cf. *Des dép. rel. enlevées à Const.*, l. c.; — *Exuviæ*, I, p. 55.

4. *Constantinop. christiana*, II, 93.

des *Grecs*, auquel elle associe le témoignage de l'inscription qui devait se lire sur le reliquaire.

Quant à ce témoignage « épigraphique » dont nous parlait M. le comte Riant dans la lettre déjà citée, nous en trouvons un exemple du plus haut intérêt dans la manière dont on procéda à la vérification du « Chef de saint Mammès » que Galon de Dampierre devait rapporter à la cathédrale de Langres (1209). C'est à l'inscription grecque (*litteræ*) gravée sur un cercle d'argent que les Grecs, moines et clercs, reconnurent et attestèrent l'authenticité de la précieuse relique.

Seulement, autant était grand le rôle des inscriptions grecques pour l'authenticité des reliques constantinopolitaines dépourvues de toute autre indication extérieure, autant le déchiffrement et la lecture de ces inscriptions offraient de difficulté aux Latins, surtout quand ils se trouvaient en présence de trésors pieux dont la découverte était le résultat d'une industrie ou d'une bonne fortune personnelle. C'est ainsi que Walon de Sarton dut déployer une patience héroïque à épeler le grec sur les fresques des églises [1] pour arriver à lire : « Agios Ioannis Prodromos » sur l'une des reliques découvertes par lui d'une façon si inattendue et par suite de la curieuse circonstance que l'on sait, *felici casu et sorte*, lit-on aujourd'hui, au Propre d'Amiens, dans la leçon IV du nouvel office récemment autorisé par Rome, à la demande de Mgr Bataille, de sainte et regrettable mémoire [2].

Les *latiniers* ou interprètes grecs attachés à la personne des évêques étaient chargés de suppléer à l'ignorance des clercs latins. Toutefois les prêtres occidentaux paraissent être arrivés assez vite à pouvoir constater l'authenticité des reliques byzantines tombées dans leurs mains. M. Riant cite, entre autres, « le pauvre prêtre châlonnais Marcel » qui, ayant trouvé le Chef de saint Clément, fut de force à en déchiffrer sans aide l'inscription : « Ὁ Ἅγιος Κλημεντιος. » Nous avions à Byzance, à

1. « Et ayant trouvé soubs les images de S. Jean Baptiste ceste intitulation, il cognut par cela que c'était le chef de S. J. B.; par cela vaut autant que qui diroit S. J. le Précurseur. » — Du saccagement de Const., dans le *Recueil de la vie, mort*, etc., de S. J.-B., par Viseur, traduit de Gerberoy. *Exuviæ*, I, 35 et suiv.

2. « Aujourd'hui la fête de l'*Adventus faciei S. Johannis* a disparu du propre du diocèse d'Amiens, » écrivait M. Riant dans ses *Exuviæ* (I, CXXXVII), sans se douter qu'Amiens était alors en instance à Rome pour en solliciter le rétablissement. — Voir la *Lettre circulaire* de Mgr Bataille *sur le rétabliss. de la fête et de l'office de la Récept. de la Face de S. Jean-Baptiste* (1879).

la même époque, un docte Champenois, Angermer de Courbetault (Marne), qui se donnait comme très-versé dans la langue grecque. Mais l'imagination, chez lui, était beaucoup trop maîtresse de l'helléniste. La preuve en est dans sa Vie de sainte Hélène d'Athyra qui avait fourni le texte des leçons de l'office de la Sainte au bréviaire troyen. Ce bréviare devait être victime pendant des siècles (du XIIIe au XVIIIe) des élucubrations fantaisistes de notre excellent compatriote [1].

Pour revenir à ce que nous disions, il y a un instant, des garanties données par Nivelon de Chérizy au chapitre de Châlons de l'authenticité du Cubitus, on ne saurait se figurer à quelles précautions multipliées le prélat fait allusion par la formule que nous venons d'expliquer. Dans cette étonnante diffusion en Occident des dépouilles religieuses de Byzance, le grand point était pour l'Eglise d'empêcher la mise en circulation d'un grand nombre de reliques d'une origine douteuse. Ces précautions, toutefois, ne concernaient en aucune façon les présents impériaux qui « provenaient, pour la plupart, des chapelles des Blachernes et de Bucoléon, où aucun pillage n'était venu interrompre la tradition de leur authenticité. Ces reliques, pour être admises aux honneurs du culte, n'avaient besoin, aux yeux de l'Eglise, que de « formalités très-simples. »

Quant aux trésors pieux rapportés par les prélats de l'armée, en personne, les porteurs en étaient les garants naturels. Les évêques croisés, nous dit M. Riant, n'eurent à délivrer des « chartes de légitimation » qu'aux objets qu'ils distribuèrent à d'autres sanctuaires qu'à leurs cathédrales et à leurs abbayes respectives. Mais ces donateurs officiels ne s'étaient pas crus dispensés de s'assurer, avant leur départ de Constantinople, « au moyen d'enquêtes approfondies, » de l'authenticité des présents qu'ils se proposaient de faire, de retour dans leurs diocèses, ou qu'ils devaient, comme Nivelon de Chérizy le fit à Châlons, laisser à quelques-unes de leurs stations dans le voyage. C'est l'enquête précédemment faite à Constantinople par l'évêque de Soissons, en particulier sur l'authenticité de

1. *Exuviæ*, I, CLXXI. — Cf. Desguerrois, *Saincteté chrét.*, p. 333. — On sait dans quel embarras les inscriptions grecques de la châsse de cette Ste Hélène avaient jeté les chanoines de Troyes (1205). Ils se doutèrent qu'ils n'avaient point affaire à Ste Hélène impératrice. C'est à Constantinople même qu'ils envoyèrent demander des éclaircissements sur l'identité de la relique. C'est à ce sujet que leur messager, Jean l'Anglois, se mit en rapport avec l'helléniste de Courbetault qu'il avait rencontré dans la capitale de l'Orient. Angermer était alors lecteur de Chalcédoine.

notre Cubitus, qui se reflète dans la formule que nous avons discutée [1].

Après avoir ainsi affirmé l'authenticité de la relique, la charte de Nivelon passe au récit de la tradition solennelle des restes sacrés de celui que l'Eglise honore à la fois comme son premier diacre et comme son premier martyr.

VII

On sait avec quelle solennité on procédait, au Moyen-Age, à la réception des reliques. L'hagiographie latine nous en offre de nombreux exemples pour l'Occident. Mais y rencontre-t-on un cérémonial spécial aux translations des reliques de Constantinople en Europe ? On pourrait d'une certaine façon répondre affirmativement. Si, en Orient, ces fêtes nous offrent un caractère plus solennel encore, il est à supposer, cependant, que l'influence byzantine a été pour quelque chose dans l'éclat

1. La première partie de notre travail était publiée quand se sont présentées à nous les neuf leçons propres de l'office de la nuit de la fête de l'*Adventus Cubiti* que donne notamment le splendide manuscrit in-fol., latin, n° 595, de la Bibl. de l'Arsenal, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, selon l'opinion de M. le vicomte Henri de Bornier, et comme on en peut juger, du reste, par l'addition, placée en marge, aux secondes vêpres de S. Barthélemy, de la mémoire de S. Louis. L'existence de ces leçons ne contredit pas sérieusement ce que nous avons précédemment avancé au sujet de l'office en question. En réalité, elles n'ont aucune valeur en elles-mêmes. Elles sont tirées de la relation (*Scriptura de transl. S. Steph.*) consignée dans l'App. du t. VII des Œuv. de S. Aug. (Migne, p. 817 et suiv.), (*cujus*) *falsitas produnt pluria*, dit l'*Admonitio* des Bénédictins. — Chose assez curieuse, nous en retrouvons le fond dans la belle tapisserie (fin du XVe siècle) du Musée du Louvre (1re salle Sauv., Faïenc. ital.) dont l'inscript. dit « Comment la femme de Alexandre Sénateur « de Constantinoble, cuidant transportez le corps de son feu mary de Iérusa- « lem à Constantinoble, prit le corps S. Etienne, et comment ilz vindrent à « Byzance où le corps S. Etienne fut reçu par Eusèbe, évêque du lieu. » — Mais si ces leçons n'appartiennent nullement à celles qui peuvent servir à l'histoire de la IVe croisade et que recherche l'auteur des *Exuviæ*, elles n'en ont pas moins une certaine importance à nos yeux comme reflet de la pensée qui a présidé, au XIIIe ou au XIVe siècle, à leur introduction dans les matines de l'off. de l'*Adv. Cubiti*. Cette introduction a eu pour cause, selon nous, le désir de faire mieux ressortir le fait de l'origine constantinopolitaine de notre relique. Ces leçons voulaient exprimer, pour Châlons, ce qui, dans la crypte de la basilique de S. Laurent hors les murs, à Rome, est formulé ainsi :

« Quem Syon occidit, nobis Byzancia misit. »

Ces paroles ne figureraient pas mal sur notre châsse du protomartyr. — C'est en 557 que les reliques de S. Etienne, déposées dans la basilique de S. Laurent, où nous les avons souvent vénérées, furent envoyées de Constantinople à Rome, et reçues par le pape Pélage I (v. le Mart. rom. 7 mai).

extraordinaire donné en Occident à quelques-unes des susceptions des reliques constantinopolitaines. « Le tableau tracé par les biographes de saint Louis de l'entrée de la Sainte Couronne et de la Grande Croix peuvent donner une idée de cette pompe ; leurs récits, dit fort bien M. Riant, rappellent ceux de Constantin Porphyrogénète[1]. »

Mais, sans aller jusqu'à ces fêtes hors ligne, n'en rencontrons-nous pas plus d'une marquées à un cachet particulier de solennité et de saint enthousiasme dans les diocèses où arrive un porteur officiel ou privé d'une relique byzantine? On se rappelle, notamment, la cérémonie dont Amiens offrit le grand spectacle, le 17 décembre 1206, lors de la réception de la Face de saint Jean-Baptiste[2].

A Châlons, un an auparavant, les choses devaient se passer autrement. Ici, il n'y avait point, comme cela avait eu lieu à Amiens, à se transporter au-devant de la relique. Son arrivée n'avait pu être annoncée. Ce fut par un coup de la Providence, fort inattendu, que le précieux Cubitus s'arrêta dans les murs de cette ville pour s'y fixer.

Aux termes de notre charte, c'est à la cathédrale, dans l'enceinte du temple encore inachevé, que se concentrent les grandes cérémonies accomplies sous la présidence de l'illustre donateur de la pieuse dépouille. C'est sur l'autel que Nivelon la remet au chapitre, publiquement et solennellement, dans le « vase de cristal » extrait de son reliquaire pour la circonstance. La foi vive du grand évêque éclate, ici, à chaque mot de sa charte. Avec quelle dévotion, avec quelles actions de grâces la glorieuse relique fut reçue par le clergé et par le peuple,

1. Nous avons déjà mentionné le document de premier ordre récemment découvert par M. Miller, un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, contemporain de S. Louis, pour ainsi dire, contenant l'histoire de la translation de la Couronne d'épines et des autres reliques de la Passion. Dans ce nouveau récit qui vient s'ajouter d'une façon si inattendue à celui de Gauthier Cornut, on lit : « Congregatis ad urbem Parisiensem universis fere regni presulibus et prelatis, ipsa Civitas quasi altera Jherusalem tantis opigneranda magnalibus cum omni apparatu et decentia adornatur.... » *L. c.*

2. Au diocèse d'Amiens, la fête de cette réception solennelle vient d'être heureusement rétablie, avec office, messe et préface propres. « C'est un fait considérable, dit avec raison Mgr Bataille, et qui comblera de joie tous les cœurs fidèles. » Par là Rome reconnait définitivement l'authenticité de l'insigne relique, « ce qu'elle avait paru hésiter à faire jusqu'ici. » On trouve l'anc. off. indiqué, comme un semi-double, sur tous les anc. livres liturg. d'Amiens depuis le XIIIe s., et notamment sur l'*Ordin. liber Eccl. Amb.*, ms. daté de 1291 (Bibl. d'Am., n° 113) ; sur un brév. ms. du même s. (Bibl. de l'évêché) ; et sur tous les impr. du XVIe s. et des siècles postérieurs.—*Ibid.*

c'est Nivelon, ému tout le premier devant un tel spectacle, qui a soin de nous le dire.

Nous aurions maintenant à nous demander ce qu'est devenu le « vase de cristal » sur lequel Nivelon, dans sa charte, appelle si particulièrement l'attention du chapitre. Il aura sans doute eu le sort du reliquaire destiné à le renfermer. Et ce reliquaire, ce *philaterium cubiti* que l'on plaçait sur l'autel chaque année, au jour anniversaire de « l'Arrivée du Cubitus, » comme nous l'avons vu[1], où en retrouver aujourd'hui la trace? A quelle époque a-t-il disparu du Trésor de la cathédrale ?

En 1736, le curé de Saint-Alpin, de Châlons, demande par acte notarié à se faire remplacer pour le port, aux processions, de l'une des reliques de ce Trésor, et il indique deux de ses confrères, ceux de la Trinité et de Saint-Germain, qui remplissaient la même fonction avec lui. C'est en 1769 qu'en vertu d'une délibération capitulaire du 4 mai, motivée sur le petit nombre des chapelains appelés à remplir cet office, que nous voyons cesser l'usage de porter solennellement la relique de saint Etienne sous un dais à la procession du lundi de la Pentecôte[2]. Le « vase de cristal » et sa châsse existaient-ils encore à ces deux dates? Rien, que nous sachions, n'empêche de le supposer[3]. Nous reviendrons ailleurs sur ce point.

1. Nous ne voyons pas que la fête commémorative de l'Arrivée du Cubitus ait donné lieu à aucune particularité du genre de celles que mentionnent nos Cérémoniaux du XIIIe et du XIVe s. pour la fête de S. Etienne (26 déc.). « A la procession des secondes vêpres de Noël, les archidiacres et diacres « étaient en chapes avec des palmes à la main. Les répons des matines de S. « Etienne étaient chantés par des prêtres ou des diacres en chapes avec des « palmes à la main. » Voir les *Ordo* mss. déjà cités.

2. V. les notes de M. le chan. Leydier, déjà cit. ; — Cf. le document déposé aux Arch. de la Marne (arm. 1re, liasse 22 des Arch. du chapitre de Châl.). Nous reparlerons de cet usage à propos de la châsse de Somsois.

3. En 1874, nous avions adressé quelques questions à M. le curé de S.-Loup, de Châlons, sur les reliques de S. Etienne, religieusement conservées dans son église et qui ont été vidimées en 1805 par M. Becquey, en même temps que notre Cubitus. Voici ces questions et les réponses de M. l'abbé Chapiteau. 1° « En quoi consistent ces reliques? » — « En trois pe- « tits ossements. Le procès-verbal n'indique pas à quelle partie du corps ils « appartiennent. » 2° « Depuis quand sont-elles à l'église de S.-L. ? » — « Depuis la Révolution. M. Remy, curé de S.-L. les tenait de la Mère L. M. de Beaujeu, Carmélite (de S.-Denis-en-France). 3° « Etaient-elles déjà reconnues authentiques? » — Dans sa réponse affirmative, M. le curé de S.-L. nous donne les détails les plus intéressants sur la manière dont ces précieux restes du protomartyr furent authentiqués de nouveau après avoir été extraits de leur châsse afin d'être plus facilement soustraits à la profa-

En parcourant les musées de l'Europe, en particulier le Musée du Moyen-Age et de la Renaissance, au Louvre, on ne trouve, hélas ! que trop explicable qu'il y ait autant d'insignes reliques dépourvues de reliquaires remontant à l'époque de leurs translations ou de leurs fêtes de réception. Que de splendides châsses séparées de leurs reliques à jamais perdues nous disent, avec une éloquence qui leur est propre, combien il faut encore s'estimer privilégié de posséder des reliques veuves de leurs reliquaires, surtout quand ces reliques, d'une haute valeur religieuse et historique, ont eu, comme notre Cubitus, la chance de trouver plus tard un abri sûr dans une châsse nouvelle, digne de les renfermer!

VIII

Au point où nous sommes arrivé du commentaire de notre charte, une chose nous frappe : c'est que dans la cérémonie du 11 octobre ne figure nullement l'évêque de Châlons. C'était cependant à Gérard de Douay qu'il appartenait de recevoir des mains de l'évêque de Soissons la grande relique apportée de Byzance par l'ambassadeur des croisés [1].

Sans chercher à donner la raison précise de l'absence du prélat au moment du passage de Nivelon de Chérizy à Châlons, voici ce que nous pouvons dire. Elu en 1203 pour le siège de Châlons, Gérard avait été désigné, avant son sacre, conjointement avec l'abbé de Trois-Fontaines, par le pape Innocent III, pour examiner et juger un litige de juridiction qui s'était élevé entre l'évêque de Meaux et l'abbaye de Jouarre. Ce n'était là que le commencement des hautes et nombreuses missions, y compris celle de prêcher la croisade, que devait lui confier le grand pape [2]. D'un autre côté, et nous sommes là

nation qui pouvait suivre le départ des Carmélites de S.-Denis. Elles avaient reçu ordre de quitter leur monastère en vertu d'un décret de l'Ass. nationale. — Dans les pieuses précautions de ce genre, prises dans un but si louable, nous avons l'explication d'un grand nombre de reliques aujourd'hui privées de leurs reliquaires.

1. Cela est si naturel qu'on a écrit et imprimé cette phrase (dépourvue, nous avons le regret de le dire, de tout élément historique) : — « Gérard « éprouve, en 1205, la plus douce consolation ; il préside à la réception « solennelle des reliques de saint Etienne dans son église cathédrale. »

2. Voir, dans Jager, VIII, 433, la part prise par Gérard dans l'appel au pape, conjointement avec les archevêques de Sens et de Bourges, et les évêques de Paris, de Meaux, de Châlons et de Nevers. Est-il allé à Rome dans cette circonstance ? Cela est assez plausible, comme on s'en convaincra *loc. cit.*

presque à la date de la réception solennelle du Cubitus, dans une lettre du 5 octobre 1205, adressée à l'évêque de Châlons, à l'abbé de Toussaints et à l'archidiacre de Châlons, nous voyons Innocent III leur donner commission d'examiner un différend pendant entre le couvent de Boulancourt et les religieux de Beaulieu [1].

Mais, si la charte nivelonienne se tait complètement sur le rôle de Gérard de Douay, comme de son côté la *Gallia christiana*, cependant invoquée à l'appui de son dire par le vénérable historien dont nous avons indiqué la méprise, nous sommes bien dédommagés d'un mutisme aussi absolu par les détails pleins d'intérêt que nous donne notre précieux instrument sur les résultats d'utilité publique et d'utilité religieuse dont la relique byzantine allait être pour la ville de Châlons et pour la cathédrale la cause efficace.

Ce fait d'une si haute importance et d'un si grand intérêt historique a frappé l'éminent auteur des *Exuviæ* qui l'avait déjà mis en lumière dans son *Mémoire* que nous avons souvent cité [2]. « A partir du IXe siècle, dit ici M. Riant, les preuves écrites de l'importance matérielle des reliques pour la prospérité des lieux où elles avaient été déposées se lisent à chaque page de l'histoire ecclésiastique [3]. Sans discuter la question de savoir quels abus se glissèrent dans la perception et l'emploi de ces ressources [4], je constaterai simplement qu'au commencement du XIIIe siècle la possession d'une relique insigne semblait une garantie si certaine de futurs revenus que l'on voit, en 1205, Nivelon de Chérizy hypothéquer d'avance, moitié pour l'achèvement de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, moitié pour la construction du pont de cette ville, le concours, attendu par lui avec confiance, des pèlerins appelés à venir vénérer la relique dont il avait récemment enrichi cette ville. »

1. *Cartul. de Boulancourt*, n° 144, dans la *Collect. des Cartul. du dioc. de Troyes*, t. IV, p. 290, ce beau travail de M. l'abbé Lalore.

2. *Dépouilles relig.*, etc., p. 4 et 5. — Cf. *Exuviæ*, I, CLIX.

3. « Quand les affaires de l'abbaye de Montierender étaient en désarroi, lit-on dans l'ouvrage de M. l'abbé Lalore déjà cité, les religieux confiaient les deux glorieux Chefs de S. Berchaire et Ste Hélène à des *Questains* qui parcouraient les villes et les campagnes implorant la charité publique pour l'abbaye, au nom de ses patrons. » — *Collect. des Cart. du dioc. de Troyes* t. IV, pp. XXXIV-XXXV.

4. Abus contre lesquels nous voyons s'élever Guibert de Nogent. — Guib. Novig. l. I. cap. 4, (d. Bongars, I, 476).

Il y a, dans la charte, un mot qui ne doit pas échapper à notre attention, c'est le mot : pour l'*Œuvre* de la cathédrale, « ad *Opus* ecclesiæ, » comme nous disons, nous : « l'*Œuvre* du tombeau de saint Memmie » en parlant de ce qu'il reste encore à faire après la construction de l'église qui s'élève aujourd'hui radieuse sur la pierre — désormais glorifiée, mais encore nue, hélas ! — de l'apôtre de ce diocèse, et dont la consécration solennelle avait lieu au moment où nous allions écrire ces lignes. Que l'on s'arrête au sens particulier que nous donnerions volontiers au mot de notre charte, ou que, par ce mot, on entende simplement les travaux d'achèvement dont la cathédrale de Châlons était l'objet lors du passage de Nivelon de Chérizy dans notre cité, on ne se rappelle pas moins qu'à la même époque, les trésors religieux envoyés de Constantinople par Garnier de Traînel permirent au chapitre de Troyes de rebâtir la cathédrale incendiée en 1188[1]. Sans la générosité du Flamand Warin, archevêque de Thessalonique, l'abbaye de Thalempis, dotée par lui, en 1215, d'une relique « venue de Constantinople, » n'eût pu se relever de ses ruines. Un peu plus tard, un autre trésor pieux « de même origine » transforme en un somptueux monastère les bâtiments du petit prieuré anglais de Bromholn. Ailleurs encore de nombreux documents nous montrent, « comme à Châlons, » l'emploi des oblations des fidèles « réglé d'avance, » et, pour ainsi dire, « au moment même de l'arrivée des reliques, en l'honneur desquelles ces oblations devaient être déposées[2]. »

Mais ce sont les dispositions relatives à la construction du pont de Châlons, prises par Nivelon, « avec l'agrément du chapitre, » que des écrivains, plus dégagés de préjugés que l'auteur de l'*Histoire de Soissons*, déjà cité ici (pour ses scrupules sur l'authenticité des reliques niveloniennes[3]), devraient bien relever pour mettre mieux en lumière le double rôle de l'évêque du Moyen-Age, tel que nous le retrace notre charte

1. *Comptes de l'Eglise de Troyes*, par Assier, p. 41, cités par M. Riant.

2. *Dépouilles relig.*, etc., p. 4 et suiv. — Quant aux aumônes secrètes destinées à l'Œuvre des croisades, Innocent III, dans une lettre spécialement adressée au clergé de France « en forme de constitution apostolique, » avait prescrit qu'elles fussent reçues dans un tronc spécial placé à cet effet dans les églises et fermé « à trois clefs, » l'une à la garde de l'évêque, une autre confiée au prêtre supérieur ou titulaire de chaque Eglise, et une troisième déposée entre les mains d'un laïque reconnu homme de bien. — V. Jager, VIII, 423.

3. M. H. Martin, t. II, p. 76.

d'une façon si naturelle, comme s'il s'agissait du fait le plus ordinaire. N'est-ce pas là l'un des plus grands intérêts qu'elle nous offre au point de vue historique ?

Ce soin avec lequel, de passage à Châlons, Nivelon de Chérizy porte son attention sur le pont de la ville, qui était encore à construire, nous remet en mémoire deux choses : la première, la sollicitude de l'Eglise se faisant elle-même, à cette époque, la haute surveillante des nécessités du peuple, notamment par ses religieux *pontistes*, ces ingénieurs des ponts et chaussées qu'elle préparait dans le cloître à un genre de mission d'utilité essentiellement publique, ayant pour objet de créer des voies de communication en faveur du pauvre monde.

La seconde chose que nous montrent les dispositions de la charte de Nivelon, concernant le pont à construire au profit de la ville, c'est que l'évêque du Moyen-Age était tout à la fois et le pontife et l'édile de la cité, une main étendue sur les grands intérêts spirituels de ses ouailles, l'autre protégeant les intérêts matériels du citoyen.

Nivelon n'avait pas trop présumé des futurs revenus dont la précieuse dépouille allait être la source grâce au pèlerinage nouvellement inauguré par lui dans le sanctuaire où l'on vint en foule vénérer le Cubitus et se placer sous la puissante protection du premier martyr. En effet, la construction du pont de Châlons, dont les frais furent couverts en très-grande partie par les oblations des pieux visiteurs de la « grande relique, » était déjà achevée en 1217 ! Le moyen pris par l'évêque de Soissons de venir en aide aux habitants de Châlons pour la construction de leur pont avait été au moins aussi prompt, aussi efficace que l'impôt des centimes additionnels, sans compter que le passage du pont ne fut pas soumis au droit de péage. La chose avait été, en tout cas, beaucoup moins onéreuse pour le peuple. S'en souvient-on aujourd'hui ?

L'âme de l'évêque pieux et du vieux croisé, aussi plein d'ardeur que le premier jour à la pensée de recommencer une noble entreprise qui avait fini par se tourner contre elle-même, cette grande âme respire dans les dernières lignes de la charte.

Selon que l'on a sous les yeux le texte de la *Gallia* ou la charte originale, on se trouve en présence d'une espérance exprimée par Nivelon ou d'un privilège qu'il accorde. « Pleins « de confiance en la miséricorde de Dieu et de la glorieuse

« Vierge Marie, ainsi que dans les mérites et l'intercession du « protomartyr, nous accordons, dit-il, à tous les bienfaiteurs « de ladite église de Châlons d'être désormais confrères et « participants de la croix du Seigneur que nous portons et du « pèlerinage que nous devons recommencer, si Dieu le permet. »

Nivelon, comme on le voit, ne croyait pas sa tâche achevée. Dans sa jeunesse il avait croisé le fer et manié la lance. Toute sa vie avait porté « comme l'empreinte » de cette première vocation. Nous ne savons pas au juste jusqu'où peut aller le mot de M. H. Martin quand l'historien nous dit que l'ancien chevalier, devenu évêque, « se servait souvent de sa crosse épiscopale comme d'une arme offensive [1]; » ce qu'il y a de certain, c'est que, comme le dit fort bien le même écrivain, Nivelon avait été toute sa vie possédé du désir de voler au secours des chrétiens d'Orient et de combattre pour « la cause de la justice et de la vérité [2]. » Mais Nivelon avait déjà vieilli quand il fut à la veille de voir se réaliser ce vœu ardent de son âme, à la suite du *parlement* tenu dans le jardin de Notre-Dame de Soissons. Le sentiment qu'il a de sa vieillesse et de sa caducité au moment où il dicte sa charte est manifeste dans ce *Domino permittente* qui précède son *reversuri sumus* destiné à ne pas s'accomplir.

Cependant il prépare activement son retour à Constantinople. Après avoir mis les Châlonnais à même de « prendre la croix » et de « participer » à son second voyage vers l'Orient, c'est dans toute la France que, fidèle à la mission qu'il avait reçue des chefs de l'armée latine en détresse dans Byzance, il recrute un grand nombre de croisés, clercs, moines, chevaliers « qu'il avait enflammés du zèle de la foi. » Il repart donc, au printemps de l'année 1206, pour porter secours à cette ville de Constantinople, qu'on avait, au début de la croisade, regardée, dit-il avec une profonde mélancolie aux premières lignes de la charte, comme devant aider les Latins à reconquérir sur les ennemis de la croix « l'héritage du Seigneur en Orient. » On séjourna près d'un mois à Viterbe, première grande étape des

1. Ce fut, non par l'usage violent « de sa crosse, » mais par la haute sagesse de ses conseils, que Nivelon amena Philippe-Auguste à se soumettre à l'autorité du S.-Siège en éloignant Agnès de Méranie pour recevoir en reine Ingelburge. C'est l'auteur de l'*Histoire de Soissons* qui fait lui-même remarquer ce procédé pacifique chez un évêque noté cependant par lui comme un « esprit bouillant. »

2. Ouvr. cité, t. II, p. 51.

nouveaux croisés conduits par Nivelon. Mais le vieil évêque tomba malade dans la Pouille. Il mourut à Bari le 13 septembre 1207, un peu moins de deux ans après son passage à Châlons. Il avait été élevé sur le siège de Soissons en 1175.

Dans une des lettres que nous adressait M. le comte Riant en 1874, et qui, nous le répétons, ont été la cause déterminante de nos recherches sur le Cubitus et sa charte de légitimation, le futur auteur des *Exuviæ* nous félicitait d'avoir pu conserver, depuis plus de six siècles, notre glorieuse relique et son authentique de 1205. — « Que ne puis-je, ajoutait notre « savant correspondant, en dire autant de Soissons qui, à la « même époque (1204-1205), reçut, pour les distribuer à la « France entière, mais garda pour les voir disparaître au temps « de la Réforme les plus précieux trésors religieux de Cons- « tantinople ! Châlons a conservé tout ce que Nivelon de Ché- « rizy lui a donné. A Soissons, au contraire (de tout ce qu'on « a reçu du grand évêque à la suite de la IVe croisade), il « ne reste, pour ainsi dire, qu'obscurité et silence[1] ! »

Bien entendu, il n'est pas question ici de l'une des plus précieuses dépouilles constantinopolitaines données à son diocèse par Nivelon, le « Chef de saint Denis l'Aréopagite, » dont il a été parlé précédemment. Renfermée dans une châsse, « fort curieuse, » œuvre du XIIe siècle, paraîtrait-il, la relique, ainsi que voulait bien nous le confirmer tout récemment Mgr l'évêque de Soissons, existe toujours à Longpont, sous la garde d'une pieuse et noble famille. Pour authentique, elle nous présente son témoignage épigraphique — *testimonium litterarum* — en caractères grecs, qui nous dit son origine.

Que Châlons tienne compte de ce grand privilège qu'il a de conserver toujours la sainte dépouille du glorieux patron de sa cathédrale, ainsi que la charte originale placée dans nos archives par l'illustre donateur. La « grande relique » du généreux martyr qui le premier a scellé sa foi de son sang est le précieux héritage que de siècle en siècle se sont religieusement transmis nos pères depuis plus de 600 ans ! A ce titre seul elle s'imposerait déjà à notre vénération et à notre sollicitude. De son côté, la charte de Nivelon est incontestablement une des pages les plus importantes et les plus intéressantes dans les fastes de notre histoire locale.

A. Deschamps,
Vicaire général de Châlons.

1. Lettre de M. le comte Riant à l'auteur (mai, 1874).

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Au bas, écusson entre deux lauriers, qui porte trois chandeliers, surmontés au milieu d'une crosse en dehors. C'est apparemment un parent de nos messieurs Largentier, Denys et Claude, oncle et neveu, abbés l'un après l'autre immédiatement de notre maison de Clairvaux. On voit encore ses armes à la voute du cloitre près de l'église, et à un pillier boutant de l'église au septentrion et au couchant, au pied de cette chapelle, deux tombes l'une au dessus de l'autre. De l'autre côté au septentrion, on voit de grandes, vieilles armoires ferrées dans lesquelles sont plusieurs boëtes longues formées d'une planche coulisse, qui contiennent les tiltres de l'abbaye.

Deux tombes ; une pierre élevée sur quatre petites pierres, c'est une dame dont la tête sur un coussin, un ange de chaque coté ; aux pieds, lyon et chien ; une tombe, qui fait le perron d'un tiers de l'escalier (bien grossier) de l'église au dortoir. Le dortoir est passable, mais les cellules sont mal meublées, et il n'y a pas de lieux nécessaires. Le prieur est assez commodément ayant jours au levant et au midy par une fenestre qui descend à fleur de terre et a une avance en saillie au dehors, ornée d'un grillage de fer à hauteur d'appuy. Il communique par un escalier de bois aux chambres d'hotes, qui sont peu de choses, d'un simple plancher sur la cuisine, la dépense, la salle et une autre salle, où il y a une petite armoire où l'on voit quantité de vieux linge dont on fait grand usage. Deux volumes in folio du Dictionnaire de la bible par le R^d^ père Calmet, abbé de Senones, bénédictin congrégation de saint Vanne.

Deux autres supplémens, in-folio, au dit dictionnaire par le même autheur ; trois volumes in-4° qui sont des dissertations ou prolegomens sur l'Ecriture sainte par le dit R^d^ abbé de Senones ; autre in-4°, style criminel. Les degrés du dortoir au cloitre sont partie nouveaux, et partie anciens. On voit au bas sur la gauche sous la petite école une longue et large tombe sur laquelle une longue crosse, y est écrit : *Johannes Morel*

* Voir page 438, tome IV, 2e année, de la *Revue de Champagne*.

de Celliis, abbas de Moris, anno M°. D°. XXX. Dans le même endroit, il y a encore quatre tombes, dont deux en long, deux en travers ; on lit sur l'une qui porte une figure de moine : *Sistet.... Bertrandus in isto sepulcro.*
Icy la tombe est rognée par le bas... *Prioris, anno* 1534. *Requiescat in pace.* Sur l'autre : *Cy gist frère Jehan Rouz, en son vivant prieur et moine de l'abbaye de céans et fut mort, etc.*, sans figures.

Les cloitres sont jolis, voutés, hors d'œuvre, soutenus par de bons pilliers, un puits au milieu du preyhaut, ou il y a plusieurs amandiers. Le chapitre est joly, vouté à deux pilliers. On en a fait une vignée ; il est plein de cuves et de fourneaux. Dans le cloitre de collation est une tombe vers la place du milieu, qui a une figure de moine qui joint les mains. On lit au tour : *Ci gist vénérable personne Damp Jehan Joban, religieux et procureur de céans, lequel trépassa l'an M. D. XX. VII.*

Au sortir de l'église, dans le cloitre, au commencement de l'allée de la collation, est un tombeau sous arcade dans la muraille. Au bout de la dite allée, autre tombeau sous arcade dans la muraille, au devant et sur lequel est sculpté une figure de moine, en buste. Le reste du tombeau n'a pû être vû à cause d'une pille de planches qui le bouchent à moitié. Au sortir de l'église daus l'allée du cloitre au chapitre, sur la gauche, autre tombeau sous arcade dans l'épaisseur de la muraille ; tous sans inscription. L'armoire où anciennement les religieux conservoient leurs livres pour leur lecture qui se faisoit en commun dans le cloitre est un endroit vouté, dont on a fait une dépense, d'ou on entre dans un cabinet, bien obscur, qui a une petite lucarne sur le cloitre.

Les religieux de Mores conservent encore plus de six cent pièces de vin dans différentes caves de Mr le commendataire, toutes belles et bien voutées, dans lesquelles on voit les armes d'un abbé en 1618. Au haut d'une grande porte d'une des cours de M. le commendataire, on lit : *Non mihi sed posteris*, avec des armoiries surmontées d'une crosse. Dans leur jardin ils ont un colombier, un grand et un petit réservoir. A l'entrée de la maison près le cabaret est une belle eau de fontaine, où on puise pour les religieux. Plus bas et près de leur moulin on construit un pont de pierre, qui leur reviendra, dit-on, à plus de mille écus. La communauté de Mores a droit et est dans l'usage de députer un d'entre eux, c'est ordinairement

le prieur, aux états de la province de Bourgogne, qui se tiennent tous les trois ans dans la ville capitale, Dijon.

Il y a du linge fort propre, même damassé pour la table des hôtes, trois services complets, mais le grand et le seul autel de l'église en manque, même du commun aussi bien que de propreté.

Le mécredy quinzième juillet 1744, fête de nos saints martyrs Eutrope, Zozime, Bonoze, et un quatrième dont on n'a jamais sçu le nom, nous partîmes sur les cinq heures du matin, monsieur l'abbé de Marcilly et moy, suivis de son domestique, de l'abbaye de Mores, et nous rendismes en celle de Clairvaux sur les dix heures et demie, en sorte qu'en étans partys le onzième may, nous avons employé dans nôtre tournée, deux mois et quatre jours.

AUTRE VOYAGE

Le jeudy premier jour de septembre mil sept cent quarante-six, je partis de l'abbaye de Clairvaux pour me rendre à l'abbaye de Vauluisant [1], diocèse de Sens, afin d'en retirer quelques papiers, monumens d'antiquité, chronique de Clairvaux, que dom Claude Maillet, homme fort entendu et fort laborieux, profès dudit Clairvaux, et premier prieur du dit Vauluisant après la réforme introduite en l'an mil six cent trente-huit, y avoit transporté, la quelle chronique et autres monumens étoient gardés audit Vauluisant par les soins du vénérable et très-estimable dom Hierôme Marguaisne, natif de Chalons sur Marne, ancien abbé de la Piété-lez-Rameru [2], diocèse de Troyes, lequel par un principe d'humilité s'est excusé auprès du roy Louis quatorze pour vivre en simple et exemplaire religieux dans l'abbaye de Vauluisant, sa maison de profession, où il est considéré et dans le pays, comme un homme de bénédiction, selon que me fit l'honneur de m'en écrire le vénérable dom Hamel,

1. Vauluisant, abbaye cistercienne, fondée au diocèse de Sens, en 1127, par Artaud, 1er abbé de Pruilly. Vauluisant fait partie du département de l'Yonne, arrondissement de Sens, canton de Sergine, commune de Courgenay.

2. Abbaye fondée en 1229 par Philippe de Meringes.

prieur du dit Vauluisant le 31 décembre 1743, que Dieu a depuis affligé par la perte de la vuë et dont il le remercie chaque jour avec autant de soumission qu'il a embelly avec piété l'église et le sanctuaire du dit Vauluisant, qui est un des plus beaux qui se voye, au dépens de plus de quarante mille livres qu'il y a employé dans un excellent goût, des mieux exécuté. Lesquels papiers, recueils, monumens et chronique commencée de Clairveaux, m'ont été remis fort honnêtement, par le dit dom Hierosme Marguaisne et le père souprieur et communauté du dit Vauluisant, comme je le diray dans la suite.

Le dit jour premier du mois de septembre je pris ma route pour la ville de Châtillon-sur-Seine, où j'arrivay le soir et y séjournay le lendemain, logé à la Croix-Blanche. J'y visitay l'église de saint Vorle paroissiale, au chateau, lequel saint étoit il y a 1,200 ans, natif de Marsennay[1], puis curé de la même église et paroisse sçituée à deux lieues du dit Chatillon sur le chemin de Leignes[2]. On y montre le corps du dit saint Vorle et son chef qui est séparé et déposé dans un riche buste. Je l'ay vû à nud et découvert. On y montre aussy du bois de la vraye croix, et de l'éponge présentée à Notre Seigneur, des reliques de sainte Magdeleine. Au dessus de l'autel, à droite est une sainte Vierge que l'on tient être apparuë à notre père saint Bernard, qui y alloit fréquemment faire ses prières. Dans la chapelle où elle est déposée, qui est basse et obscure, il y a plusieurs cartouches et portraits de saint Bernard. On y lit sur un tableau, en lettres d'or, Miraculi gloriam A. D. M.C.XIX.

Lignea christiparæ spectas hic Virginis ora
Lauretanæ habitu rite dolata Deæ,
Bernardi triplici gutta quæ sparsit amictus
Dum precibus matris comprimit ille sinum :
Fortunata nimis tanto Burgundia partu
Quam proprii lactis pignore virgo tulit.

Le dit château, où est l'église de saint Vorle, est fort élevé. On y monte de la ville cent marches de pierre. Dans le commencement de cette montée, il y a une table d'autel au dessus de laquelle est peinte la sainte Vierge sur la muraille, et au bas :

Si votre corps languit par des maux incurables
Venés icy, chrétiens, vous serés soulagés ;
Je suis l'appuy des misérables
Et le secours des affligés. 1717.

1. Marcenay, département de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton de Laignes.

2. Laignes, département de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, chef-lieu de canton.

Il y a dans Chatillon une petite maison occupé par les Pères feuillans au nombre de trois, qui ont une petite église. J'allay leurs rendre visite, et le Père prieur vint à mon logis m'en remercier, lequel se dit avoir presché avents et caresmes en plusieurs églises notables du royaume, et souhaiteroit prescher la saint Bernard à Clairvaux. L'église de saint Nicolas est fort propre, toujours ornée de belles tapisseries. Il y a un candélabre sur l'entrée du chœur et de sa largeur, soutenu par deux petites colonnes, qui en partagent l'étenduë en trois vuides, une croix et christ au milieu, et de côté et d'autre, des chandeliers, le tout en cuivre bien propre et luisant. La haute vitre du croison qui est de ces belles et anciennes peintures, représente l'arbre généalogique de Jessé par les portraits des anciens patriarches jusques et compris la sainte Vierge et Notre Seigneur Jesus Christ. Il y a une autre vitre près la sacristie qui est aussy belle, et entière.

Monsieur Lenet [1], abbé de l'abbaye de messieurs les chanoines réguliers, a fondé dans l'église de saint Nicolas, six prébendes, chacune de six cent livres, bien payées. On voit ses armoiries appliquées au banc de M^rs^ les marguilliers. Un grand tableau qui est dans cette église, à main gauche, y entrant par la grande porte, représente qu'en l'an 1639, le 4 juillet, trois cent cinquante personnes allèrent en procession de Chatillon à l'abbaye de Pontigny [2] chef d'ordre, visiter les reliques de saint Edme, accomplir leur vœu, afin d'appaiser l'ire du seigneur, pour la contagion qui y régnoit. Je fis aussy visite aux Pères capucins. Ils me la rendirent en la personne du Père gardien et autre religieux ; ils ont une bibliotèque assez jolie et garnie. On y lit un ordre du Père provincial par lequel, vû la perte faite de plusieurs, par complaisance, les chanoines réguliers ont été établis à Chatillon par les soins de notre Père saint Bernard, qui en a fait bastir l'église comme celle de Fontenet près la ville de Montbard [3]: elles sont l'une et l'autre sans charpente, les thuiles creuses posent immédiatement sur la voute. Un jubé ou tribune joly et propre entre le

1. Philibert-Bernard Lenet, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, ancien abbé du Val-des-Ecoliers, né à Dijon le 24 août 1671, mort en 1748. Auteur de plusieurs ouvrages.

2. Pontigny, abbaye cistercienne fondée en 1114 au diocèse d'Auxerre. — Pontigny fait partie du département de l'Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Ligny-le-Châtel.

3. Montbard, département de la Côte-d'Or, arrondissement de Semur, chef-lieu de canton.

chœur et la nef; il est vouté; deux chapelles dessous; une orgue dessus. Dans la sacristie il y a une bonne argenterie; pour reliques une coste de saint Pierre et une dent de saint André; de saint Benigne un buste. Une bibliotèque assées remplie, salles voutées, beaux jardins. Dans une chapelle près le sanctuaire au midy, on voit le mausolée en pyramide du dit Mr Lenet, abbé prédécesseur de Mr l'abbé Guyet, qui a eü pour successeur monsieur l'abbé Gagne de Dijon, abbé moderne, lequel a fait retoucher le portail de l'église sur lequel on lit en dehors : *Amatus Cl. Franciscus Geganius Perignius add. portic. Basil.*

Ce portail est devancé d'une belle avenuë d'arbres à trois allées. Il nomme à plusieurs bénéfices et cures, notamment à celle du dit Chatillon, et toujours un chanoine régulier, lequel a son logis au presbytère près de son église paroissiale.

Il y a dans Chatillon un hopital bien fondé pour trente licts, par Guyot de Montbard.

Il y a un père Hierosme, capucin, en réputation d'habile prédicateur qui désireroit prescher nôtre saint Bernard. Le Père Gardien des cordeliers vient de la prescher dans Clairvaux avec applaudissement. Je ne l'ay pas trouvé dans son couvent. Le Père vicaire m'a dit comme bonne nouvelle pour eux qu'ils ont une bulle du Saint Père qui leurs permet de posséder des fonds, des rentes, d'acquérir des biens et d'en recevoir, laquelle bulle reçuë en France homologuée ou régistrée dans les parlemens.

(*A suivre*).

L'ÉGLISE DE MARGERIE

A l'extrémité du département de la Marne, dans l'arrondissement de Vitry-le-François, sur un mamelon isolé au pied duquel coulent, à l'est le ruisseau de la Sois, au midi le Meldanson, faible cours d'eau qui sépare l'Aube de la Marne, s'élève le village de Margerie, autrefois nommé Sainte-Marguerite, (Sancta Margarota) et par corruption, Sainte-Margerie [1].

Ce village qui faisait autrefois partie du diocèse de Troyes, et a été le siège d'un doyenné assez important, bien que dans les derniers temps le doyen ait résidé à Chavanges, possédait, avant la révolution, un prieuré de l'ordre de Cluny, qui a jetté lui aussi un certain éclat sur la région ; et si nous ne pouvons que déplorer la fatale résolution du dernier prieur l'abbé Brueys qui avant son départ pour l'émigration, a voulu, en brûlant tous les papiers du prieuré, enlever aux acquéreurs de biens nationaux, tout titre de propriété, il nous est permis toutefois d'admirer ce qui nous reste de ce prieuré, l'Eglise de Margerie.

Le voyageur qui traverse Margerie est loin de se douter que ce village possède comme église un véritable monument. Cachée un peu à l'écart sur un monticule isolé, elle n'attire point les regards par un clocher s'élevant à perte de vue dans les airs, ou par un portail à magnifiques décorations. Il faut chercher l'église de Margerie pour la trouver : c'est cette modeste fleur des champs qui se dérobe aux regards et qui pour obtenir les honneurs d'une monographie a besoin de tomber sous l'œil de l'amateur.

A première vue l'église de Margerie ne paraît être qu'un modeste édifice. On ne voit devant soi qu'un porche sans caractère, à porte carrée, construction vulgaire appliquée à une grande muraille sans fenêtres.

Si nous visitons tout d'abord l'intérieur de l'édifice nous trouvons, après avoir reconnu des reprises en sous-œuvre dans les murailles maintenues et liées ça et là par des chaînes

1. On lit dans la charte de fondation de la chapelle Sainte-Marguerite de Gigny : « ... en notre maison de Giny assise au doyenné de Sainte-Margerie en l'éveschiez de Troyes. » Charte de fondation par Ogier de Saint-Cheron, en 1372. Archives de l'Aube, G. 654.

de fer, nous trouvons, dis-je, une seule partie vraiment digne d'intérêt : c'est le sanctuaire.

Sept fenêtres geminées à ogive obtuse attirent notre attention par les ornements qui les accompagnent. Elle sont surmontées d'une rose à 6 lobes et les pieds droits de ces fenêtres sont ornés d'une tore à scotie profonde et s'appuyant sur des têtes malheureusement brisées en grande partie, supportent par une autre tête formant chapiteau une archivolte du même genre. Trois ou quatre de ces figures subsistent encore intactes : elles symbolisent, sans nul doute, dans la pensée du sculpteur quelque défaut saillant de l'humanité, mais le manque de caractère bien tranché et d'attributs empêche de se prononcer ouvertement.

Il est à remarquer que les gros contreforts qui soutiennent les angles du chœur paraissent avoir été faits après coup. Ils sont mal liés avec la muraille à laquelle deux n'adhèrent même point par le bas et leur largeur est supérieure de 15 à 20 centimètres à l'intervalle qui sépare les fenêtres voisines ; mais pour ne point masquer ces fenêtres on a taillé en biseau de chaque côté les faces du contrefort.

Nous trouvons au nord, adossée à l'extrêmité du transept, une tourelle hexagone que donne accès sur les voutes de l'église.

On remarque également, toujours à l'extérieur, dans les murailles du transept, à gauche et à droite, quelques ouvertures des portes, à plein ceintre ou à arc surbaissé qui paraissent fermées depuis longtemps. Une de ces ouvertures est même située à 5 mètres au-dessus du sol. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette particularité, puisque cette église étant la chapelle du prieuré qui existait à Margerie avant la Révolution, faisait partie des bâtiments du prieuré ; les moines et le prieurs entraient directement dans la chapelle en sortant de leur cloître. Une tradition veut que le prieur entrait par l'ouverture située à 5 mètres au-dessus du sol. J'imagine qu'il y avait alors à l'intérieur comme une tribune à son usage ; mais on ne voit nulle trace d'une construction de ce genre.

Entrons maintenant dans l'église. Nous traversons le porche au-dessus duquel s'élève modestement un simple clocher revêtu cette année (1877) d'une armure de zinc. Rien n'attire l'attention que quelques chapiteaux du XIe siècle couchés en guise d'assises sous les poteaux de bois qui supportent la charpente du clocher. Un d'entre eux a pour ornementation une

petite nervure longitudinale envoyant à droite et à gauche comme des petites branches. Sous un autre poteau est un autre chapiteau dont il ne reste que quelques nervures. Ce sont là les seuls debris subsistants de l'ancienne église paroissiale démolie en 1772. Pauvres pierres ! Quelle destinée est la leur ? Ils surmontaient autrefois, œuvre de quelque maître-maçon, un pilier tout fier d'un couronnement qui avait eu les honneurs du ciseau. Aujourd'hui, informes debris, ils gisent là, bases vulgaires d'une simple poutre de bois !

Du porche on entre dans l'église par l'unique porte à plein ceintre et sans aucune ornementation. L'église de Margerie n'a point de portail, quoique nous ayons constaté l'existence de deux petites portes, également à plein centre, de chaque côté de celle dont nous venons de parler, mais il semble que jamais elles n'ont été ouvertes, et on ne peut constater leur existence que par le ceintre marqué dans la muraille.

Au premier pas fait dans l'intérieur de l'église on se trouve pénétré d'admiration. L'église, c'est vrai, ne représente que le chevet d'une église, point de nef ; rien que l'abside et le transept, mais quelle harmonie de lignes, quelle largeur et quel développement, comme les voûtes sont hardies et les colonnes élancées.

Tout d'abord nos yeux se jettent de chaque côté sur deux énormes piliers monocylindriques dont la hauteur atteint près de 7 mètres, les bases en sont complètement emprisonnées dans les bans. Un peu plus loin nous avons devant nous, toujours un de chaque côté, deux autres piliers bien plus forts sur les flancs desquels se dressent 16 colonnettes petites et grosses d'un joli effet. Nous avons traversé le transept, voilà le sanctuaire.

Le sanctuaire, large et profond, séparé du transept par une grille en fonte d'assez bon goût, est à 7 côtés, dont l'impaire forme le fond. Sur tout son pourtour, au-dessous des fenêtres, le sanctuaire est orné d'arcades en ogive obtuse appliquées à la muraille. Elles sont réunies deux à deux dans chaque pan coupé, ce qui donne 14 baies, ayant pour pieds droits et pour séparation de mignonnes colonnettes supportant par un gracieux chapiteau à crochets une archivolte qui a pour moulure un tore à scotie profonde. Une de ces arcades géminées du côté de l'épître a été dégagée assez profondement pour servir de piscine.

Au-dessus de ces arcades simulées et séparées d'elles par

un simple jet d'eau qui ne contourne pas les colonnes, se dressent les 7 fenêtres du sanctuaire. Chaque baie mesure près de 5 mètres de hauteur sur 1 de largeur. Les baies sont séparées par un énorme meneau. Au-dessus de chacune de ces fenêtres géminées et la complétant, s'ouvre une rose d'assez grande dimension dans laquelle s'épanouissent 6 lobes arrondis, comme nous l'avons déjà remarqué.

Ce sanctuaire mesure 8 m. 25 de longueur sur 7 m. 50 de largeur. Ces dimensions sont considérables pour une église de village et je dirai même que vu de la grille le sanctuaire paraît vaste. La lumière y est répandue avec trop de profusion et il serait à désirer que des verrières tempérassent par leurs vives couleurs cette clarté éblouissante.

Cette profondeur de l'abside et cette largeur, tout en donnant au sanctuaire un cachet particulier de majesté, prête facilement au développement et à l'ampleur des cérémonies religieuses.

Le transept est formé de trois travées. La plus rapprochée du chœur a une largeur triple de la largeur du sanctuaire ; de de chaque côté se trouvent les autels latéraux : à droite celui de sainte Marguerite, à gauche, celui de la Sainte Vierge. Les bras du transept, dont la disposition est identique, comprennent les mêmes ornements que le chœur ; nous trouvons le cordon au jet d'eau qui séparait au chœur les arcades du bas et les fenêtres. Ces fenêtres sont à trois baies. Une de ces fenêtres est au-dessus de l'autel, l'autre à l'extrêmité de la travée. La baie du milieu est d'un mètre environ plus élevée que ses deux sœurs et lance son ogive dans l'espace presque jusqu'à la naissance de la voûte. Aussi nous ne retrouvons pas ici la rose qui surmonte les fenêtres du chœur.

Un arc doubleau sépare la première travée de la seconde, tandis qu'une nervure qui lui est parallèle divise en deux cette dernière et va de même que les nervures diagonales des voûtes soutenir au faîte une couronne formant le trou de cloche. Cette nervure parallèle à l'arc doubleau repose de côté et d'autre, *pour la grande nef*, sur une tête sculptée dans le chapiteau du gros pilier monocylindrique que nous avons remarqué en entrant dans l'église, et pour les *nefs latérales* sur un cul de lampe appliqué à la muraille. Cette dernière travée a 3 mètres en plus de chaque côté que la travée qui la sépare du chœur. Ainsi donc à chaque travée, en avançant vers le sanctuaire, il y a un retrait qui diminue la largeur de l'église. Cette der-

nière travée, la plus rapprochée de la porte d'entrée, est moins riche en ornements que les autres. Elle n'a point le long de la muraille ces arcades geminées, ni ancunes fenêtres, ce que lui donne un cachet sévère. S'il est difficile d'assigner au XIIe ou au XIIIe siècle le reste de l'édifice, il est certain que cette travée date du commencement du XVIe siècle.

Les voûtes de l'église comme les bases de tous les piliers ont subi un remaniement presque complet au XVIe siècle. Les voûtes primitives ne subsistent plus que dans les deux chapelles où se trouvent les autels latéraux. Les nervures diagonales ont comme un tore avec scotie ; l'appareil est composé de forts moellons dont le parement fort dégradé a revêtu, comme celui de toute l'église, il y a 30 à 40 ans, une couche de blanc à la chaux qui se détache par plaques et laisse à nu la craie rongée par le salpêtre.

Le voûtes du sanctuaire sont du XVIe siècle ; de chaque angle formé par la jonction des pans coupés, s'élèvent trois colonnes inégales en grosseur. Les deux latérales, d'un diamètre moindre, vont rejoindre par dessus les fenêtres, au sommet de l'ogive, celles de l'angle voisin, tandis que la médiane plus forte s'élance dans l'espace et vient à son point de jonction avec les sept autres soutenir un écusson de ? à 3 étoiles de ? 2 et 1 au chef de ?

L'arc doubleau qui sépare le sanctuaire du transept est du XVIe siècle, mais celui qui sépare la première de la seconde travée et les deux arcs formerest qui s'élèvent au-dessus de l'entrée des chapelles sont du XIIIe sièele. Les arcs formerets qui lient le pilier monocylindrique d'un côté au gros pilier, et de l'autre au pilier adossé à la muraille de chaque côté de la porte d'entrée, présentent cette particularité que sortant en quelque sorte du chapiteau qui couronne le pilier monocylindrique, ils s'élèvent en droite ligne pour commencer seulement à s'incliner à 2 mètres au-dessus du chapiteau. L'architecte a voulu par là donner à cet arc la forme ogivale obtuse qui se fait remarquer aux fenêtres. S'il ne l'eut point disposé de cette façon, il eut été forcé de donner à l'arc, pour conserver la même élévation sous voûtes, la forme ogivale aigüe.

Entrons maintenant dans quelques détails de sculpture. Les chapiteaux des piliers principaux sont d'une grande richesse. Ceux des piliers monocylindriques représentent des enroulements, des feuillages bizarres avec roses du milieu desquels et vis-à-vis l'une de l'autre se détachent deux têtes d'une

bonne exécution à cheveux frisés, qui supportent la nervure séparant en deux la travée la plus rapprochée de la porte. Ces deux chapiteaux paraissent être du XVIe siècle.

Presque sur tous les autres chapiteaux, qui sont du XIIIe siècle, et dans quelques uns desquels on remarque des retouches, se montrent des feuilles d'acanthe, des enroulements capricieux, le tout d'une grande finesse d'exécution. Le plus curieux de ces chapiteaux est celui de gauche à l'entrée du sanctuaire. Au milieu des feuillages un jardinier, en blouse serrée autour des reins par une ceinture, la tête appuyée sur le manche de sa bêche s'endort en tenant de la main droite en guise de support un des crochets du chapiteau. A sa gauche s'allonge un oiseau fantastique à figure de chien, corps d'autruche, queue en spirale ; de l'autre côté du chapiteau deux autres oiseaux fantastiques se livrent bataille. Un d'eux a saisi de son bec en forme de gueule le long cou de son adversaire qui, une patte appuyée contre une colonnette, essaye, mais en vain, de se dégager de cette terrible étreinte.

Dans un autre chapiteau se promène comme un lézard au corps menu et allongé dont l'échine est on ne peu plus saillante.

Nous avons remarqué dans un chapiteau de la chapelle Ste-Marguerite un écusson de ? à 3 chevrons de ?

Mais la partie la plus curieuse des sculptures de l'église de Margerie, ce qui en fait comme le cachet particulier, c'est la présence à la base de chaque pied droit et de chaque meneau des fenêtres d'une figure ou tête symbolique. Ces figures se trouvaient déjà, nous l'avons dit, à l'extérieur.

Chacune de ces bases merite un examen attentif ; cependant nous nous contenterons de signaler les plus curieuses.

Dans la chapelle de Ste-Marguerite on voit en premier lieu, du côté droit, une espèce d'être humain doué d'une bosse des mieux arrondies ; plus loin ce sont deux figures, l'une mâle et énergique, l'autre douce et jeune qui sont comme soudées l'une à l'autre par les oreilles. Ici est une tête à gueule immense ; dans un coin de la bouche est rejettée la langue, dans l'autre ce personnage introduit la main. Cette autre tête au regard piteux qui, la tête appuyée sur le bras droit, a le bras gauche replié sous l'aisselle droite, une espèce de manteau à mailles serrées rappellant les armures des anciens chevaliers lui encapuchonne complètement la tête et ne lui laisse à découvert que les yeux, le nez et la bouche.

A côté nous remarquons le buste d'une femme nue dont la poitrine est complètement occupée par un sein tellement volumineux que des deux mains il lui faut le supporter. Dans cet angle, près du pilier de l'arc formeret, deux lézards à figures de chiens se poursuivent autour de la colonne.

Au sanctuaire nous trouvons 3 ou 4 têtes des plus bizarres ; les une ont les yeux fort grands, démesurement ouverts et emprisonnés dans une orbite triangulaire profondements sculptée. Trois têtes présentent une bouche fendue d'une oreille à l'autre, et des coins de la bouche naissent des branches de feuillages qui s'élèvent de chaque côté de la tête qui ressemble dès lors à une tête d'âne ornée d'immenses oreilles.

Ici une tête à lèvres épaisses, front déprimé ; là un autre personnage avance la tête sur la colonne, vous regarde, part d'un grand éclat de rire et montre à vos yeux deux rangées de dents magnifiques.

On voit un peu plus loin un animal qui se mord la queue, un autre la patte ; des figures grimaçantes, fantastiques ; une petite vieille larmoyante aux narines épatées, dont les cheveux coupés à ras du front sont retenus par un bandeau.

Un sanglier supporte sans plier le dos le meneau d'une fenêtre. Enfin à gauche, à la première fenêtre, le meneau est supporté par une sainte face au regard paisible, les cheveux séparés à la nazaréenne. On repose volontiers sur ce visage calme et empreint d'une véritable grandeur, les yeux fatigués de la vue de tous ces diables, de toutes ces têtes grimaçantes.

Une petite visite à l'autel de la Vierge nous fait voir également des têtes curieuses toujours dans le genre fantastique et ridicule. Seule une agréable tête de jeune homme, à la mine rejouie, semble contente de son sort. Il se trouve toutefois en fort peu rejouissante compagnie.

Nous terminerons cette étude en appelant l'attention sur trois statues qui se trouvent adossées l'une au meneau, les deux autres aux pieds droits de la fenêtre qui forme le sommet de l'abside. De ces cariatides, celle du milieu représente Ste-Marguerite foulant aux pieds un dragon ; de la main gauche elle tient un livre, de la droite une palme.

A sa droite est un abbé mitré qui, la main droite sur le cœur, tient de la gauche un livre ou évangéliaire à fermoir. Il porte sur la soutane une aube à plis très-simples ; un bandeau pris sous la mitre ou calotte échancrée lui passe sous le menton.

La troisième statue à gauche représente encore un abbé en soutane qui tient aussi un livre La tête malheureusement avait disparu ; un artiste de village lui en a replacé une de plâtre sur les épaules.

Les draperies de ces statues sont aussi simples que leur habillement. On trouverait à critiquer la pose des membres dont les proportions sont loin d'être gardées.

Malgré ces défauts, ces statues, qui paraissent dater du XIIIe siècle, sont assez belles et mériteraient d'être polychromées. Elles sont comme une grande partie des sculptures taillées dans la craie. Le reste de l'édifice est en craie et savonnières.

Telle est l'église de Margerie, qui par son ensemble appartient à la fin du XIIIe siècle.

Il y a encore dans l'église de Margerie plusieurs petites statues en bois représentant sainte Marguerite ou des anges, mais leur valeur est fort médiocre. On doit en dire autant d'une grande statue en bois représentant un saint en extase qui se trouve encore dans l'église tout entier peint en bois de chêne, et de plusieurs statues de bois aux couleurs vives rouges et bleues que M. le Curé a reunies dans son jardin.

Je n'ai vu aucune inscription dans l'église de Margerie.

L'Eglise de Margerie possède une relique de Sainte-Marguerite, vierge et martyre. C'est un petit ossement emprisonné dans un petit coffre en cuivre jaune, logé dans *un bras* en bois recouvert d'une lame d'argent. Ce reliquaire date probablement du XIIIe siècle.

L'église du prieuré de Margerie était dédiée à sainte Marguerite. L'ancienne église du village qui se trouvait fort rapprochée était dédiée à la sainte Croix, et en 1772, quand on démolit l'église du village, l'église du prieuré fut dédiée également à la sainte Croix.

A. MILLARD.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au roi, 22 mai.

Instances plus pressantes et envoi de son secrétaire.

De M. Pinart. Epernay, 5 mai.

Monsieur, je suis bien marry que je ne vous puis encore écrire les bonnes nouvelles que je veois que vous désirez de la paix pour laquelle la reyne, mère du roy, notre bonne maîtresse, faict ce qu'elle peut depuis cinq semaines qu'il y a que nous sommes partis de Paris pour cet effect et en intention que nous y aurions bien plutôt faict quelques bonnes résolutions que n'avons, ne voyant pas jusque à cette heure que la choses soient en si bon train que je désirerois. Toutefois j'espère qu'enfin Dieu qui a toujours montré aymé le roy et ce royaume, nous aydera et qu'il s'en fera quelque bonne résolution. Ladite dame reyne-mère a cependant accordé soubs le bon plaisir du roy avec Messieurs le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise et duc de Guise, une formelle suspension, à savoir que de 15 jours qui escheront le 15 de ce mois; les forces des ungs et des autres ne pourront s'approcher l'une de l'autre de 25 lieues près et que les estrangers du duc de Guise et de ses collègues ne pourront entrer en ce royaume. Cependant que l'on advisera à ce qui se debvra faire pour le point de la religion mesme pour la révocation de l'édit de pacification qui est ce qu'ils demandent et aussy pour les seurettés pour lesquelles le duc de Guise prendra cependant charge de sesdits collègues. Estant ce que je puis vous escrire que je vous supplie garder à vous sans que cela soit divulgué, car nous ne savons ce que le roy sur cela nous mandera et voudra faire, vous baisant, etc. — P. S. Il est besoing que vous ayez soigneusement l'œil ouvert à Troyes, Langres, Chaumont, car il semble que ces princes en fassent estat et que la plupart de ceux qui sont dedans soient à leur dévotion.

* Voir page 388, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Du même. Epernay, 17 mai.

Rien de nouveau. Que le roi évidemment ne voudra prendre les 3,000 reistres et les 3,000 lansquenets levés par le duc et qui sont aux environs de Verdun. — « Nous sommes icy venu à la suite de la Reyne-Mère du Roi nous remettre à couvert pour 8 jours que l'on a accordé quelque forme de suspension qui est principalement sur ce que les estrangers n'entreront en France, mais demeureront à 4 lieues de Beaulieu [1] sans se pouvoir avancer ny estendre de delà. Voilà en quel état nous avons laissé le duc de Guise et que nous sommes icy. Ladite dame reyne mère a esté quasy depuis près de deux mois qu'elle est partye de Paris toujours malade, mais maintenant elle se porte bien. »

A la Reine-Mère.

(Il ne lui avait encore écrit que par M. de Vauhardy).

Troyes, 24 mai.

Que l'avant veille on a changé l'ordre ancien qui plaçait les gens de Troyes capables de s'armer sous 4 capitaines, qu'on en a élu 32. Qu'il est assuré de la ville.

Aux Echevins de Nogent-sur-Seine, 23 mai.

Au sujet d'une rixe qui a eu lieu aux faubourgs entre les habitants et les soldats de sa compagnie dont le chef n'avait nullement ordre d'approcher de cette ville. Excuses. — Envoi de 100 livres de salpètre. — Encouragement.

Au Roi. Troyes, 25 mai.

Il avoue que quand il est arrivé icy « je me suis veu mainteffois en peine et doubte de cette ville. » Avis de ce qu'il y a obtenu pour les 32 capitaines, qu'il croit ce qui est seul possible en ce moment.

De la Reine. Epernay, 26 mai.

Réponse à sa lettre et compliments.

De M. Pinart. Epernay, 26 mai.

« ... Ladite reyne mère envoye prier ledit sieur de Guise de venir icy suivant ce qu'ils avoient promis faire du mardy au mercredi dernier, afin de s'assembler et regarder sur ce qu'a apporté M. de Villequier de la part du roy sur leurs demandes s'il y aura lieu pour faire quelque bonne paix, dont je ne scay encore que vous dire sinon que je prie Dieu qu'il nous en fasse

1. Beaulieu-en-Argonne (Meuse).

la grâce ; lesdits princes font difficulté de rentrer en conférence si le roy ne faist arrester à la place les Suisses, comme aussy doibvent-ils faire leurs estrangers, mais ils ne devroient pas laisser de venir, car par la dernière résolution de notre conférence de Sarry[1] près Chaalons, il fut dit que lesdits estrangers ne pourroient entrer plus avant que la ville de Beaulien et ne fut nullement parlé de nos Suisses. Il est vray qu'ils disent qu'ils ne pensoient pas que nous en deussions avoir, ayant ung merveilleux regret du bon nombre qui vient à S. M., qui est à ce que l'on tient oultre iceulx fort de 10,000 hommes de pied et 2,500 chevaulx. Il n'en ait pas tant. »

A la Reyne-Mère. Troyes, 30 mai.

« Madame, ce matin le cappitaine Angravac est arrivé en ce lieu dépeché par le sieur de la Veriere devers le roy pour luy faire entendre que nonobstant une très-périlleuse entreprise qui s'estoit tramée et quasy exécutée pour surpendre la ville de Metz, ladite ville a esté par la grace de Dieu et la diligence des bons serviteurs du roi de tout asseurée en son obéissance. Les chemins d'icy à Metz sont si soigneusement gardés et observés que ledit Angravac a esté contraint de passer en habit de charetiers. Le pauvre gentilhomme estoit si abattu du travail et d'un mestier qui ne lui estoit pas accoustumé qu'il a esté contrainct de séjourner un demy jour pour reprendre ses esprits, mais les bonnes nouvelles qu'il porte luy font redoubler le courage afin de se rendre le plutost qu'il pourra par devers le Roy pour rendre à S. M. le contantement qui dépend d'un si heureux succès dont je n'ay voullu faillir d'advertir V. M. »

Au Roi. Troyes, 2 juin.

Sur l'excellent esprit de la ville et de la tristesse que cause à Troyes le nouvel impôt sur les vins, et qu'il espère que le roi exaucera leur réclamation. Qu'il apprend qu'on va transférer l'artillerie (16 pièces en batterie) de Châlons à Vitry où M. de Guise dresse son armée, qu'il y a quelques compagnies autour de Bar-sur-Aube, Arcis, qu'on a fait venir à Châlons, 4 chariots de piques et 17 de corsellets venus de Lorraine.

De M. Pinart. Epernay, 1er juin.

« Monsieur, je suis bien marry que je ne vous puis escrire de bonnes nouvelles, mais jusques à présent je ne scay encor que vous dire de notre négociation, car il semble que nos gens icy

1. Village aux portes de Châlons où l'évêque avait un château.

augmentent tous les jours leurs demandes en interprétant leurs premiers articles, sur lesquels M. le 1er médecin Myron s'en retourne devers le roy duquel nous attendons l'intention, mais je n'estime pas qu'il veuille accorder tant de choses... »

De la Reine-Mère. Epernay, 2 juin.

Réponse à la lettre du 30 mai... « Je renvoyai encore hier le sieur médecin Miron [1] devers le roy mon seigneur et fils sur les réquisitions que font les princes et leurs associés ; je ne scay encore ce qu'il luy plaira d'en résouldre pour le bien de la paix pour laquelle je fais tout ce qu'il m'est possible, mais aussy je vous diray que je ne sais encore qu'en espérer, estant très-nécessaire que vous vous teniez sur vos gardes... »

De M. Pinart. Même date.

« ... Ces princes s'en retournent à Chaalons et nous demeurons icy en attendant la réponse du roy... »

Du Roi. Paris, 2 juin.

Réponse à la lettre du 22 mai. Qu'il fera pour le mieux pour payer les compagnies levées. Que le duc veut faire marcher ses forces vers Troyes pour couper les Suisses venant de Bourgogne. (Brulart aoujte : Je suis après à combattre pour le paiement de vos compagnies).

Du Roi. 7 juin.

Dépêche analogue. Il voudrait bien faire payer la compagnie sur le pays.

(*A suivre*). ED. DE B.

1. Marc Miron, souvent employé par Henri III dans la négociation difficile ; mort en 1608.

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

Pour remplacer leur église, les religieux d'Igny bâtirent une chapelle suffisante pour le nombre des habitants de la maison, qui ne se composait alors, comme nous l'apprend l'abbé Bauny dans son Pouillé, que de dix religieux et d'un prieur.

Cette chapelle, construite dans l'aile du sud, a intérieurement la forme d'une rotonde, au milieu de laquelle se trouvait l'autel; elle reçoit le jour, non-seulement par deux belles grandes fenêtres pratiquées dans le mur d'enceinte, mais encore par un dôme élégamment disposé dans la charpente des bâtiments, et par trois rosaces établies dans la coupole. Cette chapelle est aussi remarquable par son élégance que par la richesse des sculptures qui la décorent, et qui représentent, d'un côté les attributs de l'Ancien Testament, et de l'autre, ceux du Nouveau. Les stalles que les religieux occupaient pendant l'assistance aux offices, étaient adossées au mur circulaire. On les voyait encore, au commencement de 1876, telles que les avaient laissées les anciens propriétaires.

Cette chapelle est précdée d'un parallélogramme tenant lieu de nefs et de bas-côtés, dans lequel se trouvaient les autels collatéraux, dont l'un, à droite était placé sous le vocable de la Sainte-Vierge, et l'autre, à gauche, sous celui de S. Bernard. Trois portes donnent accès dans l'édifice ; l'une, qui s'ouvre dans l'intérieur de la maison, sous le cloître, au pied de l'escalier et qui communique avec la sacristie, et les deux autres qui donnent entrée dans le cimetière des religieux et dans le clos qui entoure le monastère. C'est dans cette chapelle que furent transférés les tombeaux de l'archevêque Renauld et du B. Guerric.

II

Bâtiments du Monastère

L'état de vétusté dans lequel se trouvaient les bâtiments habités par la Communauté, nécessita leur reconstruction presque totale à diverses époques, mais dont les plus importantes se firent sur la fin du XVIIIe siècle (1779-1789). Il serait

* Voir page 256, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne.*

injuste d'accuser les religieux d'Igny d'avoir cédé, pour la reconstruction de leur maison, à une pensée d'embellissement et de vanité, ils y ont été forcés par la nécessité de remédier à l'état déplorable dans lequel elle se trouvait. L'ensemble des bâtiments est assurément bien remarquable, toutes les dispositions sont d'une symétrie rigoureuse ; mais ce qui frappe plus encore, c'est la simplicité de l'architecture, c'est la pauvreté de chaque cellule, c'est l'absence de tout ornement superflu. Il n'y a que la chapelle pour laquelle on se soit dispensé de cette rigoureuse simplicité.

L'abbaye d'Igny, telle qu'elle nous apparait aujourd'hui, présente la forme d'un parallélogramme régulier avec deux ailes en retour, et que relie une belle galerie extérieure voûtée et adossée au bâtiment principal, dont la façade sur le jardin est admirable. En face de cette galerie, et par conséquent du côté opposé au jardin, se trouvent les bâtiments qui servent de dépendances à la maison; ils affectent la même forme que le corps principal. L'espace qui se trouve entre ces deux bâtiments forme la cour d'honneur.

III

Bibliothèque d'Igny

Nous consacrons un article spécial à l'ancienne bibliothèque d'Igny, à cause de son importance. Elle était très-considérable. Dom Marlot l'appelle *insignis et prædives*[1]. Le P. Sirmond en fait souvent mention dans ses *Notes sur les Conciles de la Gaule*. D. Martène et D. Durand justifient ces éloges et disent, qu'entre autres raretés, ils y avaient compté plus de deux cents manuscrits précieux donnés par l'archevêque Samson.

Si maintenant on consulte le catalogue qui en a été dressé par la municipalité d'Arcis-le-Ponsart, le 30 avril 1790, on trouve qu'elle ne comprenait que 774 volumes, parmi lesquels ne figuraient, ni livres rares, ni manuscrits, mais seulement quelques Pères de l'Eglise, divers ouvrages historiques concernant l'ordre de Citeaux, l'Histoire ecclésiastique de Fleury, l'Encyclopédie méthodique, l'Histoire naturelle de Buffon et un certain nombre de livres ascétiques de peu de valeur.

Comment concilier la pauvreté de ce catalogue avec les éloges qu'ont fait de cette bibliothèque les auteurs que nous ve-

1. Marlot, II, p. 869.

nons de citer ? Il faut probablement faire remonter la cause de la disparition des manuscrits et des ouvrages rares, aux ordonnances de Louis XV qui a dépouillé de leurs richesses un grand nombre de monastères, pour en enrichir les bibliothèques nationales. Ne faudrait-il pas aussi peut-être, l'attribuer en partie à la rapacité de certains abbés commendataires qui, peu soucieux de l'instruction de leurs religieux, se seraient approprié les livres qu'ils trouvaient à leur convenance. C'est sans doute à cette double cause que l'on doit la dépréciation de cette bibliothèque qui avait fait l'admiration des savants.

§ VI

Suppression de l'abbaye. — Vente des biens. — La famille Raison.

I. — SUPPRESSION DE L'ABBAYE

Avec l'année 1790, nous trouvons l'abbaye d'Igny en complète décadence; elle ne comptait alors que six religieux et était, à cause du manque de vocations, menacée d'une ruine prochaine et inévitable. Mais la tourmente révolutionnaire vint hâter la chûte de ce monastère que nous avons vu si florissant.

Nous allons maintenant raconter simplement les faits de cette suppression, renvoyant aux pièces justificatives les extraits des procès-verbaux de la municipalité d'Arcis, qui offrent le plus d'intérêt pour notre histoire [1].

Les six religieux dont se composait la communauté étaient :

1° *Antoine Thiriot*, âgé de 55 ans, né à Bar-le-Duc, diocèse de Toul, le 6 juin 1735, prêtre et prieur d'Igny ; il avait fait profession à Clairvaux le 3 janvier 1754, pour l'abbaye de Montiers-en-Argonne.

2° *Toussaint-Joseph-Benjamin Hufty*, âgé de 42 ans, né à Estreungt, diocèse de Cambrai, le 2 novembre 1748, prêtre, sous-prieur et receveur d'Igny, ayant fait profession à Clairvaux le 27 mars 1769, pour l'abbaye d'Igny.

1. Nous avons recherché à la municipalité d'Arcis-Ponsart les pièces concernant la suppression et la vente des biens. Ces pièces ont disparu et sont devenues la propriété de particuliers. Il est bien regrettable que nos archives locales, malgré les règlements de l'administration, soient ainsi livrées au pillage. Nous renvoyons pour ces documents au Précis historique sur Arcis-Ponsart.

3° *Louis Sautel*, âgé de 29 ans, né à Saint-Pierville, diocèse de Viviers, le 8 décembre 1761, prêtre et procureur d'Igny ; ce religieux avait fait profession pour l'abbaye de Clairvaux, le 9 février 1783.

4° *Nicolas-Marie Saudemont*, âgé de 23 ans, né à Prouville, diocèse de Cambrai, le 30 juillet 1766. Ce religieux, non encore dans les ordres, avait fait profession à Clairvaux, le 9 août 1789, pour l'abbaye d'Igny.

5° et 6° deux religieux stabiliés, mais non de communauté. MM. *Truet*, âgé de 68 ans, et *Desprez*, âgé d'environ 40 ans.

L'assemblée nationale ayant porté, les 19 et 20 janvier 1790, le décret qui laissait aux religieux la faculté de continuer la vie monastique, ou de renoncer à la vie commune et de rentrer dans le monde, moyennant une pension qui leur serait accordée, les religieux d'Igny adoptèrent ce dernier parti. Alors la suppression de l'abbaye fut prononcée par un décret de l'assemblée, du 13 février 1790.

En vertu d'un décret de la même assemblée, du 20 mars 1790, il fut procédé par la municipalité d'Arcis, à l'inventaire du mobilier. Cette opération, qui dura quatre jours, fut accomplie en présence des religieux, les 27, 28, 29 et 30 avril.

Le 27, la municipalité arrêta sur les registres, les recettes et les dépenses de la communauté.

Le 28, elle constata, d'après les registres, que les revenus de l'abbaye s'élevaient, tant en argent, qu'en blé, avoine, faisances et bois, à la somme de 27,171 livres, 15 sols et 5 deniers.

Le 29, elle procéda à l'inventaire de tous les objets mobiliers.

Et enfin, le lendemain 30, elle dressa le catalogue de la bibliothèque, s'occupa des affaires intérieures de la communauté, et plaça les scellés sur les titres et les papiers concernant les biens de l'abbaye.

Ayant ainsi rempli leur mission, les officiers municipaux établirent, comme gardiens des scellés, les religieux qui s'engagèrent à les représenter, « tant et quantes fois qu'ils en seraient requis. »

Une année presqu'entière s'écoula ensuite, laissant encore les religieux possesseurs de l'abbaye ; mais le 20 mars 1791, la même municipalité d'Arcis, en vertu d'une commission de M. Jouvant, procureur-syndic du district de Reims, procéda à l'estimation des objets compris dans l'inventaire de l'année

précédente. Cette estimation s'éleva à la somme de 22,791 liv., 10 sols, 6 deniers. Parmi ces objets étaient compris : l'argenterie et les vases sacrés estimés 1,723 livres, 5 sols, 6 deniers; la bibliothèque, estimée 700 livres, et les quatre cloches qui pesaient ensemble 3,000 livres, estimées à la même valeur en numéraire.

Ensuite les officiers municipaux, à la demande des religieux, sollicitèrent de l'administration du district, l'abandon du mobilier garnissant leurs chambres respectives, du linge à leur usage, de la vaisselle et de la batterie de cuisine, de la bibliothèque, et de chacun deux couverts d'argent. Cette demande qui leur fut accordée, était motivée sur « la considération des services qu'ils avaient constamment rendus au pays, sur leur bonne conduite dans tous les temps, et sur leur zèle pour le bien public. »

Enfin, le 5 avril 1791, MM. Clément et Saguet, administrateurs du district de Reims, assistés de MM. Bonde et Pilloy, notaires à Fismes, levèrent les scellés, et en donnèrent acte aux religieux qui avaient été chargés de les garder.

Le sacrifice était consommé. L'abbaye d'Igny n'existait plus. Les religieux quittèrent alors cette sainte maison pour rentrer dans le monde, auquel ils croyaient avoir dit un éternel adieu.

M. Thiriot se retira quelque temps en Allemagne, puis, quand le calme commença à renaître, il revint dans sa famille, à Bar-le-Duc, pour y reprendre l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques, il mourut frappé d'apoplexie vers 1812.

M. Hufty, infidèle à ses devoirs de prêtre et de religieux, se retira à Arcis-Ponsart, où il se maria avec Marguerite Noël. Il mourut dans ce village, le 24 septembre 1826.

Quant aux autres religieux ils se retirèrent dans leurs familles.

II. — VENTE DES BIENS DE L'ABBAYE. — LA FAMILLE RAISON

L'abbaye d'Igny ayant été déclarée propriété nationale, les archives et les quelques objets d'art qui restaient furent transportés à Reims. Les archives furent déposées pour la plupart à la bibliothèque de la ville; quant aux objets artistiques, nous ignorons leur sort, à l'exception d'un seul. La chapelle du lycée de Reims reçut deux candélabres représentant des anges de bronze portant des tiges de lys[1]. On a pu les admirer

1. Trésors des Eglises de Reims, par Tarbé, p. 271.

en 1876, à l'exposition rétrospective de Reims, sous le numéro 1317. Pour le reste du mobilier, il fut vendu à différentes reprises.

Bientôt l'abbaye elle-même fut mise en vente avec tous les biens qu'elle possédait [2] L'estimation de ces biens dans l'arrondissement de Reims avait été fixée à la somme de 326,546 livres, et ils furent adjugés aux enchères pour la somme de 482,930 livres.

M. Raison, directeur des douanes à Reims, se rendit, le 14 avril 1791, adjudicataire des fermes de la Vallée-aux-Bois, de Bailleul et de la Grange, situées toutes les trois sur le territoire d'Arcis-Ponsart, pour la somme de 154,100 livres, et le 9 mai de la même année, de la maison conventuelle d'Igny, pour la somme de 36,200 livres.

Depuis cette époque jusqu'à l'année 1876, ces propriétés restèrent dans la famille Raison, et en dernier lieu, M. Pierre-Henri-Antoine Raison, petit-fils de l'acquéreur, en était propriétaire.

Durant ce long espace de plus de quatre-vingt ans, cette estimable famille sut conserver intact le dépôt qui lui avait été confié. La physionomie extérieure de l'abbaye ne fut pas changée, elle resta telle qu'elle était avant la Révolution, le nom même d'abbaye d'Igny lui fut conservé par les propriétaires et par les populations. Il y a dans ce fait matériel une marque évidente de la Providence de Dieu, qui conservait aux enfants de S. Benoit l'héritage de leurs pères. Honneur aussi à la famille qui s'est montrée le fidèle instrument des dessins de Dieu à l'égard de cet ordre illustre.

Appendice

La tâche que nous nous étions fixée est terminée. Nous avons raconté brièvement l'histoire de l'abbaye d'Igny, un des plus beaux fleurons de notre diocèse, autrefois si riche en maisons religieuses. Mais Dieu, dans ses desseins de miséricorde sur notre pays ayant fait renaître de ses cendres cet antique monastère, il nous faudrait maintenant retracer l'histoire du prieuré d'Igny succédant à l'abbaye, en attendant que le nombre des religieux s'augmentant, on puisse bientôt lui rendre son ancien titre.

Cette histoire qui ne fait que commencer n'entre pas dans notre plan, elle comporterait trop de développements, surtout à

cause de la transformation nouvelle qui s'opère actuellement par l'établissement d'un orphelinat agricole. Cependant, pour ne pas passer complètement sous silence ces faits contemporains, dont nous avons été les heureux témoins, nous allons résumer brièvement les actes principaux de cette restauration.

L'année 1876 marquera dans les annales d'Igny. Grâce à la généreuse initiative de son Excellence Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, les enfants de S. Benoit et de S. Bernard purent, après une absence de plus de quatre-vingts ans, rentrer dans l'ancienne abbaye qui avait abrité tant de vertus. Successeur de Renauld de Martigné et de Samson de Mauvoisin, Monseigneur Langénieux a voulu restaurer leur œuvre, et si la reconnaissance des premiers religieux a donné à ces deux archevêques le nom de premier et de second fondateur, la gratitude des derniers donnera sans doute à leur imitateur le titre de troisième fondateur ou de Restaurateur.

Nous ne décrirons pas ici le retour de ces religieux, après le marché conclu avec le petit-fils de l'acquéreur, ni l'aide bienveillant qu'ils ont trouvé, soit dans le clergé, soit parmi les familles chrétiennes dont s'honore notre Champagne, nous voulons seulement constater les principales dates avec les faits qui s'y rattachent.

Dix religieux de chœur, dont trois prêtres, dix frères convers et trois oblats [1] vinrent, sous la conduite du R. P. Nivard, prieur, former le noyau de la nouvelle communauté. Les deux autres prêtres étaient : le P. Gérard, sous-prieur et le P. Louis de Gonzague.

Cette colonie, détachée à la demande de Monseigneur l'archevêque de Reims, de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Désert, au diocèse de Toulouse, et troisième fille d'Aiguebelle, au diocèse de Valence, venait renouer à Igny, la chaîne interrompue des anciennes traditions monastiques. Le R. P. Etienne, abbé de Sainte-Marie, voulut installer lui-même ses enfants.

Le 2 février 1876 fut la date choisie pour le rétablissement solennel du monastère de Notre-Dame d'Igny, dont les religieux avaient pris possession au mois de janvier. La croix de fondation portée par le R. P. Prieur que suivait une partie de

1. On appelle ainsi de jeunes enfants qui viennent s'essayer à la vie du cloître, et pour lesquels la rigueur de la règle admet quelques tempéraments. Quand ils ont atteint un âge suffisant, on les fait passer novices, afin de les soumettre complètement à la règle ; et le temps venu, on les admet à prononcer leurs vœux, si telle est leur intention.

la communauté, et derrière laquelle marchait le R. P. Etienne, revêtu de son costume abbatial, fut solennellement bénite dans la cathédrale de Reims par Son Excellence Monseigneur Langénieux. Nosseigneurs les évêques de Châlons et de Beauvais, acceptant l'invitation de leur métropolitain, rehaussaient par leur présence l'éclat de cette cérémonie. Le même jour, par une lettre pastorale, Monseigneur Langénieux annonçait à son clergé et aux fidèles de son diocèse la nouvelle de cette heureuse restauration.

Sous l'intelligente direction du P. Nivard et par ses soins, des travaux d'aménagement s'opérèrent rapidement dans les diverses parties du bâtiment, et bientôt les lieux réguliers étant constitués, il fut possible aux religieux d'observer complètement leur règle. La chapelle fut l'objet d'une pieuse sollicitude ; grâce au précieux concours apporté par M. Bulteau, de Reims, la communauté put quitter la chambre où se faisaient les offices, et livrer au culte l'édifice, dont nous avons donné la description. La cérémonie de la consécration solennelle pouvait avoir lieu, on était prêt.

Mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, éprouva bientôt par une perte bien sensible la nouvelle fondation. Le 4 mai 1876, après une assez longue agonie, le P. Louis de Gonzague, succombant à une maladie de cœur, s'éteignit vers huit heures du soir, entouré des soins dévoués de ses frères. C'était la première fleur que le divin Maître venait cueillir dans le jardin d'Igny, après une si longue interruption.

Il nous fut donné alors d'assister à cette cérémonie si imposante, de l'inhumation d'un religieux trappiste. Le corps du défunt, revêtu de ses habits de chœur fut, après la célébration de la messe et la cérémonie des absoutes, porté processionnellement dans l'ancien cimetière, situé auprès de la chapelle. Lorsque le R. P. Prieur eut fini les longues prières de la bénédiction de la tombe, quatre religieux descendirent lentement le corps dans la terre, car les trappistes sont enterrés sans cercueil. Alors le P. Simon, qui remplissait les fonctions d'infirmier, sortant des rangs, se dépouilla de sa coule, et descendit lui-même dans la fosse, pour rendre au défunt un dernier service. Avec un soin maternel, il en arrangea la tête et les vêtements, afin de lui donner dans la tombe l'attitude la plus convenable.

Quand la fosse fut recouverte, toute la communauté tomba à genoux, penchée vers cette terre qui venait d'engloutir un

des siens. Tout-à-coup, au milieu d'un silence sépulcral, une voix, que dis-je ? un cri perçant s'élève : c'est le chantre qui, sur les trois plus hautes notes de la gamme qu'il descend ensuite, s'écrie : *Domine*, le chœur continue en descendant la gamme : *Miserere super peccatore*. Trois fois, la même voix reprend sur le même ton : *Domine*... Trois fois le chœur répond les mêmes paroles sur les mêmes notes : *Seigneur, faites miséricorde à un pauvre pêcheur*. Ce chant est d'un effet prodigieux qui saisit l'âme et la remue profondément. Telle fut cette cérémonie de l'inhumation du P. Louis de Gonzague, qui a laissé dans l'esprit de ceux qui en ont été les témoins un souvenir ineffaçable.

Dieu, qui venait ainsi d'éprouver ses enfants, leur réservait une consolation bien grande, en comblant enfin leurs vœux. Le 21 septembre de la même année eut lieu la dédicace solennelle du nouveau monastère. Cette fête fut présidée par Monseigneur l'archevêque de Reims, prélat consécrateur, assisté des évêques de Soissons, de Châlons, de Verdun et de l'évêque de Sébaste *in partibus*. Neuf abbés mitrés de l'ordre de Citeaux, ayant à leur tête le Révérendissime Père Dom Timothée, abbé de la Grande-Trappe de Mortagne, au diocèse de Séez, et général de l'ordre, formaient une couronne imposante de prélats.

Le discours de la messe fut prononcé par M. Tourneur, vicaire-général de Reims. Inutile d'en faire ici l'éloge ; tout le monde connait le talent d'orateur et d'écrivain de M. Tourneur, talent auquel il joint une parfaite connaissance de l'histoire locale[1].

L'après-midi eut lieu la translation solennelle des reliques du B. Guerric, apportées en 1787, comme nous l'avons dit, de l'ancien cloître dans l'église actuelle. La reconnaissance canonique en avait été faite par le R. P. Etienne, quelque temps après la prise de possession d'Igny[2], et après la reconnaissance solennelle qui en fut faite par Monseigneur Langénieux, on procéda à leur translation et les reliques furent déposées dans l'église, auprès de la statue du bienheureux couché sous l'autel.

Maintenant, par une disposition admirable de la Providence, qui permet aux ordres religieux de se modifier selon les be-

1. Ce discours se trouve dans le Bulletin du diocèse de Reims, 9e année, n° 40, p. 525.

2. Pièce justificative.

soins de l'Église, les religieux d'Igny, non contents de se livrer à la contemplation et au travail manuel, viennent d'entrer dans la vie militante. Sous la généreuse inspiration de leur archevêque, et avec l'aide de chrétiens charitables et dévoués, un orphelinat agricole est venu s'abriter sous les murs de l'antique abbaye. Son but est d'enlever au vagabondage tant d'enfants orphelins ou abandonnés, et de préparer ainsi à l'Eglise de fervents chrétiens et à notre France chérie, de bons travailleurs. Œuvre vraiment chrétienne et patriotique, à laquelle nous souhaitons un véritable succès, mais dont l'histoire appartient à l'avenir.

Pièce justificative

Reconnaissance canonique des reliques du bienheureux Guerric, deuxième abbé d'Igny, et exhumation des restes de Renauld de Martigné des Prés, premier fondateur de l'abbaye.

Un des premiers soins des religieux d'Igny, après leur rentrée dans cette abbaye, au mois de janvier 1876, fut de s'assurer si les reliques du bienheureux Guerric et les restes de l'archevêque Renauld avaient traversé heureusement la période révolutionnaire.

Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, avait résolu de donner à cette cérémonie la plus grande solennité. Mais comme des bruits, qui avaient cours dans le pays, faisaient craindre qu'on eût ouvert les tombeaux auparavant, le R. P. Etienne, abbé de Sainte-Marie-du-Désert voulut, avec l'autorisation de Son Excellence Monseigneur Langénieux, s'assurer de l'état dans lequel ils se trouvaient.

Le 16 juin 1876, accompagné des religieux du monastère, et assisté des témoins désignés dans le procès-verbal que nous donnons plus loin, le R. P. abbé fit cette reconnaissance.

Vers deux heures de l'après-midi, tous les assistants se réunirent à la chapelle. Là, après avoir invoqué le nom de Dieu, on se mit en devoir de desceller les pierres sépulcrales.

On commença par le tombeau de l'archevêque, dont la pierre présentait à un angle des traces évidentes d'effraction. Quand on l'eut enlevée, on se trouva en présence d'un sable jaune qui paraissait apporté récemment. On trouva ensuite une couche de terre peu épaisse, puis on arriva à une véritable excavation, dans laquelle se voyaient pêle-mêle des restes de bois consommé et des ossements. Evidemment une violation avait eu lieu du temps des anciens propriétaires. La cupidité ou la curiosité avait fait probablement espérer à quelqu'un la rencontre d'un joyau de prix. Cette excavation avait 0,50 de longueur, 0,35 de largeur et 0,36 de profondeur.

Quand on eût ouvert le tombeau du bienheureux Guerric, dont la pierre ne présentait aucune trace d'effraction, on se trouva en présence

d'une plaque noire formée par l'humidité qui, ayant détaché la partie inférieure de la pierre tombale, en avait pour ainsi dire fait une seconde, preuve évidente que le tombeau n'avait pas été ouvert. On trouva ensuite une couche de mortier durci, et quand on l'eut enlevé avec précaution, on découvrit une boîte encore entière, complètement pourrie, mais conservant sa forme, elle renfermait les reliques du bienheureux. L'excavation avait les mêmes dimensions que la précédente. On dressa ensuite le procès-verbal suivant :

« Nos frater Maria Stephanus, abbas Monasterii B. Mariæ de Deserto, et Pater immediatus Monasterii B. M. de Igniaco, in archidiæcesi Remensi, idem monasterium invisentes, ad hunc finem ut R. R. D. Maria Benedicto, ejusdem Archidiæcesis Archiepiscopo, præsente, unâ certiores fieremur de existentia et authenticitate reliquiarum, B. Guerrici, secundi Abbatis Igniacensis, necnon cinerum, Raynaldi Archiepiscopi Remensis, hujus monasterii primi fundatoris ; cùm ex gravi causâ, prænominatus Pontifex D. Benedictus adesse non posset, de ejus consensu et propria nostra auctoritate ad hanc recognitionem faciendam processi sumus. Ambo tumuli ab anno Domini millesimo septingentesimo septimo in hunc locum translati videbantur. Beati Guerrici tumulus ad cornu Epistolæ situs erat, lapide marmoreo nigro hâc inscriptione ornato designatus :

Anno Dni M. D. CC. LXXXVII,
Ab antiquiori claustro
Translatæ sunt Reliquiæ
Beati Guerrici
2i Igniaci Abbatis
Obiit Anno M. C. XLIV.

Raynaldi autem tumulus lapide eadem forma et eodem colore, ad cornu Evangelii, cum hâc inscriptione :

Sub hoc lapide
Reconduntur cineres
Domini Raynaldi
Archiepiscopi Remensis,
Hujus cænobii
Primi fundatoris,
Translatæ
Anno Dni M. D. CC. LXXXVII.

His prænotatis, die sexta decima mensis junii anni millesimi octingentesimi septuagesimi sexti in ecclesiâ ad gradum presbyterii, adstantibus R. D. Nivardo, priore hujus Monasterii, necnon D. D. G. Neveux, parocho de Arcis - Ponsard, et J. Chardron, parocho de Lagery, et D. Ferdinand Riant, Dna Valentina Riant, Dna Léon Riant et Dna Margarita Riant subsignatis, oratione præmissâ, ambo tumuli aperti sunt.

Ad primum tumulum, id est beati Guerrici, inventa est theca lignea integra quidem, sed jam vetustate et humore fere consumpta in quâ, testante inscriptione supradictâ, ossa præclarissimi abbatis condita erant. Insignes reliquias de ligneâ in plumbeam thecam positas, sigilloque nostro munitas sub altare majori ejusdem ecclesiæ transtulimus. Ad secundum, id est Raynaldi, sublato lapide, ossa quidem inventa sunt, thecæ autem tantùm minima fragmento. Hæc omnia de cornu Evangelii ad medium gradûs presbyterii ejusdem ecclesiæ et in arcam plumbeam deposuimus.

In quorum fidem, nos subscripsimus cum aliquot testibus.

F. Maria Stephanus,
Abbas S. M. de Deserto.

De mandato R. R. Abbatis.

F. Gerardus,
secretarius.

N. M. Nivardus,
prior Igniacensis.

G. Neveux,
curé d'Arcis.

J. Chardron,
parochus de Lagerio.

Signa communitatis.

F. D. Riant, M. Riant,
Marguerite Riant, Valentine Riant.

Monseigneur Langénieux, en apprenant ces dispositions, fit remettre les caisses de plomb à la place des anciennes en bois, afin de pouvoir en faire la translation plus tard. Cette cérémonie se fit, comme nous l'avons dit, au moment de la consécration de la chapelle et de la bénédiction du monastère, le 21 septembre suivant.

J. Chardron.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754 *

LOUIS DE BOURBON, COMTE DE CLERMONT, PRINCE DU SANG, PAIR DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROI DES PROVINCES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

VU PAR NOUS l'acte de l'Assemblée générale de la Compagnie de l'arquebuse de Nogent-sur-Seine, et sa délibération du onze Août mil sept cent cinquante-quatre, dans laquelle il a été arrêté, que les officiers et chevaliers d'icelle qui ne se rendraient point au prix général de Chaalons, seraient tenus de payer chacun la somme de vingt-quatre livres entre les mains du trésorier de la Compagnie. Nous avons confirmé et confirmons ladite délibération : Ordonnons en conséquence, que tous les officiers et chevaliers de ladite Compagnie qui ne se rendraient pas à Chaalons pour tirer audit prix, seront contraints de payer chacun la somme de vingt-quatre livres entre les mains du trésorier, le tout pour contribuer aux dépenses faites et à faire pour ledit prix général : Voulons que lesdits chevaliers, au cas que lesdites vingt-quatre livres ne soient pas suffisantes pour lesdites dépenses du prix général, payent chacun leur cotte part par augmention ; de même que si sur le mémoire qui sera représenté au retour des chevaliers, les sommes reçuës ne sont pas employées, il en sera fait état à chaque chevalier, à charge que si lesdits officiers et chevaliers gagnent quelque prix à Chaalons, ils seront partagés au profit de la Compagnie, sans que les gagnans en puissent prétendre autre chose que leur cotte-part.

ORDONNONS que tous les chevaliers qui se seraient retirés de la Compagnie, sans que leur retraite ait été arrêtée par icelle, ainsi que ceux qui s'en seraient retirés depuis la réception du Mandat pour le prix général, seront contraints de payer lesdites vingt-quatre livres, et de contribuer comme les autres aux dépenses faites ou à faire pour ledit prix, à peine d'y être contraints par exécution militaire.

MANDONS à tous les officiers de ladite compagnie, de s'y conformer et de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, en foi de quoi nous l'avons signée de notre main, icelle fait contre signer par le conseiller-secrétaire de nos commandemens et de notre gouvernement, et y apposer le sceau de nos armes.

Fait et donné à Paris le sept septembre mil sept cent cinquante-quatre.

Signé : LOUIS DE BOURBON.

Par Son Altesse Sérénissime, LAUJON.

* Voir page 261, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Collationné sur l'original, à l'instant rendu par nous, écuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi Maison Couronne de France et de ses Finances.

LETTRE D'UN CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE DE CHAALONS-SUR-MARNE, POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE DU BARON DE WAN-WERT.

Monsieur,

Le baron de Wan-Wert n'est rien moins qu'un être imaginaire. Le temps ne me permet pas de vous en démontrer aujourd'hui l'existence : je vous prie seulement de la croire sur ma parole, et de prendre la peine de consulter les lettres de Sorbière, où le caractère du signor Gacomo Maria Favi-Marescotti *a*), gentilhomme de Boulogne pourra vous donner une juste idée des goûts, des inclinations, des vues, des projets, des désirs, des espérances de notre voyageur philosophe. Il partit mercredi dernier pour Paris, à la suite du roi de Pologne, duc de Lorraine, après m'avoir confié les mémoires qu'il me pria de rédiger et de compléter, en me laissant la liberté de publier ceux que les conjectures pourraient rendre utiles, soit au public soit aux particuliers.

En qualité de cosmopolite, le baron n'a rien de plus à cœur que ce qui lui paraît propre, tantôt, à multiplier les connaissances, tantôt à varier les plaisirs de ses concitoyens.

D'abord je trouve dans ses papiers une description très-exacte de la parade de toutes les compagnies assemblées dans le jard au passage du roi Stanislas, qui par l'approbation dont il les honora, rendit plus vive et plus brillante l'ardeur martiale dont elles sont animées. Cette description (que je supprime à raison de l'équivalent que vous offrent les lettres imprimées) est accompagnée d'une liste des compagnies dans l'ordre que le sort les avait assigné pour tirer au prix général. Cette liste est d'autant plus intéressante, qu'elle renferme les noms, titres, qualités et dignités des capitaines, des officiers et des sujets les plus distingués de chaque compagnie d'arquebusiers.

On transmet à la postérité les noms de ceux qui ont remporté les prix.

Par le soin que l'on a pris de distinguer les différents coups de noir, on facilite au lecteur l'appréciation de l'expérience et de l'adresse des tireurs.

On trouve ensuite un détail curieux des devises dont sont enrichis les drapeaux, étendards, et guidons de chaque compagnie, avec plusieurs remarques historiques qui servent à perfectionner les notices des villes.

(A) Illustre voyageur du dernier siècle. Favi-Marescotti avait formé un projet digne d'un vrai savant dont les délices doivent être de se rendre utile à la société civile. Il passa successivement en France, en Pologne, et en Allemagne ; de retour à Paris, il voulait se reposer quelque temps, mais il mourut, en 1670.

Enfin, on ne laisse rien échapper de ce qui paraît mériter l'attention du public en l'instruisant de ce qui peut donner tant aux nationaux absens qu'aux étrangers, l'idée la plus juste d'une fête dont l'ordre, la décence et la magnificence ont causé la surprise, l'admiration et la joie de tous ceux qui en ont été témoins.

Liste des compagnies dans l'ordre que le sort a assigné pour tirer au prix général

N° Premier. — SAINT-QUENTIN

Messieurs: Joseph Maroteau, capitaine-lieutenant; Quentin-Conte, roi et sergent; Antoine Fouchon; Louis Maroteau, député; Joseph Douet; Jean Courrier; Pierre David; Louis Thomas; Nicolas Cardon, député.

N° 2. — BRIE-COMTE-ROBERT

Messieurs: Greban, capitaine en chef; D'Auvergne, capitaine-lieutenant; Visier, capitaine-enseigne; D'Auvergne, guidon; Besnard, major, député; Petit; Masson; Nouëtte.

N° 3. — MEULAN

Messsieurs: Nicolas Chevremont, capitaine-enseigne; Veteüil; Le Fèvre; Maheux.

N° 4. — CHAALONS

Messieurs: Messire André Descolines, chevalier, seigneur de la Fauconnerie de Vez, ancien officier d'infanterie, capitaine en chef de l'arquebuse; De Gaulle, trésorier; Laurent, secrétaire, Collet, député; Farochon, apotiquaire; Roze; député: Rogier: Collard, père; Sergent, député.

N° 5. — MAGNY-EN-VEXIN

Messieurs: Bouteille, capitaine en chef; Petit, capitaine-enseigne.

N° 6. — EPERNAY

Messieurs: De Partelaine, élu en l'élection, et grenetier au grenier à sel d'Epernay, capitaine en chef; de la Faux de la Barre, procureur du roi au grenier à sel d'Arcis-sur-Aube, empereur et lieutenant; Germont, de Sancy, élu en l'élection d'Epernay, capitaine-enseigne; Lochet de Buisson, empereur, secretaire; Cazin de Saint-Antoine, greffier au baillage d'Epernay, ancien; Chertemps, de Mardeüil, écuyer, porte-manteau de la grande écurie du roi, député; Lochet, de Belnault, inspecteur des poudres et salpêtres, député; De la Faux, de Saint-Mard; De la Faux, des Vasseux; Hugues Défessard.

N° 7. — AVENAY

Monsieur: Merlin de Moncel, capitaine-lieutenant.

(*A Suivre*).

NÉCROLOGIE

Gabriel Glépin, — Gabriel Glépin est né à Chaumont-en-Bassigny en 1817. C'était le fils d'un artisan, qui lui fit faire ses premières études au collége du chef-lieu de la Haute-Marne, dont il fut un des élèves distingués. Reçu à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, il en sortit le premier de sa promotion et fut aussitot appelé en Belgique par M. Emile Rambeaux ; il y prit la direction du plus vaste établissement houiller de la Belgique, le Grand-Hornu.

En 1843, les sociétés industrielles du couchant de Mons, placées sous le patronage de la Société de commerce de Bruxelles, le chargèrent d'une mission en Angleterre pour y étudier les principales opérations de l'exploitation de la houille.

Au retour de ce voyage, il fit paraître en collaboration avec MM. Guibal et Boty, un rapport détaillé dans lequel se trouve exposé le résultat de ses recherches, de ses explorations et de ses études. Cet ouvrage contient surtout une description exacte des appareils en usage dans les mines de Newcastle et de Sunderland.

En 1844, M. Glépin publia un travail considérable sur la *Ventilation des mines*. D'importants extraits de cet ouvrage sont reproduits dans le traité de la chaleur de Péclet, dans le traité d'exploitation de Combes, dans celui de Ponson et enfin dans le Dictionnaire des arts et des manufactures, où ils sont l'objet d'appréciations très-élogieuses de MM. Combes, Grouvelle, Vigneron, etc. Ce mémoire fut présenté à l'Académie royale de Belgique et le roi fit remettre à M. Glépin, en témoignage de sa satisfaction, une médaille d'or grand module.

En 1855, M. Glépin collabora à l'Exposition universelle de Paris, où il reçut, avec la médaille de 1re classe la croix, de la Légion-d'honneur pour ses machines propres à l'extraction de la houille. Son installation au puits n° 12 du Grand-Hornu fut reconnue par M. Catton, rapporteur de la classe n° 1 du jury international, comme la plus belle qui existât dans les divers bassins houillers, et ce témoignage fut confirmé par les membres des jurys anglais et allemand qui vinrent à Hornu avant de rentrer dans leurs pays.

Voici ce que dit le rapport officiel :

« Cette installation comprend une grande machine d'extraction de 150 chevaux, à deux cylindres verticaux, munie de tous les accessoires nécessaires à une manœuvre prompte et facile, un système de cages à 4 étages convenablement guidées, élevant 32 hectolitres à la fois dans plusieurs wagons, et enfin les agencements extérieurs pour le tirage et le chargement. On s'est assuré qu'on pouvait tirer 1,000 hectolitres par heure. L'exposition de M. Glépin est une des plus intéressantes et on peut affirmer qu'aucun puits, dans aucun bassin, ne présente un outillage supérieur. »

En 1866, le gouvernement belge conféra à M. Glépin l'Ordre de Léopold. Voici ce qu'écrivait dans un journal de la Haute-Marne l'auteur de ces lignes : « M. Glépin est un de ces ingénieurs qui, joignant la science à la pratique, doivent nécessairement obtenir dans leurs spécialités de grands résultats. Nous apprenons en effet que d'importants travaux qu'il dirige à Marles, dans le Pas-de-Calais, viennent d'être terminés avec un éclatant succès. Ces travaux, considérés comme impraticables, avaient été abandonnés, lorsque notre compatriote en prit la direction. Il s'agissait de creuser un puits de mine de fort diamètre, à travers des nappes d'eau très-puissantes, et dans des terrains crétacés et sans consistance. M. Glépin a su accomplir cette tâche difficile devant laquelle avaient échoué la science et la pratique de plusieurs ingénieurs, et, retenant l'eau des niveaux supérieurs, il a atteint le terrain houiller à plus de 80 mètres de profondeur. On aura une idée de ces travaux gigantesques et inconnus jusqu'à ce jour, lorsqu'on saura que la quantité d'eau enlevée chaque heure, à 70 ou 80 mètres, atteignait jusqu'à douze cent mille litres. »

Cette fosse fonctionna pendant dix ans et les ingénieurs des mines constatèrent qu'elle ne donna jamais lieu à la plus minime réparation.

Le 29 avril 1866, M. Glépin fut prévenu par l'ingénieur de la Compagnie qu'un fort mouvement s'était dessiné dans le cuvelage. Il se rendit immédiatement à Marles et trouva malheureusement le puits dans des conditions qui le rendaient tout à fait inabordable pour y exécuter un travail sérieux. L'attaque trop tardive des points endommagés, et l'application faite la veille de mesures de consolidation insuffisantes qui devaient forcément rester inefficaces, avaient aggravé la situation. Une catastrophe était inévitable. Lorsqu'elle se produisit, M. Glépin fit preuve du plus grand sang-froid et du plus grand courage. Sa périlleuse descente, racontée par les journaux de l'époque, est relatée dans l'ouvrage de M. Simonin sur les Mines et les Mineurs.

A la suite de ce désastre, M. Glépin fit paraître son beau travail sur l'établissement des puits de mines dans les terrains meubles et aquifères.

M. Burat, dans son traité d'exploitation, lui consacre tout un chapitre. Il donne cet ouvrage comme un véritable traité sur la matière, et qui en résume tous les détails. Il ajoute que ce travail est un manuel classique pour tout ingénieur qui aurait à entreprendre l'établissement d'un puits cuvelé par les procédés en usage dans le Nord (Page 169).

M. Tresca, en présentant cet ouvrage à la Société d'encouragement, s'exprime ainsi : « Cet ouvrage constitue une monographie d'un grand intérêt sur les conditions diverses et exceptionnellement difficiles de ce travail de fonçage. Il sera consulté avec fruit par tous les ingénieurs qui auront à s'occuper de travaux de ce genre. M. Rivot déclare que « cet ouvrage est bien complet, parfaitement net dans ses conclusions et qu'il fait le plus grand honneur à son auteur. »

Enfin M. Callon, dans son cours d'exploitation professé à l'Ecole des mines de Paris, recommande tout particulièrement cet ouvrage à ses élèves, et leur parle de l'auteur dans les termes les plus élogieux.

Au moment où la mort le surprit, M. Glépin s'occupait d'intéressantes expériences sur le grisou, à l'aide de ventilateurs Lemielle, très-puissants, *de grande hauteur et de faible diamètre*, à l'inverse de ce qui existe dans les anciens ventilateurs de ce système. J'ouvre sans regret à nos camarades cette nouvelle voie de recherches. Je crois l'idée féconde, et cette modification des appareils Lemielle peut, si elle est mise en pratique, avoir une sérieuse influence sur l'aérage des mines.

Je n'ai rien à ajouter à ces détails qui me semblent instructifs pour rendre hommage à un de nos compatriotes distingués.

J. Carnandet.

* * *

Le 29 septembre est mort à Reims Jean-Louis Gonzalle, qui y était né en 1815. Pauvre, il dut embrasser un état pour vivre ; il se fit cordonnier, mais de bonne heure il s'adonna à la poésie. Après de rudes épreuves, il obtint un modeste emploi dans l'administration des hôpitaux et put dès lors donner un libre cours à ses goûts littéraires. Il publia alors les *Poèmes et Satyres*, l'*Euménide*, la *Muse prolétaire*, le *Vin de Champagne*, les *Coups de fouet*, *A bas les masques*, etc. Dans les dernières années de sa vie, Gonzalle composa une histoire des hôpitaux de Reims, demeurée inédite et il a rassemblé des notes précieuses sur la dernière invasion. Il a légué ses manuscrits à la Bibliothèque de Châlons. Très-républicain dans ses œuvres, Gonzalle n'en a pas moins publié en 1860 deux odes adressées à l'Impératrice Eugénie et à Napoléon III.

* * *

Henri Tombeck, mathématicien et géologue. — Que le nom de Tombeck vienne ou ne vienne pas de saint Thomas Becket, c'est un point que nous ne saurions éclaircir ; mais cette croyance est, dans la famille, une antique et constante tradition. Lorsque l'archevêque de Cantorbéry vint en France, pour se soustraire à la persécution de Henri II, il reçut aide et secours d'un fidèle chrétien du Sénonnais. Ce martyr de la discipline ecclésiastique, pour témoigner sa reconnaissance, permit à son fidèle serviteur de porter son nom, et le brave chrétien, incorporant dans son nom patronymique le souvenir de sa bravoure, s'appela Tombeck.

Henri-Etienne Tombeck naquit à Joinville, le 2 février 1827. Son père était principal de collége de Wassy et s'était occupé avec succès de la géologie. Le collége de Saint-Dizier lui vit commencer des études qu'il devait terminer brillamment au collége royal de Charlemagne. Elève de l'Ecole normale supérieure de 1848 à 1851, il en sortit agrégé des sciences mathématiques. D'abord professeur de mathématiques au

lycée de Mâcon, puis au lycée d'Amiens, il fut appelé, avec ce même titre, en 1853, au lycée Bonaparte.

En dehors de sa classe, Henri Tombeck, consacrait son temps aux sciences mathématiques et physiques, spécialement à la géologie.

On doit à ses généreux efforts, pour l'enseignement *primaire* : 1° l'*Arithmétique des commençants*, par demandes et réponses ; 2° la *Solution des problèmes proposés dans l'arithmétique* ; 3° des *Eléments d'arithmétique*, théorique et pratique, à l'usage des écoles primaires et des classes de lettres des lycées, avec sept cents problèmes résolus ou proposés.

Pour l'enseignement *secondaire*, l'intellient professeur a publié :

1° *Traité d'arithmétique*, à l'usage des élèves des classes de sciences des lycées et des candidats au baccalauréat ès-sciences.

2° *Traité de géométrie élémentaire*, à l'usage des mêmes élèves.

3° *Traité d'algèbre.*

4° *Cours de trigonométrie rectiligne.*

5° *Eléments de géométrie descriptive.*

6° *Précis du lever des plans et du nivellement.*

7° *Cours de cosmographie.*

L'objectif que s'est proposé le professeur dans ces travaux, c'est, outre la lucidité de l'exposition, la simplification des preuves. Pour un homme de sens droit, il n'est pas difficile d'apprendre les mathématiques ; mais tout le monde a remarqué avec quelle facilité déplorable s'oublient, non pas les résultats de la science, mais les démonstrations qui l'appuient. Notre professeur s'est donc appliqué à préciser les définitions, à simplifier les démonstrations, de manière que ses élèves se souviennent, non-seulement des propositions pratiques, mais des preuves à l'appui, ce qui constitue proprement la science.

En dehors de ses études mathématiques, à ses rares moments de repos, Henri Tombeck s'est aplique aux études géologiques, et il a publié une série de notes sur les terrains jurassiques supérieurs, notamment sur le Corallien et l'Oxfordien de la Haute-Marne, publiées dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, de 1866 à 1876 ; il a également collaboré à la *Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne*, (par MM. de Loriol, Royer et Tombeck, un gros volume in-quarto, avec planches.

Ces différents travaux ont eu pour effet d'éclaircir un grand nombre de points restés douteux sur la constitution des terrains jurassiques supérieurs et de rendre la Haute-Marne un pays *classique* en ce qui concerne ces terrains, de même que les travaux de Cornuel l'avaient rendue un terrain classique pour les terrains crérétacés inférieurs.

A ses moments perdus, Henri Tombeck avait fait une collection géologique, dont il donna une partie au musée de l'Ecole des mines, et, bibliophile expert, réuni quelques volumes du meilleur goût. Mais il

ne put mener de front ses compositions et ses recherches sans employer son temps avec usure et sans prendre souvent sur ses nuits. L'intensité du courage et la vigueur de la constitution suffirent assez longtemps à cette vie surmenée ; à la fin, la fatigue se porta sur les organes vocaux, ceux dont le professeur a le plus besoin, et il fallut prendre congé de la chaire.

Tombeck lutta longtemps vainement contre le mal. En octobre 1878, la mort le frappait à Marseille, où il s'était retiré, pour éviter pendant l'hiver, les rigueurs de nos froides contrées. Justin FÈVRE,

Protonotaire Apostolique.

* * *

Jean-Baptiste Carnandet était né, à Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or, en 1820, d'une humble famille. Au sortir de l'école primaire, où il avait donné des marques de précoce talent, il fut envoyé au Séminaire de Plombières-les-Dijon. A Plombières, il eut, entre autres, condisciples, Chauvelot, de l'Univers et Emile Bougaud, vicaire général d'Orléans. Deux hommes influèrent diversement, mais puissamment sur sa destinée : l'abbé Poinsel, mort doyen du Chapitre de Saint Bénigne, et l'abbé Morlot, depuis cardinal. De l'un, il reçut l'impulsion ; de l'autre, la mesure ; des deux, cet esprit de foi et de rectitude dont il ne se départit jamais. Après avoir pris ses deux diplômes et étudié la médecine, il préféra la plume au scalpel et vint à Chaumont, en 1851, comme journaliste. Pendant vingt années, il rédigea l'UNION seul, avec autant de talent que de succès. Au journal bi-hebdomadaire, il joignit successivement différentes revues, savoir : la REVUE DU MOUVEMENT CATHOLIQUE, l'ECOLE DE NAZARETH, la SEMAINE RELIGIEUSE ds Langres, le BULLETIN DES COMICES, la REVUE NATIONALE, l'EXPOSITION, le BULLETIN DES FORGES de la Champagne et les ANNALES DE l'ARCHICONFRÉRIE RÉPARATRICE. En même temps, bibliothécaire de la ville et fouilleur infatigable des archives départementales, il mit au jour, une dissertation sur S. HIRO, une VIE ET PASSION DE M. S. DIDIER, 3me évêque de Langres, un TRÉSOR DE PIÈCES RARES ET CURIEUSES DE LA CHAMPAGNE ET DE LA BRIE, une notice sur le Bréviaire d'Abeilard, une autre sur les livres liturgiques conservés à Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, les LETTRES DU P. BARBE, une étude sur les PÉRIODIQUES DE LA HAUTE-MARNE, plus quelques biographies, notamment celles de MM. de Lespérut, Godard, Darboy et Morlot, biographies rédigées d'après les journaux du temps et les souvenirs personnels de l'auteur.

A sa sortie de Chaumont, en 1869, M. Carnandet, retiré à Aisey-sur-Seine, mais toujours actif, établissait une imprimerie pour l'éducation professionnelle des jeunes personnes et leur accession à la composition typographique. Il fonda, pour les occuper, l'INDÉPENDANT de Châtillon-sur-Seine, et publia un volume pour l'abbé Migne. En 1873, après les malheurs de l'invasion, le typographe d'Aisey venait à Saint-Dizier, avec son matériel, et, fidèle à lui-même, fondait immédiatement le COURRIER DE LA HAUTE-MARNE, aujourd'hui l'IMPARTIAL, dirigé par M. Lucas.

Au terme de sa carrière, M. Carnandet, qui avait toujours joint, aux travaux du journalisme et de l'érudition, le souci des œuvres, entrait résolument dans l'œuvre des Congrès et des Cercles Catholiques. Sans se préoccuper spéculativement des théories du système corporatif, du système individualiste et de ce qu'on appel aujourd'hui le collectivisme, il recherchait avec d'autres bons chrétiens, les misères à soulager, les plaies à guérir, les besoins auxquels il fallait répondre et les aspirations qu'il était nécessaire de diriger. Ce fut son dernier ouvrage, un travail de charité, dont le fruit se garde, après les grandes assises du dernier jugement.

M. Carnandet est mort en levant son drapeau ; à nous de le recueillir et de le défendre. M. Carnandet était chevalier de l'ordre de Pie IX.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

* * *

M. Uhrich, Jean-Baptiste, intendant général en retraite, grand officier de la Légion-d'honneur, est mort le 2 octobre courant, en son château de Saint-Blaise, commune de Mesnil-Saint-Père (Aube). Il était âgé de 69 ans.

M. Uhrich avait longtemps exercé à Châlons, dit le *Journal de la Marne*, les fonctions d'intendant de la 4e division militaire. Il était frère du général Uhrich, ancien gouverneur de Strasbourg, et laisse un fils actuellement capitaine d'état-major.

* * *

Le comte Josseran de Raguet Brancion vient de mourir à 61 ans, dans son château de Royaumeix, près de Toul. Il était fils du comte de Brancion, ancien officier supérieur, et de Amélie de Barthélemy. Sa perte sera vivement ressentie en Lorraine où il donnait l'exemple d'une vie noblement remplie et consacrée constamment au bien. Il laisse un fils et a eu deux filles : la comtesse de Saint-Cricq et la vicomtesse de Plainval, — dont le mari appartient à une famille champenoise des environs de Montmirail, — morte pendant la guerre. La maison de Brancion est une des plus illustres de la Bourgogne où ses chefs possédaient dès le XIe siècle le château de ce nom : l'un d'eux périt aux côtés de Saint-Louis à la bataille de la Massoure. Dans ces derniers temps il faut citer le colonel de Brancien tué devant Sébastopol : le père du comte Josseran avait été lui-même laissé pour mort dans les rues de Leipsick.

* * *

La *Revue catholique* de Troyes annonce la mort de M. Lobry, curé de Lagesse, âgé de 54 ans, auteur de différents ouvrages religieux : une traduction de l'ouvrage du cardinal Bona sur la *Liturgie*, en 2 vol. in-8° ; l'*Art de prêcher* ; une édition des *Méditations* d'Hayneuve, en 8 v. in-8° ; la traduction de plusieurs ouvrages de S. Augustin, dans l'édition publiée chez L. Vivès ; enfin, un *Cours d'instructions populaires*, où sont reproduites les instructions, remarquables de simplicité et d'onction, publiées par M. Lobry dans la *Semaine du Clergé*.

BIBLIOGRAPHIE

Chronique de l'abbaye de Huiron

« Habent sua fata libelli. »

Peu s'en est fallu que ce livre ne vît pas le jour. Si mes souvenirs ne me trompent, le manuscrit appartenait à des cultivateurs ; la saison des travaux des champs approchait, et l'infortuné devait disparaître feuille par feuille, quand M. le docteur Mougin, de Vitry, l'aperçut. Un fort volume in-4°, d'une belle écriture, très-régulière et très-nette, ainsi sacrifié, n'était-ce point une profanation ? Ainsi pensa le docteur et il eut raison. Grâce à lui, nous possédons maintenant les Annales de l'abbaye qui domina pendant des siècles le monticule au pied duquel se groupent Glannes et Courdemange.

Remonter à la fondation de ce monastère sur le *Mons Oriens* depuis Gui-à-la-Barbe, qui en fut le principal bienfaiteur avec son frère et sa sœur ; suivre son développement jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tel est le travail que s'est imposé dom P. Baillet, moine de cette abbaye.

Fidèle aux obligations du titre qu'il donne à l'ouvrage, *Annales de Huiron*, il prend par ordre chronologique toutes les pièces qui peuvent intéresser son monastère, note tous les changements survenus sous chacun des abbés, les améliorations qui ont été faites, les donations qui ont agrandi le domaine de Huiron et par lesquelles tels seigneurs se sont départis d'un droit, d'une propriété, en faveur des *Aumôniers de Dieu*. Car, en dehors de la question religieuse que nous n'avons point à étudier ici, les abbayes étaient les nourricières du pauvre peuple, et lorsque de puissants feudataires sacrifiaient volontairement une partie de leurs biens pour doter un couvent, ils travaillaient, à leur insu, peut-être, à la grande œuvre de l'unité française, aussi bien que les hommes d'Etat dont l'histoire a consacré le nom.

L'ouvrage de dom Baillet est précieux pour la Champagne surtout, parce qu'il nous donne une foule de chartes et de diplômes de nos anciens comtes, des évêques de Châlons, des abbés de Montiérender, etc. Ainsi, pour en fournir un seul exemple, il cite une donation faite à l'abbaye par Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier au XIIe siècle ; or, jusqu'à présent, on ne connaissait l'existence de ce seigneur que par un titre du monastère de Saint-Faron à Epernay, en 1135 ; encore n'avons-nous que la mention de ce titre.

Avec et sous l'abbaye, nous voyons se développer les villages voisins de Glannes et Courdemange jusqu'à ce que, suffisamment forts par eux-mêmes, ils vivent de leur propre vie et se dégagent petit à petit de la tutelle de Huiron.

Enfin, au XVIIIe siècle, l'abbaye, appauvrie sans doute, ou peu ca-

pable de se maintenir dans sa primitive vigueur, demande à la congrégation de Saint-Vannes, de Verdun l'appui que longtemps elle put donner à d'autres.

Huiron n'a pas eu sans doute le retentissement et l'importance de Citeaux, de Morimond ou de Clairvaux ; son rôle était plus modeste et sa position moins favorable. Néanmoins sa Chronique intéresse au plus haut point l'arrondissement de Vitry ; de plus, c'est une pierre dans l'édifice de notre histoire générale, et l'on ne saurait trop encourager la pensée qui nous a valu cette restitution. Honneur donc à l'éditeur qui n'a point reculé devant un labeur souvent ingrat pour agrandir le trésor de la science ! Il faut, pour arriver à bienconnaître nos institutions anciennes, savoir les étudier dans le détail ; il faut lire les annales particulières pour comprendre les lents développements de la société.

Devrons-nous cependant imposer silence à la critique? Nous manquerions à la vérité, ce nous semble, et nous enlèverions toute valeur à nos éloges, si nous cachions le côté défectueux de l'œuvre que nous annonçons.

L'éditeur, tout heureux de sa découverte, ne s'est pas cru le droit de corriger son auteur, et pourtant il le devait prendre. Quand il s'agit d'un monument littéraire, d'un Joinville, d'un Montaigne, d'un Bossuet, respecter l'orthographe de celui qu'on édite, c'est faire œuvre d'artiste et de lettré ; c'est initier le lecteur au lent et curieux travail de la formation d'une langue, du développement et de la marche d'une littérature ; mais au XVIIIe siècle, quand dom Baillet écrivait, la langue était fixée, tous nos grands classiques avaient paru : fallait-il tenir aux caprices d'une plume pressée, sans doute, impatiente parfois et peut-être distraite ? Telle n'est pas notre opinion, et nous regrettons que l'éditeur ait poussé le scrupule jusqu'à ne corriger point les fautes évidentes du manuscrit. Dans les chartes latines et françaises du moyen-âge, dans le cérémonial de Huiron particulièrement, cela produit une obscurité regrettable que M. le docteur Mougin, nous n'en doutons pas, fera disparaître dans l'édition que lui demanderont prochainement tous les hommes curieux de notre histoire champenoise. Car son ouvrage, tiré à petit nombre d'exemplaires, aura peine à satisfaire la légitime avidité des amateurs.

Enfin, pourquoi M. Mougin a-t-il été si sobre de notes explicatives ou complémentaires? Nous respectons sa modestie ; mais, dans un pareil travail, donner ce que l'on sait pour débrouiller un texte douteux, pour le compléter, si possible, c'est rendre service à la vérité, c'est bien mériter des lettres. Or tel est le but que se sont proposé l'éditeur et l'imprimeur des *Chroniques de Huiron*.

A. Fourot.

* * *

Les Manuscrits des Bibliothèques de France. — M. Ulysse Robert entame une publication considérable autant qu'utile, et qui lui vaudra toutes les félicitations des érudits (*Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été*

imprimés. Premier fascicule : Agen, Aire, Aix, Ajaccio, Alençon, Alger, Arbois, Argentan, Arles, Arsenal (à Paris) (Paris, A. Picard et H. Champion, 1879, grand in-8° de XXXVI-128 p. Prix : 9 fr.) Cette publication, dit-il en tête de son *Introduction*, « a été entreprise pour suppléer, dans une certaine mesure, à l'insuffisance des catalogues des manuscrits des bibliothèques de France qui ont été imprimés jusqu'à ce jour, et qui ne répondent pas, il faut bien en convenir, au nombre et à l'importance de nos bibliothèques. » Le zèlé et excellent travailleur a bien raison d'oser espérer que son *Inventaire* remplacera avantageusement le recueil de Haenel (*Catalogi librorum manuscriptorum*, etc., Leipzig, 1829, in-4°), et celui de l'abbé Migne (*Dictionnaire des manuscrits*, dans la *Nouvelle Encyclopédie théologique*, 2 vol. in-4, 1853). D'abord, il embrasse un plus grand nombre de dépôts, et, dressé d'après des inventaires relativement récents, il est plus complet, puisqu'il comprend les acquisitions ou les accroissements postérieurs à 1830 ; ensuite, il est sans comparaison plus exact, parce que les divers catalogues dont il est formé sont dus à des travailleurs qui n'avaient pas de peine — je reproduis les expressions de M. Robert — à connaître mieux les manuscrits que leurs devanciers du commencement du siècle. Malheureusement, si plusieurs bibliothécaires ont dignement répondu au pressant appel que leur avait adressé leur jeune confrère, il en est quelques-uns qui ont méconnu leur devoir au point de garder un silence que l'on ne saurait trop sévèrement condamner. C'est avec une spirituelle modération que M. Robert parle (p. VII) des refus par lui essuyés, refus « d'autant plus pénibles qu'ils s'adressent moins à nous qu'aux érudits auxquels cette publication est destinée. Le public savant regrettera comme nous de ne pas voir figurer dans ce travail les inventaires de certains dépôts qui ont une importance notoire et renferment de véritables trésors que l'on pourrait croire la propriété de ceux qui en ont la garde, tant ils les conservent avec un soin jaloux. » On voudrait espérer que ces égoïstes conservateurs ne laisseront pas définitivement incomplet le beau travail de M. Robert ; mais s'ils persistaient jusqu'au bout dans leur inqualifiable abstention il serait bon de les montrer d'un doigt vengeur au public indigné. Il n'ont pas, du reste, de temps à perdre pour se repentir, car l'activité avec laquelle va être imprimé l'*Inventaire sommaire* nous consolera de la majestueuse lenteur avec laquelle s'imprime le *Catalogue général* publié aux frais de l'Etat, et nous jouirons de tous les fascicules du recueil qui honorera tant le nom de M. Robert, bien avant qu'ait paru le tome VII du recueil officiel. Nous n'ajouterons qu'un mot : le savant directeur du *Cabinet historique* a fait précéder le premier fascicule d'une nouvelle édition, fort augmentée et fort améliorée, de l'*Etat des catalogues des manuscrits des bibliothèqnes de France* (p. XIII-XXXVI), et l'on peut dire que mieux que jamais il montre, dans la publication que nous annonçons, combien il a profité des leçons et des exemples de son vénéré chef et maître, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale. (*Polybiblion*).

*
* *

Le Diocèse de Langres, par M. l'abbé Roussel, tome IV et dernier, in-4°. Langres, Dallet, 1879.

M. l'abbé Roussel vient de terminer l'important travail auquel il a consacré si utilement une partie de sa vie. C'est un ouvrage considérable, plein de faits et de détails et qui peut servir de modèle pour tous ceux qui voudraient écrire les annales d'un diocèse. Le dernier volume comprend les Chapitres, — avec une liste très-importante des chanoines de Langres et des prébendiers ; — les archidiaconés, les diverses offices de ce Chapitre, les doyennés : puis une série d'additions, de rectifications et de *varia* qui sont précieux à consulter. Nous signalerons une note étendue sur la vente des biens nationaux dans la Haute-Marne ; M. Roussel a eu l'ingénieuse idée de donner un résumé des documents réunis sur le diocèse de Langres, par le frère Asclépiade, de la Doctrine chrétienne. Ce savant religieux n'a rien négligé pour rendre ses notes complètes et on en aura l'idée en sachant qu'elle forment 25 volumes in-8°, sans lesquels il est difficile de rien écrire sur la Haute-Marne. M. l'abbé Roussel a rendu un service considérable aux amateurs de l'histoire locale, en écrivant ce grand ouvrage, qui demeurera comme un témoignage de saine et profonde érudition. E. de B.

* *

Notre savant collaborateur M. l'abbé Fèvre, protonotaire apostolique, prépare un ouvrage important, qui est appelé à un grand succès dans toute la Champagne : *le cardinal Gousset, sa vie, ses œuvres, son influence.* L'auteur sollicite le concours de toutes les personnes qui pourraient lui procurer des documents. Nous sommes certain qu'il sera entendu et que chacun voudra participer au monument élevé à la mémoire de l'illustre prélat.

*
* *

La seconde livraison de la *Renaissance en France*, par Léon Palustre, vient de paraître chez Quantin. Cette magnifique publication, obtient un grand et légitime succès ; citons entre autres chefs-d'œuvre d'eau forte, les vantaux de la porte méridionale de Beauvais, gravés par Sadoux ; cette livraison, consacrée à l'Ile-de-France, nous donne un spécimen, intelligemment choisi, des plus beaux morceaux de l'art de la Renaissance dans l'Oise ; le texte est des plus intéressants. L'œuvre entière de cette grande publication ne comptera pas moins de trente livraisons.

*
* *

La librairie Oudin vient de publier dans sa collection des *Châteaux historiques de la France*, par M. Paul Perret, la description, ornée de belles eaux-fortes, des châteaux de Chastellux (Yonne) et d'Epoisse (Côte-d'Or), appartenant à M. le comte de Guitaut.

*
* *

Il vient de paraître, réunies en une intéressante brochure, les diver-

ses pièces concernant les Fêtes religieuses de Saint-Memmie qui ont eu lieu au mois d'août dernier [1]. Nous y trouvons la relation de la consécration de l'église et de la translation des reliques ; celle des fêtes, écrite par M. l'abbé Lucot ; les discours de Mgr l'évêque et de M. l'abbé Guittan ; plus une délicate poésie de Mme Ségalas. On y a joint le croquis de la fête publié dans la *France illustrée*, par le comte de Gourcy et le dessin de la dalle tumulaire de Saint-Memmie.

1. In-8°, Châlons, Martin, 1879.

* * *

Parmi les plus récentes publications, nous relevons les suivantes : *Œuvres de Saint-Alfonse de Lignori*, nouvelle édition revue par l'abbé Peltier, chanoine honoraire de Reims ; la *Tolérance religieuse*, réponse à une lettre adressée par le R. P. X..., de l'ordre des Carmes, par M. Cahen, rabbin à Reims ; *Recherches sur les ossements fossiles des terrains tertiaires inférieurs des environs de Reims*, par M. Victor Lemoine, professeur à l'école de médecine de Reims.

* * *

Panégyrique du bienheureux Urbain II, prononcé par M. l'abbé P. L. Péchenard, procureur fiscal en la cause dans l'église de Châtillon-sur-Marne à l'occasion de la bénédiction de la première pierre de son monument. — 1879, Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Qui ne se rappelle, parmi les populations du diocèse de Châlons et de Reims, la patriotique et religieuse fête célébrée le 3 août 1879 à Châtillon-sur-Marne pour la pose de la première pierre du colossal monument élevé au bienheureux pape Urbain II qui fut, pour la Champagne septentrionale, ce que fut pour la Champagne méridionale le pape Urbain IV, l'une des gloires les plus éclatantes et les plus pures? Debout, dans sa muette majesté, les ruines du vieux manoir de l'ancienne et noble famille des Châtillons, comme un témoin des siècles qui ne sont plus, semblaient relier le présent au passé. M. l'abbé Péchenard, promoteur de la cause pour l'extension du culte de l'immortel pape champenois, prononça, au milieu d'une brillante et nombreuse assistance, un éloquent panégyrique ; il montra ce que fut Urbain II pour les peuples de l'Europe dans le gouvernement des choses temporelles ; ce qu'il fut pour les nations chrétiennes dans le gouvernement de l'Eglise universelle, et ce qu'il fut pour lui-même dans l'observation des règles de la perfection évangélique. Certes, ce n'a pas été sans charme pour les esprits, ni sans émotion pour les cœurs, que l'orateur sacré rappela comment au onzième siècle, en ces temps si mal appréciés, le spiritualisme catholique sut lutter victorieusement contre le matérialisme de la barbarie et de la féodalité. Après avoir peint à grands traits, dans Urbain II, le profond politique, le pape intrépide et le saint homme, il exprima le vœu qu'un jour notre illustre et vénérable compatriote figure dans le catalogue des saints auxquels les fidèles de l'univers religieux rendent un culte public. E. G.

* * *

Portail de la cathédrale de Reims, surélévation des flèches, rapport relatif au dessin fait par Eugène Leblanc, architecte, et reproduit par M. Borderia, photographe à Reims. — 1878. Librairie E. Deligne, E. Renart, gérant., rue du Cadran-Saint-Pierre, à Reims.

La cathédrale actuelle de Reims, édifiée sur l'emplacement de l'ancienne au commencement du XIIIe siècle, devait avoir des proportions colossales, comme le prouve l'épaisseur des constructions qui en forment la base. Robert de Coucy, célèbre architecte qui en conçut le vaste plan, éleva rapidement le monument jusqu'à la hauteur des corniches du chœur, à l'exception du portail et des quatre premières travées de la nef; sa mort n'interrompit pas les travaux, qu'on poursuivit, autant que possible, d'après le projet primitif; aussi est-ce à Reims qu'il faut aller pour se faire une idée d'une cathédrale conçue à l'époque la plus savante de l'art ogival; et cependant combien ce bel édifice ne subit-il pas de modifications importantes; et, tel qu'on l'admire aujourd'hui, combien est-il loin des projets de Robert de Coucy, et même de ce qu'il fut avant l'incendie de 1481 ! Avant ce désastreux incendie, quatre tours, surmontées de flèches en bois et en plomb, se dressaient aux quatres angles des bras de la croix ; une flèche centrale d'une hauteur prodigieuse, placée sur quatre gros piliers de la croisée, et une autre flèche de plomb couronnant le poinçon de la croupe du chevet, donnaient beaucoup de grâce et de majesté au plus splendide monument de l'art gothique ; or, pour compléter ce magnifique ensemble, il faudrait ajouter les deux flèches qui devaient se dresser au-dessus des tours du portail principal; peut-être un jour se rencontrera-t-il un architecte assez heureux pour présenter sur le papier l'aspect général que devait offrir la superbe cathédrale ; quant à l'architecte Eugène Leblanc, il déclare être forcé à ne s'en tenir qu'au portail avec les flèches qui devaient en surmonter les tours érigées en 1260. Nous souhaitons que son dessin de surélévation de ces flèches soit bientôt réalisé. E. G.

*
* *

Guide du voyageur dans Reims, avec notice sur les monuments religieux, par M. l'abbé Cerf, nouvelle édition augmentée. — Deligne, libraire de l'Académie, rue du Cadran-Saint-Pierre, 5; Ernest Renard, gérant, 1878.

On sait que Reims n'est qu'un chef-lieu de sous-préfecture ; mais elle n'en est pas moins une des principales villes de France par l'importance de sa position stratégique, par la grandeur des souvenirs historiques, religieux et littéraires qu'elle rappelle, par l'étendue de ses relations industrielles et commerciales. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un docte chanoine, M. l'abbé Cerf, auteur de plusieurs études très savantes relatives à l'illustre cité des sacres, ait cru devoir accepter de la part des membres de la commission de l'exposition rétrospective de 1876, le soin de rédiger un guide pour les étrangers qui voudraient visiter tout ce que renferme de remarquable l'ancienne capitale des Rèmes; et nous le félicitons du zèle infatigable qu'il a déployé et du plan ingénieux qu'il a tracé pour conduire, en obligeant Cicérone, les touristes par le chemin le plus court et le plus agréable dans toutes

les directions de la ville ; à l'aide de son petit livre, très-portatif, rempli de notices très substantielles, on peut suivre commodément l'itinéraire qu'il indique avec précision et clarté. D'ailleurs le livret se trouve enrichi d'un plan de Reims, très-raccourci, sans doute, mais suffisamment étendu pour permettre aux voyageurs un coup d'œil d'ensemble sur les quartiers les plus curieux à voir. Il se termine par l'annonce détaillée d'un petit in-octavo intitulé : *Cazin, sa vie et ses éditions, par un casinophile* ; ce casinophile n'est autre que le libraire Brissard-Binet, studieux chercheur qui a su présenter dans un format restreint tous les renseignements les plus précieux sur la vie et les éditions de son confrère rémois. Quelle est la bibliothèque d'amateur, sur les rayons de laquelle ne devra figurer ce charmant volume, merveille de fidélité typographique et de gracieuse reliure ? E. G.

*
* *

La France africaine, colonisation de l'Algérie, conférence d'hiver, par A. L. Leroy, membre du Comité rémois de la Ligue de l'enseignement. — Reims, impr. J. Justinart. Vouziers, librairie A. Bosquette, 1879.

Cette étude d'économie sociale, sous sa forme vive, spirituelle, légère même, renferme d'excellentes idées qu'il importerait de faire passer de la théorie dans la pratique au point de vue des intérêts présent et futurs de la France. Comme M. Leroy, beaucoup d'esprits sérieux se disent intérieurement : plus je regarde la carte des continents terrestres, plus augmente en moi cette crainte que notre pays ne disparaisse bientôt perdu comme une goutte d'eau au milieu des océans humains anglais, slave, américain, allemand, dont les eaux montent avec une effrayante rapidité. En attendant qu'on ait trouvé le moyen d'apporter remède à ce danger, l'auteur rémois a voulu indiquer ce qu'on pouvait obtenir par l'émigration en Algérie ; selon lui, la peupler rapidement serait pour la France un énorme et multiple avantage : immense débouché commercial, relèvement de l'industrie française, gage futur de puissance politique et d'indépendance nationale, tels sont les résulats qu'entrevoit l'intéressant conférencier du Comité rémois de la Ligue de l'enseignement par suite d'une prompte et efficace colonisation de la plus belle et de la plus riche de nos possessions d'outre-mer. L'Algérie, ajoute-t-il dans son langage plein de verve, est le meilleur atou de notre jeu industriel ou politique, ne le perdons point. Les différents chapitres de sa brochure sont intitulés : Ce que coûte l'ignorance de la géographie ; — une grave question, ou la population en France et en Europe ; — le Français est-il colon ? — l'Algérie est-elle colonisable ? — le climat ; — point de paroles, des faits ; — les moyens : liberté, action, capitaux. M. Leroy donne à ces divers problèmes une solution qu'on peut adopter, sauf quelques modifications dont l'exposé n'entre pas dans le cadre de la *Revue de Champagne et de Brie*. E. G.

*
* *

Les Héroïnes de la vie privée : Clémentine Hervé, Marguerite de Chancenay, par Ernest Rignier. — Verdun, Charles Laurent, imprimeur-éditeur, rue des Gros-Dégrés, 1879.

On voit encore, à quelques centaines de mètres de la route de Bar-sur-Aube à Troyes, les restes d'une abbaye de Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne. En 837, un prêtre champenois, Arrémare, désirant se retirer dans la solitude, obtint d'Aledran, comte de Troyes, un terain de la forêt du Der pour le défricher et s'y établir avec des religieux. Léon IV accorda au fondateur quelques reliques de saint Pierre et de saint Paul et plaça le monastère sous la protection spéciale du Siège apostolique en 847. Cette communauté naissante, appelée d'abord Nouvelle-Celle, reçut plus tard le nom de Montier-d'Arrémare d'où, par corruption, Montieramey qui a donné le jour au village couché à ses pieds. L'endroit était marécageux et exhalait des miasmes délétères ; les moines, décimés à chaque instant par un travail surhumain, par la maladie et les privations, parvinrent à le rassainir et à le fertiliser, et il devint la rustique bourgade actuellement existante entre Vendeuvre et Lusigny, au confluent de la Boderonne et de la Barse ; cette dernière entourait de ses ondes poisonneuses une partie des domaines de l'abbaye dont elle traversait même l'enceinte. Ce qui subsiste des bâtiments claustraux forme encore une jolie maison bourgeoise entourée de vastes jardins avec de plantureuses prairies. Mais, à l'époque où se passait l'émouvant récit de M. Ernest Rignier, on remarquait une magnifique église où officiait pontificalement l'abbé de Chauvelin, ancien magistrat au parlement de Paris ; à peu de distance s'élevait une plus petite église sous le vocable de saint Victor, paroissiale du lieu. Tout près de cette église apparaissait une modeste maison aux contrevents peints en vert et garnie d'une jolie treille de chasselas; au bout du jardin, une porte donnait sur la campagne en face d'un petit sentier qui de là s'élançait tout droit sur Montreuil, annexe de Montieramey ; durant son trajet, ce rustique chemin s'amusait à se ramifier çà et là dans la prairie du côte d'un lieu dit *les Echelles*, vers le moulin, la forêt voisine ou les vignes du côteau. C'était en 1777, Armand de Chancenay, curé de Montiéramey, vivait en bons termes avec dom des Jardins, procureur de l'abbaye. M. Ernest Rignier raconte d'une manière très-dramatique le projet de mariage entre la sœur du curé et le neveu de l'abbé ; c'est le plus bel épisode de son livre.

E. G.

*
* *

La tolérance religieuse de prêtre a rabbin, par Emille Cahen, rabbin de Reims, gradué grand-rabbin. — Paris, Jandoz et Fischbacher, libraires-éditeurs, rue de Seine, 33, 1879.

Ce volume, écrit avec l'accent d'une conviction profonde et dans un style très-correct, ne se rattache qu'indirectement aux questions historique et littéraires traitées par la *Revue de Champagne et de Brie*. M. Emile Cahen remplit les fonctions de rabbin à Reims, l'une des villes les plus importantes de la région septentrionale du territoire champenois ; c'est principalement à ce titre qu'une mention est due à son ouvrage de controverse politico-religieuse. Le savant auteur expose avec franchise les circonstances qui l'amenèrent à composer son livre : la haine du nom de juif, dit-il, peut revêtir deux caractères, consé-

quemment se manifester sous deux formes diverses. D'une part, elle éclate vive, brusque, impétueuse, émanant, croirait-on, d'un esprit léger, irréfléchi, enclin à nous calomnier bien plutôt par ignorance des choses que par une malignité naturelle ; au fond, cependant, il y a véritable préméditation. D'autre part, ajoute-t-il, nous avons affaire à certaines élucubrations froidement conçues, savamment combinées, dont le but est de démontrer victorieusement que parler des descendants d'Israël, c'est faire à ces derniers beaucoup d'honneur. C'est cette dernière méthode dont usa un aumônier militaire dans une lettre à l'un de ses amis, ex-officier israélite pendant la guerre franco-allemande de 1870. Cette lettre affirme que, si les Juifs ont été pendant le moyen-âge les parias de la société chrétienne et que s'ils sont, aujourd'hui encore, exposés à la haine des peuples, la faute en est aux doctrines du Talmud.

L'officier israélite souffrait de ne pouvoir personnellement donner le combat singulier qu'il aurait été heureux de livrer pour défendre la cause de sa foi et réfuter les arguments dont se servait le prêtre, son aumônier, pour lui faire apprécier les beautés de la réligion catholique au détriment de la religion juive ; il crut devoir s'adresser au directeur d'un journal publié sous le titre de *Archives Israélites*. Le directeur confia au rabbin de Reims la mission de défendre le judaïsme traditionnel fort maltraité et de résoudre, par la même occasion, toutes les questions relatives à la tolérance religieuse. M. Emile Cahen accepta ; il se mit à l'œuvre avec une courtoisie, une verve, une science, une logique que ne peuvent s'empêcher de reconnaître ceux mêmes qui ne partagent pas ses croyances ; il s'appliqua consciencieusement à prouver que les grands principes dont s'énorgueillit la civilisation moderne : unité de l'espèce humaine, fraternité universelle, égalité de tous les hommes entre eux, liberté de conscience et des cultes, se trouvent avantageusement représentés dans le texte du Talmud ; son travail apologétiquo semble vraiment dicté par un désir sincère de contribuer, suivant son langage, à l'extinction des luttes et des haines interconfessionnelles. On dirait que l'écrivain s'est inspiré de cette réflexion d'un célèbre prélat de la Champagne méridionale, Pierre-Louis Parisis, évêque de Langres : « Dieu nous fait la grâce de sentir que nous apportons à cet examen une âme calme, désintéressée et désireuse uniquement de voir ce qui est vrai, de défendre ce qui est juste, de faire ce qui est opportun. »

E. G.

*
* *

MÉMOIRES DE TANTE GERTRUDE, par Saygé ; un volume in-12 de 314 pages ; Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 3, rue Aubert ; 1879.

Ce livre est le simple récit de la vie réelle ou imaginée d'une honnête fille qui, née presque sans fortune d'une famille honorable et ayant reçu une excellente éducation, veut ne demander qu'à son travail le supplément de ressources nécessaires à son entretien et à celui d'une fidèle et dévouée servante, son ancienne nourrice, qui l'accompagne. Elle vient, dans ce but à Paris où elle se consacre à l'ensei-

gnement du dessin au cachet. Rien de bien saillant sans doute dans cette humble existence qui se passe exclusivement dans le sentiment et l'accomplissement du devoir, mais pour n'être pas une héroïne de roman et pour rentrer dans le lot ordinaire de l'humanité, Gertrude n'en est pas moins aux prises avec les difficultés, les dangers et les souffrances dont personne n'est exempt ici-bas. Grâce à son énergie, à sa vertu, à son amour du travail, elle surmonte les uns et supporte les autres assez philosophiquement, et, si elle ne trouve pas le bonheur parfait dont elle est digne, c'est qu'il n'est pas de ce monde, et elle est loin d'en accuser le sort.

En résumé, ce livre, écrit sans prétention, mais avec une grande sincérité et une grande pureté de style, est très-intéressant, très-moral et même très-attendrissant. Sa lecture repose et console de celle des romans invraisemblables et fortement pimentés au mauvais goût du jour. Du reste, si l'exemple de la vertu peut-être contagieux comme l'est celui du vice, il est bon de chercher à réagir par de tels exemples, contre le funeste entraînement, qui, dans les villes surtout, conduit tant de jeunes filles pauvres à leur perte par les sentiers fleuris des plaisirs faciles et menteurs.

ARSÈNE THÉVENOT.

* * *

Chronique d'un village de Champagne, Vallant-Saint-Georges, par M. Ernest Choullier, membre des Sociétés académiques de l'Aube et de Seine-et-Marne. — Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, imprimeur-éditeur, 1878.

Certains historiographes ne se sont pas toujours assez mis en garde contre eux-mêmes, quand ils ont entrepris le grave et solennel jugement du passé ; ils ont trop souvent introduit l'imagination dans le domaine de l'histoire et parfois substitué le côté le plus poétique, le plus pittoresque des choses au côté le plus réel ; ils se sont laissés aller à vouloir produire de l'effet aux dépens de la simple vérité ; ils n'ont pas constamment échappé au danger d'apporter dans leurs récits les préoccupations de la génération actuelle. Un des moyens les plus efficaces de réparer ces fautes commises par des historiens trop enclins à contempler les vieux siècles à travers les couleurs de l'époque où ils vivent, c'est de reprendre en sous-œuvre, pièce à pièce, l'histoire générale, à l'aide des chroniques locales puisées aux sources.

L'histoire de Vallant-Saint-Georges, consciencieusement composée par M. Ernest Choullier, membre des Sociétés académiques de Seine-et-Marne et de l'Aube, contribuera, nous l'espérons, à cette reconstitution de l'édifice historique sur des bases plus solides. L'auteur a recueilli soigneusement les épaves du passé de ce modeste village auquel le rattachent des liens de parenté, de gratitude et d'affection. « Le travail que nous offrons, ajoute le laborieux M. Ernest Choullier, est le résultat de recherches longues, patientes, faites avec un scrupuleux amour du sujet, dans les dépôts publics, notamment aux riches Archives de l'Aube, parmi les anciens titres de l'église Saint-Pierre de Troyes. »

L'introduction renferme des recherches intéressantes sur les lieux de la fameuse bataille d'Attila et semble pencher du côté des antiquaires qui placent le champ de cette gigantesque lutte dans les vastes plaines de Méry-sur-Seine. Le premier chapitre raconte l'origine de Vallant-Saint-Georges qui remonterait avant l'invasion des Normands. Le second chapitre montre les habitants de ce village, d'abord soumis aux rigueurs du régime féodal, acquérant à force de travail des terres et même une certaine liberté. Le troisième chapitre expose les revenus des chanoines de Saint-Pierre de Troyes, seigneurs temporels et spirituels de Vallant. Dans le chapitre quatrième, on voit ce malheureux village subir les désastres de l'invasion anglaise. Le chapitre cinquième parle des seigneurs viagers auxquels les chanoines ont transporté leurs droits. Ces droits se trouvent mentionnés avec de curieux détails dans le chapitre sixième. La statistique des droits du roi dans le chapitre septième apprend qu'au XVIIe siècle Vallant était habité par diverses familles nobles. Le chapitre huitième constate que l'administration municipale était confiée à un syndic élu dans une assemblée générale des habitants au sortir de la messe, le premier dimanche de mai. Le chapitre neuvième donne l'état religieux de la paroisse qui dépendait du doyenné de Marigny, archiprêtré de Troyes. Dans les chapitres X, XI, XII, l'auteur s'occupe du fief de Bury dépendant de la célèbre abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains ; il retrace les vicissitudes du prieuré de Saint-Georges-en-Gaonnay ; il termine par un tableau rapide des faits accomplis depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

E. G.

*
* *

LE SAINT JOUR DU DIMANCHE, *son obligation et sa pratique*, suivi de l'*Œuvre dominicale de France*, par Mgr Cortet, évêque de Troyes. — Lyon, Josserand ; Paris, Vic, 1879, in-32 de 124 p. — Prix : 40 c.

Au moment où la loi sur le dimanche est menacée, dans son principe surtout, et par la législation et par un fâcheux courant de mœurs, nous croyons devoir signaler tout ce qui peut éclairer les esprits sur cette capitale question, aussi importante au point de vue social qu'au point de vue religieux. M. Josserand vient de publier, en brochure de propagande, une lettre pastorale de Mgr Cortet, faisant connaître aux fidèles en quoi consiste le précepte de la sanctification du dimanche, comment il doit être accompli, qu'il est une obligation personnelle, et ce qu'il faut faire pour réparer les transgressions de la loi du Seigneur. Elle est suivie de l'exposé de l'Œuvre dominicale de France, avec tous les renseignements pour l'établir. Quelques pages de l'abbé Servais disent par demandes et par réponses ce qui est permis et ce qui est défendu. Nous pouvons rapprocher de cette brochure un opuscule de M. J. J. P. publié chez Briquet à Saint-Dizier, et qui, sous le titre de *La seule planche du salut ou le respect du dimanche*, donne, après des considérations générales, toute l'organisation de l'archiconfrérie réparatrice du dimanche établie dans le diocèse de Langres.

(*Polybiblion*).

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 25 avril 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Bouquet de la Grye, Drouot, Huot, Dosseur, Baltet, Vignes, d'Arbois, Pron, d'Ambly, Fontaine, Briard, d'Antessanty, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. de Launay est proclamé membre résidant dans la section d'agriculture.

Correspondance. — M. Antoine Le Grand, agent voyer en chef du Cher, annonce qu'il vient d'envoyer pour le musée une collection de mousses d'Europe contenant cent cinquante espèces. Le concours régional de Charleville demande que la Société envoie un délégué ; M. Drouot est désigné.

Ouvrages reçus. — Les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Savoie* contiennent des *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André de Savoie*, renvoyé à M. l'abbé Lalore ; un autre volume de la même Société renferme une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire, en Savoie ; Mémoires de la Société des antiquaires de France*, article sur le *sculpteur Crétois*. *Société d'archéologie de Bordeaux*, étude sur *l'église archipresbytérale et la paroisse de Moulis* (Médoc), renvoyé à M. l'abbé d'Antessanty. Le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, renvoyé à M. Ray. *Mémoires de la Société des arts et belles lettres de Clermont-Ferrand*, *Bullaire de l'Auvergne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. Comptes-rendus de l'Académie des sciences, renvoyés à M. d'Ambly. M. Emile Taillebois offre un travail intitulé : *la vérité sur le trésor de Lehit* et des *Notes sur le monnoyage de Dax*. M. Choulier envoie son travail sur *Vallant-Saint-George et le prieuré de Saint-Georges*.

Dons faits au musée. — M. le prince de Lucinge offre une reproduction en plâtre d'une remarquable statue de sainte Barbe, du XVIe siècle.

M. le président donne lecture du rapport à la suite duquel une médaille a été décernée à la Société académique de l'Aube. MM. d'Arbois de Jubainville, Babeau, Lalore et Boutiot y sont cités honorablement. M. Socard a reçu la somme de 1,000 francs allouée à la Société. M. Baltet propose de capitaliser cette somme pour un prix à décerner, mais on pense qu'il vaut mieux l'employer à la publication des *documents inédits* et du livret du musée, et à l'installation du monument de La Moricière. M. Baltet fait part de la mort de M. Bourquin, membre honoraire, qui fut professeur de rhéthorique et de philosophie dans différents colléges, entre autres celui de Troyes, et enfin au lycée de Rheims ; il se retira ensuite à Ay où il est mort. M. Plonquet, qui a envoyé des *Recherches sur la culture de la vigne*, demande à être nommé membre correspondant ; il est proposé à ce titre.

M. d'Arbois lit l'introduction à un travail qu'il prépare sur l'administration des intendants. Il y fait ressortir l'imprudence dont, selon lui, Louis XVI se serait rendu coupable en renforçant les priviléges de la noblesse, ce qui lui attira l'animadversion du tiers-état, en n'admettant au grade de sous-lieutenant que ceux qui prouvaient quatre quartiers de noblesse, en employant les bénéfices de l'Eglise à l'entretien de la noblesse pauvre, en faisant peser sur le tiers-état les impôts pour l'entretien des chemins, etc.

M. Babeau offre à la Société la copie du journal manuscrit de Nicolas Darre qui a été maire de Troyes; cette pièce pourrait trouver place dans la collection des documents inédits. Le musée de peinture possède un beau portrait de Nicolas Darre dont on retrouve l'écusson dans les verrières de Linard Gonthier. M. Babeau lit quelques extraits intéressants de ce mauuscrit qui est renvoyé au comité de publication pour paraître dans le second volume des documents inédits.

M. Dosseur dit que la question du libre échange a fait de grands progrès ; elle a été étudiée à fond, et l'opinion publique se déclare d'une manière éclatante pour la protection de l'agriculture. Les engrais, les impôts, la cherté de la main d'œuvre, le prix d'achat ou de location du sol surchargent l'agriculture en France; en Amérique, la terre est à très-bon marché, on la paie 12 ou 13 fr. l'hectare ; il y a même des concessions gratuites; la non-division du territoire permet l'emploi des machines dans une mesure impossible en France; le sol est vierge et ne demande point d'engrais, les transports sont beaucoup améliorés et l'exportation du blé ne peut qu'augmenter sensiblement; il faut donc, pour qu'elle puisse supporter une pareille concurrence, donner à l'agriculture française la protection qu'on accorde aux autres industries.

M. Bouquet de la Grye, président de la section d'agriculture, répond que cette section étudie activement la question soulevée par M. Dosseur; elle n'est pas encore en état de formuler ses conclusions ; il demande donc l'ajournement de la discussion.

Après quelques observations de M. Huot et de M. Vignes, la séance est levée.

Séance du 16 mai 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Le Brun, Vignes, Pron, Lapeyrouse, Gayot, d'Ambly, Deheurles, Baltet, Huot, Drouot, de Launay, Paillot, d'Antessanty, Bacquias, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — M. Léon Palustre demande à la Société de souscrire à la publication intitulée *la Renaissance ;* renvoyé au bureau. La Société industrielle de Rouen communique le programme des prix qu'elle distribuera en décembre 1879.

Ouvrages reçus. — M. Arthur Daguin offre à la Société, avec plusieurs autres brochures, un travail intitulé : *les Prussiens à Nogent-le-Roi en 1870*, Le *Bulletin de la Société agricole d'Agen* contient

un travail sur le mouvement commercial de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1878. Les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences* et le *Journal des Savants* sont renvoyés à M. d'Ambly. *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron*, article sur le cadastre. *Mémoires pour servir à l'histoire des fossiles de Dax*; renvoyé à M. Ray.

M. le président annonce la mort de M. Raudot, membre correspondant, ancien député. M. Baltet dit qu'il a remarqué à Dijon, sur l'emplacement de la collection de vignes brûlées par le sulfure de carbone, une abondante végétation de morilles et de lycoperdons ; il en offre des échantillons au musée.

M. Socard lit un travail sur le traité de donation de la bibliothèque du docteur Jacques Hennequin au couvent des Cordeliers de Troyes ; il a trouvé une copie du traité définitif, de la main du chanoine Breyer. C'est à la fin de l'année 1656, que les Franciscains de Troyes furent mis en possession du don de Jacques Hennequin. Ces livres ont composé le premier fond de la bibliothèque de Troyes.

M. Babeau donne lecture d'un fragment d'un ouvrage qu'il prépare et qui a pour titre : *Les villes sous l'ancien régime.* Ce chapitre traite des *hôtels-de-ville*. C'est surtout à la fin du xve siècle qu'on les voit apparaître. Jusque là les habitants se réunissaient sur les places pour traiter des affaires publiques. A partir du règne de Louis XI, on vit s'élever en grand nombre des édifices municipaux ; ils se multiplient davantage encore à partir du règne de Henri IV. Le savant auteur décrit avec un grand intérêt l'intérieur de ces édifices, les assemblées qui s'y tenaient pour les élections, etc. Cet ouvrage complétera dignement celui que tout le monde a entre les mains et qui traite *du Village sous l'ancien régime*.

M. Baltet offre une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Les meilleures pommes à cultiver.*

M. Plonquet est nommé membre correspondant. Le travail de M. Socard est renvoyé au comité de publication et la séance est levée à cinq heures vingt minutes.

***

* * *

La *Revue critique*, dans son n° du 21 juin 1879, a donné le passage suivant, extrait par M. A. Gazier d'un manuscrit de la bibliothèque de feu M. Amable Pâris, contenant la biographie de Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre. Ce texte fait connaître quelques détails, jusque là inédits, sur les origines de la famille Colbert :

« Messire Nicolas Colbert, premièrement évêque de Luçon, ensuite d'Auxerre, naquit à Reims l'an 1628. M. son père n'était pas d'une famille si déchue qu'elle ne conservât une ancienne sépulture dans l'église des Cordeliers, et n'eût plusieurs alliances avec la noblesse du pays. Un Colbert avait possédé, il n'y avait pas fort longtemps, la charge de lieutenant-général au présidial ; on en a la preuve dans les premiers registres de l'Université. Un autre avait été capitaine pour

le roi de la terre et ville de Fimes. Un troisième était en cour aumônier du roi, chantre et chanoine de l'église métropolitaine ; c'est ce qu'apprennent les registres des conclusions du chapitre. L'un des oncles paternels de notre prélat a rempli les deux charges de président au même présidial ; c'est le père de M. André Colbert, successeur de Nicolas dans le siège d'Auxerre. Un second a été maire des habitants : c'est Colbert de Torcy, père de celui qui a été intendant à Soissons, etc. La famile de Mme sa mère, nommée Bachelier, a donné en divers temps sept maires à la ville par l'élection des habitants ; Marlot, dans *Metropolis remensis*, en fournit la preuve, et elle a rempli par des bons sujets les premières charges dans plusieurs tribunaux. Notre prélat eut trois frères et quatre sœurs : l'un de MM. ses frères est Jean-Baptiste marquis de Seignelay, fait contrôleur général des finances, Secrétaire d'Etat avec le département de la marine, sur le bon témoignage qu'en avait rendu le cardinal Mazarin, qui s'en était longtemps servi, et sur celui qu'en portait M. Le Tellier, mort chevalier de France. Aussi le feu roi, après avoir reconnu ses grands talents, le fit-il depuis ministre d'Etat. — Le second est Charles, marquis de Croilly, d'abord intendant de la généralité de Paris, puis successivement ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et l'un des plénipotentiaires au congrès de Nimègue, enfin ministre et secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. C'est le père de M. l'évêque de Montpellier et de M. le marquis de Torcy qui lui a succédé dans ces derniers emplois, à la satisfaction de Louis XIV et avec l'estime du public et la confiance des étrangers. — Le dernier est M. le comte de Montbrin-Colbert, lieutenant général des armées du roi, honoré en 1689 par S. M. du cordon de chevalerie de ses ordres, qui produisit uniquement par devant M. de Louvois, chevalier de l'Ordre, le brevet de capitaine de la terre de Fimes, donné à quatre de ses ancêtres, pour toute preuve de sa noblesse, comme on l'a ouï dire à M. Le Tellier, archevêque de Reims.

« L'une des quatre sœurs de notre prélat fut mariée à M. des Marais, et elle s'est vu mère d'un contrôleur général des finances et ministre d'Etat, et de deux évêques : M.... de Riez, depuis archevêque d'(Auch) et (M.) de St-Malo. — Les trois autres ont été religieuses dans le couvent des Cordelières urbanistes de Reims, dont le roi a tiré une en la nommant abbesse du Lys. Les deux autres qui y sont retirées ont été souvent élevées par leur communauté abbesses triennales.

« L'auteur de cet écrit s'est vu dans cette maison.

« Nicolas Colbert fit ses premières études à Reims dans le collège des Jésuites ; M. Callon, chanoine de Reims et premier supérieur du séminaire, l'a raconté à l'auteur. Mais M. son père s'étant établi à Paris, avec toute sa famille, marchand à la maison qui a pour enseigne le *Long-Vêtu*, son fils, jeune homme d'une heureuse physionomie, les poursuivit dans l'Université de cette capitale du royaume, et y reçut le degré des docteurs dans la faculté de théologie. »

* * *

Nous trouvons dans la dernière livraison du *Bulletin de la Société historique de Langres* une très-bonne note sur *La Ferté-sur-Amance*, par M. l'abbé Briffault. La Ferté est une localité ancienne qui doit évidemment son origine au château-fort qui parait remonter au temps des vainqueurs de la Gaule, d'après les nombreuses substructions romaines qu'on y a retrouvées. Dès le IXe siècle y avait une forteresse féodale : le château a été démoli au XVIIIe siècle. Le premier seigneur connu est un Renaud, *comte* de La Ferté, vassal de Renier de Choiseul, qui paraît comme donateur de l'abbaye de Molesme en 1080. Sa dernière descendante, Elisabeth, *comtesse* de La Ferté — elle est ainsi dénommée sur son sceau — épousa vers 1200 Gauthier de Vignory. Au commencement du XIVe siècle, La Ferté appartenait au comte de Bourgogne, d'où elle passa à la maison de Joinville ; par mariages également à la maison de Neufchâtel (1375), à celle de Ray (1395), de Choiseul (1528) et de la Tour-du-Pin (1721). Antoine de la Tour-du-Pin, dernier baron de La Ferté, mourut sur l'échafaud en 1753. Il y avait dans ce bourg un prieuré fondé par le premier seigneur connu du lieu.

* * *

TABLEAU DES FIEFS TITRÉS DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE

Principauté de Château-Porcien (Saint-Menéhould).
Duchés de Choiseul (Troyes).
— de Beaufort (Montmorency), id.
— Château-Vilain (Chaumont).
— Villemor (Séguier), Troyes.
— de Rethel (Saint-Menéhould).
Marquisats de Chapes (Aumont), Troyes.
— Dampierre, id.
— Plancy (Guenegaud du Plessis), id.
— Saint-Phal (Dauvet des Marets), id.
— Villacerf (Colbert), id.
— Bonnecourt (de Bologne), Langres.
— Inteville (le Goux de la Berchère), Bar-sur-Aube.
— Vandœuvres (Mesgrigny), id.
— Esternay (de Fabert), Epernay.
— Esternay (de Quelus), id.
— Pleurre, id.
— Louvois (Colbert), Reims.
— Olisy (Larcher), id.
— Sillery (Bruslart), id.
— Thuisy (de Goujon), id.
— Rénel (de Clermont), Chaumont.
— Ville-sur-Tourbe (Joyeuse), Saint-Menéhould.
— Montcornet, id.
Comtés d'Ambonville (Choiseul), Bar-sur-Aube.

— Autry (de Goujon), Saint-Menéhould.
— Bourlemont (d'Anglure), Langres.
— Brienne (de Loménie), Bar-sur-Aube.
— Clermont-en-Argonne.
— Dampierre-le-Château, Saint-Menéhould.
— Dormans (de Broglie), Epernay.
— Etoges (de Savigny-Bellay), id.
— Grandpré (de Joyeuse).
— Joigny (Lesdiguières).
— Rosnay, Troyes.
— Roucy.
— Sézanne (de Fabert, de Beuvron).
— Vaubecourt (de Nettancourt), Saint-Menéhould.
— Vertus.
— Vignory, Chaumont.
— Villemaur (Seguier), Troyes.
— Asfeld, Sainte-Menéhould.

Baronnies d'Aigremont (Luxembourg), Langres.
— d'Anglure.
— de Baye, Epernay.
— Beaupré (Choiseul),
— Bonnet (du Châtelet), Chaumont.
— Blaise (de Renel).
— Bourbonne (des Marets), Epernay.
— Boursault. id. id.
— Bussy-le-Châtel (d'Amboise), Châlons.
— Cirey (du Chatelet), Chaumont.
— Chaumont-en-Porcien (des Ayvelles), Rethel
— Choiseul (de Nettancourt), Langres.
— Colombey, Bar-sur-Aube.
— Cornay.
— Escot, Chaumont.
— La Fauche (de Mouy), id.
— La Ferté-d'Amance (Choiseul), Langres.
— Jouvent-le-Châtel (Choiseul), id.
— Grancey (de Médavy), id.
— Mezières (Raguier de Coussi), Troyes.
— Moulins, Méry-sur-Seine, id.
— Montsusin (du Wouldy).
— Rameru (de Luxembourg).
— de Rimaucourt (d'Anglure).
— de Rorté (des Salles), Chaumont.
— de Saxe-Fontaine (Rolain), id.
— Saint-Just (de Guenegaud), Sézanne.
— Somme-Py (Luxembourg), Saint-Menéhould.
— Saint-Jean-sur-Tourbe (de Joyeuse), id.
— Thermes, id. id.
— Trichatel (du Housset), Langres.

— de Tour (Colligny), id.
— Troissy (Castille), Epernay.
— Vesilly (de Conflans), Reims.
— Chapelaine (de Vitry), Sézanne.
— Cernay (le Dannois), Saint-Menéhould.
— Minaucourt (de Joyeuse), id.
— Rumigny, id.
— Verpeil (de Joyeuse), id.
— Vienne-le-Château, id.

* * *

Nous citerons deux courts passages de la correspondance de Diderot avec Mlle Vollant, son amie — deux champenois — que vient de rééditer M. Paul Albert à la librairie Jouaust : il sont datés de 1770 :

« Bourbonne est un séjour triste, le jour par la rencontre de malades, la nuit par le tracas de leur arrivée; et puis nulle promenade, un pavé détestable, des environs arides et déplaisants : des habitants que 50,000 écus ne peuvent enrichir tous les ans, parce que les denrées de consommation en emportent les deux tiers au loin; point de vivres, même pour de l'argent; des logements très-chers, des hôtes qui regardent les malades comme les Israëlites regardent les cailles et la manne dans le désert. J'ai passé là une partie de mon temps à m'instruire des eaux, de leur nature, de leur ancienneté, de leur effet, de la manière d'en user, des antiquités des lieux, et j'en ai fait une lettre à l'usage des malheureux que leurs infirmités pourraient y conduire. »

« Me voila donc à Châlons chez M. Duclos (12 octobre). J'y ai passé le samedi et le dimanche. Le dimanche c'était la cloture du théâtre; nous allâmes à la comédie. Celui qui fit le compliment me savait au spectacle et me régala d'un compliment qui n'était pas trop mal fait. Vous me connaissez : jugez de mon embarras. Je m'étais baissé, baissé, baissé dans la loge : peu s'en fallait que je ne fusse perdu, par pudeur, sous les cotillons des dames. »

Du reste, cette correspondance mentionne assez souvent des petits faits concernant notre province. Diderot y parle souvent de Langres, où demeuraient son frère et sa sœur, originaux de la belle espèce qui inspirent parfois se verve. Puis au château de Lisle, près de Vitry, sa belle amie, Mlle Vollant, passait ses étés avec sa mère. On voyait, ce semble, nombreuse compagnie. Diderot y vint à diverses reprises. Il parle souvent aussi dans sa lettre de Legendre le célèbre architecte, auquel on doit la place Royale de Reims, à l'inauguration de laquelle cette Mlle Vollant, de M. et de Mme de Blacy et de diverses autres personnes des environs de Vitry et de Châlons.

* * *

La chaîne de montagnes, hautes et boisées, qui sépare la Meuse de la Marne, courant du sud au nord, et que l'on appelle l'Argonne, est coupée dans le sens de sa longueur, de Brizeau à Vienne-le-Château,

par l'étroite et profonde vallée de la Biesme. Cette vallée faisait encore au xve siècle la limite des terres de France et d'Empire.

C'est à une lieue de l'ouverture de cette vallée, vers le sud, dans une échancrure de la montagne, que se trouve le pèlerinage de Saint-Rouin.

Rodingus, dont la vénération populaire a francisé le nom en l'appellant *Rouin*, était un des moines missionnaires du viie siècle venus d'outre-monts dans les Gaules. Il pénétra jusqu'au sein des forêts sauvages et montagneuses qui depuis furent l'Argonne, et dont certaines parties n'avaient peut-être jamais été foulées par le pied de l'homme.

Sur un plateau magnifiquement situé à l'extrémité sud de la chaîne des Argonnes et dominant au loin les vastes plaines qui se déroulent et s'étendent vers la Champagne et le Barrois, le saint Apôtre de ces contrées fonda la célèbre abbaye de Beaulieu, de laquelle il ne reste plus que des ruines insignifiantes, mais qui a donné son nom au village qui s'est élevé comme à son ombre.

Mercredi 17 septembre, était le jour anniversaire de la mort et la fête du saint patron de l'Argonne.

De tous les villages et villes de la contrée étaient venus cinq à six cents pèlerins se grouper autour de la modeste chapelle leur rappelant le souvenir du moine bienfaiteur qui a apporté à leurs ancêtres la civilisation en même temps que la foi chrétienne.

Monseigneur l'évêque de Verdun avait bien voulu faire coïncider son retour d'un voyage entrepris pour des intérêts religieux avec la fête de l'un des des premiers apôtre de son diocèse, fête dont sa présence réhaussait la solennité.

* * *

Le dernier numéro de la *Semaine religieuse* de Reims contient un intéressant manuscrit donnant la suite du catalogue de l'abbaye de Saint-Pierre, de Reims, depuis le travail de Marlot.

* * *

On vient de placer dans le Musée de Langres les tableaux et les marbres légués à cette ville par M. N. Lescornel.

* * *

D'importantes manœuvres de guerre viennent d'avoir lieu à la fin du mois de septembre dans les Ardennes entre Attigny, Grandpré, Jametz et Dampviller. Exécutées par les troupes de la 12e division militaire, elles ont duré six jours, dont trois consacrés aux opérations de brigade, et trois aux attaques par la division représentant un corps d'armées, contre une position désignée. Le général de Fontanges commandait et les deux brigades comprenant 4 régiments d'infanterie, 2 bataillons de chasseurs, 4 batteries et 3 escadrons de chasseurs étaient sous les ordres des généraux baron Berge et comte de Boisdonemetz.

* * *

M. A. Massoulle, sculpteur, né à Epernay, qui avait exposé au dernier Salon deux bustes, l'un en plâtre, l'autre en terre, vient de recevoir la commande de la statue allégorique de la ville de Nancy, qui doit décorer le nouvel hôtel-de-ville de Paris.

La ville de Provins lui a également demandé deux copies en bronze et en marbre du buste en plâtre du bienfaiteur de Provins, M. Garnier, qu'il avait exposé au Salon.

*
* *

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le rapport sommaire présenté au Comité central de la Marne pour les trois fermes qui y ont été jusqu'ici dignes des trois premières récompenses. Il est bon de signaler les efforts faits par nos agriculteurs en dépit des difficultés qui entravent de plus en plus les exploitations rurales. Une médaille d'or a été encore accordée à M. Person-Debar, pour sa ferme de Châlons-sur-Marne et à M. d'En Montel, de Courtisols.

Exploitation de M. Vigy-Brémont, fermier a Vitry-la-Ville. — M. Vigy exploite 150 hectares, dont quelques pièces de hautes terres naguère assez médiocres, mais améliorées par lui, donnant des récoltes presque équivalentes à celles de ses meilleures.

138 hectares sont couverts de belles céréales, de prairies artificielles et naturelles, de racines industrielles et fourragères ; il ne reste en jachère que ce qui est nécessaire pour attendre et pour recevoir les fumiers au fur et à mesure de leur production.

Le bétail représente 75 grosses bêtes, soit une demi-tête par hectare. Tous les animaux, très-bien entretenus, sont élevés à la ferme, dans le sens d'une amélioration croissante.

Avec ses fourrages abondants, mais qui pourraient l'être plus encore, M. Vigy trouve dans l'élevage une spéculation rémunératrice.

Les travaux, sagement ordonnés, sont exécutés avec des instruments perfectionnés.

M. Vigy sait profiter des moyens de transport et de communication que lui présentent les voies vicinales, ferrées, fluviales, postales et télégraphiques.

Ses produits prennent le chemin des grands centres et de la capitale. C'est ainsi que, grâce à l'intelligente direction de Mme Vigy, un parti très avantageux est tiré de la basse-cour, trop dédaignée ailleurs, et qui pourtant alimente le fonds roulant de la ferme,

La commission accorde à M. Vigy la première médaille d'or.

Exploitation de M. Jacquy-Vitu, propriétaire a Saint-Memmie-lez-Chalons. — Cette exploitation porte sur 65 hectares de terres calcaires en bon état de culture : 44 sont emblavés de céréales d'hiver et de printemps ; 14, en prairies artificielles et plantes sarclées fourragères ; 7, en jachère, nécessitée par l'ameublissement de la terre, la destruction des herbes et l'emploi du fumier.

La commission a vu 6 bons chevaux, 20 belles vaches à produit,

155 bêtes à laine. Le bétail de vente, confié à un marcaire intelligent, est remarquablement beau et bien entretenu. Le tout représente 44 bêtes ou 2/3 de tête par hectare.

Les fumiers, le premier objectif de tout bon cultivateur, sont confectionnés en vue de leur abondance et d'un aménagement rationnel qui peut être donné en exemple

Outre la pompe à purin, système Lenoël, une pompe foulante et aspirante, mue par le manége de la batteuse, remplit en vingt minutes un bassin de 28 hectolitres qui sert aux diverses usages de l'exploitation.

Installation générale modèle, ordre et propreté scrupuleuse partout, distribution intelligente et bonne tenue des places habitées, rendues confortables et agréables pour les maîtres comme pour les gens de service, qui en témoignent par leur fidélité. Adjonction à la ferme d'un bon potager, d'arbres fruitiers et d'un jardin d'agrément où se trouvent réunis l'utile et l'agréable. Bonne comptabilité.

Le lait en nature se vendant à raison de 100 litres par jour à 0 fr. 15, il se propose d'augmenter son bétail pour arriver à 150 litres. Encouragé par le produit de cette source de revenus qui grossit la recette journalière, et surtout sachant combien le consommateur urbain redoute le mélange et le baptême du lait qui lui est servi, il vient d'innover et se sert de vases de la contenance d'un litre, fermés hermétiquement, qui matin et soir reçoivent le lait aussitôt tiré de la mamelle et passé au tamis avec tous les soins possibles de propreté. Le contenu de chaque récipient est garanti par une marque de fabrique, c'est-à-dire par un plomb qui n'est rompu que par le destinataire. Cette fourniture est payée 25 cent. le litre, prix inférieur à celui des grandes villes et de Paris.

La commisssion a accordé la seconde médaille d'or.

Ferme du chateau de Villers-aux-Corneilles, exploitée par M. Alfred Lequeux. — La première exploitation que la commission ait été visitée est celle de M. Alfred Lequeux, à Villers-aux-Corneilles, qui, en raison de ses fonctions de secrétaire du comice central, tenait à rester hors concours.

On sait que cette propriété, acquise depuis six ans seulement par M. Lequeux, appartenait de temps immémorial à des familles de l'aristocratie nobiliaire ; ainsi qu'en témoignent les titres et un château du XIIIe siècle, avec parc de 19 hectares, aux arbres séculaires, entouré d'eau et de murs.

C'est à côté de ces vénérables témoins des siècles passés que se trouve la belle ferme de 140 hectares d'un seul gazon, avantage si précieux et si rare aujourd'hui, que M. Alfred Lequeux a sauvée et préservée de la division.

M. le rapporteur cite un mode de jouissance depuis longtemps mis en pratique en d'autres lieux, mais encore ignoré dans nos contrées, *le métayage*. A l'exception des chevaux, des harnais et du mobilier

de cuisine, tout appartient au propriétaire, qui fournit les terres, les bâtiments, le matériel et le bétail sur pied. L'entretien est à la charge du métayer.

Toutes les céréales sont vendues, les foins et pailles consommés sur place et les produits partagés dans des proportions convenues.

Le propriétaire conserve le droit de tout diriger en s'entendant toutefois avec le métayer. En d'autres termes, celui-ci fournit son travail, sa main-d'œuvre, son intelligence, et le propriétaire, le capital et la direction générale.

Comme on le voit, il y a là un pacte, une association qui, comme dans l'industrie et le commerce, permet à l'ouvrier, à l'employé, de prendre intérêt à l'œuvre commune et de se créer un avenir plus sûr que par la domesticité ou le fermage.

M. le rapporteur signale l'exactitude, la précision et l'ordre avec lesquels est tenue la comptabilité de la ferme. Cette terre, acquise par M. Lequeux dans un complet état d'abandon, de stérilité, d'épuisement dû à de mauvais procédés de culture, commence à donner un rendement sérieux.

La commission a décerné à M. Lequeux un diplôme d'honneur.

* * *

Des dons assez importants viennent d'être faits au Musée de Châlons.

M. Isidore Cerf, au nom de son oncle, M. Félix Cerf, a fait don d'un tapis ancien en damas de fil blanc et bleu avec les figures de David et de Goliath.

Mme Toupry-Charpentier a donné un corsage en soie grise brochée de soie jaune de l'époque de Louis XV.

M. M... a donné une étoffe de soie brodée de la même époque.

A l'occasion de ces derniers dons, M. le maire, en remerciant ses concitoyens de leur empressement et de leur bonne volonté, a décidé la création au Musée d'une section des étoffes et tissus précieux, qui n'existait pas encore.

* * *

Le volume que vient de publier la Société des Antiquaires de France contient la description des bronzes antiques trouvés en 1878 dans un terrain que possèdent MM. de Tassigny au faubourg de Laon.

Cette découverte des plus importantes se compose de statuettes et de figurines d'un rare mérite au point de vue de l'art, et fort intéressantes pour l'étude de mythologie gallo-romaine.

Nous ne pouvons, dans un article de journal, donner la description complète qu'en a présentée M. Edmond Guillaume, membre résident de la Société, et les savantes déductions que l'auteur a pu en tirer ; elles sont cependant de nature intéressante pour l'histoire du culte

général de la nation gallo-romaine, mais aussi pour celle de notre vieille cité rémoise.

Quelques personnes ont été admises à visiter cette découverte, et, en la voyant partir pour Paris, ont regretté qu'une démarche officielle n'ait pas été faite près des heureux possesseurs pour en obtenir l'acquisition au profit du futur musée de la ville ; car il est bien permis d'espérer que, dans un avenir qui ne se fera pas trop attendre, la ville de Reims possédera un musée digne de sa vieille réputation et de son importance dans les siècles passés.

En terminant cette étude sur ces bronzes rémois aussi beaux qu'intéressants, M. E. Guillaume ajoute : « Nous sommes heureux « d'annoncer qu'ils resteront en France, dans une de nos grandes « collections publiques. Convoités par le *British Museum*, ils sont « acquis aujourd'hui, grâce au patriotisme de M. de Tassigny, pour « le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. »

Nous ajouterons, comme Rémois, qu'au patriotisme se serait joint un peu d'amour du clocher qui aurait été bien accueilli, car des antiquités n'ont de valeur bien réelles qu'autant qu'elles sont conservées dans les localités où elles ont été découvertes. — D.

(Courrier de la Champagne).

*
* *

Sermaize-sur-Saulx. — 13 octobre. — Une solution de la question sociale ! Les deux cent cinquante ouvriers des hauts fourneaux et fonderies de Sermaize-sur-Saulx, étaient en fête hier. Mgr Meignan, évêque de Châlons, était venu au milieu de cette intelligente population, pour bénir une chapelle et des écoles de garçons et de filles que les propriétaires de l'usine, MM. L. Denonvilliers et fils viennent de faire construire dans leur établissement. Un aumônier et deux sœurs de la Providence, attachés à cette fondation, seront chargés de distribuer aux ouvriers et à leurs enfants les secours de la religion et les lumières de l'instruction. Une fête de famille, comme celle d'aujourd'hui, qui unissait patrons et ouvriers dans une commune pensée de confiance et d'affection, ne vaut-elle pas beaucoup mieux que les déclamations de ceux qui promettent tout sans jamais rien tenir !

*
* *

Bibliothèque et Musée de Provins. — Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a reçu communication de la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« En mémoire de mon père, qui sous la bienveillante administration de M. Pierre-Louis Bourquelot, alors maire de la ville de Provins, a formé la bibliothèque actuelle et en a été pendant vingt-un ans bibliothécaire (de 1837 à 1858), je viens offrir à la ville divers écrits, divers livres et objets soigneusement recueillis par mon père, par ma famille, et des plus intéressants pour l'histoire de la localité.

« La majeure partie des lettres et manuscrits provient de papiers

jadis achetés au poids par mon grand-père autrefois commerçant à Provins, et fut mise plus tard en réserve par mon père.

« Si, comme je l'espère, Monsieur le Maire, cet envoi vous est agréable, veuillez bien m'en donner avis, je dois aller très-prochainement à Provins et je me ferai un plaisir de vous remettre moi-même ces livres, ces papiers auxquels mon père tenait beaucoup, auxquels je ne tiens pas moins et dont je me décide à me dessaisir en faveur seulement de ma ville natale.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Maire, mes civilités empressées l'assurance de ma considérstion très-distinguée.

« Signé CHARDON. »

Le conseil, après avoir entendu la lecture de cette lettre, déclare accepter avec reconnaissance l'offre fait à sa ville natale par M. Félix Chardon, fils de l'ancien bibliothécaire de Provins, qui a organisé la bibliothèque municipale avec zèle et intelligence, a dressé les catalogues, classé les objets d'art et s'est toujours acquitté de ses fonctions de la façon la plus louable.

Au nombre des objets d'art donnés par M. F. Chardon, figure le tête peinte et dorée d'une statue en pierre qui, d'après une tradition, se trouvait dans l'église Notre-Dame du Châtel, à la ville haute, église détruite à la Révolution et dont il ne reste aucune trace aujourd'hui.

On doit regretter que cette statue de madone ne nous soit pas parvenue entière, toutefois, il faut encore se féliciter que la tête ait été conservée presque intacte. C'est un specimen fort intéressant de l'art du XVe siècle. La coiffure surtout offre les dispositions les plus curieuses, nous n'en avons rencontré aucun exemple dans les dessins et les descriptions du *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-Le-Duc. Les traits ont la régularité un peu sèche qui caractérise les sculptures et les peintures religieuses du moyen-âge. Mais on est frappé de l'expression de calme et de suavité qui règne sur ce pur visage ; on dirait une vierge du Pérugin reproduite par le ciseau du sculpteur.

Les couleurs dont la figure est ornée, ont été discrètement et habilement distribuées. La dorure qui recouvre les cheveux dont les nattes gracieusement sur le cou, les perles du collier et certaines parties de retombent la coiffure, est encore assez bien conservée.

En résumé, on peut considérer comme le joyaux de notre musée naissant, ce précieux fragment de sculpture.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

DOM THIERRY DE VIAIXNES

Introduction

I

On se soucie peu aujourd'hui des querelles dogmatiques que souleva la trop fameuse bulle *Unigenitus*. Il nous importe médiocrement de savoir quelles modifications elle apportait à la tradition de l'Eglise, si les cinq propositions se trouvaient dans l'*Augustinus*, si le P. Quesnel était ou n'était pas hérétique. Ces longs et confus débats, qui mirent la France en feu, qui tourmentèrent les consciences pendant un demi-siècle, qui inquiétèrent et exaspérèrent le gouvernement, ont, dans la lointaine perspective de l'histoire, changé de couleur et de physionomie; l'élément théologique ne réussit plus à provoquer notre intérêt; par un revirement imprévu, c'est le côté politique et moral qui se présente au premier plan; de ce vaste conflit entre l'autorité pontificale et la société du XVIIIe siècle, nous n'étudions volontiers que les péripéties dramatiques et les conséquences utiles; nous voulons discerner dans le passé les origines de la situation présente, les échecs du principe gallican, les progrès des idées ultramontaines : bien que la théorie abstraite de la prédestination et de la grâce n'ait plus le privilége de nous émouvoir, il nous plaît d'observer les passions qui s'agitèrent autour des doctrines, les intrigues qui s'ourdirent à l'ombre des dogmes, les jeux de la scène, l'habileté des acteurs, les crises, le dénouement. Il en est de cette tragédie religieuse comme de certaines œuvres littéraires : la postérité y remarque des qualités et des défauts auxquels l'écrivain lui-même n'attachait qu'une importance secondaire. Certes, en 1720, Molinistes et Jansénistes auraient été bien incrédules, si quelqu'un leur eût prédit qu'au bout de cent cinquante ans on serait plus curieux de leurs menées que de leurs écrits. Pour nous, l'histoire est un drame, un drame vécu, un drame sans fin, où il y a des héros et des traîtres : nous applaudissons les héros, nous condamnons les traîtres, sans examiner de trop près si les discours qu'ils prononcent sont exactement fidèles aux règles du rudiment.

L'auteur de la *Correspondance* que nous publions n'eut qu'un second rôle dans la pièce, mais un rôle utile et honorable, qu'il sut tenir avec talent et courage. Agent dévoué de son parti, fort bien renseigné sur les faits et gestes du clergé contemporain, en relations suivies et journalières avec plusieurs évêques, ami intime du célèbre auteur des *Réflexions morales*, homme de science et d'action tout à la fois, il parut à ses adversaires assez redoutable pour mériter leurs persécutions, fut emprisonné plusieurs fois, et mourut en exil. Quelqu'opinion que l'on ait sur les principes dont il s'était constitué l'intrépide défenseur, il faut reconnaître et estimer en lui un caractère respectable, une croyance sincère, une énergie vaillamment employée au service de la foi et du devoir. Si l'on ajoute que dom Thierry de Viaixnes est notre compatriote, qu'il est né[1] dans la ville de Châlons, qu'il y a longtemps vécu, qu'il y a toujours conservé de durables attaches et de chères amitiés, nous ne pourrons plus refuser ni notre sympathie à sa personne, ni notre attention bienveillante aux documents qui le concernent.[2]

1. Le 17 mars 1659. Son père, Thierry Fagnier de Viaixnes, secrétaire du roi, gouverneur municipal de Châlons, pouvait justifier de sa noblesse depuis 1484. Dom Thierry, élevé chez les Jésuites, entra dans la congrégation de Saint-Vannes en 1677; il y continua de fortes études; futé levé au sacerdoce par M. de Noailles; se fit connaître dans plusieurs diocèses par ses prédications; fut une première fois exilé à l'abbaye Saint-Michel (1689), puis envoyé à Saint-Airy de Verdun, où il se lia avec M. de Béthune; prit parti pour les Jansénistes avec une âpre conviction; fut, par ordre du roi, détenu à Vincennes pendant six ans et demi; aussitôt relâché, recommença la lutte avec ardeur; fut de nouveau exilé à Saumur; protesta néanmoins contre la Bulle *Unigenitus* en motivant audacieusement son appel; fut enfermé de nouveau à Vincennes (1714) et n'en sortit qu'après la mort de Louis XIV (septembre 1715). Des controverses renaissantes lui valurent bientôt un troisième exil, suivi d'une expulsion définitive du territoire français. Dom Thierry quitta le royaume en mai 1721, se retira à Saint-Guslain en Hainaut, puis à Bruxelles, puis chez les Bénédictins de Wlierbeck, puis à Anvers et enfin en Hollande. Il mourut à Rinwych, près d'Utrech, le 31 octobre 1735. — Pour de plus amples détails sur sa vie et sur ses ouvrages, voir l'article du Dictionnaire de Moréry, l'article de la Biographie Universelle de Michaud, l'article de la Biographie Châlonnaise de Lhôte.

2. Il existe à la Bibliothèque Nationale (cabinet des estampes, n° 3, Louis XV), une planche gravée, sans nom d'auteur, représentant la rentrée des Jansénistes en 1715. Le jeune roi est de face, assis sur son trône, entouré de quatre groupes de personnages, disposés de gauche à droite dans l'ordre suivant : les Docteurs exclus de Sorbonne, les Fugitifs, les Exilés, les Prisonniers. Au nombre des prisonniers on remarque dom Thierry de Viaixnes, placé de trois quarts, dans le costume de son ordre. La physionomie, à la fois douce et forte, est empreinte d'une énergique fierté. Le portrait du P. Quesnel se trouve de l'autre côté de l'estampe, dans le groupe des Fugitifs.

II

Les originaux des *Lettres* de dom Thierry de Viaixnes appartiennent à la riche bibliothèque de feu M. Jean Bertrand. Ils forment un petit volume in-4°, sous une couverture de parchemin, au dos de laquelle on lit : « Ce présent portefeil appartien « à Monsieur Longé, très-digne prêtre, et chapelin de la Cha- « tédrale de Chaalons en Champagne. 1721. » Le même recueil contient en outre des extraits de l'*Explication de la Règle de saint Benoît*, et des extraits avec commentaire des *Lettres spirituelles* de Varet.

Cette correspondance inédite est relative aux années 1715-1721, période courte, mais féconde en incidents et en manœuvres. On sait que le P. Quesnel avait publié à Châlons [1] la première édition de ses *Réflexions* [2], et que M. de Vialard avait approuvé l'ouvrage. En 1695, M. Louis-Antoine de Noailles, approuva encore dans son mandement du 23 juin une autre édition considérablement augmentée. Puis, lorsqu'il fut appelé à l'archevêché de Paris et que la cour de Rome l'eut revêtu de la pourpre, il regretta, parait-il, que son approbation fût considérée comme un acte d'hostilité à l'égard du Saint-Siège, et revint sur son premier jugement [3], mais non pas d'une façon si simple et si franche qu'il ne se fit beaucoup d'ennemis et ne s'engageât dans de longues et fâcheuses disputes. Enfin, le 8 septembre 1713, parut la celèbre bulle *Unigenitus*, où 101 propositions du P. Quesnel étaient expressément condamnées, comme attentatoires au dogme, à la morale et à la discipline. — Ce fut le signal d'une extraordinaire émotion dans le monde religieux ; et le diocèse de Châlons, où les *Réflexions* étaient très-répandues, fut un des premiers à s'inquiéter de l'initiative prise soudainement par le pape. M. Gaston de Noailles, successeur de son frère au siège épiscopal de cette ville, se joignit à huit autres évêques et archevêques pour déclarer (12 janvier

1. Chez Pralard, in-12, 1671.

2. Voir sur la publication de ce livre l'*Histoire du Livre des Réflexions morales*, I, p. 15, et l'*Histoire de la Constitution*, de Lafiteau, I, p. 34 et suivantes.

3. C'est à cette occasion que dom Thierry de Viaixnes fit imprimer sans nom d'auteur le *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau : à qui l'on doit croire, de Mr Louis-Antoine de Noailles, évêque de Chaalons en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles archevêque de Paris en 1696*. Voir sur ce pamphlet l'*Histoire de la Constitution*, I, p. 61, où on l'attribue faussement à Gerberon.

1714) qu'il se séparait des évêques acceptants ; puis, peu après (17 juillet), il envoya aux opposants une circulaire secrète où on lit l'expression de ses intimes sentiments : « Nous nous atti-
« rerons l'indignation du pape et du roi, écrit-il, si nous n'ac-
« ceptons pas la Constitution. Mais ne devons-nous pas crain-
« dre davantage celle de Jésus-Christ?... De plus, nous avons
« beau faire ; on nous fera toujours passer pour Jansénistes ;
« l'on y a trop d'intérêt. Nous ne sommes pas hommes, ni les
« uns ni les autres, à accepter le système de Molina ou à
« favoriser la mauvaise morale. Nous ne sommes pas non plus
« disposés à regarder comme Jansénistes tous ceux qu'il plaît
« aux Jésuites d'accuser[1]. »

Désormais l'affaire prenait un tour plus grave. Ce n'était plus un simple prêtre et son livre qui se trouvaient en cause ; le pouvoir pontifical, en intervenant dans la lutte, avait détourné sur lui-même toutes les attaques. Pour éviter l'équivoque, les opposants s'empressèrent d'abandonner ou de censurer les *Réflexions morales ;* le cardinal de Noailles retira son approbation et proscrivit l'ouvrage ; M. de Châlons n'en parla que comme d'un livre dangereux, et le condamna. Mais, en changeant le champ de bataille, on n'avait pas mis fin aux hostilités : au contraire, la lutte recommença plus ardente et plus générale ; il s'agissait maintenant de faire échec au chef de l'Eglise. Le clergé se divisa en deux camps ; les uns, ultramontains résolus, s'efforçaient de faire recevoir la Constitution nouvelle ; les autres, fidèles à la tradition gallicane, prétendaient empêcher l'enregistrement de la Bulle et en appelaient au futur concile. Néanmoins, jusqu'en 1717, il n'y eut point de rupture ouverte, et, de part et d'autre, on feignit de chercher un accommodement. Mais, le 5 mars de cette année, les quatre évêques de Mirepoix, de Montpellier, de Senez et de Boulogne se décidèrent à notifier leur acte d'appel. Ils eurent aussitôt de nombreux imitateurs.

Dans le diocèse de Châlons, le chapitre de la cathédrale, le chapitre de la Trinité, le chapitre de Notre-Dame, les chapelains de Saint-Etienne, les bénédictins de Saint-Pierre-au-Mont, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques adhérèrent dans le courant du mois (16-20 mars). M. Gaston de Noailles appela quelques jours plus tard, le 3 avril[2] ; mais il ne publia point d'abord son acte

1. Histoire manuscrite des évêques de Châlons, par l'abbé Gagney, 2 vol. Bibl. de Vitry, Mss. cotés 98 et 99, fol. 191.
2. Ms. 99, f°s 208 et 209.

d'adhésion, persuadé qu'en de certaines circonstances il peut être plus utile de temporiser[1]. Toutefois il crut devoir renoncer à cette réserve, lorsque parurent en France les lettres *Pastoralis officii*, du 8 septembre 1718, qui frappaient d'excommunication tous les opposants[2]. En même temps, il prenait des mesures de rigueur « contre les semeurs de zizanie. Les Jé-
« suites et tous les Mendians, qui regardent le pape comme
« infaillible, cherchoient de toutes parts à indisposer les fidèles
« contre les appellans. Il se trouva obligé de les interdire
« presque tous; et le dépit de se voir inutiles pour la prédica-
« tion et pour la confession, joint à leurs préjugés, les excitoit
« à parler encore plus haut[3]. »

Ce n'est point le lieu d'entrer dans le détail des difficultés qui surgirent à cette occasion. D'ailleurs M. Gaston de Noailles mourut bientôt (20 septembre 1720), et fut remplacé par M. de Saulx-Tavannes, évêque acceptant.

III

Il ne nous reste que quelques mots à dire du correspondant de dom Thierry. M. Longer de Saint-Jean, partisan actif du P. Quesnel et tout dévoué à la politique de M. Gaston de Noailles, avait obtenu, par la faveur de ce prélat, la place de sacristain de Saint-Etienne. Aussi fut-il tout d'abord suspect à M. de Tavannes. Le 13 août 1721, Mr d'Ermenonville écrivit à l'intendant de Champagne qu'il fallait que Messieurs de la cathédrale se défissent « de Salmon Longer, esprit remuant,
« qui travaille journellement à séduire les ecclésiastiques pour
« leur faire renouveler leur appel[4]. » Le chapitre, désireux de prouver son obéissance à son Altesse Royale, renvoya le prêtre disgracié; mais Longer était aussi chapelain de cette église, de sorte qu'il ne quitta point Châlons dans le moment même. Peu après, M. de Tavannes vint prendre possession de son évêché; le chapelain, selon le privilège de sa charge, devait porter le dais à la cérémonie de réception; mais M. de Tavannes lui défendit de remplir cet honorable office[5]. Dès lors, Longer n'eut que des déboires, et bientôt il sortit du diocèse. Depuis cette époque, nous n'avons point retrouvé sa trace.

G. Hérelle.

1. Ms. 99, f° 210, lettre de M. de Châlons.
2. Ms. 99, f° 213.
3. Ms. 99, f° 222 v°.
4. Ms. 99, f° 233.
5. Ms. 99, f° 240.

CORRESPONDANCE DE DOM THIERRY DE VIAIXNES

I

Copie du Mémoire donné à Monsieur de Saint Sauveur, lieutenant de Roy de Vincennes, par le soussigné, dans sa prison de Vincennes, le 7 avril 1715.

Soli Deo honor et gloria.

I. Je prie très humblement Mr de Saint-Sauveur, lieutenant de Roy du château de Vincennes, de réitérer à Monseigneur de Pontchartrain, ministre et sécrétaire d'état, qui a signé la lettre de cachet en vertu de la quelle j'ay été enfermé dans cette prison, de réitérer, dis-je, à ce ministre la demande que je pris la liberté de luy faire l'année dernière par écrit, de vouloir bien m'accorder pour confesseur le R. P. D. Réné Massuet, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui demeure en l'abbaye de Saint-Germain des Prez, où il a succédé au R. P. Mabillon pour continuer ses ouvrages, afin que je puisse faire mes Pâques ; et de supplier encore ce ministre de me donner la permission de dire la sainte messe dans la chappelle des prisonniers de Vincennes. J'espère ces deux grâces de l'équité et de la charité de Monseigneur de Pontchartrain, et je prieray Dieu avec ardeur de l'en récompenser.

II. Je prie en 2e lieu M. de Saint-Sauveur de ne donner aucune connoissance de ce présent mémoire à pas un Jésuite, non pas même au R. P. Tellier. Ces pères sont mes parties déclarées et publiques ; ils ne peuvent avoir aucune inspection ni juridiction sur moy, et personne n'est en droit de leur en donner. Je suis depuis longtemps leur accusateur devant le tribunal de l'Eglise et du public, et ils sont depuis devenus les miens au tribunal du Roy.

Je les ay accusés publiquement dès l'an 1701, et je les accuse de nouveau d'être pélagiens sur certains chefs, et demi-pélagiens sur d'autres, corrupteurs de presque tous les principes de la morale de l'Evangile, et destructeurs de quantité de points très importans de la discipline ecclésiastique. Je suis plus que jamais en état, en pouvoir et en résolution de les convaincre juridiquement, canoniquement et démonstrativement de tous ces chefs devant les tribunaux ecclésiastiques.

Dès l'an 1693, je convainquis de Pyrrhonisme en matière de religion le P. Honoré Carascouet, jésuite, professeur de théologie à Caen, qui y avoit enseigné publiquement que la religion chrétienne n'étoit pas évidemment vraye, non plus que les mi-

racles de J. C., ny les prophéties qui regardent ce divin Sauveur, et qu'il n'y avoit que la prudence qui fit embrasser le christianisme. Ce fut sur ma dénonciation et mon écrit imprimé sous le titre d'*Impiéte reconnue*, etc., que feu Mr Bossuet, évêque de Meaux, engagea M. de Bayeux à censurer la thèse de ce Jésuite et à le faire retracter.

En 1697, j'écrivis pour la défense de l'ordonnance de feu M. Le Tellier, archevêque de Reims, contre les hérésies de Molina, et je réfutay la remontrance que les Jésuites, par la plume de leur père Daniel, publièrent contre cette ordonnance pastorale, digne des évêques les plus savans et les plus zélés des premiers siècles. Il est vray que mon ouvrage, qui faisoit l'*anatomie* de la remontrance des Jésuites, ne fut pas imprimé ; mais ces pères en eurent connoissance, et ils en ont la minute avec mes autres papiers.

En 1699, je me crus obligé de donner avis au même archevêque de Reims de la conduitte et des sentimens du P. Flavet, jésuite, autheur de deux thèses que ce prélat avoit successivement condamnées, l'une par l'ordonnance de 1697, parce qu'elle renouvelloit les hérésies de Molina, et l'autre l'année suivante touchant le Nestorianisme, qu'il obligea le P. Flavet de retracter. Ce ne fut que sur les ordres par écrit de feu M. de Reims que je lui écrivis une fort longue lettre au sujet de ce père, dans la quelle j'avois enfermé un des portraits de Molina gravés par ordre des Jésuites, et au bas du quel il y avoit quatre vers très insultans à ce prélat. Il lut ma lettre au Roy, et sa Majesté, ayant voulu lire elle-même les quatre vers, en fut si choquée qu'elle ordonna que le P. Flavet iroit à son exil de Pontarlier en Franche-Comté. Mais M. de Reims fut obligé par ordre du Roy de lire ma lettre au P. de la Chaise, et les Jésuites connurent par là que j'étois leur accusateur en ce point, comme en bien d'autres.

Ce fut moy qui, en 1700, envoyay au même M. de Reims, à l'assemblée du clergé où il présidoit, et selon ses ordres par écrit, les Dictées ou Cahiers de la *Théologie morale* que le P. Moncervelle, jésuite, venoit d'enseigner en pleine université du Pont à Mousson. Outre quantité de propositions très mauvaises et très corrompuës, j'y avois fait particulièrement remarquer celle où il enseignoit qu'un Roy, en sûreté de conscience, pouvoit en faire assassiner un autre, pour cela seul qu'il savoit que celuy-cy préparoit une armée ou une flotte pour luy faire la guerre. Le Roy, ayant eu connoissance de

cette doctrine, en eut horreur, et ce fut cette proposition qui fut la principale cause de la condamnation faite, dans l'assemblée de 1700, de tant de propositions de morale corrompuë, presque toutes tirées d'autheurs jésuites. Ces pères sceurent la part que j'avois eue à cette condamnation par le 1er interrogatoire que je prêtai dans ma prison précédente, le 8e novembre 1703.

Je pourrois ajouter ici quantité d'autres faits. Mais, outre que je pardonne aux Jésuites de tout mon cœur tout ce qui m'est purement personnel, ce que je viens de marquer suffit pour faire voir à Monseigneur de Pontchartrain et à Mr de Saint-Sauveur combien il est notoire et public que je suis l'accusateur des Jésuites. Ma seule préface de Lémos à la tête de ses Actes des Congrégations *de Auxiliis* en est une preuve sans réplique. Que si dans la suite ils sont devenus les miens, je suis en droit de dire que ce n'est que par récrimination, pour ne rien ajouter de plus dur. Par où il est évident que pas un d'entre d'eux, non pas même le R. P. Tellier, ne peut avoir aucune juridiction ny inspection sur moy, et que personne, non pas même le Roy, n'est en droit de leur en donner. J'attend même de la justice de Monseigneur le comte de Pontchartrain qu'il ne les consultera en aucune manière sur rien de ce qui me regarde.

Je voudrois de tout mon cœur pouvoir rendre la paix à l'Eglise, et ce seroit avec joye que je verserois tout mon sang pour y contribuer. Mais ce ne sera jamais aux dépends de la Religion, de la vérité, de la foy, de la pureté de la morale, que les Jésuites attaquent et tâchent de corrompre en tant de manières. Il ne faut pas même espérer cette paix, jusqu'à ce que la doctrine de Molina, de Suarez et de leurs sectateurs, sur les matières de la prédestination et de la grâce et sur les principes de la morale, ayt été solemnellement condamnée et juridiquement proscritte de toute l'Eglise catholique, et qu'on n'y ayt donné un système ou corps de doctrine sur toutes ces matières : système qui soit tiré de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas, qui sont les trois docteurs qui ont le plus approfondi les dogmes que l'on agite présentement avec tant de chaleur, et que l'Eglise nous donne pour nos principaux maîtres.

III. Je prie en 3e lieu Mr de Saint-Sauveur de représenter à Monseigneur de Pontchartrain, sur le fait du confesseur, que je représente très humblement : 1° que la confession doit être libre pour le choix d'un confesseur; 2° que sans cette liberté on ne peut avoir en sa personne la confiance si nécessaire pour

recevoir la grâce du sacrement ; 3° qu'on ne doit pas être surpris, après ce que je viens d'exposer, si je ne choisis point de jésuite pour mon directeur, comme j'eus le malheur de le faire bien malgré moy dans ma prison précédente ; le mal qui m'en arriva, tant selon Dieu que selon l'homme, m'est un puissant préservatif pour l'avenir ; 4° les mêmes raisons ne me permettent pas d'avoir confiance à l'un ny à l'autre des deux confesseurs des prisonniers, que l'on m'a offert, savoir M. Bochard de Saron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et M. Vérité, son chanoine. Je les crois fort gens de bien, et je n'ay qu'à m'en louer personnellement ; mais comme ma principale et unique affaire est celle de la Doctrine, je les sçay trop dévoués aux Jésuites et trop enfoncés dans leur party pour me mettre sous leur conduitte ; 5° je suis religieux, et il est naturel de me donner un religieux du même ordre pour conduire ma conscience ; 6° le religieux que je demande est mon confrère, il est vray, mais d'une autre congrégation ; nous n'avons jamais demeuré ensemble, et je ne le choisis que sur la réputation où je scay qu'il est dans son corps d'être un prêtre fort sage, fort éclairé, fort modéré et bon Bénédictin.

IV. Je prie 4ment M. de Saint-Sauveur, au sujet de la sainte messe que je demande de pouvoir dire dans la chappelle des prisonniers, d'exposer à Monseigneur de Pontchartrain, 1° que, grâces au Seigneur, il n'y a jamais eu aucune sentence ecclésiastique qui m'ayt dégradé du sacerdoce depuis plus de 32 ans que j'en suis revêtu, et qu'ainsi la cour n'est pas en droit de me réduire à la communion laïque ; 2° que le R. P. Bourdaloue, l'un de mes confesseurs, m'avoit abtenu dans ma prison précédente la permission par écrit de dire la sainte messe ; 3° que cela se peut faire aisément, sans rien troubler pour les autres prisonniers.

Je prie enfin M. de Saint-Sauveur d'envoyer le présent Mémoire à Monseigneur le comte de Pontchartrain, ou du moins de le luy faire lire en original ; ce sera une continuation de ses bontés à mon égard, dont luy sera éternellement redevable son très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

D. THIERRY DE VIAIXNES,
Religieux bénédictin de la congrégation de St-Vanne.

Dans la Tour de Vincennes, le dimanche de la Passion, 7e avril 1715.

Je soussigné, certifie que cette copie est entièrement conforme à mon original. Fait en l'abbaye de St-Vanne de Verdun, le 29e février 1720. D. THIERRY DE VIAIXNES.

(*A suivre*).

BOURBONNE-LES-BAINS

La ville et les eaux thermales de Bourbonne-les-Bains ont droit par les souvenirs qui s'y rattachent à une notice dans la *Revue de Champagne*. Deux hommes distingués ont bien voulu nous engager à l'écrire sur des documents qu'ils nous ont fournis et que nous allons analyser rapidement, renvoyant les lecteurs curieux d'antiquités aux ouvrages que les infatigables chercheurs ont publiés. L'un d'eux, M. le docteur Renard, ancien député de la Haute-Marne, médecin inspecteur des eaux a donné dans les *Mémoires de la Société historique de Langres*, une étude détaillée sur la ville au temps des romains et des seigneurs. Cette étude est ornée de planches où sont reproduites les inscriptions latines, les autels, les ex-voto trouvés dans les fouilles faites dans les thermes. L'autre, M. le docteur Bougard, médecin consultant des eaux a publié un volume in-8° de 700 pages où il a réuni tous les documents et renseignements que de longues et patientes recherches ont pu lui procurer.

Bourbonne fut une station thermale très-fréquentée par les Romains ; les ex-voto que les fouilles ont mis à découvert ne laissent aucun doute à cet égard. Mais dans sa savante étude, M. le docteur Renard se demande ce qu'ont été les bains depuis l'occupation romaine jusqu'à l'année 1570, car il n'a trouvé aucun document qui en fasse mention pendant cette longue période. C'est seulement à cette date qu'un ouvrage à peu près introuvable, fut publié sous ce titre : *Traité des admirables vertus des eaux chaudes de Bourbonne, mis en lumière par Hubert Jacob, maître en chirurgie au lieu d'Anrosey.*

En 1590, Jean-le-Bon, qui prend le titre de médecin du roi, publie une notice où il est dit que les bains sont installés sur les anciens récipients fondés par les Romains.

En 1603, un édit d'Henri IV institue des intendants généraux chargés de surveiller l'administration des eaux minérales.

On possède aussi à la date de 1658, le petit *traité des eaux et bains de Bourbonne*, par Nicolas Thibault. Il distingue trois sources : l'une *jaillissant d'un réservoir d'environ quatre pieds en carré et autant de profondeur avec une telle abondance qu'on pourrait y prendre deux cents muids d'eau par jour sans l'épuiser.*

L'autre, à laquelle il donne l'ancien nom de *Bain Patrice*. Enfin, la troisième qu'il appelle : *la Principale*.

En 1716, une nouvelle notice est publiée par un sieur Gauthier, qui se dit architecte, ingénieur des ponts-et-chaussées du royaume. Le grand incendie qui faillit détruire la ville entière arriva un an plus tard le 1er mai 1717 : aucun établissement public ne fut sauvé; le clocher fut brûlé et le château en partie détruit.

Le curé de Bourbonne avait alors dans une lettre au prince de Talmond, raconté les désastres de sa paroisse et les misères de ses ouailles ; on connaissait des fragments de ce document curieux, mais l'original manquait. M. le docteur Bougard, fut assez heureux pour le retrouver dans la bibliothèque d'un médecin ; il s'est empressé de le publier dans un petit format de luxe elzévirien.

Louis XV exempta les habitants de tout impôt pendant douze ans et bientôt après l'hôpital militaire fut fondé sur l'emplacement du *Bain Patrice*.

Bourbonne fut non-seulement une station thermale, mais aussi une seigneurie importante. Son château d'après Aimoin remonterait à 612. Cet auteur raconte que Thierry II, pour combattre son frère Théodebert, assembla une armée à Langres et marcha sur Toul en passant par le château de Bourbonne.

Pourtant la plus ancienne charte que l'on possède où il soit fait mention de Bourbonne porte la date de l'an 1,000. Le seigneur y figure comme fondateur du prieuré de Serqueux.

Mais le premier seigneur dont le nom soit prononcé est Roscelin, que l'on trouve comme témoin dans une donation de 1126, faite à l'abbaye de Morimond par Odolric, seigneur d'Aigremont et Adeline, sa femme.

L'ouvrage de M. le docteur Bougard, nous fournit sur cette époque des renseignements que nous copions :

« Hugues, fils de Roscelin, est témoin d'une donation faite à Morimond par Cono, seigneur de Choiseul vers 1145.

« Environ 15 ans plus tard, Regnier Ier, Guy Ier et Hugubert, les trois frères et probablement les fils de Hugues, figurent parmi les fondateurs de l'abbaye de Vaux-la-Douce.

« Regnier nous est encore connu par une donation faite à l'abbaye de Morimond, par Gillebert de la Porte et par une ratification à l'hôpital de Grosse-Saulve dans laquelle Hugues

III, duc de Bourgogne, paraît comme témoin. La même année, 1170, il fait amende honorable à Manassés, évêque de Langres.

« Guy Ier, *Dominus Guido de Borbona*, fait donation aux moines de Morimond de ses biens de Grimmières, donation approuvée par son fils Herluin et par ses filles. Sa femme paraît dans une autre donation aux moines de Vaux-la-Douce.

« En 1173, Foulques, chevalier, seigneur de Bourbonne est témoin d'une donation de Regnier, vicomte de Clefmont, fondateur de l'abbaye de la Creste.

« En 1178, Geoffroy, chevalier, seigneur de Bourbonne, marié à Galice, fille d'Erard de Semoutier, donne à la même abbaye ses biens situés dans les villages de Pincourt, de Donnemarie et d'Essey.

« En 1180, les moines de Morimond échangent avec Simon de Clefmont la septième partie des dîmes grosses et menues de Bourbonne, contre des prés à Audeloncourt.

« En 1182, Regnier II, dit le Jeune, connu par ses démêlés avec la commune de Flabémont, fait une donation à l'abbaye de Morimond. En 1189, Pierre, son frère, prend part à la troisième croisade avec Pierre de Voisey et les sires de Dampierre.

« En 1191, Hugues II, fait une donation aux templiers de Genrupt.

« Regnier II laissa quatre fils : Henri, qui mourut jeune ; Regnier III, Foulques II, Guy II et une fille nommée Willaume.

« En 1199, Regnier III, seigneur en partie avec ses autres frères et sœur, figure dans une donation faite au prieuré de Serqueux par Regnier d'Aigremont.

« En 1202, Willaume épouse Guy de Trischastel, auquel elle apporte en dot le château et une partie de la seigneurie de Bourbonne. »

M. Bougard donne une pièce curieuse qui est le plus ancien titre de Bourbonne, c'est une charte datée du jour de saint Grégoire 1204, par laquelle la dame Willaume, du consentement de son mari, accorde aux habitants de Bourbonne, la faveur que la taille sera à l'avenir fixée à 25 sous par an au plus. Il ressort de cet acte que les habitants jouissaient déjà d'un droit commun et qu'ils avaient des prud'hommes. Ce fait, du reste, ressort également d'une ordonnance de Philippe-le-

Long, en date de 1318, où il est dit que les habitants jouissent du droit communal *ab antiquo* depuis longtemps par conséquent, et qu'ils payent pour cela 170 livres tournois par an.

La famille de Trischastel conserva la seigneurie jusqu'au XIIIe siècle.

M. Bougard rapporte sur cette époque, certains faits qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi, le 19 janvier 1225, Eudes, duc de Méraine, comte Palatin de Bourgogne et Béatrice, sa femme, font connaître les conditions du mariage de leur fils Othon avec Blanche, fille de Thibault IV de Champagne ; il est convenu que les épousailles se feront à Bourbonne quand Othon aura 14 ans ; qu'Othon recevra de ses parents le comté de Bourgogne et que Blanche aura une fois payés : 1° trois mille marcs d'argent ; 2° 500 livrées de terre. Il y aura de plus alliance offensive et défensive entre Eudes et Thibault.

Les chartes citées par le docteur Bougard font mention de Guy II, fils de Guy Ier de Trischastel en 1233 ; il laisse deux fils, Jean et Hugues : ce dernier hérita de la part revenant à sa mère dans la seigneurie de Bourbonne. Puis vient Jean, fils de Hugues en 1242, — Guy, fils de Jean en 1257, qui a trois enfants : Guillaume, Hugues et Jean.

Par une charte de 1276, Gérard de Bourbonne, fait un don aux Templiers de Genrupt ; par une autre charte de 1280, Regnier IV, seigneur de Bourbonne pour partie de concert avec Jean Ier de Choiseul et *co-seigneur* de Bourbonne, confirme un droit de pâturage accordé aux moines de Morimond en 1235. Regnier meurt sans enfants et sa part revient à Guillaume, seigneur de Trischatel et Bourbonne. Son fils se nomme Perrin et lui succède ; il épouse Alix de Soilly ; il a deux enfants, Jean et Alix. Jean meurt en 1329. Alix épouse Renard de Choiseul qui devient seigneur de Bourbonne.

Alix de Soilly fut inhumée à Morimond, près de son fils Jean ; on lisait sur la pierre tumulaire :

« Cy git Aalis, dame de Seilly et de Bourbonne et son fils Jehans qui trépassa l'an de grâce MCCCXXX la vigile de St Simon et St Jude ; Dieu en ait mercy. »

Alix de son mariage avec Renard de Choiseul ne laissa que deux filles : Isabeau, mariée à Guillaume Ier de Vergy et Marguerite, mariée à Gauthier de Beauffremont.

Nous allons suivre maintenant la filiation de la branche dite de Vergy-Bourbonne. Il est intéressant de citer le récit même de M. le docteur Bougard :

« Entre les enfants de Jean Ier de Vergy, seigneur de Fouvent, de Champlitte, de Mirebeau et de Fontaine-Française, sénéchal de Bourgogne et de Marguerite de Noyers, sa femme, Guillaume de Vergy fut le second en ordre de naissance. Il porta les armes de Vergy brisée d'une bordure d'argent et eut en partage la terre et seigneurie de Mirebeau ; avec une partie de celle de Fontaine-Française, qui lui demeura entière après la mort de Jeanne de Vergy, dame d'Annonay, sa sœur.

« De son mariage avec Ysabeau de Choiseul-Bourbonne, naquirent deux enfants, Jean et Ysabeau, au nom desquels il reprit en fief-lige de Philippe de Valois, les fiefs donnés en garde à Charles-le-Bel par son beau-père ; savoir : le château de Bourbonne avec quatre cents livrées de terre assises en la chastellenie d'iceluy, etc.

« Guillaume de Vergy fut au nombre des chevaliers bannerets qui accompagnèrent Eudes IV, duc de Bourgogne, dans son expédition contre Robert d'Artois... »

Ce Guillaume mourut en 1360 ; comme plusieurs des seigneurs de Bourbonne il était enterré à Morimond. Son fils est connu sous le nom de Jean Ier. Il fut en même temps seigneur de Mirebeau et de Bourbonne ; sa femme était fille du seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, il mourut en 1370, laissant la seigneurie de Bourbonne à son fils Guillaume II. Nous empruntons à M. le docteur Bougard les détails biographiques qui suivent sur ce seigneur et ses héritiers :

« La femme de Guillaume II, fut Agnès de Joinville, fille de Philippe, seigneur de Joinville et de Guillaume de Charny. Il mourut jeune en 1374 laissant trois enfants : Jean II de Vergy, Jeanne et Marguerite. Sa veuve se remarie l'année suivante à Philibert de Beauffremont, avec lequel elle eut à soutenir un procès pour la succession de Jean II de Vergy, son fils, contre Jean de Vergy, seigneur de Fouvent.

Jean II de Vergy avait été après la mort de son père, placé sous la tutelle de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, son oncle à la mode de Bourgogne, lequel en sa qualité de tuteur tient à foi et hommage du roy Charles V le château de Bourbonne et ses dépendances par acte passé le XXIe jour de septembre an MCCCLXXVI. »

La seigneurie de Bourbonne ne devait pas rester longtemps dans la famille de Vergy. Jean II étant mort à l'âge de 13 ans, sa sœur Jeanne devint son héritière et réunit sur sa tête les fiefs de Mirebeau, Bourbonne, Chézeaux, Soilly et Choix. Son

tuteur Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, la marie à Henri de Beauffremont. Cette famille conserve la seigneurie de Bourbonne jusqu'en 1477.

Henri de Beauffremont était chambellan du duc de Bourgogne ; c'était un homme puissant et un capitaine habile. En 1409, il fait le siège du château de Villexon et s'en empare après quatre jours de tranchée ouverte, mais pendant ce temps le duc de Lorraine s'est porté sur Bourbonne qu'il a rançonné.

De son mariage avec Jeanne de Vergy, il avait eu six enfants. Celui qui reçut en héritage le château de Bourbonne se nommait Jean. Il fut homme de guerre comme l'avait été son père ; on le trouve au siège de Bourges avec le duc de Bourgogne ; puis à l'attaque du château de Nogent en 1417. C'est lui qui, en 1457, fut commis par la noblesse à la rédaction des coutumes bourguignones. On ne sait pas exactement la date de sa mort, mais il dut parvenir à un grand âge, car il figure encore dans un acte de 1467. Il avait épousé Marguerite de Châlon, fille de Jean de Châlon et de Jeanne de la Trémouille. Il n'eut qu'une fille nommée Jeanne, mariée à son cousin Pierre Ier de Beauffremont, sire de Vauvillers et baron de Sauvecey. Mais après lui, la seigneurie de Bourbonne passa à la famille de Livron, par le mariage de sa fille Françoise avec Bertrand de Livron. La célébration eut lieu le 18 août 1477.

Bertrand, fils d'Antoine de Livron et de Marguerite de Noailles, était seigneur de Larivière et capitaine du roi à Coiffy ; il mourut le 2 septembre 1501 et fut enterré près de sa femme, dans l'église de Bourbonne.

« Le tombeau nous dit M. le docteur Bougard, placé contre la muraille avait 0,80c de hauteur, y compris l'entablement, 2 mètres de longueur et 1 mètre 15c de large. Les figures de belles formes représentaient le seigneur, armé de pied en cap, le casque en tête et sa femme habillée en religieuse et les mains jointes comme son mari. A ses pieds était un écusson aux armes de Beauffremont. »

M. Bougard donne le dessin de ce tombeau qu'il a trouvé à la bibliothèque nationale.

Pendant que Bertrand possédait le fief de Bourbonne, il fut attaqué et vaincu en 1498 par Guillaume de Vergy, qui, à la mort de Charles-le-Téméraire, soutint les droits de l'héritière de Bourgogne ; Bourbonne fut pris ainsi que Coiffy,

Aigremont et Montsaugeon ; mais les Français arrivant au secours, Guillaume dut abandonner ses conquêtes.

Bertrand, en mourant, laissait un fils désigné dans les chroniques sous le nom de Nicolas Ier. Il fut marié deux fois ; on trouve dans le contrat de son second mariage avec Odette Luillier, passé le 20 mai 1529, qu'il se qualifie du titre de baron de Bourbonne. Il devait avoir alors plus de cinquante ans, puisque sa mère était morte en 1477.

Un dénombrement du domaine de Bourbonne qu'il fit faire en 1538, nous apprend qu'il existait alors à Bourbonne deux seigneuries, l'une particulière lui appartenant, l'autre « partable pour moitié avec le roi et pour moitié au déclarant. »

Nicolas mourut le 29 janvier 1552 ; il devait avoir plus de 75 ans ; on l'enterra dans l'église de Bourbonne.

Son fils né du premier mariage avec Claude de Bay lui succéda comme baron de Bourbonne ; il porte aussi le titre de seigneur de Torcenay. Son mariage avait été célébré du vivant de son père en 1541, avec Bonne du Châtelet, quatrième fille d'Erard du Châtelet, seigneur de Vauvillers.

Son tombeau dont M. Bougard donne le dessein et la description fixe sa mort au 20 mai 1565 et celle de sa femme au 20 juillet 1573.

« Ce tombeau, nous apprend M. Bougard, le plus rapproché de l'autel (dans l'église de Bourbonne), à droite contre le mur était un des plus remarquables. François de Livron et sa femme étaient représentés à genoux sur un coussin, les mains jointes, devant un prie-Dieu à leurs armes. Sur le côté de la table étaient les armoiries des deux familles et de leurs alliés : au-dessus sur le mur on lisait : Cy gist haut et puissant seigneur François de Livron, chevalier, seigneur de Bourbonne, Parnot, Torcenay, Aussey, Chesseaux, Vort, Larivière et Aniac, lequel décéda le 20e jour du mois de may 1565. — Et cy gist dame Bonne du Châtelet, dame du dit Bourbonne et fême du dit messire François, laquelle décéda le 20e jour du mois de juillet 1573. »

François eut pour successeur à Bourbonne son fils aîné Nicolas, qui fut tué à Montcontour. Nous emprunterons encore au livre de M. Bougard l'inscription qui se lisait dans la chapelle des seigneurs :

« Cy gist, haut et puissant seigneur messire Nicolas de Livron, en son vivant chevalier, seigneur de Bourbonne et sei-

gneur souverain de Vauvillers, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, guidon de la compagnie de M. le marquis de Mayenne, lequel décéda à la bataille de Montcontour et fut tué d'un coup de canon, le lundy 3e d'octobre l'an 1569, à l'âge de 20 ans et n'a laissé aucun enfant. »

Nicolas laissait un frère, Erard, qui hérita de ses titres et biens ; il devint *chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseilles, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes*, etc.

Cet Erard joua un singulier rôle après l'assassinat du roi Henri III. On sait que Mayenne avait fait proclamer roi sous le nom de Charles X le cardinal de Bourbon : Le duc de Lorraine qui semblait avoir pris parti pour ce roi des ligueurs eut tout-à-coup l'idée de faire son fils, le marquis du Pont, roi de France. Les députés de la Champagne s'étant réunis à Chaumont, ce fut Erard, baron de Bourbonne, qui proposa de donner la couronne au jeune prince Lorrain.

Jean Roussat, maire de Langres, dans une lettre au duc de Nevers, à la date du 3 septembre 1589, donne des renseignements curieux sur cette tentative du duc de Lorraine qui ne devait pas se borner là, car le 20 août 1591, il tente avec une armée de surprendre Langres ; il échoue et revient sur Coiffy et Bourbonne. Il paraît qu'Erard avait déjà tourné du côté du Béarnais, car M. de Dinteville, gouverneur de Langres, s'exprime ainsi : « Le duc de Lorraine se retira avec toute son armée à Rollentpont et villages environnants. Ceux de Chaumont tenaient si asseuré la prinse de Langres qu'ils avaient amené quantité de chariots pour en remporter le butin ; le duc de Lorraine voyant son entreprise manquée, tâcha d'en renouer une sur Coiffy et voyant le baron Erard de Livron sur ses gardes, il prit le chemin de La Motte, etc... »

Mais il semble que l'année suivante, Erard prend de nouveau parti pour le duc de Lorraine, car on dit qu'il livra Coiffy au marquis de Pont à la suite, il est vrai, d'un long siége. Les ligueurs se trouvèrent donc maîtres de presque tous les châteaux voisins de Langres ; mais, en 1593, ils firent leur soumission à Henri IV.

Erard était marié à Gabrielle de Bassompierre, il fut enterré près d'elle, dans l'église de Bourbonne. Voici la description du tombeau donnée par M. Bougard : « Aux deux extrémités étaient deux piédestaux d'environ 0,85c de hauteur, 0,83c de

longueur et 0,64c de largeur, sur lesquels étaient représentés à genoux sur un coussin, les mains jointes, le mari armé de pied en cap, ayant à ses genoux le bâton du commandement, et sa femme Gabrielle de Bassompierre... »

Erard eut beaucoup d'enfants ; de son vivant, il fit don par acte du 27 mars 1618, de la seigneurie de Bourbonne à son fils Charles ; grand-guidon, puis enseigne des gardes de Marie de Médicis, commandant plus tard d'un régiment d'infanterie, puis gouverneur pour le roi de Coiffy et de Montigny, il fut très-probablement créé marquis par Louis XIII, car nous voyons que « le marquis de Bourbonne en récompense de son zèle, succède à M. d'Andelot, dans la lieutenance de Champagne, et fait son entrée solennelle à Chaumont, le dimanche après la St-Martin en 1630. »

Enfin, le 14 août 1633, il est fait chevalier de l'ordre royal du Saint-Esprit. Il mourut à Chaumont le 26 avril 1672, âgé de 82 ans. — « Son corps couvert du manteau de l'ordre du Saint-Esprit avec le collier et les autres insignes, resta exposé pendant plusieurs jours dans l'église Saint-Jean, puis on le descendit aux flambeaux dans le caveau de la chapelle de Baudricourt...

« Il avait épousé, le 19 août 1623, Anne d'Anglure de Savigny, fille de Charles Saladin d'Anglure de Savigny, vicomte d'Estanges, et de Marie Babon de la Bourdaisière, de laquelle il eut : François de Livron, abbé d'Ambronay ; Erard-Chrestien, mort jeune ; Henri-Charles, chevalier de Malte ; Charles de Livron qui lui succéda dans la seigneurie de Bourbonne ; Henri et enfin Nicolas, que Turenne avait nommé *le brave Bourbonne* et qui fut tué à la bataille de Seneffe, le 11 août 1674.

« Losne a publié le portrait de la marquise de Bourbonne ; elle mourut à Chaumont le 19 septembre 1682 et fut enterrée à l'église de Bourbonne dans la chapelle des seigneurs. »

Charles comme nous venons de le voir avait reçu de son père la seigneurie de Bourbonne et le titre de marquis. On raconte qu'il enleva Claude de Sallenove et l'épousa. Elle mourut et il se fit prêtre. Bien qu'il eût un fils nommé Joseph-Remy, le titre de marquis de Bourbonne passa à son frère Nicolas, qui fut tué comme nous l'avons dit à la bataille de Seneffe et son oraison funèbre fut prononcée à Chaumont à l'église St-Jean par le père Vallon de la Compagnie de Jésus. Il était marié à Anne Galland dont il n'avait qu'une fille Anne

Marie que sa vocation conduisit à s'enfermer dans un cloître. La seigneurie de Bourbonne retourne alors à Charles, devenu abbé d'Ambronay à la mort de son frère aîné François. Il la vendit en 1680 à Charles Colbert, seigneur de Terron, intendant de la marine à la Rochelle.

Ce Charles Colbert avait déjà acquis de M. Gymbert, qui, lui-même l'avait achetée du roi en 1674, la seigneurie partable de Bourbonne ; ainsi la totalité de la terre de Bourbonne, partable avec le roi depuis le XIVe siècle, se trouva réunie dans la famille des Colbert de Terron.

A partir de cette époque, la seigneurie qui s'était jusqu'ici transmise par héritage est constamment vendue, et ne reste qu'un temps limité aux mains de ses propriétaires.

Charles Colbert marié à Marie Hannequin, laisse quatre filles. L'aînée apporte en dot la terre de Bourbonne au marquis de la Rochecarbon. Il meurt ; elle se remarie au prince de Compiègne qui la vend en 1711 à Nicolas Desmarets, marquis de Maillebois.

Le père de Nicolas Desmarets était fermier de l'abbaye d'Orcamp, il avait fait une grosse fortune dans le commerce des blés. Colbert alors employé dans les bureaux du magasin, fit épouser sa sœur à ce fermier, et devenu lui-même intendant des finances, lui permit d'acheter une charge de trésorier à Soissons.

Nicolas Desmarets était donc le neveu de Colbert et devint intendant des finances ; mais il fut accusé de nombreuses malversations et le roi Louis XIV donna ordre à Pelletier, contrôleur général de le chasser *et de lui faire une honte publique*.

Il resta éloigné de la cour jusqu'en 1703 ; il fut rappelé grâce au crédit de Chamillard et surtout de Mme de Maintenon et bien que le roi lui témoignât une froideur des plus blessantes, il redevint intendant, puis contrôleur des finances et enfin ministre d'Etat. La mort du roi fut la fin de sa fortune ; le Régent lui ôta toutes ses charges et sa femme en eut un tel désespoir qu'elle devint folle ; elle était fille du surintendant des finances Béchameil.

Saint-Simon qui n'est jamais bienveillant est particulièrement dur pour Nicolas Desmarets ; pourtant il était charitable et fut bon pour les habitants de Bourbonne ; c'est à ses démarches qu'après l'incendie de 1717, ils durent d'être déchargés de tout impôt pendant dix ans.

Il eut pour fils Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, grand d'Espagne, lieutenant-général en 1731, maréchal de France en 1741. C'est lui, qui, en 1745 battit les Autrichiens réunis aux Piémontais près d'Alexandrie. Mais l'année suivante il fut battu à Plaisance. Il fut gouverneur de l'Alsace en 1748 et mourut en 1762. Son fils avait pris le titre de comte de Bourbonne, mais le maréchal vendit la terre en 1731 à Mme de Chartraire.

Cette dame avait deux fils, l'aîné hérita d'abord de la terre de Bourbonne : il se nommait François-Gabriel-Bénigne et était président au parlement de Dijon : sa mort arrivée en 1740, fit passer la seigneurie à son frère Marc-Antoine-Bernard, président-à-mortier, également au parlement de Dijon ; il mourut le 23 juillet 1781, âgé seulement de 44 ans et Bourbonne passa à sa fille Reine-Claude qu'il avait mariée à Paris, le 14 juillet 1777, au vicomte de Mesme d'Avaux. On voit d'après le contrat passé chez Me Bro, notaire, que la mariée avait 13 ans. Est-ce pour cela que cette union fut malheureuse ?

La Révolution vint, abolissant la seigneurie ; mais la terre resta la propriété de Reine-Claude de Chartraire, *épouse divorcée* de M. d'Avaux. Elle mourut en 1810, laissant tous ses biens à sa mère, qui, le 12 juin 1812, vendit à l'Etat les bains civils. Enfin, à la mort de Mme de Chartraire, sa fortune passa à MM. de Ségur et d'Ogny ; Bourbonne échut par licitation au comte d'Ogny, qui vendit en 1822 les terres, les bois et ce qui restait du château, car il avait été en partie démoli en 1783, par M. d'Avaux, qui avait fait servir les matériaux à la reconstruction des bains civils.

M. le docteur Bougard n'a trouvé aucun document qui lui permettent d'établir que les familles de Vergy et de Beauffremont eussent habité d'une manière continue le château de Bourbonne. Il fut restauré au XVIe siècle par les Livron, qui en firent leur résidence. La grosse tour ne fut abattue que par Desmarets en 1713. L'élégante reconstruction faite par les Livron fut détruite par l'incendie de 1717. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une poterne et une tourelle qui la flanque à droite. Les traces des écussons se trouvent encore dans l'écurie.

M. Bougard a trouvé dans *les Mémoires de la province de Champagne*, publiés par Baugier en 1721, une notice curieuse sur l'ancienneté de Bourbonne ; nous la lui emprunterons comme épilogue de notre article :

« La baronnie de Bourbonne, dit Baugier, de l'élection de Langres, appartient à M. Desmarets, ci-devant ministre et secrétaire d'État ; on prétend que dans l'enceinte du château il y avait un temple des payens que les chrétiens renversèrent et qu'ils jetèrent dans un puits les têtes des idoles qu'ils avaient brisées et cassées, qui y ont été retrouvées depuis quelques années...

« On voit dans le château une ancienne colonne qui a autrefois servi au temple des payens dont nous venons de parler et une pierre où sont écrits ces mots : *Vorvoni thermarum deo Mansuone Catalinius Romanus in Gallia pro salute Cecilie uxoris voto erexit.* Les deux têtes trouvées dans le puits, qui sont de marbre, représentent, l'une la tête d'une déesse couronnée d'une branche de laurier, avec deux tresses annelées pendantes du derrière des oreilles sur le haut des épaules, l'autre est apparemment de celui qui fit le vœu. On tient qu'il y avait à Bourbonne une colonie de Romains dont on a trouvé des tombeaux dans la forêt de Coiffy, dite vulgairement le cimetière des Sarazins. Le château a été commencé à bâtir l'an 612 ou 613, par Thierry, roi de Bourgogne, fils de Childebert et petit-fils de la reine Brunehauld. On appelait autrefois Bourbonne *Vorvona.* »

Chaque jour on découvre des débris de l'époque romaine ; il en est de fort curieux. Deux petites figurines en bronze tenant une espèce de serpe dans la main droite ont fait croire à des statuettes des Druides allant à la recherche du gui sacré.

Disons enfin que la légende attribue la découverte des eaux chaudes à des pourceaux. Mais cette légende n'est pas particulière à Bourbonne. La ville de Lunebourg en Hollande, celle de Batte en Angleterre, doivent dit-on la découverte de leurs sources aux mêmes animaux. Dans tous les cas il y aurait bien longtemps de celà.

Nous terminons ici ce rapide aperçu, résumé trop court des travaux de MM. Renard et Bougard sur cette vieille cité gauloise, car le mot Bourbonne vient du mot celtique *Vorvone* qui signifie bouillant.

ALFRED DE BESANCENET.

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Abbaye de Molesme

Le samedy 3e de septembre je me rendis à l'abbaye de Molesme [1], ou je ne trouvay pas, contre mon attente, le Père prieur dom Boquet, natif d'Ambournay, qui souhaite aussy prescher nôtre saint Bernard, mais j'y trouvay dom Clément, procureur, et deux autres religieux faisans bien le service divin, chantans en nottes fort pausément, l'un à l'autel ; au chœur, un de chaque coté, avec beaucoup d'édification ; je les y ayday le dimanche à la grand'messe, petites heures et vespres. L'église en est belle et d'un gout singulier. Le portail est fait depuis peu d'années. L'autel est à la romaine, c'est à dire le chœur au chevet de l'église, le maître autel plus bas et au dessus de la nef. Le corps de notre Père saint Robert est dans une chasse placée au dessus des siéges du chœur dans le milieu. Son tombeau élevé de terre dans la partie du levant renferme seulement quelqu'un de ses ossemens. Son chef est dans une tête d'argent, ayant une mitre sur la tête, qui est posé sur un buste de bois d'ébène, ou façon. La dite église et le dortoir sont au nord. Il y a dans l'église des orgues, une cheminée près d'une chapelle du côté de l'évangile, une autre cheminée, du côté de l'épitre, dont les tuyaux pratiqués dans les pilliers ne paroissent pas au dehors. Ils ont deux commits, dont l'un apoticaire qui a une belle pharmacie, propre et bien garnie. *Primus lapis hujus ecclesiæ Molismensis positus fuit ad instantiam R. P. D. Anthonii de Vienna, episcopi Cabilon., abbatis hujus monasterii per R. P. D. Claudium de Nicey, sacræ paginæ doctorem, abbatem Caroli loci, cellerariumque hujus monasterii, die XXIIII. mensis septembris anno Domini M. CCCCC. XXXIIII°.*

Dans la bibliotèque de Molesme ils ont quelques mss. en papier et en velin. Sur un ms. de papier j'y ay lû : *Vie de*

* Voir page 338, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne.*

1. Fondée en 1173 par saint Robert, au diocèse de Langres. — Molesme fait partie du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton de Laignes.

saint Pierre, prieur de Jully, tirée d'un ms. de Vauluisant ; un autre ms. en velin, où j'ay lu : *Incipit prologus in vitâ B. Roberti abbatis Molismensis. Quoniam Jesu sacerdote magno per proprium sanguinem in sancta semel ingresso, propalata est via sanctorum*, et à la fin : *Sit nobis ipse possessio, si seculum relinquamus, si possessioni terrenæ renunciemus, si hereditatem caducorum respuamus, si viventes de seculo exeamus. Tu autem, Domine. Explicit.*

Scriptori sit pax anime, sint gaudia celi. Amen. Anno Domini 1568, *die* 2 *mensis februar, domus Molismensis ab hæreticis incendium passa est.*

Inscription sur l'aigle du chœur de Molesme :

Ex dono fratris Elionis Damoncourt, abbatis Bullencuriæ *et prioris de Fulcheriis*, 1573. Ils ont un bedeau pour le chœur et l'autel.

Les armoiries de Molesme sont trois fleurs de lys, au dessus des quelles est l'église de Molesme, au dessous l'église de Cisteaux. A côté, il y a des mitres ; au haut crosse et mitre. Le révérend Père Claude Nolson, de Dijon, bénédictin, de communauté au dit Molesmes a bien voulu me donner par extrait de leurs livres du chœur, ce qui suit :

Commemoratio sancti patris nostri Roberti. Ad vesperas *Antiphona : sancte Roberte, Molismensium ac Cisterciensium pater gloriosissime, ordinis sancti Benedicti reformator per orbem, ut sanctæ nobis spiritum regulæ a Domino impetrare digneris humiliter deprecamur.*

Ad saudes.

Ave, pater Roberte, nobis præsens corpore fac ut in sanctæ regulæ te sequamur tramite.

Vers. *Confessor Christi, Roberte, pastor egregie.*

Resp. *Ora pro nobis Deum.*

Oremus. *Deus, qui per electum famulum tuum Robertum in ecclesia spiritum tuum sanctæ regulæ suscitasti, concede ut cujus corpus amplectimur, ipsius informemur et spiritu. Per Dominum, etc.*

De l'abbaye de Molesme à notre abbaye de Quincy[1] il y a six lieues ; j'en partis le lundy cinquième septembre, passant et m'arrestant au chateau de Larrey, où Mr André, receveur

1. L'abbaye de Quincy, fondée en 1132 ou 1133, dans l'ancien diocèse de Langres.

pour monseigneur le comte de Charolois me donna à diner. J'y vis le chateau qui est beau. Il y a une belle plate forme ; terrasse large et spacieuse ; belle chapelle en rotonde, desservie par deux chanoines, Mr Thomassin, avec lequel j'ay diné, parent du Rd père Thomassin, prètre de l'Oratoire, et Mr Chiquet qui étoit absent. Ils ont chacun 400 livres de revenu, leur maison au chateau, jardin, verger et vigne. Aux cinq grandes et principales fètes de l'année, ils font solennellement l'office entier, chantent matines, la grande messe et vêpres à diacre et soudiacre. Ils ont d'anciens ornemens, de belle étoffe, chappes à chaperons, chasubles à grelots pandans au bord d'en bas, fermée partout, sinon au bout pour passer la tête, ainsi que les dalmatiques, dont les manches sont fermées. Ils font remarquer qu'elles sont comme la chasuble moitié rouges, moitié bleues ; le rouge toujours du côté du cœur pour signifier l'amour dont le célébrant et les ministres doivent brusler pour Dieu qui s'immole, le bleu, pour marquer l'espérance de voir Dieu, dont le chrétien doit se nourrir ; donné par Milesius Grancey, dont le nom est sur un calice, avec un lyon pour armoiries. Ils ont une figure d'argent, qui représente Hérodiade tenant un plat qui porte la teste de saint Jean-Baptiste, sous laquelle il y a une relique du saint, un soleil de vermeil d'un gout singulier ; croix ancienne autour de la chapelle à hauteur d'environ douze pieds. Sont en grand les figures de Notre Seigneur Jésus-Christ et ses douze apotres, en pierre, qui paroissent bonnes même dans la draperie, et sont estimées par les fameux sculpteurs Bouchardon, père et fils, de Chaumont en Bassigny. On dit que les pères bénédictins de Molesme ont proposé d'achepter les dits anciens ornemens, que nous n'avons pas trouvé rangés ny proprement pliés. Nous les avons plié avec le dit Mr Thomassin, auquel nous aurions demandé que sont devenus les grelots d'argent qui pandoient à la chasuble et depuis quand ils y manquent ; et nous auroit répondu que depuis peu son confrère les auroit pris, en auroit fait présent à des dames et demoiselles, qui en auroient garni les colliers de leurs chiens. Je partis après diner, passay par le village de Bugny, et j'arrivay à l'abbaye de Quincy sur les deux heures et demie. Le prieur dom Petitjean, dom Hébert sousprieur, dom Vertot cellerier et dom Beauvisage dépensier, composans la communauté étoient absens. On sonna les vèpres et les complies sans les dire à l'église, où je remarquey qu'il n'y avoit pas de lumière devant le saint sacrement. L'église n'est pas finie, elle est belle ; l'extrémité de la croisée de

chaque côté est en oval, composée de chaque côté de sept chapelles. Les cloitres ne sont point voutés. Au lieu de la petite école il y a eü une chapelle, où Mr de St-Laurent, leur procureur fiscal, qui m'entretenoit en attendant leur retour, me dit avoir entendu la messe; point de chapitre, il sert de halle et magazin, de dépense et garde manger.

Il y a, m'a t'on dit, des manuscrits que je n'ay pû voir ; la sacristie est assez rangée ; il y a en reliques une vertèbre de saint Antoine ; *de capite s. Honorati episcopi. s. Secundæ virginis*; deux ossemens revêtus de peau, de longueur de sept à huit poulces, enveloppés dans une étoffe de soye, brodée aux bords, sur laquelle est un écrit qui porte : *de brachio sancti Basilii magni*, le tout enfermé dans un coffret de bois fait en forme d'église ayant un clocher, couvert de lames d'argent ouvragé, fermant à visses. Dans la croisée de l'église, au nord, il y a un tombeau élevé de terre qu'ils disent renfermer le corps d'un St Gauthier religieux et abbé de Quincy [1], elû évèque d'Auxerre qui fut martyrisé faisant chemin pour aller s'y mettre en possession. Ils en font l'office le vingtième janvier sous le rit commun d'un martyr pontife, et pour cela renvoyant au lendemain l'office de saint Sébastien. Ils ont pour abbé commendataire Mr de la Bastide, qui reçoit d'eux la somme de 1400 livres, les religieux ayans charge de tout. Il est conseiller au parlement de Toulouse. Dans Quincy il y a une belle salle, belle cuisine, les femmes et enfans y entrent par les cloitres ; il y a des tombeaux et figures ; le préhaut est joly ; au milieu une grande pierre ; huit chambres au dortoir qui est beau et grand. Le prieur y est bien logé et meublé pour l'été et pour l'hyver, sur le jardin qui est spacieux, presque entouré d'eau ; au bout il y a un pont qui se termine au bois, ou il y a des promenades. On voit à l'entrée de la maison un grand étang, au dessous duquel un moulin, le logis de Mr l'abbé.

Je partis de Quincy le sixe septembre après midy pour Tonnerre où je croyois seulement m'arrester quelque temps, mais la pluye et le mauvais temps m'y firent passer la nuit, ce qui n'empescha pas que je n'allasse voir l'hôpital dont on m'avait parlé. L'église qui servoit cy devant de salle pour les malades, est fort longue, fort large car on y voit les poutres qui traversent, qui ont soixante pieds. Dans le sanctuaire est un

1. Saint Gautier II, 12e abbé de Quincy, mort en 1244.

tombeau ou mausolée de bronze, sur lequel est la figure couchée de la fondatrice. On lit au tour : *Hic jacet illustrissima domina, vitæ morumque floribus decorata, domina Margareta quondam regina Jerusalem et Siciliæ, filia incliti domini Odonis comitis Nivernensis, filii nobilissimi ducis* Burgundiæ, *fundatrix istius hospitalis de propriis bonis, et dotatrix, humilitatis speculum, caritatis refugium, puritatis vestigium, quæ obiit anno Domini* 1308, *die* 5. *mensis septembris. Oretis pro anima ejus.*

Cette fondatrice étoit belle sœur du roy de France saint Louis. Ses armoiries sont d'Anjou et de Bourgogne. Cette grande salle étant incommode aux malades à cause de la grande humidité, on les a transferés et placés dans des salles hautes. Tant pour les hommes que pour les femmes il y a vingt cinq lits.

Les malades sont soignés par douze religieuses, portans la robbe et le voile noirs, la guimpe blanche. Elles et leur dite église, nommée Notre Dame de Fontenilles sont desservies par huit chanoines à la banderolle par la fondation, réduits aujourd'huy à quatre chanoines ; lesquels font chaque jour le service divin, chantans matines, grand messe et vêpres selon le bréviaire et rit de Paris dont nous avons vûs les antiphonaires et psautiers sous le nom de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris [1]. Le maître supérieur n'est pas chanoine, cette première place étant selon la fondation au choix du nominateur, de la donner à tel prestre qu'il jugera à propos selon sa conscience. Celui qui a cette place est Mr Cerveau ; il nous fit honnêteté, nous conduisant dans son logis qui est grand, propre et commode, il nous y offrit un lict. Il est enfant de la ville de Tonnerre. Les supérieurs majeurs sont Mr l'Archidiacre de la ville de Paris, Mr l'abbé de Poultiers lez Chatillon sur Seine, et Mr le doyen de l'église de Nevers. Le dit maître supérieur ne prend pas visa de l'évêque de Langres diocésain. Mr le curé y est qualifié de doyen. Il y a un tapis devant lui à sa place du chœur de la messe. On dit que la cure lui rapporte 2,500 livres. Il y a dans Tonnerre une commanderie du Saint Esprit, qui vaut 1500 livres. Le commandeur doit nourir la dessûs quatre à cinq pauvres. Je visitay les Rds pp. minimes qui sont dehors de la ville, sur ce que j'avois appris qu'ils conservoient

1. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, 6 septembre 1729 — 13 mars 1746.

de l'écriture de la main de nôtre Père abbé saint Bernard. Je n'y trouvay point le superieur, ny même le lendemain matin. Deux religieux m'introduisirent dans leur bibliotèque, où rien ne se présenta pour ma satisfaction, sinon le catalogue des livres, sur lequel le père visiteur marque chaque année qu'il fait sa visite ; qu'il trouve le nombre des livres qu'il a trouvé l'année précédente ou que tel livre manque, et ordonne de le remplacer au plutôt et signe, pratique qui me paroit judicieuse que nous devrions adopter. Ces Pères m'ajoutèrent qu'ils croyoient que l'écriture de saint Bernard étoit dans un coffre à trois clefs, dont l'une est toujours entre les mains du Père visiteur. Je logeay au Lyon. Il m'en couta pour souper, couchée, un valet, un cheval trois livres douze sols. La nuit fut fort interrompue par la garde qui se faisoit à Tonnerre, jour et nuit, des prisonniers de guerre, faits à la prise de Mons, de Charleroy, Saint-Guillain, etc.

(*A suivre*).

L'ABBAYE DE SAINT-BASLE DE VERZY

PENDANT LA RÉVOLUTION

L'abbaye de Saint-Basle, à Verzy, dans le diocèse de Reims, remonte au VIe ou au VIIe siècle, suivant qu'on fait mourir le pieux gentilhomme limousin qui en jeta les bases, en 567 ou en 624, date qui paraît plus vraisemblable. Quand Basle arriva au bas de la montagne de Reims, il y trouva une douzaine de religieux vivant en commun. Il se retira vers la fin de ses jours sur le haut de la côte, dans les bois, et c'est là que saint Nivard, archevêque de Reims, transféra le monastère au milieu du VIIe siècle. Nous ne prétendons pas raconter l'histoire de l'abbaye qui avait dès lors adopté la règle bénédictine et qui eut beaucoup à souffrir dans les temps anciens des invasions des barbares[1]. Son nom est devenu célèbre dans l'histoire de l'Eglise et du royaume par le grand concile qui s'y tint au mois de juin 991, où fut condamné et déposé Arnoul, archevêque de Reims, dans lequel Gerbert, — depuis Sylvestre II, — joua un rôle si considérable et où assista Hugues-Capet.

L'abbaye prit un large développement durant le moyen-âge et ses biens formaient une riche dotation. Ses annales présentent peu de détails d'un intérêt historique réel. La Révolution surprit nos bénédictins dans un calme profond, mais l'exécution du décret de suppression des ordres religieux causa un profond mécontentement dans le pays. Nous avons retrouvé à ce sujet un document manuscrit inédit excessivement curieux, d'autant plus utile à imprimer que depuis le temps où nous avons eu l'authographe entre les mains, il n'a pu être retrouvé malgré les plus actives recherches. Un habitant de Verzy qui était attaché à l'abbaye, Jean-Baptiste Protart ajouta les notes que nous allons reproduire avec ses incorrections de style, à la suite d'une *Vie de Saint-Basle, ermite*, « par dom ***, ancien procureur d'icelle » ; nous en avons eu communication par l'obligeance de sa respectable fille, morte en 1875, à un âge très-avancé, et auprès de

1. Voir notre étude dans l'*Histoire du canton de Verzy*, 1 vol. in-8. Paris, Aubry, 1867. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Basle*, par M. le docteur Maillart, 1 vol. in-8.

laquelle nous avons pu recueillir plus d'un utile renseignement sur notre vieille abbaye.

Nous aurions voulu ajouter à cet article une gravure peu connue du célèbre artiste rémois Edme Moreau, dont la planche appartenait à M. le vicaire-général Querry, mais elle n'a pu être retrouvée jusqu'à présent, malgré les actives recherches de M. l'abbé Tourneur. Elle représente saint Basle, debout auprès de l'un de ces arbres qui sont une des curiosités du pays, les faux (*falci*) de saint Basle. Dans la partie supérieure de la montagne de Reims, entre Verzy ou plutôt l'emplacement de l'abbaye et la pointe de Villers-Marmery, on rencontre ces hêtres qui ont à juste titre attiré l'attention des sylviculteurs, sans qu'on ait encore pu expliquer la cause de leur extraordinaire conformation. Ces arbres, — il y en a une vingtaine de gros, — âgés de plusieurs siècles évidemment, affectent des contorsions étranges et dont véritablement aucune description ne peut être essayée : le tronc présente des torses contournés dans tous les sens sous un dôme immense de branches d'une étendue horizontale anormale ; tout à l'entour on en voit de petits disposés de même, mais ces arbres étranges croissent exclusivement sur une étendue de 1,000 à 1,500 mètres ; même à côté d'eux on trouve des hêtres parfaitement droits. Les auteurs du *Voyage littéraire de deux bénédictins* les mentionnent en ces termes : « On voit dans la forêt des arbres dont les branches descendent jusqu'à terre, formant naturellement un berceau. »

E. DE B.

TRANSLATION de la châsse de Saint Basle, par les femmes et filles de Verzy, le 8 avril 1791, deuxième année de la République française.

I

Par un décret de l'Assemblée constituante, le couvent de Saint-Basle, qui est à une petite distance de Verzy, sur le haut de la montagne, fut dévasté entièrement de tout son mobilier : il ne resta dans ladite abbaye que la grande châsse de saint Basle, une autre petite et quelques autres reliques [1].

Les habitants de Verzy, particulièrement, et les villages

1. L'affiche d'adjudication dont je possède un exemplaire est datée du 26 mars 1791, fixant la vente au 1er avril : la somme totale de mises à prix s'élève à 35,176 livres.

circonvoisins ont honoré saint Basle[1]; Verzy d'un culte particulier, et pour prouver son grand zèle, un certain nombre de femmes et de filles ont résolu de montre au couvent; mais auparavant elles ont prévenu le maire et le procureur de la commune, et ont été prévenir les quatre hommes qui la descendaient ordinairement.

De là elles ont monté de suite à l'abbaye, ont trouvé les portes fermées : le couvent était gardé par le procureur et un domestique dudit couvent qui ont refusé à ces femmes et filles l'ouverture des portes et leur ont demandé ce qu'elles venaient faire ici ; elles ont répondu qu'elles venaient pour emporter les châsses de saint Basle pour les mettre en un lieu de sûreté et qu'il les leur fallait. Le procureur leur a refusé une seconde fois, et malgré sa résistance, elles sont entrées. Le maire et le procureur de la commune étant instruits le matin de cette révolte sont montés au couvent, ont trouvé les mêmes femmes et filles et leur ont défendu de toucher à ces châsses, disant qu'ils allaient écrire au district de Reims pour avoir la permission de les enlever. Les femmes et les filles craignant un refus de la part du district, ont méprisé la défense du maire et du procureur de la commune et leur ont enjoint de se retirer, en ajoutant qu'il était temps. Le maire et le procureur se sont retirés en disant à ces mêmes femmes qu'elles allaient faire une action à faire manger leurs biens. Elles ont répondu que pour faire une action aussi sainte que louable, elles ne craignaient rien. Cependant quelques-unes ont dit : « Il nous faut descendre à Verzy et nous reviendrons l'après-midi. »

II

Les mêmes femmes et filles se sont rassemblées l'après midi à un plus grand nombre et ont fait battre la caisse pour annoncer qu'il fallait monter tout de suite à Saint-Basle pour descendre les châsses, craignant que les communes qui avoisinent le couvent ne viennent pour les enlever.

Elles ont fait monter Jean-Baptiste Protart, comme il était un des quatre hommes qui les descendaient tous les ans, avec

1. On raconte que lors de l'invasion normande, les moines voulurent mettre la châsse en sûreté à Reims : ils s'y rendirent suivis d'une foule énorme, mais ayant fait une halte à Puisieux, près de Sillery, ils ne purent soulever leur précieux fardeau ; ils comprirent alors que le saint voulait demeurer à Verzy et en effet ils l'enlevèrent facilement quand ils se décidèrent à reprendre ce chemin.

deux autres qu'elles ont rencontré ; elles ont déguisé ces trois hommes et les ont habillé en femmes, afin de n'être pas connus du maire, non plus que du procureur de la commune, vu les menaces qui avaient été faites le matin. De là elles ont monté de suite au couvent, ont trouvé les portes fermées ; une d'entre elles dit : J'ai un passe-partout. — Protart lui a dit : Donnez-le moi, je réponds d'avoir ouverture. — Ce même va ouvrir une porte qui donnait dans le jardin ; de là va faire ouverture de la porte du portail. Voici les femmes, les filles et les déguisés entrés dans l'église : ils se mirent à sonner les cloches pour avertir leurs camarades, firent mettre une échelle au grand autel où était la grande châsse et firent monter le citoyen Protart pour lier les cordes après la châsse.

Le maire et le procurenr arrivés dans l'église laissent lier les cordes. Le procureur dit aussitôt à Protart : — La châsse n'est pas bien liée. — Le même a répondu : Ne craignez rien, il n'y a point de danger. — Le procureur disait cela pour connaître si c'était une femme ou un homme déguisé en femme.

Le maire et le procureur se sont retirés dans la salle du couvent pour faire leur procès-verbal de rébellion et ont inséré dans leur procès-verbal les trois déguisés et un certain nombre de femmes et filles. Toutes ces menaces n'ont point empêché ces mêmes personnes de dire à Protart après les cordes bien liées : Descendez-nous la châsse sur l'autel. Ledit Protart crie aux hommes qui étaient aux tourniquets : Soulevez un peu ! Ils ont soulevé. Le même leur dit : Lachez doucement.

Enfin voilà la châsse descendue sur le grand autel sans aucun accident. Saint Basle fut sorty de l'église à 4 heures après midi par un certain nombre de femmes et de filles chantant des psaumes et des cantiques, et elles ont fait sonner les cloches de l'abbaye. Les autres habitants, qui étaient restés au village, entendant sonner les cloches de Saint-Basle, ont sonné celles du village et sont montés tous en pleurant de joie d'entendre descendre cette précieuse relique, qu'on a déposé sur des tréteaux, à la place dudit lieu, vis-à-vis la croix, pour y chanter un *Salve* et l'antienne de saint Basle. Et de suite on l'a transporté à l'église de la paroisse et par suite l'on a chanté un *Te Deum*. De là on prévint M. le doyen Pierre Leroy pour dire le lendemain une messe de saint Basle. Il a répondu que : Oui, et faites prévenir ma paroisse que demain je dirai une messe à 10 heures. Le lendemain on a chanté une messe solennelle en actions de grâces pour remercier Dieu de la grâce qu'il venait de nous accorder.

Ce bienheureux saint fut exposé pendant neuf jours à la vénération de tous les fidèles et de ses plus zélés serviteurs. Ainsi soit-il.

III

Les femmes et les trois déguisés ne perdirent pas de vue le procès-verbal fait contre eux par le maire et par le procureur de la commune au moment de l'enlèvement de la châsse. Ils ont fait dresser une requête par Me Hédin, notaire à Verzy, 'ont fait signer de tous les habitants pour la porter au district. Le lundi 11 du même mois, on vendait le château de M. d'Autichamp, abbé de Saint-Basle, les vignes et les champs. Les messieurs du district ont fait lecture de la requête et ont répondu favorablement et « vous pouvez aller chercher le reste. »

Il y avait une vingtaine d'hommes qui, depuis l'enlèvement de cette digne châsse, s'étaient détachés de la commune pour garder jour et nuit le restant des reliques au couvent. Les habitants ayant reçu cette bonne nouvelle de la part du district que lesdits habitants de Verzy pouvaient aller, par leur ordre, chercher les restants des reliques qui restaient au couvent, le lendemain 12 avril 1791, la garde nationale s'étant mise sous les armes, l'on a chanté une grande messe. Au sortir de la messe, le clergé et la garde nationale, accompagnés de la municipalité, ont monté en procession. La petite châsse a été descendue par les mêmes personnes qui avaient descendu la grande ; le restant des reliques par le diacre et le sous-diacre. Le restant du jour a été solennisé : on a chanté les vèpres et le salut le soir.

IV

En 1792, le couvent de Saint-Basle fut vendu au district le 27 mars et ensuite démoli.

En 1793, grand malheur en France : le roi Louis XVI fut condamné à mort le 20 janvier et exécuté le 21 du même mois : mort innocent et martyr.

La municipalité ayant reçu un ordre du district pour vendre les ornements servant au culte catholique, l'or et l'argent des fabriques, comme la paroisse possédait ces dignes reliques, ils ont eu le malheur de les voir dégarnies de l'or et de l argent qui les embellissaient : l'on en a tiré tant or que argent 17 livres

pesant sur la grande châsse. Quand ces châsses furent dépouillées de tous leurs attributs, un Jacobin de la première force et effrontement crie qu'il falloit les brûler. Quel coup fatal pour des chrétiens d'entendre prononcer cette affreuse parole. La municipalité tacha d'appaiser cet homme furieux, et devenu plus tranquille il disait toujours qu'il fallait les brûler ou enterrer. On a été obligé pour conserver ce précieux trésor de le mettre à l'abri des Dioclétiens et des Maximiens et des tirans : il a fallu prendre la résolution de l'enterrer. Les dignes châsses de saint Basle ont été inhumées le 1er décembre 1793 dans le cimetière de ladite commune de Verzy au-devant du portail de l'église, où il y a actuellement quatre tilleuls plantés et un calvaire à la place posé par J.-B. Protart et Marie Franais-Dupressoir, son épouse, le 4 avril 1804.

Les églises ont été fermées après l'enterrement des châsses.

Les cloches de Verzy ont été descendues le 6 octobre 1793.

Saint Rémy, de Reims, patron du diocèse, a été déchâssé le mercredi 23e du même mois, et a été enterré le même jour au soir.

(*A suivre*).

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Mémoire au Roi, 10 juin.

Que la reine l'a averti de prendre garde à l'attaque des forces du duc de Guise ; la ville de Troyes prend toutes les mesures au mieux. — Les compagnies du sieur de Hautefort sont à Arcis et à Ramerup, celle de la Rochette à Lesmont et Dyenville, Anglure et Part ; celles de Rosne et de Beauvau à Nangis, autres à Brienne. — Que le duc du Mayne a 36 enseignes de pied (4 à 5,000 hommes), 600 chevaux, 4 canons à Léfon, entre Langres et Chaumont, marchant sur Laferté-sur-Aube pour s'avancer sur Troyes. Qu'il prépare tout pour la défense de Troyes, en chargeant le moins possible les habitants, tant est mobile la volonté d'un peuple, mais ce peuple « est le seul et unique remède après la grace de Dieu. » Qu'il a envoyé à Méry le chevalier de Beauprey avec 12 soldats et des lettres pour stimuler les habitants, « encore recommandai-je audit Beauprey de ne se présenter que lui 3e pour ne point les effaroucher, » ce qui ne les empêchat de le garder en joue sans lui dire un mot et d'envoyer à M. de Dinteville réclamer pour ne pas avoir de garnison ; il y fut renvoyé avec les dépêche et ordre de le recevoir, mais ils le couchèrent en joue ; il se retira encore, mais le lieutenant de ville revint s'excuser et enfin reçut le chevalier. « Cette petite histoire fait assez congnoistre combien il est nécessaire qu'il y ait en ceste province quelques forces qui ayent corps. » — Qu'il a écrit à tous les gentilhommes du pays pour les mander ici. Qu'il y a déjà les sieurs de Talleniet, Bazoilles, de Vauchonvilliers, le cap. Sallande, le sieur d'Auvilly, le jeune Grandpré avec plusieurs de ses amis du Rethélois. Il apprend à l'instant que le maréchal de camp de l'armée du duc de Guise est à Rameru avec 28 compagnies.

Au Roi, 13 juin.

Qu'hier soir l'avocat du roi à Pont-sur-Seine vint annoncer

* Voir page 352, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

que le sieur de Nicey est entré lui 4e avec lettre de créance du duc de Guise pour demander le passage de la Seine comme gens auxquels il avait toujours porté une spéciale bienveillance pour estre à Mme de Némours, sa mère, « en promettant de ne causer aucun dommage. Cette harangue fut si fardée et palliée que les maladrois se laissant gagner et emporter aux belles paroles, luy accordèrent sur le champ le passage. Cette nouvelle m'esmeut tellement que je ne peus me contenir que je ne m'en attachasse aigrement contre ledit advocat avec menace de l'en faire respondre de sa personne. » L'avocat répliqua qu'on n'avait osé refuser, mais que le passage n'était pas effectué et qu'il y avait encore moyen de ramener le peuple ; il renvoya de suite l'avocat en le faisant suivre de 60 arquebusiers à cheval pour voir s'ils pourraient entrer. Ce passage est considérable à cause des débordements depuis un mois et ils eussent tout sauvé en rompant leur chaussée en deux ou trois endroits, et à cause des pluies il n'y avait nul part possible ailleurs. — Demande au roi si ce peuple ne revient pas « une froide punition » pour eux. M. de Nicey demeuré à Pont, a envoyé un officier faire même demande à Nogent, mais on ne l'a pas écouté et on a rompu la chaussée, mais on fait prévenir M. de Dinteville que si les ennemis venaient poser leurs canons devant leur ville, ils ne sauroient que faire ; de même à Méry. — Qu'il a rassemblé les gens de Troyes pour les haranguer au sujet de Pont et a été très-satisfait d'eux, quoique le duc de Guise n'y néglige rien par un jacobin envoyé de Châlons au doyen de Saint-Etienne, et qui parla dans la rue pour le duc et causa quelque émotion. M. de Dinteville fit mander ce religieux et se contenta de l'expulser de la ville et représenta vivement au maire qu'il s'était singulièrement oublié en recevant aussi une lettre par le même porteur ; en revanche le roi a « dans le président de la ville un serviteur entièrement affectionné qui n'épargne ni sa personne ni ses moyens. » il n'a parlé que légèrement au petit doyen. — P. S. Le passage de Pont est assuré, car Nicey il y a 120 hommes, le duc de Mayenne avance à son ayse. — Tout tend à Troyes : « belle, grande et pleine de bruit et de richesses, appast singullier à gens de guerre affamés... »

De la Reine. Epernay, 9 juin.

Réponse à la lettre du 5 ;... « Je ne vois pas grande espérance à la paix pour laquelle je suis icy il y a si longtemps, m'ayant

lesdits princes entretenue jusque à cette heure sans ne pouvoir rien conclure... »

Du Roi, 11 juin.

Qu'il a ordonné aux gens de Nogent, averti par eux, de résister. Qu'il faut leur envoyer quelques gentilshommes voisins, bons catholiques.

Au Roi, 20 juin.

Qu'il a pu remédier à l'entreprise projetée pour la nuit de lundi dernier, mais qu'il arrive trop de lettres du duc de Guise, et que le maire ne veut même pas laisser loger quelques compagnies dans les faubourgs. Prière de les faire payer ainsi que la sienne n'ayant fait montre depuis 3 mois, tandis que l'armée des sieurs de Guise, Mayenne et Aumale l'a fait le 25.

Du Roi, Paris, 14 juin.

Réponse à la lettre du 10. — Qu'il va aviser au mieux pour le paiement « ce qui est fort raisonnable. » — Approbation de tout ce qu'il a fait.

Du Roi, 17 juin.

Qu'il ne croit pas que les ennemis songent à assiéger Troyes, mais bien à aller au devant des Suisses. Qu'il a pourvu à la garde de Montereau.

Du Roi, 22 juin.

Que les gens de Troyes lui ont écrit le 19 pour le prier de les dispenser de garnisons, les gens levés par M. de Dinteville étant presque tous protestants « ce que je ne peut croire » — Il écrit le même jour aux dits gens pour les remercier de leur fidélité, leur dit qu'il a la plus absolue confiance en M. de Dinteville et qu'il veut qu'on lui obéisse s'il croit devoir y faire entrer ses compagnies. — P. S. Qu'ils reçoivent sans retard s'il faut la compagnie logée à Brebant et menacée d'être enveloppée.

A suivre). ED. DE B.

NÉCROLOGIE

Le 17 septembre dernier, mourait à Sermesse M. l'abbé Charles Hannesse, curé doyen de la ville d'Ay.

Ce savant ecclésiastique, qui a rendu les plus grands services au diocèse de Reims, né à Rethel en 1825, fut ordonné prêtre en 1848. Pendant plus de quinze ans il se dévoua à l'enseignement dans le Petit-Séminaire de Reims, où il occupa successivement les chaires de quatrième, de seconde et de rhétorique. Par suite du mauvais état de sa santé, forcé de quitter la carrière de l'enseignement, il fut nommé à la cure de Fismes, dont il prit possession le 30 juin 1864.

Il exerçait dans cette ville avec zèle et dévouement un laborieux ministère, lorsqu'en 1871, au moment de l'occupation allemande, le collége diocésain de Notre-Dame de Rethel, malgré le talent et l'énergie de ceux qui le dirigeaient, fut sur le point d'être abandonné. Monseigneur Landriot se voyait dans la nécessité de laisser tomber la création du cardinal Gousset, devenue pour le diocèse une charge trop lourde.

A cette nouvelle, M. Charles Hannesse se présente à l'archevêché et demande avec insistance l'honneur de soutenir, de relever et de rendre prospère l'œuvre du vénéré cardinal. Son offre acceptée, il donne sa démission de la cure de Fismes, et, secondé par son frère aîné, M. Pierre Hannesse, ancien vicaire-général de monseigneur Gousset, aidé des prêtres vaillants et des savants laïques dont il a fait choix, en quatre années il relève l'établissement, et, en 1876, le rend au diocèse dans un état de prospérité qu'il n'avait jamais connu. Aujourd'hui encore cette institution d'instruction secondaire est une des plus brillantes que nous possédions dans nos contrées.

Forcé de nouveau par sa déplorable santé d'abandonner l'établissement, auquel il avait rendu la vie, l'abbé Hannesse accepta en octobre 1876 la cure d'Ay, qu'il administra avec « un zèle et un dévoue-« ment infatigables jusqu'au moment, dit M. le comte de Marcuil, où « la maladie a trahi son courage [1]. »

Dans une vie presqu'entièrement remplie par les travaux d'un ministère actif, M. l'abbé Hannesse sut encore trouver du temps pour les travaux intellectuels.

En 1861, il publiait en collaboration avec M. l'abbé Cerf, l'*Histoire et Description de Notre-Dame de Reims* [2].

1. Paroles de M. le comte de Marcuil sur la tombe de M. l'abbé Hannesse. — *Bulletin du diocèse de Reims*. 1879, p. 467.

2. *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, par Ch. Cerf, avec la collaboration de P.-C. H., professeur de rhétorique. — 2 vol. in-8°. P. Dubois imprimeur à Reims. 1861.

L'année suivante, 1864, l'Académie de Reims couronnait son important travail sur *Le Sacre*, laissé en manuscrit et qu'on imprimera un jour [1].

Doyen de Fismes, il se fit l'historien de la patronne de sa paroisse, il écrivit l'*Histoire de sainte Macre* [2].

Arrivé à Ay, comme un grand nombre de ses confrères, après les fatigues de ses longues journées de travail, il trouva le temps de fouiller les archives du pays, et il composa l'histoire et la description de cette église d'Ay, si imposante et si curieuse, dont la restauration intelligente, telle que la projetait M. Hannesse, ajouterait un nouveau fleuron à la couronne archéologique de nos contrées. Pour venir en aide à cette restauration, le regretté curé a laissé 1,000 fr.

En 1867, il inséra dans le Bulletin du diocèse une *Note* très-érudite sur le titre d'Excellence que portent les archevêques de Reims [3].

Il laisse en manuscrit, outre son ouvrage terminé sur *Le Sacre*, et sa *Monographie de l'église d'Ay*, des *Discours* prononcés au Petit-Séminaire de Reims et au collége de Notre-Dame de Rethel. Son neveu, l'auteur de l'*Histoire populaire de la ville de Reims* [4], M l'abbé Alexandre Hannesse, se fera un devoir de publier les écrits inédits de son oncle. Ainsi se trouveront comblés les vœux des amis de M. l'abbé Charles Hannesse, et son neveu, en ajoutant ses nouveaux titres à la mémoire de son oncle, accroîtra l'estime et l'affection que lui portent d'anciens condisciples.

On nous dit qu'une notice doit paraître sur M. Charles Hannesse. Nous la désirons, ce sera l'histoire d'un grand cœur et le tableau d'une haute intelligence.

P.-J. Aubert,
curé de Remancourt (Ardennes).

* * *

Le 15 novembre est mort, à Paris, le vicomte Louis de Gauville, ancien sous-préfet de Vitry sous l'empire, puis préfet à Annecy, Auch et Blois, officier de la Légion d'honneur. Il appartenait à une famille

1. Le prix fut partagé avec M. l'abbé Quéant, curé de Saint-Loup (Ardennes), actuellement doyen d'Asfeld. Ce dernier mémoire a été publié par son auteur en un vol. in-8° (Paris, Demoulin, 1868). L'ouvrage de M. Hannesse est plus considérable.

2. *Histoire de sainte Macre vierge-martyre, patronne de Fismes, de Fère-en-Tardenois et de Longueval-les-Fismes*, par Ch. Hannesse, curé-doyen de Fismes, chanoine honoraire de Reims, missionnaire apostolique. — Publié avec l'autorisation de S. Em. le Card. Archev. de Reims. (Reims, P. Dubois, 1866). 1 vol. in-18.

L'année précédente il avait publié : *Confrérie de Sainte-Macre en* 1726. *son origine, ses statuts, son histoire, membres de la confrérie en* 1726. Broch. in-18 de 36 pages (mêmes éditeurs).

3. Bulletin. Tome 1er, 1867, p. 148.

4. Voir *Revue de Champagne*, VII. 4e année, p. 139.

normande, dont le premier auteur connu, Jean Harenc de Gauville, accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre. Une branche s'établit au siècle dernier en Champagne possédant la seigneurie de Coolus, près Châlons. Louis de Gauville, inspecteur général des haras royaux, était capitaine en chef de l'Arquebuse de Châlons, et son frère, vicaire-général du diocèse. Le père du vicomte de Gauville était lieutenant-général.

* * *

Nous apprenons la mort de S. A. S. Madame la princesse douairière de Monaco, veuve du prince Florestan et mère de S. A. S. Charles III, prince régnant de Monaco. Elle est décédée à l'âge de 87 ans, au palais de Monaco, dimanche 23 novembre, à onze heures du soir.

Cette princesse, d'une piété exemplaire, d'une énergie et d'une intelligence rares, était champenoise.

La mère de la princesse défunte, s'appelait Henriette le Gras de Vaubercey; elle était née au château de Montgenost, près Villenauxe (Aube), et s'était mariée à M. Gilbert de Lametz ; elle était la grand'tante de Madame la princesse de Lucinge, habitant le château de Sainte-Maure, près Troyes, et cousine de M. le comte le Gras de Vaubercey, habitant de Montgenost.

On peut dire que la charité de la princesse lui a été transmise par sa parente, Madame Louise de Marillac, mère de Louis de Marillac, maréchal de France, et de Michel Marillac, garde des sceaux, veuve de M. Antoine le Gras de Vaubercey, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. Cette sainte femme avait fondé avec saint Vincent-de-Paul, l'institution des sœurs de la Charité : elle était connue sous le nom de Mademoiselle le Gras.

C'est aussi l'arrière grand-oncle de la princesse de Monaco, Messire Simon le Gras de Vaubercey, évêque de Soissons, qui eut l'honneur de sacrer à Reims le roi Louis XIV.

Glorieuse famille dont nous ne pouvons ici mentionner toutes les illustrations !

Le prince de Monaco, Charles III, a hérité de toutes les qualités de son auguste mère. Sa piété, sa charité et son intelligence lui ont conquis l'amour de ses sujets et aussi l'admiration des nombreux étrangers qui visitent la principauté.

Le gouverneur de Monaco est un de nos compatriotes, M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, ancien préfet de Troyes, qui sait administrer avec une grande intelligence et un tact parfait ce florissant petit Etat.

Nous sommes tout particulièrement fier de pouvoir rappeler les illustrations de notre Champagne. (*Progrès*).

* * *

M. de Boullenois de Senuc, ancien garde de corps, vient de mourir

en son château de Senuc. Il appartenait à une ancienne famille ardennaise ; son fils est officier de cavalerie. M. de Boullenois était un agriculteur de haute valeur : président du comice agricole de Vouzières — fonctions dans lesquelles l'a remplacé cette année son gendre M. de Granr, — ancien membre du conseil général des Ardennes, maire de Senuc depuis 1848 sans interruption, lieutenant de louveterie de l'arrondissement. Il laisse un grand vide dans le pays où il était excessivement aimé.

* * *

On lit dans la *Gazette de France* du 28 octobre dernier :

« On nous écrit d'Eclaron (Haute-Marne) :

« Une existence précieuse vient de s'éteindre ; la société et les pau-
« vres d'Eclaron font une perte qui se fera vivement et longtemps
« sentir. Mme Henriette de Rauglaudre, née de Salligny, a été enlevée
« presque subitement à sa famille et à ses amis.

« Henriette de Salligny, issue d'une de ces anciennes familles par-
« lementaires qui mettaient au service de l'Etat une science et un dé-
« vouement traditionnels, naquit à la fin du siècle dernier. Elle trouva
» dans sa famille l'exemple et la tradition de ce que la société de cette
« époque, surtout dans les familles restées chrétiennes, avait conservé
« d'exquise urbanité et de véritable distinction.

« Puisant dans la religion largement étudiée et sérieusement com-
« prise la règle de tous ses devoirs, elle se montrait disposée à venir
« en aide à toutes les misères. Elle donnait beaucoup par elle-même ;
« mais un mérite plus grand encore peut-être, c'était de s'associer à
« toutes les bonnes œuvres pour lesquelles on réclamait son concours.
« Personne n'oubliera la grâce et la générosité avec lesquelles elle le
« faisait. »

* * *

Le 18 novembre est morte à Châlons, à un âge assez avancé, dans une rue qui porte déjà le nom de son aïeul Chastillon, Mlle Jenny de Bontemps de Saint-Cernin.

Elle était issue d'une noble famille de Franche-Comté et Bourgogne, qui a marqué dans sa province dès le temps de Charles-le-Téméraire, et ce sont ses alliances avec les Chastillon et les Cappy, qui l'avaient amenée dans notre Champagne. Sa cousine, Mme la comtesse de Cappy, dame d'honneur de la nouvelle reine d'Espagne, passait le lendemain à Châlons avec sa souveraine madame l'archiduchesse Christine d'Autriche.

* * *

M. l'abbé Josse, vicaire général du diocèse de Meaux, est mort en cette ville le 15 octobre. Né à Fère-Champenoise le 25 novembre 1811, il avait été nommé grand-vicaire à Meaux par l'évêque monseigneur Allou, son parent.

* * *

Mme Louise Becquey vient de mourir à 21 ans dans son château d'Orbais (Marne). Petite fille du comte de Montbel, ministre de Charles X, elle avait épousé il y a deux ans le représentant d'une vieille et respectable famille champenoise originaire de Vertus. M. Becquey est petit-neveu du ministre d'Etat de ce nom sous la Restauration.

* * *

Nous apprenons aussi la mort de M. le duc de la Rochefoucauld, chef de cette illustre maison, duc de la Rocheguyon, Damville, Liancourt, Estissac, prince de Marcillac, ancien colonel de cavalerie, commandeur de la Légion-d'honneur. Il habitait le château de Montmirail, entré dans sa maison par le mariage de Mlle Le Tellier de Louvois de Montmirail avec le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, dont la fille épousa le marquis de Chapt de Rastignac. De ce mariage naquit la mère du défunt, morte elle-même, il y a peu d'années, l'une des femmes les plus spirituelles de la vieille Société parisienne et en même temps l'une des plus bienfaisantes. Le duc de Larochefoucauld laisse deux fils.

BIBLIOGRAPHIE

Documents inédits sur les Etats-Généraux (1482-1789), tirés des Archives de Vitry-le-François et publiés avec une introduction et des notes par G. Hérelle, professeur de philosophie. — In 8°, 262 pages. Vitry-le-François, typ. Pessez et Cᵉ ; Paris, H. Champion, libraire-éditeur, 15, quai Malaquais, 1879.

L'ouvrage substantiel que M. G. Hérelle vient de consacrer au bailliage de Vitry-le-François est assurément l'un des plus grands services rendus, depuis les travaux de M. de Torcy, à cette partie de la haute Champagne comprise dans les départements de la Marne et des Ardennes. Ce pays, confiné entre la Lorraine et le Vermandois, morcelé irrégulièrement comme ressort judiciaire et enchevêtré avec d'autres juridictions, ne peut espérer une histoire homogène ; du moins, un pas immense vient d'être fait pour l'éclaircissement de son passé politique. Patient investigateur des archives du chef-lieu de ce vaste bailliage, M. Hérelle en met au jour les documents relatifs aux Etats-Généraux des quatre derniers siècles, soit en reproduisant les textes importants, soit en analysant les pièces d'un moindre intérêt.

Cette publication, d'une haute portée pour l'histoire générale, nous offre pour l'histoire de la province une collection précieuse, malgré les inévitables lacunes causées par le long abandon des dépôts publics [1]. Sans doute, la part prise par Vitry aux opérations électorales est prépondérante, mais la liste des baillis et lieutenants, les réunions et les cahiers intéressent les villes de Rocroi, Mézières, Vouziers, Rethel, Château-Porcien, Sainte Ménehould, Saint-Dizier, Fismes, Epernay et plus de 600 communautés rurales de la région champenoise. Un simple coup d'œil fait ainsi apprécier l'importance de ce volume, rempli de renseignements et de détails instructifs, contenant une série de noms de lieux et de personnes, qui se rattachent aux annales des moindres localités.

Une introduction de 80 pages, écrite d'un style ferme et nourri, précède les documents inédits qu'elle commente et éclaircit à l'avance. La valeur des titres relatifs aux Etats généraux s'impose : eux seuls, intégralement publiés, pourront rendre à la France politique sa véritable physionomie. Aussi, rien n'est à dédaigner dans les pièces qui ont survécu des réunions de 1789 et des élections antérieures, car i

1. On peut relier au volume de M. Hérelle les pages 397 et 486 des *Recherches sur la Champagne*, par M. Ch. Max. de Torcy, in-8°, Troyes, 1832. Il se relie aussi à la portion des *Archives Parlementaires* de MM. Mavidal et Laurent qui parut en 1870, *Recueil des Cahiers de* 1789, p. 194 à 234 et 715 à 720.

résulte de leur ensemble une vue plus claire des destinées et du génie de la nation, une appréciation plus équitable de la mission remplie par la royauté. C'est pourquoi M. Hérelle étudie la part prise par le bailliage de Vitry aux Etats de 1484, 1560, 1576, 1588 et 1614 ; il termine en relatant les préliminaires curieux et peu connus des essais de réunion des Etats en 1649 et 1651. Il donne une suite naturelle à cette première partie en examinant le mouvement qui précède 1789 : il rappelle les paroles sévères de Fénelon et de Vauban sur cet ancien régime, contre les abus duquel s'élevèrent tant de nobles et généreux esprits ; puis, il étudie comment se manifestèrent en Champagne les vœux des cahiers, préludes de réformes dont il serait odieux ou puéril de méconnaître les bienfaits.

Notre époque doit se tourner vers le passé sans haine ni rancune, si elle veut en comprendre les leçons et poursuivre un progrès réel : le meilleur gage d'impartialité pour tous les temps, c'est l'étude des documents originaux. M. Hérelle en offre aux érudits une suite considérable dans les 140 pages qui complètent son étude, dont un tiers est consacré aux Etats de l'ancienne monarchie et le reste à ceux qui vinrent la clore. Lettres-patentes des rois, ordonnances des officiers royaux, remontrances, plaintes et doléances du Tiers, vœux du clergé et de la noblesse, procès-verbaux des réunions électorales, vérifications des pouvoirs, toutes ces pièces sont éditées en leur texte avec l'indication des sources[1]. Ces documents sont longs à lire en leur vieux langage, mais comme ils sont expressifs malgré leur tournure formaliste, et combien ils font mieux juger leur temps que tous les commentaires ou tous les résumés ! « Il n'est, a dit Montaigne, aucune condition d'hommes qui ait si grand besoing que les Roys de vrais et libres advertissements, » réflexion profonde qui justifie les cahiers du Tiers des xve et xvie siècles : que de vues prévoyantes, que d'éclairs de raison et de bon sens, dans ces pages où se concentrent tant de besoins et de misères, tant d'aspirations au progrès et de patriotisme ! Les vœux apportés aux Etats correspondaient souvent aux termes mêmes des préambules des ordonnances royales qui suivirent les assemblées des trois ordres : la royauté demeurera ainsi jusqu'à Louis XIV en contact avec la nation pour le plus grand bien de la patrie française. Le fatal divorce, qui tint le peuple éloigné du trône pendant un siècle et demi, dura jusqu'au jour où Louis XVI crut ressaisir la tradition en provoquant la rédaction de nouveaux mais trop tardifs cahiers de remontrances.

La partie de l'ouvrage de M. Hérelle qui a trait aux élections de 1789, est d'autant plus utile que la collection des Archives nationales formée par Camus, ne contient pas les documents relatifs au bailliage de Vitry.

1. On y trouve le Cahier du clergé du Bailliage de Troyes aux Etats de 1614, pièce inédite qui se trouve à Vitry, on ne sait comment. (Pages 108 à 139).

On trouve donc des pièces ou des indications vraiment nouvelles en parcourant les actes de convocation, les procès-verbaux des assemblées des corporations ou des paroisses, un certain nombre des cahiers de communautés rurales[1], ceux des bailliages secondaires et du bailliage principal. A part des réserves sur l'orthographe des noms propres, les textes colligés avec tant de soins par M. Hérelle forment un ensemble irréprochable et du plus durable intérêt.

A notre avis, cette œuvre est un type pour des recherches analogues; elle est une pierre d'attente pour une collection plus vaste, embrassant tous les actes relatifs aux Etats généraux que recèlent les archives communales des villes et villages de l'ancien ressort du bailliage royal de Vitry. M. Hérelle a le mérite d'avoir repris et poursuivi, avec une méthode sûre et une critique sérieuse, les travaux du regretté M. Charles-Maxime de Torcy, qui laissa aux archives de la Marne ses volumineuses liasses après avoir usé à ce labeur sa petite fortune. Mais les entreprises utiles ne périssent point, et la Champagne voit de nouveau fructifier le grand héritage de son passé historique.

Villers-devant-la-Tour (Ardennes), le 10 novembre 1879.

Henri JADART.

* * *

Nous signalons avec empressement le travail de M. A. Renard publié sur « l'Etat civil de Jeanne d'Arc » dans la livraison de novembre du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*. Il démontre avec une grande clarté un point sur lequel nous avons nous-même insisté dans le numéro du *Journal de la Marne* du mois de juin 1849, à savoir que la Pucelle d'Orléans est bien champenoise et par conséquent française. Les Lorraines soutiennent le contraire avec une rare énergie, et cependant il est absolument certain que Domremy n'est devenu Lorrain que près d'un siècle et demi après Jeanne d'Arc. Les juges d'ailleurs de notre grande héroïne nationale se sont chargés de nous renseigner en écrivant ceci : « *Oriunda in villa de Grus, nutrita in juventute usque ad XVIII annum ætatis ejus in villa de Dompremi, diœcesis Tullensis, in balliviatu de Chaumont et præpositura de Monteclare et d'Andelot.* » Or Chaumont, Montéclair et Andelot sont et ont toujours été terres champenoises. La question est parfaitement élucidée : Jeanne-d'Arc nous appartient.

* * *

Dom Noël, de l'abbaye de Solesme, vient de publier chez notre éditeur une *Notice historique du canton de Mézières*, qui forme un beau volume in-8°, d'autant plus intéressant que l'histoire de cette contrée

1. Les communautés de Sermaize, Matignicourt, Bassuet, Blaize soubs Hauteville, Rarécourt, Villeroy, Sainte-Livière, Charmontois-Le-Roy, Passavant, Dompremy, les Petites-Côtes et Longchamps.

est peu connue. Ce canton contient, outre la ville, vingt communes, dont les principales sont : Cons-la-Grandville, Belval, Mohon, Narville, Prix, Warcy, etc. L'auteur consacre d'abord quelques pages au canton en général, puis donne une bonne monographie de Mézières et de chacun des villages. Nous devons déjà au savant bénédictin les histoires des cantons de Châtillon-sur-Marne et de Dormans. Nous l'engageons vivement à continuer.

*
* *

Dom Jean Mabillon, étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, sa mémoire, par M. Henri Jadart. — Reims. Deligne et Renart, libraires de l'Académie, rue du Cadran-Saint-Pierre, 1879.

Cette consciencieuse étude historique renferme beaucoup de choses en peu de pages, sans que la précision et l'exactitude des faits nuisent à l'élégance et à la clarté des récits ; elle offre en tête de sa dédicace un beau portrait de dom Jean Mabillon ainsi qu'un fac-simile de sa signature. Dans l'avant-propos, l'auteur déclare avec raison que, si l'on joignait la biographie ardennaise à la biographie rémoise, on verrait apparaître les liens qui unissent tous les grands hommes de cette partie de la Champagne dont la ville du sacre fut le foyer intellectuel et le centre d'activité ; il ajoute que les lieux de naissance de ces personnages dont plusieurs sont devenus, comme notre illustre et modeste Bénédictin, les gloires de la France, s'honoreraient en perpétuant, avec leurs œuvres, les traits de leur noble physionomie, ne fût-ce que par un médaillon qui surmonterait une plaque de marbre encastrée dans la muraille de quelque édifice public ; n'est-il pas ordonné aux sociétés comme aux individus, de vénérer les ancêtres à qui les uns comme les autre sont redevables des bienfaits de la civilisation ?

C'est pour apporter son concours à cette œuvre patriotique et moralisatrice que M. Henri Jadart, juge suppléant au tribunal de Reims et membre de l'Académie de cette ville, a retracé la vie laborieuse de Mabillon ; il analyse les travaux de ce génie de l'érudition catholique et groupe autour de lui, comme une auréole, tous les documents de nature à justifier l'admiration des habitants de sa province natale. Bien que le savant biographe n'ait pas la prétention d'approfondir les immenses ouvrages de notre Champenois illustre, il n'en réussit pas moins à mettre en relief les détails de son édifiante existence et les merveilles de sa science historique. On trouve dans son *Etude*, avec l'indication des sources propres à faciliter de nouvelles recherches, le résumé des éloges qui célébrent, depuis deux siècles, la renommée du plus modeste, mais non du moins glorieux personnage ecclésiastique de la Champagne septentrionale.

En ce temps-là, l'Ordre de Saint-Benoît, rajeuni par une sève plus vigoureuse, voyait pousser sur son vieux tronc deux rameaux pleins d'espérances, la congrégation de Saint-Vannes et celle de Saint-Maur, qui remplacèrent en quelque sorte les défrichements du sol par ceux de l'intelligence sans proscrire le travail corporel ; les membres de ces

deux congrégations sauvegardèrent ainsi au dix-septième siècle les annales de notre passé ; car, dans cette période où allaient éclore tant de chefs-d'œuvre littéraires, les esprits studieux, presque exclusivement tournés vers les productions de l'antiquité païenne, méconnurent les traditions nationales. Un de ceux qui remplirent avec le plus d'éffica-cité cette mission providentielle, de concert avec d'autres érudits que M. Henri Jadart appelle excellemment les Bénédictins laïques, fut Jean Mabillon, dont l'Académie des inscriptions et l'Ecole des chartes ne cessent de consulter les œuvres comme des mines inépuisables.

Notre religieux bénédictin, modèle de charité chrétienne et d'activité littéraire, type de la droiture du caractère et de la simplicité des mœurs, naquit le 23 novembre de l'année 1632 à Saint-Pierremont, dans les Ardennes ; son père Etienne Mabillon et sa mère Jeanne Guérin, bien qu'absorbés par les rudes labeurs des champs, songèrent à l'instruction de leur fils et le placèrent tout jeune chez leur frère, curé dans le voisinage, d'où, avec la généreuse protection de Clément Boucher, chanoine vétéran de l'église métropolitaine de Reims, il passa au collége de l'Université de cette ville ; l'étudiant ne tarda pas à devenir clerc du séminaire diocésain, puis novice et profès à l'abbaye de Saint-Remy, qu'avait restaurée magnifiquement un Troyen célèbre, Pierre de Celle. Le jeune profès poussa si loin la ferveur de son âme que son corps, naturellement délicat, ne put suivre toute l'ardeur de son esprit ; il tomba malade ; on l'envoya, pour le rétablissement de sa santé, dans l'abbaye de Nogent où il se fit appeler, comme un ermite, frère Jean de Nogent ; il reçut en 1657, à Soissons, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat ; il ne fut promu à la prêtrise que le 27 mars 1660 à Amiens ; il se trouvait alors moine à Corbie où ses supérieurs l'avaient chargé de la surveillance des détails domestiques ; quand après sa guérison, en 1663, on l'envoya au monastère de Saint-Denys, l'humble religieux gagna son nouveau séjour à pied, avec toutes ses hardes dans un sac de voyage ; là il garda, durant un an, le trésor abbatial, merveilleux assemblage de richesses artistiques qui l'initièrent à l'archéologie. L'année suivante, dom Luc d'Achery le fit venir à Saint-Germain-des-Prés et l'associa aux grands travaux de l'érudition bénédictine.

Dès cette date, la vie de Mabillon s'écoula loin de son pays natal ; les voyages devinrent pour lui un besoin impérieux dans la composition des *Actes des Saints*, des *Annales bénédictine* et de la *Diplomatique*, ouvrages qu'il écrivit dans ce beau latin qui, de son temps, était encore la vraie langue internationale des savants ; il parcourut en 1672 la Flandre ; en 1680, la Lorraine ; en 1682, la Bourgogne ; en 1684, la Normandie ; ensuite, il explora la Champagne à diverses reprises, ainsi que les monastères de la Picardie et ceux des bords de la Loire ; mais les plus fécondes de ses excursions littéraires furent celles de l'Allemagne et de l'Italie, entreprises sous les auspices du champenois Jean Baptiste Colbert, l'un des plus grands hommes d'Etat des temps modernes. Nous reconnaissons avec M. Henri Jadart que rien ne serait

plus intéressant que la traduction de ces itinéraires pour l'histoire, les lettres et les diverses branches de l'archéologie. On y constaterait comment la France tenait alors le sceptre de l'érudition.

De retour à Paris, le 2 juillet 1686, l'infatigable pèlerin de la science consacra sa première visite au berceau de ses tendres années ; il y revint encore en 1690 afin de revoir son père, vénérable vieillard déjà centenaire : il se plut, en cette circonstance, à contempler, non sans émotion, les sentiers témoins des courses de son enfance, les édifices religieux qui avaient abrité les débuts de sa piété naissante, l'église de Saint-Pierremont, la chartreuse de Mont-Dieu, les abbayes de Mouzon et de Belval ; il ne fit qu'une halte au milieu de ces chers souvenirs ; et toujours imperturbable dans sa fidélité à la règle monastique, il rentra bientôt dans sa cellule de Saint-Germain-des-Près ; là il inaugura la vieillesse, qui commençait pour lui par de nouveaux travaux et de mémorables controverses que M. Henri Jadart résume avec un savoir de bon aloi ; sa mort arriva le 27 décembre 1707, jour de la fête de son patron saint Jean-l'Evangéliste.

Dans la seconde partie de son *Etude* sur Mabillon, le patient investigateur s'attache à décrire avec une judicieuse critique les œuvres vraiment gigantesques de ce moine ; et, dans son aperçu bibliographique, il ne laisse échapper aucune des indications nécessaires pour faire apprécier celui que le cardinal Noris considérait comme le Français le plus aimable et le plus docte de son temps. Les *Etudes monastiques*, les *Saints inconnus*, la *Liturgie gallicane*, le *Culte des images*, les *Ordres romains*, la *Réforme des prisons*, la *Chronologie mérovingienne*, les *Itinéraires* sont autant de sujets d'un attrait irrésistible pour les hommes studieux ; quant aux majestueux volumes intitulés : *Traité de diplomatique*, *Actes des Saints*, *Annales bénédictines*, *Œuvres de saint Bernard*, ils sont d'immortels monuments de notre histoire littéraire ; aujourd'hui où l'on se complaît dans les pièces fugitives, journaux, revues et autres recueils éphémères, ces lourds volumes dont dix-huit in-folios et douze in-quartos, avec leurs tables méthodiques, leurs savantes préfaces et leurs notes érudites, nous apparaissent, selon la pittoresque expression de M. Henri Jadart, comme des géants d'un autre âge dont la puissante armure protége les fils.

L'auteur reproduit, dans sa troisième partie, tous les documents relatifs à dom Jean Mabillon ; rien de ce qui a contribué à rendre impérissable la mémoire de ce grand homme ne lui est indifférent : ni les témoignages de vénération qui éclatèrent à ses funérailles, ni les hommages qu'il reçut dans des éloges publics, ni les poésies composées en son honneur, ni les inscriptions gravées au bas de ses portraits, ni les soins pieux prodigués à son tombeau, ni les souvenirs conservés de lui au pays natal. M. Henri Jadart termine sa très-substantielle étude biographique par un recueil de pièces rares ou même inédites ; nous admirons comme lui toutes les illustrations de la Champagne dont l'existence est à elle seule un enseignement pour leurs compatriotes ;

comme lui, nous souhaitons ardemment qu'un signe public et permanent de reconnaissance rappelle sans cesse leurs bienfaits aux yeux des populations trop facilement oublieuses.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Toutes Deux, par Yveling Ram-Baud (Frédéric Gilbert). — 1 vol. chez Dentu.

Sous ce titre vient de paraître une étude très-fine, très-dramatique.

L'action se déroule à Paris, à Florence et surtout à Marcilly-sur-Aube.

Au sujet de cette dernière petite ville et de ses environs, où se passent les amours de ses héros: M. Yveling Ram-Baud a donné des documents inédits, puisés dans des chartes et des mémoires du temps, et communiqués par M. Godot de Mauroy, mort aujourd'hui.

Avec l'origine de Marcilly, l'auteur nous donne deux épisodes inconnus, l'un se rapportant à Madame de Maintenon, l'autre aux aïeux de M. le général de Galliffet, auquel le *Figaro* consacrait dernièrement une étude.

Le marquis de Galliffet ignore peut-être lui-même l'anecdote qui touche un des siens.

Nous sommes certains d'être agréables à nos lecteurs, en détachant de *Toutes Deux* le chapitre relatif à Marcilly.

. . . . . .

J'ai hâte d'arriver à Marie-Claude des Champs. Elle fit peut-être un peu parler d'elle, mais, comme dame de Marcilly, elle a droit à tous vos égards.

En deux mots, voici son aventure. Cette jeune personne, dont la famille était de bonne noblesse, mais de fortune médiocre, fut reçue, en 1686, à Saint-Cyr, que venait de fonder Madame de Maintenon pour les jeunes filles qui se trouvaient justement dans le cas de Marie-Claude. Sous l'œil sévère de la femme du grand roi, elle reçut une éducation solide, dont le travail manuel n'était point exclu. Son intelligence la fit bientôt remarquer, si bien qu'elle fut une des demoiselles qui eurent l'honneur de jouer dans la tragédie d'*Esther*.

Le jour de la représentation, un certain Philippe de Valois, premier du nom, seigneur et marquis de Villette, veuf de Marie de Châteauneuf, put obtenir, grâce à sa parenté avec Madame de Maintenon, dont il était cousin, la faveur si recherchée alors d'assister, accompagné de son fils, jeune homme de vingt ans, au fameux spectacle. Le marquis de Villette, protestant converti, comme les Daubigné, était un marin distingué qui, malgré son âge, n'avait rien abdiqué des prérogatives de la jeunesse. La tragédie fut jouée devant le roi. Mlle de Marcilly était chargée du rôle de Zarès. Elle était, paraît-il, faite de grâces charmantes. Sa diction était heureuse, et son costume rehaussait ses charmes, si bien que le jeune de Villette en devint éperdûment

amoureux sur l'heure. Après la pièce, il courut chez sa cousine et lui conta sa flamme. Il voulait épouser Mlle de Marcilly ; il lui demanda sa main. Madame de Maintenon lui laissa faire sa confidence sans l'interrompre. Quand il eut fini sa harangue exaltée, la fondatrice de Saint-Cyr fit au jeune amoureux cette simple question :

— Avez-vous demandé le consentement du marquis votre père ?

Le fils se retira, alla trouver son père et lui exposa avec une verve amoureuse et un discours si chaleureux, l'amour qu'il ressentait pour Zarès, que le marquis lui fit observer qu'il serait bon que lui, au moins, la vît quelque temps avant de donner suite à des vœux, peut-être légitimes, mais, dans tous les cas, bien précipités.

La jeune fille lui fut amenée.

Marie-Claude de Marcilly était au-dessus de toutes les descriptions louangeuses que lui en avait faites son fils, si bien que, lorsque celui-ci vint, anxieux, chercher une décision, son noble père lui répondit :

— Vous aviez raison, mon enfant, Mlle de Marcilly est, en tous points et sans flatterie, ressemblante au portrait que vous m'en avez tracé.

Le jeune homme sentit des larmes de bonheur perler dans ses yeux. Son cœur battait à lui briser les côtes. Le marquis continua :

— Aussi, comme je veux lui assurer un mari, j'ai l'honneur de vous informer, monsieur, que je l'épouse.

Le 3 avril suivant, ceci se passait en 1695, Marie-Claude des Champs de Marcilly, devenait marquise de Villette ; son mari avait soixante-trois ans. Ceux qui m'ont raconté cette histoire véridique n'ont point dit si son bonheur fut complet. Dans tous les cas, il fut interrompu par la mort du marquis de Villette ; qui s'éteignit en 1707, à l'âge de soixante-quinze ans.

. . . . . .

Marcilly fut vendu.

A la date du 18 juillet 1722, il devint, aux termes de l'acte de vente, la propriété de *monsieur* de Galliffet. La famille de Galliffet garda ce domaine, qui fut détruit et saccagé en 1792. Il ne reste plus rien du château que l'ancienne salle de spectacle sur le bord de la Seine.

La famille de Galliffet le vendit il y a environ quinze ans.

Ce monsieur de Galliffet est bisaïeul du général que le Paris élégant a placé au premier rang dans la chronique mondaine et dont l'armée a eu tant d'occasions d'admirer la valeur chevaleresque. Son ancêtre avait la manie de la noblesse. La préoccupation de sa vie était, de gentilhomme de bonne souche, d'arriver à se faire accepter par la plus grande aristocratie de notre pays.

La vanité mesquine de ce seigneur de Marcilly fut mise à nu par son propre frère, le vicomte de Galliffet, à propos d'un procès de succession. Il y eut échange de lettres aigrelettes dont la galerie s'amusa beaucoup.

Cependant, un jour, le marquis de Galliffet mit les rieurs de son côté. Il avait comme voisin, au petit pays de Pont, le prince de Pont.

Ce prince était un original, recevant grandement, autant par besoin du faste que pour lui-même, qui ne cherchait que les occasions de se livrer à son culte par trop païen pour le dieu Bacchus. Un matin, il convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse des environs. Le marquis de Galliffet se rendit à l'invitation qui lui fut faite. Après un repas magnifique, le Prince de Pont fit à ses hôtes les honneurs d'une nouvelle laiterie qu'il venait de faire construire. Depuis que la reine Marie-Antoinette avait imaginé Trianon et ses bergerades, les grands seigneurs suivaient son exemple.

Quand les invités firent trève à leurs compliments, Galliffet, jaloux par nature, et légèrement vexé d'être en retard, prit la parole et invita, à un mois de date, tous les gentilshommes présents à venir à Marcilly visiter la laiterie de la marquise. Un étonnement mêlé de raillerie accueillit cette invitation. On alla même jusqu'à douter qu'à si brève échéance il pût avoir la fameuse laiterie, qu'on savait n'exister que depuis une demi-heure, et encore à l'état de projet. Ce doute le piqua au jeu ; sans perdre une seconde, il alla à Paris, s'en fut trouver l'architecte qui avait construit Trianon, et lui demanda si, en un mois, il pouvait avoir une laiterie a son château de Marcilly.

Le jour de réception arriva. Les convives furent exacts, stimulés par la curiosité et la joie de jouir de la déconfiture du marquis. Après une visite dans le parc à la Trianon, on arriva enfin pour l'heure du souper devant les portes de la laiterie. La surprise des gentilshommes fut grande quand ils pénétrèrent dans la salle où le repas était préparé. Cette salle, faite de rocailles, avait des coquillages nacrés, des jets d'eau, des cascatelles et de l'eau courante partout, elle était splendidement éclairée. Des tapis de prix ornaient le sol dallé de marbre. D'une grotte où figuraient les armes des Galliffet, s'échappait une petite cascade tombant dans une vasque. Quatre statues placées aux coins complétaient cette ornementation charmante. Le prince de Pont s'avoua vaincu et s'en consola en portant des santés fréquentes au maître de la maison, digne cette fois du titre de prince de Martigues, qui lui avait coûté deux millions. Il faisait si bien les choses !

Cette laiterie fut dirigée quelque temps par la marquise qui s'en fatigua, ce fut une de ses dames, Madame de Serran, qui la remplaça. Aujourd'hui, le château a disparu, c'est à peine si, sous les herbes folles, on découvre les fondations de ce qui fut Marcilly. Seule la laiterie subsiste et conserve sa destination dans une ferme placée derrière les communs du château. Je me trompe :

Marcilly avait une terrasse couverte de splendides orangers.

La nation, en 1793, sauva les arbres et les envoya à Versailles, où ils existent encore avec cette mention inscrite sur leurs caisses : *Orangers de Marcilly, 1793...*

Comme on le voit, il ne s'agit pas seulement d'un roman dont la forme est très-captivante ; l'ouvrage de M. Y. Ram-Baud renferme aussi des renseignements qui, sans appartenir à la grande Histoire, sont cependants fort intéressants. PHILIPPE GILLE.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 20 juin 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Le Brun, d'Arbois, Pron, Pigeotte, Nancey, Drouot, Fontaine, d'Antessanty, Desguerrois, Bacquias, Vauthier, Ray, Socard, membres résidants, et M. Edm. Martin, membre associé.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — M. Plonquet accepte sa nomination et remercie la Société ; il est proclamé membre correspondant. M. le ministre de l'agriculture et du commerce annonce qu'il vient d'accorder à la Société une allocation de 400 fr. pour encouragements à l'agriculture. L'Académie des lettres, sciences et agriculture de Metz envoie le programme des prix qu'elle doit distribuer. La Société d'émulation de Cambray adresse une communication de même nature. M. le préfet annonce que le Conseil général vient d'accorder au musée une subvention de 2,000 francs et désire savoir l'emploi qui sera fait de cette allocation.

Dons faits au musée. — M. Lebon offre un petit vase en bronze de l'époque romaine, trouvé dans les vignes d'Eguilly.

Ouvrages reçus. — Le *Bulletin de la Société académique de Brest* contient un article sur *Une commune rurale de Bretagne au XVIe siècle;* renvoyé à M. Babeau. *Recueil de l'Académie des jeux floraux* pour 1879; renvoyé à M. Nancey. Les *Mémoires de la Société d'archéologie, sciences et arts de l'Oise* renferment un travail intitulé : *Histoire de l'abbaye de Lanoye* ; *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Ariège*, article intéressant sur la crise agricole actuelle ; il conclut à la protection de l'agriculture à l'aide de droits qui la mettent en état de soutenir la concurrence des nations étrangères ; cette conclusion a été votée à l'unanimité. *Mémoires de la Société académique de Cherbourg, Voyage en zig-zag aux environs de Cherbourg.* Le *Journal des Savants* contient une note sur les monnaies frappées pendant la révolte d'Etienne Marcel ; la ville de Troyes y figure. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, notice sur l'*Etage sénonien aux environs de Sens*, par M. Jules Lambert ; article de M. Cotteau sur les *échinides fossiles du département de l'Yonne.*

M. Drouot rend compte du concours de Charleville ; il annonce le succès prodigieux obtenu par M. Gustave Huot ; d'autres personnes du département ont reçu aussi des récompenses. M. l'abbé d'Antessanty signale une pierre tombale de la fin du XIIIe siècle, qui se trouve dans l'escalier de la maison occupée par M. Huguier, pharmacien, place du Marché-au-blé. Cette pierre, quoique très-incomplète, est remarquable par la pureté de son dessin ; peut-être pourrait-on

l'obtenir pour le musée, en la remplaçant par une autre. M. d'Arbois est chargé de l'examiner. M. Le Brun dit qu'il y a à la cathédrale beaucoup de fragments de sculptures provenant d'anciennes églises de Troyes ; on y remarqpe surtout de très-beaux chapiteaux romans ; ces sculptures ne sauraient être placées avec celles qui proviennent de la cathédrale ; peut-être l'architecte pourrait-il les donner au musée.

M. le président annonce l'arrivée de deux statues de M. Paul Dubois, faisant partie du tombeau de La Moricière, le Courage militaire et la Charité ; il espère que, dans six semaines, les deux autres arriveont aussi ; alors le tombeau sera complet, moins les colonnes. M. Socard a fait une démarche pour obtenir pour le musée de peinture deux tableaux de la collection de Mlle Cottigny. On espère que M. Charles Blanc voudra bien prendre les intérêts de notre musée.

M. le président lit un travail sur M. Boullanger, décédé membre résidant.

M. Leclert, propriétaire à Epagnes, dessinateur distingué, est proposé comme membre associé.

La séance est levée à 4 h. 1/2. ***

* * *

Les Portraits de famille en Champagne. — Sous cette rubrique nous nous proposons de cataloguer tous les portraits de famille existants encore dans les familles de notre province. Il y a là un inventaire intéressant à dresser. Ces toiles sont exposées à disparaître ; souvent l'indication des personnes qu'elles représentent se perd : il y a là aussi parfois des œuvres de valeur, des portraits inconnus. Nous faisons donc appel à tous pour nous seconder et permettre à la *Revue* de dresser un inventaire complet. Chacun comprendra certainement l'importance de ce catalogue, qui n'a été fait, croyons-nous, nulle part et nous avons la conviction que notre exemple sera suivi. Nous commencerons par le catalogue des portraits conservés aux châteaux de Courmelois et de Rosnay (arrondissement de Reims), pour indiquer le plan que nous croyons devoir indiquer.

I

Château de Courmelois (arrondissement de Reims, canton de Verzy).

La première mention de ce domaine se trouve dans le *Registre des rentes et revenus appartenant au couvent de Saint-Basle pour l'exercice 1455-1500* (Arch. Nat., 9,655), « Marion de Jehan Clariset payant 4 sols et 4 pentes de cens. » Il appartenait au XVIe siècle à la famille Moët. Jeanne Moët, veuve de Pierre Serval et sœur de Claude Moët, écuyer, seigneur de la Sace-Basse, le vendit à Nicolas Barbier, chirurgien à Reims, le 27 janvier 1581, dont le fils le céda les 2 avril et 10 mai 1625 à Louis Willot, écuyer, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Reims. Henri Willot, son fils, conseiller au présidial, l'eut dans sa part et augmenta considérablement ce bien et

le laissa à son second fils, Henri-Louis Willot, chanoine et doyen de la cathédrale de Reims qui fit ériger dans le parc une chapelle par décret archiépiscopal du 10 septembre 1742. A sa mort, arrivée en 1781, Courmelois passa à sa nièce, Marie-Anne Willot, mariée depuis 1720 à Samson Danré d'Armancy.

I. Samson Danré, chevalier, seigneur d'Armancy et Loupeigne, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons (1686-1765). — Toile carrée, grande, buste, tête poudrée, veste de velours gris, tenant une tabatière d'or.

II. Marie-Anne Willot, sa femme dame de la Conge. — Buste, manteau vert garni de fourrures, les mains dans un manchon.

III. Samson-Marc Danré d'Armancy, receveur général des fermes à Reims, fils des précédents (1721-1803), fondateur en 1784 de l'Ecole des Frères de la rue Le Tellier à Reims et donateur de la chaire de Pierre-le-Viel, actuellement à la cathédrale. — Buste poudré, habit gris galonné d'or.

IV. Pierre-Samson Danré de Loupeigne, son fils, receveur général des finances à Reims (1751-1827). — Toile ovale, en pied, à l'âge de 15 ans, habit, culottes de taffetas rose, tenant une raquette.

V. Le même, carré, grandeur naturelle, en chapeau, un fusil entre les jambes, appuyé à un arbre, son chien à côté, pastel : peint par Hall en 1784.

VI. Marie-Anne Fillion, bisayeule du précédent, ovale, assise, menaçant du doigt, très-âgée ; mariée en 1658 à Claude Le Doulx, écuyer, receveur général des fermes à Reims.

VII. Pierre-Louis Deu, chevalier, seigneur de Vieux-Dampierre, Malmy, etc., premier président du présidial de Châlons (1715-1792). — Toile carrée, habit de velours rouge, veste d'or, poudré.

VIII. Marie-Eléonore Brulart, fille du marquis de Sillery, abbesse d'Avenay en mai 1666, morte le 3 août 1658. — Buste, les mains jointes : toile carrée.

IX. Pierre de Bourgongne, écuyer, receveur des fermes du roi à Lyon, mort en 1757 ; — Marie-Anne Le Doulx, fille du susdit, sa femme[1] ; — François de Bourgongne, chanoine de Reims, abbé de Sablonceaux, conseiller au parlement de Paris, mort en 1785. — Très-belle toile : les trois personnages assis ; M. de Bourgongne en habit, veste de taffetas vert brodée, tenant sa canne ; sa femme en robe de taffetas rose tenant un cahier de musique ; l'abbé assis en arrière.

X. Claude Godet, mariée en 1668 à Roger Brulart, marquis de Sillery, lieutenant général. — Toile carrée, buste de force, décolleté, corps de drap d'or.

1. Leur fille épousa M. Samson-Marc Danré d'Armancy ; elle a donné au trésor de la cathédrale de Reims deux aubes en points d'Angleterre et des burettes en or qui y sont encore conservées.

XI. Anne-Félicite du Bois, femme de Jean-Baptiste de Barthélemy, morte en 1791. — Pastel.

XII. Anne de Barthélemy, supérieure des Annonciades de Langres, morte en 1687. — Carrée, buste de face, tenant un livre d'heures.

XIII. L'abbé de Bourgongne en costume de conseiller de parlement.

XIV. Claude de Barthélemy, écuyer, seigneur de Courcillon, mort en 1752. — Ovale, buste de face, veste de drap gris et galon d'or.

XV. Copie du tableau de la famille Morant (de Soissons) dont l'original est chez M. Baudot, de Reims[1]. — Grande toile à 11 personnages, peint en 1637 par C. Quillet.

XVI. Trois portraits, petits, ovales, de M. de Loupeigne enfant, et de ses sœurs Mmes la baronne des Lyons et L'Escarbotte de Beaufort.

XVII. Marguerite-Antoinette Danré de Loupeigne, fille de M. de Loupeigne, femme de M. Félix Deu de Vieux Dampierre, fils du président, morte en 1853. — Portrait ovale, costume de l'Empire, pastel peint par Perrin.

II

Nous citerons encore aujourd'hui :

Ambonnay (arrond. de Reims, canton d'Ay), chez M. de Monjour.

Portrait à l'huile de Claude Bremont, conseiller du roi, lieutenant général au présidial de Châlons (1767-1789). — En robe, perruque poudrée.

Rilly-la-Montagne (arrondissement de Reims, canton de Verzy), chez M. Bureau.

Portrait d'un M. de la Salle, propriétaire de cette maison au siècle dernier, membre de la famille du fondateur des Frères des écoles chrétiennes.

III

Château de Rosnay (arr. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois).

Avant le XVIIe siècle, la seigneurie de Rosnay, appartenait à la famille de Conflans. Marie de Conflans, fille de Pierre, baron de Rosnay et d'Anne de Bossut, la porta par mariage en 1634 à Philippe de Miremont, vicomte de Gueux, page du sacre de Louis XIII ; veuve sans enfant, elle se remaria avec Henri d'Orléans, marquis de Rothelin. Nous voyons ensuite Jacob de Conflans vendre à Reims, le 13 décembre 1660 au marquis de Bridieu, lieutenant général, la baronnie de Rosnay avec le vicomté de Germigny, la forte maison de Rosnay et la seigneurie de Jauvry avec tous les droits de justice, honneur, etc. M. de Bridieu laissa tous ses biens à sa femme, née de Lor et veuve de Jacques de Tristant, seigneur de Muizon ; celle-ci laissa Rosnay à son fils Barthelemi de Tristant, époux de dame Le Poivre, — dont la famille possède la seigneurie de Villers-aux-Nœuds. — Cette dernière après le décès de son mari, vendit Rosnay et ses dépendances à Jacques de Foissy, écuyer, contrôleur de la maison du roi (29 ma

1. Une des plus notables famille de Soissons. On voit sur le tableau Simon Morant, contrôleur du grenier à sel ; Etienne, son fils, conseiller au présidial ; Jean, chanoine du chapitre, etc.

1720), lequel s'en défit dès le 24 avril 1723, au profit de Denis Savy, secrétaire du roi. Les héritiers de ce dernier procédèrent à une vente par adjudication le 22 août 1740 et Augustin Bessier, seigneur de Pizanny, maître des comptes se porta acquéreur. Il ne conserva pas longtemps son acquisition, car il s'en désaissit dès le 14 juillet 1752, au profit de M. de Sahuguet, marquis de Termes ; leur arrière petite-fille, Louise-Anne de Sahuguet, épousa Charles-André du Hamel, vi-de Breuil : le château récemment rebâti appartient à son petit-fils le comte vicomte de Breuil, lieutenant-colonel du 46e régiment territorial.

Château de Rosnay (*arrondissement de Reims*).

I. Portrait de Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny, marié le 7 septembre 1662 à Marie-Anne Moët sa cousine-issue de germaine, fille de Jacques Moët et de Agnès de Bar.

II. Portrait de Anne-Thérèse Moët de Dugny, petite-fille des précédents, mariée à Pierre-François Maillefer de Résigny, écuyer, avocat du roi au présidial de Reims. — Elle est enterrée dans l'église de Rosnay.

III. Portrait de Thérèse-Marguerite Maillefer de Résigny (fille de la précédente), mariée en 1758 à Anne-Gédéon de Sahuguet, marquis de Termes, capitaine au régiment d'Apchon, chevalier de Saint-Louis, vicomte de Germigny, baron de Rosnay, gouverneur de France, seigneur de Quatre-Champs, Norval, Vandy, etc., etc.

Enterrée à l'église de Rosnay ainsi que son mari.

IV. Portrait de Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes, Vone, Marquini, Saint-Lambert, etc., lieutenant du roi à Sedan, commandant pour Louis XIV sur toute la Meuse, peint en 1652.

Daniel de Sahuguet a été enterré à Vone où on a retrouvé son tombeau en faisant des fouilles pour rebâtir l'église brûlée par les Prussiens en 1870. — Il était venu en Champagne du Navarrin et y était resté ayant épousé Gabrielle de Pouilly. Il était l'ami de Fabert et eût longtemps le commandement du régiment de ce nom. — Au siége de Stenay il a reçu deux coups de mousquets. Il a logé Louis XIV dans son château de Vone[1].

V. Portrait de Louis Abraham de Sahuguet, marquis de Termes (fils de Daniel et de Gabrielle de Pouilly), grand bailli d'épée de Mouzon, d'abord premier page de Louis XIV. — Capitaine des dragons au régiment de Fimarcon, tué à la bataille de Steinkerque le 9 août 1692, âgé de 27 ans.

VI. Portrait de Mre Berrier, chevalier, conseiller du roi, procureur général de Sa Majesté en son grand-conseil, lieutenant général de police.

VII. Portrait de Anne-Gédéon de Sahuguet, marquis de Termes,

1. Au château de Breuil, chez Mme la comtesse de Breuil, est un fort beau portrait de Gabrielle de Pouilly et de beaucoup d'autres personnages de cette famille.

seigneur de Rosnay, Janvry, Quatre-Champs, Nonval, vicomte de Germigny.

VIII. Portrait de Nicolas-René de Sahuguet, marquis de Termes, en mousquetaire gris. — Dernier du nom.

IX. Portrait de Anne-Gabrielle-Marguerite-Thérèse de Coucy qui est en abbesse du Paraclet.

X. Portrait de Me Valentin de Sugny, seigneur de Quatre-Champs, Noirval, Le Mesnil, Bullon, Vaudy, Vouzières, etc.

XI. Portrait du maréchal de Schulemberg, comte de Montdejeux, gouverneur d'Arras, peint en 1658. (Très-beau portrait).

XII. Portrait de Renée Berryer, femme de Jean-Baptiste de Sahuguet de Termes.

XIII. Portrait de Mlle de Termes, dame de Joyeuse.

XIV. Portrait du dernier maréchal de Broglie. (Mauvaise copie).

XV. Portrait de son frère Charles de Broglie, évêque, comte de Noyon, pair de France. (Original).

XVI. Portrait de la maréchale de Broglie, née de Crozat de Thiers. (Original)

XVII. Portrait de Charles-André du Hamel, vicomte de Breuil, commandant au régiment Dauphin cavalerie.

XVIII. Portrait de Mlle du Hamel de Breuil, comtesse de Saint-Pol.

XIX et XX. Deux portraits de Charles-André-Eugène du Hamel, vicomte de Breuil, officier supérieur des hussards de la garde royale[1].

XXI. Portrait de Henriette-Geneviève-Marie de Murat de l'Estang.

XXII. Portrait du général comte de Saint-Pol, tué devant Sébastopol.

*
* *

Nous trouvons dans le *Figaro* un article trop intéressant pour ne pas trouver place ici : il est consacré au dernier marquis Picot de Dampierre, notre compatriote, mort si bravement pendant la dernière guerre. Comme le dit ce journal ; la France ne doit pas oublier ses glorieux enfants.

Il était petit-fils du général comte de Dampierre, ce guerrier chrétien autant que brave qui, blessé à mort au camp de Famars, voulut, en pleine révolution, avoir recours pour remplir ses devoirs religieux au ministère d'un prêtre catholique non assermenté. Comme on le voit, la piété, le patriotisme, le dévouement sont des vertus de race dans cette famille.

Le père du jeune comte, le marquis Charles de Dampierre, fut élevé à l'école de Brienne avec Napoléon ; il fit toutes les campagnes de l'Empire et soutint dignement, avec son frère, le comte Auguste,

1. Un de ces portraits est par Girardot, l'autre par Mme de La Rochefoucauld.

le renom militaire de ses ancêtres. Il épousa, à un âge déjà avancé, Mlle de Sainte-Maure, dont il eut deux fils ; l'aîné mourut fort jeune le second fut élevé avec la plus tendre sollicitude par un père qui se voyait revivre dans cet enfant, et par une mère pieuse qui lui inculqua ces principes religieux qui firent sa consolation et son espoir au moment suprême.

Il connut de bonne heure les douleurs de la vie ; il perdit sa mère étant fort jeune encore, puis, à peine marié à sa cousine, Mlle de Rougé, personne charmante qui, dans sa nouvelle position de châtelaine de Dampierre, sut gagner tous les cœurs par sa gracieuse affabilité ; il la vit languir et s'éteindre, sans que l'art des plus grands médecins, ni les soins les plus assidus parvinssent à la sauver.

Inconsolable de cette perte, il se livra plus que jamais aux exercices violents que son organisation active lui demandait. S'étourdir devint une nécessité pour lui. Sa passion pour les chevaux était une passion de famille. Son grand-père, son père, son oncle furent les plus brillants cavaliers de leur temps. Lui-même ne leur cédait en rien, et sa dextérité, sa légèreté, sa hardiesse dans tous les exercices de voltige étaient surprenantes, effrayantes même. Son père, qui avait presque oublié ses propres prouesses d'autrefois, vivait dans des transes continuelles. — On me le rapportera mort ! — nous disait-il un jour. Il eut en effet des accidents sans nombre ; mais ce n'était pas de cette manière qu'il devait mourir. Une mort plus glorieuse lui était réservée.

Disons cependant que cette noble passion équestre fut quelquefois poussée un peu loin. Il avait vingt-sept chevaux de selle dans son écurie, et un certain jour il fit appeler son régisseur pour payer comptant une célébrité hippique dont j'ai oublié le nom. Le pauvre régisseur compta en soupirant cinquante billets de mille francs, que le comte donna le plus allègrement du monde. Inutile de dire qu'il était membre du Jockey-Club.

Lorsqu'il se présenta candidat au Conseil général de l'Aube, ses concurrents plus âgés lui reprochaient sa grande jeunesse (il avait environ trente ans). Dans sa profession de foi, il répondit par cette phrase charmante : « Le reproche qu'on me fait d'être jeune, je « l'accueille avec bonheur ; c'est un bonheur, en effet, de pouvoir « servir longtemps son pays. » Hélas ! il ne devait pas le servir longtemps.

Malgré certaines oppositions, il fut nommé, non-seulement à cause de sa haute position et de sa richesse, mais parce qu'on reconnaissait en lui un zèle ardent pour toutes les grandes et belles choses, et que cette activité dont il était doué, il allait la diriger vers un but élevé.

Au début de la guerre, il n'hésita pas à faire les plus grands sacrifices pour l'organisation des mobiles de l'Aube. Nous l'avons vu faire manœuvrer sa troupe à Troyes, à Orléans, à Paris. Il commanda à

ses frais deux mitrailleuses et n'épargna ni ses forces ni sa santé. A la grande revue des mobiles des départements, qui eut lieu à Paris sur la place de la Concorde, ses forces le trahirent ; il ne put rester à cheval. Cependant, la volonté reprit le dessus, et, à quelque temps de là, nous le voyons se battre et tomber glorieusement à Bagneux le 13 octobre 1870.

Malgré le blocus de Paris, la nouvelle de cette mort parvint très-promptement à Dampierre. Les mauvaises nouvelles vont vite. La consternation fut immense dans la commune, et c'est au milieu des sanglots que M. le curé, d'une voix émue, donna lecture à l'église de la lettre touchante que nous publions ici :

A Monsieur le curé de Dampierre.

14 octobre 1870.

« Monsieur le curé,

« Comme j'ignore en ce moment quels sont les membres de la famille de Dampierre actuellement présents au château et auquel d'entre eux je pourrais avec prudence adresser les détails qui vont suivre, je me sers de votre intermédiaire pour les faire parvenir à ceux qu'ils doivent consoler dans leur profonde et légitime douleur.

« Hier, 13 octobre, au début d'une journée brillante pour nous et glorieuse surtout pour les mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube, le commandant de Dampierre a été frappé à la tête de son bataillon ; je me trouvais en ce moment aux avant-postes sur la route d'Orléans, à gauche du village de Bagneux, vers dix heures du matin, lorsqu'un messager vint en toute hâte chercher un prêtre. Le commandant avait, en tombant, réclamé ce suprême secours. J'arrivai en courant de toutes mes forces, à une petite maison abandonnée où il venait d'être transporté. Le major lui avait déjà donné les premiers soins. Ses chers mobiles l'entouraient avec une émotion et des paroles que je ne saurais mieux rendre qu'en disant qu'on eût cru voir un père mourant au milieu de sa famille éplorée. Ces braves gens ne savaient qu'imaginer pour adoucir ses souffrances. L'un quittait sa vareuse pour la lui étendre sur les jambes, car il faisait froid sur ces hauteurs. Un autre lui soutenait la tête, un troisième lui serrait les mains, ce qui paraissait le soulager, car une sorte de crispation de l'avant-bras lui semblait douloureuse et l'appui d'une main amie lui faisait du bien.

« A mon arrivée, son visage, déjà bien pâle, s'illumina d'une joie céleste. Sans perdre de temps, il récita très-fermement le *Confiteor*, se confessa et reçut l'absolution avec des sentiments dignes d'un héros chrétien.

Je lui demandai plusieurs fois s'il consentait à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie ? « Oui, me répondit-il, que sa volonté soit faite ! » Il réitéra cet acte de parfaite charité quatre ou cinq fois, pendant que nous le transportions à l'ambulance d'Arcueil. Il récita de plus très distinctement le *Souvenez-vous*, et répéta souvent : « Jésus, Marie, Joseph ! » Je dus le quitter à mi-chemin d'Arcueil, parce que d'autres blessés réclamaient mon ministère. Je n'ai pu encore, à l'heure où j'écris, retourner jusque-là pour connaître le moment précis de sa sainte mort. Mais j'ai tout lieu de penser, à en juger par l'état dans lequel je l'ai laissé, qu'il ne sera pas arrivé vivant à l'ambulance. J'apprendrai aujourd'hui ou demain quelque chose de positif sur ce point et vous le ferai savoir, mais j'ai hâte de faire connaître à l'honorable et chrétienne famille de Dampierre ces consolants détails, dont je suis le seul à pouvoir rendre un témoignage authentique.

« De tels sacrifices, je le répète, sont douloureux, mais pleins d'espérance. Une patrie qui suscite de tels dévouements ne sers jamais ni abattue, ni deshonorée.

« Agréez, monsieur le curé, l'assurance de mon respectueux dévouement en Notre Seigneur Jésus-Christ.

« J. Dufour d'Astafort,
« de la Compagnie de Jésus, 35, rue de Sèvres. »

On remarquera dans cette lettre les accents patriotiques du Père Dufour d'Astafort, l'un de ces religieux auxquels la République veut dénier aujourd'hui les droits et presque la qualité de Français.

Après un service solennel fait à la Madeleine par l'abbé Deguerry, ce futur martyr, le cercueil fut déposé dans les caveaux de l'église. A la signature de la paix, il fut transporté à Dampierre où une foule accourue de toute part l'attendait. Cette foule était la plus belle oraison funèbre que pût avoir le défunt.

Ici se place un incident singulier. On avait tout caché au vieux marquis, plus que nonagénaire, et, chose étrange, il ne parlait jamais de ce fils qu'il idolâtrait. Ce jour-là il s'éveilla de grand matin en disant à son fidèle serviteur qui le soignait depuis de longues années :

« Baptiste, mon ami, il faut me faire beau, mon fils arrive aujour-
« d'hui. »

C'était à l'heure même où le char funèbre approchait de Dampierre.

Par quelle intuition inexplicable, par quelle vision mystérieuse avait-il deviné ce retour qu'on s'efforçait de lui cacher avec tant de soin. Toujours est-il, qu'après cette lueur passagère, il retomba dans son mutisme habituel et acheva de mourir à quelque temps de là, dans une complète ignorance de tout ce qui était arrivé.

Autrefois sa famille avait sa sépulture à l'église, dans une chapelle encore remplie des dalles tumulaires des vieux guerriers, ses braves ancêtres. Le dernier Dampierre qui y fut enterré est le commandeur de Dampierre, de l'Ordre de Malte, mort sous la Restauration.

Aujourd'hui, dans un coin du cimetière communal, une simple pierre recouvre quatre tombes. Le comte André y a été déposé auprès de sa mère et de sa jeune épouse ; le vieux père est venu le rejoindre quelques jours plus tard. Et maintenant la liste est close, la tombe est scellée à jamais. C'est là, en effet, que repose le dernier de sa race, le jeune héros qui a tant aimé sa patrie qui a donné son sang pour elle.

*
* *

La contre-révolution a Troyes après le 5 thermidor[1]. — Les mémoires du comte Beugnot ont été publiés en partie en 1866 et 1867,

1. Nous devons à l'obligeance de M. le vicomte Beugnot la communication d'un plaidoyer inédit de son illustre ayeul qui fait connaître un épisode curieux de la Révolution à Troyes. Nos lecteurs le liront avec un réel intérêt certainement et pour le fond et pour la forme. Nous sommes heureux de pouvoir leur promettre d'autres documents inédits provenant également du comte Beugnot, l'un des hommes les plus justement honorés de notre province. (Note de la Rédaction).

mais toute sa correspondance est encore inédite, et elle offre les plus curieux détails et des matériaux fort utiles pour l'histoire politique des derniers temps de l'Empire et de toute la Restauration. D'autres pièces, comme le plaidoyer ci-joint, sont la peinture fidèle des mœurs du temps du Directoire ; l'analogie qui existe entre cette époque et celle que nous traversons aujourd'hui est de nature à en rendre la lecture intéressante ; c'est presque une actualité.

M. Beugnot, né en 1761 à Bar-sur-Aube, avait été élu en 1790 procureur général syndic de l'Aube, puis député de ce département à l'Assemblée législative ; il fut emprisonné pendant la Terreur pour avoir fait décréter d'accusation Marat à la Législative, et traduit deux fois devant le tribunal révolutionnaire, il ne dut son salut qu'à un hasard qui le fit oublier en prison. Après le 9 thermidor, il revint en Champagne et il resta quelque temps éloigné des affaires publiques ; c'est pendant cet intervalle de temps qu'il eut l'occasion de défendre devant le jury cinq de ses concitoyens de Troyes accusés de contre-révolution pour avoir fait une manifestation au théâtre de cette ville. C'était quelques jours après le 13 vendémiaire, et l'écrasement de la contre-révolution par Barras et le général Bonaparte sur les marches de Saint-Roch. Cette journée révolutionnaire avait eu son contre-coup en province, et la ville de Troyes avait retenti du tapage de l'émeute ; on en était venu aux mains au théâtre, tout comme on y reviendrait aujourd'hui si l'on y jouait la spirituelle pièce de *Rabagas*, de M. Sardou.

La vieille pièce, « l'*Intérieur des Comités révolutionnaires* » est donc, comme nous le disions, une actualité ; voyons ce qui s'est passé lors de sa représentation à Troyes en Vendémiaire an III. Vte B.

PLAIDOYER pour les citoyens TRUELLE, MONTREUIL, PONSARD, HUTINET *et* EMERY, *accusés et défendeurs, contre le citoyen Commissaire du pouvoir exécutif, plaignant et demandeur.*

Cette cause n'offre rien de nouveau. Le mouvement qui s'est manifesté à Troyes, et dont la représentation de la pièce intitulée : « L'intérieur des comités révolutionnaires, » a été l'occasion, s'est manifesté à Bordeaux, à Bruxelles et dans plusieurs grandes communes de France. Ce serait s'exposer à n'en découvrir qu'imparfaitement la cause, que de la chercher seulement dans des procès-verbaux, des informations, des actes, enfin, où l'esprit de parti joue peut-être le premier rôle. Il faut remonter plus haut pour atteindre la vérité. Il faut examiner quelle était la position de la commune de Troyes et la disposition des esprits, à l'époque où la scène que l'on vous dénonce a eu lieu, et vous verrez alors, Citoyens Magistrats, que ces mouvements divers qui ont troublé en même temps plusieurs points de la France, tenaient à une cause unique, mais à une cause forte, puissante, et dont l'énergie était alors ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle sera peut-être encore longtemps, *notre meilleur moyen de salut.*

En partant de ce point de vue, tout s'explique de soi-même dans la cause; chaque acteur y prend le masque de son rôle: parle, agit, dénonce, accuse, suivant son caractère, en sorte que s'il reste quelque chose d'étonnant, ce n'est pas que ce qui est arrivé soit réellement arrivé, mais qu'il ne soit rien survenu de plus inquiétant et de plus grave.

Pour remonter à ce point de vue, d'où il est possible de jeter un coup d'œil juste sur la cause, je ne retracerai point le terrible et magnifique tableau de la Révolution ; ce tableau vit dans tous les esprits, et déchire encore bien des cœurs. J'en détacherai seulement quelques particularités relatives à la commune de Troyes.

Cette commune était présidée, en 1789, par un homme vertueux, un magistrat incorruptible, un jurisconsulte éclairé, qui fut arraché de son siége et immolé par les agents d'une faction impie, qui supposait partout des brigands, pour commettre partout des brigandages. C'est dans le sang de l'infortuné Huez, qui teignait le pavé de leur ville, que les habitants de Troyes lurent avec effroi l'histoire des prémices de la Révolution.

Dès lors, cette ville fut partagée en deux partis : entre ceux qui détestaient l'assassinat d'Huez et ceux qui le conduisaient, ceux qui décernaient des couronnes aux assassins, et ceux qui en poursuivaient la vengeance. Ces partis, à travers des fortunes diverses, ont subsisté jusqu'aujourd'hui, et je n'ai pas besoin d'expliquer auquel des deux appartiennent les clients dont j'ai embrassé la défense.

A Troyes, comme partout, les assassins se sont insolemment emparé du titre de patriotes, et ont rejeté dans la classe des aristocrates ceux qui pouvaient aimer leur patrie, parce qu'ils en avaient une ; qui voulaient pour elle une liberté sage et bien ordonnée; qui regardaient cette liberté dont on a tant parlé et qu'on a si peu définie, comme la mère de toutes les vertus, mais qui refusaient de la reconnaître dans ce monstre à bonnet rouge, ce moderne *Teutatès*, auquel on sacrifiait chaque jour des victimes humaines. Vous savez maintenant, Citoyens Magistrats, ce qu'on entend à Troyes par un *patriote* et par un *aristocrate*.

A mesure que la Révolution a pris un caractère sanglant, les prétendus patriotes de Troyes ont gagné en faveur, en force, en puissance ; enfin, lorsque par leur désastreux ascendant, les liens les plus chers et les plus sacrés furent rompus, tous les rapports furent altérés, toutes les affections et jusqu'aux mots qui les exprimaient furent changés, que la *délation* fut *vertu*, la modération perfidie, la reconnaissance lâcheté, l'ingratitude héroïsme, l'assassinat courage, que tout devint crime enfin, hors le crime même, cet horrible empire eut besoin de bourreaux, et les prétendus patriotes se montrèrent.

Le premier acte de leur puissance fut d'envoyer à la mort quatre citoyens notables dont le crime était de s'être indignés de la mort

d'Huez, et d'en avoir poursuivi les auteurs. Les actes, malheureusement trop publics de cette boucherie, qu'on appelait alors Tribunal Révolutionnaire, en font foi.

A l'époque de la mort d'Huez, le Protocole des conjurations n'était pas encore inventé. Il était seulement passé en usage d'accuser d'accaparement ceux qu'on avait égorgés, et ce mot d'accaparement faisait fortune auprès du peuple, qu'une faction affamait réellement. Ainsi, on accusa Huez d'avoir empoisonné le peuple qu'il nourrissait, d'avoir accaparé des grains lorsqu'il répandait en aumônes tout ce qu'il possédait, d'avoir tramé la perte des malheureux, tandis que par son testament il les constituait ses légataires. Ce testament, rapproché de sa mort, lui eût mérité une statue; mais, je viens de le dire, toutes les affections et jusqu'aux mots qui les exprimaient étaient changés, et si, tous ceux qui pleurèrent la mort de ce magistrat ne furent pas immolés sur sa tombe, on les désigna tous sous l'horrible dénomination d'*assassins du peuple* ; et disons à la gloire des habitants de Troyes : le plus grand nombre fut gratifié de cette honorable et dangereuse injure.

Il fut alors facile de représenter la ville de Troyes aux yeux farouches des comités de gouvernement comme une ville en état de contre révolution, peuplée d'accapareurs, d'aristocrates, d'assassins du peuple enfin, et toutes les calamités vinrent fondre à la fois sur cette commune infortunée. Si elle n'éprouva pas le sort de Mantes, d'Arras ou de Lyon, elle en est redevable, non pas à l'indulgence des prétendus patriotes, mais à l'indicible patience, à la longanimité, avec lesquelles on souffrit et leurs vexations et leurs brigandages.

Mais il est plus facile de souffrir des injures que de les oublier et la mémoire ne s'étouffe pas comme la voix. Ces vexations, ces brigandages ont laissé des traces profondes qui ne peuvent être effacées que par le temps et la certitude de ne plus voir reparaître ces jours calamiteux. A Troyes plus qu'ailleurs, le simple soupçon de leur retour fait frémir d'horreur.

Voilà, Citoyens Magistrats, quelle était la disposition des esprits à l'époque de la scène qui vous est dénoncée. Elle est dans la nature si on réfléchit aux causes qui l'ont amenée; je dis plus, elle est honorable aux habitants de Troyes ; elle dépose de leur horreur du crime, et ce n'est qu'à cette condition qu'on est digne de la liberté.

La pièce intitulée « L'Intérieur des Comités révolutionnaires » est connue : quoique peu recommandable par le mérite littéraire, elle a au moins celui de représenter aux Français une peinture assez vraie de la bassesse, de l'infamie, de la turpitude de ces valets de Robespierre, dont le tyran était si bien servi. Les malheurs dont elle offre le tableau sont les nôtres. Nous en avons été ou les victimes ou les témoins. A ce titre de désastres domestiques, ils excitent un intérêt plus rapproché, éveillent une horreur plus vive, plus pro-

fondément sentie que les fables de l'antiquité retouchées par la main du génie. Mais cette indignation est salutaire, car elle est le garant le plus sûr contre le retour de tant et, disons-le à notre honte, de si avilissantes horreurs.

Il était fort simple que la représentation de cette pièce fût ardemment désirée et sollicitée avec vivacité par les victimes de la tyrannie de Robespierre, c'est-à-dire par l'immense majorité des Français : car, chargé de fers au fond des cachots, ou enfermé au milieu de la cité, précipité sur l'échafaud ou tremblant d'y monter, exilé au sein de la patrie ou jeté sur des plages étrangères, versant son sang ou voyant couler celui de tout ce qui lui était cher, quel est le Français qui ne fut pas alors victime? Mais il était tout aussi simple que la représentation de cette pièce fut repoussée avec non moins de vivacité par les vétérans de Robespierre, par les membres des comités révolutionnaires, par ce sédiment fangeux de la nation que l'on désigne sous le nom de Jacobins.

Cette pièce appartenait au public, elle se jouait à Paris sous les yeux des pouvoirs suprêmes; elle se jouait partout où les autorités constituées appartenaient à l'ordre et non pas à un parti. Il ne s'est établi de lutte que là où il se trouvait d'un côté, la majorité des citoyens forts de l'exemple, de l'opinion et du nombre, et de l'autre, une minorité Jacobite, appuyée par les autorités constituées.

Chaque parti s'est présenté à cette lutte avec les armes qui lui étaient propres, les gens de bien avec les souvenirs du passé et des craintes pour l'avenir; les Jacobins avec des regrets, de l'audace et surtout avec de l'audace. Chaque parti aussi dut attacher au triomphe l'idée de la supériorité sur le parti vaincu; et je le demande à tous ceux qui m'écoutent, où en serions-nous, grands dieux, si l'idée de voir les Jacobins l'emporter de nouveau, n'excitait pas l'indignation, et n'enflammait pas les courages. S'il existe quelqu'un d'assez lâche, d'assez ennemi de son pays et de l'humanité pour ne pas frémir de cette horrible pensée, je le désavoue pour mon client, et ce n'est pas lui que je défends. Fixez, si vous le pouvez, Citoyens Magistrats, cette sanglante et lugubre perspective du triomphe des Jacobins : calculez son effet sur des hommes rassemblés et qui sont en présence, et vous jugerez pourquoi, à l'occasion de cette pièce de l'Intérieur des Comités révolutionnaires, la même scène s'est renouvelée à la même époque dans plusieurs grandes communes. Oui! il y avait à ces scènes une cause unique, mais une cause forte et puissante : l'*horreur des Jacobins*, et cette cause, comme je l'ai dit en débutant, a été et sera peut-être encore notre meilleur moyen de salut.

La pièce de l'Intérieur des Comités révolutionnaires avait été représentée à Troyes paisiblement, dans l'année qui a précédé la scène qui nous occupe. Alors, la commune de Troyes avait des magistrats, sinon de son choix, au moins désignés par l'opinion

publique; mais la mise en activité de la *Constitution de l'an III*, lui fit perdre cet avantage qu'elle aurait dû lui garantir. Les citoyens de la commune de Troyes procédèrent à l'élection des membres de leur administration municipale, et leurs choix tombèrent sur des hommes recommandables par leurs vertus et leurs talents. Mais ces hommes ne convinrent point aux Jacobins, fiers du coup de main de Vendémiaire et de l'espèce de faveur qui en fut la récompense.

Les élections des membres de l'administration municipale furent dénoncées par eux comme irrégulières, et cassées comme telles par le Corps législatif. Le Directoire avait été investi alors du droit étrange de suppléer aux élections du peuple. Il était simple, il était dans l'ordre qu'il usât de ce droit pour réparer les irrégularités qui s'étaient glissées dans l'exécution d'une loi nouvelle et compliquée, mais qu'il rendît au peuple les magistrats qu'il avait librement élus. Sans doute, c'était le vœu du Directoire, à coup sûr c'était son intérêt. Mais les avenues du Luxembourg étaient alors obstruées par les Jacobins, et ceux de Troyes distribuèrent les places dans l'administration municipale à des individus qui leur étaient dévoués. Si on en excepte le Président placé à dessein pour faire supporter les autres membres, et qu'on était sûr de neutraliser par l'ascendant du nombre; le reste de l'administration n'inspirait aucune confiance, elle inspirait même de la terreur, surtout lorsqu'on la considérait comme un instrument dans la main de Bouillé, commissaire du Directoire exécutif.

Ce Bouillé joue le rôle essentiel dans l'affaire ; c'est même à lui que tous les partis en sont redevables et en doivent rapporter la gloire. La susceptibilité de ce commissaire lui a donné naissance, et vous allez voir, Citoyens Magistrats, qu'ici, comme il n'arriva que trop souvent, de grands événements sont produits par de bien petites causes.

« L'Intérieur des Comités révolutionnaires » avait été annoncé à Troyes pour le deux Brumaire, de l'aveu de l'administration municipale, puisqu'elle n'avait encore point rayé cette pièce du répertoire des comédiens et même de son consentement formel. Le public se tient pour prévenu que cette pièce sera représentée. Bouillé était alors absent. Il est de retour à Troyes le 27 Vendémiaire au soir (1795) et le 28, arrêté de l'administration municipale qui raye la pièce du répertoire et en défend la représentation, affiche du même jour à laquelle Bouillé a beaucoup de part et qui annonce pour le deux Brumaire, la *Soirée orageuse* et *Jacquot prévenu*. Le choix affecté d'une pièce intitulée la *Soirée orageuse*, était un épigramme, et c'est ainsi qu'on accumulait dans un même sujet tout ce qui était capable d'irriter les esprits : des actes de despotisme, assaisonnés d'ironie, des jeux d'esprit à côté d'abus de pouvoir.

Mais d'où provenait cette aversion du commissaire Bouillé pour la pièce de « L'Intérieur des Comités révolutionnaires ? » Le voici, et voici réellement le nœud de l'affaire.

J'ai dit que vers la fin de l'année 1793, toutes les calamités vinrent fondre à la fois sur la commune de Troyes. Les comités de gouvernement envoyèrent alors à Troyes, pour ordonnateur en chef de ces calamités, sous le nom de commissaire du comité de salut public, le nomme Rousselin, espèce de *Verrès* en miniature, polisson féroce qui, du sein des plus dégoûtantes orgies, commandait l'empoisonnement, la rapine, le désespoir ou la mort d'une foule d'hommes vertueux et de patriotes éprouvés. Ce malheureux eut une cour, car il n'est si vil tyran qui n'en ait une, et Bouillé y jouait le premier rôle ; Bouillé n'avait fait qu'un saut des bancs de l'Oratoire sur les tréteaux de la société populaire, où il avait troqué son bonnet carré contre un bonnet rouge. Il offrit ses talents à Rousselin et mérita promptement sa confiance.

Rousselin avait ramassé autour de lui un tas d'hommes perdus qui s'empressaient à qui dévorerait plus vite ce règne d'un moment. On décida dans ce conseil infernal de distribuer au nom de Rousselin des arrière-proconsuls dans les six districts entre lesquels le département de l'Aube était alors divisé, et Bouillé, comme le plus digne, obtint l'arrière-proconsulat le plus important, celui du district de Bar-sur-Aube.

Mais comment s'offrir aux républicains de Bar-sur-Aube avec le nom de *Bouillé*. Ce nom rappelait le souvenir d'un général de l'ancien régime, fameux par son courage, plus fameux par l'abus qu'il avait menacé d'en faire. L'ex-oratorien Bouillé craignit que les doctes du pays ne le confondissent avec le général Bouillé, et il commença sa mission dans cette ville par se faire rebaptiser, au grand scandale de l'immense majorité des citoyens de Bar-sur-Aube. On vit Bouillé s'avancer en habit de néophyte, assisté de parrain et de marraine, précédé par un corps de musiciens, et suivi par des polissons payés *ad hoc*, vers une église catholique, non profanée jusque-là. Arrivé à l'église, Bouillé se fit arroser d'eau lustrale, et prit modestement sur les fonts de baptême le nom de *Démophile*, insultant par cette farce impie à l'acte le plus imposant de la religion pour le plus grand nombre, à l'acte le plus important de la vie politique pour tous, un bal, une orgie, célébrée dans l'église même, signalèrent ce grand jour de la régénération du commissaire Bouillé et l'origine de la profanation des églises, de la persécution des gens de bien et du triomphe de la poignée de Jacobins qu'on avait suscités à grand peine et à force d'argent dans un district qui n'en produit point naturellement.

Bouillé n'a pas échappé du moins au ridicule ineffaçable qu'a répandu sur lui cette cérémonie, et aujourd'hui le beau nom de Démophile lui donne des crispations. Mais outre *Démophile Bouillé* et *Ficelle-Torquatus*, outre *Démophile Bouillé* et *Brutus Toupet*, outre *Démophile Bouillé*, et les arlequins grecs et romains, qui figurent dans l'Intérieur des Comités révolutionnaires, *il n'y a que la main*. La représentation de cette pièce amenait naturellement

des allusions désagréables, peut-être des applications au Commissaire du Directoire exécutif; voilà ce qui l'irritait si fortement contre l'Intérieur des Comités révolutionnaires. Bouillé la prescrivait hautement. Il n'était pas premier président de l'ancien régime, l'intérieur ne ressemble guère au Tartufe, mais les hommes se ressemblent dans tous les régimes; et Bouillé aussi *ne voulait pas qu'on le jouât.*

L'arrêté de l'administration municipale qui proscrit la pièce a été dicté par Bouillé, qui était alors tellement agité par ses souvenirs et par ses craintes, qu'il n'a pas pu les dissimuler; cet arrêté met à la tête des motifs de cette proscription qu'il y a lieu d'appréhender que la représentation de la pièce ne donne lieu à des *applications personnelles*, expression précieuse et qui justifie tout ce que je viens de dire.

Ces particularités n'échappaient point aux citoyens de Troyes, indignés de voir mettre dans la balance le vœu du plus grand nombre, un engagement pris avec lui, l'assentiment de l'administration municipale d'un côté, et de l'autre le *bon plaisir du commissaire Bouillé et sa frayeur des applications personnelles.*

Voilà ce qui a été l'origine des clameurs qui se sont élevées à la comédie le deux Brumaire.

Ce jour-là, au lever de la toile, l'Intérieur des Comités révolutionnaires fut réclamé avec force par l'immense majorité des spectateurs, repoussé avec non moins de force par la minorité, mais par la minorité audacieuse, armée et forte de la présence de Bouillé, dont elle servait les dispositions et caressait les passions.

Je ne m'appesantirai pas sur les détails de cette première scène. Comme il est avoué par un acte public, par l'arrêté de l'administration du trois Brumaire, que jusqu'au moment où les premiers mots de *la pièce* de l'Intérieur ont été prononcés, tout ce qui s'était passé n'avait consisté qu'en simples clameurs; je me contenterai de dire que ces clameurs repoussées, renaissantes, contrariées, et enfin victorieuses, ont abouti à la représentation de la pièce.

Mais, tandis que ces clameurs duraient, on avait pu s'apercevoir que la minorité manœuvrait d'après un plan arrêté d'avance, qu'elle avait des chefs, des signes de ralliement, et à l'instant où l'acteur commençait les premiers mots de la pièce, les mouvements de cette tactique se laissèrent apercevoir plus clairement. On vit alors les Jacobins serrés les uns contre les autres, adossés à l'amphithéâtre, chapeaux cirés sur la tête, et des bâtons carrés à la main. On les vit écouter les ordres et obéir aux signes de leur chef, du nommé *Garnier*, ancien président d'un comité révolutionnaire, et qui avait mérité de présider encore ce jour-là les comités révolutionnaires réunis à la comédie. Cette bande de Jacobins s'obstinait à garder les chapeaux sur la tête, à troubler le spectacle par des cris de fureur qu'elle entremêlait de menaces. On entendit l'un d'eux, le

nommé *Petit*, gendarme de Robespierre, s'écrier qu'il *fallait rétablir les comités révolutionnaires et non les jouer;* un autre répondre qu'il ne fallait que de la patience, et *que dans peu on les verrait rétablis*. A ces propos incendiaires, à ces menaces désespérantes, les Jacobins joignirent l'audace de porter les premiers coups; la patience échappe à la majorité troublée, insultée, menacée, frappée, par une poignée de malheureux. Elle prend le seul parti qui lui convenait; elle les désarme, et les chasse de la salle. Deux fois les Jacobins, qui avaient recruté dans tous les mauvais lieux d'alentour, essayent de rentrer dans la salle, mais en vain marchent-ils sous les ordres de l'un de leurs héros, connu par le glorieux surnom de *Petit Marat*, deux fois ils sont repoussés. Enfin, après cette double victoire, la pièce est jouée sans difficulté, et les citoyens retournent tranquillement chez eux.

Bouillé était ce jour-là au spectacle; il y avait conduit deux membres de l'administration municipale, les citoyens Vivien et Milouy. Le premier ne prit aucune part à la scène et ne parut même pas dans la loge de l'administration. Bouillé y entraîna Milouy, homme faible plutôt que mal intentionné, mais qui, étranger par état aux matières de législation, se laissa persuader qu'il etait là en fonctions; qu'une loge de comédie était un bureau d'administration; que sur lui seul reposaient, et la police administrative et la police judiciaire dans la salle, et qui, à ce double titre, irrita l'assemblée par des imprudences, et s'esquiva avec son conseil quand il la vit irritée.

De retour à l'administration municipale, Bouillé dressa un procès-verbal de ce qui s'était passé à la comédie. Ce procès-verbal serait un rare monument de lâcheté, s'il n'en était pas un de fourberie et d'hypocrisie. Bouillé y part du point de fait qu'il était, ainsi que le citoyen Milouy, en fonctions dans la loge de l'administration. Il y rend compte, très au long, des efforts qu'ont fait les citoyens pour obtenir d'eux la représentation de la pièce, et de la manière dont ils ont cédé à ce vœu fortement prononcé. De là, il passe à la scène qui a troublé cette représentation, et il finit par cette naïveté précieuse, que *les deux membres de l'administration, apercevant des bâtons en l'air, des coups portés, enfin, un bouleversement général, ont pris le parti de sortir de leur loge et de s'échapper.*

Les commissaires de police à qui seuls il appartenait de dresser procès-verbal, parce que seuls ils étaient en fonctions dans la salle, en ont aussi dressé un. Il diffère de celui de Bouillé en ce qu'il ne fait point mention de ce qui s'est passé avant le moment où l'acteur a dit les premiers mots de son rôle, dans la pièce de l'*Intérieur*. Sans doute, parce qu'aux yeux de ces officiers publics en fonctions au spectacle comme à ceux de de l'administration municipale de la commune de Troyes, tout ce qui s'était passé jusque-là se réduisait à des clameurs très-communes dans les salles de comédie, et qui, par cela même ne méritaient pas les honneurs d'un procès-verbal.

Au reste, celui des commissaires de police ne contient rien de remarquable, sinon qu'on s'est frappé de part et d'autre et qu'au fort de la mêlée, ils se sont esquivés comme *Bouillé* et *Milouy*. Il est vrai qu'ils ajoutent que c'était pour aller chercher du secours, et qu'ils n'ont pu rentrer dans la salle, parce qu'ils en avaient été repoussés, mais ce *post-scriptum* au procès-verbal ne s'y trouve que pour pallier le départ inopportun de ces officiers publics, car sur 114 témoins entendus, il ne s'en trouve pas un seul qui dépose des voies de fait exercées par qui que ce soit, contre les commissaires de police.

Ces procès-verbaux sont rapportés à l'administration municipale qui prend, le trois Brumaire, un arrêté trop remarquable pour que je ne m'y arrête pas.

L'administration reconnaît que la véritable cause du tumulte est la représentation qui a eu lieu de la pièce intitulée l'Intérieur des Comités révolutionnaires, parce que, jusqu'à l'instant où on a commencé de la jouer, tout ce qui s'était passé n'avait consisté qu'en simples clameurs.

Que les seuls prétendus amis de l'ordre sont cause de ce tumulte, puisqu'ils étaient seuls armés de bâtons courts et carrés qu'ils portaient sous leurs habits, qu'ils étaient au nombre de 200, tandis que ceux qu'ils avaient désignés pour leurs victimes étaient en nombre bien inférieur.

Et de là, l'administration municipale conclue qu'il y a eu violation du respect que l'on doit aux autorités constituées et à leurs arrêtés, par ceux qui ont exigé la représentation de la pièce, en conséquence, l'administration arrête que leur conduite sera dénoncée à l'Accusateur public.

Ce magistrat a provoqué une procédure devant le directeur du jury de l'arrondissement de Troyes qui, sur la réquisition du commissaire du Directoire exécutif, a informé des faits et entendu un grand nombre de témoins.

La procédure allait recevoir son entier développement devant ce tribunal; mais à Troyes, les acteurs de la scène, les membres de l'administration municipale, le commissaire du Directoire, étaient trop connus. On s'est intrigué auprès du Ministre de la Justice, qui s'est inconsidérément rendu le colporteur d'un mémoire anonyme, faux et calomnieux dans tous ses points, et dont l'objet était de faire renvoyer la procédure dans un tribunal éloigné de la commune de Troyes, comme si la vérité et la justice changeaient de nature en changeant de place. Quoi qu'il en soit, ce mémoire, présenté par le commissaire du Directoire auprès du tribunal de cassation, a induit en erreur ce tribunal respectable à tant de titres, et l'a décidé à renvoyer l'instruction commencée par le Directeur du Jury de l'arrondissement de Troyes, par devant celui de Vitry, pour être suivi conformément aux lois.

Mais mes clients n'ont qu'à s'applaudir de cette décision même. Ils ne sont point enlevés à leurs juges naturels. Ils reconnaissent pour leurs juges naturels les Magistrats élus par le peuple, dignes de sa confiance et constamment honorés de ses suffrages. Ils les retrouvent ici, et à l'accueil qu'ils ont reçu dans cette cité, à l'intérêt général qu'ils y ont excité, à ce concours de citoyens, dont la présence les honore mieux que ma voix ne les défend, à peine peuvent-ils s'apercevoir qu'ils ne sont plus dans leurs foyers. Grâces soient rendues au Ministre de la Justice : mes clients croyaient avoir de graves reproches à lui faire ; mais il les a conduits à Vitry, et ils ne lui doivent que de la reconnaissance.

Déjà le tribunal a signalé son impartialité dans la distribution des mandats d'arrêt ; mais, éclairé par les interrogatoires, il a jugé que la cause était susceptible du simple renvoi à l'audience, et c'est sous les auspices heureux de ce premier acte de justice que je vais commencer leur défense.

Je la divise en trois parties.

J'examinerai : 1° Si les membres de l'administration municipale présents au spectacle étaient là en fonctions, et s'il faut regarder les faits dont ils se plaignent comme des insultes faites à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

2° Si la réclamation animée de l'immense majorité des spectateurs pour obtenir le deux Brumaire la représentation de la pièce intitulée « l'Intérieur des Comités révolutionnaires », ou si l'on veut, si les clameurs qui se sont élevées à ce sujet sont un délit, et un délit punissable.

3° Si mes clients sont convaincus par l'information d'être les auteurs des voies de fait qui ont été commises au spectacle depuis le moment où a commencé la représentation de la pièce.

TROISIÈME PARTIE[1]

Il y a eu des voies de fait commises au spectacle durant la seconde époque, c'est-à-dire depuis le moment où l'acteur a commencé à paraître dans la pièce de l'Intérieur des Comités révolutionnaires, et il est avéré que les voies de fait avaient pour objet de troubler, d'empêcher la représentation de la pièce, peuvent-elles être raisonnablement imputées à mes clients ? J'observe d'abord qu'entre le chef d'accusation que je viens d'examiner et celui-ci, il y a contrariété tellement frappante, qu'on ne peut pas les diriger ensemble sur les mêmes individus. En effet, si mes clients ont ardemment désiré et si vivement sollicité la représentation de la pièce, on ne peut pas supposer un instant qu'ils se soient permis des voies de fait dont l'objet était d'en troubler et d'en empêcher la représentation.

Il est plus simple d'attribuer ces voies de fait à ceux à qui elles appartiennent réellement au parti des Jacobins qui ne voulaient

1. Nous retranchons les deux premières parties comme trop spéciales : c'est une simple, mais très-éloquente discussion de Droit.

point de la pièce, par ce qu'ils redoutaient les applications personnelles.

Et il faut être aveugle pour ne pas voir ici, projeter, commencer, exécuter une petite guerre de Jacobins. Cette petite guerre était projetée ; on a vu ce jour-là au spectacle des individus qui ne sont pas dans l'habitude de le fréquenter et que leurs travaux journaliers en éloignent. Ce n'est pas que je fasse à la classe laborieuse de la société l'injure de la trouver déplacée dans nos spectacles, mais il est vrai de dire qu'elle cherche et qu'elle trouve ailleurs des plaisirs plus vrais et moins dangereux, et sous ce rapport même, elle n'en est que plus respectable. Au reste, les individus dont je parle, n'appartiennent point à cette classe, ils en sont le rebut, et c'est ce rebut qu'on avait jeté à dessein dans le parterre le jour de la scène

Cette bande avait des armes. Vous avez pu remarquer, Citoyens Magistrats, que six témoins unanimes déposent du fait que les gens adossés à l'amphithéâtre étaient armés de bâtons carrés, dont ils menaçaient le parterre, et aucun témoin n'a remarqué d'armes dans les mains de mes clients.

Elle avait un signe de ralliement : des chapeaux cirés à ganses élargies, qu'elle s'obstinait à garder sur la tête contre la police du spectacle et les règles de la décence; mais pour se reconnaître plus aisément dans la mêlée, elle avait un chef, le citoyen Garnier, ex-président d'un comité révolutionnaire, qui ralliait sa troupe d'un seul mot, et à son gré, hâtait ou ralentissait le tapage.

Elle avait enfin pris une position, et la plus forte du spectacle pour attaquer avec avantage. Toute la bande était rangée en ligne, et adossée à l'amphithéâtre. Je ne m'y connais pas ou voilà bien les apprêts d'une petite guerre.

Et c'est, sans doute, de ces apprêts que Milouy et Bouillé veulent parler par leur procès-verbal du deux Brumaire, lorsque le directeur leur fait part de ses craintes que le défaut de la représentation de l'Intérieur n'excite des troubles, et lorsqu'ils répondent à ce directeur qu'il peut être tranquille, et que les précautions sont prises.

De quelles précautions entendent-ils parler? Ont-ils doublé la garde ? Non. Ont-ils commandé un piquet de garde nationale ? Nullement. Ont-ils enfin distribué la gendarmerie dans la salle ? Pas davantage. Personne n'a vu, personne n'a déposé de dispositions de sûreté extraordinaires, et cependant Bouillé et Milouy disent que les précautions sont prises; or, ces précautions se réduisent à rien, ou elles consistent à s'être reposé du soin du bon ordre sur la bande qui l'a troublé, et on n'en doute plus, lorsqu'on voit avec quelle complaisance menteuse l'administration municipale caresse cette bande par son arrêté du trois Brumaire.

Forte d'un pareil appui, la bande a commencé sa petite guerre contre le public en s'obstinant à garder les chapeaux sur la tête

lorsque la toile a été levée et que l'acteur a commencé son rôle dans la pièce de l'Intérieur. Elle insultait au public, contrevenait à la police du spectacle et aux lois de la décence; Bouillé qui avait tant d'empire sur elle, pouvait d'un geste faire finir cette dangereuse insolence, et si un geste eût été fait, le calme était rétabli, mais le calme ne convenait pas à ceux qui redoutaient si fortement les applications personnelles.

Enfin, l'attaque a été exécutée, et il est prouvé qu'elle a commencé par les hommes à chapeaux cirés adossés à l'amphithéâtre, les coups, et les premiers coups ont été portés par eux. La meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est qu'ils conviennent eux-mêmes qu'ils ont été désarmés par des spectateurs de l'amphithéâtre, ce qui était physiquement impossible, à moins qu'ils n'aient levé les bâtons pour frapper, et qu'ils ne les aient levés assez haut pour être aisément atteints par les spectateurs placés à six pieds au-dessus d'eux. Au reste, tous ces faits sont prouvés par les dépositions des témoins qui viennent de paraître.

Deux témoins déposent qu'ils ont entendu dire à *Collot*, menuisier, en sortant de la maison du maître de danse *Antoine :* « Nous » allons donner ce soir sur la gueule aux honnêtes gens. Nous » sommes bien une soixantaine assemblés chez *Antoine*, nous allons » les arranger. »

Cinq témoins déposent qu'ils ont vu les *terroristes* adossés à l'amphithéâtre, conservant le chapeau sur la tête, lorsque la pièce était commencée, et essayant d'en troubler la représentation par des cris, des gestes, des menaces. Deux d'entre eux rapportent ces exécrables propos du gendarme *Petit* : il faut rétablir les comités révolutionnaires et non pas les jouer.

Vingt témoins déposent qu'ils ont vu des bâtons carrés dans les mains de *Pierre Jean*, dit *Dauphiné*, menuisier, du gendarme *Petit*, de *Liolet*, menuisier, de *Guérin*, tisserand, de *Baudot*, charpentier, d'*Acarie*, gendarme, d'*Antoine*, chef de l'état-major de la bande, et de *Garnier*, commandant.

Treize témoins déposent que *Garnier* allait et venait dans le parterre, donnant des ordres qui étaient exécutés; l'un d'entre eux lui a arraché de la main un bâton dont il frappait indistinctement tout ce qui n'appartenait pas à son parti; deux témoins ont remarqué *Guérin*, tisserand, frappant sur ceux qui demandaient l'Intérieur des Comités révolutionnaires; trois témoins imputent le même fait à *Acarie*. Un gendarme de service et un autre témoin déposent qu'ils ont enlevé des mains de *Petit* un bâton ensanglanté; deux autres témoins déposent qu'ils ont arraché avec beaucoup de peine des mains de ce *Petit*, un citoyen qu'il maltraitait de coups. Trois témoins ont vu *Pierre Jean*, dit *Dauphiné*, se faire jour en frappant d'un gros bâton carré, apprêté et affilé, et essayer d'escalader l'amphithéâtre; un autre témoin avec un jeune homme, ébéniste,

succombant sous les coups redoublés de ce *Pierre Jean*. *Antoine* a été vu dans la mêlée, aidant dant tout ce qu'il avait de force et de courage le général *Garnier*. Le *Petit Marat* a été entendu à la porte de la comédie ralliant en termes énergiques la troupe épuisée ; je ne finirais pas, et je répéterais l'information tout entière, si je voulais rappeler tout ce qui prouve que les Jacobins ont tramé et exécuté un véritable projet d'agression contre les citoyens qui se trouvaient au spectacle le deux Brumaire. Ici, l'évidence doit, en frappant tous les yeux, soumettre tous les esprits, et ce serait courir risque de l'affaiblir, que d'essayer de la faire ressortir davantage. Passerai-je maintenant aux faits particuliers, à ceux dont j'ai entrepris la défense?

Le citoyen Truelle Navarre a, dit-on, lancé une chaise dans la loge des administrateurs municipaux, mais les témoins qui en déposent ajoutent qu'ils n'étaient plus dans leur loge, dès lors où est le délit, et quel motif de blâme peut-on attacher à un fait aussi simple. Le citoyen Truelle Navarre est attaqué par un individu qu'il ne connaît pas. Il reçoit un coup de bâton dans l'estomac ; son premier mouvement est de faire un bouclier du premier objet qui lui tombe sous la main. Il saisit une chaise et l'oppose à l'agresseur qui se trouvait dans la loge de l'administration municipale. La chaise tombe dans cette loge, l'agresseur n'en est même pas atteint. En vain a-t-on voulu détacher cet incident de l'affaire générale par une plainte particulière, les dépositions, les interrogatoires, n'ont offert aucune trace de délit. On ne peut y voir qu'un acte de défense légitime opposé par un homme raisonnable, à l'emportement d'une espèce de fou, du nommé Dubourg, tour à tour curé, père de famille, soldat, poëte, grand clubiste surtout, et dont le parti soudoie la mauvaise tête et la démarche de travers. Et qu'est-ce encore que ce propos qu'on lui prête : je me fais gloire d'*être Chouan*; un seul témoin dépose de ce propos très-insignifiant. Je dis très-insignifiant, car le mot Chouan n'a point d'acception déterminée. Aux yeux des Jacobins, tout ce qui n'est pas Jacobin est *Chouan*. Aux yeux des apôtres de Babœuf, les directeurs de la République sont Chouans, et sous ces deux rapports, il est fort honorable d'être Chouan, et très-permis de s'en vanter. Voilà, à coup sûr, dans quelle acception Truelle-Montreuil a pu dire je me fais gloire d'être Chouan. Si l'on entend, au contraire, par *Chouans*, ces soldats de bandes noires qui vont pillant les campagnes et détroussant les passants, le propos attribué à Truelle-Montreuil ne signifie plus rien, car ce citoyen, paisible habitant de Troyes, qui n'a jamais volé ni détroussé personne, n'est rien moins qu'un Chouan, et s'il se vantait de l'être, il serait tout au plus un fou. Alors, il faudrait le plaindre, mais personne n'aurait droit de faire d'un pareil acte de délire un sujet d'accusation.

Le citoyen Ponsard n'est prévenu d'aucune voie de fait. On lui prête seulement une provocation contre Bouillé, mais comme cette

imputation lui est commune avec les citoyens Hutinet et Emery, j'en parlerai dans un instant, en m'occupant de la défense de ces deux derniers.

Un témoin dépose sur le citoyen Hutinet, que lui témoin, buvant chez Theurand avec Fessard, ce dernier lui dit : ma femme en sait plus que d'autres, parce que s'étant trouvée dimanche matin chez Terrier, Hutinet y vint et lui dit : vous ne donnerez donc pas ce soir l'Intérieur des Comités, tant pis, il y va de votre vie.

Voilà une déposition grave, mais seulement en apparence, car le témoin dépose qu'il a entendu dire à Fessard, ce que Fessard avait entendu dire à sa femme, et ce que la fille Fessard avait entendu dire à Hutinet, c'est-à-dire un ouï-dire au troisième degré, ce qui vaut un peu moins qu'un mensonge au premier.

Mais vous avez sûrement remarqué quelque chose digne de toute votre attention à ce sujet; c'est que Fessard a été entendu et n'a dit pas un mot du propos qu'il est censé avoir tenu en buvant chez Theurant avec le témoin; c'est que la femme Fessard a été entendue et ne parle pas davantage du propos qu'elle est censée avoir entendu tenir à Hutinet chez Terrier; en sorte que le rapprochement de ces deux dépositions de la première, prouve évidemment que l'artisan des *ouï-dire* est comme tous ses pareils, un artisan de fables, et qui mériterait d'être puni pour avoir osé les produire dans le sanctuaire de la justice.

Aucun témoin n'impute des voies de fait au citoyen Emery ; seulement, le 23e témoin lui impute d'axoir crié : que l'on tombe sur ce gueux de Bouillé, et le même fait est imputé par le même témoin aux citoyens *Ponsard* et *Hutinet*.

A la vérité, le citoyen Bouillé n'était point en fonctions; à la vérité, il avait tout fait pour exaspérer les esprits. Cependant, de si violentes exhortations ne seraient pas à l'abri de quelque blâme, même quand elles auraient pour objet un simple particulier et un homme tel que Bouillé.

Mais 1° de pareils propos tranchent trop fortement avec l'éducation et les mœurs de ceux à qui on les impute.

2° Le témoin qui en dépose est en contradiction avec huit autres témoins qui constatent que les citoyens Emery, Ponsard et Hutinet se sont bornés à prier, à supplier les administrateurs de la municipalité de descendre au parterre pour essayer d'y rétablir le calme.

3° Ce témoignage unique est détruit par dix-sept autres témoignages d'individus dignes de foi qui n'ont pas quitté un instant le spectacle, qui ont eu assidûment les yeux sur tout ce qui s'est passé; qui n'ont pas perdu un seul des propos qui se sont tenus, et qui déposent unanimement que les administrateurs municipaux n'ont été ni injuriés ni insultés.

Et que l'on ne dise pas que ces témoignages ne doivent point être

tirés en ligne de compte, parce qu'ils ne présentent qu'un fait négatif. Sans doute, cent et mille témoins qui déposeraient des faits négatifs n'établiraient point une preuve, c'est-à-dire l'existence matérielle d'un fait, parce qu'une négation n'a rien de réel par elle-même et qui tombe sous les sens, mais si sur le même sujet un fait est affirmé par un témoignage et nié par vingt autres, et que des deux parts on ait eu les mêmes moyens de reconnaître la vérité, pas de doute que la dénégation de vingt individus ne suffise pour détruire l'affirmation d'un seul.

Ici, ce n'est point un fait à prouver, mais un témoignage à détruire ; la proposition négative se trouve resserrée dans les bornes d'un certain temps et d'un certain lieu. *Circumscripté* (suivant l'expression du jurisconsulte), *Loco et tempore.* Il s'agit de témoins qui déposent que dans un tel lieu où ils étaient présents, et pendant le temps qu'ils y ont resté, il n'a pas été fait telle ou telle chose, et dès lors, leurs dépositions produisent tout leur effet.

Remarquez encore que la proposition négative se change, dans la circonstance en un fait positif ; vous m'accusez de propos insultants, de provocations contre des individus à tel jour, à telle heure, dans tel lieu ; je prouve qu'au même jour, à la même heure, au même lieu, je vous ai parlé avec politesse, je vous ai demandé des choses justes ; par là, je réduis la proposition négative à des faits positifs, et dont la preuve peut détruire des allégations contraires.

Mais lorsque les dépositions se trouvent ainsi différentes sur le même sujet, que doit faire le juge ? Il doit (et c'est ici le savant *Domat* qui parle), il doit « examiner si entre ces témoins qui déposent « différemment, la probité et l'autorité de quelques-uns donnent « plus de poids à leur témoignage ; si quelques témoins sont sus- « pects de favoriser une des parties ou de vouloir lui nuire. »

Fort d'une pareille autorité, je demanderai qu'est-ce donc que ce témoin unique qui joue un si grand rôle dans l'information ? La nommée Marguerite Boutteville, l'une des tricoteuses du bon temps, présidente-née des sociétés fraternelles, Jacobite ardente, et qui a mérité d'être distinguée entre ses pareilles par le commissaire Bouillé.

Mettra-t-on en balance la déposition d'une femme de cette espèce avec vingt dépositions d'hommes probes, désintéressés et connus par leur amour de la vérité ?

L'admettra-t-on contre toute vraisemblance et lorsqu'elle est évidemment dictée par l'esprit de parti ?

L'admettra-t-on lorsque cette fille dépose et dépose seule de tout ce que certaines gens voulaient qu'on déposât ?

L'admettra-t-on lorsque, comparant sa déposition avec les actes émanés d'un certain parti, on y remarque une conformité frappante, le même esprit, et jusqu'au même style ?

Ah ! il faudrait d'autres témoins pour faire croire que mes clients

sont susceptibles de provocations aussi violentes; il faudrait d'autres preuves que le dire de la fille Boutteville pour faire croire qu'ils étaient venus chercher des victimes au spectacle. Des victimes, quel mot! et comment ose-t-on le prononcer? Ah! n'insultez pas ceux qui l'ont été si longtemps, à ceux qui ne se présentent ici que couverts des honorables cicatrices de la tyrannie, à ceux qui ont encore les mains meurtries des fers dont vous les avez chargés. Des victimes! Ah! vous le savez trop bien, mes clients sont nés pour l'être et non pas pour en faire! Ils ont appris à souffrir mais ils ne savent pas assassiner. Ils n'assassinaient pas quand on les précipitait dans les cachots; quand on vouait à la mort leurs femmes, leurs enfants, leurs proches, leurs amis; quand on y voit ce qu'il y avait de plus vertueux et de plus touchant sur la terre; ils n'assassinaient pas, quand sous leurs yeux on arrachait l'enfant du sein de la mère pour la traîner sur l'échafand, et quand son sang et son lait jaillissaient confondus sur les bourreaux attendris.

Ils n'assassinaient pas, quand à la lueur de nos temples embrasés, et de nos cités fumantes, les fleuves ne roulaient à l'océan épouvanté que des cadavres et du sang. Ils n'assassinaient pas... et vous qui osez aujourd'hui prononcer le mot de victimes! Que faisiez-vous alors?

Pardon, Citoyens Magistrats, pardonnez aux froids et misérables détails où je suis descendu. Je le sens à présent. Ce n'était pas ainsi qu'il me convenait de défendre mes clients. Je devais employer uniquement pour eux cette belle partie de la défense admise chez les Romains et qu'ils appelaient *Laudatio*. Je vais demander pour mes clients quel est donc leur crime et qui sont leurs accusateurs? Leur crime est d'être restés fidèles aux principes sacrés de la morale, d'avoir cru que c'était sur eux qu'il fallait asseoir le trône de la liberté: leur crime est d'avoir détesté la délation, la rapine, la trahison, l'assassinat.

Leur crime est d'avoir élevé un mur d'airain entre eux et les vautours de la Révolution; leur crime est d'avoir désiré qu'ils fussent au moins soumis à la verge du ridicule, peine trop douce pour leurs lâches forfaits; leur crime est d'avoir voulu raffermir au sein de leur patrie, l'amour des lois et de la liberté, par le tableau hideux de la licence et de l'anarchie. Voilà leur crime, et quels sont leurs accusateurs? Ce n'est pas cette administration municipale qui ne prête ici qu'un appui qu'on aurait voulu rendre redoutable, leurs véritables accusateurs sont les Jacobins qui ont créé cette administration, qui l'ont subjuguée, avilie, et qui colorent ici de son nom de méprisables intrigues. Leurs accusateurs sont des valets de Robespierre, des présidents de comités révolutionnaires, des arrières proconsuls de Rousselin, des prosélytes de cette secte de fous furieux, que le génie de la destruction semblaita voir évoqués des enfers pour effacer du milieu de nous jusqu'aux traces de la civili-

sation ; leurs accusateurs sont les plus irréconciliables ennemis de toute morale, de toute justice, de toute liberté. Vous en êtes, Citoyens Magistrats, les plus fermes appuis. Prononcez. »

* * *

On s'occupe beaucoup en ce moment de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs de Brest, qui a pris une si vaste extension et qui rend de si grands services à la marine.

Son fondateur est un de nos compatriotes, M. Henri Nadault de Buffon, né à Chaumont (Haute-Marne), où son père était ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; il fut élevé partie en Champagne et partie au château de Montbard, près de sa grand'tante, la comtesse de Buffon. A seize ans, élève en rhétorique, M. Nadault de Buffon se battit comme un lion aux journées de juin 1848, reçut trois blessures et la croix d'honneur. Il entra de bonne heure dans la magistrature et devint, dès 1866, avocat général à la cour de Rennes. On devine qu'il ne demeura pas inactif pendant la guerre et c'est aux fatigues qu'il y subit qu'il dut cet affreux malheur qui le priva subitement de la vue, comme il travaillait à son bureau. Le gouvernement le conserva encore à son poste et on l'entendit plusieurs fois porter brillamment la parole quoique aveugle. Forcé de se retirer, il voulut utiliser son activité, et c'est alors qu'il créa cette grande société dont le but, largement atteint aujourd'hui, est de placer tout le long de nos côtes de courageux sauveteurs. Il est venu faire ce mois-ci une conférence à Reims qui a brillamment réussi.

* * *

Le Frère Alrich-Julien, attaché aux écoles de Langres, vient de donner au musée de la ville le moulage en plâtre d'une carte en relief du plateau de Langres exécuté avec une grande exactitude.

* * *

M. l'abbé Gélin, curé de Fontaines, poursuit les fouilles du grand aqueduc romain qui amenait l'eau à la ville du Chatelet, à l'aide d'une subvention de 300 fr. votés par le Conseil général de la Haute-Marne. La galerie souterraine est déblayée sur une longueur de 52 mètres à partir du bassin d'opération. Les travaux seront continués, le Conseil général s'étant engagé à continuer son aide pécuniaire.

* * *

M. Loriquet, fils du bibliothécaire de la ville de Reims, ancien élève de l'Ecole des Chartes, vient d'être nommé archiviste du département du Pas-de-Calais.

* * *

Le gouvernement vient d'accorder au musée de la ville de Châlons, sur la demande du maire, une importante collection de bustes et mé-

daillons en biscuits de Sèvres représentant tous les membres de la maison de Bourbon depuis Louis XV jusqu'au comte de Chambord et les princes de la branche d'Orléans. Ils sont au nombre de soixante. C'est une très curieuse série.

*
* *

M. E. de Barthélemy vient de faire paraître à Paris, chez notre éditeur le septième volume de ses *Variétés historiques et archéologiques sur Châlons et le Châlonnais*. Il comprend entr'autres pièces curieuses le procès avec condamnation à mort de deux ligueurs à Châlons en 1591, la relation des fêtes données à Châlons pour la naissance du duc de Bretagne, fils de Louis XVI; une pièce de vers à l'occasion de l'entrée de monseigneur de Choiseul ; la relation de l'entrée de monseigneur de Juigné ; celle de la réception de la Dauphine en 1771 ; enfin le journal de la compagnie de l'Arquebuse pendant la Révolution jusqu'à sa suppression en dépit des services rendus à la cause de l'ordre.

*
* *

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — L'Académie vient de soulever un débat qui nous paraît devoir intéresser les archéologues de notre contrée :

Dans la dernière séance, M. E. Desjardins est revenu sur la communication qu'il a faite précédemment sur une borne milliaire trouvée à Paris, et dont l'inscription en grande partie effacée présentait des difficultés de lecture, telles que l'interprétation de M. Longpérier différait sensiblement de celles de M. Desjardins. Ce dernier disait ; R. CV. M. P (*Remos CV. Millia passuum*) ; M. de Longpérier voyait : RO (M) I (*Rotomagum milliarium qrimum*). La pierre est fruste ; il peut subsister des doutes sur la forme des lettres, mais M. de Longpérier fait observer que si on lit :

A CIV *itate* PAR(*isiorium*)

sur une borne érigée à Paris même, dans le chef-lieu de la cité des *Parisii*, indiquant la distance qui séparait cette ville de Reims, capitale de Belgique seconde, et en mettant la première de ces deux localités à l'ablatif (à partir de), et la deuxième, c'est-à-dire celle qui se trouverait à l'autre extrémité du parcours, à l'accusatif, on emploierait une formule insolite, au rebours de ce que l'usage a consacré.

Pour répondre à cette objection venant d'une autorité aussi considérable, M. Desjardins a passé en revue la plupart des bornes milliaires de l'*Orbis romanus*, et il a tiré de cette étude comparative une observation nouvelle qui lui semble donner un relief singulier au monument de Paris en question.

M. Desjardins a constaté qu'il y avait quatre sortes de bornes milliaires :

1° Celles qu'on peut appeler les bornes ordinaires, qui jalonnent la route et marquent la distance parcourue ;

2° Celles qui ne mentionnent que les noms des empereurs, sans indication de localité ni de distance ; ces monuments n'ont de commun avec la borne milliaire que la forme ;

3° Celles qui rappellent les travaux de construction et de réparation accomplis par tel ou tel empereur, ou tel personnage, telle province ou telle ville, et sur lesquelles on trouve souvent l'indication de distance, mais généralement sans nom de localité ;

4° Enfin, les bornes qu'on peut appeler *bornes milliaires* récapitulatives. Ce ne sont plus de simples jalons posés sur les routes : ces monuments offrent, en bloc, la somme des milles ou des lieues d'une extrémité à l'autre d'un parcours donné. Ils devaient se trouver à la frontière d'une province, et parfois même marquaient la distance entre deux chefs-lieux de cités importantes.

Les bornes récapitulatives sont moins nombreuses que les autres ; mais il en existe qui sont conçues exactement dans les mêmes termes que le milliaire de Paris, du moins tel que M. Desjardins l'explique : c'est-à-dire exprimant à l'ablatif, avec *ab*, le lieu où elles avaient été élevées, et à l'accusatif, la localité qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours. M. Desjardins cite un certain nombre de textes à l'appui.

M. de Longpérier fait remarquer que l'endroit où le monument a été trouvé étant assez loin de la route de Paris à Reims, la version qui en fait le premier jalon de la route de Rouen avait plus de vraisemblance. L'essentiel serait de pouvoir lire l'inscription ; pour sa part, il ne distingue pas les lettres CV, et en présence d'un monument en aussi mauvais état, il ne croit pas devoir insister.

* * *

Le *Revue archéologique* du mois de septembre contient un mémoire de M. l'abbé Thédenat sur un cachet d'artiste découvert à Reims au mois de juin dernier. C'est une pierre ardoisière de couleur verte à quatre tranches avec une inscription en croix : MCL . MARTIRI . DI . ACRO . AD . LEV. — M . FILONIANI . PENICILLEAL . — MCL . MARTINI . AVTÆM . L ꝟE . — MCL . I..... Ce petit monument présente donc, d'après M. Thédenat, deux noms de médecins, M. Claudius Martinus et M. Filonianus ; un nom de maladie non encore désignée sur les cachets et d'un médicament, *diacholus*, dont on ignorait l'usage. Dans une note, l'autre déclara apprendre seulement à ce moment que notre collaborateur M. de Villefosse avait présenté ce cachet à la Société des antiquaires de France.

* * *

Paris et Champagne. — « Le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, au « cimetière du Père Lachaise, à Paris, vient d'être complètement res- « tauré ; sur les propositions de la commission des travaux d'art de la « ville de Paris, le conseil municipal avait voté pour cette restauration « une somme de 12,000 fr. Le monument, dont toute la partie supé-

« rieure était démolie, a été reconstruit dans son état primitif avec « son dais, flanqué de quatre clochetons ; les bustes d'Héloïse et « d'Abélard ont été placés sur la façade principale du mausolée. »

L'on sait qu'en 1123 Abélard fonda sur les terres du comte de Champagne, son protecteur, dans une plaine arrosée par un cours d'eau, et près de Nogent-sur-Seine, un monastère de femmes, qu'il nomma Paraclet, dont il confia la direction à Héloïse. Il mourut à Cluny le 21 avril 1142, mais il ne fut inhumé au Paraclet que le 16 novembre 1143, et les cendres de celle qu'il aima ne furent réunies aux siennes qu'après vingt ans. Le Paraclet ne fut d'abord qu'un simple oratoire, puis transformé en abbaye de femmes en 1129, et fut confirmé en cette qualité en 1131 par le pape Innocent II. La révolution de 93 l'ayant supprimé comme tant d'autres, il fut acquis par l'acteur Monvel, puis plus tard il appartint au général Pajol, qui fit construire un fort beau château sur les restes jadis vénérés de ce célèbre monastère, puis dans le caveau si longtemps occupé par les restes d'Héloïse et d'Abélard, il fit restaurer le sarcofage d'où l'on avait, en 1792, extrait les deux cercueils de plomb, lesquels furent transportés à Paris au commencement de 1800.

A propos du Paraclet, on voyait en 1877 au cimetière de la ville de Reims (Marne) le tombeau en pierre blanche sur lequel étaient sculptées les armoiries de Louise-Charlotte de Roucy, dernière abbesse du Paraclet. Ad. Varin.

* * *

Topographie. — « On termine en ce moment l'installation d'un « atelier de photographie au-dessus de la salle de travail des estampes « à la bibliothèque nationale de Paris. Ce service est destiné à assurer « la reproduction des estampes et des plans qui sont le plus fréquem- « ment communiqués au public, lesquels arrivent par la suite à une « détérioration assez rapide. »

On ne peut qu'applaudir à ce nouveau progrès qui facilitera les recherches aux personnes demeurant loin de Paris, qui n'ayant pas le temps nécessaire pour copier tel ou tel plans topographiques, des cartes rares et longues à calquer, ou des estampes à sujets compliqués ayant trait à l'histoire de la contrée que l'on habite, des vues de villes et monuments anciens difficiles à dessiner. La photographie nous donnera des épreuves de tous formats, à des prix sans doute minimes. Quand l'organisation sera complète, les ouvrages de topographie de Claude Chastillon, Tassin, Mériau et autres gravures, qui sont devenues fort rares ou à des prix inabordables, pourront être ainsi reproduits, sous forme d'album ; chaque département pourrait être représenté par ses monuments, le public y trouverait à s'instruire des richesses architecturales. Ruines romaines, châteaux, églises du moyen-âge, que notre climat fait disparaître graduellement, les archéologues de province pourraient compléter leur collections, et ceux de la Champagne et de la Brie y trouveront leur compte, car les volumes de la Topographie de ces deux

provinces (par départements, arrondissements et cantons), à la Bibliothèque nationale, y sont déjà amplement fournis de gravures anciennes et modernes. Ad. Varin, Graveur.

* * *

Dernièrement, la *Revue Archéologique* annonçait que le célèbre médaillon de la mosaïque d'Autun : *Bellérophon vainqueur de la Chimère*, est enfin restauré et vient d'être placé dans une des salles du rez-de-chaussée du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Découvert en 1830 et acheté en 1862 par l'Etat, ce médaillon faisait l'admiration de nos grands maîtres Ingres et Horace Vernet. La restauration, exécutée par M. Poggezi, à la manufacture de Sèvres, a parfaitement réussi.

La salle où se trouve la mosaïque de Bellérophon contient divers moulages représentant les trophées de l'arc d'Orange qui intéressent tout particulièrement notre histoire nationale. Les autres salles qui offrent un intérêt au moins égal, seront très-prochainement ouvertes au public. Dans la salle VII, sont *les cimetières gaulois des départements du N. E.;* salle XIII, *le siége d'Alesia : la Gaule au moment de la conquête romaine* ; salle XVII, *vases romains et bornes militaires* ; salle XVIII, *inscriptions celtiques et romaines concernant les cités, les pagi et le vici de la Gaule ;* salle XIX, *divinités gauloises à l'époque romaine* ; salle XX, *les légions romaines en Gaule.* La salle XXI, qui sera ouverte ultérieurement, comprendra tout ce qui a trait aux arts, aux métiers et au costume des Gaulois du temps de l'empire romain.

Le programme, rédigé en 1867 par les savants les plus compétents, portait que le Musée de Saint-Germain, destiné à devenir le musée des antiquités nationales, avait pour but de « centraliser tous les documents et les monuments relatifs à l'histoire des races qui ont occupé le territoire gaulois, de l'Océan au Rhin, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne. »

Ce large programme a été suivi et exécuté à la lettre par M. Alexandre Bertrand, directeur du musée, qui a fait appel au concours des plus éminents spécialistes. Les résultats qu'il a obtenus à force de patience et de persévérance, lui assurent une juste notoriété et font honneur à l'érudition française.

* * *

A Versailles, on restaure en ce moment les quatre groupes sculptés qui surmontent les quatre pavillons qui relient la grande grille de la cour du château. Ces œuvres remarquables avaient besoin de réparations. Le groupe qui représente la victoire de la France sur l'Espagne est dû au ciseau de l'illustre Girardon, de Troyes, qui le termina en 1682. Ad. Varin.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

DC
611
C44R5
t.7

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY